LADY BLENNERHASSETT
Née Comtesse de Leyden

MADAME DE STAËL ET SON TEMPS

(1766-1817)

AVEC DES DOCUMENTS INÉDITS

(*Portrait d'après GÉRARD*)

OUVRAGE TRADUIT DE L'ALLEMAND
PAR
AUGUSTE DIETRICH

TOME PREMIER

PARIS
LOUIS WESTHAUSSER, ÉDITEUR
10, RUE DE L'ABBAYE, 10

1890



MADAME DE STAËL

ET SON TEMPS





Peint par Gérard — 1818 — Gravé par Laugier.

LADY BLENNERHASSETT

Née Comtesse de Leyden

MADAME DE STAËL ET SON TEMPS

(1766-1817)

AVEC DES DOCUMENTS INÉDITS

(*Portrait d'après GÉRARD*)

OUVRAGE TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR

AUGUSTE DIETRICH

TOME PREMIER

PARIS

LOUIS WESTHAUSSER, ÉDITEUR

10, RUE DE L'ABBAYE, 10

1890

A

LA CHÈRE MÉMOIRE

DE MES AMIES DE FRANCE

ARTHÉMINE DE KLINGLIN, COMTESSE DE MENTHON

✠ 8 FÉVRIER 1871

ROSELINE DE VILLENEUVE

MARQUISE DE FORBIN D'OPPÈDE

✠ 28 FÉVRIER 1884

LADY BL.

AVERTISSEMENT DU TRADUCTEUR

Le traducteur s'apprêtait, sa longue et délicate tâche terminée, à présenter aux lecteurs l'ouvrage qui l'a occupé pendant plus de deux années, quand une heureuse fortune est venue lui faciliter singulièrement son dessein. M. Albert Sorel, de l'Institut, l'historien bien connu, a, en effet, consacré tout récemment au livre de lady Blennerhassett, dans le journal *Le Temps* (n° du 21 mars), un de ces articles substantiels qu'on est toujours sûr de rencontrer sous sa signature, et dans lequel il a bien voulu annoncer la publication prochaine de notre traduction. Le jugement d'ensemble porté par l'érudit historien sur *Mme de Staël et son temps* est un des plus autorisés que l'on puisse souhaiter, et, à ce titre, il constitue l'introduction toute naturelle et la meilleure à notre travail.

« Une Allemande infiniment distinguée », ainsi s'exprime M. Albert Sorel, « d'un esprit

supérieur, d'une culture intellectuelle et d'une ouverture d'esprit rares, d'une élévation de sentiments et d'une rectitude de jugement plus rares encore, la comtesse de Leyden, devenue par son mariage lady Blennerhassett, a consacré un ouvrage considérable à l'étude de Mme de Staël, de son monde, de ses œuvres, de son caractère et de son influence en politique et en littérature. Trois volumes d'une érudition étendue et solide, d'une composition ferme, d'une critique délicate dans l'ordre des sentiments, d'un intérêt soutenu dans l'exposition, sans subtilité de bel esprit, sans pédanterie de femme auteur, sans morgue de femme du grand monde — ce livre ouvre une source incomparable à tous les curieux et à tous les amis de Mme de Staël ; il fera connaître au grand public allemand la société française et au grand public français la société allemande de ce temps-là. On n'écrira pas sur Mme de Staël sans y puiser, et l'on n'y saurait puiser sans montrer de la reconnaissance... L'auteur admire M^m^ de Staël sans aveuglement, l'aime, l'explique et la plaint avec une sympathie d'autant plus communicative qu'elle est exempte d'illusions. Elle met en lumière les grands côtés de cette femme extraordinaire, elle voile ses faiblesses sans les dissimuler. Je n'étonnerai personne en ajoutant que cette grande dame allemande, doublée d'une grande dame anglaise, toute libérale qu'elle est, l'est à la manière anglaise et allemande, et

demeure au fond éminemment aristocrate ».

Lady Blennerhassett, dirons-nous de notre côté, mise par les hasards de la vie en relations avec trois grandes nations différentes (elle a été élevée dans une maison d'éducation française), a éprouvé de bonne heure une sympathie à la fois vive et raisonnée pour les courants intellectuels de ces nations, qui se trouvent avoir été ceux de Mme de Staël. Elle était donc mieux préparée que personne, on peut l'affirmer, à donner de Mme de Staël une biographie détaillée et complète qui n'existait encore dans aucun pays, à commencer par le nôtre.

Son livre a été écrit sans la moindre préoccupation ou prévision qu'il pourrait un jour être traduit en français. Aussi, s'adressant à un public qu'elle suppose assez peu au courant des détails de l'histoire politique et littéraire de la France et qui aurait malaisément compris les problèmes du dix-huitième siècle à son déclin et ceux du dix-neuvième siècle à son début, si l'on n'avait pris la peine de les lui exposer en toute clarté, lady Blennerhassett se livre-t-elle à une abondance de renseignements toujours très intéressants et qui chaque fois viennent à propos, mais où l'on serait en droit de désirer de temps en temps plus de sobriété. Ce système — et c'est la seule réserve que nous ayons à faire à son très remarquable ouvrage — est surtout sensible dans le premier volume, qui s'arrête à 1790. Le second tome, qui finit à

1804, nous apporte une moisson de faits déjà infiniment moins connus, et il n'y a plus qu'à louer dans le troisième volume, qui offre un intérêt continu et tout à fait nouveau de la première page à la dernière.

C'est là, en résumé, une œuvre d'un immense labeur et d'une très sérieuse portée intellectuelle, pleine d'enseignements variés et qu'on ne lira pas sans un réel profit.

La tâche sinon la moins difficile, en tout cas la moins pénible du traducteur, n'était pas celle de se référer aux citations d'auteurs de tout genre qui remplissent ces trois gros volumes et de les transcrire fidèlement. Nous avons tenu à nous acquitter consciencieusement de notre devoir dans toute son étendue, et il n'est pas une seule citation, fût-elle d'une demi-ligne, que nous n'ayons reproduite d'après les textes. Il nous a fallu pour cela dépouiller toute une bibliothèque ; mais cette besogne, que nous devions à nos lecteurs, nous a été fort profitable à nous-même, et nous sommes loin de regretter le temps que nous lui avons accordé.

A. D.

AVANT-PROPOS DE L'AUTEUR

La première loi d'un portrait est de ne pas le faire dans un ton opposé à celui du modèle.

SAINTE-BEUVE.

Il n'y a guère d'ouvrage historique important consacré à la période de 1789 *à* 1815 *qui ne mentionne le nom d'Anne-Germaine Necker, baronne de Staël-Holstein.*

Née le 22 *avril* 1766 *au sein de la civilisation du dix-huitième siècle, grandie sous l'influence directe des idées de Jean-Jacques Rousseau et en contact vivant avec toutes les illustrations du temps, depuis Voltaire jusqu'à Mirabeau, depuis Turgot jusqu'à Bonaparte, elle n'a jamais renié sa sympathie pour cette civilisation et a traversé la Révolution en prenant plus d'une fois une part active aux événements. Ce rôle politique s'étend de* 1789 *à* 1799. *Lorsqu'il fut terminé, elle commença par le livre* De la Littérature *sa carrière littéraire proprement dite, qui ne finit qu'avec sa mort,*

le 14 juillet 1817. Cette carrière est marquée par un grand triomphe littéraire, Corinne ; *par une manifestation intellectuelle dont il est difficile d'exagérer la portée*, le livre de l'Allemagne ; *enfin par le testament politique intitulé* Considérations sur la Révolution française, *qui a inspiré aux plus nobles fils de France le désir d'assurer à leur pays les bienfaits de la liberté pour laquelle avait péri, vaincue mais non désabusée, la génération de 1789.*

Une semblable existence, associée à toutes les vicissitudes d'une destinée de femme qu'ont assaillie à la fois les tempêtes du cœur et celles de la vie, était faite pour inspirer non moins d'intérêt que de sympathie. Aussi les écrivains français se sont-ils occupés de tout temps, avec prédilection, de Mme de Staël ; il n'en est pas un seul, parmi ceux qui comptent, qui ne lui ait rendu hommage, ne fût-ce qu'en passant : citons entre autres Marie-Joseph Chénier, Barante, Joseph de Maistre, Thiers, Villemain, Chateaubriand, Lamartine, Nettement, Nisard, Charles de Rémusat, Gustave Planche, Géruzet, Charles de Mazade, Amiel, Brunetière, Caro, Octave Feuillet, Guizot, Taine. Des études plus étendues, sorties de la plume de Mme Necker de Saussure, Benjamin Constant, Alexandre Vinet, avant tout de Sainte-Beuve, le maître de la critique moderne, constituent quelques-uns des meilleurs portraits qui existent dans la prose française.

Mais toutes ces études ont un caractère à peu près exclusivement littéraire. On n'a pas recouru, pour

les écrire, ou du moins on n'a recouru qu'incomplètement aux nombreux détails qui se trouvent disséminés dans la masse incalculable de mémoires, correspondances, biographies et histoires relatifs à la Révolution et qui nous renseignent sur la situation politique et l'importance de Mme de Staël.

Et cependant, le vrai cadre du portrait de cette femme célèbre, le seul qui puisse faire apparaître sa figure sous son véritable jour, ce sont les événements auxquels elle a pris part, les courants intellectuels qu'elle a traversés. Aussi vaut-il mieux, conformément au précepte d'un de nos plus grands historiens, ne pas craindre de répéter parfois des choses connues que prétendre être toujours neuf aux dépens de la vérité.

Séparer la destinée personnelle de Mme de Staël de l'histoire de son temps, tout en voulant tracer d'elle une biographie complète, c'est là un écueil contre lequel ont échoué tout particulièrement les Anglais qui se sont proposé cette tâche.

Voilà comment il se fait que, soixante-dix ans après sa mort, une des personnalités les plus remarquables des temps modernes n'a pas encore trouvé de biographe.

Cette lacune dans l'histoire du dix-neuvième siècle m'est apparue à l'occasion de recherches bien différentes. J'ai interrompu celles-ci, entraînée et séduite par la richesse du sujet nouveau qui s'offrait à moi, par ses rapports avec tant d'épisodes et de personnages en vue de la Révolution, de l'Empire, de l'ère classique allemande et de la Restauration,

enfin par la figure centrale même, qui a captivé les hommes plus encore par son irrésistible bonté que par son génie.

Un autre mobile encore s'est ajouté aux précédents.

Mme de Staël a vu l'Allemagne à l'heure de son plus profond abaissement politique. C'est cette heure même qu'elle a choisie pour faire connaître à tous, sans se laisser égarer par les événements, la grandeur intellectuelle et la valeur morale de ce pays.

Elle a été l'amie de Schiller et de Gœthe, de Charles-Auguste de Weimar et de la duchesse Louise, de Guillaume et d'Alexandre de Humboldt, la protectrice d'Auguste-Guillaume Schlegel. Corinne *a inspiré à Grillparzer sa tragédie de* Sapho; *le portrait de Mme de Staël était suspendu, comme celui d'une alliée dans la lutte contre l'oppresseur, au-dessus de la table de travail du baron de Stein.*

De tels souvenirs obligeaient.

C'est en vertu de ces souvenirs que l'histoire de Mme de Staël, tracée par une main allemande pour le centenaire de 1789, *en appelle à l'indulgence du public. Ce qui, dans cette formidable expérience de la Révolution, a été bon et viable, personne ne s'y est attaché plus fermement et plus noblement que cette illustre femme, qui croyait, avec une foi invincible, que le premier de tous les biens, c'est la liberté.*

Munich, 14 avril 1887.

N. B. Les notes précédées d'un * indiquent que l'ouvrage cité est en allemand. (Le Traducteur).

MADAME DE STAËL
ET SON TEMPS

CHAPITRE PREMIER

En dépit de leur patriotisme aisément susceptible, les Français n'en ont pas moins confié plus d'une fois, au cours de leur histoire, la direction de l'Etat à des mains étrangères. Le premier rôle sous ce rapport appartient aux Italiens : à Concini sous Louis XIII, au cardinal Mazarin sous le successeur de ce roi. Mazarin, tout en conservant ses qualités nationales propres, a énormément contribué, personne ne l'ignore, à l'éclat et à la puissance de la monarchie française. L'Anglais Berwick conduisit les armées de Louis XIV ; l'Ecossais Law administra les finances du Régent. La Révolution accepta le concours de l'Anglais Thomas Payne, du Suisse Marat, du Prussien Anacharsis Clootz, du prince allemand de Hesse-Rheinfels, du Corse Bonaparte. Le Souabe Stofflet combattit pour la Vendée, Luckner, né dans le Haut-Palatinat, pour Louis XVI. Ce sont les Allemands

qui ont le moins bien conservé, à l'étranger, leur caractère national. La preuve en est fournie par le maréchal Maurice de Saxe comme par l'écrivain Grimm, qu'on a loué d'être devenu Français jusqu'à la perfection.

On ne peut en dire autant de son contemporain et ami le Genevois Jacques Necker. Dans un moment d'extrême péril pour la France il se chargea, on le sait, d'administrer les finances de ce pays, et dix ans plus tard, à la veille de la plus formidable tempête qui se fût jusque-là déchaînée sur une nation européenne, il entreprit de préserver celle-ci d'une ruine totale.

Par ses qualités aussi bien que par ses défauts, qui expliquent les raisons de son double échec, Necker révèle surabondamment son origine allemande ; il n'en était éloigné que d'une génération et ne parvint jamais à en effacer complètement en lui la trace. Or, la France a de tout temps subi l'influence de certains défauts de caractère bien plus que celle des qualités opposées. C'est donc un fait de première importance que, à la veille de la crise de 1789, roi et premier ministre n'aient rien eu de mieux à offrir que les vertus bourgeoises dont la possession fait estimer heureux les peuples qui n'ont point d'histoire.

La famille Necker était originaire d'Irlande ; c'est dire par cela seul qu'elle se targuait d'être noble, sinon royale, conformément à la prétention de tout vrai Celte irlandais, qu'abuse si facilement son imagination.

On perd sa trace en Irlande, sous la reine Marie,

pour la voir reparaître en Poméranie, où quelques-uns de ses membres occupaient des fonctions dans l'Eglise protestante. Martin Necker, fils d'un prédicateur de la paroisse de Wartenberg, non loin de Pyritz, fut avocat à Küstrin. Son fils, Charles-Frédéric, né en 1685. abandonna bientôt cette profession pour accompagner à l'Université de Genève, puis dans différentes capitales de l'Europe, le jeune comte Bernstorff, filleul du roi Georges Ier. Vers 1724, il arriva à Londres avec son élève. Le roi lui constitua une somme annuelle de cent livres sterling, sous la condition expresse qu'il fonderait à Genève une maison d'éducation à l'usage de jeunes Anglais. Bientôt le Grand Conseil le nomma professeur de droit à l'Université, sans traitement. Il épousa deux ans après Mlle Gautier, sœur du secrétaire d'Etat et membre du Grand Conseil de ce nom, d'une famille de réfugiés dont l'arbre généalogique remontait jusqu'au célèbre financier Jacques Cœur. La même année il obtint le droit de bourgeoisie, « sans frais, à cause de ses services », suivant les termes du décret, et fut élu successivement membre du Grand Conseil et du Consistoire réformé ; plus tard, en 1742, il publia un *Traité du droit politique du Saint Empire romain*. Quoique l'auteur eût eu soin de faire remarquer que cet écrit « ne contenait rien qui pût être désagréable aux princes », le Grand Conseil n'en crut pas moins devoir, par égard pour les Etats monarchiques voisins, décliner la dédicace de ce travail ; mais il exprima en même temps à Necker sa bienveillance toute particulière. Le succès de son pensionnat lui

permit d'acquérir une campagne à laquelle il donna, par attachement pour son ancienne patrie, le nom de « Germanie ». Il semble d'ailleurs avoir pris fort à cœur la prospérité de sa patrie d'adoption. En 1762, il y eut dans l'église Saint-Pierre une élection qui provoqua de violents désordres ; Necker s'efforçait de ramener le calme dans les esprits, quand tout à coup il tomba mort [1]. Il était âgé de soixante-dix sept ans.

Il laissait deux fils, Louis et Jacques.

L'aîné, Louis, venu au monde en 1730, docteur en droit, suivit d'abord la carrière de son père. Il accompagna à l'Université de Turin le jeune prince de Nassau-Weilbourg, puis un comte de Lippe-Detmold ; il fut ensuite précepteur du baron de Wassenaer, d'une vieille famille néerlandaise, et fréquenta avec lui l'Université d'Utrecht. Nommé professeur de physique à l'Université de Genève, il fit quelques travaux pour le *Dictionnaire encyclopédique* et reprit la direction du pensionnat de son père ; mais sa femme étant morte, il dut quitter Genève à la suite d'un procès. Il renonça à sa chaire, se rendit à Marseille, ajouta à son nom le qualificatif « de Germanie », et fonda dans cette ville, avec son frère, une maison de banque ; il quittait les affaires, quelques années après, à la tête d'une fortune de deux millions, et venait s'établir à Paris. Il y devint l'ami de Benjamin Franklin, dont il partageait le goût pour les sciences

[1] Senebier, *Histoire littéraire de Genève*, 1786, III, 90. — Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, II et IV. — * Dr Hermann, *Notes pour servir à l'histoire de la famille Necker*, Berlin, 1886.

naturelles ; il y épousa ensuite une demoiselle d'Hauteville. Ce second mariage resta sans enfants. Un fils du premier lit entra dans l'armée française, une fille se maria à Genève. C'est là que Louis Necker termina sa carrière en 1804, la même année que son frère[1].

Une destinée bien différente, soumise à toutes les vicissitudes de la grandeur humaine et aux désillusions qui en sont inséparables, attendait ce second fils de Charles-Frédéric. Il était né le 30 septembre 1732 et portait le nom de Jacques. Il passa à Genève ses années d'enfance, que ne distingue rien de particulier ; on en a pourtant retenu un trait caractéristique, qui nous est rapporté par son futur ami Charles-Victor de Bonstetten. Dans ses jeux avec ses camarades, il prenait toujours soin d'organiser en petit les Etats qu'il connaissait par ses lectures, de façon à esquisser à leur usage des projets de lois[2]. Du reste, tous les Suisses, en ce temps-là, s'occupaient de politique, et les cantons formaient de vrais tableaux en miniature des différentes formes gouvernementales. Cela a lieu d'étonner, quand on songe à l'apathie générale qui régnait sous ce rapport en Allemagne. Un seul fait permettra d'en juger. De 1722 à 1726, Gottsched et sa femme n'échangèrent pas moins de 4.700 lettres avec une moitié de l'univers ;

[1] * *La famille Necker*, par E.-r ; * *Jacques Necker*, par A. W. Schlegel : deux essais publiés dans * *Les Contemporains*, 1816-17 et 1818-19.

[2] * Bonstetten, *Lettres à Friderike Brun*, publiées par Matthisson, I, 205.

or, on n'y trouve en fait de politique que quelques allusions tout à fait accidentelles[1]. Cet intérêt des Suisses pour les affaires publiques n'empêche pas que la seconde partie du dix-huitième siècle ait été pour leur pays une époque de décadence. Une quantité de petits Etats, depuis la monarchie des principautés ecclésiastiques jusqu'à la démocratie absolue des petits cantons montagneux, se partageaient le pays ; mais l'aristocratie en resta cependant la forme politique dominante. C'est ainsi, par exemple, que les paysans démocratiques des petits cantons eux-mêmes ne dédaignaient pas de posséder des sujets.

A côté des treize cantons il y avait trois Etats plus petits qui, sous le nom de « pays alliés », se faisaient représenter à la diète. C'est la république de Genève qui possédait le développement industriel le plus florissant, tandis que les familles aristocratiques de Berne, Lucerne, Fribourg, Solothurn, étaient déjà en décadence. En 1760, à l'occasion du jubilé de l'Université de Bâle, les Suisses se créèrent un centre intellectuel par la fondation de la « Société helvétique ». Celle-ci eut à sa tête Iselin avec les trois Zurichois Gessner, Hirzel et Schinz ; plus tard Bodmer, Lavater, Pestalozzi et Bonstetten en firent partie. Leur but était de développer l'amour de la patrie, la vertu civique et le bien-être public ; quand les temps devinrent orageux, la politique vint se greffer sur le tout. Genève reprit une position particulière,

[1] * Danzel, *Gottsched et son temps*, 279.

même sous le rapport intellectuel ; l'historien Jean de Müller en parle comme de « la ville relativement la plus éclairée à la ronde ». Après une longue sujétion, dit-il, Calvin lui apporta, avec la tyrannie ecclésiastique protestante, l'ombre de la liberté politique, que les générations ultérieures développèrent. Jalousée par plus d'un voisin, cette ville est le centre d'une grande industrie et d'une quantité relativement extraordinaire de têtes qui pensent ; mais le grand bruit qu'on mène du bonheur de la liberté n'est souvent que le prélude de sa perte. « Jamais », ajoute-t-il[1], « on n'est parvenu à faire changer un Genevois de manière de voir. » Bonstetten, dans ses *Souvenirs de jeunesse*, complète ce tableau : en aucun pays, dit-il, on n'a autant qu'à Genève écrit pour et contre l'aristocratie et la démocratie. « L'aristocratie était dans la constitution et la situation de la ville, la démocratie dans quelques formes. Toute la puissance de l'aristocratie résidait dans le Petit Conseil ; les familles patriciennes étaient campées sur la colline, tandis que les plébéiens habitaient la ville basse à leurs pieds. Cependant il n'y avait ni patriciat ni plèbe reconnus, et nulles frontières légales ne séparaient des autres familles les familles dirigeantes. La puissance ne reposant absolument que dans l'opinion, il s'ensuivait qu'en aucun pays on n'était aussi attaché à la moindre prérogative. Une de ces prérogatives était l'habitation sur la colline. ue de fois fus-je irrité en entendant la ville haute

[1] * Jean de Müller, *Lettres. Œuvres complètes*, XVI, 42 et 55.

parler dédaigneusement de la ville basse, où j'avais dansé à plusieurs reprises! Cette jalousie avait pour conséquence la diffusion de l'éducation dans toutes les classes: les femmes étaient bien élevées, les hommes possédaient une bonne instruction, souvent scientifique; en somme, il y avait là plus de savoir que chez aucune grande nation. L'excellente éducation morale des Genevois ayant pour fondement la vieille controverse religieuse et l'esprit commercial, leur caractère était très sérieux et plus enclin aux preuves et aux calculs qu'au plaisir et à la gaîté. Voltaire dit de Genève: « Cité sournoise, où jamais l'on ne rit. » L'humeur puritaine du clergé avait su écarter de son enceinte, comme de dangereuses abominations, toute espèce de divertissements, en particulier les spectacles publics; le caractère morose de ses habitants en faisait des combattants d'autant plus vigoureux; aussi chaque question politique, même la plus insignifiante, enfantait-elle un déluge d'écrits et une tempête de mots... Je me rappelle que dans mon enfance le plus grand éloge qu'on pût adresser aux enfants était de leur dire qu'ils étaient *rangés*. Etre *rangé*, c'était être tranquille comme un vieux papa, ou se tenir raide comme un conseiller... Mon père m'avait recommandé à l'excellent Cramer, syndic de la république; je le trouvai dans sa cuisine, mangeant avec sa femme et sa servante; le digne homme portait une perruque qui, semblable à une majestueuse crinière, tombait jusque sur sa poitrine... Ces bonnes mœurs fondirent peu à peu, comme de vieux glaciers, à l'époque de l'appa-

rition de Voltaire, qui y contribua pour sa part[1] ».

Le châtelain de Ferney se vantait plus tard d'avoir corrompu Genève[2]; mais, au temps de la jeunesse de Necker, le grand et modeste naturaliste Bonnet était l'homme le plus influent de sa patrie ; il cherchait, comme devait le faire Necker à son tour, à concilier les problèmes philosophiques avec les croyances chrétiennes. Dans cette atmosphère de simplicité patriarcale et de morale sévère, le jeune Jacques Necker, alors âgé de seize ans, acheva avec succès ses humanités ; mais il dut interrompre ses études, — et cette lacune, comme on l'a justement remarqué[3], resta toujours sensible chez lui, — pour se créer à Paris dans le commerce, conformément à la volonté de son père, une existence indépendante.

Tout d'abord ce plan parut ne pas devoir réussir ; l'intérêt du jeune homme avait été éveillé par de tout autres choses que par les affaires d'argent ; il aimait les livres, lisait avidement les productions du jour, et composait à ses moments perdus de petites pièces de théâtre, en particulier des comédies en vers, que plus tard il s'applaudit de n'avoir pas publiées.

Le hasard fit découvrir dans le gai jeune homme toujours prêt aux plaisanteries un talent hors ligne pour la profession qu'on lui avait imposée. Son père

[1] * Bonstetten, *Souvenirs de jeunesse*, à la suite des *Lettres à Matthisson*.

[2] Voltaire à d'Alembert, I, 134.

[3] Mme de Charrière, *Lettres-Mémoires. Revue Suisse*, 1857, 777.

l'avait placé chez le banquier genevois Vernet, qui habitait les environs de Paris et ne venait dans ses bureaux qu'à certains jours. Une affaire importante arriva de Hollande, pendant son absence. La décision pressait. Le jeune Necker, qui avait alors dix-huit ans, se chargea de la prendre. Il soumit à Vernet un projet soigneusement étudié, auquel celui-ci donna son plein assentiment. Au bout de trois mois, le jeune commis savait le hollandais et avait pris la direction générale des affaires avec les grandes maisons d'Amsterdam. Sa fortune était faite. Quand, en 1762, Vernet se retira, il confia à Jacques Necker une somme qui permit à celui-ci de fonder, avec les Thélusson de Genève, une maison qui devint bientôt une des premières de France, et qui y fut l'origine de la banque proprement dite; cette maison, en effet, au lieu de s'en tenir à des transactions purement commerciales ou au fermage des revenus de l'Etat, agit pour son propre compte et hasarda de grandes opérations. La spéculation sur les blés lui en fournit la première occasion. Choiseul, en 1764, avait rendu libre le commerce des céréales. Cette révolution économique avait été déterminée par l'intérêt qui s'éveilla, vers le milieu du dix-huitième siècle, en faveur des problèmes connexes de celui-ci. Cet intérêt trouva son expression, à partir de 1750, dans les travaux des économistes, et provoqua dans les esprits une agitation que les questions religieuses seules, quelque temps auparavant, avaient été capables de faire naître.

Voltaire écrivait : « Vers l'an 1750, la nation, ras-

sasiée de vers, de tragédies, de comédies, d'opéras, de romans, d'histoires romanesques, de réflexions morales plus romanesques encore, et de disputes théologiques sur la grâce et sur les convulsions, se mit enfin à raisonner sur les blés. On oublia même les vignes pour ne parler que de froment et de seigle[1] ».

Si l'on rapproche cette remarque des produits littéraires du moment et de la vie au sein de la capitale, on la trouvera à peine exagérée. A Versailles même, au cœur de la monarchie, sous le toit royal, la marquise de Pompadour, que déjà Latour avait peinte avec un volume de l'*Esprit des Lois* à la main, s'éprenait d'enthousiasme pour les doctrines du vieux Quesnay, son médecin, le fondateur du système physiocratique. Dans l'épigraphe mise par celui-ci en tête de son célèbre livre : « Pauvres paysans, pauvre royaume, pauvre royaume, pauvre roi ! », il plaide pour son idée favorite, l'alliance de la royauté absolue avec les paysans. Cette alliance, bien comprise, était de nature à modifier l'histoire du siècle, et, en dépit de la défense apparente du despotisme par l'auteur, elle aurait sans doute conduit, par la garantie de la propriété, à la liberté individuelle[2]. Mirabeau le père, de son côté, voyant l'idéal de l'avenir dans cette alliance du sceptre avec la charrue, cherchait à adapter à son milieu les théories de Quesnay et réclamait une noblesse vivant sur ses terres, ennemie du luxe, dévouée

[1] Sainte-Beuve, *L'abbé Galiani. Causeries du Lundi*, II, 421.

[2] Lavergne, *Les économistes français au XVIIIe siècle.*

aux intérêts ruraux, résolue à protéger la religion, la patrie et les vertus domestiques. Gournay, d'autre part, fit pour le commerce et l'industrie ce que Quesnay et ses collaborateurs avaient entrepris pour l'agriculture. Il lança dans les lieux communs administratifs de son époque l'axiome célèbre ; « Laissez faire, laissez passer ! » C'est à lui aussi qu'on doit l'expression de « bureaucratie ». Son influence, comme celle de Quesnay, s'étendit bien au-delà de la France. Les théories des physiocrates, leur méthode expérimentale, rallièrent le suffrage des hommes les plus éclairés dans les divers pays : du grand duc Léopold de Toscane, qui devint empereur, du margrave Charles-Frédéric de Bade, du chancelier Chreptowicz, et jusqu'à un certain point de Joseph II lui-même.

A Paris, la cause des économistes dut son succès en grande partie à la protection et à l'influence des femmes. Bien que les écrivains de la « secte », comme on les nommait, eussent un style lourd et parfois presque incompréhensible, leurs pesants écrits n'en formaient pas moins l'objet de l'entretien du jour et de la sympathie du grand monde. Dans les boudoirs élégants on agitait les plus sèches questions de l'économie politique ; la duchesse d'Enville, mère de l'excellent duc de La Rochefoucauld, une des victimes de la Révolution, passait pour une des personnes les mieux informées en ces matières ; Mme d'Epinay en oubliait ses affaires de cœur ; des inimitiés mortelles étaient la conséquence d'une divergence d'appréciation sur l'*Ami des hommes* de

Mirabeau ou les *Maximes* de Quesnay. Le Dauphin, père de Louis XVI, nommait l'œuvre du premier « le bréviaire des honnêtes gens », et trouvait dans les sévères théories de l'intraitable et vieux gentilhomme quelque chose du haut esprit réformateur qui avait pénétré les relations de Fénelon avec son grand-père, le Marcellus de sa dynastie. Par contre, dans le camp philosophique, Melchior Grimm nommait en raillant la *Philosophie rurale* (1763), dernière œuvre de Mirabeau, le « Pentateuque de la secte économiste » ; après lui, l'abbé Galiani, l'esprit sans conteste le plus fin et le plus spirituel de son temps après Voltaire, s'emparait avec une habileté incomparable des exagérations et des vues extrêmes des physiocrates ; dans ses célèbres *Dialogues sur les blés*, que l'enthousiasme des contemporains osa rapprocher des *Lettres provinciales*, il jugeait comme il convient leur idéal, trouvé en Chine, comme il disait plaisamment, d'un Etat agricole modèle, et leurs théories à perte de vue sur la liberté des grains. Le livre de Galiani nous entraînerait pour le moment trop au-delà de la période qui nous occupe ici ; mais il dépasse en intérêt tous les autres produits du même genre, parce que, la porte une fois ouverte à la critique et à la libre recherche, des courants d'idées bien différents afflueront à leur tour. « Liberté et inviolabilité des biens, c'est la devise des Anglais. Elle vaut bien Montjoye et Saint-Denis ! », écrivait Voltaire en 1729, après son séjour en Angleterre.

D'autres regards que les siens s'étaient depuis lors dirigés du côté de la Manche. Vingt ans plus tard

parurent coup sur coup les œuvres qui ébranlèrent définitivement les bases vermoulues de l'ancien régime. Montesquieu prit les devants en 1748 avec l'*Esprit des Lois* ; en 1756 fut publié l'*Essai sur les mœurs* ; l'année 1762 apporta à la fois le *Contrat social* et l'*Emile*. En même temps, les encyclopédistes disposaient leur formidable machine de guerre contre l'état de choses existant ; Diderot, le génie de la destruction, proclamait toutes les doctrines fondamentales de la Révolution. Pour peu qu'on y fût préparé, on devait sentir bouillonner en soi les idées qui, dans un sens ou dans l'autre, agitaient l'atmosphère intellectuelle et s'emparaient d'autant plus violemment des esprits, que le calme apparent de la vie publique accélérait la fermentation intérieure.

Necker, nous l'avons dit, n'avait pas choisi sa carrière ; les circonstances la lui avaient imposée. Mais le sort l'avait si bien favorisé, qu'à peine âgé de trente ans il se trouvait à la tête d'une fortune très considérable pour le temps, puisqu'elle se chiffrait déjà par plusieurs millions. Une fois délivré de tout souci matériel, il revint aux projets et aux aspirations de sa jeunesse. Il songea à échanger le comptoir contre la vie intellectuelle et à conquérir des biens plus enviables que la richesse. L'expérience acquise dans les affaires devait servir à ses projets futurs, et ce fut une nouvelle faveur de la destinée.

En attendant, Necker avait fait un choix auquel il dut non seulement le bonheur, mais aussi la dignité de son existence : il épousa, à trente-deux ans, une de ses compatriotes, Mlle Suzanne Curchod. Celle-ci

a su se faire, dans l'histoire de la société française au dix-huitième siècle, un nom indépendant de celui de son mari ; mais ce qui reste son meilleur titre au souvenir de la postérité, c'est d'avoir été l'épouse dévouée d'un homme considérable.

Gœthe exprime, dans *Vérité et Poésie,* cette idée que la maison d'un pasteur de campagne est peut-être le sujet le mieux approprié à une idylle moderne ; il songeait sans doute en ceci à un épisode bien connu de sa propre vie. C'est dans un pareil milieu, si favorable à la poésie comme à la moralité de l'existence, que fit son entrée, le 2 juin 1737, la fille du pasteur Curchod. La modeste habitation de celui-ci, aux murs badigeonnés en blanc, aux volets peints en vert, était située dans le pays de Vaud, à deux pas de la frontière française, dans la commune de Crassier. La mère sortait d'une famille de réfugiés, les d'Albert de Montélimart. Elle avait été très belle dans sa jeunesse ; son origine noble, qui d'ailleurs n'a jamais été bien prouvée, semble avoir engagé sa fille à prendre plus tard ce nom à Paris. Mlle Curchod n'avait ni frères ni sœurs, et le pasteur de Crassier put lui consacrer tous ses soins. A peine âgée de seize ans, elle écrivait à un ami une lettre latine dont celui-ci vanta le style cicéronien ; elle étudiait la physique et la géométrie et cultivait beaucoup la musique. Dans un portrait d'elle-même qu'elle traçait alors, elle se représentait comme une jeune fille à la taille élancée, à la chevelure blonde, aux yeux bleus riants, aux traits fins et au sourire sympathique, dont l'ensemble de la personne ne démentait pas, du reste, l'origine campagnarde.

Les adorateurs ne lui firent pas défaut. La chaire de la petite église de Crassier eut bientôt pour les jeunes prédicateurs un attrait que ne pouvait expliquer suffisamment le désir du bien spirituel des habitants. On a conservé des lettres adressées à Mlle Curchod, dans lesquelles des amis lui reprochent d'avoir encouragé les jeunes gens par sa coquetterie; elle-même avoua plus tard qu'elle était alors trop inexpérimentée pour avoir montré la prudence nécessaire, et qu'en outre les louanges lui avaient tourné la tête. Les sentiments qu'elle provoqua s'exprimèrent en vers ; l'un se plaint de son

éternelle morale,
Qui *lui* fut toujours si fatale ;

l'autre la vit apparaître en songe :

Ne vous alarmez pas, Suzette ;
Vous grondâtes, l'amour se tut.
Mon sommeil aima sa conquête,
Et mon réveil votre vertu.

Cependant, ce n'est pas à Crassier, mais à Lausanne, où ses parents la menaient aussi souvent que le permettaient les circonstances, que se déroula l'épisode mémorable de la jeunesse de Suzanne Curchod. M. d'Haussonville, entre autres, nous a fait connaître la nature des rapports sociaux dans la vieille cité impériale de Lausanne, devenue avant tout, aujourd'hui, une ville fréquentée par les touristes. Bien qu'elle fût réduite à 9,000 habitants, sa société ne s'en partageait pas moins en deux groupes

distincts, qui ne se rencontraient que de temps en temps. Le premier se composait des vieilles familles aristocratiques dont les intérêts gravitaient vers Berne, le siége du gouvernement, et qui menaient sur les rives du lac une existence patriarcale, tout en ne dédaignant pas de se mêler à l'occasion au peuple et de prendre part à ses divertissements. Le second était formé de professeurs et d'étudiants de l'Université, auxquels venait s'adjoindre une réunion de jeunes filles qui portait le nom de « Société du Printemps ». En hiver il y avait des bals et des soirées, en été des excursions et des parties de plaisir. L'entrée de Mlle Curchod dans cette Société amena la fondation d'une Académie qui emprunta son nom à la Poudrière, rivière voisine de la ville ; on s'y livra à des travaux littéraires consacrés à la solution des problèmes les plus délicats du cœur. Un jour l'Académie délibérait sur le projet d'établir un droit des gens entre femmes, « en considérant le cœur des hommes, ainsi que le Nouveau Monde, comme une terre inculte et sauvage ». Une autre fois, à cette question : « Quel est le plaisir le plus délicat ? », elle repondait à l'unanimité : « Celui de rendre parfaitement heureuse une personne très malheureuse, sans y être obligé par aucune raison ».

A toutes ces subtilités du goût, ou plutôt du mauvais goût d'alors, Suzanne Curchod prit la part la plus empressée ; ici encore elle fut chantée, fêtée, adorée, nommée Sapho ou Suzette, et accusée d'avoir éprouvé trop de plaisir à ces hommages. Quoi qu'il en soit, rien ne révèle en elle, à cette époque, l'étroit

pédantisme des années postérieures. C'est à ce moment qu'apparut, au milieu de ce petit monde badin et léger, un jeune étranger qui semblait plus sérieux et qui sut en tout cas inspirer à la jeune fille une inclination qui projette un reflet poétique sur la mémoire de l'historien du déclin de l'Empire romain.

En envoyant son fils âgé de seize ans à Lausanne, chez le pasteur Pavillard, le père de Gibbon nourrissait l'espoir de lui faire abjurer le catholicisme, qu'il avait embrassé peu de temps avant à Oxford, « vaincu par une noble main [1] ». La cure ne fut que trop radicale : le jeune homme perdit sa conviction récente, mais en même temps il renonça à toute croyance chrétienne. C'est ainsi transformé, à l'âge de dix-huit ans, qu'il rencontra la jeune muse des cercles académiques de Lausanne, Mlle Curchod.

L'extérieur de Gibbon, petit homme à la taille épaisse, aux jambes courtes et au manque total de profil [2], a fait le sujet de mainte anecdote ; le spirituel marquis de Bièvre avait coutume de dire : « Quand j'ai besoin de mouvement, je fais trois fois le tour de Gibbon [3] ». On connaît la scène qui eut lieu un jour, à Lausanne, entre lui et Mlle Crouzaz, la femme de lettres qui devint plus tard la baronne de Montolieu : s'étant jeté à ses pieds pour lui faire une déclaration, celle-ci le conjura d'en rester là et de se

[1] A la suite de la lecture d'un ouvrage de Bossuet.
[2] Mme Du Deffand, *Lettres à Horace Walpole.*
[3] Duchesse d'Abrantès, *Histoire des salons de Paris*, II, 365.

relever : « Ah ! si je le pouvais ! », gémit piteusement le pauvre Gibbon. Un serviteur dut venir le remettre sur ses jambes. Cette scène est postérieure de vingt-cinq ans et plus à son amour pour M[lle] Curchod. Celle-ci a connu un autre Gibbon, non encore célèbre, il est vrai, mais jeune et attrayant ; elle parle de sa belle chevelure, de sa main fine, de son esprit distingué et de ses excellentes manières, et insiste sur l'expression spirituelle de sa physionomie pleine d'animation.

Gibbon, de son côté, a immortalisé dans ses *Mémoires*, en ce style lapidaire qui lui est propre, le portrait de la jeune fille. « Ses attraits personnels », dit-il, « étaient embellis par les vertus et par les talents de l'esprit... Dans ses courtes visites à quelques-uns de ses parents, à Lausanne, l'esprit, la beauté et l'érudition de M[lle] Curchod furent le sujet des applaudissements universels. Les récits d'un tel prodige éveillèrent ma curiosité ; je la vis et je l'aimai. Je la trouvai savante sans pédanterie, animée dans la conversation, pure dans ses sentiments et élégante dans ses manières. La première et soudaine émotion se fortifia par l'habitude et le rapprochement d'une connaissance plus familière. Elle me permit de lui faire deux ou trois visites chez son père. J'ai passé quelques jours heureux dans les montagnes de la Franche-Comté [1] ; les parents encouragèrent honorablement ma recherche. Dans le calme de la retraite, les légères vanités de la jeunesse n'agi-

[1] Il y a ici une erreur, puisque Crassier est en Suisse.

tant plus son cœur distrait, elle prêtait l'oreille à la voix de la vérité et de la passion, et je puis me flatter de l'espérance d'avoir fait quelque impression sur un cœur vertueux. A Crassier, à Lausanne, je me livrai à l'illusion du bonheur. Mais à mon retour en Angleterre, je découvris bientôt que mon père ne voudrait jamais consentir à cette alliance, et que, sans son consentement, je devais renoncer à toute espérance. Après un combat pénible, je cédai à ma destinée ». Suit le passage classique : « Je soupirai comme amant, j'obéis comme fils. Insensiblement, le temps, l'absence et l'habitude d'une vie nouvelle guérirent ma blessure. Ma guérison fut accélérée par un rapport fidèle de la tranquillité et de la gaîté de la demoiselle elle-même, et mon amour se convertit peu à peu en respect et en amitié [1] ».

Le hasard a voulu que les archives de Coppet fournissent à l'arrière-petit-fils de M[lle] Curchod les moyens de soumettre à un nouveau contrôle le petit drame intime raconté ici en termes si mesurés ; le résultat de l'enquête modifie assez sensiblement les faits avancés par le jeune Gibbon. C'est Suzanne qui l'aimait véritablement, et elle ne put renoncer à cet amour, même quand le sien fut depuis longtemps refroidi. M. d'Haussonville a publié quelques lettres adressées par Gibbon à la jeune fille au début de leur liaison. Il s'y compare, loin d'elle, à un prince oriental soudainement enfermé dans un cachot, à Adam chassé du paradis ; il parle, au bout

[1] Gibbon, *Memoirs of my life and writings*, ch. IV.

d'une semaine passée chez le pasteur Curchod, des trésors inappréciables qu'il y a trouvés, de l'âme incomparable dont la possession est plus désirable que celle d'un empire et même de la « philosophie». De même que Socrate remerciait les dieux de l'avoir fait naître Grec, de même il les remerciait de lui avoir fait connaître la meilleure et la plus ravissante des créatures. Il ne faut pas qu'elle bâille en le lisant : jamais prédicateur ne fut plus convaincu que lui. La passion de Gibbon était telle, si l'on en croit Julie de Bondeli, l'amie de J.-J. Rousseau et de Wieland, qu'on le rencontra un jour dans le voisinage de Lausanne, l'épée nue à la main, arrêtant des paysans auxquels il demandait, avec des menaces, s'ils connaissaient une personne plus belle et plus aimable que Mlle Curchod, de Crassier[1].

La jeune fille devint sa fiancée ; mais elle n'en éprouvait pas moins sur sa fidélité des scrupules et des doutes qu'il essayait en vain d'apaiser. Quand elle apprit que le père de Gibbon était opposé au mariage de son fils, elle ne fut plus maîtresse de ses préoccupations. L'idée d'une rupture, toutefois,était bien loin de l'esprit de Suzanne, lorsque, sur l'ordre de son père, le jeune homme dut regagner l'Angleterre, au printemps de 1758. Pendant les quatre années qui suivirent, l'envoi d'un *Essai sur l'étude de la littérature*, avec une froide épître dédicatoire, fut à peu près l'unique signe de vie que donna Gibbon à la fiancée délaissée par lui dans les montagnes de

1 * Bodemann, *Julie de Bondeli*, 217-218.

la Suisse. Dans l'intervalle, le père de Suzanne était mort ; la jeune fille s'était établie avec sa mère à Genève, où elle donnait des leçons. D'après une tradition locale, elle se rendait à cheval auprès de celles de ses élèves qui habitaient les environs de la ville, et leur faisait parfois des conférences ou leur distribuait des prix du haut d'une petite estrade de verdure ressemblant à une chaire, élevée à ciel ouvert pour elle [1]. Elle jouissait de l'estime universelle, d'un renom de grande instruction, et entretenait des correspondances relatives aux affaires littéraires du jour. C'est ainsi qu'elle dissertait avec Julie de Bondeli sur le caractère de la *Nouvelle Héloïse* [2]. Plus tard, sa pensée se reportait volontiers vers cette période de sa vie ; quoique dans une situation précaire et absolument incertaine de l'avenir, elle n'en avait pas moins d'heureux moments, qu'elle ne retrouvait plus aux jours de pleine prospérité : « J'étais pauvre alors, incertaine de mon sort, mais j'avais des accès de joie dont je ne suis plus susceptible, et je cherche vainement dans les brillantes assemblées quelques traces de la vive impression que j'éprouvais alors [3] ». Cet épisode de son existence ne fut d'ailleurs pas de longue durée. Sa mère mourut trois ans après son père, en 1763 ; elle s'accusa, au fort de son affliction, d'avoir attristé les derniers jours de celle-ci

[1] Sainte-Beuve, *Madame Necker. Causeries du Lundi*, IV, 240.

[2] * Bodemann, *Julie de Bondeli*. Deux lettres à Suzanne Curchod, à Genève, 1761.

[3] Golowkin, *Lettres recueillies en Suisse*, 354.

par l'inégalité de son humeur et son indifférence apparente. Mlle Curchod était une âme déjà fortement atteinte par les épreuves et par les humiliations de la vie, et ces accusations exagérées tendaient à rétablir l'équilibre détruit ; dans cet intervalle, en effet, avait pris fin sa liaison avec Gibbon, sur la constance duquel elle comptait, malgré ses propres doutes et les apparences contraires.

Pour lui annoncer la rupture, cette plume si célèbre plus tard n'avait rien trouvé de mieux que la formule qui nous est familière à tous depuis l'école : « Mademoiselle, je ne puis commencer ! »

Et il continuait :

« Cependant il le faut... Vous sentez à ce début ce que je vais dire. Epargnez-moi le reste. Oui, mademoiselle, je dois renoncer à vous pour jamais ! L'arrêt est porté, mon cœur en gémit, mais devant mon devoir, tout doit se taire.

« Arrivé en Angleterre, mon goût et mon intérêt me conseilloient également de travailler à m'acquérir la tendresse de mon père et à dissiper tous les nuages qui me l'avoient dérobée pendant quelque temps. Je me flatte d'avoir réussi : toute sa conduite, les attentions les plus délicates, les bienfaits les plus solides m'en ont convaincu. J'ai saisi le moment où il m'assuroit que toutes ses idées alloient me rendre heureux, pour lui demander la permission de m'offrir à cette femme avec qui tous les pays, tous les Etats me seroient d'un bonheur égal, et sans qui ils me seroient tous à charge. Voici sa réponse : « Epousez votre

étrangère, vous êtes indépendant. Mais souvenez-vous avant de le faire que vous êtes fils et citoyen anglais. » Il s'étendit ensuite sur la cruauté de l'abandonner et de le mettre avant son temps dans le tombeau, sur la lâcheté qu'il y auroit de fouler aux pieds tout ce que je devois à ma patrie. Je me retirai à ma chambre, y demeurai deux heures ; je n'essaierai pas de vous peindre mon état ; j'en sortis pour dire à mon père que je lui sacrifiois tout le bonheur de ma vie.

« Puissiez-vous, mademoiselle, être plus heureuse que je n'espère d'être jamais ? Ce sera toujours ma prière, ce sera même ma consolation. Que ne puis-je y contribuer que par mes vœux ! Je tremble d'apprendre votre sort, ne me le laissez pas ignorer. Ce sera pour moi un moment bien cruel. Assurez M. et Mme Curchod de mon respect, de mon estime et de mes regrets. Adieu, mademoiselle. Je me rappelerai toujours Mlle Curchod comme la plus digne et la plus charmante des femmes ; qu'elle n'oublie pas entièrement un homme qui ne méritoit pas le désespoir auquel il est en proie.

« Adieu, mademoiselle, cette lettre doit vous paraître étrange à tous égards, elle est l'image de mon âme.

« Je vous ai écrit deux fois en route, d'un village de Lorraine et de Maëstricht, et une fois de Londres ; vous ne les avez pas reçu ; je ne sais pas si je dois espérer que celle-ci vous parvienne. J'ai l'honneur d'être, avec des sentiments qui font le tour-

ment de ma vie et une estime que rien ne peut altérer,

« Mademoiselle,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« GIBBON ».

Beriton, 24 août 1762.

Les notes de Gibbon relatives à sa vie en Angleterre pendant les années qui suivirent son retour de Suisse ne concordent nullement avec l'émotion artificielle dont cette lettre témoigne ; elles dépeignent une existence agréable, de plus en plus tournée vers les études sérieuses et les grands projets littéraires, et dans laquelle les douleurs et les souvenirs amoureux ne jouaient en tout cas qu'un rôle très subordonné, en supposant qu'ils en jouassent un. Suzanne Curchod avait, de son côté, selon toute apparence, accepté avec résignation et sans colère un dénouement auquel l'attitude de son fiancé ne l'avait que trop préparée, quand soudain se répandit à Lausanne, au mois de mai de l'année suivante, la nouvelle du retour de Gibbon. Que cette réapparition inattendue fût de nature à émouvoir profondément le cœur de la pauvre fille, c'est là une idée qui ne semble même pas être venue à notre Anglais. C'est alors qu'elle lui adressa de Genève la lettre suivante, dans laquelle ses sentiments longtemps comprimés faisaient enfin explosion.

Nous conservons l'orthographe de ces lettres.

« Monsieur,

« La démarche que je risque me fait rougir moi-même ; je voudrais me l'épargner à moi et à vous. Grand Dieu ! est-il possible qu'un cœur innocent s'abaisse à ce point ? Quelle humiliation ! J'ai déjà souffert davantage, mais jamais je n'ai senti plus profondément ma souffrance. Je dois à mon repos de faire cette démarche : si je perds l'occasion qui m'en est offerte, il n'y a plus de paix possible pour moi : pourrais-je la goûter, tant que mon cœur habitué à être son propre bourreau, croirait voir dans les témoignages de votre froideur croissante simplement des marques de délicatesse ? Depuis cinq années révolues je me sacrifie à cette chimère, avec une incroyable constance ; enfin mon âme trop romanesque s'est rendu compte de sa désillusion ; je vous conjure à genoux d'éclairer un cœur égaré. Signez l'aveu complet de votre indifférence et mon âme saura se résigner ; la certitude me rendra la tranquillité à laquelle j'aspire. Vous seriez le plus méprisable des hommes si vous me refusiez cette preuve de sincérité, et Dieu qui connaît mon cœur, Dieu qui m'aime sans aucun doute, quoiqu'il m'éprouve si douloureusement, Dieu vous châtiera en dépit de mes prières, s'il y avait la plus légère dissimulation dans votre réponse ou si votre silence jetait un défi à ma tranquillité.

« Si vous communiquiez mon indigne démarche à qui que ce soit au monde, fût-ce à votre meilleur ami,

l'amertume du châtiment deviendrait la mesure de ma faute ; je devrais alors la regarder comme un crime dont je n'aurais pas calculé l'énorme portée ; je sens déjà combien mon abaissement profane mon orgueil de jeune fille, ma conduite antérieure et mes sentiments actuels ».

Cette lettre, adressée à « M. Gibbon, gentilhomme anglais, chez M. de Mezery à Lausanne », a été trouvée au château de Coppet ; le cachet de cire noire en était rompu. Il est donc présumable que nous avons là l'original, rendu par le destinataire.

L'expéditrice y ajouta plus tard au bas ces mots en anglais :

« A thinking soul is punishment enough, and every thought draws blood ». (Une âme qui pense est un châtiment suffisant, et chaque pensée la fait saigner). Cette explosion de douleur n'a pas changé, il est vrai, les sentiments de Gibbon, mais a modifié le jugement de la postérité : le portrait de Mme Necker, comparé à celui de Suzanne Curchod, y a beaucoup gagné en grâce féminine et en sympathie.

On ne connaît pas la réponse de Gibbon ; mais on la devine aisément par cette seconde lettre, qu'il reçut de Genève à la suite de la sienne. Le ton a complètement changé.

« Monsieur », écrivait cette fois la jeune fille parvenue à reprendre possession d'elle-même, « cinq ans d'abandon n'avaient pu produire le changement que je viens

d'éprouver ; il seroit à souhaiter pour moi que vous m'eussiez écrit plus tôt ou que votre première lettre eût été conçue dans un autre style... Ne versez aucune larme sur la rigueur de mon sort : mes parents ne sont plus, que m'importe la fortune ? d'ailleurs, ce n'est point à vous que je l'ai sacrifiée, mais à un être factice qui n'existera jamais que dans une tête romanesquement fêlée telle que la mienne ; car dès le moment que votre lettre m'a désabusée, vous êtes rentré pour moi dans la classe de tous les autres hommes, et, après avoir été le seul que j'aie jamais pu aimer, vous êtes devenu un de ceux pour qui j'aurois le moins de penchant, parce que vous ressemblez le moins à ma chimère céladonique ; enfin il ne tient qu'à vous de me dédommager. Suivez le plan que vous me tracez, joignez votre attachement à celui que mes amis me témoignent, vous me trouverez aussi confiante, aussi tendre et en même temps aussi indifférente que je le suis pour eux. Croyez-moi, monsieur, ce n'est point le dépit qui s'exprime ainsi ; et si j'ajoute cette dernière épithète (quelque vraie qu'elle soit), c'est uniquement pour vous persuader que mon cœur sauvera le vôtre ; ma conduite et mes sentiments ont mérité votre estime et votre amitié ; je compte sur l'une et sur l'autre ; qu'à l'avenir donc il ne soit plus question de notre ancienne histoire ; je vais la terminer par quelques propos nécessaires.

« Ce pays m'est devenu odieux depuis les pertes que j'ai faites ; d'ailleurs, les bontés de mes amis m'engagent à le quitter. Je ne puis les accepter sans

bassesse, ni les refuser sans ingratitude ; je contais de passer en Angleterre, l'on m'a fait quelques offres à cet égard, mais l'on peint si diversement la position de demoiselle de compagnie, et les mœurs de votre nation, que je balance encor entre Londres et une cour d'Allemagne. Vous pouvez me décider, monsieur, je conte autant sur votre pénétration que sur votre goût.

« Dans le temps que votre ouvrage parut, j'avois couché sur le papier les idées qu'il m'avoit fait naître ; je me hasarde à vous les envoyer comme la première marque de mon amitié ; il ne tiendra pas à moi de vous en donner d'autres, je voudrois vous l'assurer de bouche et que vous vinssiez à Genève justifier l'éloge que j'ai fait de vous.

« L'on m'écrit que divers Anglais quittent Paris pour se rendre à Môtiers ; si c'est ce but qui vous amène dans ma patrie et que vous vouliez une lettre pour Rousseau, je vous prie de me l'écrire, mes meilleurs amis soutenant avec lui les relations les plus étroites, en un mot, vous m'obligerez infiniment si vous mettez à quelque épreuve l'estime sincère que j'ai pour vous et mon admiration pour vos talents ».

Parmi les amis mentionnés dans cette lettre, il en est un dont les sentiments pour Mlle Curchod avaient passé par des stages différents qui n'avaient pas tous été payés de retour. Plus tard, songeant encore à elle, il assurait l'avoir toujours aimée et vouloir toujours l'aimer, bien qu'il ne pût contribuer à son bon-

heur. C'était le pasteur Moultou, bien connu de tous ceux qui sont au courant de la biographie de J.-J. Rousseau [1]. Marié depuis peu avec une amie d'enfance de Suzanne Curchod, cette circonstance lui avait permis d'offrir l'hospitalité à la jeune fille, sous prétexte que son ménage avait besoin de son assistance. Le calme apparent de cette dernière ne lui fit pas prendre le change sur son état réel ; il osa tenter un dernier effort en faveur de la malheureuse passion qui continuait à la dominer. A Môtiers-Travers, non loin de Neuchâtel, vivait depuis quelque temps, sous la protection de Frédéric II, J.-J. Rousseau. Lui qui, de loin, soupirait vers sa patrie, il ne ressentit aucune joie quand elle lui fut rendue. Il croyait y retrouver, écrivait-il au maréchal de Luxembourg, tout ce qui avait enchanté sa jeunesse ; mais le paysage, le ciel, les hommes, tout était changé ; même les montagnes qui ravissaient ses yeux de vingt ans, il ne les reconnaissait pas [2].

C'est ainsi que vivait, fiévreux, en guerre avec lui-même et avec le monde entier, l'homme qui sut inspirer une confiance si grande à ses contemporains, que les uns venaient le trouver comme un législateur capable de consolider les Etats en voie de désorganisation, et les autres comme un médecin à même de guérir les âmes malades. C'est ce dernier service que réclamait de lui Moultou. Il lui conta l'histoire de sa jeune amie, son amour déçu, le sacrifice qu'elle avait fait de

[1] Aimé Steinlen, *Charles-Victor de Bonstetten*, Lausanne, 1860, p. 36.

[2] *Jean-Jacques et le pays romand*, Genève, 1878, p. 68.

ses intérêts matériels à l'objet de son affection, pour trouver ensuite celui-ci plein de froideur et aussi absolument revenu de sa passion que si elle n'avait jamais existé. « Elle m'a écrit une lettre qui m'a déchiré le cœur », disait en terminant Moultou. « Vous qui connaissez les douleurs de l'âme, vous la plaindrez sans doute, mais vous pouvez lui être utile et vous ne négligerez rien pour cela. Un Anglais qui se croit amoureux de cette fille charmante et qui n'est pas capable de connaître le véritable amour, a cherché à prévenir contre elle Gibbon, en lui donnant toutes sortes de ridicules ; ayez donc la bonté de lui parler d'elle comme d'une fille célèbre à Genève par son savoir, par son esprit et plus encore par ses vertus. Je vous jure, mon respectable ami, que je ne connais rien d'aussi pur, d'aussi céleste que cette âme[1] ».

Pendant ce temps, au bout de trois semaines de réflexion, Gibbon avait répondu à la lettre de Mlle Curchod, mais avec toute la retenue possible ; il avait décliné l'offre d'une correspondance régulière comme « trop dangereuse pour son repos », et, au milieu de toutes sortes de protestations d'amitié, n'avait pas détourné formellement son ancienne fiancée de son dessein de se rendre à l'étranger. Il n'alla pas voir Jean-Jacques, qui écrivit à son sujet à Moultou : « Vous me donnez pour Mlle Curchod une commission dont je m'acquitterai mal, précisément à cause de mon estime pour elle. Le refroidissement de M. Gibbon me fait mal penser de lui ; j'ai revu son livre

[1] Streckeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, I, 89.

(l'*Essai sur l'étude de la littérature*). Il y court après l'esprit ; il s'y guinde. M. Gibbon n'est point mon homme ; je ne puis croire qu'il soit celui de Mlle Curchod. Qui ne sent pas son prix n'est pas digne d'elle; mais qui l'a pu sentir et s'en détacher est un homme à mépriser ».

Gibbon pouvait accepter tranquillement ce jugement sur son livre, car il n'était pas juste ; mais il avait de bonnes raisons pour être plus sensible à l'égard de la condamnation de sa conduite. Bien des années après, il cherchait encore à la justifier [1]. Il survint un autre incident entre lui et Mlle Curchod, cette fois sous le toit de Voltaire.

Depuis 1756, à la suite de sa querelle avec Frédéric II, l'auteur de la *Henriade* habitait la Suisse. Il passa les deux premières années de son exil volontaire à Lausanne, où il menait une brillante existence et pratiquait une large hospitalité. « Pendant quatorze ans », disait-il, « j'ai vu défiler chez moi toute l'Europe et ai reçu, entre autres, trois ou quatre cents Anglais si amoureux de leur patrie, que c'est à peine si un seul a daigné se souvenir plus tard de moi [2] ». Parmi ces Anglais était Gibbon. Il jouait avec des personnes de Lausanne, sur le théâtre de Monrepos, château habité par le poète, les tragédies de celui-ci. Tandis que Rousseau adressait à d'Alembert sa lettre « Sur les dangers du théâtre dans les petites villes où les mœurs sont encore pures », ce même

[1] Gibbon, *Memoirs of my life and writings*, IV, note.
[2] Lettre de Voltaire à Mme Du Deffand, I, 219.

d'Alembert était informé par Voltaire, tout à la joie de la réussite, que l'on jouait *Zaïre* sur les bords du lac de Genève mieux qu'à Paris. « Je possède », ajoutait-il, « deux cents spectateurs qui sont en état d'émettre un jugement sur la pièce aussi bien que n'importe quel public en Europe, et j'ai tiré des larmes de tous ces yeux suisses ». De Lausanne, Voltaire se rendit à Genève, qui sut mieux résister à son influence; aussi la jugeait-il passablement ridicule, « cette ville de prédicants sociniens[1] », cette « petitissime, parvulissime et pédantissime république ». Il quitta bientôt Genève pour Ferney, où il rassembla ses amis de la première ville et les étrangers résidant en ce dernier endroit[2]. Parmi eux se trouvait la duchesse de La Rochefoucauld d'Enville, la sectatrice des économistes, dont nous avons déjà parlé. Elle était une des premières personnes du grand monde qui eût fait vacciner ses enfants par Tronchin, et c'est pour le consulter qu'elle était revenue à Genève. M[lle] Curchod fit la connaissance de ses filles. Quand la duchesse vit à quel point le malheur avait ébranlé l'âme de la jeune personne, elle usa de tout son crédit pour lui venir en aide. Elle tâcha d'abord de faire augmenter une petite pension que lui servait le gouvernement de Berne, puis de lui obtenir la restitution des biens de la famille d'Albert, confisqués par le gouvernement français. Mais ce qui devait exercer sur elle une influence plus bienfaisante encore, c'était la délicatesse

[1] Voltaire à d'Alembert, 19 mars 1761. — Saint-Marc Girardin, *J.-J. Rousseau, sa vie et ses œuvres*, I, 170.
[2] Aimé Steinlen, *Charles-Victor de Bonstetten*, 30.

avec laquelle la noble femme se faisait présenter par la jeune fille à ses connaissances genevoises, la remerciait de ses complaisances, et observait à son égard toutes les formes usitées vis-à-vis des femmes de son propre monde. Mme de La Rochefoucauld était alors sous l'impression directe de la meilleure action de Voltaire, de celle qui avait pour but d'obtenir la réhabilitation de Calas et l'égalité civile des protestants. Elle et Moultou, qui était parvenu à réaliser ce tour de force, en apparence impossible, d'être à la fois l'ami du patriarche de Ferney et celui du solitaire de Môtiers, présentèrent Mlle Curchod à Voltaire. Elle lui plut tellement qu'il la rangea — privilége envié ! — au nombre de ses correspondantes. Maintes de ces lettres gracieuses et écrites sur un ton léger de plaisanterie, qu'il trouva le temps, jusque dans son extrême vieillesse, d'adresser à des femmes, portèrent désormais la suscription de Mlle Curchod. Elles ont été publiées plus tard dans la *Correspondance littéraire* de Grimm.

C'est à une représentation théâtrale à Ferney que Suzanne Curchod revit Gibbon. Cette rencontre imprévue déchaîna de nouveau en son sein la tempête à peine apaisée, et l'attitude de Gibbon confirma une fois de plus ce fait bien connu, à savoir que les offenseurs pardonnent rarement ou ne pardonnent pas du tout. Gibbon fut si blessant, si cruel même, dit-elle, qu'elle crut devoir revenir une fois encore, par lettre, sur le passé. Mais à quoi peuvent servir, en pareil cas, les plaintes et les reproches ? Entre le froid jeune homme et la jeune fille de vingt-six ans toujours ro-

manesque, il n'y avait plus d'entente possible ; aussi était-il tout naturel que celle-ci finît par trouver intolérable le séjour de sa patrie. Une demande en mariage que lui fit adresser un brave avocat d'Yverdun, dont elle avait fait connaissance à Neuchâtel, fut la dernière tentative pour l'y retenir. Le brave homme l'avait priée, sans autre préambule, de « prononcer en sa faveur un arrêt de bénédiction qu'il attendait par retour du courrier, sans ultérieur délai ». Elle déclina son offre. L'avenir, qui avait de plus hautes vues sur elle, lui ouvrit bientôt d'autres voies.

Une jeune veuve de Paris, Mme de Vermenoux, s'était pareillement rendue à Genève pour consulter Tronchin. Elle y passait l'hiver très agréablement, recevant chez elle une nombreuse société, entre autres le jeune Bonstetten, qui faisait ses débuts dans le monde, et Moultou, qui habitait la même maison qu'elle. Elle connut ainsi Mlle Curchod, que Bonstetten nous dépeint comme une « grande, belle personne, mais sans beaucoup de grâce et d'un air un peu affecté [1] ». Au moment de retourner à Paris, elle lui proposa de l'emmener avec elle. Mlle Curchod n'hésita pas ; toutes deux arrivèrent dans la capitale au printemps de 1764. Les rapports entre les deux dames furent excellents ; Suzanne ne songeait qu'à s'acquitter de ses devoirs, sans prétendre à se faire valoir.

Au mois de juillet on rencontre pour la première fois, dans une lettre adressée par elle à Moultou, le nom

[1] Aimé Steinlen, *Charles-Victor de Bonstetten*, 18. — Golowkin, *Lettres recueillies en Suisse*, 307.

de Necker, un visiteur qui, en sa qualité de Genevois, pouvait intéresser le pasteur. A Paris, on connaissait les motifs qui amenaient ce riche financier chez Mme de Vermenoux : avant le départ de celle-ci pour la Suisse, racontait-on, il lui avait demandé sa main. Mais le premier mariage de la dame n'avait pas été heureux et elle avait d'ailleurs contracté d'autres liens. Elle refusa donc l'offre de Necker, sans rejeter son amitié. Celui-ci, après la mort de Mme de Vermenoux, parlait encore, dans une lettre à Meister, « de l'attrait singulier de la personnalité de *leur* honorable amie [1] ». Quant à l'échec de sa demande, il ne s'en affligea pas beaucoup, à en juger par ce passage d'une lettre que Mlle Curchod adressa à Moultou, à Genève, où Necker s'était rendu dans le courant de l'été, et où déjà l'on discutait la vraisemblance de son mariage avec elle : « Mon cher ami, Necker est trop soumis à l'empire du public pour obéir à une seule voix. C'est pour lui un gouvernement démocratique où le grand nombre décide, et c'est ainsi qu'il sera malheureux toute sa vie ».

Ce fut l'unique fois qu'elle formula un jugement aussi désintéressé sur le ministre que, le premier, devait nommer en France la voix de l'opinion publique. Dans la lettre suivante son cœur parlait déjà et elle devait une réparation à Necker, car, revenu de Genève, il avait sans plus tarder demandé sa main.

[1] Grimm et Diderot, *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, (édition Maurice Tourneux, Paris, 1877-1882, 16 volumes in-8), XV, 214, février 1788.

Elle la lui accorda. Bientôt après, le connaissant mieux, elle écrivait :

« Oh ! mon Jacques, mon cher Jacques, ne me demandes jamais l'expression de mes sentimens : laisses-moi jouir de mon bonheur sans y réfléchir. En le contemplant, je crains qu'il ne s'échappe, et je ne puis penser aux douceurs de la vie sans prévoir l'instant qui doit la finir. Le trouble de mon cœur et les images funèbres qui l'agitent devraient m'empêcher de te satisfaire. Songes au moins à l'engagement que tu vas contracter. Je crains de te rendre le plus ingrat de tous les hommes. Ah ! si tu n'es pas le plus tendre, arrêtes ! détournes les yeux et déchires cette lettre, elle te rendroit trop coupable. Oui, mon ami, tu es la chaîne qui m'unit à l'univers. L'instant où tu cesserois de m'aimer me rendroit étrangère à toute la nature. J'aurois vu tomber la barrière entre moi et la vie, barrière plus insurmontable que la mort même. Considère en effet quelles sont mes jouissances. N'est-ce pas le charme de ton amour qui embellit tout à mes yeux ? Je trouve dans les douceurs de l'amitié une faible image de notre union, dans l'éclat de la fortune le soin que tu pris pour l'acquérir, dans les séductions de l'amour-propre l'assurance de te plaire davantage, dans les travaux de l'esprit l'espoir de fasciner ta vue et d'employer le temps à réparer les pertes qu'il me causera. Quand je m'endors, je me dis : « Il m'aime ! » et c'est dans cette douce sécurité que le sommeil s'empare de mes sens. Si je m'éveille, mon premier élancement est vers le ciel ;

mais mon âme se confond avec la tienne et tire de cette union une nouvelle ferveur. Mon cher ami, ne te rassasies jamais d'un sentiment que mon cœur rend inépuisable. Que l'instant de ma mort soit le plus haut degré de ton amour, et ce sera le plus beau jour de ma vie [1] ».

En un mot, M[lle] Curchod aimait, et, ce qui est plus rare, elle trouva dans le mariage un bonheur durable et sut le faire partager à son mari.

Les deux époux, au cours de leur existence, furent si rarement séparés et pour si peu de temps, qu'il n'y eut, pour ainsi dire, aucune correspondance échangée entre eux. Mais Necker put être convaincu plus tard, par les notes intimes de sa femme, combien sa pensée remplissait chaque moment de l'existence de sa compagne.

Le mariage eut lieu sans bruit. M[me] de Vermenoux elle-même ignora le jour de sa célébration. Tandis que ses amis accusaient celle-ci de n'avoir arrangé cette union que pour se débarrasser d'un adorateur incommode qui pouvait désormais s'ennuyer à l'aise avec sa femme [2], la passion de celle-ci ne connaissait plus de bornes : « J'épouse un homme que je croirais un ange », écrivait-elle à une amie de Suisse, « si l'attachement qu'il a pour moi ne prouvait sa faiblesse ». « Je serais la plus ingrate des créatures », affirmait-elle six mois plus tard, « si tous les instants

[1] D'Haussonville, *Le salon de Madame Necker*, II, 7.
[2] Baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, I, chap. 13.

de ma vie n'étaient marqués par des actions de grâce[1] ».

Sous les yeux de Necker elle traça pour la même correspondance ce portrait railleur de son mari :

« Figures-toi le plus mauvais plaisant de l'univers, si heureusement enchanté de sa supériorité, qu'il ne s'aperçoit pas de la mienne ; si convaincu de sa pénétration, qu'il se laisse attraper sans cesse ; si persuadé qu'il réunit tous les talents dans le plus haut point de perfection, qu'il ne daigne pas chercher ailleurs des modèles ; jamais étonné de la petitesse d'autrui, parce qu'il l'est toujours de sa propre grandeur ; se comparant sans cesse à ce qui l'entoure pour avoir le plaisir de ne point trouver de comparaison ; confondant les gens d'esprit avec les bêtes parce qu'il se croit toujours sur une montagne dont la hauteur met de niveau tous les objets inférieurs ; préférant cependant les sots, parce, dit-il, qu'ils font un contraste plus frappant avec mon sublime génie ; d'ailleurs, aussi capricieux qu'une jolie femme et plus curieux qu'elle. J'ai lieu de me flatter cependant que le remède innocent que cette lettre lui fera avaler le guérira pour quelque temps de cette insupportable maladie[2] ».

Ce portrait vise à être plaisant. Mais, dès ce moment-là, Mme Necker s'entendait si peu à manier la plaisanterie, que plusieurs des traits signalés par elle

[1] Golowkin, *Lettres recueillies en Suisse*, 244, 284.
[2] D'Haussonville, *Le salon de Madame Necker*, I, 115.

sont devenus des critiques sous la plume des biographes de Necker. C'est avant tout le cas, par exemple, pour l'un des meilleurs travaux en ce genre, celui de son ami Meister, qui ne le publia, il est vrai, que beaucoup d'années plus tard, mais qui, dès ce temps-là, savait exactement à quoi s'en tenir sur l'homme.

Meister, né à Zurich, vivait dans cette ville ; il fut dans la suite secrétaire de Grimm. Recommandé par Moultou à Mme de Vermenoux, il entra chez celle-ci comme précepteur de son fils, et il prit bientôt dans le cœur de la dame la place que Necker avait ambitionnée. Une anecdote singulière se rattache à ces relations. La pauvre femme mourut jeune ; Meister se maria plus tard en Suisse, fut très heureux, et devint octogénaire. Son amie avait demandé que son cœur, après sa mort, fût remis à Meister et enfermé avec lui dans son cercueil. A la mort de Meister, on lut dans son testament une disposition à ce sujet. Malheureusement, on ne savait ce qu'était devenu le cœur de Mme de Vermenoux. Enfin on le retrouva au grenier, dans une vieille boîte en fer-blanc, et on le rendit au repos éternel.

Meister occupe une place dans la littérature française comme collaborateur de Grimm et de Diderot à la *Correspondance littéraire*. Celle-ci faisait connaître aux cours étrangères ce que la presse, tenue à l'étroit, ne pouvait dire : la nouvelle et le scandale du jour, le dernier livre paru et la brochure à sensation, le récent ouvrage de Voltaire et le dernier démêlé de Rousseau. Parmi les diverses entreprises

analogues que vit naître la seconde moitié du dix-huitième siècle, et dont les plus connues sont la correspondance de Thiriot pour Frédéric le Grand, celle de La Harpe pour le tzaréwitch Paul, de Raynal pour la duchesse de Gotha, la *Correspondance littéraire* occupe sans conteste le premier rang. Elle commença en 1754, alla d'abord remplacer à Gotha les communications de Raynal, parvenait deux fois par mois, par le canal des ambassades, à d'autres petites cours allemandes, s'achemina en Suède et, à partir de 1762, en Russie, entre les mains de Catherine II. Gœthe prenait connaissance par elle des nouveaux ouvrages de Buffon, de Condillac et de Diderot. Elle se lisait à peu près comme une revue moderne, créait avec Diderot la critique d'art française, inclinait avec les économistes vers un despotisme éclairé, opposait la tolérance au fanatisme philosophique et faisait à la vie sociale la large place qui lui appartenait. Elle reste d'autant plus une des meilleures sources d'informations pour la connaissance de l'époque, qu'elle demeura ignorée du grand public pendant les trente-six années de son existence ; ce n'est qu'en 1812-1813 que tout le monde put la lire. Quand, en mars 1773, fatigué de son labeur de vingt années, Grimm se rendit d'abord en Allemagne, puis en Russie auprès de Catherine II, ce fut Meister qui dirigea la *Correspondance* pendant les seize années qui suivirent [1].

Une suite de biographies que ce dernier a tracées

[1] Nisard, *Mémoires et correspondances historiques et littéraires inédits* (1726-1816), 90.

de ses contemporains prouve jusqu'à quel point il possédait le don d'observation. Au nombre de ces biographies se trouve un portrait de Necker, dont il décrit la physionomie extérieure d'une façon si frappante, qu'on ne peut omettre cette page :

« J'ai lieu de croire que sa manière d'aimer pouvait paraître souvent assez bizarre ; c'était au moins un mélange fort singulier de réserve et d'exaltation, d'exigence et de délicatesse, de confiance et de jalousie, d'inconstance et de fidélité. En respectant tous les droits de l'humanité, même avec enthousiasme, en aimant le genre humain comme peu d'hommes savent aimer leurs meilleurs amis, et l'estimant peut-être en masse fort au-dessus de sa juste valeur, il n'accordait pas toujours aux individus avec lesquels il se trouvait en quelque rapport la juste mesure d'estime qui pouvait leur appartenir... Un des traits les plus marquants de son caractère, et auquel on ne peut manquer d'attribuer une grande partie des torts dont on l'accuse, c'est la peine prodigieuse qu'il eut toujours à prendre une résolution définitive. Son esprit avait l'habitude de considérer toutes les faces d'une affaire avec tant d'exactitude et de réflexion, sa prévoyance était tellement susceptible et tellement scrupuleuse, qu'il n'était plus frappé, dans les circonstances même les plus pressantes, que des difficultés d'une décision quelconque, et ne se déterminait, pour ainsi dire, que forcément à vouloir ce qu'il voulait ». Et Meister ajoute, à l'appui de ce jugement, qu'il avait lui-même entendu raconter à Necker que, durant les premières années de son séjour à Paris, il

lui était arrivé cent fois de rester plus d'un quart d'heure dans son fiacre avant de décider dans quelle maison il se ferait conduire d'abord. Necker, dit-il encore, faible et sensible à la fois, a pu chercher dans quelques rapports de sa vie publique et de sa vie privée à concilier ses devoirs et ses affections personnelles ; mais les plus passionnées de ses affections, la plus dominante même, ont fini par céder à l'ascendant habituel des principes. Rien, ajoute-t-il, n'a été plus nuisible à l'action politique du ministre que la pureté des convictions morales de l'homme privé[1].

C'est ainsi que le juge également le spirituel et délicat baron de Gleichen, qui, quoique Allemand de naissance, fut envoyé comme ambassadeur à Paris, par le gouvernement danois. Une amitié qui devait durer trente ans lui donnait, comme à Meister, le droit de dire son avis sur Necker.

Il avoue que l'extérieur raide et froid de celui-ci était de nature à le faire passer fréquemment pour dur et orgueilleux et à lui attirer bien plutôt l'estime que la sympathie. En société, il restait constamment silencieux et réservé. Mais il loue l'élévation de ses sentiments, la droiture de son caractère, la pureté de ses mœurs, sa générosité envers les pauvres et sa noble ambition de devenir un bienfaiteur de l'humanité[2].

Horace Walpole aussi reconnaissait à Necker de grandes capacités, mais il trouvait qu'il ne possédait

[1] J. H. Meister, *Mélanges de philosophie, de littérature et de morale*, II, 58.

[2] Baronde Gleichen, *Mémoires*, 94.

pas l'art de faire valoir les dons intellectuels d'autrui [1]. L'historien Jean de Müller, qui le connut en Suisse, le qualifie d'« homme bon et sage ». L'aimable et léger prince de Ligne lui-même, son adversaire politique, prenait un ton sérieux pour réfuter plus tard les attaques excessives de son ami Sénac de Meilhan contre Necker : « Vous qui n'êtes point méchant, comment l'avez-vous été sur le compte d'un homme qui ne l'a point été ? M. Necker n'a jamais dit de mal ; le pire qu'on peut dire de lui, c'est qu'il n'a point connu les souverains et les Français, et qu'il s'est et a été trompé. Voyez le père, l'époux, le voisin et l'ami dans sa vie privée, et repentez-vous [2] ».

Tous ceux qui en ont été témoins vantent l'amabilité que Necker déployait au sein de sa famille et dans un petit cercle d'amis ; ils ont soin de faire ressortir que non-seulement dans sa jeunesse, mais plus tard et jusqu'à sa mort, il posséda une pureté de sentiment qui touchait parfois les bornes du romanesque [3]. Si l'on rapproche les uns des autres les traits épars de ces différentes esquisses, voici le portrait qui s'offre à nos yeux : un homme porté à l'idéal en dépit de sa perspicacité d'observation et passablement enthousiaste sous son calme apparent ; unissant une grande bonté d'âme à un esprit calculateur ; véritable fils de son temps en ce sens que, dévoué à l'humanité en théorie, ainsi que ses écrits en fournissent la preuve surabondante, il se croyait par

[1] *Lettres d'Horace Walpole à Mme Du Deffand*, 1776.
[2] Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, X, 88.
[3] * *Les Contemporains*, année 1821.

cela même dispensé envers les individus des égards et quelquefois de l'équité qui leur étaient dus. Peut-être même était-il de ceux auxquels il convient d'appliquer ces vers :

> Pour moi je les soupçonne
> D'aimer l'humanité, mais pour n'aimer personne.

Ce qui est caractéristique, en effet, c'est que les nombreux écrits consacrés par Necker à son rôle politique ne nomment presque pas d'autre nom propre que le sien. Le sentiment de sa supériorité morale, dont il avait peine à se défendre lorsqu'il se comparait à ses contemporains, n'était que trop fait pour l'égarer sur la mesure de ses aptitudes et pour l'amener à cette conclusion que, plus honnête et plus moral que tant d'autres, il était destiné par cela même à être leur chef intellectuel.

Cette idée exagérée qu'avait Necker de sa valeur fut avant tout encouragée par sa femme. Elle aussi, après les pénibles expériences de sa jeunesse, elle était portée à établir, entre lui et les autres, un parallèle dont le résultat était d'exalter jusqu'à la passion et bientôt jusqu'à l'idolâtrie l'amour que Necker avait su lui inspirer. Elle fit pour son mari ce qu'elle n'aurait pas daigné faire pour elle-même : elle sacrifia ses sympathies personnelles, son temps, ses forces, son repos et sa santé, en vue d'attirer les yeux sur lui et de réunir autour de sa personne un cercle influent. Une maison brillante et hospitalière ne suffisait pas. Les princes étrangers, de passage à Paris, jetaient bien un coup-d'œil sur l'hôtel de

l'associé de Necker, Thélusson, ou sur celui du fermier général Bouret, mais on n'allait pas chez Bouret quand on voulait vraiment se divertir, apprendre les nouvelles ou voir les lions du jour[1]. On se rendait dans ce cas chez Mme Geoffrin, bourgeoise et simple, mais pleine de finesse et d'attentions maternelles à l'égard de ses amis. C'est à elle que Stanislas Poniatowski, reconnaissant de l'accueil qu'elle lui avait fait du temps de son séjour à Paris, écrivait ces mots : « Maman, votre fils est devenu roi » ; et quand elle alla à Varsovie, il la reçut comme une souveraine. Dans son salon, « le mieux organisé de Paris[2] », on trouvait Montesquieu, Suard, Hume, Horace Walpole, Galiani, Gibbon, Diderot, d'Alembert, Grimm, pour ne nommer que ses visiteurs les plus célèbres. Ou bien on assistait aux réceptions très exclusives de la marquise Du Deffand, l'amie des Choiseuls, où l'on rencontrait de temps en temps Horace Walpole, et au cours desquelles la vieille dame, devenue blasée et amère, et qui n'était plus accessible qu'aux jouissances intellectuelles, tâchait de répandre et de faire goûter autour d'elle ce que

[1] Une anecdote a sauvé de l'oubli le nom de ce financier. Il voulait un jour recevoir avec une distinction toute particulière une dame qui raffolait des pois mange-tout, mais que sa santé forçait pour le moment à ne prendre que du lait. A son entrée dans l'hôtel de Bouret, elle aperçut sous le porche la vache qui devait fournir ce lait, et devant la bête une mangeoire pleine de pois en question, à une saison de l'année où ce légume valait son pesant d'or.

[2] Sainte-Beuve, *Madame Geoffrin. Causeries du Lundi*, II, 309.

l'esprit du temps produisait de plus délicat et de plus affiné. Ou bien, enfin, l'on se rassemblait, en face d'un verre d'eau sucrée, dans la modeste demeure de Mlle de Lespinasse, qui, à en croire Mme Suard, possédait tous les dons que l'on acquiert dans la fréquentation du grand monde. « Le naturel le plus parfait s'unissait en elle au sentiment le plus prompt des convenances. Elle était certainement laide, mais sa laideur n'avait, ce me semble, rien de désagréable. Sa taille avait de la grâce et de l'élégance, ainsi que ses manières. Elle attachait tous ceux qui vivaient dans son intimité plus encore par la chaleur de son âme que par les grâces de son esprit, qui plaisait à tous ceux qui l'entendaient, parce que ses idées n'étaient que des sentiments et le produit de ses impressions [1]». Avec cette femme très attrayante sans nul doute, à laquelle ses lettres à Guibert, témoignage d'une passion aussi profonde que malheureuse, assignent une place à part dans la littérature du dix-huitième siècle, Turgot et d'Alembert, Grimm et Morellet se complaisaient à discuter les problèmes les plus ardus de la politique et de la philosophie.

Se faire une place parmi ces puissances à la mode n'était pas une tâche aisée pour une jeune femme étrangère, encore inconnue, et dépourvue des relations de famille ou du rang élevé qui seuls facilitent un pareil rôle ; il devait être d'autant plus difficile à soutenir pour Mme Necker, que ce ne fut que

[1] Mme Suard, *Essais de mémoires sur M. Suard*, 64-65.

très lentement et non sans résistance qu'elle se laissa aller au charme de la vie parisienne. En 1765 encore elle écrivait à son amie de Branles : « Le seul avantage de ce pays est de former le goût, mais c'est aux dépens du génie ». Elle trouvait les hommes superficiels, les femmes vaines ; la corruption des mœurs qui régnait autour d'elle blessait ses sentiments les plus intimes. S'il lui était facile de résister aux séductions vulgaires, il était moins aisé, écrivait-elle, d'échapper aux suggestions de l'ambition, car, à Paris, cette passion s'alliait aux meilleures qualités et à l'honnêteté la plus scrupuleuse [1]. Quand elle s'exprimait ainsi, il y avait longtemps que cette passion s'était emparée de son âme, sinon pour elle-même, du moins pour un autre ; c'est pour cet autre qu'elle entreprit de fonder, rue Michel le-Comte, au Marais, où se trouvaient les bureaux de la banque Necker, le salon qui devait être surtout un centre littéraire. L'abbé Morellet, écrivain et économiste, né douze ans après la mort de Louis XIV et qui a assez vécu pour être témoin de la Restauration, revendique le mérite d'avoir été, avec Raynal et Marmontel, l'un des premiers à conseiller à Mme Necker le choix du vendredi pour ses grands dîners ou soupers. Le lundi et le mercredi, en effet, on allait chez Mme Geoffrin, le mardi chez Helvétius, le jeudi et le dimanche chez le baron d'Holbach, le principal amphitryon des philosophes, qu'il recevait à Paris et dans son château de Granval. Plus tard, le mardi fut consacré par Mme Necker à un cercle étroit d'amis.

[1] Golowkin, *Lettres recueillies en Suisse*, 264.

L'un des principaux familiers de ses vendredis, qui, suivant l'usage de l'époque, ne comprenaient guère plus de quinze à vingt personnes, ce fut Suard, le véritable type du publiciste du dix-huitième siècle ; possédant très bien la littérature anglaise et même au courant de la littérature allemande, écrivain peu fécond, mais causeur intarissable. Il publia, sous Louis XVI, la première feuille quotidienne française, le *Journal de Paris*, et fut du petit nombre de ceux dont la Révolution ne changea pas les opinions, parce qu'ils n'avaient en rien contribué à la préparer. Après son mariage avec la sœur de son éditeur Panckoucke, la famille Necker étendit son amitié à sa femme, qui, de même que Mme Necker, pouvait se féliciter du rare bonheur d'une union qui ne fut jamais troublée. Un fait qui honore les deux familles, c'est que Necker, sans jamais se nommer, servit à Suard, aux prises avec des embarras pécuniaires, une rente de huit cents livres[1]. La petite maison des Suard, à Fontenay-aux-Roses, était le centre commun de réunion ; un modeste repas rassemblait le dimanche les amis, parmi lequels, plus tard, se trouvait parfois Talleyrand. Au nombre des intimes des Necker était aussi Raynal, ancien jésuite, l'auteur de l'*Histoire philosophique des deux Indes*, ouvrage dans lequel il semblait avoir pris à tâche, suivant Turgot, de soutenir successivement tous les paradoxes avec fanatisme et incohérence dans les idées[2], et que, plus tard, l'auteur regrettait en vain

[1] Mme Suard, *Essais de mémoires sur M. Suard*, 116-121.
[2] Morellet, *Mémoires*, I, 222.

d'avoir écrit [1]. Marmontel, un des meilleurs amis de Mme Geoffrin, a été très surfait par ses contemporains sous le rapport du talent ; mais il était un aimable optimiste, d'un commerce des plus agréables. Il fit la connaissance de Mme Necker à un bal donné par la bourgeoisie parisienne, où elle dansa mal, mais de tout son cœur [2]. Parmi les intimes de Mlle de Lespinasse on recruta d'Alembert, trop occupé d'ailleurs par elle tant qu'elle vécut, pour faire autre chose que des apparitions rapides dans les autres cercles ; Mme d'Houdetot conduisit aux Necker le marquis de Saint-Lambert. On ne lit plus depuis longtemps son poème des *Saisons*, et l'auteur n'est plus connu aujourd'hui que comme l'heureux rival de Voltaire auprès de la marquise Du Châtelet, la « divine Emilie », et comme celui de Rousseau auprès de la comtesse d'Houdetot, qui a fourni le type de Julie dans les passages les plus brûlants de la *Nouvelle Héloïse*.

On vit enfin paraître chez Mme Necker le plus brillant représentant de l'*Encyclopédie*, Diderot en personne, « l'enfant prodigue de la spéculation », comme l'a nommé son éminent biographe allemand [3]. Dans ses lettres à Mlle Volland il répète à plusieurs reprises qu'il a beaucoup de peine à quitter sa solitude, qu'il se soumet à contre-cœur aux exigences de la vie des salons. Mais son humeur était changeante. Son extraordinaire fraîcheur d'esprit et sa vivacité faisaient de lui un hôte d'autant mieux venu

[1] Malouet, *Mémoires*, I.
[2] Marmontel, *Mémoires*, livre VI.
[3] * Rosenkranz, *Diderot, sa vie et ses œuvres*, II, 280.

et plus apprécié qu'il était plus rare ; le marquis de Chastellux disait, pour donner une idée de sa manière de produire, que ses idées s'étaient enivrées et couraient les unes après les autres. Diderot raconte à son amie, avec un singulier manque de tact, l'accueil qu'il a reçu chez Mme Necker : « Il y a ici une Mme Necker, jolie femme et bel esprit, qui raffole de moi. C'est une persécution pour m'avoir chez elle... Elle est une Genevoise sans fortune à laquelle le banquier Necker vient de faire un très bel état. On disait : « Croyez-vous qu'une femme qui doit tout à son mari osât lui manquer ? » On répondit : « Rien de plus ingrat en ce monde ». Le polisson qui fit cette réponse, c'est moi ». Puis suit une très mauvaise plaisanterie qu'il essaya de réparer plus tard en affirmant que Mme Necker unissait la pureté d'un ange à la plus grande finesse du goût.

Une chose plus flatteuse pour elle, c'est l'assurance qu'il lui donna un jour, en lui écrivant, que s'il l'avait connue plus tôt, il y aurait beaucoup de choses dans ses livres qu'il n'eût pas dites. Un honnête homme, lui dit-il, un homme qui veut sortir de ce monde-ci sans remords et revenir par la pensée et sans rougir sur la carrière qu'il a parcourue, ne compose rien que Dieu et vous ne puissiez regarder avec complaisance. Il lui répète cela dans une lettre excellente, qui se termine ainsi : « Si une bonne action ne pèse pas plus dans votre balance que cent mauvaises, je suis perdu ».

Mais Mme Necker ne put cependant rien sur celui à qui Catherine II, qu'il avait tapée sur les genoux en

causant avec elle, disait en riant : « Bon ! bon ! entre hommes tout est permis », et dont les écrits, tout emplis des contradictions de l'époque, manifestent l'esprit révolutionnaire porté à son comble.

Le marquis de Chastellux, petit fils du chancelier d'Aguesseau, était aussi un hôte assidu du salon Necker. Chastellux était officier, philosophe, historien, économiste, poète par moments, et passait pour un des hommes les plus aimables de son temps. Il fonda sa réputation par son livre *De la Félicité publique*, paru en 1772, où il assigne comme première tâche aux gouvernants la plus grande somme de bonheur possible pour le plus grand nombre possible, et où, d'accord avec l'abbé de Saint-Pierre, comme plus tard avec Kant, il salue l'idéal de la paix perpétuelle. N'oublions pas non plus, parmi les amis personnels de Mme Necker, le médiocre poète Dorat, qu'elle chercha inutilement à faire entrer à l'Académie française et qu'elle ne put préserver des sarcasmes de Grimm et de Diderot, qui, dans la *Correspondance littéraire*, se moquèrent de ses interminables vers. Une épigramme sur l'ode de Dorat au jeune roi, en 1774, se termine ainsi :

> Puissent, mon cher Dorat, les jours du nouveau règne,
> Plus heureux que tes vers, être plus longs encor !

Quand, au bout de moins de deux ans, les vieux amis que Mme Necker avait laissés en Suisse apprirent le succès de son salon, ils ne purent dissimuler ni leur étonnement ni leurs préoccupations ; Moultou,

comme le plus intime, lui demanda ce qu'allaient devenir, au milieu de ce monde incrédule, ses convictions chrétiennes. Elle lui répondit par la lettre suivante :

« Mon cher ami,

« Pouvez-vous me soupçonner un instant ? J'ai reçu mes sentiments avec l'existence et vous voudriez que je les abandonnasse dans le temps où mon bonheur en est le fruit ? Vous pouvez me taxer d'enthousiasme ; mais est-ce vous qui devez vous plaindre de ce que j'adore tout ce qui est bien ? Je vois quelques gens de lettres ; mais, comme je me suis hâtée de leur montrer mes principes, on ne touche jamais à cet article chez moi. A mon âge, avec une maison agréable, rien n'est si aisé que de donner le ton... Je vis, il est vrai, au milieu d'un grand nombre d'athées ; mais leurs argumens n'ont jamais même effleuré mon esprit, et, s'ils ont été jusqu'à mon cœur, ce n'a été que pour le faire frémir d'horreur [1] ».

Plus tard, se reportant par la pensée vers ce temps-là, elle écrivait à Thomas : « Il y a vingt ans, si vous vous en souvenez, que me trouvant, pour la première fois, au milieu des plus beaux esprits de l'Europe, j'entendis traiter de chimères toutes les idées sur lesquelles j'avais fait reposer mon bonheur, ainsi que l'explication des phénomènes de ce monde ; je

[1] D'Haussonville, *Le salon de madame Necker*, I, 164.

gardai chèrement mes opinions au milieu de ce torrent d'incrédulité [1] ».

Dans un cas donné, elle ne craignait pas de défendre ses convictions avec un courage que reconnaissaient pleinement ceux qui, tels que Grimm, par exemple, n'étaient pas de son avis. Un vendredi, la discussion s'engagea sur un point de controverse religieuse. Blessée de quelque opinion émise par Grimm, Mme Necker lui répondit d'abord avec vivacité; puis, comme il tint bon, elle perdit tout empire sur elle même et fondit en larmes. Le soir même, confuse de son emportement, elle adressait une lettre d'excuse à son contradicteur. Une autre fois, elle transcrivait dans son journal le récit d'une discussion métaphysique entre Diderot, Naigeon, l'enthousiaste ami de celui-ci, et elle, discussion qu'elle soutint avec honneur. Mais en somme, dans ces luttes engagées à armes inégales, elle ne pouvait s'attendre qu'à des défaites. Ce n'est pas tout à fait à tort, quoiqu'elle le fît avec sa manière sèche habituelle, que la fille sévèrement orthodoxe de Mme Geoffrin, Mme de la Ferté-Imbault, lui reprochait plus tard d'avoir sacrifié son jugement à son excessive admiration pour l'esprit, et parfois même sa dignité personnelle à ses égards pour les travers d'une époque dépourvue de moralité. Mme Necker répondait de son côté : « J'ai des amis qui ne croient pas en Dieu : pourquoi pas? ce sont des amis malheureux ». Et elle ajoutait qu'elle aimait plus d'un philosophe, sans aimer sa philosophie.

[1] Mme Necker, *Mélanges*, III, 213.

Ce n'est toutefois pas chez les personnages énumérés jusqu'ici qu'elle rencontra l'idéal de l'amitié qui répondait aux aspirations de son cœur ; les noms inséparables du sien sous ce rapport sont, à côté de celui de Moultou, ceux de Thomas et de Buffon.

Le dix-huitième siècle ne reconnaissait que Voltaire comme rival littéraire de Buffon ; il occupe la première place avec celui-ci, Rousseau et Montesquieu. « Le corps d'un athlète et l'âme d'un sage », ainsi le définissait le philosophe de Ferney. Mallet du Pan le regardait comme le type du penseur : juste, généreux par dessus tout, raisonnable, ami de l'ordre et le répandant autour de lui. A partir de trente-deux ans, âge auquel il fut nommé intendant des jardins royaux, il se consacra tout entier à la mission de devenir l'historien de la nature ; moins d'un demi-siècle plus tard il avait terminé une œuvre en trente-six volumes qui ouvrait de nouvelles voies à la science de son temps et se lisait comme un poème en prose. Le château de Montbard, en Bourgogne, reste inséparable de la gloire de Buffon, comme Ferney du souvenir de Voltaire, les Charmettes ou l'Hermitage de Montmorency de celui de Jean-Jacques, le château de la Brède et son parc à l'anglaise de la composition de l'*Esprit des Lois*. Buffon menait à Montbard une existence aristocratique et retirée, qui se partageait entre son cabinet de travail, situé dans une tour isolée du château, et des promenades dans son jardin, et qu'interrompaient seulement de rares excursions à Paris. C'est au cours d'une de ces visites qu'il connut

Mme Necker ; il avait déjà soixante-sept ans, et venait de perdre une femme beaucoup plus jeune que lui et qu'il adorait. La première rencontre fut le point de départ d'une intimité qui dura jusqu'à la mort du grand naturaliste et qui, telle qu'elle s'exprime dans les lettres de celui-ci à Mme Necker, indique une absence totale du sentiment du ridicule. Maintenu dans les limites sévères des convenances aussi bien par la différence des âges que par le caractère de la femme qui lui inspirait une telle sympathie, il mesurait d'autant moins ses expressions ; il la célébrait en vers français et en distiques latins auxquels il travaillait des mois entiers sans parvenir à se satisfaire ; lui que ses contemporains taxent d'orgueil, d'opinion exagérée de son mérite, à qui ils reprochent son goût pour les flatteries [1], il nommait Mme Necker son « ange de lumière » et la consultait sur ses propres idées, sur le perfectionnement de sa vie morale. Il désespère, dans les lettres qu'il lui adresse, de pouvoir jamais élever son âme à la hauteur de la sienne et appelle ses réponses des témoignages divins d'une âme forte par excellence. Apprenait il qu'elle était souffrante ou surtout malade, il pleurait à chaudes larmes, et jamais il ne prenait congé d'elle sans verser des pleurs. « Je baise vos lettres », lui écrit il, « elles sont la plus grande joie de ma vie ». Lorsque le poète Lebrun voulut le célébrer en vers, il n'imagina rien de plus agréable à son cœur que d'associer à son panégyrique celui de Mme Necker :

[1] Marmontel, *Mémoires*, livre VII.

....Oh ! de Buffon illustre et digne amie,
Vous dont il m'a vanté l'âme et les agréments !...

Quand, en 1783, se rendant en Suisse avec Necker et sa fille, elle passa par Montbard, Buffon la reçut comme une reine, et Marmontel raconte que des siéges en forme de trône avaient été préparés par l'auteur de l'*Histoire naturelle* pour ses hôtes dans la salle d'honneur du château.

« Je vous adore si sincèrement », écrivait-il un jour à Mme Necker, « que je crois être sûr que vous m'en savez gré ; je vous aimerai toute ma vie, et même dans l'autre et pour l'éternité, si, comme je le désire, votre opinion est meilleure que la mienne ». Buffon tint parole autant que cela était au pouvoir des forces humaines. Quand sa fin approcha, Mme Necker se mit en devoir d'aller l'assister ; il avait à portée de sa main l'image de son amie, peinte sur une tabatière qu'elle lui avait donnée, et il se faisait lire par son fils, à la grande satisfaction de celle-ci, le livre récent de Necker *Sur l'importance des opinions religieuses*[1]. A l'entrée de Mme Necker dans sa chambre, il déplora le spectacle qu'il allait lui offrir ; dans les courts répits que lui laissaient d'intolérable douleurs, il éprouvait de la consolation à lui serrer la main et à lui dire combien sa présence le consolait dans un moment où rien ne peut plus plaire ni réjouir. Dans le récit qu'elle nous a laissé des derniers moments de son illustre ami, Mme Necker dit expressément qu'il est mort en confessant à haute voix, en pleine possession de ses facultés[2], les véri-

[1] Mme Necker, *Mélanges*, III, 253, 318, 376.
[2] Nadault de Buffon, *Correspondance inédite de Buffon.*

tés fondamentales du christianisme ; mais quand elle se reportait à ses doctrines scientifiques, elle arrivait à un autre résultat,peu consolant pour elle. On a dit d'un homme supérieur à Buffon qu'il ressemblait à un individu qui,après avoir parcouru et contemplé dans toutes ses parties l'intérieur d'un palais magnifique, aurait oublié de remettre sa carte au propriétaire [1]. Buffon n'a pas précisément agi ainsi, car il nomme fréquemment le Créateur ; mais on sait ce qu'il disait un jour à Hérault de Séchelles : « Partout où j'ai écrit « Créateur », on n'a qu'à remplacer ce mot par « force créatrice de la nature ».

Au point de vue littéraire, c'est Buffon qui a exercé la plus grande influence sur Mme Necker, influence qui, du reste, ne fut pas toujours à l'avantage d'un style qui se proposait un tout autre but que le sien. Lorsque Marmontel dit qu'elle n'appréciait dans l'art d'écrire que la solennité, la dignité correcte et la noblesse artificielle, et que même dans la conversation elle évitait le ton familier, il définit là une tendance du goût qui ne s'applique à personne aussi bien qu'à Buffon ; or, elle avait fait du style de celui-ci l'objet de son étude, elle approuvait ses moindres jugements en cette matière et se soumettait à son autorité critique. Elle pensait à son livre, « le plus complètement beau qui ait été écrit au dernier siècle [2] », quand elle préférait les productions de l'âge mûr à celles nées de l'ardeur impétueuse de la jeu-

[1] * Flier, *Lettres*, 47. Le personnage auquel il est fait allusion ici est Alexandre de Humboldt.

[2] Emile Montégut, *Souvenirs de Bourgogne*, 55.

nesse, ou qu'elle remarquait que les œuvres rapidement écrites sont aussi de peu de durée, comme si le temps voulait se venger de ce qu'on eût fait trop peu de cas de lui en les composant. Elle témoigne également d'un jugement fin et juste quand elle avance que, pour former son style, il vaut mieux lire des œuvres très correctement écrites que des productions remarquables par le talent, la perfection de la forme et la connaissance de la langue pouvant s'emprunter bien plus facilement que les qualités spéciales de l'esprit. Quant à Buffon, qu'elle nomme « grand comme la nature et simple comme elle », il l'induisit, par suite d'une admiration mal comprise, à une manière d'écrire qui ne sut plus dire simplement les choses les plus simples.

Après avoir perdu dans Buffon le plus illustre comme le plus dévoué de ses amis, elle se sentit attirée d'autant plus invinciblement, par un trait analogue de mélancolie, vers un autre personnage que sa sympathie a contribué à surfaire intellectuellement : le littérateur Thomas, à peu près oublié aujourd'hui, et trop vanté par ses contemporains. Elle répéta à son égard ce que Buffon avait fait pour elle, et se laissa aller à une admiration sans mesure. Ses défauts lui semblaient des exagérations de la perfection. « Il écrit », a-t-elle dit, « parfois comme Bossuet, puis comme Tacite, et provoque la comparaison avec Homère ; au lieu de vivre au dix-huitième siècle, il aurait dû être Caton ou Régulus ».

Comme pour accentuer le contraste littéraire avec sa mère, Mme de Staël parlera plus tard froidement

de la « monotonie prétentieuse » de Thomas, et relèvera comme une injustice un parallèle établi par Rœderer entre le style de celui-ci et le style de Necker [1]. En tant qu'ami, par contre, Thomas a justifié le jugement de Mme Necker. A son lit de mort, se rappelant leur amitié, il affirma qu'on n'est point à plaindre quand on a si sincèrement aimé, et que, dans ces conditions, il vaut la peine d'avoir vécu.

Le dix-huitième siècle a abaissé l'idée de l'amour par cela seul que, dans la poésie comme dans la vie, il l'a trop fréquemment séparée de l'idée de renoncement; mais il semble avoir eu de l'amitié une conception plus haute que notre époque. L'amitié prenait alors dans l'existence une place que nous ne lui accordons plus que par exception ; on lui faisait des sacrifices qui nous étonnent ou qui nous paraîtraient excessifs, mais que récompensait un dévouement qu'on ne croyait jamais pouvoir mettre à trop haut prix. C'est ainsi que Hume, le grand historien anglais, écrivait à son amie intime, la comtesse de Boufflers, au moment de mourir, qu'il voyait approcher sa fin sans crainte ni sans se plaindre, mais que, avant de quitter ce monde, il tenait à la saluer «avec grande affection et respect pour la dernière fois [2] ». On ne se bornait pas aux affirmations Il y avait, entre autres, deux amis inséparables, le médecin Du Breuil et Pechméja, pauvre et modeste écrivain, collaborateur de Raynal. Ils habitaient tous deux la même maison à Saint-Germain-en-Laye. Un jour Du Breuil rentra

[1] Rœderer, *Œuvres*, VIII, 647.

[2] Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, IV, 222.

gravement malade. « Mon ami, ma maladie est contagieuse, il ne doit y avoir que toi ici », dit-il à Pechméja ; et tous deux moururent presque ensemble au bout de quelques jours [1]. Pendant de longues années, ce fut Mme Geoffrin qui versa une pension à d'Alembert et préserva du besoin Mlle de Lespinasse. Elle secourait artistes et écrivains, et poussait même si loin la bonté, qu'elle se contenta longtemps de mauvais lait, parce que, ayant donné la vache à sa laitière, elle ne croyait pas, pour cette raison, pouvoir la chasser [2].

Mme Necker trouva plus difficile de s'orienter dans le monde féminin que dans le cercle des célébrités et des beaux esprits de Paris ; elle attendait, avec une discrétion facile à comprendre, que de grandes dames comme la maréchale de Luxembourg ou la duchesse d'Enville, son ancienne protectrice, vinssent à elle ; celle-ci ne se fit pas longtemps désirer. Quant à Mme Geoffrin elle se lia très vite avec Mme Necker. Elles avaient bien des points de contact, avant tout leur goût pour la bienfaisance. Cela n'empêche pas Mme Geoffrin, de signaler, dans ses lettres, des diversités entre elles ou de petites faiblesses de son amie, qui n'avaient pas échappé à son regard clairvoyant. « Toujours de l'*engouement*, jamais ne rien voir de sang-froid », lui écrit-elle un jour. Je vous conjure de diminuer de votre prévention favorablement outrée... Personne ne connaît et ne sent mieux que

[1] Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, XII, 322.
[2] Grimm, *Correspondance littéraire.*

vous le charme de l'amitié et ses douceurs, et ne les fait mieux éprouver à vos amis ; mais vous ne connaîtrez jamais cette facilité, cette aisance et cette liberté qui donne une jouissance parfaite de la société [1] ».

Mme Necker acceptait tranquillement ces remarques de Mme Geoffrin, et, ce qui était plus méritoire, les admonitions de la fille de celle-ci, la non moins originale, mais infiniment moins agréable Mme de La Ferté-Imbault. Elle ne cessa jamais de ressentir pour la mère et la fille une sincère sympathie, dont elle nous a conservé elle-même le témoignage, à la sollicitation d'une des femmes les plus charmantes de son temps, Amélie de Boufflers, duchesse de Lauzun, dont la douce et pure image vient si souvent, à cette époque, reposer l'œil attristé par tant de sombres tableaux. L'amitié de Mme Necker pour elle fut payée de retour.

Un jour, pendant la Révolution, la timide jeune femme s'enhardit à défendre dans le jardin des Tuileries et devant la foule assemblée la conduite de Necker [2]. Lui et sa femme eurent la douleur de voir se terminer sur l'échafaud la vie de cette adorable créature, qui avait subi toutes les tortures d'un mariage malheureux.

On peut rapprocher d'elle, pour le charme sympathique, la comtesse d'Houdetot, si dissemblable d'ailleurs sous tous les autres rapports. Le portrait que Mme Suard trace d'elle dans ses *Mémoires* con-

[1] D'Haussonville, *Le salon de madame Necker*, I, 220, 223.

[2] Droz, *Histoire de Louis XVI*, I, 305.

traste étrangement avec celui que nous devons au poète qu'aveuglait son amour pour elle. « Il n'est personne », dit Mme Suard, « qui, ayant entendu parler de la passion de Rousseau pour Mme d'Houdetot, ne s'attendît à voir en elle une femme d'une figure aimable et intéressante ; mais il était impossible de ne pas éprouver l'étonnement le plus désagréable en la voyant pour la première fois. Elle louchait horriblement et il était difficile d'apercevoir la personne sur laquelle s'arrêtaient ses regards. Ses traits étaient très forts et désagréables dans leur ensemble. Mais l'habitude de la voir triomphait bientôt de ces premières impressions, en l'entendant produire dans la conversation l'imagination la plus vive, l'esprit le plus aimable et l'âme la plus douce et la plus bienveillante. Je disais quelquefois en l'écoutant : Mon Dieu, qu'un joli visage irait bien à cet esprit-là ! Elle n'était d'abord frappée que de ce qu'il y avait de bon et de beau dans les objets de l'art, comme de la nature : elle découvrait le mérite des choses et des hommes avec une promptitude et une sagacité qui semblait appartenir à l'instinct... Sa vie présentait l'idée d'une personne qui voulait la remplir d'une suite non-interrompue de jouissances [1] ».

Une autre concession faite par Mme Necker aux idées régnantes, ce fut son amitié pour Mme de Marchais, plus tard mariée à d'Angervilliers. C'était une des plus jolies femmes de l'époque, influente et intrigante ; un motif futile détermina, du reste, au

[1] Mme Suard, *Essais de mémoires sur M. Suard*, 59-62.

bout de quelques années une rupture entre elles. Mme Du Deffand, par contre, jugea à propos, en dépit de tous ses préjugés contre les époux Necker, d'aller leur demander un refuge contre les tortures de l'isolement et de l'ennui ; c'est ce qu'elle dit à Voltaire, et, avec plus de détails, à Horace Walpole : « Je ferai demain un souper où j'enverrai volontiers quelque autre à ma place : c'est à Saint-Ouen, chez M. et Mme Necker : ils ont voulu me connoître, parce qu'on m'a donné auprès d'eux la réputation d'un bel esprit qui n'aimoit point les beaux esprits. Cela leur paroît une rareté digne de curiosité. Eh bien, j'ai été assez sotte pour faire cette connoissance, et quand je m'interroge pourquoi, je rougis de découvrir que c'est la honte de l'ennui et que je suis souvent aussi imbécile que Gribouille, qui se jette dans l'eau de peur de la pluie [1] ».

Les lettres de Mme Necker à Voltaire enregistraient pour leur part cette rencontre avec satisfaction. Au début, tout alla bien. On se voyait à la maison de campagne de Saint-Ouen, où venaient aussi la maréchale de Luxembourg, la comtesse de Boufflers et la duchesse de Lauzun, et où les hôtes habituels des mardis et des vendredis ne formaient plus que l'exception. « Je ne croyois pas que je connoîtrois jamais MMmes Necker et de Marchais », écrivait Mme Du Deffand à la duchesse de Choiseul. « Je les vois souvent et je m'en trouve

[1] Mme Du Deffand, *Correspondance avec Horace Walpole*, lettre de juin 1773.

bien. Ces femmes sont aimables ; elles ne sont point sottes ni insipides. Elles sont plus faites pour la société que la plupart des dames du grand monde. Je préfère ce qui écarte l'ennui à ce qui est du bel air ».

Quant à Necker, elle le jugeait en ces termes dans une lettre à Horace Walpole : « C'est un fort honnête homme ; il a beaucoup d'esprit, mais il met trop de métaphysique dans tout ce qu'il écrit... Dans la société, il est fort naturel et fort gai ; il a beaucoup de franchise, il parle peu, est souvent distrait ».

M[me] Du Deffand envoyant un jour à son amie, M[me] de Luxembourg, un coussin en parfilage, sorte de travail alors fort à la mode, qui tomba par hasard sous les yeux de Necker, celui-ci fit les vers suivants :

Vive le parfilage !
Plus de plaisir sans lui.
Cet important ouvrage
Chasse partout l'ennui.
Tandis que l'on déchire
Et galons et rubans,
L'on peut encor médire
Et déchirer les gens.
Autrefois dans la vie
On n'avait qu'un amant ;
Maintenant la folie
Est d'en changer souvent.
On défile et partage
L'amour comme un ruban,
Et même au parfilage
On met le sentiment.
Tel qui fit une page
Peut paraître un savant ;

S'il a du parfilage
Le secret imposant,
La plus petite idée
Qu'on attrape en passant,
Etant bien parfilée,
Tiendra lieu de talent[1].

Au bout de quelque temps cependant, ces relations se refroidirent, et le jugement final de Mme Du Deffand sur Mme Necker est qu'elle est « raide et froide, pleine d'amour-propre, mais honnête personne ». On ne tarde pas à saisir, chez la grande dame difficile à satisfaire, le ton légèrement méprisant qui annonce un revirement. Celui-ci s'effectua quand elle eut retrouvé dans ce nouveau cercle son inévitable adversaire, l'ennui. « Cette pauvre femme a quitté le monde comme elle y avait vécu », écrivait Mme Necker en apprenant sa mort ; « elle n'avoit vu dans la société que la compagnie. Son lit étoit entouré de prétendus amis sans être arrosé de larmes..... La mort même, cette grande circonstance, n'a été pour elle qu'une pensée triste, mais superficielle, et j'ai bien vu que la nuance étoit légère entre l'existence et la fin d'une personne insensible[2] ».

Sainte-Beuve a essayé, mais inutilement, d'adoucir la sévérité du jugement porté sur la femme malheureuse et aveugle qui fut l'amie d'Horace Walpole ; la postérité ne l'oubliera pas non plus, car on lui doit non-seulement quelques-unes des meilleures lettres, mais

[1] Grimm, *Correspondance littéraire*, X, 333.
[2] D'Haussonville, *Le salon de madame Necker*, I, 252.

encore une ou deux des meilleures anecdotes du dix-huitième siècle. C'est elle qui fit à l'archevêque d'Aix, affirmant que saint Denis, après sa décapitation, avait encore marché cent pas avec sa tête sous le bras, cette réponse devenue proverbiale : « Monseigneur, il n'y a que le premier pas qui coûte ». Et c'est Mme Du Deffand qui a tracé, d'une plume aussi inexorable qu'habile, le portrait de l'amie de Voltaire, Mme du Châtelet. Après avoir mentionné le bruit qui accusait celle-ci de n'avoir pas écrit le livre de mathématiques paru sous son nom, Mme Du Deffand ajoute qu'il lui a été affirmé que Mme du Châtelet avait étudié la géométrie afin de comprendre son livre [1].

Le salon de Mme Necker était redevable d'une bonne part de son succès aux étrangers qui le fréquentaient, tels que lord Stormont, l'ambassadeur d'Angleterre, et le marquis de Caraccioli, l'ambassadeur de Naples. Un autre intime ami de la famille était le baron de Gleichen, qui occupait, quelques années avant le mariage de Necker, le poste d'ambassadeur du Danemarck à Paris [2]. Mais le visiteur étranger le plus brillant était l'abbé Galiani, un Napolitain accrédité à Paris comme diplomate, dont le talent et l'esprit de saillie tenaient attentive la capitale elle-même. L'arlequin napolitain sur les épaules duquel, suivant l'expression de Marmontel, reposait la tête d'un Machiavel, conservait sa place bien

[1] Grimm, *Correspondance littéraire*, XI, 436.

[2] Consulter ses *Mémoires*, en allemand, et une note de la *Correspondance de l'abbé Galiani*, édition Perey et Maugras, II, 193.

à lui parmi ses amis parisiens, au nombre desquels il fallait compter tout d'abord Grimm, d'Holbach, Diderot, Mme d'Epinay et Mme Geoffrin. Lui aussi était un admirateur et, jusqu'à un certain point, un partisan des idées nouvelles ; c'était un esprit fin et sceptique, prêt à railler impitoyablement les ridicules des hommes et des choses ; mais il n'avait rien d'un fanatique, et il n'a jamais partagé la confiance de ses amis dans le triomphe de la raison et de la liberté. Avec la prévoyance habile de l'Italien, il se gardait de détruire ce qu'il ne pouvait remplacer, et, à défaut d'une Toute-Puissance céleste, de croire à la toute-puissance des théories et des systèmes ; *Tartuffe* devant être joué à Naples, il se vanta à d'Alembert d'en avoir fait interdire la représentation. C'est au château de Granval, chez le baron allemand d'Holbach, où Diderot et un médecin de ses amis, Roux, disaient parfois « des choses à faire tomber cent fois le tonnerre sur la maison, s'il tombait pour cela », que Galiani établit cette fameuse comparaison des dés pipés, qui s'est transmise jusqu'à nous comme la protestation du bon sens.

Ecoutons Morellet nous raconter la scène.

« On avait causé tout une après-dînée..... L'abbé Galiani avait écouté patiemment toute cette dissertation ; enfin il prend la parole et dit : « Messieurs, messieurs les philosophes, vous allez bien vite. Je commence par vous dire que, si j'étais pape, je vous ferais mettre à l'inquisition, et, si j'étais roi de France, à la Bastille ; mais comme j'ai le bonheur de n'être ni l'un ni l'autre, je reviendrai dîner jeudi

prochain, et vous m'entendrez, comme j'ai eu la patience de vous entendre ». « Très bien, mon cher abbé », disons-nous tous, et nos athées les premiers, « à jeudi ! ».

« Jeudi arrive. Après le dîner et le café pris, l'abbé s'assied dans un fauteuil, ses jambes croisées en tailleur, c'était sa manière ; et, comme il faisait chaud, il prend sa perruque d'une main, et, gesticulant de l'autre, il commence à peu près ainsi :

« Je suppose, Messieurs, celui d'entre vous qui est le plus convaincu que le monde est l'ouvrage du hasard, jouant aux trois dés, je ne dis pas dans un tripot, mais dans la meilleure maison de Paris, et son antagoniste amenant une fois, deux fois, trois fois, quatre fois, enfin constamment râfle de six.

« Pour peu que le jeu dure, mon ami Diderot, qui perdrait ainsi son argent, dira sans hésiter, sans en douter un seul moment : les dés sont pipés, je suis dans un coupe-gorge.

« Ah, philosophe ! comment ? Parce que dix ou douze coups de dés sont sortis du cornet de manière à vous faire perdre dix francs, vous croyez fermement que c'est en conséquence d'une manœuvre adroite, d'une combinaison artificieuse, d'une friponnerie bien tissue ; et, en voyant dans cet univers un nombre si prodigieux de combinaisons mille et mille fois plus difficiles et plus compliquées et plus soutenues et plus utiles, vous ne soupçonnez pas que les dés de la nature sont aussi pipés, et qu'il y a là haut un grand fripon qui se fait un jeu de vous attraper ».

« Je ne me rappelle pas », continue Morellet, « le reste du développement donné par l'abbé ; mais c'était la plus piquante chose du monde et cela valait le meilleur des spectacles et le plus vif des amusements [1] ».

Mme Necker, on le voit par sa correspondance avec Galiani, était impuissante à réprimer et même à maintenir toujours dans les bornes des convenances le ton léger et l'esprit fougueux de celui-ci. Il était du nombre de ceux à qui elle faisait des concessions, car il constituait avant tout un brillant point d'attraction pour le salon que le hasard et les circonstances devaient rendre si utile à la destinée de Necker. Le nom d'un autre Italien célèbre, le marquis Beccaria, se rattache encore au souvenir de ces réunions. Mme Suard nous le dépeint comme un homme de très petite taille, mais d'une inoubliable expression dans la physionomie,« dont la beauté régulière unissait la puissance de l'aigle à la douceur, et dont le génie illuminait le regard [2] ».

Un autre personnage non moins attrayant, quoiqu'il ne jouît pas de la renommée européenne de Beccaria, était le comte de Creutz, ambassadeur du roi de Suède, dont Marmontel a éternisé la mémoire dans les *Solitaires de Murcie*, considérés alors comme le « chef-d'œuvre de tous les contes pathétiques [3]. » Creutz, qui faisait partie du cercle intime de Mme Geoffrin, était rêveur, distrait, et le plus aima-

[1] Morellet, *Mémoires*, I, 135-137.

[2] Mme Suard, *Essais de mémoires sur M. Suard*, 72.

[3] Garat, *Mémoires sur Suard*, II, 11.

ble des hommes ; il était épris de l'amour du beau et plein d'admiration pour le génie, connaissait presque toutes les langues de l'Europe et leurs littératures et était de plus passionné pour la musique [1]. Sans le louer autant que le sentimental Garat, qui dit de lui qu'il aurait mérité d'être « élevé comme sur l'aile des anges au trône de Dieu », le grand historien suédois Geijer parle aussi du charme irrésistible attaché à de Creutz, qu'il attribue à la réunion d'une nature de poète avec toutes les qualités qui font l'homme d'Etat et le parfait courtisan. « Les distractions, dit-il, qui lui donnaient une amabilité si originale en société, étaient, dès que les affaires lui laissaient du loisir, des sauts illimités en pleine fantaisie. Creutz était une nature idyllique... Peu de temps avant sa mort, il saluait avec transport le printemps [2] ». Le souverain étranger le plus populaire à Paris, Gustave III, de tragique mémoire, trouva dans cet aimable vieillard un digne représentant du nom suédois.

L'Allemand Melchior Grimm, fixé à Paris depuis 1748, était également un ami de la famille Necker. Arrivé dans la capitale comme secrétaire particulier du comte saxon de Friesen, il ne tarda pas à être accueilli dans les cercles littéraires influents et entra en étroits rapports avec J.-J. Rousseau et Diderot ; il collabora avec celui-ci, nous l'avons déjà dit, à la *Correspondance littéraire*, qu'il dirigea bientôt tout seul. Sa défense chevaleresque de Mme d'Epinay in-

[1] Marmontel, *Mémoires*, VI.
[2] Geijer, *Papiers posthumes de Gustave* III, II, 4.

justement soupçonnée, et qu'il ne connaissait pas alors, fut le point de départ de ses relations avec cette personne de talent. Elles eurent leur importance au point de vue littéraire, car Grimm contribua beaucoup au développement d'un esprit qui méritait d'être apprécié et qui reflète son temps avec une vérité frappante[1]. Elles amenèrent en outre la rupture entre Grimm et Jean-Jacques, qui, par ses indignes bavardages contre Mme d'Epinay, a transformé la seconde partie de ses *Confessions* en un pamphlet où rivalisent la haine et l'ingratitude. Cette querelle avec Rousseau ne contribua guère moins que le chaud enthousiasme de Diderot à faire connaître le nom de Grimm.

C'est grâce à son commerce constant avec celui-ci que Grimm, le disciple de Gottsched, devint un écrivain français, sans abdiquer pour cela son caractère allemand ; c'est à Diderot qu'il dut cette sobriété calme de jugement et cette variété solide de connaissances qui lui inspirèrent le désir de mettre les Français au courant des littératures étrangères, et en particulier de la littérature de son pays. Dès 1765, il leur vantait le génie de Lessing, affirmait la supériorité de Shakspeare par rapport aux théories classiques encore régnantes en France, et imposait en même temps par une promptitude de repartie que l'on ne provoquait pas impunément. C'est ainsi qu'il disait de la *Jocaste* de Lauraguais que la chose la plus compréhensible, dans cette tragédie, était l'énigme du sphinx. Son *Petit Prophète*, une satire contre la musique française au

[1] Mme d'Epinay, *Mémoires*, et *La jeunesse de Mme d'Epinay*.

profit de la musique italienne, obtint l'approbation de Voltaire, qui demandait poliment de quel droit cet étranger était plus spirituel qu'eux tous. L'enthousiasme raisonné de Grimm pour l'art musical reçut sa récompense : quand le petit Mozart vint à Paris avec son père et sa sœur, il fut son Mécène et l'un des premiers à proclamer le génie de l'enfant.

Ce n'est que plus tard, et lorsque ses rapports avec les cours de Gotha et de Hesse-Darmstadt lui eurent déjà valu le titre de baron, qu'il se lia avec la famille Necker. Son voyage à Saint-Pétersbourg, comme précepteur du prince Louis de Hesse, lui acquit la faveur de Catherine II [1], et bon nombre de ses lettres de Russie sont adressées à Mme Necker. Elle lui inspira avec les années un si grand attachement, qu'il changea de logement à Paris afin de la voir chaque jour.

Avec les Anglais de passage à Paris, Horace Walpole, Hume, qui fréquentaient, celui-ci Mme de Boufflers, celui-là Mme Du Deffand, les Necker n'eurent pas de rapports particuliers ; en revanche, Gibbon, revenant d'Italie, s'arrêta à Paris au printemps de 1765, et fut accueilli par eux comme un ami. Il parle de ce rapprochement sur le ton d'ordinaire assez peu heureux auquel il semble condamné chaque fois qu'il est question de Mme Necker : « Je rendis visite à Mlle Curchod ; elle fut très prévenante, son mari particulièrement poli ; ils n'auraient pu me

[1] Edmond Scherer, *Melchior Grimm*, Paris, 1886. — * H. Uhde, *Autobiographie d'O. Reichardt.*

traiter plus cruellement. Chaque soir je soupais chez eux ; il allait ensuite se coucher, me laissant seul avec sa femme. Il me donnait là une singulière preuve de sa sécurité : c'est ce qui s'appelle faire aussi peu de cas que possible d'un ancien amoureux ! Sa femme est aussi charmante qu'avant et beaucoup plus imposante ; elle semble se complaire dans sa richesse, sans toutefois s'en enorgueillir. Je vantai assez peu adroitement le bonheur de Manette d'Illen et sa fortune. « Une belle fortune ! » dit-elle avec un léger ton de mépris. « Au plus vingt mille livres de rente ! » Je souris, et elle ajouta vivement : « Ce n'est pas à moi à dédaigner vingt mille livres de rente, moi qui, il y a un an encore, assignais huit cent livres par an comme but à mon ambition [1] ».

La contre-partie de ce passage se trouve dans une lettre de Mme Necker à Mme de Branles, du 7 novembre 1765 : « Je ne sais, Madame, si je vous ai dit que j'ai vu Gibbon : j'ai été sensible à ce plaisir au-delà de toute expression, non qu'il me reste aucun sentiment pour un homme qui je crois n'en mérite guère ; mais ma vanité féminine n'a jamais eu un triomphe plus complet et plus honnête. Il a resté deux semaines à Paris ; je l'ai eu tous les jours chez moi ; il était devenu doux, simple, humble, décent jusqu'à la pudeur ; témoin perpétuel de la tendresse de mon mari, de son esprit et de son engouement, admirateur zélé de l'opulence, il me fit remarquer

[1] Gibbon, *Memoirs of my life and writings*, 68 et 69, note 10.

pour la première fois celle qui m'entoure, ou du moins jusqu'alors elle n'avait fait sur moi qu'une impression désagréable [1] ».

Les années s'écoulèrent. Le jeune homme et la jeune fille qui, jadis, animés de sentiments bien différents, s'étaient rencontrés sur les bords du lac de Genève, s'étaient aimés et ne s'étaient pas compris, ce jeune homme et cette jeune fille avaient vieilli à leur tour. Au mois de juin 1787, à minuit, par un splendide clair de lune, dans le pavillon de sa terrasse de Lausanne, Gibbon mit le dernier trait de plume à une œuvre telle qu'il est accordé à bien peu d'hommes de terminer ici-bas. A cette heure même, et par un saillant contraste avec la joie de l'achèvement, se présenta à son esprit la condition éphémère de toutes les choses humaines, la différence entre la durée immortelle de l'œuvre et le court répit accordé peut-être à son auteur .

Gibbon avait alors cinquante ans ; il vivait solitaire avec sa gloire. Cet isolement lui semblait si pénible, que cinq ans plus tard il songeait encore à se marier. C'est à ce projet que se rapporte la dernière lettre qu'il reçut de Mme Necker ; celle-ci, pendant la Révolution, avait regagné la Suisse avec son mari, et elle passa l'hiver de 1792 à Genève dans la compagnie de Gibbon. « Nous pensons souvent », lui écrivait-elle de Coppet le 15 juin, « aux jours pleins de charmes que nous avons passés avec vous à Genève. J'ai éprouvé, pendant cette époque, un sentiment nou-

[1] Golowkin. *Lettres diverses recueillies en Suisse*, 264.
[2] Gibbon, *Memoirs of my life and writings*, 190.

veau pour moi, et peut-être pour beaucoup de gens. Je réunissais dans un même lieu, et par une faveur bien rare de la Providence, une des douces et pures affections de ma jeunesse, avec celle qui fait mon sort sur la terre et qui le rend si digne d'envie. Cette singularité, jointe aux agréments d'une conversation sans modèle, composait pour moi une sorte d'enchantement ; et la connexion du passé et du présent rendait mes jours semblables à un songe sorti par *la porte d'ivoire* pour consoler les mortels. Ne voudriez-vous pas nous le faire continuer encore ? Coppet est dans toute sa beauté : mais je ne sais si je dois trop insister ; car nous y menons une vie assez solitaire. Les circonstances retiennent les Genevois dans leurs foyers, et leurs campagnes sont désertes. M*** même a jugé à propos de se remarier, et il a bien fallu céder une grande part de ses soins. Gardez-vous, Monsieur, de former un de ces liens tardifs : le mariage qui rend heureux dans l'âge mûr, c'est celui qui fut contracte dans la jeunesse ; alors seulement la réunion est parfaite, les goûts se communiquent, les sentiments se répondent, les idées deviennent communes, les facultés intellectuelles se modèlent l'une sur l'autre, toute la vie est double, et toute la vie est une prolongation de la jeunesse ; car les impressions de l'âme commandent aux yeux et la beauté qui n'est plus conserve encore son empire. Mais pour vous, Monsieur, dans toute la vigueur de la pensée, lorsque toute l'existence est décidée, l'on ne pourrait, sans un miracle, vous trouver une femme digne de vous. Un lien de ce genre imparfait rappelle toujours la sta-

tue d'Horace. Vous êtes marié avec la gloire, et vos amis qui vous chérissent ne sont pas jaloux de ce lien dont l'éclat même rejaillit sur eux [1] ».

C'est sur ce ton amical que se terminèrent les relations entre Gibbon et Mme Necker. Né la même année qu'elle, il ne la précéda que de quelques mois dans la tombe ; il mourut célibataire, le 17 février 1794, à peine âgé de cinquante-sept ans. La destinée n'avait pas été injuste, puisqu'elle leur accorda à tous deux dans la vieillesse, suivant le mot favori de Gœthe, ce qu'ils avaient ambitionné dans le jeune âge : à lui une grandeur solitaire, à elle une passion profonde payée de retour.

Le 22 avril 1766, la seconde année de son mariage, Mme Necker mit au monde sa fille Anne-Louise-Germaine, qui resta son unique enfant. Pendant le temps qui précéda sa naissance, la mère se sentit si souffrante, qu'elle prit toutes ses dispositions en cas de mort ; elle pria sa compatriote, la femme du banquier Vernet, de servir de mère à l'enfant. Mme Vernet n'osant pas assumer une telle responsabilité, elle adressa la même prière à Mme de Vermenoux, et celle ci fut la marraine de sa fille. Necker, très inquiet de l'état de sa femme, fit appel à l'amitié de Moultou et lui demanda de venir à Paris et de l'aider à la calmer. Le danger fut conjuré, mais la santé de Mme Necker resta à jamais ébranlée. De fréquents séjours en Suisse, ans les montagnes et aux eaux, amenèrent des améliorations passagères ; mais le manque de sommeil et l'ir-

[1] Mme Necker, *Mélanges*, I, 360.

ritation du système nerveux dans un organisme affaibli s'accrurent tellement avec les années, que Mme Necker dut faire de violents efforts pour continuer à accomplir ses devoirs sociaux et que, pour se calmer un peu, elle était forcée de circuler même pendant les repas.

Au bout de quelques années, la famille quitta la rue Michel le-Comte et vint s'installer rue de Cléry ; elle y habita l'hôtel Leblanc, un des plus beaux hôtels de Paris, démoli en 1842, lors du percement de la rue de Mulhouse ; elle y demeura jusqu'au moment où elle alla habiter au Contrôle général [1]. On fit choix ensuite d'une maison pour l'été. Necker loua d'abord le château de Madrid, au bois de Boulogne, construit par François Ier au retour de sa captivité ; puis il acheta le beau château de Saint-Ouen, sur les bords de la Seine, situé assez près de Paris pour permettre à ses invités de rentrer le soir en ville. A ces villégiatures se rattachaient les meilleurs souvenirs de Necker et de sa femme. Elle n'avait pas résisté aux charmes de cette nouvelle existence : « Il est certain », écrit-elle à l'amie que nous connaissons, « qu'on peut et qu'on doit être plus heureux ailleurs, mais il faut, pour cela, ne pas connaître un enchantement qui, sans faire le bonheur, empoisonne à jamais tous les autres genres de vie ! Nous ressemblons à ces gourmands dont le palais blasé est dégoûté de tous les aliments et ne peut cependant revenir à des mets simples et salutaires ; la finesse du goût est prodigieusement perfectionnée tant pour le corps que pour l'es-

[1] Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, XII, 210, note.

prit, et nous réalisons au moral et au physique l'histoire du sybarite que le pli d'une feuille de rose empêchait de dormir ».

Elle ne dissimulait pas les difficultés qu'il lui en avait coûté pour s'orienter dans ce monde nouveau : « Il n'est pas moins vrai », écrivait-elle, « que je ne vis plus sur le même fond d'idées, et quelque ridicule qu'il soit de parler de soi, vous m'y contraignez et j'aime encore mieux vous ennuyer que de vous déplaire. Je ne vis donc plus sur le même fond d'idées, car en arrivant dans ce pays, je croyais que les lettres étaient la clef de tout, qu'un homme ne cultivait son esprit que par les livres, et n'était grand que par le savoir. J'ai vu à présent qu'un homme de lettres a des connaissances d'un certain genre, qui sont quelquefois absolument inutiles dans telle ou telle carrière ; c'est ce qui m'est arrivé, à moins que je ne fusse tête à tête avec un homme instruit. Je n'avais pas un mot à dire dans le monde, j'en ignorais même la langue ; obligée, par mon état de femme, de captiver les esprits, j'ignorais toutes les nuances de l'amour-propre, et je le révoltais quand je croyais le flatter. Ce qu'on appelait franchise en Suisse devenait égoïsme à Paris ; négligence des petites choses était ici manque aux bienséances ; en un mot, détonnant sans cesse, et intimidée par mes bévues et par mon ignorance, ne trouvant jamais l'à-propos, et prévoyant que nos idées actuelles ne s'enchaîneraient jamais avec celles que j'étais obligée d'acquérir, j'ai enfoui mon petit capital pour ne le revoir jamais, et je me suis mise à travailler

pour vivre et pour accumuler un peu si je puis ».

On ne peut mieux décrire qu'elle ne le fait elle-même ici l'impression qu'exerçait Mme Necker sur ceux qui ne la connaissaient que superficiellement et par les relations mondaines ; c'est ce qui explique en même temps pourquoi elle fut souvent si mal jugée. Elle s'était imposé une transformation intellectuelle en vertu de laquelle ses dons et ses dispositions naturels devaient céder la place à des qualités artificiellement acquises. A cette tâche aussi ingrate que pénible elle ne perdit pas seulement sa vraie nature d'esprit, mais aussi quelque chose de la spontanéité et de l'ardeur avec lesquelles son cœur passionné demandait à se livrer. Ayant remarqué que dans le monde où elle vivait les meilleurs sentiments eux-mêmes risquaient souvent d'être mal interprétés et n'étaient pas épargnés par la raillerie, qu'on s'y préoccupait beaucoup moins de la forme que du fond, elle se refoula de plus en plus sur elle-même, et devint un être plus ou moins raide et artificiel ; une transformation s'opéra non dans son âme, mais dans son attitude extérieure, et ses proches amis seuls surent quelle profondeur de sentiment se dissimulait sous cette froideur apparente. Elle avait bien vite reconnu aussi que ses connaissances, si supérieures à celles des femmes en général, loin d'être pour elle un avantage, ne compensaient pas son manque de gaîté, de souplesse, d'entrain dans la conversation.

Sans doute, la France du dix-huitième siècle

[1] Golowkin, *Lettres recueillies en Suisse*, 413, 400.

comptait, depuis Mme Dacier, plus d'une femme très instruite ; Mlle de La Lezardière, par exemple, la devancière d'Augustin Thierry, ou Mlle de Gaschaux, philologue fort appréciée de d'Alembert et de Condillac, dont Diderot nous a conté la tragique histoire[1] ; mais les femmes qui tenaient la tête de la société parisienne savaient en réalité peu de chose et ne se livraient à des fantaisies savantes que par exception[2]. La jeune comtesse de Coigny disséquait de sa propre main, la marquise de Polignac et la comtesse de Brancas étudiaient la chimie et tentaient avec Rouelle de rendre soluble et de volatiliser le diamant[3]. Mais en général ces grandes dames se fiaient surtout et avant tout à leur bon goût, à la sûreté de leur jugement, à leur commerce avec des personnages éminents et à leur connaissance des hommes et du monde, plus utile que tous les livres. « Me dédier une grammaire, à moi qui ne sais pas l'orthographe ! » s'écriait Mme Geoffrin avec un étonnement sincère, un jour qu'un de ses amis venait de lui offrir un hommage de ce genre.

Savoir, comme Mme Necker, le latin et les mathématiques, ou être des premières en France à lire Beccaria, sur lequel Morellet, le traducteur *Des délits et des peines*, avait attiré son attention[4], c'était là

[1] *Rosenkranz, *Diderot, sa vie et ses œuvres*, II, 307.
[2] Taine, *L'ancien régime.*
[3] Goncourt, *La femme au* XVIIIe *siècle.*
[4] Golowkin, *Lettres recueillies en Suisse* : Mme Necker à Mme de Branles, 7 nov. 1765.

un faible mérite aux yeux d'une société pour laquelle l'art de vivre était la science suprême, qui ne permettait jamais la plus légère infraction au bon ton et toléra toujours le vice caché sous des formes agréables, à laquelle une rosette mal placée sur l'habit de Gustave III suffisait pour renvoyer dédaigneusement parmi les monarques provinciaux ce roi d'ailleurs si populaire à Paris, et qui faisait bien plus de cas d'une bonne épigramme que d'un savoir péniblement acquis. Eprouvait-elle le besoin de ce savoir, elle trouvait sous sa main Diderot, qui définissait la clarté et la grâce un hommage dû à l'intelligence féminine, et qui était prêt à lui communiquer ses idées philosophiques sous l'habit du neveu de Rameau et par l'intermédiaire de Mlle de Lespinasse ; le pessimisme, elle l'étudiait dans *Candide* ; l'*Encyclopédie* même devait se lire comme en jouant, et quand la fin inévitable approcha, ce fut Figaro qui vint l'annoncer aux victimes, sous une tempête d'applaudissements.

Mme Necker, sur ce terrain-là, ne fut jamais à Paris, suivant le mot de Sainte-Beuve, qu' « une fleur transplantée ». Elle eut beau écrire des traités sur l'art de la conversation, sur les rapports sociaux, le style, poser en principe qu'il faut toujours être le personnage, et jamais l'actrice [1] : les spectateurs ne prirent pas le change et sentirent que c'était bien pourtant un rôle qu'elle jouait. C'est ainsi que Marmontel écrit à son sujet : « Etrangère aux mœurs de Paris, Mme Necker n'avai. aucun des agréments d'une jeune Française. Dans

[1] Mme Necker, *Mélanges*, III, 68.

ses manières, dans son langage, ce n'était ni l'air ni le ton d'une femme élevée à l'école des arts, formée à l'école du monde. Sans goût dans sa parure, sans aisance dans son maintien, sans attrait dans sa politesse, son esprit, comme sa contenance, était trop ajusté pour avoir de la grâce... On la voyait tout occupée à se rendre agréable à sa société, empressée à bien recevoir ceux qu'elle y avait admis ; attentive à dire à chacun ce qui pouvait lui plaire davantage ; mais tout cela était prémédité, rien ne coulait de source, rien ne faisait illusion. Ce n'était point pour nous, ce n'était point pour elle qu'elle se donnait tous ces soins ; c'était pour son mari... Il laissait à sa femme le soin de soutenir la conversation ». Si, en dépit de ses efforts, celle-ci venait à languir, elle s'en plaignait parfois naïvement à Marmontel, qui lui répondait : « Voyez M. Necker lui-même, s'il est tous les jours amusant [1] ».

Grimm remarque pareillement que quand le dialogue s'arrêtait, elle en cherchait anxieusement la cause dans les regards des assistants ; mais ce qu'elle réclamait des autres sous ce rapport était peu, comparé à ce qu'elle exigeait d'elle-même. Necker trouva un jour par hasard un carnet où elle inscrivait chaque matin les occupations de la journée ; il lui lut tout haut en riant la note suivante : « Relouer plus fort M. Thomas sur le chant de la France dans son poème de Pierre le Grand [2] ».

[1] Marmontel, *Mémoires*, X.

[2] Auguste de Staël, *Notice sur M. Necker*, en tête des *Œuvres* de celui-ci.

Galiani aussi nous a laissé une description du salon Necker : « Il n'y a point de vendredi » écrivait-il de Naples à Mme Necker, « que je n'aille chez vous en esprit. J'arrive, je vous trouve tantôt achevant votre parure, tantôt prolongée sur cette duchesse. Je m'assieds à vos pieds. Thomas en souffre tout bas, Morellet en enrage tout haut, Grimm, Suard en rient de bon cœur, et mon cher comte Creutz ne s'en aperçoit pas. Marmontel trouve l'exemple digne d'être imité, et vous, Madame, vous faites combattre deux de vos plus belles vertus, la pudeur et la politesse, et, dans cette souffrance, vous trouvez que je suis un petit monstre plus embarrassant qu'odieux. On annonce qu'on a servi. Nous sortons, les autres font gras, moi je fais maigre je mange beaucoup de cette morue verte d'Ecosse que j'aime fort, je me donne une indigestion tout en admirant l'adresse de l'abbé Morellet à couper un dindonneau. On sort de table, on est au café, tous parlent à la fois. L'abbé Raynal convient avec moi que Boston et l'Amérique anglaise sont à jamais séparés de l'Angleterre ; et dans le même moment Creutz et Marmontel conviennent que Grétry est le Pergolèse de la France ; M. Necker trouve tout cela bon, baisse la tête et s'en va. Voilà mes vendredis [1] ».

Mais comme Galiani ne pouvait, nous l'avons dit, s'abstenir de certaines plaisanteries que Mme Necker n'approuvait pas, sa correspondance avec elle se borna à quelques lettres ; il badinait à ce sujet dans

[1] Galiani, *Correspondance*, I, 227.

les termes suivants avec Mme d'Epinay : « Je répondrai plus tard à Mme Necker, et par ma chancellerie. Je serai plat et poli comme une assiette de Mme Geoffrin, voilà comment je punis le froid maintien de la décence ».

Morellet remarque à son tour, en parlant du salon Necker : « La conversation y était bonne, quoique un peu contrainte par la sévérité de Mme Necker, auprès de laquelle beaucoup de sujets ne pouvaient être touchés, et qui souffrait surtout de la liberté des opinions religieuses. Mais, en matière de littérature, on causait agréablement, et elle en parlait elle-même fort bien. Pour M. Necker, il y était nul, ne sortant de son silence que pour lâcher quelque trait piquant et quelque persiflage fin des philosophes et des gens de lettres, dont sa femme, à son avis, était un peu engouée. Sa femme, de son côté, le plaisantait sur ses gaucheries et sur son silence, mais toujours de manière à le faire valoir [1] ». Grimm annonçait à l'église philosophique : « Sœur Necker fait savoir qu'elle donnera toujours à dîner les vendredis : l'église s'y rendra, parce qu'elle fait cas de sa personne et de celle de son époux ; elle voudrait pouvoir en dire autant de son cuisinier [2] ». Quant à sa manière de voir, écrivait Grimm plus loin, Mme Necker est sincèrement protestante, socinienne, déiste, ou plutôt, pour être quelque chose, elle en est arrivée à ne plus se rendre compte de rien.

[1] Morellet, *Mémoires*, I, 154.

[2] Grimm, *Correspondance littéraire*, VIII, 438, janvier 1770.

Les femmes, suivant leur habitude, se montraient dans leur jugement plus sévères que les hommes. Quand la baronne alsacienne d'Oberkirch rendit visite à Mme Necker à Saint-Ouen, elle reçut une impression qu'elle formule ainsi : « Dieu, avant de la créer, la trempa en dedans et en dehors dans un baquet d'empois [1] ». Ce mot, dit tout haut, obtint un vif succès. « Je suis un instrument dont vous avez su jouer à merveille », disait un jour le vieil abbé de Saint-Pierre à son amie Mme Geoffrin. Contrairement à un pareil don de sympathie, Mme Du Deffand portait, dans une lettre à Walpole, cette appréciation sur le salon Necker et sur Necker lui-même : « Il n'aide point à développer ce que l'on pense, et l'on est plus bête avec lui qu'on ne l'est tout seul ou avec d'autres ».

Ce salon n'en a pas moins exercé une grande influence, même au point de vue littéraire. Il fait partie de la physionomie intellectuelle de la seconde moitié du dix-huitième siècle français, et quelques-uns des épisodes les plus connus de l'histoire du temps se rattachent à son souvenir [2]. C'est là que Mme Necker essaya en vain de faire goûter à un auditoire choisi la première lecture du chef-d'œuvre de Bernardin de Saint-Pierre, *Paul et Virginie*. L'auteur, que les maîtres du logis honoraient particulièrement de leur amitié, dut constater qu'on ne faisait aucun cas de cette perle de la prose française ;

[1] Baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, I, ch. 13.

[2] Voir dans la *Revue des Deux Mondes*, 1833, II, 691, le roman de Mme Augustin Thierry, intitulé *Philippe de Morvelle*.

quelques dames voyant Buffon s'endormir et un autre sourire, se hâtèrent de cacher leurs larmes, et le roman échoua. Ce n'est qu'à la dernière heure de son existence, en 1787, que ce monde à la veille de se disperser répara son injustice envers cette œuvre, qui appartenait déjà à une autre époque et contribua à l'avènement de l'ère littéraire nouvelle. On connaît également le dîner offert par Mme Necker, le 17 avril 1770, entre autres à Diderot, Suard, le marquis de Chastellux, Grimm, de Schomberg, Marmontel, d'Alembert, Thomas, Saint-Lambert, Saurin, Helvétius, Raynal, les abbés Arnauld et Morellet, où l'on décida, sur la motion de la maîtresse de la maison, de faire ériger par Pigalle une statue au patriarche de Ferney. Il s'éleva un long débat au sujet de la manière dont l'artiste devait concevoir son œuvre ; Voltaire y fait allusion dans des vers à Mme Necker, dont l'édition Beuchot donne un texte adouci ; dans la leçon primitive, retrouvée parmi les papiers de Suard, ils étaient différents[1]. Malgré la vive résistance que

[1] Vous craignez, beauté délicate,
Que ce Pigal trop ingénu
Ne me présente à vous tout nu :
Mais pardonnez-lui s'il me flatte.

Quand son ciseau vous sculptera,
Ne soyez pas si renchérie ;
On tout le monde lui criera :
Otez-nous cette draperie.

Les Grâces n'en eurent jamais ;
L'habillement les défigure,
Et vouloir cacher leurs attraits,
C'est un péché contre nature.

rencontra le projet, il finit par aboutir, grâce aux souscriptions du roi de Danemark, de Catherine II et de Frédéric le Grand ; sur le conseil de Diderot, que hantait le souvenir de l'antique, Pigalle représenta un Voltaire nu, dont la physionomie singulièrement vivante était d'une extrême ressemblance [1]. Du reste, cette statue exécutée comme une étude anatomique ne fut jamais érigée ; elle devint plus tard la propriété d'un neveu de Voltaire, qui la donna en 1806 à la Bibliothèque de l'Institut, où elle se trouve encore aujourd'hui avec le cœur du philosophe [2]. Rappelons à cette occasion que les *Salons* où Diderot a fait, pour l'art en France, particulièrement pour l'art moderne, ce que firent Lessing et Winckelmann en Allemagne pour l'art antique, n'ont pas eu de plus chaude admiratrice que Mme Necker, qui les lisait en manuscrit avant que la *Correspondance* de Grimm les répandît à travers l'Europe. Elle a dit d'eux avec justice qu'ils lui avaient enseigné l'art de voir les chefs-d'œuvre [3].

Un plus grand titre de gloire pour Mme Necker

Je consens qu'un lourd vêtement
Couvre ma chétive machine ;
Mais quant à vous, objet charmant,
Prenez la gaze la plus fine.

Ch. Nisard, *Mémoires et correspondances historiques et littéraires*, 349.

[1] Grimm, *Correspondance littéraire*, IX, 14, 60, 89, 285.

[2] Morellet, *Mémoires*, I, 193.

[3] *Rosenkranz, *Diderot, sa vie et ses œuvres* II, 135. — Mme Necker, *Mélanges :* Lettres à Diderot.

que celui d'avoir été la correspondante de Voltaire, l'amie de Buffon et la muse de Thomas, c'est d'avoir encouragé les œuvres de bienfaisance ; après sa mort, Necker eut la consolation de pouvoir signaler diverses entreprises de ce genre, les unes en pleine activité, les autres déjà fort avancées, auxquelles sa femme s'était attachée avec un véritable dévouement. Telles étaient les réformes accomplies avec lui pour l'amélioration du sort des prisonniers ; c'est Mme Necker qui, la première, fit appel dans ce but aux sœurs de charité. On connaissait si bien son zèle en cette matière, que Lavoisier, composant plus tard, par ordre de l'Académie des sciences, un projet de réforme sur ce point, ne trouva pas de nom plus digne que le sien à inscrire en tête de son travail. La situation des enfants-trouvés et les soins à leur donner l'occupèrent longuement : mais son nom s'attache avant tout à l'amélioration du traitement des malades dans les hôpitaux. Au moment où, pour la première fois, elle mit le pied dans la capitale, dans cette ville de toutes les jouissances et de tous les raffinements, on n'assignait pas encore aux malades, dans les hôpitaux, des lits séparés ; au fur et à mesure qu'ils arrivaient, on plaçait au hasard celui qui était en danger avec le convalescent, la personne prise d'une légère indisposition avec un mourant, celle qui était atteinte d'une affection contagieuse avec telle autre dont le mal était passager ; les scènes les plus épouvantables et les accidents mortels se déroulaient jour pour jour dans ces tristes refuges de la misère humaine, où, sous les yeux des médecins et des infirmiers, des malheu-

reux succombaient d'une façon dont, par bonheur, nous ne pouvons plus nous faire aujourd'hui aucune idée. Mme Necker, attentive depuis des années à cet état de choses et dont la jeunesse s'était passée au contact des célèbres médecins et philanthropes Tronchin et Tissot, réussit à obtenir de Louis XVI, sous le premier ministère Necker, les fonds nécessaires à la construction d'un petit hôpital, qu'elle soutint généreusement et qui porte encore son nom. Il ne pouvait contenir que cent vingt lits. Par suite d'un arrangement conclu avec les sœurs de charité, douze d'entre elles s'engagèrent à prêter, sous la direction du curé de Saint-Sulpice, leur aide aux malades. Mme Necker elle-même dirigea l'hôpital pendant dix années, à partir de 1778; cette fondation devait fournir la preuve qu'on pouvait très bien soigner les malades dans des lits séparés, sans excéder pour cela un budget déterminé. Mme Necker sut si bien associer la pitié pour son prochain à une sage économie, qu'elle atteignit son but et que son innovation trouva partout des imitateurs. L'archevêque de Paris Christophe de Beaumont, celui-là même qui vivait sur un pied de guerre perpétuel avec les jansénistes et les philosophes, s'entendit si bien avec Mme Necker sur ce terrain pacifique de la charité, qu'il l'invita avec son mari à dîner dans son palais, ce qui donna lieu à une épigramme finissant ainsi :

> Mais, en ce jour, d'une indulgence telle
> Quel serait donc le motif important ?
> C'est que Necker — le fait est très constant —
> N'est janséniste : il n'est que protestant.

L'archevêque fit mieux encore ; la ville de Paris lui ayant versé peu de temps après une somme considérable, à la suite d'un procès perdu contre lui, il remit l'argent à Necker, en le priant de l'employer comme il l'entendrait à des œuvres charitables et de n'en rendre compte qu'au roi [1].

Telle était, dans ses traits essentiels, la physionomie morale de la femme à qui Necker dut, après quelques années d'union, l'inappréciable avantage de la fréquentation du grand monde et du monde non moins influent de la littérature. Ce fut grâce à elle qu'il réussit à prendre pied sur le sol glissant de Paris et qu'il put revendiquer sa part dans le mouvement qui s'emparait des esprits avec une force toujours croissante.

[1] Necker, *Œuvres complètes*, III, 497. — Auguste de Staël, *Notice sur M. Necker.* — Henri Martin, *Histoire de France*, etc. etc.

CHAPITRE II

La position qu'avait su acquérir Necker comme homme d'affaires détermina en 1768 la ville de Genève à lui confier la direction de ses intérêts à Paris ; Necker accepta, ainsi qu'il le dit, en style officiel, dans sa réponse au « Magnifique Petit Conseil », en demandant de l'indulgence « pour ses talents » et en n'acceptant pas de traitement. Le poste en lui-même n'avait pas grande importance ; mais il lui procura son entrée à la cour et des entrevues fréquentes avec le premier ministre Choiseul, qui sut l'apprécier et s'attacha à lui. La seule difficulté de Necker à ses débuts diplomatiques fut de modérer le zèle de son gouvernement pour le bonheur de la petite République et de lui faire comprendre que les intérêts de Genève ne pouvaient occuper qu'une faible partie du temps et de l'attention du ministre français. Les occasions de servir sa patrie ne lui manquaient pas, d'ailleurs, et dans la suite il songeait volontiers à cette première situation, comme à celle dont les succès lui avaient

apporté une satisfaction exempte de tristesse[1].

Cette nomination fut bientôt suivie de son entrée dans le conseil d'administration de la Compagnie des Indes orientales, fondée par Colbert ; le gouvernement menaçait à ce moment même l'existence de cette Compagnie, et cette fois, au nom du libre échange, faisait attaquer ses privilèges par l'abbé Morellet. Necker publia en faveur des actionnaires une brochure où il défendait la Compagnie; mais il ne put la sauver. Elle fut dissoute en 1770 par décret royal. Le rappel de Dupleix, en 1754, et surtout l'exécution du malheureux Lally-Tollendal, en 1766, l'avaient déjà dépouillée de ses conditions de force. La polémique de Necker contre Morellet révéla pour la première fois son opposition aux doctrines des économistes et fonda son renom d'écrivain ; une lettre de Mme Necker parle de l'impression produite par le mémoire, qu'on trouvait jusque sur la table de toilette des dames : « L'auteur modeste osait à peine passer dans les rues ; il est impossible d'imaginer rien de plus flatteur[2] ». La critique remarqua déjà, à l'occasion de ce premier travail, que le portrait du négociant modèle, qui s'y trouvait tracé, ne s'appliquait à personne mieux qu'à Necker lui-même.

Mais en même temps, par suite d'une de ces contradictions dont le cœur humain est rempli, Mme Necker, comme saisie d'un mauvais pressentiment, essaya, au nom du bonheur domestique, d'arrêter Necker

[1] Auguste de Staël, *Notice sur M. Necker.*
[2] Golowkin, *Lettres recueillies en Suisse*, 361.

sur le seuil de la vie publique. M. d'Haussonville nous fait connaître la lettre où, dans un langage passionné, elle lui expose ses craintes[1] :

« Il me semble, mon cher ami, que je ne t'ai jamais autant aimé que je le fais à présent. Le sentiment qui m'attache à toi pénètre mon âme tout entière, je ne sens plus mon existence que par toi ; je ne pense jamais à moi qu'en second, et c'est toujours par toi qu'il faut que je passe pour venir jusqu'à moi. Si je ne craignais un peu l'inconstance de ton caractère, si je m'imaginais qu'une vie agitée t'est nécessaire et que le sentiment sans inquiétude ne subsisterait pas dans ton cœur, crois que je te ferais sans peine tous les sacrifices imaginables. Je te le dis ici du meilleur de mon cœur : si un ange m'assurait que tu conserverais pour moi dans un désert le même attachement que tu me témoignes à Paris, je t'y suivrais demain sans la plus légère peine et peut-être avec plaisir. J'aimerais à ne jouir et à ne respirer que par toi, et, par un sentiment bien différent du tien, je ne goûte qu'avec de pénibles regrets tous les plaisirs qui ne me viennent pas de toi. Voilà le fond de mon âme, et je me connais bien. Cette manière d'être est invariable ; elle ne me quittera qu'à la mort. Ma devise sur la terre est : *Ou toi ou rien.*

« Après cela, osez me reprocher que j'aime les lettres. Ce n'est plus, mon cher ami, qu'un reste d'habitude que je crois précieuse à conserver à

[1] Grimm, *Correspondance littéraire*, VI, 38, juillet 1764.

cause de l'activité de mon âme et du vide où ton absence me laisse. Mais ce reproche devient trop fréquent, et, quoique cette inquiétude te rende peut-être plus tendre, j'aime mieux, et j'ose à peine l'assurer, j'aime mieux être moins aimée, et que tu sois plus heureux. Ainsi, je viens faire mes conditions avec toi ; dès l'instant que tu auras abandonné pour jamais la Compagnie des Indes, je te promets, si tu l'exiges, de renoncer à Fénelon et même à prendre la plume sur tout autre objet, et je souhaite de toute mon âme que le sacrifice que je te demande ne te coûte pas plus que celui que je te ferai ; car, mon cher ami, le bonheur dont je jouis avec toi est quelquefois légèrement obscurci par mes craintes. Ton caractère n'est pas aussi invariable que le mien. Souvent même tu te méconnais. Le monde et les affaires te sont nécessaires. Tu trouves avec moi tous tes plaisirs, mais non pas tes besoins. Peut-être un jour... ma plume se refuse à le tracer. Ah ! si jamais je t'étais moins chère, je ne survivrais pas un moment à la perte de ta tendresse. Pour moi, je le sens, je n'ai plus qu'une âme, et c'est la tienne. Il faut t'aimer ou mourir ».

Il arriva à Mme Necker ce qui arrive à tant d'autres : elle fut impuissante à retenir la pierre qu'elle avait commencé à faire rouler. Ses écrits ne renferment rien sur Fénelon, mais Necker se lança dans la politique.

Peu de temps après la dissolution de la Compagnie des Indes, il réalisa son projet d'abandon de sa maison de banque ; il se retira au commencement

de 1772, avec une fortune de sept millions et demi comptant, sans se réserver aucune part dans les affaires, dont son frère M. de Germanie et Girardot prirent la direction. Ce dernier eut pour associé, quelques années plus tard, le fils du grand physiologiste et poète Haller ; la banque, sous la Convention et le Directoire, se livra à de hardies spéculations, et on lui confia sous Bonaparte l'approvisionnement de l'armée d'Italie [1].

Necker répétait souvent qu'il lui eût été bien facile, avec sa connaissance exacte du marché financier de l'Europe, de continuer à augmenter sa fortune, mais il préférait, à quarante ans accomplis, se livrer à ses véritables goûts. Son désintéressement et son indifférence en cette matière étaient sincères, car sa femme atteste qu'à partir de ce moment elle dut prendre en mains l'administration de cette immense fortune, acheter, vendre, affermer, bâtir, sans même pouvoir amener son mari à parler affaires avec elle. « Ainsi », ajoute-t-elle, « notre intérieur présente, à cet égard, le contraste aimable et visible d'un grand génie en tutelle, d'un homme qui pourrait gouverner la fortune des deux Indes, dont l'insouciance pour l'argent est si bien connue, que ses domestiques la prennent pour de l'ineptie [2] ». Ce mépris de l'argent est chez Necker une haute qualité qui compense mainte faiblesse.

Le fruit immédiat de ses loisirs fut un essai sur

[1] *Revue Suisse*, 1856, 658 ff. — * *Les Contemporains*, 1816 à 1819, tom. I et IV.

[2] Mme Necker, *Mélanges*, II, 383.*

Colbert, un « éloge » à la mode du jour, qu'il présenta au concours de l'Académie et qui obtint le prix. Ce travail avait de l'importance en ce sens qu'il était ce qu'on nomme actuellement un discours-ministre ; seulement, au lieu de s'adresser à une Chambre, il s'adressait au public. Il n'examinait pas seulement les actes et les mérites de Colbert, il traçait en même temps le tableau de l'activité et des qualités requises chez un homme d'Etat. Ce discours place ainsi au début d'une carrière politique l'idéal qu'esquissait Talleyrand à la fin de la sienne, quand, peu de temps avant sa mort, il exposait, devant l'Académie des sciences morales et politiques, l'éloge d'un collègue, ses idées sur le caractère qui convient à un ministre des affaires étrangères[1]. Necker revenait, dans cet éloge de Colbert sur ses dissidences avec les économistes, en relevant le défaut capital du système de Quesnay et de l'école physiocratique, son dédain du commerce et de l'industrie au profit de l'agriculture, regardée par eux comme l'unique source du bien-être, et en réclamant que, dans la grosse question du moment, la liberté du commerce des grains, on eût égard aux temps et aux circonstances, au lieu de suivre aveuglément un système absolu. Sa provocation ne resta pas sans réponse ; les économistes les plus distingués relevèrent le gant. Les deux abbés Beaudeau et Roubaud, persiflés par Galiani, l'attaquèrent ainsi que Condorcet et Condillac, et d'autant plus vivement que leurs doctrines avaient subi un échec. Le

[1] Talleyrand, *Eloge de Reinhardt*, 1838.

ministère Choiseul avait rendu libre, depuis 1763, le commerce des céréales à l'intérieur, et, un an après, à l'égard de l'extérieur; cependant plusieurs années de disette et d'autres calamités déterminèrent le Parlement de Paris, avec l'assentiment de Choiseul et celui du nouveau ministre des finances, l'abbé Terray, de triste mémoire, à rétablir en 1769 et 1770 les anciennes barrières et enfin le monopole lui-même. La liberté du commerce des grains, si vantée jusque-là, fut rendue responsable de la misère régnante. Les économistes se défendirent énergiquement, mais, comme nous l'avons déjà remarqué, ils écrivaient mal, et ils soutinrent la cause de la raison et de l'expérience d'une façon si lourdement ennuyeuse, que Rousseau, entre autres, ne put s'empêcher d'écrire à son ami le marquis de Mirabeau : « Aimez-moi toujours, mais ne m'envoyez plus de livres » ; il assurait n'y rien comprendre. De son côté, Mirabeau disait de Turgot qu'il avait « le cœur droit et l'esprit gauche », et qu'il était un rêveur vertueux. C'est alors que tomba soudain comme une bombe, dans cette sèche polémique, l'écrit de l'abbé Galiani, les *Dialogues sur le commerce des blés*. Quelques plaisanteries que Choiseul avait toutes raisons de s'appliquer avaient forcé l'auteur à échanger le séjour de Paris pour celui de Naples ; son manuscrit était resté entre les mains de Diderot, qui l'envoya à l'imprimerie. « C'est moins un livre sur le commerce des blés qu'une œuvre sur l'art de gouverner », disait Galiani ; « il faut savoir lire entre les lignes ». On peut en dire autant de bon nombre d'ouvrages importants de la seconde moitié du dix-hui-

tième siècle. Depuis les *Lettres persanes*, parues en 1721, toute sorte de contrebande se cachait sous des titres en apparence innocents et sous le costume obligé de Chinois, Persans, Hurons, paysans d'idylles suisses.

Galiani avait peine à attendre l'occasion de porter quelque diversion dans le « ton ennuyeux, mystérieux, systématique et dogmatique » des physiocrates en général et de son ami Morellet en particulier. Il traita la chose moitié sérieusement, moitié plaisamment, ce qui le fit accuser par le consciencieux Turgot d'un frivole scepticisme ; il jugeait néanmoins très nettement la situation, en prévoyant que les armes légères de la satire et l'attaque sans ménagements de l'adversaire viendraient en aide au silencieux et lourd Necker, qui ne se défendait qu'avec des dates et des chiffres.

« Etes-vous exportiste, oui ou non ? », demande dès le début des *Dialogues sur les blés* le marquis au chevalier Zanobi, qui représente Galiani lui-même. « Je ne suis pour rien », répond le chevalier, « je suis pour qu'on ne déraisonne pas. L'exportation du sens commun est la seule qui me fâche ». « On n'a jamais été si plaisant à propos de famine », écrivait Voltaire à Mme Necker, qui lui avait envoyé le livre de Galiani. La correspondance de celui-ci avec Mme d'Epinay contient presque jour par jour l'histoire de l'ouvrage, dont le succès était des plus brillants. « Panurge », lui écrivait-il en parlant de l'abbé Morellet, « a dîné dix ans entiers avec nous, et à moins qu'il n'ait une toile cirée sur la tête, quelques gouttes de bon sens et de

philosophie auraient dû percer à travers dans dix ans ».

C'est en vain que Morellet tenait prête une réponse ; l'abbé Terray lui interdit de la publier, et Choiseul était tombé, comme tombaient les ministres de la fin du règne de Louis XV, par une intrigue de Mme Du Barry. Necker rentra dans la lice avec son livre *Sur la législation et le commerce des grains*, qui se distinguait de son écrit sur Colbert en ce qu'il ne dressait plus opposition contre opposition, c'est-à-dire qu'il n'attaquait plus les économistes tombés en disgrâce sous Terray, mais bien les économistes arrivés au pouvoir avec Turgot. Le 10 mai 1774, le cadavre du vieux roi avait été porté sans pompe à Saint-Denis, au milieu des insultes de la populace, et le règne de Louis XVI, qui n'avait pas encore vingt ans, venait de commencer.

Malgré tout ce qu'on a écrit sur le dix-huitième siècle, il y aurait encore place pour un livre qui entreprendrait de dresser l'acte d'accusation des monarchies absolues sur les données fournies par leurs tentatives de réformes. Les monarques de la moitié de l'Europe s'adressaient, pour les réaliser, à la philosophie française. Voltaire, le premier, alla à Potsdam ; Condillac et Kéralio dirigèrent pendant dix ans l'éducation de l'Infant de Parme, rédigèrent à son intention un cours d'études en seize volumes, et Condillac ne se fit pas faute de prémunir le petit prince italien contre l'envie de « devenir un conquérant comme Cyrus ou Alexandre ». Le résultat de cet essai d'éducation philosophique fut la ruine morale de l'Infant [1].

[1] Geffroy et Arneth, *Marie-Antoinette*. Correspondance

Cela n'empêcha pas Catherine II de rechercher d'Alembert comme précepteur du tzaréwitch Paul ; n'ayant pu le déterminer à accepter ces fonctions, elle se dédommagea de son échec en devenant la véritable souveraine de l'*Encyclopédie.* Le gouvernement espagnol demanda à Condorcet, par l'entremise de son Académie des sciences, des conseils pour la réorganisation de l'instruction publique ; J.J. Rousseau esquissa, à la prière des Polonais, un projet de constitution, qui se distinguait de ce *Contrat Social* dont Robespierre devait tenter la réalisation, en ce point surtout qu'il tenait compte des circonstances et aurait à la rigueur pu être mis en pratique ; le physiocrate Dupont de Nemours se rendit en 1772 auprès du roi Stanislas Poniatowski, pour appuyer les mesures libérales des premières années de son règne. Les princes réformateurs, tels que François II, son frère Léopold de Toscane, l'admirateur de Beccaria, le margrave Charles-Frédéric de Bade, Charles III d'Espagne et le roi Ferdinand de Naples, le fondateur de la colonie de San Leucio, rivalisaient d'empressement à honorer la philosophie dans ses plus illustres représentants.

Le jeune monarque eut à se demander — et c'était là une question désormais inévitable — s'il se déroberait seul à l'impulsion venue de la France et liée en partie aux meilleures traditions de la monarchie. Le plus grand et le plus heureux des souverains de sa maison avait eu Sully à ses côtés ; Fénelon, Vauban, Boisguilbert avaient inutilement esquissé, sous son petit-

secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau, I, Introduction, XXI.

fils, les principes d'une politique qui aurait sans doute préservé la sienne de la ruine ; même sous Louis XV l'élément réformateur n'avait pas entièrement disparu, et d'Argenson, puis Machault, le représentaient au conseil du roi. La jeunesse sérieuse de Louis XVI, sa sincérité bien connue et sa bonté de cœur faisaient espérer que son gouvernement formerait contraste avec celui de son grand-père. Son premier choix ne justifia pas cet espoir. Il négligea l'intègre et intelligent Machault et prit le frivole Maurepas, qui confia les affaires étrangères au comte de Vergennes et chercha un successeur au ministre de la marine. Le hasard, ce puissant allié de l'ancien régime, dirigea son choix sur le dernier grand homme d'Etat de la monarchie, sur Turgot.

Comme Morellet, Loménie de Brienne, Boisgelin, et quelques annés plus tard Talleyrand, il était sorti de la Sorbonne et avait été destiné à l'état ecclésiastique ; son premier projet littéraire avait été d'écrire une histoire du jansénisme ; l'étude de la philosophie fit de lui un adepte de la tolérance, mais au prix de la perte, sinon de la foi religieuse, du moins de la croyance aux religions révélées. Ne voulant, dit-il, « porter aucun masque », il renonça aux brillantes perspectives que lui offrait l'Eglise, entra dans la magistrature, étudia avec ardeur l'histoire et la philologie, se lia avec Quesnay et Gournay, publia, dans le même esprit qu'eux, ses réflexions *Sur la formation et la distribution des richesses*, ses *Lettres sur la liberté du commerce des grains*, et se mit en relations avec Adam Smith. Celui-ci, qui avait passé trois années

en France (de 1763 à 1766) comme précepteur du duc de Buccleuch, avait étudié les doctrines physiocratiques, et, sans en épouser les principes, y avait puisé des idées et trouvé un stimulant. Sa correspondance avec Turgot est malheureusement perdue [1]. La doctrine de celui-ci était fixée dans l'ensemble comme dans les détails, quand il fut nommé, en 1761, intendant d'une des généralités les plus pauvres de France, celle de Limoges, et mis ainsi en situation de réaliser ses plans sur le terrain pratique.

Sa lutte contre l'ignorance et la pauvreté d'une part, contre la routine de l'autre, l'avidité des préjugés de caste et des privilèges regardés comme inattaquables, cette lutte dura treize années entières; elle eut pour conséquence, relativement mince en apparence, la répartition plus équitable des impôts et des charges sur les non privilégiés, que dans l'état des choses d'alors les administrateurs les mieux intentionnés et les plus dévoués ne parvenaient pas à obtenir, quand ils entreprenaient la tâche ingrate de prendre le parti des pauvres gens. En tout cas, Turgot aborda théoriquement à peu près tous les problèmes que la Constituante, « sa continuatrice », comme on l'a nommée [2], se mit en devoir de résoudre.

L'intendant de Limoges voulait dès ce moment l'introduction d'un impôt direct, l'abolition des droits féodaux, la tolérance religieuse, une constitution ba-

[1] Mastier, *Turgot*, 158, note.
[2] Mastier, *Turgot*, 148. — Foncin, *Ministère de Turgot*, 551.

sée sur l'autonomie graduelle des communes, des districts et des provinces, au moyen d'une représentation prise dans les classes possédantes, sans distinction de rang[1]; quant à la puissance législative, il la concentrait entre les mains du roi. L'homme à qui l'on a reproché trop d'impatience et de précipitation dans l'exécution de ses plans voulait mettre lentement et systématiquement le peuple en état de se diriger lui-même ; étant donné le faible degré de préparation des esprits à cette époque, les assemblées nombreuses lui apparaissaient comme « la perte de toute raison[2] ».

La décision en vertu de laquelle un revenu net de six cents livres, soit individuel, soit formé par un chiffre nécessaire de petits possesseurs, mais basé sur le revenu du sol, donnait un suffrage, cette décision n'était pas seulement une conséquence des doctrines physiocratiques, pour lesquelles même une maison n'était une propriété au sens propre du mot qu'autant qu'on tenait compte du sol sur lequel elle reposait. Elle répondait aussi à sa manière de voir personnelle, partagée encore par Condorcet en 1777, et qui consistait à croire que le principal avantage du régime monarchique était dans l'application d'un système logique, sans qu'on fût forcé de sacrifier constamment une partie de ce système pour gagner des électeurs nouveaux[3].

Turgot, dont la noble figure rappelait les plus hautes

[1] Jobez, *La France sous Louis XVI*. — Droz, *Histoire de Louis XVI*, I, 146.

[2] Turgot, *Œuvres*, (édit. Eug. Daire, 1844), II, 534.

[3] Condorcet, *Vie de Turgot*, 145.

créations de l'art antique, avait quarante-sept ans, quand son ami et disciple, l'abbé de Véry, le présenta à la duchesse d'Enville, et celle-ci à son amie Mme de Maurepas, qui le recommanda à son mari [1]. Celui-ci lui confia le ministère de la marine, puis, le 24 août 1774, le nomma contrôleur général, c'est-à-dire ministre des finances et d'Etat pour la majeure partie des affaires intérieures. « Si le bien ne se réalise pas maintenant », écrivait d'Alembert à Frédéric II, « on en doit conclure que le bien est impossible ». « Cet homme », écrit un de ses biographes, « éleva l'ambition au nombre des vertus ». Sa nomination passa pour une concession faite à la philosophie, parce que Turgot se rencontrait sur quelques points avec ses doctrines; il réclamait en matière religieuse la tolérance, dans les questions économiques et administratives le triomphe des principes humanitaires, dans l'éducation la diffusion générale de l'instruction.

En revanche, sa doctrine politique se distinguait de la doctrine révolutionnaire en ceci surtout qu'elle tendait à réformer l'état de choses existant, et comptait avec les circonstances au lieu de se perdre dans de dangereuses utopies ; il se refusait même à la suppression des plus criants abus, avant qu'on eût dédommagé, d'une façon équivalente, ceux qui en avaient profité jusqu'alors [2].

Un jour qu'on cherchait à prévenir Louis XVI con-

[1] Montyon, *Particularités sur les ministres des finances de France*, 174.

[2] Foncin, *Ministère de Turgot*, 548.

tre lui en le qualifiant d'encyclopédiste, le roi répondit, à la grande joie de Voltaire : « C'est un honnête homme et cela me suffit ». Turgot ne perdait jamais de vue le but qu'il voulait atteindre ; il ne discernait pas moins nettement les moyens d'y arriver. Comme son maître Quesnay et les économistes en général, il rejetait au moins provisoirement le rouage compliqué du système constitutionnel et du partage des pouvoirs, pour en appeler de l'exécution de ses plans à la puissance royale sans restriction. Dans sa lutte contre les privilèges, c'est-à-dire contre le clergé, la noblesse, les financiers, contre les intendants et les Parlements, qu'il méprisait tout particulièrement, il comptait sur le roi, seul. On lui a prêté ces paroles : « Accordez-moi cinq années de complet despotisme, et la France est sauvée ». La phrase finale de son premier mémoire à Louis XVI confirme cette manière de voir : « C'est à Votre Majesté personnellement, à l'homme honnête, à l'homme juste et bon, plutôt qu'au roi, que je m'abandonne ». Un despote éclairé et un peuple mis à même de connaître ses véritables intérêts, « un peuple neuf, le premier des peuples », tel qu'il promettait au roi de le créer dans son projet relatif à l'enseignement public, qui renferme déjà les dispositions les plus importantes de celui de Napoléon, tel est l'idéal que se proposait Turgot. Peu importe à son rôle comme ministre si c'était là pour lui le dernier mot de sa politique, ou s'il n'y voyait pas plutôt, ainsi que maint passage de ses écrits et de nombreux traits de son caractère semblent l'indiquer, une transition vers un

état de choses où d'autres institutions seraient possibles. Turgot et ses partisans n'étaient pas isolés sous ce rapport ; ils représentaient une tendance qui, après avoir dominé à peu près exclusivement toute une portion du dix-huitième siècle, continuait à compter de nombreux adhérents dans la France contemporaine. Quand Turgot répète au souverain que, tant qu'il ne s'écartera pas de la justice, il peut se regarder comme un législateur absolu et compter sur sa bonne nation pour l'exécution de ses ordres [1] ; quand il remarque dans ses *Lettres sur la tolérance* qu'on peut être opprimé par un seul tyran, mais qu'on peut l'être tout autant et aussi injustement par une multitude [2], il était en droit de s'appuyer sur des vers souvent cités de la *Henriade*, relatifs à la réunion des Etats de Blois :

De mille députés l'éloquence stérile
Y fit de cent abus un détail inutile,
Car de tant de conseils l'effet le plus commun
Est de voir tous nos maux, sans en soulager un.

Voltaire lui-même ne voulait pas d'une révolution semblable à celle de Luther et de Calvin, mais d'une transformation qui s'accomplirait dans les têtes des gouvernants [3].

[1] Turgot, *Œuvres complètes*, édition citée, II, 386 : *Mémoire sur les municipalités*.
[2] Turgot, *Œuvres complètes*, II, 353.
[3] Albert Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, I, 101. — Voltaire à d'Argenson, 1769, et article du même dans le *Dictionnaire philosophique :* Lois civiles et ecclésiastiques.

Pour la *Correspondance littéraire*[1], elle aime à citer un vers de Pope :

> For forms of government let fools contest ;
> Whate'er is best administered is best.

(Laissez les sots débattre les formes de gouvernement ; ce qui est le mieux administré est le meilleur.)

Les idées démocratiques du révolutionnaire Chamfort, qui en voulait personnellement à la société, l'empêchaient d'autant moins de dire avec mépris : « Le public ! combien faut-il de sots pour faire un public ? » Et Grimm écrivait en 1774, à propos de Raynal : « De quoi s'agit-il, sinon d'être heureux ? Les Vénitiens sont heureux, donc leur gouvernement est assez bon pour eux [2]». Le même Grimm n'hésitait pas à désigner comme but final de l'administration de Catherine II le renversement du despotisme. Il compare le gouvernement de l'impératrice avec celui de Necker, parce que l'un et l'autre, dit-il, voulaient préparer les peuples à la liberté.

L'avocat et publiciste Linguet, esprit paradoxal et extrême, mais perspicace et clair par moments, alla plus loin. Dans une feuille fondée par lui en 1774, il passait au crible de sa critique religion et philosophie, gouvernements et parlements, Rousseau et Montesquieu, le pour et le contre, et il affirmait dans sa *Théorie des lois civiles* que non seulement le

[1] Grimm, *Correspondance littéraire*, III, 140.
[2] * J. Grot, *Lettres de Catherine II à Grimm et Lettres de Grimm à Catherine II*, Saint-Pétersbourg, 1878.

despotisme oriental, mais le servage et même l'esclavage étaient nécessaires à la société, et que la vraie égalité n'était possible que sous un tyran.

Une conséquence étroite des vues de Turgot sur les besoins de la France, c'était sa mince estime ou plutôt son mépris pour les treize Parlements de la monarchie. La part passionnée qu'ils avaient prise aux luttes religieuses, en défendant la cause du jansénisme contre celle du molinisme, avait fait d'eux, dans leur résistance à la couronne, une école d'opposition politique[1] ; mais, comme grands corps de l'Etat, ils tenaient plus obstinément à leurs privilèges que la noblesse et le clergé eux-mêmes, et Turgot se refusa toujours à voir dans les Parlements les organes des vœux et des sentiments de la nation. Les assassinats juridiques de Calas et de La Barre, l'exécution de Lally, la persécution des protestants, la suppression de tant d'ouvrages philosophiques, étaient à ses yeux comme aux yeux de ses amis des motifs suffisants pour ne pas prêter la main au rétablissement de ce corps, que Maupeou avait aboli en janvier 1771, après la chute de Choiseul. Quand, en novembre 1774, l'influence du parti de Choiseul, de la reine soutenue par Maurepas et de la moyenne bourgeoisie, le fit rétablir par Louis XVI, Turgot vit à bon droit dans ce rétablissement le signe avant-coureur de sa première défaite. La popularité que cette mesure valut au roi montra une fois de plus avec quelle facilité la foule se laisse mener par des mots ; on récom-

[1] Rocquain, *L'Esprit révolutionnaire avant la Révolution.*

pensa l'opposition du Parlement à la royauté, comme si cette opposition était née d'une pensée de réforme, et non d'un intérêt de caste.

En attendant, Turgot poursuivait avec ardeur son œuvre ; la réforme financière qu'il proposait se résumait ainsi : « Pas de banqueroute, pas d'augmentation d'impôts, pas d'emprunt, diminution des dépenses, paix à l'extérieur, réformes à l'intérieur, réduction du train de la cour et accroissement du bien-être national par la liberté accordée à toutes les mesures économiques ». Le roi ne cessait de recevoir des mémoires où son ministre précisait ce programme dans ses détails et exposait la façon dont il songeait à l'exécuter. « Vous voyez, je travaille aussi », lui dit un jour Louis XVI en lui montrant un papier : c'était un projet relatif à la destruction des lapins dans les domaines royaux [1]. Les Parisiens se contaient en riant que le roi, finissant par être convaincu que lui-même était un abus, voudrait cesser de l'être [2].

Mais le trait caractéristique de l'existence de Turgot fut son manque de bonheur. Dans l'intendance de Limoges, les famines de 1770 et 1771 augmentèrent d'un million les dettes de la province, qu'il s'était efforcé de diminuer ; au commencement de 1775, alors qu'il était ministre, il tomba gravement malade au moment où tous les intérêts menacés s'alliaient contre lui auprès du roi ; à cela s'ajouta un enchérissement provoqué en partie par les gens de finance et qui eut pour conséquence la « guerre des farines »,

[1] Droz, *Histoire de Louis XVI*, I, 198.
[2] Guizot, *Histoire de France*, V, 308.

amenée sur différents points du royaume et particulièrement à Paris par ceux-là même qui avaient profité jusqu'ici du monopole de la liberté des grains introduite par le ministre. Le roi défendit qu'on poursuivît les coupables, cette poursuite devant avoir pour résultat des révélations trop pénibles; quant à Turgot, il croyait à la complicité du prince de Conti.

Par une coïncidence des plus fâcheuses pour le ministre, on vit paraître à ce moment le livre de Necker *Sur la législation et le commerce des grains*; d'accord avec son ami Galiani, il repoussait la liberté illimitée du commerce des céréales non-seulement à l'extérieur, mais à l'intérieur. Ce livre augmenta l'effervescence, en rendant l'administration de Turgot responsable de l'accroissement momentané de la misère. La phrase de Necker à l'adresse des économistes : « Il ne faut pas faire d'expériences anatomiques sur les corps vivants », devint un mot courant ; malheureusement, il fit aussi sensation en ceci que, passant de la défense du pain à bon marché pour les pauvres à l'attaque contre la propriété, il dépeignait les riches comme « dévorant la moelle du pauvre peuple » et mettait dans la bouche des prolétaires ces exclamations qui trahissent le contemporain de Jean-Jacques : « Que nous font vos lois sur la propriété? nous ne possédons rien. Vos lois sur la justice? nous n'avons rien à défendre. Si demain nous ne travaillons pas, nous devrons mourir [1] ».

[1] *De l'administration de M. Necker*, par lui-même. *Œuvres,*

Au mois de juin de cette année qui commençait si mal eut lieu à Reims le couronnement du jeune monarque. Turgot avait proposé de biffer le passage du serment où le roi devait promettre de détruire l'hérésie par la force ; Louis XVI chercha à esquiver la difficulté en murmurant à cet endroit quelques mots inintelligibles. Après le retour de Reims, Turgot lui présenta, pour tranquilliser sa conscience et bannir à l'avenir toute ambiguité, son mémoire sur la tolérance ; il détermina en même temps son ami Malesherbes à s'adjoindre à lui comme ministre de la maison du roi. Mais, contre toute attente, Malesherbes manqua dans cette situation de l'énergie nécessaire et ne prêta guère plus que la popularité de son nom aux vues de l'ami duquel il disait qu'il possédait la tête de Bacon et le cœur de L'Hospital.

Les soulèvements et la cherté des vives forcèrent Turgot à ajourner « à des temps meilleurs » sa grande réforme de l'abolition successive de tous les droits féodaux de la noblesse et du clergé contre une indemnisation pécuniaire appropriée et leur suppression complète sur les domaines de la couronne.

Ces temps meilleurs ne vinrent pas pour lui. La reine ne permit pas que l'on continuât à restreindre les dépenses de sa cour, et elle devint le centre de toutes les cabales de Versailles ; le Parlement condamna en février 1776 le livre extrêmement mesuré où Boncerf, un partisan de Turgot, conjurait la noblesse et le clergé, dans leur propre intérêt, de prêter la main,

VI, 8. — Lavergne, *Les économistes français au XVIII[e] siècle*, 147.

contre indemnisation, à la cessation d'un état de choses qui apportait peu d'avantages matériels aux privilégiés, et leur attirait d'autant plus de haines. En outre, ce même Parlement refusa d'enregistrer, en mars 1776, les « édits de janvier » contenant les deux plus importantes réformes de Turgot : son remplacement des corvées pour l'entretien des rues et des routes par un impôt très modéré payable par tous les propriétaires fonciers, et son abolition des maîtrises, des jurandes et des corporations. Le Parlement invoqua, chose curieuse, comme motif de son refus, une révolte populaire et la théorie de Boulainvilliers d'après laquelle bourgeois et paysans, en leur qualité de descendants des anciens habitants de la Gaule vaincus par les Francs, sont obligés de supporter à eux seuls les impôts et les charges, tandis que la noblesse ne doit à l'Etat que son épée et le clergé que ses prières [1]. Le roi exigea cette fois l'enregistrement des édits, mais il ne put naturellement empêcher que les réformes de Turgot, qui devaient conduire à la répartition égale de l'impôt, fussent rejetées par les représentants du droit et de la loi.

Le clergé ne se comporta guère différemment. Machault, un catholique très orthodoxe, n'avait pas hésité, en 1749, à faire estimer les biens ecclésiastiques afin d'imposer ensuite au vingtième, absolument comme les autres classes, le clergé soumis jusque-là simplement au « don gracieux », dont il évaluait lui-même le taux. A la chute de Machault,

[1]* Sugenheim, *Histoire de l'abolition du servage*, 159. — Foncin, *Ministère de Turgot*.

huit ans plus tard, cet impôt fut supprimé, et Turgot ne le rétablit pas ; malgré cela, il ne ramena pas à lui les membres de l'Eglise. L'assemblée du clergé de 1775 exprima au roi le désir de voir reparaître le temps « où les protestants devaient chercher la solitude des forêts et l'obscurité de la nuit » pour pratiquer leur culte, et où leurs enfants leur étaient enlevés [1].

Entre ce langage et les idées de Turgot il n'y avait pas d'accord possible. Le ministre avait cependant pour amis et partisans MM. Dillon, Boisgelin, Cicé et Loménie de Brienne, archevêques de Narbonne, d'Aix, de Bordeaux et de Toulouse, et il avait trouvé parmi le clergé séculier, quand il était encore intendant du Limousin, des hommes qui le soutenaient, l'admiraient, le défendaient et regrettèrent son départ [2].

Malheureusement, ils formaient l'exception. En 1776, le comte de Creutz, l'ambassadeur de Suède, écrivait à Gustave III, dont on connaît les prédilections pour les physiocrates : « Tous les grands du royaume, tous les Parlements, la finance tout entière, les dames de la cour se sont puissamment ligués contre Turgot »[3]. Mercy-Argenteau, l'envoyé de Marie-Thérèse, essaya vainement de retenir la reine [4].

[1] Droz, *Histoire de Louis XVI*, I, 181. — Rocquain, *L'esprit révolutionnaire avant la Révolution*.

[2] Mastier, *Turgot*, 147.

[3] Foncin, 513, 517. — Geffroy, *Gustave III et la cour de France*.

[4] Geffroy et Arneth, *Marie-Antoinette*. Correspondance, II, 439.

Restait le roi. En février 1776, quand déjà montait le flot de l'opposition, il dit le mot historique : « Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions le peuple ». Deux mois plus tard, sa force de résistance était épuisée. Turgot lui ayant soumis, au commencement de mai, un nouveau mémoire, il le lui fit lire, puis dit sèchement : « Est-ce là tout ? » ; et sur la réponse affirmative de Turgot : « Alors, tant mieux ! » riposta le monarque en lui tournant le dos. Les billes de billard huilées qui, suivant le comte de Provence, formaient le caractère de Louis XVI, ces billes s'étaient disjointes.

Le 12 mai, Malesherbes offrit sa démission ; elle était depuis longtemps désirée ; aussi le roi l'accepta-t-il en lui disant : « Comme vous êtes heureux ! pourquoi ne puis-je m'en aller aussi ! » Le même jour, Turgot, qui n'avait plus accès auprès du monarque, reçut l'ordre de se retirer. C'est à grande peine qu'on parvint à dissuader la reine de le faire enfermer à la Bastille ; elle était furieuse contre lui de ce qu'il avait retiré à son protégé Guignes, pour cause d'incapacité, le poste d'ambassadeur à Londres. Mercy affirme que c'est elle qui décida la chute de Turgot[1]. On connaît la lettre que lui adressa à ce sujet, en juillet 1775, l'empereur Joseph II : « Vous vous mêlez, chère sœur, de défaire les ministres... Vous êtes-vous demandé de quel droit vous vous ingérez dans le gouvernement de la monarchie fran-

[1] Mastier, *Turgot*, 523. — Geffroy et Arneth, *Marie-Antoinette*, II, 442 et 446.

çaise! avez-vous fait des études préalables à cet égard[1]? »

Il serait cependant injuste de la rendre seule responsable, avec la cour et les privilégiés, du renvoi de Turgot; le peuple aussi accueillit par des cris de joie la retraite de son meilleur ami, et il témoigna ses remerciements au roi par des ovations.

Turgot ne connaissait pas les hommes. Quand Necker eut achevé son livre sur le commerce des blés, il l'apporta au ministre, lui proposa de l'examiner et lui promit de ne pas le publier sans son assentiment[2]. Turgot déclina cette offre loyale avec un léger mépris, répliqua que Necker était libre d'imprimer ce qu'il voulait, qu'on ne craignait rien et qu'on n'userait pas de la censure à son égard. « Vous croyez être rempli d'amour pour le bien public », dit un jour Malesherbes à son ami; « mais ce n'est pas de l'amour, c'est de la folie ».

L'erreur impardonnable de Turgot fut de croire qu'il suffisait d'avoir raison et de vouloir le bien.

Il donna une forte preuve de son illusion en ne prévenant pas son renvoi. Quand ses amis le suppliaient de se ménager, il répondait que dans sa famille on ne vivait pas vieux. Il utilisa ses nouveaux loisirs pour se livrer à ses études de prédilection. Il est intéressant d'apprendre qu'il professait un vif enthousiasme pour Klopstock[3]. Quand Turgot sut que

[1] Arneth, *Marie-Antoinette, Joseph II et Léopold II.* Correspondance, 1-3.

[2] Morellet, *Mémoires,* I, 230.

[3] Grimm, *Correspondance littéraire*, XIII, 292, avril 1783.

son successeur avait anéanti son œuvre et rétabli toutes les corvées et une grande partie des jurandes et des corporations, il versa, dit-on, des larmes.

Frédéric le Grand et Marie-Thérèse pensaient sur Turgot comme Voltaire, qui, le revoyant à Paris en 1778, lui prit la main en s'écriant : « Laissez-moi baiser la main qui a signé le salut du peuple ! » Il mourut à cinquante-quatre ans de la goutte et plus encore des suites de ses excès de travail.

Le hasard, ou plutôt cet ordre supérieur des choses qui n'est pas au pouvoir de l'homme, voulut que le livre *Sur la richesse des nations*, par lequel Adam Smith créa la nouvelle doctrine économique, parût au moment de la retraite de Turgot (en 1776). Une nouvelle force se substituait ainsi à celle que Turgot avait, avec tant d'abnégation, sacrifiée à la patrie, et par celle-ci à l'humanité.

La France n'a pas remplacé Turgot. Les événements ont rendu oiseuse la question de savoir si lui ou tel autre aurait pu parvenir à détourner le cours de la Révolution. Ce qui est certain, c'est que Louis XVI, en le congédiant, de même qu'il l'avait pris, par faiblesse pour les caprices d'une jeune femme, l'inintelligence du peuple et les intrigues de quelques courtisans, brûla le dernier des livres sybillins que le destin tenait encore à sa disposition. Turgot était en effet le seul, parmi tous ses conseillers, qui, n'espérant pas en l'état de choses existant, voulait régler le compte de la monarchie avec le passé et faire servir l'omnipotence royale à effacer les fautes commises par les rois. Forcer par un dernier et suprême acte

de despotisme la nation à la liberté, c'eût été là un résultat digne d'une monarchie dix fois séculaire comme du grand ministre qu'un des historiens français les plus clairvoyants et les plus érudits a nommé « le grand homme le plus complet de l'histoire de France [1] ».

Le successeur immédiat de Turgot fut Clugny, une nullité qui mourut au bout de quatre mois, après avoir établi la loterie et pillé le Trésor. Dans la disposition où étaient les esprits, c'était une recommandation que d'avoir été l'adversaire de Turgot, et Necker passait pour tel aux yeux du public. On prétendit qu'il s'était montré hostile de propos délibéré à l'égard de Turgot et que même il avait fomenté l'agitation contre lui : cependant c'était par pur hasard que son livre *Sur la législation et le commerce des grains* avait paru le jour même du pillage des boutiques de boulangers par la foule. Lui-même attribua plus tard une tout autre signification à ce livre, qu'il nomme la première attaque hardie contre les idées philosophiques régnantes : « Les philosophes du temps méprisaient l'expérience et ne voulaient avoir affaire qu'au raisonnement. Mon ouvrage tempéra leurs idées exagérées, en y opposant des réflexions d'une origine encore plus haute que les aperçus généraux des économistes [2] ».

Necker fut combattu par ces derniers, surtout parce qu'il rejetait la liberté du commerce des grains

[1] E. Renan, *L'Abbesse de Jouarre*, introduction.

[2] *De l'administration de M. Necker*, par lui-même. *Œuvres*, VI, 8.

même à l'intérieur de la France [1]. Cette fois la lutte s'était déchaînée jusque dans le cercle intime de M Necker. Morellet y prenait parti pour Turgot, prétendait que le livre de Necker ne fournissait pas de mesure administrative à l'homme d'Etat pratique, et affirmait ensuite que la liberté était une conséquence du droit de propriété [2]. Voltaire fut si charmé de cette réponse, qu'il fit transmettre ses embrassements à l'abbé « Mords-les », comme il le nommait, et annoncer dans Paris que « lui aussi était pour les pensées d'un sage contre les systèmes d'un banquier [3] ». Grimm, au contraire, écrivit d'un ton amer contre les économistes, tandis que Condorcet les défendit avec une violence si passionnée, que son attaque contre Necker lui valut le surnom de « mouton enragé [4] ».

A la polémique s'associa l'intrigue. Il y avait à la cour un certain marquis de Pezay, que les *Mémoires* de Besenval, entre autres, dépeignent comme faux, ambitieux, entreprenant et insolent. Ce Pezay eut l'idée d'adresser au roi, sous forme de lettres, des conseils relatifs aux affaires gouvernementales; ceux-ci paraissant avoir été bien accueillis, l'attention de Maurepas et de son collègue Sartines se fixa sur Pezay, parce qu'ils soupçonnaient en lui un instrument de la politique personnelle du monarque, à peu près

[1] Lavergne, *Les économistes français au XVIIIe siècle*, 147.
[2] Morellet, *Mémoires*, I, 232.
[3] Foncin, *Ministère de Turgot*, 232.
[4] Condorcet, *Lettre d'un laboureur de Picardie à M. Necker*. Mars 1776.

comme l'avait été le comte de Broglie sous Louis XV [1]. Or, Pezay était lié avec Necker. Voilà comment Maurepas fit remettre à celui-ci une copie du budget de Turgot pour 1776, en le priant de lui communiquer ses remarques à ce sujet ; elles passèrent ensuite sous les yeux du roi [2].

A la chute de Turgot, Necker se trouvait en Angleterre avec sa femme et son ami Suard. « Comme Necker se réjouira à cette nouvelle ! » écrivait Mme Du Deffand à la duchesse de Choiseul, à Chanteloup, où l'on songeait également à recouvrer le poste vacant de premier ministre [3]. Pendant ce temps, Gibbon faisait à nos voyageurs les honneurs de Londres, Walpole ceux de sa ravissante résidence de Strawberry Hill. Necker ne parle nulle part de ce séjour ; mais sa femme lut avec transport Milton et Pope, Bolingbroke et Chesterfield, traduisit, pour une compilation que préparait Suard, l'élégie de Gray sur un cimetière de campagne, et aspira à se retrouver avec Thomas dans l'abbaye de Westminster, et de jouir une fois de plus de tout ce qu'elle avait admiré en Angleterre [4]. Les deux époux étaient rentrés depuis quelques mois à Paris, quand Clugny mourut.

Personne ne connaissait mieux que Necker l'état du Trésor ; depuis la chute de Turgot, tous les cours avaient fléchi ; les Hollandais ne voulaient plus prêter

[1] Duc de Broglie, *Le secret du Roi.*

[2] Dupont de Nemours, *Mémoires de la vie de Turgot.* II, 138.

[3] Garat, *Mémoires sur Suard*, II, 318. — Mme du Deffand, *Correspondance*, III, 217.

[4] Mme Necker, *Mélanges*, III, 172.

d'argent; lui-même, sous l'administration de l'abbé Terray, il était déjà venu au secours du roi et avait, en 1770, avancé de l'argent sans intérêts afin qu'on pût acheter du blé pour les provinces les plus éprouvées. Puis, en 1772, il avait de nouveau prêté plusieurs millions : « Nous vous supplions de nous secourir dans la journée... Le moment presse, et vous ètes notre seule ressource : nous avons recours à votre amour pour la réputation du Trésor royal ». — Tel était le ton sur lequel le secrétaire d'Etat des finances se voyait contraint de recourir à Necker[1].

Alors, au printemps de 1776, s'imposa, pour la seconde fois depuis un an, la grave question d'une rupture avec l'Angleterre et de l'intervention de la France en faveur des colonies américaines; or, « le premier coup de canon devait être en même temps le signal de la banqueroute[2] ». Cette situation désespérée engagea Maurepas à donner en octobre, comme successeur à Clugny qui venait de mourir, l'honnête Taboureau des Réaux, et à demander un mémoire à Necker sur l'état des finances. Sénac de Meilhan, Montyon et Droz prétendent que Pezay fut de nouveau, en cette occasion, l'intermédiaire de Maurepas. « C'est lui », disait le vieux ministre, « qui gouverne à proprement dire la France ». Et il ajoutait : « Pezay gouverne sa maîtresse, la princesse de Montbarey; celle-ci gouverne ma femme; ma femme me gouverne, et moi, ne gouverné-je pas la France? » Necker prêtait parfois de l'argent à Pezay. Il lui fit sur

[1] Auguste de Staël, *Notice sur M. Necker.*
[2] Le mot est de d'Invau, le prédécesseur de Terray.

la caisse publique, étant ministre, une avance de cent mille ducats qui avait été refusée pendant trente ans, et il le nomma inspecteur-général des côtes du royaume, avec un traitement de soixante mille livres. Pezay s'acquitta de telle façon de ses fonctions, qu'il fut frappé d'une sentence d'exil ; il mourut bientôt après, à peine âgé de trente-six ans [1].

Si M. d'Haussonville, s'appuyant sur Auguste de Staël, fait remarquer que les archives de Coppet contiennent des lettres de Pezay qui ne mentionnent d'aucune obligation envers Necker, cela ne change rien à la chose en elle-même [2] ; l'ambition de Necker lui avait fait prendre part à des intrigues dont, selon toute vraisemblance, il aurait pu se passer, car pour que le gouvernement se décidât à appeler dans son conseil le banquier protestant de Genève, il fallait que la nécessité l'y forçât. Le Trésor était épuisé lorsque Necker, dans le mémoire que nous avons signalé, promit de rétablir le crédit et de couvrir, même en cas de guerre, les besoins des caisses royales : mais le nommer contrôleur-général, c'est-à-dire ministre des finances, cela n'en semblait pas moins impossible. On recourut donc à une échappatoire qu'avait employée un peu auparavant Pezay pour faire entrer le prince de Montbarey au ministère de la guerre : Taboureau des Réaux conserverait le titre, Necker administrerait les finances en qualité de directeur du Trésor. Jusque-là l'emploi avait toujours été occupé par

[1] Droz, *Histoire de Louis XVI*, I, 199, 219 à 221.

[2] Auguste de Staël, *Notice sur M. Necker*. — D'Haussonville, *Le salon de madame Necker*, II, 101.

les parlementaires, et les protestants, en 1776, n'étaient que tolérés en France ; ils n'avaient pas de droits civils, et leurs enfants n'étaient pas regardés comme légitimes. Le roi n'en donna pas moins son consentement ; en 1773, à la suite des négociations relatives à la Compagnie des Indes orientales, il avait déjà fait envoyer à Necker une belle collection de gravures [1]. Il signa sa nomination le 22 octobre 1776.

Comme deux ans auparavant celle de Turgot, elle fut saluée par une hausse considérable ; les Genevois applaudirent au succès de leur concitoyen, le « magnifique Petit Conseil » fit frapper en son honneur la première des quatre-vingt deux médailles commémoratives que le ministre reçut dans le cours de sa vie publique, et l'histoire littéraire de Genève dit de ses œuvres qu'elles devraient devenir le manuel de tous les princes qui avaient à cœur le bien de leurs peuples [2]. La cour ne vit en Necker que l'adversaire de son prédécesseur et se flatta de l'espoir qu'un talent financier de cette force atteindrait le but même sans économies. Des évêques firent des représentations sur le choix d'un protestant. « Je le sacrifierai », leur répondit Maurepas, « si le clergé veut se charger de payer la dette publique ». Necker devait d'ailleurs trouver dans l'épiscopat des amis fidèles et des défenseurs. Le peuple enfin apprit avec joie son arrivée aux affaires. Quant aux économistes, contre lesquels les Parlements inauguraient une sorte de persécution, ils restèrent irréconciliables. Turgot disait que les finan-

[1] Grimm, *Correspondance littéraire.*
[2] Senebier, *Histoire littéraire de Genève*, III, 164.

ces étaient maintenant dirigées, comme l'univers, par la trinité Maurepas-Taboureau-Necker, dans laquelle ce dernier représentait le Saint-Esprit [1].

C'est ainsi que commença le premier ministère Necker.

Pendant une crise de l'Eglise catholique de France, en 1811, le comte Louis de Narbonne répondit à Napoléon, qui lui parlait de son dessein d'opposer à l'ancien ordre ecclésiastique un ordre nouveau : « Sire, vous ne ferez pas cela, il n'y a pas assez de religion en France pour en faire deux [2] ». La situation respective entre Turgot et Necker fait involontairement songer à ce mot. L'esprit réformateur qu'ils entreprenaient de susciter indépendamment l'un de l'autre aurait eu besoin de toutes les forces combinées ; la dispersion de celles-ci fit échouer l'œuvre de 1776 de même qu'elle devait faire échouer celle de 1789.

Turgot était resté, comme ministre des finances, fidèle à son programme ; il avait réalisé des économies et payé dans le cours de ses vingt mois de ministère cent deux millions de dettes ; mais l'état désespéré des finances royales et les non-valeurs de son prédécesseur Terray l'obligèrent à de nouveaux emprunts pour faire face aux besoins les plus pressants. Dans ces circonstances il attendait une amélioration sérieuse de l'état des finances non pas de mesures purement financières, mais du concours de toutes les forces, de l'accroissement du bien-être national, de la réforme

[1] Foncin, *Ministère de Turgot*, 543.

[2] Jay, Jouy, etc., *Biographie nouvelle des contemporains*, 1824, article *Narbonne*.

de l'administration et particulièrement de l'introduction d'un impôt foncier équitable[1].

Necker prit une autre position ; il ne pouvait pas même tenter ce qui n'avait pas réussi à Turgot. Comme protestant, il lui fallait ménager le clergé ; comme étranger, la cour ; comme bourgeois, les classes privilégiées, la noblesse d'épée et de robe, s'il ne voulait provoquer contre lui dès les premiers pas une opposition dont il eût été infailliblement la victime. La conséquence naturelle de cette situation menacée de toutes parts fut que Necker, pendant les premières années de son ministère, s'en tint le plus possible aux questions financières et renonça à toutes les réformes sérieuses ; or, il est bon de rappeler qu'en France, sous l'ancien régime, les affaires intérieures dépendaient à peu près exclusivement du ministre des finances[2]. Mais même sur le terrain limité dont nous parlons il ne s'établit pas sans difficultés.

Moins d'un an après sa nomination, un dissentiment entre lui et Taboureau amena la retraite de ce dernier ; le 22 juin 1777, après avoir stipulé qu'il ne recevrait pas de traitement, ce à quoi le roi ne souscrivit pas sans hésitation, Necker fut nommé directeur général des finances. Dans ce nouveau poste, il continua à rester, au moins nominalement, sous la direction de Maurepas, et, ce qui était beaucoup plus grave, exclu du conseil tenu en présence du roi ; il ne pouvait donc ni lire ses projets à celui-ci ni les dé-

[1] Foncin, *Ministère de Turgot*, 558.
[2] Leser, *Deuxième ministère de Necker*, 12.

fendre. C'était là un immense désavantage à une époque où l'humeur personnelle du monarque était l'unique garantie de la durée en fonctions.

Necker a raconté lui-même dans tous ses détails [1] l'histoire de son ministère et témoigné combien il avait à cœur l'ordre et l'économie, la suppression des abus et la création d'une administration honnête. Son premier acte fut la diminution des pensions, qui à son entrée aux affaires atteignaient le chiffre formidable de vingt-huit millions ; sa mesure la plus importante fut une nouvelle estimation, pour vingt années, de la propriété foncière, en vue d'une répartition plus équitable des taxes et des impôts, auxquels la noblesse savait échapper par tous les moyens que lui fournissait la corruption régnante. Le non-privilégié payait la « taille » redoutée, conformément à l'évaluation impitoyable des percepteurs ; pour les seigneurs, on se contentait d'une déclaration qui restait toujours au-dessous de ce qui était dû et qui souvent même ne reculait pas devant la pire fourberie. Les économistes n'obtinrent naturellement pas de Necker qu'il rétablît comme ministre la liberté du commerce des grains à l'intérieur du royaume, alors que dans sa polémique avec Turgot il avait fait des restrictions à cet égard.

Un service incontestable de Necker, qui en cela non plus n'osait aller aussi loin que son prédécesseur, ce fut de régler du moins légalement l'exécution des corvées dans chaque généralité, tandis que jusque-là

[1] Necker, *Œuvres*, III et XI.

elles avaient été réparties d'une façon tout arbitraire.

Mais il dut la réalisation de ses réformes les plus bienfaisantes à la seule puissance qui dans l'Etat allât toujours volontiers au devant du bien public — au roi. L'année 1779 vit la suppression du servage sur toutes les propriétés et domaines de la couronne, l'année suivante l'abolition de la torture. La déclaration royale qui accompagne le premier édit déplore qu'il n'ait pas été au pouvoir du monarque d'étendre cette mesure à tout le royaume. Comme ministre, Necker aussi rencontra des difficultés inattendues ; ce que la disette et la cherté des vivres avaient été pour son prédécesseur, la guerre avec l'Angleterre en faveur des colonies américaines, à laquelle, à l'exemple de Turgot, il s'était vainement opposé, cette guerre le fut pour lui et le força à contracter des emprunts qui s'élevèrent à douze cents millions [1]. La façon dont il le fit lui a attiré le reproche d'avoir été plutôt un habile banquier qu'un sage ministre [2]; les voix les plus compétentes ont répété avec Droz cette accusation ; Thiers et Mignet ne s'expriment guère autrement que Sybel, Bernhardi ou Oncken, pour qui Necker n'est pas beaucoup plus qu'un financier « qui a présenté comme de la richesse la possibilité de faire des dettes [3] ». Appliqué à son premier ministère, ce jugement

[1] Lavergne, *Les Assemblées provinciales sous Louis XVI*, préface.

[2] Droz, *Histoire de Louis XVI*, I, 276, II, 1.

[3] Bernhardi, *Histoire de Russie*, II, 167. — Oncken, *L'ère de la Révolution*, I, 13-15.

se base sur ce qu'il clôtura ses grands emprunts sans donner un gage aux créanciers de l'Etat par l'introduction de nouveaux impôts : la seule sécurité offerte par lui étaient les économies qu'il espérait réaliser dans le cours de son administration. Qu'une si vague garantie suffît aux créanciers du gouvernement français et les amenât toujours à de nouveaux sacrifices, c'était la meilleure preuve de la confiance inspirée par le ministre ; mais, d'autre part, ce procédé devait nécessairement bercer la nation dans une fausse sécurité qui ne répondait pas aux faits. Il induisit Necker lui-même à des expériences qui nuisirent à la dignité de sa position, sans le mettre à l'abri des embarras d'argent ; mais il lui donna le succès momentané dont il avait besoin pour se maintenir dans la faveur du roi, rester en fonctions et arriver ainsi, lentement mais sûrement, à la réalisation de l'idéal politique qu'il envisageait comme le couronnement de son activité. C'était l'idéal d'une réforme sociale, l'alliance de la morale avec la politique : la note dominante de son système et l'ambition de sa vie étaient de contribuer pour sa part à organiser à l'avenir l'Etat sur les mêmes bases de justice et de moralité qu'un état de maison parfaitement réglé[1]. On n'a qu'à ouvrir en quelque sorte au hasard ses écrits les plus divers, pour trouver cette pensée exprimée d'une façon ou d'une autre. « L'administration des finances peut avoir la plus grande influence sur les vertus sociales et sur les mœurs publiques », dit-il dans l'ou-

[1] A. W. Schlegel, *Jacques Necker. Les Contemporains*, I et IV, 1816-19.

vrage consacré à cet objet. « Celui qui, en occupant cette place, ne la considérera point sous ces nobles rapports, ne s'élèvera jamais à la hauteur des devoirs dont il a pris la charge, et n'en découvrira pas l'étendue[1] ».

La vertu et la conscience lui semblaient plus utiles à l'homme d'Etat que l'esprit et le talent : « Non, non, rien ne peut prendre la place des principes de morale, ni dans les gouvernements, ni dans la vie privée... La défense du bien public ne doit jamais être remise qu'à ceux qui en ont le zèle et qui s'en font un devoir. Les principes de vertu sont plus étendus encore que les lumières du génie : la morale est l'esprit des siècles ; les talents sont celui d'un homme en particulier[2] ». Il s'exprime de même dans l'*Eloge de Colbert* : « La *sensibilité* » — ce mot caractéristique du règne de Louis XVI — « lui donne le désir d'être utile aux hommes ; la vertu lui en fait un devoir, le génie lui en ouvre les moyens[3] ». « Il faut être pénétré de l'importance de ses devoirs et s'y livrer tout entier, — dit-il encore ailleurs, — il faut être capable de sentir combien est grande une place où l'on communique par la pensée avec le bonheur de tout un peuple, où l'on peut, à chaque instant, faire aimer son roi davantage et rendre à ses sujets ses vertus plus sensibles, il faut trouver du plaisir au bien qu'on peut faire ; il faut s'attacher à la prospérité de l'Etat ; il faut aimer Rome et les Romains ; il faut en-

[1] *De l'administration des finances*, IV, 13.
[2] *De l'administration des finances*, IV, 25.
[3] *Eloge de Colbert*, XV, 11.

fin préférer la gloire aux satisfactions de la vanité, et la justice des temps à venir aux illusions de l'instant présent [1] ».

Tel était le programme. Pour l'exécuter, Necker s'engagea dans une route diamétralement opposée à celle qu'avait suivie son prédécesseur. Turgot avait cherché à appuyer sa politique sur le bon vouloir d'un despote éclairé ; Necker fit appel pour la sienne à l'opinion publique.

Bien que ce soient là les deux pôles opposés de l'art de gouverner, les deux ministres pouvaient invoquer en faveur de leurs méthodes réciproques de puissantes justifications. Au dix-huitième siècle, les républiques étaient discréditées en Europe ; nous avons dit, au contraire, quels partisans comptait la monarchie absolue à l'époque de Frédéric II et de Catherine II, de Marie-Thérèse, de Charles III d'Espagne et de Léopold de Toscane. Il semblait que les derniers jours de son autorité incontestée voulussent mettre une fois encore en évidence le pouvoir de faire le bien qu'elle aussi possédait, avant de tomber victime des forces destructives qu'elle avait développées elle-même dans son sein. En même temps, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, à côté des théories de la toute-puissance princière et de l'omnipotence de l'Etat, qui en Allemagne surtout régnaient à peu près seules, il s'éleva une nouvelle doctrine dont le progrès était indissolublement lié aux idées et aux vues qui avaient triomphé en Angleterre en 1688 et qui avaient fait

[1] *De l'administration des finances*, IV, 68.

leur chemin surtout chez les Français. Il avait fallu alors, par delà la Manche, l'incroyable aveuglement et toutes les maladresses du dernier représentant mâle de l'ancienne dynastie, pour ébranler la fidélité du peuple anglais à la maison des Stuarts ; ce qui ressort le plus clairement de l'histoire des partis en Angleterre au dix huitième siècle, c'est que la liberté dut être conquise non pas sur les ennemis extérieurs, mais sur les opinions régnantes du pays[1]. Longtemps encore après que la lutte entre l'obéissance absolue et la liberté civile se fût dénouée au profit de celle-ci, le maintien de l'œuvre de Guillaume d'Orange dépendit d'un pur hasard. En France, au contraire, les théories anglaises sur la liberté politique furent accueillies avec d'autant plus d'enthousiasme. Un roman de l'abbé Prévost, les *Mémoires d'un homme de qualité*, publié en 1731, marque le moment où l'influence anglaise se substitua en littérature aux influences italienne et espagnole ; la première partie se joue encore en Espagne ; dans la seconde, le héros vante la constitution anglaise et exprime un excellent jugement sur Shakespeare. Des traductions de Daniel de Foë, Steele, Swift et Addison suivirent ; Prévost lui-même entreprit de faire passer en français la *Paméla*, la *Clarisse Harlowe* et le *Grandisson* de Richardson, et de frayer ainsi la voie à la *Nouvelle Héloïse*[2]. Les porte-drapeaux du mouvement intellectuel du dix-neuvième siècle,

[1] Lecky, *History of England in the eighteenth century*, I.
[2] Brunetière, *Etudes sur le dix-huitième siècle. Revue des Deux Mondes*, 15 février 1885, 829.

Voltaire, Buffon, Montesquieu, Rousseau, sans parler de beaucoup d'autres écrivains et savants, trouvèrent en Angleterre un accueil hospitalier, y passèrent presque tous plusieurs années et, à leur retour, répandirent dans leur patrie, frappées à leur coin propre, les idées anglaises [1].

Montesquieu, qui contribua surtout à cette transformation, dit que les ministres de son temps n'en savaient pas plus sur l'Angleterre que des enfants de six mois. A sa mort il en était différemment. En 1748, l'*Esprit des Lois*, imprimé à l'étranger sans nom d'auteur, n'avait pu entrer en France que par contrebande ; sept ans plus tard, en 1755, quand Montesquieu mourut, Louis XV remarqua qu'une telle perte était irréparable [2]. Il est assez indifférent pour l'importance et l'influence de Montesquieu sur son temps que son œuvre principale soit plutôt une interprétation des différentes législations, de celles qui ont disparu comme de celles qui existent encore, une physiologie de l'Etat, qu'un exposé véritable de droit constitutionnel ou un système complet d'art politique ; il ne s'agit pas non plus ici de savoir si son idée fondamentale de l'Etat, dans lequel il voit le produit d'une puissance arbitraire et subjective, est fausse, ou si sa théorie maîtresse de la division des pouvoirs ne convient pas mieux aux politiques de l'antiquité qu'aux philosophes et aux hommes d'Etat de l'Angleterre. Le mérite

[1] Buckle, *History of Civilisation*. — John Morley, *Voltaire*, ch. III.

[2] Louis Vian, *Montesquieu*. — Droz, *Histoire de Louis XVI*, I, 82.

incomparable de Montesquieu réside bien plutôt en ceci que c'est lui qui a fait sentir à ses contemporains la nécessité de lois fixes et d'un gouvernement réglé, et que dans son fameux sixième chapitre du onzième livre il a indiqué la constitution anglaise, telle qu'il la comprenait, comme la plus heureuse de toutes les solutions du problème de la liberté politique. Le sens historique de Montesquieu, la théorie popularisée par lui que la nature physique d'un pays exerce une influence déterminante sur le caractère de ses habitants comme sur leurs mœurs, leurs lois et leurs institutions ; sa conviction souvent exprimée qu'une nation a des antécédents, que son passé l'oblige, et qu'elle ne peut en conséquence faire abstraction à aucun moment de ces antécédents et de ce passé, toutes ces doctrines qui font de cet esprit éclairé et si profond le précurseur direct et le fondateur de la nouvelle science historique, excluent en même temps la supposition qu'il ait visé à une imitation servile des institutions étrangères. Le résultat pratique de sa doctrine consistait dans l'application des formes représentatives à l'ordre de choses historiquement établi en France ; sa conséquence directe fut d'inspirer le désir du contrôle de toutes les affaires politiques par l'opinion publique.

Grandie dans la plus haute société et dans les salons parisiens, celle-ci gouverna bientôt le goût, la mode et la littérature. Une des femmes les plus spirituelles du temps, l'amie de Turgot, Mlle de Lespinasse, exprimait l'opinion régnante quand elle écrivait : « Comment n'être pas désolé d'etre né dans un

gouvernement comme celui-ci ? Pour moi, faible et malheureuse créature que je suis, si j'avais à renaître, j'aimerais mieux être le dernier membre de la Chambre des Communes que d'être même le roi de Prusse ; il n'y a que la gloire de Voltaire qui pourrait me consoler de ne pas être né Anglais[1] ». Le marquis de Chastellux publiait en 1772 son livre *De la Félicité publique*. En 1771 avait paru l'ouvrage fort recherché du Genevois de Lolme, naturalisé Anglais, qui donnait, en appendice à Locke et à l'*Esprit des Lois*, un tableau de la constitution anglaise et développait la théorie des pouvoirs.

On se demanda quelle application pratique des doctrines de ce genre pouvaient trouver dans la monarchie française, et on chercha la réponse dans l'histoire de ses vieilles institutions. Jusqu'à Richelieu, la plupart des provinces françaises possédaient encore leur représentation particulière, qui consentait et répartissait les impôts ; le plus grand nombre de ces représentations furent supprimées sous le tout-puissant ministre et remplacées par les intendants, qui, à partir de ce moment, administrèrent ou plutôt épuisèrent le pays divisé en trente-deux généralités. Quelques provinces seulement, la Bretagne, la Bourgogne, le Languedoc, la Provence en partie, les Flandres, l'Artois et quelques petits districts des Pyrénées conservèrent leur ancienne représentation et s'appelèrent *pays d'Etat*, tandis que les autres provinces furent désignées, par un étrange abus de langage, sous le

[1] Mlle de Lespinasse à Guibert : cité par Foncin, *Ministère de Turgot*, 127.

nom de *pays d'élection*[1]. Louis XIV poursuivit au profit de la puissance absolue l'œuvre de Richelieu et accrut les pouvoirs des intendants jusqu'au droit de vie et de mort. Tous les réformateurs s'élevèrent contre ces instruments de l'absolutisme royal ; Boisguilbert et Vauban, Boulainvilliers et Saint-Simon, Fénelon enfin, stigmatisèrent l'administration de ces tyrans privilégiés, devenus le fléau des populations qu'on leur avait livrées, et qui achetaient, au prix des plus dures exactions et de l'exploitation de leurs concitoyens en vue des besoins du Trésor royal, l'impunité pour eux et pour leurs subordonnés. Déjà Boulainvilliers, Saint-Simon et Fénelon cherchaient un remède à cette situation désespérée dans la convocation des Etats-Généraux, qui de leur côté devaient s'appuyer sur les États provinciaux ; d'Argenson et le marquis de Mirabeau réclamaient de Louis XV le rétablissement de ceux-ci, et Mirabeau osait rappeler au roi que ce rétablissement avait été décidé par son père lui-même[2].

Ce qui primait encore le désir du rétablissement des représentations provinciales, c'était de voir convoquer les Etats-Généraux, qui n'avaient pas été réunis depuis 1614.

Quand Maupeou porta en 1771 le dernier coup à la magistrature française et abolit les Parlements, cette dernière barrière opposée à l'absolutisme royal,

[1] Lavergne, *Les Assemblées provinciales*, 2.

[2] Le même, dans un *Mémoire* ajouté à l'édition de 1756 de l'*Ami des Hommes*, et d'Argenson dans les *Considérations sur le gouvernement de la France*.

leurs membres réclamèrent d'abord la réunion des Etats-Généraux ; à eux se joignit le tribunal suprême du royaume, la Cour des Aides, également supprimée par Maupeou, que Malesherbes présidait et au nom de laquelle il prit la parole [1]. Une quantité innombrable de brochures s'exprimèrent dans le même sens et émirent l'opinion que le rappel des Parlements ne suffisait déjà plus. Celui-ci ayant eu lieu néanmoins sous Louis XVI, La Rochefoucauld, fils de la duchesse d'Enville, tint le mémorable discours où il réclamait le retour des Assemblées nationales, « dont la réunion des princes de la maison de France et des pairs avec la magistrature parlementaire ne peut remplacer la puissance législative ». Malesherbes, de son côté, parlant au nom de la Cour des Aides, revint sur la nécessité de convoquer les Etats du royaume et réclama « un législateur royal » ; dans son discours de réception à l'Académie, en 1775, le passage suivant souleva une tempête d'applaudissements : « La littérature et la philosophie semblent avoir repris le droit qu'elles avaient dans l'ancienne Grèce de donner des législateurs aux peuples... Aujourd'hui les philosophes regardent la législation comme un champ ouvert à leurs travaux, tandis que les jurisconsultes cherchent à porter dans les leurs le flambeau de la philosophie. Osons dire qu'un noble enthousiasme s'est emparé de tous les esprits et que le temps est venu où tout homme capable de penser et surtout d'écrire se croit obligé de diriger ses méditations vers le bien public ».

[1] Droz, *Histoire de Louis XVI*, I, 36 et 175.

Necker était d'un avis semblable. Dans son livre *Sur le commerce et la législation des grains*, il avait déjà dit : « L'opinion publique est plus forte et plus éclairée que la loi[1] ». Ailleurs il s'exprime ainsi : « L'administrateur capable de l'étudier (l'opinion publique) et avide de l'obtenir, pourrait, par ce seul sentiment, suppléer à la faiblesse de ses talents et à l'incertitude de ses connaissances. En effet, les idées générales sur le bien de l'Etat, les notions sur tout ce qui est utile et raisonnable, ont suivi le progrès des lumières, et sont aujourd'hui fort répandues[2] ». Ces lignes sont empruntées aux premiers écrits de Necker. A son retour d'Angleterre, cette manière de voir, on le comprend, ne fit que se fortifier en lui. « Une autre cause du grand crédit de l'Angleterre », écrit-il dans son *Compte-rendu*, c'est, n'en doutons point, la notoriété publique à laquelle est soumis l'état de ses finances ». Il célèbre, le cas échéant, les résultats bienfaisants de cet état de choses, « et ces institutions tutélaires qui assurent au plus haut degré la liberté civile, et cette main secourable que la loi tend aux accusés, et ce crédit immense qui se soutient au milieu des plus grandes agitations, et cette réunion d'efforts dans l'adversité, et ce patriotisme sans chimère et sans illusion, et cette influence de la nation sur ceux qui gouvernent, et ce respect qu'on est forcé d'avoir pour elle, et tant d'autres effets encore d'une constitution qui, presque seule dans l'univers, conserve à

[1] *Œuvres*, I, 184.
[2] *Œuvres*, IV, 55.

l'homme isolé sa force et sa dignité, et à la société sa puissance[1] ». Lui aussi était résolu à en appeler à l'opinion, non-seulement pour tenir compte de ses décisions, mais pour gouverner avec elle et par elle.

Il le pouvait par différents moyens : en augmentant le pouvoir des Parlements, en rétablissant les Etats provinciaux, ou en proposant au roi, par un coup d'audace, de convoquer les Etats-Généraux.

L'opinion de Necker sur les Parlements était à peu près la même que celle de Turgot ; on s'exposait à éprouver de leur part, pensait-il, l'opposition qui naît de l'esprit de soupçon et de l'esprit de propriété ; « mais outre ce motif commun de résistance, il en est de particulier aux Parlements qui tiennent aux préjugés, au défaut d'instruction, et parfois à l'intrigue. Il en est encore d'autres qui naissent de l'envie de se signaler et de fixer les regards de la nation ». « Le public, par la tournure des esprits », ajoutait-il, « a les yeux ouverts sur tous les inconvénients et tous les abus. Il en résulte une critique inquiète et confuse, qui donne un aliment continuel au désir qu'ont les Parlements de se mêler de l'administration... Il faut donc ou leur ôter cet appui (l'opinion publique), ou se préparer à des combats répétés qui troubleront la tranquillité du règne de Votre Majesté et conduiront successivement ou à une dégradation de l'autorité, ou à des partis extrêmes dont on ne peut mesurer au juste les conséquences[2] ».

Le projet de Necker, dirigé contre les Parlements,

[1] *De l'administration des finances. Œuvres*, IV, 170.
[2] *Œuvres*, III, 264.

ne parlait pas de la convocation des Etats-Généraux ; plus tard il a rejeté de la manière la plus formelle la responsabilité de cette convocation. Les Etats-Généraux étaient à ses yeux une combinaison vieillie, qui même en son meilleur temps avait été tout à fait insuffisante ; attendre d'eux la guérison du mal, c'était là, à son avis, « une ignorance et une ineptie ». « Pourquoi donc dissimulerais-je », dit-il, « que mes premières et mes dernières pensées furent toujours favorables à un système de gouvernement avec lequel ni des Etats-Généraux divisés en trois ordres, ni aucun autre institut monarchique, ne peuvent être mis en parallèle [1] ».

Un trait caractéristique des vues politiques de Necker, c'est que, laissé à lui-même, il était hostile à toute centralisation ; ses écrits postérieurs en particulier accusent un penchant très net pour un état fédératif. Le mémoire au roi en faveur de la création d'Etats provinciaux insiste surtout sur ceci, qu'ils aideraient à une appréciation plus juste des besoins propres à chaque province ; la direction centrale venue de Paris, par le fait du ministre insuffisamment instruit et mal servi, ferait place à une appréciation juste et raisonnable de la situation locale et des diversités provinciales [2].

Mais à côté de ces considérations éminemment pratiques, la théorie de Necker sur la souveraineté était en contradiction avec l'idée d'une réunion des Etats du royaume ; le ministre qui prenait la constitution

[1] *Œuvres*, IX, 131.
[2] *Œuvres*, III, 340.

anglaise pour idéal politique établissait dans le mémoire mentionné plus haut que le droit de lever l'impôt était le fondement nécessaire non pas de la liberté politique, mais de la puissance royale. Tandis que Burke combattait la théorie préférée des torys, qui ramenait en dernière instance le droit de représentation à la propriété du sol, en établissant que la Chambre des Communes en Angleterre avait toujours étendu ce droit à tous les intérêts nationaux ; tandis que lord Chatham affirmait dans les termes les plus énergiques et les plus nets que le consentement de l'impôt par le peuple légalement représenté était la marque essentielle et distinctive de la liberté politique [1], Necker déclarait « ne pas vouloir limiter ce droit légal de la couronne, mais seulement en régler l'usage ». Le système absolu n'était pas allé aussi loin même sous Louis XIV, où l'on avait soigneusement évité de laisser discuter ce point. Necker lui-même, pendant son ministère, soumit l'unique impôt dont la couronne avait réglé jusque-là le revenu d'une façon tout à fait arbitraire — la taille — au contrôle des Parlements [2] ; mais même la lutte entre l'Angleterre et ses colonies d'Amérique, dans laquelle, depuis 1765, il ne s'agissait en réalité que de la question de l'impôt, laissa intacte sa théorie ; c'est là le point vulnérable dont s'emparent ses adversaires pour affirmer qu'il n'a connu ni les lois ni le passé du pays qu'il gouvernait [3]. Sa

[1] Lecky, *History of England in the XIX Century*, III, 208-209.
[2] Droz, *Histoire de Louis XVI*, I, 301.
[3] Montyon, *Particularités sur les ministres des finances*,

perspicacité naturelle le guidait au contraire d'autant plus sûrement quand il ne s'agissait pas de principes suivis, mais de propositions pratiques, et il était dans sa nature non moins que dans celle du roi de prendre des voies intermédiaires et de préconiser comme remède aux maux existants des « moyens judicieux, mais lents et doux ».

C'est du mois de mai 1778 qu'est daté son projet de convoquer peu à peu dans les provinces et pour un temps indéterminé des assemblées chargées de la répartition et de l'augmentation des impôts. de la plantation et de l'entretien des routes, des soins et de l'amélioration de l'agriculture et de l'industrie. Les intendants devaient conserver leur charge ; Necker augmentait même leurs attributions, mais a l'avenir il leur était interdit de quitter leurs généralités sans la permission du roi, et les nouvelles assemblées étaient chargées de les surveiller dans l'exercice de leurs fonctions. Ces assemblées n'étaient pas destinées à rétablir les anciennes constitutions locales, mais elles devaient leur substituer des administrations qu'on espérait devoir répondre mieux aux besoins du présent que les vieilles institutions du moyen âge, qui ne subsistaient plus d'ailleurs que dans quelques provinces. C'était revenir à une partie du plan de Turgot ; mais il n'était plus question de son idée d'une représentation préparatoire des communes, puis des districts, et, au lieu de l'éligibilité sur la base d'un

106 et 111. — Sénac de Meilhan, *Du gouvernement de la France.*

revenu déterminé, Necker revenait au principe des trois ordres, mais avec une modification essentielle.

Aux Etats-Généraux et dans les Etats des différentes provinces, chaque ordre délibérait à part, de sorte que si les deux premiers ordres se réunissaient, ils étaient toujours en majorité contre le Tiers. Dans une seule province, le Languedoc, il en était autrement ; on y votait en une seule assemblée et par tête, et le Tiers se composait à lui seul d'autant de membres que les deux autres ordres réunis.

Fénelon avait déjà proposé ce mode de convocation pour toutes les Assemblées du royaume : Necker le choisit à son tour ; mais le roi ne l'accepta qu'après de grandes hésitations.

Le premier essai de l'institution nouvelle eut lieu dans une des plus petites et des plus pauvres provinces de la monarchie, le Berry ; l'Assemblée comprenait quarante-huit membres, dont douze nobles, douze ecclésiastiques, douze représentants de la bourgeoisie des villes et douze propriétaires fonciers de la campagne. Le roi désigna seize députés, qui élurent les trente-deux autres ; l'archevêque de Bourges présida. L'Assemblée devait se réunir tous les deux ans pendant un mois, et, dans l'intervalle, un bureau de sept membres, sous un président, était chargé de veiller à l'exécution de ses décrets. En cas de réussite, cet essai devait servir de modèle dans toute l'étendue du pays à d'autres institutions analogues et être poursuivi « tant qu'il plairait au roi ». Les points les plus importants soumis à l'examen de l'Assemblée étaient l'organisation des établissements de bienfaisance, l'encouragement

du commerce et de l'industrie, la perception et l'équitable répartition des impôts, enfin l'entretien des routes, question intimement liée à celle des corvées, qui soulevait tant de craintes et de mécontentements. La convocation du quatrième ordre par l'extension du suffrage du troisième à douze propriétaires fonciers de la campagne, c'est-à-dire à douze paysans, était l'innovation essentielle de Necker. La prochaine Assemblée devait se réunir dans le Dauphiné en 1779 ; cette province avait eu jadis une représentation locale, qu'elle avait perdue sous Richelieu ; elle souleva des difficultés à ce sujet et réclama ses anciens droits, au lieu de la nouvelle organisation qu'on lui offrait.

Necker quitta le ministère avant que le différend eût été aplani ; il ne devait l'être qu'en 1789, où les représentants de cette province jouèrent un si grand rôle dans les événements. Par contre, on parvint à organiser une Assemblée provinciale dans la généralité de Montauban ; mais on échoua en 1780 à Moulins pour le Bourbonnais, le Nivernais et la Marche.

Les deux Assemblées du Berry et de Montauban siégèrent jusqu'en 1786 et justifièrent complètement l'attente où était Necker, que cette organisation accroîtrait le zèle pour le bien public et l'attachement à un gouvernement qui s'efforçait de mériter la confiance et d'augmenter le bien-être de la nation. Leur activité bienfaisante est le point lumineux dans l'histoire de Louis XVI. Deux des plus chauds amis de Turgot, dans le Berry l'abbé de Véri, à Montauban l'évêque

Champion de Cicé, encouragèrent ces institutions avec intelligence et énergie ; le clergé se montra prêt aux sacrifices, la noblesse sage et désintéressée. Bien loin de prendre une attitude hostile vis-à-vis du Tiers, on montrait celui-ci comme destiné, par son expérience et l'étendue de ses connaissances, à devenir, tôt ou tard, l'élément le plus important des Assemblées politiques. Un mode d'élection pour le Tiers, qui devait comprendre tous les propriétaires fonciers, ceux des villes comme ceux des campagnes, était en préparation. Si Necker avait eu le temps de développer et de consolider l'institution des Assemblées provinciales, les événements en France auraient, selon toute prévision, pris un autre cours ; il ne devait pas en être ainsi. La guerre d'Amérique coûtait annuellement environ quatre cents millions au Trésor ; on ne pouvait plus trouver ces sommes énormes sans recourir à de nouveaux moyens. En 1780 il y avait encore à peu près quatre mille charges dont l'achat conférait la noblesse ; la plupart étaient de petits emplois de cour vendus par les hauts dignitaires, et dont les titulaires tiraient de nouveaux avantages par des moyens illégaux. Necker proposa au roi de supprimer la plupart de ces charges et de suspendre les autres, ce qui fut fait ; en même temps on diminua la part des bénéfices des fermiers généraux sur les impôts indirects, et on réduisit le nombre des employés des finances. La plus-value de quatorze millions que rapportait à lui seul le bail de la Ferme générale, qu'on avait augmenté, et qui expirait en 1780, était, comparé aux besoins de l'Etat, comme une goutte

d'eau dans la mer. Il fallait recourir à un autre expédient pour accroître le crédit ; Necker revint à son idée préférée de gagner l'opinion publique par un exposé clair et sincère de l'état des affaires, et leva pour la première fois le voile impénétrable qui, depuis Richelieu, recouvrait l'administration des finances de la monarchie française. Son *Compte-rendu* au roi parut en janvier 1781 et fut la plus grande innovation administrative de l'ancien régime.

Il accusait un excédent de dix millions de recettes sur la dépense et insistait sur la disparition du déficit et sur le bien-être croissant du pays.

La conséquence immédiate de ces révélations fut qu'un nouvel emprunt fournit plus de deux cent trente-six millions. Leur résultat moral ne fut pas moindre : l'exposé des abus imposait leur abolition au gouvernement et réclamait pour le roi, au profit de l'œuvre de réforme exigée par la justice, l'appui de l'opinion publique ; elle seule pouvait lui prêter à cet effet la force nécessaire, mais elle l'obligeait en même temps à ne plus abandonner la tâche qu'il s'était engagé d'entreprendre. On a démontré, il y a longtemps, que le *Compte-rendu* était inexact au point de vue financier ; ses calculs ne se rapportaient qu'aux recettes et aux dépenses régulières, et non aux charges extraordinaires imposées par la guerre. De plus, le budget que présentait Necker n'était pas celui d'une année déterminée, mais une sorte de fiction, un budget moyen, exposant l'état régulier des recettes et des dépenses dans le courant d'une année, mais sans tenir lieu des hasards imprévus et des dépenses extraordi-

naires, non plus que du déficit. Il faut ajouter à cela qu'on ne connaissait pas, au temps de Necker, les institutions administratives et le mode de comptabilité modernes qui permettent de fixer au juste le chiffre des recettes et des dépenses. C'est ainsi que, tandis que les recettes de 1781 s'élevaient à quatre cent trente millions, Necker n'accusait que deux cent soixante-quatre millions, parce que les autres recettes n'étaient pas indiquées d'une façon sûre ; on admit donc simplement qu'elles avaient atteint le chiffre moyen [1].

Necker en était là, quand les circonstances le forcèrent, lui aussi, à s'arrêter.

Ce fut au sein même du ministère qu'il se heurta à la première difficulté sérieuse. Pendant la guerre navale avec l'Angleterre, la marine était dirigée par M. de Sartines, dont l'incapacité était notoire. En 1771 ce ministre devait à la flotte plus d'une année d'appointements, et cependant le déficit de son département atteignait vingt millions. Necker réclama de Maurepas le renvoi de Sartines, sous menace de sa propre démission. Cette dernière alternative répondait aux vœux secrets du premier ministre, qui depuis longtemps craignait de se voir supplanté par Necker ; mais le moment de renverser son dangereux collègue ne lui semblait pas encore venu. Il lui offrit le portefeuille de la marine, dans l'espoir de le mettre ainsi aux prises avec d'inextricables difficultés. Necker ne donna pas dans le piège ; il pro-

[1] Droz, *Histoire de Louis XVI*, I, 294.

fita d'une indisposition du vieux ministre pour faire nommer ministre de la marine, d'accord avec la reine, le marquis, plus tard maréchal de Castries. Deux mois après le marquis de Ségur fut appelé au ministère de la guerre en remplacement du prince de Montbarey. C'était dans l'automne de 1780. Bientôt suivit la publication du *Compte-rendu*, où Maurepas était à peine nommé. Le vieux ministre avait mis la patience de Necker à de rudes épreuves ; aussi était-elle à bout. « On ne saura jamais », raconte-t-il, « toute la constance dont j'ai eu besoin. Je me rappelle encore cet obscur et long escalier de M. de Maurepas, que je montais avec crainte et mélancolie, incertain du succès, auprès de lui, d'une idée nouvelle dont j'étais occupé, et qui tendait le plus souvent à obtenir un accroissement de revenu par quelque opération juste, mais sévère ; je me rappelle encore ce cabinet en entresol placé sous les toits de Versailles, au-dessus des appartements du roi, et qui, par sa petitesse et sa situation, semblait véritablement un extrait, et un extrait superfin, de toutes les vanités et de toutes les ambitions ; c'était là qu'il fallait entretenir de réforme et d'économie un ministre vieilli dans le faste et dans les usages de la cour. Je me souviens de tous les ménagements dont j'avais besoin pour réussir, et comment plusieurs fois repoussé, j'obtenais à la fin quelques complaisances pour la chose publique ; et je les obtenais, je le voyais bien, à titre de récompense des ressources que je trouvais au milieu de la guerre. Je me souviens encore de l'espèce de pudeur dont je me sentais embarrassé, lorsque je mêlais à mes dis-

cours et me hasardais à lui présenter quelques-unes des grandes idées morales dont mon cœur était animé [1] ». Necker ajoutait ces paroles, sur la portée desquelles Maurepas ne pouvait se méprendre : « Je crois, autant qu'un autre, à la puissance active d'un seul homme, qui réunit à l'intelligence la fermeté, la sagesse et la vertu ». Et il terminait par cette fière assertion : « Si quelqu'un doit à ma simple faveur une pension, une place, un emploi, qu'on le nomme [2] ».

L'amour-propre satisfait qui perçait dans ces assertions et dans beaucoup d'autres semblables ne blessa pas seulement Maurepas. Le nom du véritable promoteur du projet de la convocation et de l'extension des Assemblées provinciales, le marquis de Mirabeau, dont le livre sur ce sujet avait paru dès 1750, n'était pas non plus mentionné dans le mémoire adressé au roi par Necker, quoique le curieux morceau sur les intendants fût tiré de son livre. On fit valoir, pour excuser Necker, que le mémoire au roi n'était pas destiné à la publicité. Le hasard le fit cependant tomber aux mains d'un certain Cromot, intendant de Monsieur, frère de Louis XVI. Necker avait rejeté ses demandes pour son maître aussi bien que pour lui-même, et celui-ci, pour se venger, fit imprimer et répandre partout l'écrit du ministre. Les parlementaires, de leur côté, se voyaient non seulement attaqués par Necker, mais menacés dans leur existence, et ils profitaient de l'occasion pour répéter, non sans raison cette fois, que la suppression de

[1] *Œuvres*, VI, 13.
[2] Necker, *Compte-rendu au roi*, *Œuvres*, II.

leur droit de protestation entraînerait la chute du dernier boulevard des libertés populaires. La première réponse à ses attaques fut le refus du Parlement de Paris d'enregistrer l'édit convoquant l'Assemblée de Moulins. En même temps, Maurepas jugea enfin le moment venu pour lancer contre son collègue toute une nuée de libelles et de pamphlets, et pour jeter le soupçon non seulement sur l'activité du ministre, mais sur l'honneur de l'homme privé.

La trop grande confiance de Necker dans la toute-puissance de l'opinion publique se révélait à chaque page de ses écrits et perçait dans tous ses actes. L'enthousiasme de ses amis pouvait lui faire illusion sur l'étendue et la force de la résistance qui s'était élevée contre lui ; elle ne lui laissait aucun doute sur la gravité de la situation qu'elle lui préparait. La haute aristocratie de province ne refusa pas son concours à l'œuvre réformatrice du ministre, mais la noblesse de cour ne lui pardonna pas plus qu'à Turgot et continua à revendiquer comme des droits l'exercice des plus pernicieux abus.

Les dispositions des économistes à son égard ne se modifièrent pas ; l'exécution partielle de leur programme ne les dédommagea point du dédain témoigné aux représentants de leurs doctrines. De tous les admirateurs de Turgot, Voltaire fut à peu près le seul qui suivit avec sympathie l'expérience tentée par Necker ; peu après l'entrée de celui-ci au ministère, il avait publié des vers où il lui disait :

On vous damne comme hérétique ;
On vous damne bien autrement

Pour votre plan économique,
Fils du génie et du talent.
Mais ne perdez point l'espérance ;
Allez toujours à votre but,
En réformant notre finance.
On ne peut manquer son salut,
Quand on fait celui de la France [1].

La philosophie, à son tour, vit ses espérances trompées. A la fin de 1778 le clergé avait réussi, contrairement au désir du roi, de la plupart des ministres et même d'un bon nombre d'évêques, à empêcher les Parlements de ratifier les droits civils des protestants et la légalisation de leurs mariages. Necker n'en garda pas moins les meilleurs rapports avec l'épiscopat, et des évêques présidèrent ses Assemblées provinciales. Car si son intervention préservait les écrits de Bailly et de Buffon des censures de la Sorbonne, c'était l'influence de ses opinions bien connues sur ces questions qui empêchait la presse étrangère d'inonder, comme par le passé, la librairie française de productions contraires à la religion et aux bonnes mœurs [2].

Une lettre confidentielle de Saint-Lambert à Mme Necker nous révèle avec quelle attention ses amis du camp philosophique observaient la conduite du ministre. On venait d'apprendre que les Etats du Dauphiné comprendraient moins d'ecclésiastiques que ceux du Berry, et que la présidence en serait confiée à un laïque. Cette fois encore l'influence

[1] La Harpe, *Correspondance littéraire*, II, 157.
[2] Droz, *Histoire de Louis XVI*, I, 264.

de la reine s'était fait sentir en faveur des idées de Necker ; Maurepas le lui pardonna d'autant moins, que ses deux collègues de la guerre et de la marine devaient leurs portefeuilles à l'intervention de Marie-Antoinette. L'antipathie du vieux ministre contre Necker était partagée par Vergennes, qui ne se montrait pas moins hostile que celui-ci à toute innovation. Maurepas demanda à Vergennes, pour le roi, un mémoire secret. Il appuyait sur le danger de « laisser la plus difficile administration du royaume dans les mains d'un républicain et d'un protestant ». C'était là, était-il dit, une menace pour la sécurité du royaume, établie par les efforts de tant de sages ministres. Cette sécurité, concluait Vergennes d'une façon bien caractéristique, est due à ce fait qu'il n'y a en France ni clergé, ni noblesse, ni Tiers-État proprement dit. Cette division est artificielle, simplement représentative : « Le monarque parle, et tout le monde est peuple, tout le monde obéit ».

Vergennes ne soupçonnait pas combien il disait vrai : l'esprit niveleur de l'absolutisme avait en effet créé la démocratie égalitaire destinée à le remplacer.

Sur ces entrefaites parut un nouveau pamphlet contre le *Compte-rendu*. Il avait pour auteur un trésorier du comte d'Artois. On n'était pas alors aussi cuirassé qu'aujourd'hui contre les attaques de la presse, et d'ailleurs toute la force de Necker résidait dans l'estime et dans la confiance du public. Il réclama donc la preuve des calomnies lancées contre lui. Le résultat de l'enquête, faite en présence de

trois de ses collègues, lui ayant été de tout point favorable, il demanda à être admis dans le conseil des ministres. Il ne dissimule pas, dans l'histoire de son premier ministère, combien lui étaient pénibles les attaques persistantes de ses ennemis, combien il souffrait de voir méconnaître la pureté de ses intentions, et il ne se cachait pas de cela à sa femme. Celle-ci voyait de plus en plus en Necker « un homme extraordinaire, qu'on ne pouvait contempler sans émotion », elle lui trouvait dans le regard quelque chose de « céleste que les peintres n'ont jamais osé exprimer que dans la figure des anges », elle le comparaît à « un lion noble et généreux, égaré dans les même climats où les renards et les ours ont creusé leurs tanières » ; enfin, elle avoue que tout d'abord elle n'aperçut pas « toute l'étendue de son génie, car en ce qui concerne les intelligences qui planent très haut sur nos têtes, il faut qu'elles laissent échapper de grands traits de lumière pour que nous puissions les apercevoir [1] ».

Necker, lui aussi, venait de manifester d'une façon assez singulière les sentiments qu'il portait à sa femme ; il l'avait nommée dans son *Compte-rendu*, à l'occasion des réformes accomplies dans les prisons et dans les hôpitaux, et publiquement il l'avait remerciée de l'appui aussi intelligent qu'infatigable qu'elle lui avait prêté. Mais elle, voyant les accusations les plus odieuses remplacer les témoignages de reconnaissance qu'elle savait dus à son mari, ne put

[1] Mme Necker, *Mélanges*, II, 372.

supporter cette injustice. L'indignation qu'elle en ressentit lui fit faire la plus grande méprise qu'il était en son pouvoir de commettre. A l'insu de Necker, elle demanda à Maurepas d'arrêter les pamphlets dirigés contre son mari. Comme l'a dit Mme de Staël, le vieux ministre apprit ainsi à connaître le plus sûr moyen de blesser celui qu'il voulait perdre [1], car il put constater combien les flèches lancées en bonne partie par lui même avaient frappé juste. Il fit un pas de plus, et refusa à Necker l'entrée au conseil, tout en lui proposant d'une façon blessante d'écarter l'obstacle qui s'y opposait en changeant de religion. Il le pria ensuite de retirer sa démission.

Necker, animé du désir de poursuivre sa tâche, ne se laissa point encore décourager. Il réclama l'examen des dépenses pour la marine et l'armée, la destitution de l'intendant de Moulins, qui se montrait récalcitrant, et l'enregistrement forcé de l'édit convoquant une Assemblée dans le Bourbonnais, et que le Parlement de Paris avait repoussé. Maurepas s'opposant de nouveau à ces demandes, Necker écrivit au roi qu'il se voyait forcé, la mort dans l'âme, de se séparer de lui. Sa démission est du 19 mai 1781. Deux mois auparavant, le 18 mars, Turgot était mort. Au mois de novembre suivant mourut Maurepas. Necker n'aurait eu qu'à prendre un peu patience.

Le système raisonné et cohérent de Turgot, fondé sur de solides principes, ne fut pas remplacé par celui de Necker ; les expériences politiques de ce

[1] *Notice sur la vie privée de M. Necker*, 29-30.

dernier ont été faites en grande partie aux dépens de l'Etat, au lieu de lui servir de règle ; mais il fut un administrateur à une époque où la France n'en possédait guère. Un ministère Necker eût été, en 1781, une dernière chance de salut pour la monarchie. Chose digne de remarque, la seule personne de son entourage qui semble s'en être doutée, ce fut la reine. Sa correspondance avec Marie-Thérèse désapprouve hautement, et à plusieurs reprises, la politique de Maurepas et de Vergennes, qui, pendant la guerre de la succession de Bavière, avait si peu répondu aux sympathies de Marie-Antoinette pour sa famille et sa patrie, et contre lesquels sa mère et son frère Joseph II ne cessaient de l'influencer [1]. Mais quant à Necker, elle alla jusqu'à lui promettre de restreindre les dépenses de sa maison, sacrifice que personne encore n'avait réussi à obtenir d'elle [2]. Sa bonne volonté ne devait pas être mise à l'épreuve.

Son antipathie contre Turgot avait hâté la chute de ce ministre ; la faveur qu'elle témoigna à son successeur n'arrêta pas la sienne. A Versailles, au cours d'une conversation de plusieurs heures, elle s'efforça de faire retirer à Necker sa démission ; vers la fin de l'entretien la nuit tombait, et il ne remarqua pas les larmes qui voilaient les yeux de la reine ; s'il les

[1] Arneth, *Marie-Thérèse et Marie-Antoinette ; Correspondance*. Lettres de la reine des 19 avril, 5 et 16 mai, 17 octobre 1778. — Geffroy et Arneth, *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*, III, 189.

[2] *Marie-Thérèse et Marie-Antoinette*, lettre de la reine du 15 février 1780.

avait vues, affirmait-il plus tard, il n'aurait pas eu le courage de rejeter sa prière.

La retraite de Necker provoqua en sa faveur une réaction devant laquelle ses adversaires furent réduits au silence ; on fit trêve à la critique pour ne se souvenir que du bien que le ministre avait accompli, ou du moins voulu. Catherine II, qui dans une lettre à Grimm nommait les finances du roi très chrétien « une matière tout à fait dégoûtante », les rois de Naples et de Pologne, lui offrirent la direction de leurs affaires. « Je voudrais que les finances de mon royaume méritassent d'être administrées par lui », écrivait le roi de Sardaigne [1]. Joseph II ne resta pas en arrière ; il écrivit à Mercy qu'il avait gardé de Necker, depuis sa rencontre avec lui à Paris, en 1778, l'impression la plus favorable, et il priait en même temps son ambassadeur de rappeler cette rencontre au ministre tombé et de l'assurer de toute son estime pour son caractère et ses talents [2]. Marie-Thérèse, elle aussi, donna aux époux Necker, dans les derniers temps de leur séjour au ministère, un témoignage bien flatteur de son estime. « Comme vous vous trouvez quelquefois avec les Necker », écrivit-elle à Mercy « et que j'ai très bonne opinion des talents de M. de Necker, je vous autorise à le lui faire connaître, si vous le trouvez à propos, en ajoutant que c'est toujours avec beaucoup de plaisir que je lis les nouvelles de ses opéra-

[1] Mme de Staël, *Sur le caractère de M. Necker*, 32.

[2] Geffroy et Arneth, *Marie-Antoinette*, III, 405, note. Lettre du 4 mars 1780.

tions de finance, et que je suis même persuadée que nous en pourrions tirer bon parti pour nos finances, si même elles ne sont pas dans un désordre aussi embarrassant que celles de France. Vous pourriez encore faire savoir à Mme de Necker que le peintre Liotard, de Genève, se trouvant ici il y a plusieurs années, j'ai voulu examiner ses tableaux, parmi lesquels j'étais surtout frappée de l'un d'eux qui représentait une jolie jeune personne avec un livre à la main dans une attitude bien intéressante. Je me suis attachée à ce tableau et j'en ai fait l'acquisition : c'est le portrait de Mme de Necker, que je regarde encore plusieurs fois avec plaisir. Dans le temps que Liotard s'est retrouvé ici la dernière fois, il a fait voir de la peine de n'être plus possesseur de ce tableau, et m'a demandé de pouvoir en tirer copie. Je le lui ai accordé, mais j'ai gardé l'original (qui est dans mon cabinet)[1] ».

« Les Necker », répondait l'ambassadeur, « sont dignes d'une aussi haute marque de bienveillance, le mari par sa probité et ses talents, et la femme par ses vertus exemplaires ». Mais Mme Necker ayant manifesté le désir bien naturel d'obtenir copie « d'un témoignage de bonté si auguste », Mercy dut faire sentir que ses devoirs s'y opposaient, ce dont l'impératrice le loua, « parce qu'ils en auraient fait, peut-être, trop d'ostentation[2] ». Necker lui-même ne

[1] Geffroy et Arneth, *Marie-Antoinette ; Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*, III, 405.

[2] Geffroy et Arneth, *Marie-Antoinette ; Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*, III, 435.

dissimulait nullement la douleur qu'il ressentait de voir son œuvre interrompue. Il n'affectait point une indifférence qu'il était loin d'éprouver et avouait que la vue de quelques notes relatives à ses plans de réforme, que le hasard lui avait fait tomber sous la main, suffisait pour lui arracher des larmes. Rien, disait-il, ne pouvait plus captiver l'attention de ceux qu'avaient absorbé les affaires publiques, et lui-même ne trouvait plus de distraction que dans le travail et la solitude de la campagne [1].

Des témoignages d'estime et de sympathie universelle décernés non seulement par la capitale, mais par la France entière, l'accompagnèrent dans cette solitude. On affluait à Saint-Ouen, où il s'était retiré, pour rendre hommage au ministre tombé. Le duc d'Orléans, les Beauvau, les Mouchy, les Polignac, les archevêques de Paris, d'Aix et de Toulouse, n'étaient guère moins empressés que Diderot, Grimm ou Marmontel ; Buffon songeait à composer une ode. On se racontait que Necker avait répondu à la remarque d'un pétitionnaire disant que mille livres de pension n'étaient rien pour un roi : « Mille livres ! c'est la taille d'un village », et qu'il voyait dans les impôts « non seulement la puissance politique du souverain, mais avant tout l'histoire, écrite en lettres de feu, des sacrifices de ses sujets ». De sa cellule de carmélite, la tante du roi, Mme Louise, adressa, elle aussi, une lettre à Mme Necker, pour déplorer, au nom des pauvres, la démission de

[1] *De l'administration des finances*, IV, 98, 116-117.

son époux. L'avenir parlait déjà par une longue épître de Vergniaud, alors âgé de vingt-trois ans, qui joignait à l'expression de son admiration le vœu d'être présenté à l'écrivain Thomas. Le public parisien fit une démonstration à l'occasion d'une pièce de théâtre et applaudit toutes les allusions à un monarque trompé par ses courtisans et à la disgrâce imméritée de son ministre [1].

L'opinion publique, tant vantée et invoquée par Necker, avait, cette fois, justifié sa confiance. Puisqu'elle approuvait ses actes, qu'elle avait foi en ses idées et qu'elle justifiait le passé, elle lui semblait par là même devoir assurer l'avenir. Seulement, il ne remarqua pas que, tandis que son regard restait attaché sur elle, cette opinion avait changé d'attitude et de place.

Il a été dit quel fut le rôle de Montesquieu dans l'histoire du dix-huitième siècle et comment le développement politique sur lequel reposait sa théorie, montrait dans l'Angleterre le pays où cette théorie avait été réalisée plus complètement que partout ailleurs. Là seulement ce principe de Montesquieu, que « les lois doivent être déterminées par les mœurs » et que « ce qui peut être fait par celles-ci ne doit jamais être fait par les lois », avait trouvé sa confirmation. La définition de la liberté, qu'il appelait « le droit de faire tout ce que les lois permettent », excluait, dans sa froide précision, toutes les expériences dangereuses ; elle répondait à l'esprit de

[1] Droz, *Histoire de Louis XVI*, I, 305.

l'homme qui déclarait ne rien demander à la terre que de continuer à tourner autour de son centre, et qui trouvait dans la conscience du vrai mérite un contre-poids à toutes les vicissitudes de la destinée.

Mais était-ce bien là une atmosphère intellectuelle qui convenait au tempérament mobile des Français? Et cette disposition d'esprit, marquée au sceau de la grandeur, mais quelque peu froide et toujours mesurée, était-elle de nature à répondre longtemps à leurs aspirations? Le temps et l'expérience pouvaient seuls le dire. Nous avons remarqué que ce fut Montesquieu qui donna l'impulsion aux grandes œuvres de la littérature française du dix-huitième siècle, que les *Lettres persanes* ont précédé les *Lettres anglaises*, le projet d'une *Histoire de la terre* l'*Histoire naturelle* de Buffon, le livre *De la grandeur des Romains* l'*Essai sur les mœurs*, l'*Esprit des Lois* le *Contrat social*. Il avait été l'initiateur, mais le dernier mot ne lui resta pas plus qu'à Voltaire. En 1778, celui-ci arriva à Paris, pour y mourir étouffé sous les lauriers. L'apothéose ne mit pas seulement un terme à ses jours, elle marqua aussi la fin de sa domination intellectuelle : à partir de ce moment, ce n'est plus Voltaire, mais Rousseau, qui donne son nom au siècle. Après le destructeur, on réclamait le fondateur, après la raison incarnée, le dompteur des cœurs et l'évocateur des passions. Rousseau satisfit à ce désir d'une manière incomparable; il mourut quelques mois à peine après son grand adversaire, en juillet 1778; mais l'avenir lui appartenait. Le culte de la nature, l'émancipa-

tion de ses penchants, mais aussi la glorification de ses pires instincts remplacèrent la civilisation, de laquelle Voltaire et Diderot avaient attendu le progrès indéfini.

Et ainsi que Voltaire, Montesquieu fut détrôné. La génération à laquelle il avait enseigné les principes de la liberté politique n'avait pas encore disparu, que déjà une génération nouvelle saluait un autre idéal.

Le traité de Louis XVI avec les Etats-Unis, en guerre contre l'Angleterre, est daté du 6 février 1778. C'était un tribut arraché à Maurepas par l'opinion publique, qui, depuis des années, plaidait la cause des colonies américaines.

L'admiration pour la constitution anglaise n'avait en rien modifié le préjugé national contre les Anglais eux-mêmes, et il suffit d'un choc extérieur pour éveiller la haine qui existait à l'état latent entre les deux nations si longtemps ennemies. Sous ce rapport, l'opinion des gens cultivés différait à peine de celle du peuple. Elle n'était pas limitée à la France ; Marie-Antoinette exprimait les sentiments populaires quand elle écrivait à sa mère : « De même que Frédéric II a toujours été un mauvais voisin pour l'Autriche, les Anglais sont de mauvais voisins pour la France : la mer ne les a jamais empêchés de leur nuire de toute façon[1] ». La manière de voir de l'impératrice sur ce point n'était pas faite pour modérer celle de sa fille. Quand, en juin 1780, l'insur-

[1] *Marie-Thérèse et Marie-Antoinette ; Correspondance*, 81, lettre du 17 mai 1773.

rection connue sous le nom de Gordon riots et dirigée contre les catholiques empêcha le voyage de Joseph II à Londres, elle écrivit à la reine : « C'est donc là cette liberté tant vantée, cette législation modèle ! sans mœurs et sans religion tout est vain ». En Allemagne on maudit le traité de subsides avec l'Angleterre, et on salua avec transports, en 1776, la nouvelle de la prise de troupes allemandes par Washington [1]. Dans un ouvrage sur Sénèque, Diderot trouva moyen de passer de son héros aux colonies américaines, pour recommander la guerre avec l'Angleterre. Les sympathies des Français furent donc faciles à gagner quand le cri de liberté ne s'identifia plus avec des sympathies anglaises, et que les colonies américaines répondirent aux exigences du gouvernement anglais, qu'elles jugeaient intolérables, en se déclarant indépendantes de la mère patrie.

C'est à ce moment que s'éveilla l'enthousiasme des Français. Il prépara des ovations pour Franklin, suivit le jeune La Fayette et ses amis au delà des mers, et poussa le roi et le ministère à la guerre ; il semblait que, pour les sujets de Louis XVI, la liberté n'était devenue un bien désirable qu'autant qu'elle s'alliait à la révolte et contrastait avec l'ordre monarchique. Dans ses notes sur l'Angleterre, écrites vers 1730, Montesquieu avait prédit le détachement de ses colonies américaines ; le perspicace d'Argenson répéta la même chose un peu plus tard et sous une forme plus nette encore. Dans un discours latin, tenu en 1750 à la

[1] *Niebuhr, *Histoire de l'époque de la Révolution*, I, 75.

Sorbonne, Turgot compara les colonies à des fruits qui, une fois mûrs, se détachent de la branche, et il compléta cette image par l'exemple de l'Angleterre et de l'Amérique. Vergennes, alors ambassadeur à Constantinople, se consolait de la perte du Canada par l'espoir certain que les colonies américaines, délivrées de leur dangereuse voisine et se refusant à partager plus longtemps le poids des impôts de la métropole, éprouveraient le désir de se séparer d'elle. Cette prévision une fois accomplie, Turgot n'en déconseilla pas moins, dans un mémoire spécial, la guerre de la France avec l'Angleterre, pour cette raison, que nous avons dite, que la participation de la France entraînerait la désorganisation complète de ses finances déjà si menacées. Lorsque, un peu plus tard, Necker eut à prendre une décision semblable, il s'exprima dans le même sens ; mais ces voix ne furent pas entendues.

Au point de vue national, il s'agissait d'une revanche des traités de 1763, et avant tout de la perte du Canada. Par rapport à la politique intérieure, les résultats de l'alliance entre la plus ancienne des monarchies et la plus jeune des républiques ne devaient apparaître que plus tard ; les plus importants de ces résultats ne furent pas les succès diplomatiques ou militaires de l'intervention française, mais bien les impressions que les vainqueurs rapportèrent dans leur patrie.

Il est aujourd'hui au-dessus de tous les doutes qu'au fond de ces impressions il y avait un des malentendus les plus graves et les plus déplorables dont l'histoire fasse mention, car il contribua plus qu'au-

cun autre, d'abord à rendre la Révolution inévitable, ensuite à lui donner son caractère propre.

Ce que la jeunesse française, qui se rendit à cette lutte comme à une fête, crut apercevoir dans le soulèvement des colonies, ce fut la révolte contre l'état de choses existant, la réaction contre la royauté, l'enthousiasme pour la république, en un mot l'éveil de la démocratie.

En réalité, il n'y avait rien, ou du moins fort peu de tout cela. Les sujets de la couronne britannique par delà l'Océan, non moins que les Anglais restés chez eux, étaient attachés avant tout à ce principe fondamental, que personne ne peut être imposé sans son consentement. Le gouvernement avait porté la main sur ce principe et provoqué la résistance. Longtemps après qu'eurent éclaté les hostilités, les hommes d'Etat de l'Amérique ne songeaient nullement à une séparation complète d'avec la mère-patrie, ou bien ils n'y songeaient qu'avec la plus grande répugnance. En 1774 encore, Franklin, Washington, et même Jefferson, beaucoup plus révolutionnaire qu'eux, pouvaient assurer que les colonies ne désiraient pas se détacher de l'Angleterre. Chastellux remarque expressément que la première difficulté des hommes d'Etat américains fut d'amener le pays à renoncer au gouvernement monarchique ; il ajoute que, bien que la nouvelle constitution soit démocratique, elle n'a cependant aucun pouvoir sur le caractère foncièrement aristocratique, propre au gouvernement comme à la nation [1]. Les délégués des Etats

[1] Chastellux, *Voyages dans l'Amérique du Nord.*

les plus influents de l'Union ne tinrent pas, en 1775, un autre langage. Leur but primitif était d'obtenir la réparation de l'injustice subie, non de fonder leur indépendance ; c'étaient toujours les descendants des vieux puritains, qui, la mort dans l'âme, s'étaient arrachés à leur patrie pour rester fidèles à leurs croyances. Ce qu'avait été, pour les pieux émigrants de 1629, la liberté religieuse, la liberté politique le fut pour leurs arrière-neveux : ils voyaient en elle quelque chose de sérieux, de grave et de sacré ; sans elle la propriété perdait sa sécurité, la vie sa valeur, la conscience son point d'appui ; leur résistance découlait de la même source des convictions chrétiennes, s'attachait scrupuleusement à la loi, aux mœurs et à la tradition, et ce fut malgré eux qu'ils se décidèrent à rompre avec la métropole. Quand le premier sang eut coulé, alors seulement les événements se précipitèrent ; suivant la remarque d'un excellent observateur, la révolution américaine, comme la plupart des révolutions, a été l'œuvre d'une minorité énergique qui poussa par degrés la majorité dans une voie qui n'offrait pas d'issue [1].

Quand enfin le sort en fut jeté et que la scission se fut opérée dans l'unité de la race anglaise, on vit de nouveau combien l'esprit de destruction était étranger aux hommes d'Etat du jeune peuple. Contrairement aux Français de 1789, qui, en rédigeant leur constitution, paraissent surtout avoir été animés de l'idée de tout remettre en question et de ne pas utiliser une

[1] Lecky, *England in the eighteenth century*, III, 443.

seule des institutions dont le temps et l'expérience ont fait la preuve, les pères de l'union américaine revinrent sans hésiter à la constitution de l'Etat contre lequel ils venaient de se soulever. La seule autorité qui fasse encore loi pour eux, à côté de la constitution anglaise, est celle de Montesquieu, et c'est à son influence qu'il faut rapporter la plus originale des conceptions de la constitution américaine, celle de son tribunal suprême, qui complète la doctrine de la séparation des pouvoirs. Dans toutes les autres dispositions essentielles, cette constitution est copiée sur le modèle de celle de la Grande-Bretagne, telle qu'elle existait entre les années 1760 et 1787, et interprétée, non pas dans le sens radical, mais dans le sens conservateur. [1] Sans doute, les anciens sujets de Georges III n'avaient pas un roi à placer à leur tête ; ils ne le voulaient pas non plus, et aucune dynastie ne sortit des rangs de ces citoyens de l'Union ; mais la lutte qu'ils soutinrent contre Georges III et son Parlement n'était, pour la grande majorité d'entre eux, rien moins qu'une opposition à la monarchie. Ils y songeaient tout aussi peu qu'à une lutte de principes contre le système constitutionnel ou le gouvernement parlementaire. A cette heure même leur président est une copie du monarque anglais, non tel que l'ont fait les changements survenus depuis, mais avec tous les attributs de la puissance qu'il posséda jusqu'en 1789, et qui, par une étrange coïnci-

[1] Voir l'excellente étude de Sir Henry Maine : *The constitution of the United States*, *Quarterly Rewiew*, janvier 1884, et Ajroli, *La logica nella democrazia americana*, *Rassegna nazionale*, 16 février 1887.

dence, commencèrent à être amoindris en Angleterre à l'époque même où le pouvoir exécutif américain entra en activité (4 mars 1789). L'élu de la nation qui va siéger à la Maison Blanche possède, pour une période déterminée et courte, il est vrai, une autorité infiniment plus grande qu'aucun des princes constitutionnels de l'Europe. L'esprit conservateur des hommes d'Etat américains, soucieux de la liberté, et non de l'égalité, apparaît plus nettement encore dans l'organisation de leur représentation. Non seulement ils adoptèrent le système des deux Chambres, mais leur sénat est un des corps politiques les plus puissants, une négation de l'égalité par son mode de recrutement, et,par contre, un gage de droit égal pour tous les Etats de l'Union ; il garantit en même temps le droit des minorités, tous ces Etats, les plus peuplés comme les plus insignifiants, y étant représentés par un nombre égal de députés. Enfin, de même qu'à la dignité de président appartiennent les attributions du roi d'Angleterre, la Chambre des représentants est une copie de la Chambre des Communes d'alors ; ses pouvoirs sont infiniment moindres que ceux que s'est arrogés son modèle anglais dans le cours des cent dernières années ; elle est restée une simple Assemblée législative, tandis qu'en Angleterre le gouvernement est passé en fait à la Chambre des Communes. L'égalité civile et politique tant enviée que garantit la constitution des Etats-Unis était l'égalité d'une race conquérante, qui, avec le profond sentiment hiérarchique inhérent à la race anglo-saxonne, sait encore défendre aujour-

d'hui sur le terrain social ce qu'elle abandonne sur le terrain public. Cette égalité s'accommodait de la destruction de l'Indien et de l'esclavage du nègre. La pompeuse déclaration des Droits de l'Homme n'était, là où elle se produisit d'abord, que l'affirmation des droits civils d'une race intellectuellement supérieure, et partant triomphante. Mais les solides fondements de cet édifice politique, qui devait résister à la double épreuve d'un siècle et d'une guerre civile, ne pouvaient si facilement se distinguer des simples accessoires. Si aujourd'hui encore des observateurs superficiels voient en lui l'idéal de la forme démocratique, il n'y a pas à s'étonner que les amis français de Washington, politiques inexpérimentés, se soient trompés sur le caractère réel de la constitution américaine. Dans leur enthousiasme aveugle pour la république, ils confondirent les coulisses avec la scène, le prologue avec la pièce, la proclamation des droits de l'homme avec le fond et l'essence même de la constitution. Leur enthousiasme irréfléchi vit dans ces principes généraux non pas ce qu'ils étaient réellement, — une dérivation du droit positif de la race anglo-saxonne, — mais la glorification du droit naturel d'après Rousseau ; non l'affirmation des droits du citoyen américain, mais celle des droits de l'humanité en général. Un morceau de rhétorique, rédigé par des législateurs dont les principes s'accommodaient du maintien de l'esclavage, devint pour ces jeunes Français l'affirmation d'une doctrine absolue, devant laquelle l'ordre existant ne trouvait plus grâce. Ils furent confirmés dans cette erreur par

ceux des hommes d'Etat de l'Amérique qui étaient républicains ; Franklin l'utilisa habilement à Paris au profit de sa politique éminemment pratique, et Jefferson, le rédacteur de la déclaration des Droits de l'Homme, écrivit avec une satisfaction facile à comprendre : « La révolution américaine semble avoir réveillé du sommeil du despotisme la partie pensante du peuple français. Ecrivains, riche bourgeoisie, jeunes nobles, sont maintenant prêts à obéir aux lois de la saine raison et du droit pour tous » [1].

Lessing, le grand pionnier de la liberté, mettait au même moment les Allemands en garde contre les gens « qui veulent éteindre les lumières avant qu'il « fasse jour »[2]. Gustave III, en apprenant l'alliance de la France avec l'Amérique, écrivit au comte de Creutz, à Paris, que la conduite du ministère français lui semblait s'écarter autant des principes de la justice que de l'intérêt de la nation et des maximes d'Etat pratiquées pendant tant de siècles. « Je ne puis admettre », ajoutait-il, « qu'il soit juste de soutenir des rebelles contre leur roi ; cet exemple ne trouvera que trop d'imitateurs à une époque où l'on cherche à renverser toutes les barrières opposées par le pouvoir [3]». « Mon métier à moi c'est d'être royaliste », avait dit Joseph II lors de son séjour à Paris, alors qu'on lui demandait son avis sur les insurgés américains.

Ses avertissements restèrent vains comme tous les autres. Lors du second retour triomphal de La Fayette,

[1] Jefferson, *Complete Works. Correspondence*, II, 67, 535.
[2] *Lessing, *Dialogue V, Ernest et Falk.*
[3] Geijer, *Papiers posthumes de Gustave III*, II, 111.

Marie-Antoinette conduisit dans sa propre voiture la femme de celui-ci à sa rencontre ; le Parlement de Paris, de son côté, ne crut pas pouvoir offrir un plus beau spectacle au tzaréwich Paul que la séance où la place d'honneur fut assignée au valeureux compagnon d'armes de Washington. Sous plus d'un rapport ces distinctions étaient méritées. Si La Fayette s'était mépris sur l'esprit de l'Amérique, il connaissant d'autant mieux les sympathies de la France nouvelle. Ce fut lui qui exprima la pensée intime de la jeune génération, lorsqu'il déclara plus tard que « pénétré des idées américaines, il avait toujours été partisan de l'égalité ».

A l'époque où s'accomplit cette transformation dans les idées, Necker était encore ministre.

Tandis que la jeune république transatlantique se constituait sur le modèle anglais et s'attachait aux doctrines de Montesquieu, la France monarchique recourait au *Contrat social* et professait avec Rousseau la doctrine de la souveraineté du peuple. Rien ne prouve que Necker eût été plus perspicace que ses contemporains, qu'il ait compris comment l'aspiration vers la liberté se changea en passion pour l'égalité, et qu'il se soit rendu compte de cette crise dans la marche des idées qui conduisit de la réforme à la révolution. La transformation par laquelle avait passé l'opinion publique était complète, cependant, lorsque celle-ci le rappela au pouvoir après une retraite de sept années.

CHAPITRE III

Pendant que les époux Necker passaient de l'aisance et de la considération à la richesse, puis à la puissance, pour retomber bientôt dans le calme relatif de la vie privée, leur fille unique grandissait, et sa précoce et vive intelligence laissait prévoir une destinée peu ordinaire.

Anne-Louise-Germaine, dont le dernier nom était un ressouvenir de la vieille patrie allemande et comme un pressentiment de l'avenir, eut une enfance heureuse. La première personne qui, après ses parents, parle d'elle, est sa marraine, Mme de Vermenoux. Pendant un séjour de Necker et de sa femme aux bains de Spa, le centre d'attraction du beau monde au dix-huitième siècle, elle alla voir au château de Madrid, près de Paris, que Necker louait pendant l'été, la petite fille alors âgée de quatre ans, et écrivit à la mère que Germaine avait émerveillé tout le monde. Vers le même temps, Mme Geoffrin demanda à ses amis Necker la permission de faire porter chez eux une chaise qui lui était particulièrement commode, et de

pouvoir y joindre une pareille pour Necker, car « mon « bien-aimé ayant les mêmes goûts que moi, voudrait sûrement avoir toujours ma chaise, et me battrait comme fait sa petite fille, pour m'obliger à la lui céder ». Et elle ajoute plaisamment : « Les deux chaises sont de l'inventaire de Philémon et de Baucis [1] ».

Une autre personne qui s'intéressait infiniment à l'enfant était Mme d'Houdetot, une voisine de Saint-Ouen, qui s'y rendait régulièrement quand les Necker laissaient leur fille seule à la maison. Dans ses lettres à la mère, Mme d'Houdetot parle de la petite comme de sa propre enfant, vante sa gaie vivacité et ses yeux merveilleux, et tranquillise les parents sur une petite irrégularité de croissance : la légère élévation de l'épaule droite qu'on remarque chez elle, écrit-elle, ne provient que de l'usage trop exclusif du bras et de la main de ce côté ; aussi a-t-elle recommandé à la bonne de la petite d'exercer soigneusement sa main gauche. A ce fait se lie une anecdocte dont la victime fut Bonstetten. Après un assez long séjour en Hollande, à l'Université de Leyde, puis en Angleterre, où il avait achevé ses études, le jeune patricien de Berne, alors âgé de vingt et un ans, était arrivé à Paris, où il passa la plus grande partie de l'année 1778, et où il retrouva, entre autres amis, Mlle Curchod, devenue Mme Necker. Accueilli chez elle de la façon la plus amicale, il se promenait un jour dans le parc de Saint-Ouen, quand il reçut soudain un coup de bâton qui n'était rien moins que

[1] D'Haussonville, *Le salon de madame Necker*, I, 221-222, et II, 26.

léger ; se retournant vers l'agresseur, il vit s'avancer de derrière un arbre la petite Anne-Germaine, qui lui assura en riant que cette gymnastique lui était prescrite pour exercer le plus possible sa main gauche. Ce fut entre eux le point de départ d'une amitié à laquelle la mort seule mit un terme [1].

Bonstetten a laissé sur la maison Necker à ce moment des notes posthumes intéressantes à d'autres titres encore. Elles prouvent que les salons du dix-huitième siècle n'étaient pas non plus ni toujours intéressants, ni toujours amusants. « Une nouvelle pièce a-t-elle paru : l'on va chez Mme Geoffrin, Mme Necker ou Mlle de Lespinasse ; on retient ce qu'en ont dit Diderot, d'Alembert, Marmontel, Thomas ; on fait des visites ce même soir, on voit au moins soixante personnes, à qui l'on répète la même chose. Ces soixante personnes en font autant de leur côté, de sorte que le lendemain l'arrêt se retrouve promulgué dans tout Paris et la pièce jugée. Ces décisions des hommes de goût ne sont dans le fond que la voix publique, que les hommes d'un tact supérieur devinent par instinct ; elles se modifient et se perfectionnent en passant de bouche en bouche. La nécessité dans laquelle on se trouve chaque jour de porter un jugement sur ce qui a paru de nouveau dans les arts, oblige chaque maison d'avoir un bel esprit, c'est-à-dire un homme qui la fournisse de décisions sur tout ce qui se présentera. Ces beaux esprits font entre eux une aristocratie invisible qui va

[1] Simond, *Voyage en Suisse*, I, 269.

finir dans le peuple par des gradations imperceptibles. Les chefs ont leurs tribunaux, les subalternes ont leurs départements... L'on prend dans ce pays si peu d'intérêt les uns aux autres que l'on devient insupportable dès qu'on a l'air de s'occuper de soi. Il faut sans cesse intéresser l'amour-propre des autres et surtout se souvenir que lorsqu'ils veulent bien s'occuper de nous, ils ne le font que par politesse, et qu'on les gêne beaucoup de ne pas finir très vite cette conversation-là. De là tant de politesse et si peu de vertus, de là tant de femmes aimables, et si peu de mères, si peu de femmes ». Puis, comparant la France à l'Angleterre, Bonstetten donne sans hésiter la préférence à cette dernière ; il trouve qu'en France les écrivains ont de l'esprit, des connaissances générales sur beaucoup d'objets, des idées neuves, quelquefois brillantes, mais peu de méthode. C'est tout le contraire en Angleterre. Aussi ne profite-t-on des hommes de lettres de ce pays que pour polir, agrandir les idées que l'on devrait aller chercher en Angleterre ou à Genève. Les Anglais commencent par se faire un fonds de bon sens ; les gens d'esprit de France finissent par là, et meurent souvent avant d'y parvenir. C'est qu'en Angleterre, quoi qu'on dise, l'on parvient par le mérite ; en France jamais que par la faveur : ainsi il faut chez les uns rendre des services à la patrie, chez les autres il ne faut que savoir plaire à quelques âmes corrompues. En Angleterre, les abus sont des exceptions ; en France, ce sont des lois [1] ».

[1] Aimé Steinlen, *Charles-Victor de Bonstetten*, 75-78.

A côté de ces remarques, on trouve dans ces notes de curieuses descriptions de la vie de campagne à cette époque. Bonstetten faisait un séjour à la Rocheguyon, dans le château de la duchesse d'Enville. La vie y était des plus agréables : « Il y a », dit-il, « tous les amusements imaginables : carrosses, chevaux de selle, chevaux de chasse, chiens, manège, jeu de paume, billard, salle de spectacle, musique, danse ; les duchesses n'exigent de leurs gens que de s'amuser ». Une bibliothèque de quinze mille volumes contribuait à la distraction. Ce château, conclut le jeune homme, est sans contredit la première maison de France par la simplicité des manières, la bonté des mœurs et les agréments de l'esprit [1].

La vie passait plus tranquillement à Saint-Ouen, où la chasse et les armes n'animaient pas, comme dans les vieilles demeures de la noblesse française, les rapports sociaux, et où le ton resta toujours sérieux et mesuré ; il n'y avait de gai, il faut bien le dire, que la présence de l'enfant, dont le portrait, peint par une main inconnue, la représente un peu brune de peau, les traits irréguliers et vifs, déjà animés d'une rare expression d'intelligence et de bonté qui se reflète dans de grands yeux noirs. Quoique Mme Necker s'efforçât en vain plus tard de tenir sa fille à l'abri de l'influence de Jean-Jacques Rousseau, elle avait débuté comme toutes les femmes de son temps : « J'élève ma fille, non comme Sophie, mais comme Emile, et jusqu'à présent la nature est chez elle plus

[1] Aimé Steinlen, *Charles-Victor de Bonstetten*, 80-81.

aimable et plus honnête que tous les effets de l'art »[1]. Elle n'avait pu, il est vrai, conformément aux prescriptions du maître, la nourrir de son propre lait, mais elle voulait à plus forte raison diriger son éducation et y veiller le plus possible elle-même, particulièrement quand Necker, forcé de suivre la cour dans ses divers déplacements, lui laissait pour cela plus de loisir. « Pendant treize des plus belles années de ma vie », écrivait-elle à son mari, « au milieu de beaucoup d'autres soins indispensables, je ne l'ai presque pas perdue de vue ; je lui ai appris les langues et surtout à parler la sienne avec facilité ; j'ai cultivé sa mémoire et son esprit par les meilleures lectures. Je la menais seule avec moi à la campagne pendant les voyages de Versailles et de Fontainebleau ; je me promenais, je lisais avec elle, je priais avec elle. Sa santé s'altéra ; mes angoisses, mes sollicitudes donnèrent un nouveau zèle à son médecin et j'ai cru même depuis qu'elle exagéroit souvent des accès de toux auxquels elle étoit sujette pour jouir de l'excès de ma tendresse pour elle ; enfin je cultivais, j'embellissais sans cesse tous les dons qu'elle avoit reçus de la nature, croyant que c'étoit au profit de son âme, et mon amour-propre s'étoit transporté sur elle[2] ».

L'enfant répondait à la tendresse de sa mère dans des lettres dont l'orthographe laisse encore à désirer, mais dont les sentiments sont au dessus de son âge : « Je ne trouve en moi que vous ; voilà ma raison,

[1] Golowkin, *Lettres recueillies en Suisse*, 359.
[2] D'Haussonville, *Le salon de Madame Necker*, II, 35.

mon courage, et je sens que vos leçons m'ont appris à vous regarder comme la vertu même que vous m'enseigniez... Je maudis ce bal et tous ses goûts frivoles, je me suis bien trompée lorsque j'ai cru que je m'y amuserais ; avois-je donc pensé que loin de vous j'aurois les mêmes yeux ? »

« Oui, maman », lui dit-elle une autre fois, « quand je vivrois mille ans pour vous contempler, si vous retourniez un instant la tête, il me semble que j'en serois encore jalouse. Adieu, ma tendre maman, au travers de toutes mes folies daignez voir que vous êtes aimée comme...que dirais-je de plus fort que : comme vous le méritez ». Elle demandait à sa mère de venir au secours de son éducation morale : « Pourquoi n'ai-je pas à vous raconter les victoires que j'aurois remportées sur moi. Ah ! maman, ma chère maman, corrigez-moi ».

Les réponses de Mme Necker laissent percer la préoccupation de calmer les sentiments déjà trop ardents de sa fille : « Ta lettre est d'un bon enfant », lui écrit-elle en mai 1779 ; « je vois que tu es contente de toi-même, et dès lors j'en suis satisfaite aussi, car je n'ai pas besoin d'autre juge entre toi et moi que ton propre cœur ; mais ton style est un peu trop monté. Ne sois point ainsi au dehors de toi pour me louer et me caresser. C'est un défaut de goût assez commun à ton âge. Quand on a plus vécu, on s'aperçoit que la véritable manière de plaire et d'intéresser est de peindre exactement sa pensée sans charge et sans emphase ; alors elle a toujours quelque chose d'original et un caractère de vérité qui se

perd dans les comparaisons tirées de trop loin. Ta lettre à ton père était simple et bien ».

Ces excellentes prescriptions, Mme Necker était malheureusement la première à les oublier quand elle s'adressait non pas à sa fille, mais à son mari. Tandis qu'elle recommandait à celle-là l'usage de la saine raison, « qui sert à tout et ne nuit à rien », la seule pensée de voir diminuer l'amour de Necker pour elle l'amenait à écrire dans son journal des aveux comme celui-ci : « J'ai tout sacrifié à ma chimère ; j'ai réuni toutes mes forces sur un seul point, il me manque et je tombe dans l'abîme. Je ne retrouve pas une seule branche qui puisse arrêter ma chute. De la plus grande activité je passe à l'inaction totale... Je gémis sur la pauvre humanité sans pouvoir me donner les forces nécessaires pour la dépouiller. Tâchons cependant de concentrer mon cœur au-dedans de moi et de laisser ignorer ce qui l'occupe... »

Quand elle s'exprimait ainsi, Mme Necker avait plus de quarante ans, et l'on ne peut s'étonner si, redoutant chez sa fille pareille tendance à l'exaltation du sentiment, elle s'efforçait de l'étouffer dans son germe.

Toute sa méthode d'éducation partait de la volonté bien arrêtée de diriger de bonne heure dans la voie du devoir et du travail les penchants et les habitudes de son enfant. Elle-même avait beaucoup appris et pouvait presque, pour une femme de son état et de son temps, être qualifiée de savante ; en conséquence, elle n'hésita pas non plus à imposer à sa fille une lourde tâche intellectuelle et à éveiller son intérêt

pour un nombre de connaissances alors fort étrangères au plan d'éducation des jeunes filles. Elle espérait ainsi lui donner la force de résister le plus sûrement à l'influence des idées matérialistes et, grâce à une éducation sévèrement méthodique, préparer la voie aux idées religieuses ; seulement elle s'y prit comme tous ceux qui ont l'habitude d'exiger beaucoup d'eux-mêmes sans tenir suffisamment compte des besoins de la jeunesse ou sans se préoccuper des individualités sur lesquelles s'exerce leur système. Mlle Necker était particulièrement faite pour souffrir de l'éducation sévère à laquelle on voulait la soumettre ; elle était excessivement vive, sensible, franche, avide d'approbation et d'éloges comme de marques de tendresse et d'amour ; encore enfant, son affection pour son père était un singulier mélange de gaieté et de sensibilité facilement voisine des larmes, nullement en rapport avec son âge. Elle avait à peine onze ans, quand sa mère lui donna pour compagne une jeune parente, Mlle Huber de Genève, plus tard la belle et distinguée Mme Rilliet-Huber. Mlle Huber, qui devint l'intime amie de Mlle Necker, a décrit cette première rencontre avec elle et signalé en particulier chez la jeune fille une grâce et une facilité d'expression qui touchaient à l'éloquence et l'impressionnèrent vivement.

« Nous ne jouâmes point comme des enfants », dit-elle ; « elle me demanda tout de suite quelles étoient mes leçons, si je savois quelques langues étrangères, si j'allois souvent au spectacle. Quand je lui dis que je n'y avois été que trois ou quatre fois, elle

se récria, me promit que nous irions souvent ensemble à la comédie, ajoutant qu'au retour il faudrait écrire le sujet des pièces et ce qui nous auroit frappé ; que c'étoit son habitude... Ensuite, me dit-elle encore, nous nous écrirons tous les matins...

« Nous entrâmes dans le salon. A côté du fauteuil de Mme Necker étoit un petit tabouret de bois où s'asseyoit sa fille, obligée de se tenir bien droite. A peine eut-elle pris sa place accoutumée, que trois ou quatre vieux personnages s'approchèrent d'elle, lui parlèrent avec le plus tendre intérêt ; l'un d'eux, qui avoit une petite perruque ronde, prit ses mains dans les siennes, où il les retint longtemps, et se mit à faire la conversation avec elle comme si elle avoit eu vingt-cinq ans. Cet homme était l'abbé Raynal ; les autres étoient MM. Thomas, Marmontel, le marquis de Pezay, et le baron de Grimm.

« On se mit à table. — Il falloit voir comment Mlle Necker écoutoit ! Elle n'ouvroit pas la bouche, et cependant elle sembloit parler à son tour, tant ses traits mobiles avoient d'expression. Ses yeux suivoient les regards et les mouvements de ceux qui causoient ; on auroit dit qu'elle alloit au-devant de leurs idées. Elle étoit au fait de tout, même des sujets politiques qui à cette époque faisoient déjà un des grands intérêts de la conversation.

« Après le dîner, il vint beaucoup de monde. Chacun en s'approchant de Mme Necker disait un mot à sa fille, lui faisoit un compliment ou une plaisanterie... Elle répondoit à tout avec aisance et avec grâce ; on se plaisait à l'attaquer, à l'embarrasser, à exciter

cette petite imagination qui se montroit déjà si brillante. Les hommes les plus marquants par leur esprit étoient ceux qui s'attachoient davantage à la faire parler. Ils lui demandoient compte de ses lectures, lui en indiquoient de nouvelles, et lui donnoient le goût de l'étude en l'entretenant de ce qu'elle savoit ou de ce qu'elle ignoroit[1] ».

La seule trace de l'enfant dans Mlle Necker, c'était le plaisir qu'elle avait à découper dans du papier des rois et des reines, dont elle se servait ensuite pour jouer la tragédie : de là l'habitude, contractée plus tard, de faire glisser entre ses doigts un morceau de papier ou une petite branche d'arbre, occupation inconsciente, qui lui devint peu à peu aussi nécessaire que l'est son chapelet à l'Oriental. Mais ses amusements n'étaient en général qu'un moyen de satisfaire sa curiosité intellectuelle. L'intérêt pour l'art dramatique, qui la poussa plus tard à s'y exercer en personne, s'éveilla chez elle dès ces années-là, pendant lesquelles Mlle Clairon soupait souvent chez les Necker et y jouait parfois des rôles du répertoire classique, auxquels Marmontel ou La Harpe donnaient la réplique[2].

Mlle Necker était presqu'encore enfant, que, conformément à la mode d'alors, elle écrivit des portraits et des caractères, bientôt suivis de vers, de traités, puis de pièces de théâtre ; elle n'avait pas quinze ans, qu'elle couvrait de notes marginales un exemplaire de l'*Esprit des Lois*. Une petite dissertation, composée

[1] Mme Necker de Saussure, *Notice sur Mme de Staël.*
[2] Mme Suard, *Essais de mémoires sur Suard*, 83.

par elle sur l'Edit de Nantes, éveilla chez l'abbé Raynal, qui enrichissait volontiers son livre de cette façon, le désir de l'insérer dans la prochaine édition de l'*Histoire des Deux-Indes*. Après la publication du *Compte-rendu*, elle adressa à son sujet une lettre non signée à Necker, qui y reconnut le style de sa fille. Sa nature originale résistait d'ailleurs au système sévère d'éducation auquel on l'avait soumise. A l'occasion de la venue de Gibbon à Paris, en 1776, Necker et sa femme ayant exprimé le regret de ne pouvoir toujours jouir de son intarissable esprit, l'enfant de dix ans offrit sérieusement à sa mère d'épouser le difforme grand homme pour le retenir ainsi au milieu de la famille. Dans cette nature prodigieusement vivante, la vie affective ne se développait pas moins rapidement que la vie intellectuelle. Elle aimait passionnément Mlle Huber; lorsqu'elle rencontrait des hommes remarquables, elle était émue jusqu'aux larmes et son cœur battait ; ses lectures la transportaient dans un autre monde. On sait comment elle a dépeint l'impression que fit sur elle le grand romancier de l'époque, Samuel Richardson : « L'enlèvement de Clarisse », répétait-elle souvent, « a été le grand événement de ma jeunesse ». Son premier biographe, qui reste le meilleur, Mme Necker de Saussure, dit de sa cousine qu'elle a toujours été jeune et n'a jamais été une enfant ; Mme Rilliet-Huber ajoute que ce qui l'amusait le plus était toujours ce qui la faisait pleurer.

« Aucune de ses grâces n'est perdue pour moi », écrivait la comtesse d'Houdetot à Mme Necker en lui

parlant de sa fille. « Ce sont, ma charmante amie, les fleurs de votre vie ; amusez-vous à les cueillir [1] ». Malheureusement, celle ci ne professait pas à cet égard les mêmes sentiments que son aimable amie ; elle dirigeait l'éducation de sa fille avec la même conscience inquiète qu'elle portait dans le soin continu de sa propre éducation morale et dans son zèle à remplir les devoirs de sa position ; elle épuisait tous les soucis et tous les chagrins qui sont l'apanage des mères, mais elle ne savait pas jouir du bonheur qui en est la récompense. On trouve dans ceux de ses écrits composés pendant la jeunesse d'Anne-Germaine de longs traités sur le style, des remarques grammaticales sur l'*Emile*, des conversations avec Buffon ou Thomas. Quant à sa fille, sur le compte de laquelle il serait si intéressant de l'entendre, elle ne parle guère d'elle que pour remarquer combien l'atmosphère de Paris est dangereuse à une jeune personne. Un jour, raconte-t-elle, Mlle Necker marquait un goût frivole. « Ah ! vous n'êtes pas digne de vous », lui dit l'archevêque d'Aix [2]. Il semblait que l'impétuosité de sentiments avec lesquels Mme Necker aimait son mari et ses amis nuisît à sa tendresse de mère.

Dans des circonstances ordinaires, une éducation selon la méthode de Mme Necker aurait vraisemblablement atteint le but proposé ; mais, dans le cas dont il s'agissait, elle se rencontrait avec un élément qui raillait toutes ses théories : cet élément, c'était le génie. Mme Necker partait du principe qu'on peut tout

[1] D'Haussonville, *Le salon de madame Necker,* II, 28.
[2] Mme Necker, *Mélanges*, I, 324, III, 91.

apprendre, que l'étude est la chose essentielle ; elle prétendait avec assez de raison que celui qui n'a pas rempli utilement les premières années ne saura jamais employer les dernières[1] ; mais sa fille avait un esprit trop fertile pour que pendant toute sa vie il ne lui coûta pas une extrême fatigue de suivre les pensées des autres. Elle réparait son manque d'application et le temps perdu par une vivacité d'intelligence extraordinaire. Il est difficile de dire au juste quelles furent les connaissances acquises par Mlle Necker dans sa jeunesse ; ce qu'on sait, c'est qu'elle possédait assez de latin pour lire plus tard Tacite avec ses fils. On ajoute que quelques mots du texte, parfois mal compris, suffisaient pour la lancer dans d'éloquentes dissertations qui finissaient par s'écarter bien loin du sujet[2]. Quand, en 1792, elle se rendit pour la première fois en Angleterre, elle parlait et écrivait l'anglais d'une manière défectueuse ; et quoiqu'elle se fût préparée avec soin à son voyage d'Allemagne, tous les témoignages sont unanimes à constater qu'à son arrivée à Weimar elle ne comprenait que très imparfaitement l'allemand ; mais ensuite elle l'apprit et le sut. Un siècle auparavant, les femmes françaises bien élevées étaient beaucoup plus instruites ; Mme de Sévigné entre autres savait à fond le latin, parlait couramment espagnol et italien et était assez informée en philosophie et en théologie pour comprendre les grandes questions qui agitaient les

[1] Mme Necker, *Mélanges*, II, 337.

[2] Bonstetten, *Lettres à Friderike Brun*, publiées par Matthisson, I, 181.

esprits de son temps et se former un jugement sur les controverses du jour. Il fallait au moins autant de connaissances positives et de sûreté de jugement pour avoir, au siècle d'Arnauld et de Pascal, de Nicole et de Bossuet, un avis personnel sur la doctrine de la grâce — et la célèbre marquise avait le sien — que pour discuter d'une façon plus ou moins autorisée sur Montesquieu et sur Rousseau à l'époque de Mlle Necker. Pour elle, ni alors, ni plus tard, elle n'a revendiqué le titre de femme savante au sens exact du mot ; mais elle savait beaucoup de choses, lisait et s'instruisait constamment. Elle aborda plus tard la plupart des problèmes intellectuels, esthétiques et politiques qui ont occupé sa génération.

Mme Necker de Saussure, elle aussi, n'oublie pas de remarquer que la supériorité de Mme de Staël était un phénomène naturel bien plus que le résultat des influences extérieures ou des connaissances acquises : « L'éducation », dit-elle expressément, « laissa peu de traces chez elle [1] ».

Elle opposa d'ailleurs peu de résistance aux volontés de sa mère, qui restaient dirigées vers un autre but ; mais, tout à coup, sa santé éveilla des craintes sérieuses, et la décision de Tronchin, appelé en hâte par les parents, porta le coup mortel au système d'éducation de Mme Necker. Le célèbre médecin prescrivit le séjour de Saint-Ouen, le mouvement au grand air et la cessation, pour un temps, de tout travail intellectuel.

[1] Mme Necker de Saussure, *Notice*.
[2] Aimé Steinlen, *Charles-Victor de Bonstetten*.

Alors commencèrent à se développer chez la jeune fille des aptitudes poétiques et les dons de l'imagination, comprimés jusque-là. Elle et son amie Huber parcouraient, parfois vêtues en nymphes ou en muses, le parc et les jardins de Saint-Ouen ; elles faisaient de la musique, chantaient, composaient des vers, déclamaient ceux des autres, et même jouaient des drames et des comédies de leur façon. Mais ce fut le salon de sa mère qui devint avant tout pour Germaine la haute école de cette science de la vie indispensable entre toutes. La jeune fille pouvait y échanger des idées avec des hommes d'esprit, élargir son horizon intellectuel, former son goût et acquérir de bonne heure cette connaissance des hommes et du monde, sans laquelle ses facultés extraordinaires n'auraient jamais atteint leur complet développement. Ce changement d'existence eut un autre résultat encore : il rapprocha étroitement Mlle Necker de son père. Délivré du souci des affaires, celui-ci pouvait consacrer toute son attention à sa fille ; il trouvait en elle un esprit qui tenait déjà tête au sien et déployait ses qualités les plus irrésistibles pour gagner ce père, qui, elle le sentait bien, la comprenait beaucoup mieux que sa mère, quoiqu'il ne la louât jamais et l'encourageât rarement. Ils avaient en commun maintes qualités intellectuelles et maints traits de caractère, tout d'abord une certaine disposition à la moquerie. Necker révéla la sienne d'une façon assez inattendue, dans une petite satire sur *Le bonheur des sots*, publiée en 1783 ; Mlle de Lespinasse, qui l'avait lue en manuscrit, lui écrivait, non

sans une très forte exagération, qu'elle était aussi gaie et aussi philosophique que *Candide*. C'est à son père aussi que Mlle Necker devait la franchise et le naturel qui étaient pour elle un besoin. « Cette certitude que j'avais qu'il pénétrerait tout, a formé », dit-elle, « mon caractère d'une manière qui m'a souvent nui dans mes relations avec les autres hommes. J'avais tellement pris dès l'enfance, dans ma famille, l'habitude de croire que les efforts pour dissimuler un sentiment étaient inutiles, qu'il m'est arrivé de dire ce que j'éprouvais à des gens qui ne l'auraient pas deviné sans cela ».

Necker se prêtait volontiers aussi à de légers badinages. Un matin, alors que Bonstetten était l'hôte de la famille, Mlle Necker essaya en vain, au déjeuner, d'attirer sur elle l'attention de son père. Sa mère, qui avait coutume de punir d'un regard sévère ces sortes d'espiègleries, fut tout à coup appelée au dehors ; à peine la porte s'était-elle refermée derrière elle, que la serviette de la jeune fille vola dans la figure de Necker, assis gravement à table. Comme si celui-ci n'eût attendu que ce signal, il la ramassa, la noua autour de sa tête et commença à danser avec Germaine autour de la table. Tout à coup les pas de sa femme se firent entendre. Alors, comme des écoliers pris en faute, le père et la fille se rassirent bien vite, la mine grave, sans remarquer que la perruque paternelle, posée de travers, les dénonçait à leur juge [1].

[1] Mme de Staël, *Du caractère de M. Necker*, *Œuvres*, XVII, 87.

Il y avait une autre chose que Mme Necker ne pouvait empêcher : sa fille interrompait des discours sérieux par des saillies plaisantes et venait se mettre sous la protection de Necker, quand son excès de vivacité lui suscitait quelques légers embarras[1]. Lorsque Mme Necker s'aperçut qu'elle ne pouvait plus diriger comme elle l'entendait l'éducation de sa fille, elle sentit s'affaiblir son intérêt pour elle. Sa cousine de Saussure, vantant plus tard le talent extraordinaire de Mme de Staël, dont elle venait de faire la connaissance, reçut de Mme Necker cette réponse caractéristique : « Ce n'est rien, absolument rien, comparé à ce que je voulais en faire ». Avec infiniment plus de justice que Mme Geoffrin, qui nommait sa pieuse fille, la marquise de La Ferté-Imbault, l' « œuf de canard » couvé par elle, Mme Necker aurait été autorisée à la même comparaison. Les dispositions de sa fille éveillaient ses préoccupations. Si elle ne se reconnaissait que trop bien dans cette nature enthousiaste et passionnée, elle n'y retrouvait, par contre, aucune trace de cette discipline inflexible et de cette retenue sévère qu'elle-même, dès sa jeunesse, s'était imposées. Tandis qu'elle réfléchissait et pesait péniblement le pour et le contre, sa fille allait résolument de l'avant, sans souci des convenances et de la sévère dignité féminine que Mme Necker ne perdait jamais de vue. A ces contrastes entre les qualités de la mère et celles de la fille venait se joindre chez la première un autre sentiment, qui, vu la nature de

[1] Dumont cité dans *l'Edinburgh Review*, 1867, tome CXXVI, page 487.

son affection pour son mari, ne peut être appelé que d'un seul nom : jalousie. Mlle Necker, qui n'aimait pas moins passionnément son père, dit cependant plus tard : « Plus je vis, et mieux je comprends ma mère, plus mon cœur ressent le besoin de me rapprocher d'elle ». A peine au sortir de l'enfance, elle avait su être juste à son égard ; Suard, trouvant un jour Mlle Necker en larmes et soupçonnant qu'une réprimande de sa mère en était la cause, lui dit, pour la consoler, qu'une caresse de son père réparerait le mal ; aussitôt la petite sécha ses pleurs et répondit qu'elle savait bien que son père s'occupait surtout de son bonheur présent, et sa mère de son bonheur à venir [1]. Quant à son père, elle écrivait, après l'avoir perdu, ces étranges paroles : « Je me le représente si jeune, si aimable, si seul dans un temps où nos destinées auraient pu s'unir pour toujours, si le sort nous avait créés contemporains »... Mais, ajoute-t-elle, « il fallait à ma mère l'être unique : elle l'a trouvé, elle a passé sa vie avec lui ; Dieu lui a épargné le malheur de lui survivre ; paix et respect à sa cendre ! Elle a plus mérité que moi d'être heureuse [2] ».

Les sentiments portés à Necker par sa femme et sa fille prirent une forme littéraire qui, à son tour, provoquait à la comparaison. Suivant le goût de l'époque, Mme Necker écrivit en 1787 le portrait de son mari. Lu d'abord en sa présence aux amis de la maison, Necker le publia plus tard lui-même, quoique jamais, peut-être, le bon goût n'ait été sa-

[1] Mme de Staël, *Du caractère de M. Necker*, 7, 11.
[2] Mme Necker, *Mélanges*, II, 372.

crifié comme en cette circonstance aux exigences du cœur. Sainte-Beuve a rappelé comment Necker y est nommé tour à tour un tableau vivant, une substance chimique, un ange, un lion et un chasseur. Sa femme le compare à une vestale, à Apollon, à un pont majestueux, à un chien albanais, à un volcan, à une colonne de feu, à un nuage, à un miroir, à un foyer, à une mine, au corail et aux bons génies des Arabes[1]. Pour croire à la possibilité de pareilles choses, il nous faut, nous autres étrangers, nous reporter au ton sentimental et aux mièvreries des lettres échangées vers le même temps entre des hommes tels que Bonstetten, Matthisson et Jean de Müller. Bien loin de se laisser détourner d'une tentative analogue par le tribut d'hommages qu'avait payé Mme Necker à son mari, Mlle Necker, elle aussi, composa un portrait de son père; malheureusement, nous n'en connaissons qu'un fragment donné par M. d'Haussonville : « Je choisis un sujet qui passe mes forces », dit elle ; « mais, quand j'aurai écrit tout ce que je puis exprimer, je sentirai encore qu'il reste tout ce qu'il m'a été impossible de rendre et je saurai mieux que personne combien je suis loin d'avoir tout dit. Je demande donc d'avance qu'on rende justice à mon cœur, et si la nature ne m'a pas accordé ce style brûlant qui transmet les plus vives émotions de l'âme, qu'on ne croie pas ce que j'écris égal à ce que j'éprouve ».

Longtemps avant cette époque, une irrésistible impulsion l'avait portée à traduire les pensées

[1] Mme Necker, *Mélanges*, II, 372.

et les sentiments qui s'agitaient en elle. La *Correspondance* de Grimm (septembre 1778) mentionne la première production littéraire de Mlle Necker : « Pendant que M. Necker », est-il dit, « fait des arrêts qui le couvrent de gloire et qui rendront son administration éternellement chère à la France, pendant que Mme Necker renonce à toutes les douceurs de la société pour consacrer ses soins à l'établissement d'un nouvel hospice de charité, leur fille, un enfant de douze ans, mais qui annonce déjà des talents au-dessus de son âge, s'amuse à composer de petites comédies... Elle vient d'en faire une en deux actes, intitulée *les Inconvénients de la vie de Paris*, qui n'est pas seulement fort étonnante pour son âge, mais qui a paru même fort supérieure à tous ses modèles. C'est une mère qui a deux filles, l'une élevée dans la simplicité de la vie champêtre, l'autre dans tous les grands airs de la capitale. Cette dernière est la favorite, grâce à son esprit et à sa gentillesse ; mais le malheur où cette mère se voit réduite par la perte d'un procès considérable lui fait voir bientôt laquelle des deux méritait le mieux son estime et sa tendresse. Les scènes de ce petit drame sont bien liées, les caractères soutenus et le développement de l'intrigue plein de naturel et d'intérêt [1] ».

La *Correspondance* ajoute que la représentation de la pièce à Saint-Ouen par l'auteur et ses jeunes compagnes a ému jusqu'aux larmes Marmontel, qui y assistait. Un an auparavant, à l'occasion de la

[1] Grimm, *Correspondance littéraire*, XII, 165, septembre 1778.

fête de convalescence de Mme Necker, il avait composé pour Anne-Germaine une romance également reproduite par la *Correspondance*, et à laquelle Necker ajouta un quatrain. Ainsi se mentionnait déjà le nom de l'enfant. Les premières productions de la jeune fille empreintes de quelque valeur et qui offrent surtout l'intérêt attaché à toute révélation d'un talent naissant, sont des histoires d'amour qui se déroulent souvent dans de vieilles forêts ou dans des parcs ombragés de cyprès, avec des armes funéraires dans le lointain. Conformément à la prédilection de la jeunesse pour les contrastes heurtés et les destinées que transfigure un reflet poétique, il y a prodigalité de malheurs ; les héros ne meurent jamais d'une mort naturelle ; les sauvages, que l'on trouve en assez grand nombre dans ces pièces, sont taillés sur le modèle du type favori de l'époque, l' « homme sensible ». Tel est le fond de *Mirza*, *Sophie*, *Adèle et Théodore*, *Pauline, Zulma.* Un autre récit, *Nanine et Sinphal*, attribué par Beuchot à Mme de Staël, a été désavoué par la famille en 1818 ; il n'offre d'autre intérêt que d'être antérieur aux précédents. Dans toutes ces créations de Mlle Necker, ainsi que dans le drame de *Jane Grey*, consacré à la glorification de son héroïne préférée, l'affaire principale est la vie du cœur. On pourrait leur donner à toutes comme épigraphe cette phrase de *Mirza :* « Je voulais connaître ce sentiment qui s'empare de toute la vie, et fait à lui seul le sort de chaque instant du jour ». Comparées aux exigences de l'amour, celles de la règle et du devoir tiennent une place singuliè-

rement subordonnée. Il est dit des femmes que « l'histoire de leur cœur est aussi celle de leur vie ». Quand on annonce à Théodore l'arrivée du prêtre qui doit bénir son alliance avec Adèle, il répond que son intervention n'est pas nécessaire ; le serment de sa bien-aimée lui suffit. « Le but de la vertu », est-il dit une autre fois, « c'est le bonheur ». Pauline définit la dissimulation le plus grand et « peut-être aussi l'unique crime » d'un penchant illégitime. Les vers de Mlle Necker se lisent comme de la prose ; en revanche, on constate déjà dans ces œuvres de jeunesse une fine observation du cœur, une connaissance précoce des mobiles et des impulsions qui font agir les hommes ; elles jettent maint trait de lumière sur le caractère de leur auteur.

C'est ainsi que Sophie dit à un endroit :

> Ceux qui nous ont aimés peuvent seuls nous chérir.

Et à un autre :

> On cesse de s'aimer si quelqu'un ne nous aime.

Ailleurs on remarque une vive attention pour les graves problèmes de l'époque qui s'agitaient autour d'elle. Dans le fragment intitulé *Zulma*, elle met en doute le droit qu'ont les hommes de condamner un autre homme à mort ; dans *Jane Grey* (acte III, scène II), on trouve une définition de la liberté qui rappelle que l'auteur a lu Montesquieu. Quand le sauvage Ximéo dit à la femme qui lui a sauvé la vie, qui l'a aimé, et qu'il a honteusement trahie, qu'il

supportera tout, excepté sa haine, c'est bien Mlle Necker elle-même qui répond par la bouche de Mirza : « Ma haine ! ne la crains pas, Ximéo ; il y a des cœurs qui ne savent qu'aimer ».

« Absolument incapable de haine », dira plus tard Mme Necker de Saussure en parlant de sa cousine, après que celle-ci eut appris à quoi s'en tenir sur la sévérité implacable du monde. Tous ceux qui l'ont approchée ont confirmé l'exactitude de ce jugement. Elle pardonnait si complètement les offenses personnelles, même celles qui l'atteignaient au plus profond du cœur, que les spectateurs désintéressés étaient tentés de croire qu'elle ne les avait pas ressenties. A côté de ses transports d'une violence extrême dans les moments de passion, elle apportait une douceur extraordinaire dans la vie de tous les jours. Un hasard a conservé d'elle les quatre vers suivants, qui datent probablement aussi de sa jeunesse :

Tu m'appelles ta vie : appelle-moi ton âme ;
Je veux un mot de toi qui dure plus d'un jour ;
La vie est éphémère, un souffle éteint sa flamme ;
Mais l'âme est immortelle aussi bien que l'amour [1].

Plus tard, elle a peu écrit en vers, et la plupart de ses rares productions poétiques sont des traductions.

On eût sans doute pardonné aux parents de Mlle Necker de livrer prématurément à la publicité les œuvres de leur fille ; mais ils ne commirent pas cette faute. Aucun des essais mentionnés ne fut publié avant 1790 ; les nouvelles ne parurent que cinq

[1] *Revue Suisse*, 1856, 336.

ans plus tard. Une seconde tragédie, *Montmorency*. composée peu après *Jane Grey*, c'est-à-dire vers 1787, n'a pas été imprimée ; elle était cependant fort supérieure à la première et le caractère de Richelieu fut remarqué par des juges sévères en ces matières. Mais les éloges donnés par les amis ne firent pas oublier à Necker la malveillance et les attaques auxquels s'exposent ceux qui quittent la route battue pour les sentiers moins accessibles.

C'est ce qui arriva cette fois encore. Les larmes que Marmontel avait versées à la représentation des premiers essais dramatiques d'une petite fille de douze ans ne l'empêchèrent pas de se plaindre, jusque dans ses *Mémoires*, des tours de « l'aimable étourdie ». Mme de Genlis, le « précepteur » des princes d'Orléans, qui devait faire toute sa vie une guerre de plume à Mme de Staël, vantait dans ses lettres à Mme Necker l'instruction peu ordinaire de sa fille ; elle n'en parlait pas moins, à l'occasion, de la mauvaise éducation de Mlle Necker, qui passait, disait-elle, les trois quarts de la journée au salon, à discuter avec de beaux-esprits sur l'essence de l'amour. Cela fait songer à la question que Germaine, encore enfant, adressait un jour à la vieille maréchale de Mouchy et que Necker prenait tant de plaisir à rappeler : « Madame la Maréchale, que pensez-vous de l'amour » ?

Necker, quand il voyait sa fille trop possédée du désir d'écrire et de produire, la nommait « Mme de Sainte-Ecritoire » ; il parvint pendant un temps à l'éloigner si bien de toute idée de publication, qu'elle écrivait dans son journal, à l'âge de dix-neuf ans :

« Mon père a raison. Que les femmes sont peu faites pour suivre la même carrière que les hommes ! Lutter contre eux, exciter en eux une jalousie si différente de celle que l'amour leur inspire ! Une femme ne doit avoir rien à elle et trouver toutes ses jouissances dans ce qu'elle aime. Je me peins Mme de Montesson versant des larmes sur la chute de sa pièce [1]. Et quel effet feront les mêmes larmes quand la sensibilité les fera couler ! Si l'on pouvait en avoir de bleues, de jaunes, de différentes couleurs, je penserais d'en répandre sur des sujets différents ; mais les mêmes seront versées pour l'amour-propre et pour la tendresse. C'est horrible [2] ! »

Comme tant de résolutions prises par condescendance pour d'autres et contraires aux inclinations personnelles, celle-ci ne dura guère. La première œuvre sérieuse de Mlle Necker, les *Lettres sur Jean-Jacques Rousseau*, était déjà achevée pour le fond, sinon pour la forme, quand elle croyait de bonne foi avoir renoncé à la publicité. Il n'en était rien cependant, à cette exception près qu'elle ne publia aucun de ses ouvrages sous son nom de jeune fille. La littérature ne devait connaître que celui de Mme de Staël.

Les circonstances particulières dans lesquelles Mlle Necker se trouvait placée contribuaient à rendre

[1] Mme de Montesson, mariée en secret au duc d'Orléans, père de Philippe-Egalité, avait fait représenter au Théâtre-Français, le 6 mai 1785, une pièce, *Le comte de Chazelles*, qui échoua complètement.

[2] D'Haussonville, *Le salon de madame Necker*, II, 49.

le choix d'un époux difficile pour elle. Quoique son père fût l'objet de l'estime générale au point que les princes étrangers tels que le comte du Nord, le futur empereur Paul de Russie, ne quittaient guère Paris sans lui rendre visite [1], la situation de la famille n'était pas tout à fait normale. La grande aristocratie française ne dédaignait à aucun moment de s'allier avec la haute finance, mais les Necker étaient protestants, et c'était là un obstacle qui, à l'époque où leur fille atteignait ses dix-huit ans, rendait son établissement en France presque impossible. Le protestantisme, que Richelieu avait anéanti comme parti politique, et que Louis XIV avait tenté de détruire comme société religieuse, possédait, il est vrai, depuis 1743, le droit d'officier hors des villes, en pleine campagne; mais ce n'est qu'à la veille de la Révolution qu'un édit royal (du 29 janvier 1788) rendit aux réformés leur état civil, et à leurs enfants, considérés jusque-là comme bâtards, une existence légale. Quant à l'égalité complète, il n'y fallait pas songer, et toutes les prohibitions ecclésiastiques relatives aux mariages avec les protestants continuaient à subsister. Il n'y avait pas non plus en France de noblesse protestante; les exécutions et les guerres civiles avaient éclairci ses rangs, et ses derniers survivants s'étaient réfugiés à l'étranger. On ne tenta même pas, dans cet état de choses, de marier Mlle Necker à un Français. Elle avait dix-sept ans quand un voyage à Fontainebleau, à la suite de la cour, en octobre 1783, mit

[1] Baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, ch. XIII.

Necker et sa famille en relations avec un étranger que l'éclat de son nom et de sa situation, non moins que ses mérites personnels et sa religion, désignaient comme un parti désirable ; c'était William Pitt, second fils de lord Chatham, âgé alors de vingt-quatre ans, et membre, depuis quatre années, de la Chambre des Communes. Il avait passé quelque temps à Paris, puis à Reims, avec ses amis Elliot et William Wilberforce, et ces jeunes gens se proposaient d'apprendre le français. L'archevêque de Reims était alors un Talleyrand. Il reçut à cette époque la visite de son neveu Maurice, qui portait le nom d'abbé de Périgord, et qui ne tarda pas à se lier avec Pitt. Pendant six semaines, le jeune Anglais et le jeune Français s'enseignèrent réciproquement leur langue : ensuite, Pitt se rendit à la cour de Louis XVI [1]. On ignore si ce fut pendant ce séjour qu'il pensa sérieusement à épouser Mlle Necker ; ce qui est certain, c'est que la mère de celle-ci désirait vivement cette union. Le jeune homme, déjà célèbre, avait déclaré un jour, en plein Parlement, qu'il ne pouvait occuper dans son pays que la première place ; au bout d'un an, en effet, il était premier ministre.

En caressant ce projet, Mme Necker, selon son habitude, songeait bien plus à son mari qu'à sa fille ; elle voulait avant tout assurer à celui-là le puissant appui et les hautes relations d'une alliance avec Pitt. Il ressort des communications de M. d'Haussonville que Necker désirait cette alliance, mais qu'elle échoua

[1] *The Greville Memoirs*, edited by H. Reeve, II, 345.

devant l'invincible aversion de Mlle Necker pour tout mariage qui la forcerait à vivre hors de France.

Quant au mot attribué au jeune Pitt : « Je suis déjà marié à ma patrie », il n'est sans doute pas plus exact que la plupart des mots historiques du même genre.

L'incident ne fut toutefois pas exempt de suites fâcheuses pour la jeune fille, si l'on en juge par les aveux de son journal :

« Pourquoi faut-il que cette malheureuse Angleterre ait développé contre moi la roideur et la froideur de maman ? Isle maudite, source présente de mes craintes, source à venir de mes remords, pourquoi faut-il que toutes ces offres brillantes soient venues m'ôter le droit de me plaindre de mon sort et le rendre cependant plus malheureux ? Faut-il qu'elles soient venues m'obliger à choisir, à vouloir ce que j'aurais tant aimé qu'on me forçât de faire, et me plonger dans une incertitude si terrible qu'il n'y a pas un argument qui ne soit combattu par l'autre ? Je n'ai pas varié intérieurement parce qu'un mouvement du cœur m'entraîne, mais seule agitée, effrayée... Ah ! c'en est fait, je ne puis aller en Angleterre[1] ».

Tel est le récit un peu embrouillé de la jeune fille sur ce qui se passa alors ; l'occasion de devenir la femme d'un grand homme ne se présenta plus. Les écrits du temps s'occupent à diverses reprises de cet épisode ; Wilberforce le mentionne[2] et le comte de Fersen parle à son père de l'homme d'Etat

[1] D'Haussonville, *Le salon de madame Necker*, II, 53.
[2] Wilberforce, *Life, letters and diary*, I, 39.

anglais comme d'un rival de son ami de Staël [1]. Seule Mlle Necker oublia cet incident dès que l'irritation de sa mère se fut calmée, et cette fois elle n'eut pas longtemps à attendre. L'hiver, en augmentant les souffrances physiques de Mme Necker, lui apporta en même temps de si nombreuses marques d'amour de sa fille, qu'elle lui pardonna sa résistance, à une condition bien caractéristique. Se croyant près de sa fin, elle lui recommanda le soin de son père comme but suprême non seulement de sa propre existence, mais aussi de celle de son futur mari et de ses enfants : « Apprends-leur », lui disait-elle dans une sorte d'adjuration, « que ton père doit être pour eux sur la terre le centre de tout... Où qu'il veuille aller, suis-le ; ne permets pas sans motifs essentiels qu'il passe une nuit sous un autre toit que celui que tu habiteras. Livre-toi à ton bon naturel ; tu ne feras que des fautes en t'en éloignant... Laisse ce monde que tu as connu, vis pour ton Dieu, pour ton père et pour tes autres devoirs. » A ce prix Mme Necker promit le pardon d'une conduite qui avait privé son époux d'un gendre digne de lui et de tous les avantages attachés à une union si bien assortie.

Une amélioration survenue dans l'état de sa mère épargna à Mlle Necker la connaissance de cette communication pénible, qui ne tomba sous ses yeux que plus tard.

[1] Baron de Klinckowström, (petit-neveu de Jean Axel de Fersen), *Le comte de Fersen et la cour de France*, 1877, introduction, XXXIV.

Dans l'intervalle, la famille se rendit à Beaulieu, près de Lausanne. Au printemps de 1784, Mme Necker écrivit de là à Thomas que ni le repos ni l'air de la patrie, ni le lait des Alpes, ne lui permettaient d'envisager la vie autrement que comme une lutte continuelle qu'elle se livrait à elle-même et au cours de laquelle chaque victoire était douloureusement remportée[1]. L'ami Bonstetten, marié depuis 1776 à Mlle de Watteville, était bailli à Nyon. Pendant les dernières années, il avait noué une amitié fraternelle avec Jean de Müller, visité l'Italie, admiré la comtesse d'Albany, était devenu, à son retour, membre du Grand Conseil de Berne, puis bailli, d'abord dans le petit endroit montagneux de Gessenay, ensuite sur les bords du Léman, où il menait avec sa famille et son ami, le poète allemand Matthisson, une existence idyllique, que vint agréablement diversifier l'arrivée de la famille Necker. Quand Thomas, de son côté, rejoignit Mme Necker en Suisse, il la trouva déjà installée dans la nouvelle habitation acquise par Necker, le château de Coppet, qui, selon le goût de l'époque, était construit de façon que les arbres du parc dérobaient obstinément à la vue du spectateur le panorama du lac, un des plus beaux de l'Europe.

Ce domaine, situé tout près de Genève, dans le pays de Vaud, n'était pas indigne, par son passé, du rôle qu'il a joué dans l'histoire littéraire et politique de la fin du dernier siècle et du commencement de celui-ci.

[1] Mme Necker, *Mélanges*, III, 202.

Le comte Pierre de Savoie, après s'être emparé du pays de Vaud, fit construire le château en 1257 ; un autre prince de sa maison érigea Coppet en baronnie, titre qui passa à Necker et se trouve mentionné dans le contrat de mariage de sa fille, car on n'était pas moins aristocrate dans le pays de Vaud qu'on ne se vantait d'être républicain à Genève. A partir du seizième siècle, Coppet changea souvent de possesseurs ; il fut brûlé, reconstruit, rasé, puis rebâti de nouveau, jusqu'à ce qu'il passât, au dix-septième siècle, entre les mains de la famille saxonne des Dohna, dont l'un, le comte Frédéric, alors gouverneur de la principauté d'Orange, appartenant à la maison de Nassau, jouissait d'une haute considération auprès du gouvernement genevois. Entre 1673 et 1674, Bayle passa, en qualité de secrétaire et de précepteur de ses enfants, dix-huit mois à Coppet, qu'il ne mentionne d'ailleurs en aucun endroit de ses écrits. En 1713, un des élèves du philosophe, le comte Alexandre, transmit Coppet au baron Sigismond d'Erlach, qui ne le garda pas longtemps. Après de fréquents changements de propriétaires, le château vint aux mains du banquier Thélusson, qui le vendit à Necker. Celui-ci s'engagea dans l'acte d'achat à se montrer bon et fidèle vassal de ses nouveaux seigneurs, Leurs Excellences du Grand Conseil de Berne, et à ne pas aliéner, sans leur permission spéciale, la baronnie de Coppet à d'autres qu'à des protestants. Cette clause, introduite par l'intolérance des conseillers de Berne, n'aurait pas permis à Voltaire, né catholique, de devenir propriétaire à Lausanne. C'est

ainsi que, moyennant cinq cent mille livres et le payement d'un tiers de cette somme au gouvernement de Berne, Necker, qui avait songé un moment à remplacer Voltaire à Ferney, devint châtelain féodal de Coppet.

Empruntons à son arrière petit-fils, le vicomte d'Haussonville, une description de cette demeure, qui appartient à l'histoire de la famille Necker comme le cadre au tableau :

« Le château était alors comme aujourd'hui un grand bâtiment sans caractère accentué. Ce bâtiment se compose de trois corps de logis qui forment en se repliant une cour intérieure. On ne pénètre dans cette cour qu'en passant sous une voûte, et une vieille grille en fer, qui devait autrefois former un pont-levis, la sépare du parc. Cette grille est flanquée de deux grosses tours, dont l'une est moderne, mais dont l'autre (qui est précisément la tour des archives), atteste son ancienneté par l'épaisseur de ses murailles et cache dans ses soubassements un gros pilier muni d'un anneau en fer, auquel on attachait autrefois les prisonniers. D'une longue galerie située au rez-de-chaussée où M. Necker installa sa bibliothèque en attendant qu'elle devînt un jour la salle de spectacle, on n'aperçoit d'autre vue que les sommets d'une rangée de platanes, dont le feuillage épais cache les maisons du village. Mais, du balcon qui court le long des fenêtres du premier étage, on découvre un paysage qu'on n'oublie point et dont l'attrait ramène souvent à Coppet ceux qui l'ont une fois contemplé, de même que, suivant une croyance

populaire, l'eau de la fontaine Trévi ramène à Berne ceux qui ont une fois trempé leurs lèvres dans ses ondes. A droite, la ville de Genève, tantôt disparaissant à midi dans le miroitement du soleil, dont les rayons se reflètent dans ses clochers de zinc, tantôt dessinant, vers le soir, la ligne de ses maisons blanches sur le ciel rougeâtre ; vis-à-vis la côte de Savoie, la lourde masse des Voirons étalant ses pentes entrecoupées de bois de sapins et de pâturages : au pied, le château de Beauregard, dont l'aspect sévère semble fait pour servir de cadre à cette mâle figure d'un *Homme d'autrefois*, si bien décrite par son arrière petit-fils, et rappelle en face de Coppet les souvenirs d'un monde si différent [1] : à gauche, enfin, le lac, le beau lac dans toute son étendue, déployant sur Lausanne la nappe unie de ses eaux bleues.

« Cependant celui qui, sans pénétrer dans la maison, aurait dirigé ses pas vers le parc, attiré par l'ombre et la fraîcheur, celui-là pourrait, en s'y promenant, se croire à cent lieues du lac et des montagnes. Deux grandes allées droites, derniers vestiges d'un parterre à la française, lui diraient que ce parc a été dessiné dans un temps où l'on ne regardait point autour de soi, et où l'on cherchait surtout dans la promenade le plaisir de la conversation à l'ombre. Aussi s'étonnerait-il moins que de grands arbres, ces arbres que Mme de Staël appelait « des amis, témoins de sa destinée », ferment la vue de tous côtés, et laissent à peine apercevoir par quelques rares per-

[1] Marquis Costa de Beauregard, *Un homme d'autrefois*, Paris.

cées les pentes violettes du Jura. Ce qu'était au reste, il y a cent ans, le château de Coppet, il l'est encore aujourd'hui, car pas une pierre n'en a été changée. Sans doute, bien des habitations plus modernes élèvent, sur les côteaux qui avoisinent le lac, des constructions plus somptueuses, ou déroulent vers ses bords des pelouses plus riantes. Mais lorsque, les yeux encore éblouis ou charmés, on pénètre dans la cour intérieure, silencieuse et sombre, lorsqu'on franchit surtout le seuil de la maison dont quelques pièces conservent intacte l'empreinte du passé et semblent prêtes à recevoir leurs hôtes d'autrefois, on ne saurait refuser à cette vieille demeure, comme aux souvenirs qu'elle rappelle, le charme et la mélancolique grandeur des choses qui ne sont plus [1] ».

Pour ses nouveaux maîtres, Coppet devint avant tout un atelier intellectuel où l'on travaillait beaucoup plus qu'on ne jouissait de la ravissante nature et qu'on ne se reposait des fatigues de la vie. Mme Necker s'absorbait principalement dans les souvenirs que lui rappelait sa maison paternelle de Crassier, distant de Coppet d'une heure seulement ; elle érigea un monument à ses parents dans l'église du village où était situé son nouveau domaine, ne s'occupa pas moins qu'à Paris et à Saint Ouen des pauvres et des malades, et employa sagement son temps et sa fortune. Comme elle ne voulait pas accepter pour elle d'argent de son mari, celui-ci lui fit un jour accroire, par un ami, qu'un petit capital

[1] D'Haussonville, *Le salon de madame Necker,* II, 232.

de huit mille livres qui lui appartenait s'était accru jusqu'à trente mille livres, somme qui fut employée en bonnes œuvres. La nuit, quand elle ne pouvait dormir, elle se faisait faire la lecture ou bien elle transcrivait ses impressions [1] ; son plus grand bonheur était de réunir ses vieux amis autour d'elle. La mort prématurée de Thomas empêcha celui-ci, à la grande douleur de Mme Necker, de se retirer, comme il le projetait, dans le voisinage de Coppet ; mais Moultou continuait à vivre avec les siens à Genève, et on rendait de fréquentes visites à Gibbon, à Lausanne. Celui-ci, pour tranquilliser ses amis d'Angleterre, qui craignaient que son séjour en Suisse ne l'isolât de la société, racontait à l'un d'eux qu'il avait reçu le même jour la visite du célèbre médecin Tissot, de l'écrivain français Sébastien Mercier, de l'abbé Raynal, du prince Henri de Prusse, de l'abbé de Bourbon, fils naturel de Louis XV, et d'un fils naturel de l'impératrice Catherine qu'il ne nommait pas, mais qui était le jeune comte Bobrinski [2] ; après quoi la famille Necker, puis Servan, et une douzaine de comtes et barons plus ou moins intéressants s'étaient rencontrés avec ses hôtes sur sa terrasse [3]. Bonstetten arrivait fréquemment de Berne ou de Nyon, pour se délasser auprès de Necker de l'ennui que lui faisaient subir ses collègues du Conseil et pour chercher un stimulant à ses travaux littéraires, qui,

[1] *Lettres de la baronne de Gérando*, 1880.

[2] *J. Groth, *Lettres de Catherine II à Grimm* (1774-1796), I, 332, 405.

[3] Gibbon à lord Sheffield, octobre 1784.

consacrés tour à tour à la mort, à l'immortalité, à des idylles dans la manière de Gessner et à la question de la libre exportation du beurre de son pays natal, finissaient par faire bon ménage ensemble dans un même volume [1]. C'est lui qui présenta à Coppet son ami Jean de Müller, dont les leçons sur l'histoire de l'antiquité devaient, pendant l'hiver de 1785, enthousiasmer la jeunesse bernoise [2].

Mme Necker seule était pleinement satisfaite de cette vie retirée. Elle avait goûté aux honneurs et aux joies de ce monde, et les avait trouvés amers. Les jours où elle les avait désirés étaient passés, et à présent la célébrité lui apparaissait « comme un spectre effrayant ».

Pendant le premier ministère de son mari, elle écrivait à Thomas qu'elle avait rêvé l'âge d'or sous une administration modèle, mais qu'elle n'avait trouvé que le siècle de fer, et n'espérait plus que de voir s'accomplir le moins de mal possible [3]. Elle ajoutait un mot aussi juste que vrai, car il marque l'écueil contre lequel viennent surtout se heurter les honnêtes gens mêlés aux affaires publiques : « Qu'on juge mal », dit-elle, « quand on a passé sa vie avec des hommes distingués [4] ! »

Savait-elle l'allemand ? Cela est douteux, quoique vraisemblable ; en tout cas, sa disposition d'esprit répondait parfaitement à celle qu'exprimait son il-

[1] *K. Morell, *C. V. de Bonstetten*, 137.
[2] Steinlen, *Charles-Victor. de Bonstetten*, 141.
[3] Mme Necker, *Mélanges*, III, lettre à Thomas, 1779.
[4] Mme Necker, *Mélanges*, I, 83.

lustre contemporain et compatriote Haller, dans des vers que tout le monde répétait au temps de la jeunesse de Mme Necker :

Zu schlecht ist, was vergeht. Du willst das Herz Fallein,
Und ewig wie Du selbst, muss auch Dein Opfer sein !

« L'homme n'est rien, Dieu est tout », dira-t-elle à une époque qui était bien éloignée encore d'être celle de la vieillesse ; « c'est dans son sein qu'il faut chercher un asile contre sa propre pensée ».

Sa participation aux destinées futures de son mari conserva le caractère d'un dévouement complet, absolu, qui ne perdait pas de vue cette règle que « le meilleur moyen de n'être pas oublié des autres, c'est de ne jamais penser à soi ». Mais le second ministère de Necker, avec ses difficultés et ses responsabilités, n'eut pas seulement pour résultat d'ébranler vivement les forces physiques de sa femme, il la mit de plus dans l'impossibilité de suffire intellectuellement aux besoins d'une situation totalement changée. A Coppet, au contraire, elle aussi écrivait beaucoup, et ses notes posthumes datent surtout de cette époque.

Quant à Necker, il revint aux travaux littéraires, pour écarter des vœux et des souvenirs dont la force s'était accrue non seulement par les hommages dont il continuait à rester l'objet, mais plus encore par les bévues et l'incapacité de ses successeurs. Il venait de publier son livre *Sur l'importance des idées reli-*

gieuses, livre couronné par l'Académie, quand le roi le rappela à la tête des affaires. On a publié les lettres dans lesquelles sa fille a consigné l'impression des conversations échangées avec lui dans cette conjoncture : « Nous avons été nous promener, mon père et moi, sur le soir », écrit-elle à son amie Mlle Huber. « Le soleil étoit prêt à se coucher, la nature étoit si belle ! Ah ! qu'un grand homme est mieux placé au milieu des grandes merveilles de la création que parmi la foule de ses semblables ; que cette analogie le dégrade !.... Nous avons parlé du nouvel ouvrage auquel il travailloit. Je croyois qu'il lui donneroit pour titre : *De l'existence de Dieu,* mais ce sera : *De l'importance des idées religieuses ;* il trouve que ce titre se rapproche plus de ses premières occupations et semble indiquer les vues d'un homme d'Etat. Il faut donc obtenir des hommes la permission de les entretenir de l'éternité en leur parlant du présent, et ils appelleroient vain et inutile tout ce qui n'auroit que l'âme et l'immortalité pour objet. Mais quelle belle idée que cet ouvrage pour mon père ! quel noble début je m'imagine !... qu'il est beau de faire sentir par quelles vérités l'homme d'Etat peut se détacher des grands intérêts qui l'ont si vivement agité et quelles consolation, sans bornes comme sa pensée, il peut retrouver dans sa retraite !

« Je crois que, si on donnoit à tous nos amis à deviner quel ouvrage mon père fait, aucun ne le nommeroit, M. de Guibert lui-même seroit bien loin de le deviner. Cette idée frappera peut-être son imagination ; un grand homme qui vient appuyer de tout

son génie ce que tant d'esprits ont voulu ébranler, un homme passionné d'amour des hommes qui veut, au-delà de sa tombe, au-delà de leur tombe, servir à leur bonheur. Toutes ces idées en foule pourront lui faire aimer ce sujet ; mais il est trop ambitieux, mais il est trop plein de vie, mais il se sent trop ces facultés puissantes qui peuvent remuer le monde, pour les en détacher et les élever à cette hauteur sublime où le génie peut trouver le repos. C'est là seulement qu'il peut l'y trouver ».

Le livre de Necker, tant admiré par sa fille, se rattachait aux tendances de presque tous les hommes de ce temps-là qui étaient restés religieux. Il partait d'une doctrine de pieuse morale appuyée sur la raison et la philanthropie, recommandait le bien comme le plus sûr moyen d'arriver au bonheur et d'assurer celui de l'espèce, mais il ne donnait point pour base à son enseignement la vie religieuse et les convictions solides qui sont la seule source sérieuse du devoir, et prêchait la religion de l'humanité comme Gellert entre autres avait prêché quelque temps auparavant en Allemagne l'émancipation religieuse, sous une forme poétique. La critique ne tarda pas à démontrer le côté faible de cette apologie utilitaire de la vertu, de cet évangile d'une sagesse un peu mondaine. Le signal de l'attaque vint de Rivarol, dont le nom se révélait pour la première fois au public. Il flétrit l'argumentation de Necker comme celle d'un homme pratique qui voit dans la vertu la meilleure des spéculations, et qui la recommande dans ce « style ministériel » dont l'auteur était en droit de revendiquer le

privilège. Le titre seul du livre, dit impitoyablement Rivarol, témoigne contre lui, car on ne peut qualifier ni la religion ni la morale de simples opinions ; il ne s'agit pas de savoir si elles sont utiles, mais si elles sont vraies ; il ne faut pas vouloir enseigner aux autres ce que l'on ne croit pas soi-même. Rivarol oppose au déisme de Necker le verdict de Pascal. « Pascal », dit-il, « vous eût rejeté bien loin, avec vos preuves tirées du spectacle de la nature, lui pour qui Dieu était moins probable que Jésus-Christ, et qui concevait moins qu'on pût être athée que déiste ». Après le naufrage de la religion, auquel rien ne contribue davantage qu'une défense faible et embarrassée de ses doctrines, il ne reste que la morale sous la protection de la philosophie[1]. Le spirituel voltairien n'avait pas si grand tort. Quand Necker, bien des années plus tard, eut définitivement renoncé à la politique, et que, dans son *Cours de morale religieuse*, il revint à ces mêmes problèmes, il s'appuya cette fois sur des convictions qui, sans être en contradiction avec son premier point de vue, indiquaient un progrès vers des idées plus chrétiennes.

A Coppet, au temps qui nous occupe, il était tout au désir de revenir aux affaires. Il suffisait de la présence d'anciennes connaissances ou d'anciens collègues pour renouveler tous ses regrets. Sa fille mentionne un incident de ce genre à l'occasion de la visite de De Lessart, le futur ministre de Louis XVI,

[1] Rivarol, *Deux lettres à M. Necker*. — Caro, *Rivarol et la société française*, *Journal des Savants*, sept.-nov. 1883. — Grimm, *Correspondance littéraire*, XV, 282, juillet 1788.

qui passait pour un habile financier et avait énergiment défendu l'administration de Necker, et de celle du maréchal de Castries, qui fut un des députés libéraux de 1789.

« Mon père », écrivait-elle dans son journal après le départ de leurs hôtes, « ne peut pas supporter la société des ambitieux ; je voudrois qu'on écrivît sur la porte de notre maison : « Ici on ne loge que ceux qui reviennent ; bonne auberge pour le retour. » Faut-il me l'avouer à moi-même ! oui, je le crains, mon père n'aime pas tout ce qui lui rappelle une place qu'il regrette encore, et comment ne pas la regretter avec une certitude aussi grande de ses talents ? Une carrière si belle dans laquelle il serait encouragé par l'opinion ; une gloire qui flatterait son cœur et dont les signes seroient la prospérité d'une nation ; l'exercice de son génie dans un espace aussi immense, le présent, l'avenir, la France, l'Europe. L'ouvrage qu'il a fait, je l'espérois, le rendroit peut-être insensible à toutes les conversations sur les affaires ; je lui disois souvent qu'après avoir appris aux hommes tout ce que l'on peut faire, après leur avoir donné la mesure de son génie, il se sentiroit quitte envers eux et n'éprouveroit plus le remords ou le tourment de l'inexercice de ses facultés ; mais, en se développant à lui-même des idées qui étoient plus confusément dans sa tête, en observant de plus près encore la richesse de la France et le malheur des peuples, il éprouve un tourment d'un autre genre que celui de Tantale. Il voit tomber le plus beau des édifices, et sa forte main qui le soutiendrait est trop loin pour y

atteindre, mais il se cache à lui-même ce sentiment; j'ai soin de l'imiter, cette place est entre nous comme une maîtresse infidèle, nous n'en disons que du mal; mais si elle revenoit le langage changeroit.

« C'étoit à Coppet que mon père étoit le plus heureux. On respire en ce lieu l'indépendance; toutes les idées ambitieuses paroissent si petites auprès de ces monts qui touchent aux cieux. Les hommes qui vous environnent sont heureux; un rempart formidable vous sépare de la France. Une patrie qu'on a quittée dès l'enfance retrace au cœur les souvenirs et le calme de cet âge. On l'a quitté jeune, on y revient au commencement de la vieillesse, et l'intervalle qui sépare ces deux époques semble un rêve dont le souvenir est étranger à l'âme. Les années qui sont au devant de vous doivent ressembler à l'instant présent; jeune, on demande à l'avenir surtout de ne pas ressembler au présent; plus âgé, on craint tout ce que l'on ne connoît pas. En Suisse, on est environné d'hommes qui ne retraçoient pas à mon père les idées de puissance, qui en ignoroient le nom, n'en concevoient pas le désir; en France, dans la société, on ne jouit que par elle. La gloire nous environne à une certaine distance; mais ceux qui vous approchent ne sentent que le pouvoir ou la réputation; l'éclat des actions, des écrits, demande une autre perspective. Dans la société, ce qu'on a été nuit à ce qu'on est; un ministre hors de place est une femme qui n'est plus belle, mais elle doit souhaiter de vivre avec ceux qui ne l'ont pas vu dans sa jeunesse ».

L'éloge de la solitude de Coppet revient encore et

avec toutes les variantes possibles ; mais quand il s'agit de Necker, on retrouve toujours comme conclusion, sous une forme ou sous l'autre : « Comme ce serait beau, si on le rappelait d'ici pour gouverner de nouveau la France ! » Non seulement pour Mme de Staël, mais déjà pour Mlle Necker, cette ravissante idylle des montagnes suisses, sur laquelle était répandu, frais comme la rosée, le charme de la Nouvelle Héloïse, était un lieu de bannissement qu'elle aspirait à quitter pour rentrer parmi les hommes et dans le tumulte du monde. « Je craignois mortellement qu'il (son père) voulût passer sa vie dans sa terre », écrit elle la première fois que cette antipathie pour la vie de campagne s'exprime chez elle ; « qu'il me pardonne, je n'ai pas encore assez fait provision de souvenirs pour vivre sur eux le reste de ma vie. Ce n'est point les illusions, les plaisirs qui me retiennent, mais mon cœur qui l'adore trembleroit cependant si la porte à jamais se refermoit sur nous trois. Un moment encore, et peut-être je le suis dans la solitude. Si par un malheur affreux il se trouvoit sans autre lien que moi, je me dévouerois à lui, j'arracherois toute autre idée de mon cœur. Il m'en coûteroit peut-être ; mais, si je le rendois plus heureux, un moment de sa joie vaut mieux que la peine de toute ma vie. Si de nouveaux devoirs me retenoient, je l'attirerois vers moi. Détournons ma pensée d'une image funeste ; souvent on se tourmente à se représenter des malheurs auxquels peut-être on ne survivroit pas [1] ».

[1] D'Haussonville, *Le salon de madame Necker,* II, 178.

Que se passait-il, à cette époque, dans l'âme de la jeune fille ? Indépendamment de ses premiers travaux, quelques fragments trop courts du journal qu'elle écrivait alors nous renseignent sur sa disposition d'esprit avant son mariage. Il y règne, en général, un ton mélancolique. « Qu'il m'en coûte pour me réveiller ! » écrit elle le 21 juillet. « Ah ! ce n'est pas le caractère du bonheur que de tant craindre de commencer la journée, de redouter le moment où tous les souvenirs vont rentrer dans le cœur et de préférer à la vie une image de l'anéantissement. Le sommeil me fait souvent trembler ; l'âme et le corps ensemble immobiles paroissent avoir alors une destinée trop pareille ; mais non, non ! le sentiment de soi subsiste encore, et c'est lui qui caractérise l'existence morale ».

Une autre fois, elle dit :

« Quel horrible spectacle s'offre à mes yeux en m'éveillant ! Je vois de mon lit une bière couverte d'un drap blanc, au milieu de la cour, devant la demeure de celle qu'on y vient d'y enfermer. C'est elle, ce sont ses membres, ce sont ses traits ; qu'est-il donc arrivé ? Ceux qui l'aiment souffrent que la terre la couvre à jamais.

« Je vois encore cette bonne femme dans un vêtement villageois, étincelante de vie, robuste, joyeuse, sans défiance de l'avenir, à cinquante ans mariée depuis huit mois à un homme plus jeune qu'elle, qui l'aimoit, qu'elle aimoit, enyvrée de ce retour du printemps à la fin de son automne, reconnoissante de ce bonheur inattendu, consacrée aux soins des mal-

heureux, perfectionnée par la félicité, un ange dans la jouissance, spectacle aussi beau et plus doux qu'un ange dans l'infortune. Une maladie contagieuse, la petite vérole, la saisit, et elle meurt et son cadavre occupe la place qu'elle remplissait pendant sa vie ! Il suffit d'avoir vu vivante celle qu'on voit ensevelir, pour frémir de tous ses sens à ce spectacle. Au-dessus de sa chambre était une horloge, et, la sachant à l'agonie, chaque coup que j'entendois : « Voici, m'écrioi-je, le dernier pour elle, une âme va s'envoler vers le ciel, elle va savoir ce que les plus grands esprits ignorent ». Quelle image de dégoût et de terreur la mort représente, la mort en général ; la sienne ne fait pas la même impression ; un regret sensible, une espérance consolante, voilà ce qu'elle rappelle. La destruction, cette pensée terrible, ne frappe plus l'esprit, et notre âme d'avance se détache de ce corps que le temps consumera. Mais la mort de ce qu'on aime ! Dieu, ces idées sombres pour la pensée, que seraient-elles pour le cœur ? L'on verroit ces ministres de mort porter leurs mains sur ce qu'on aime ; au bruit de leurs chants funèbres, ils vous enleveroient le corps qu'on s'efforceroit de ranimer par les cris de son désespoir. Chaque son de la cloche annonceroit les pas qu'ils feroient vers la tombe, et son silence plus affreux encore signifieroit que tout a disparu. Non, de tels malheurs, quand on les sent, on ne les supporte pas. Ah ! souverain don de la Providence, bonheur de pouvoir mourir, que vous calmez mes craintes ! Quand mon cœur égaré se représente les plus horribles malheurs, immortelle où finirois-

je ? Comment échapperois-je à la terreur ? Mais la douce pensée de ma mort ôte à celle de ce qui m'est cher une partie de son horreur. Cependant quand l'instant de la séparation sera venu, que j'expire la première ; cet instant où j'apprendrois la mort de ce que j'aime, cet instant que je lui survivrois, rassembleroit trop de tourmens. J'ai attaché ma vie à ceux qui, suivant les probabilités, ont moins d'années à parcourir. Oh ! mon Dieu, du fond de mon âme, entends l'accent le plus vrai qui en soit jamais sorti, épargne à mon cœur un malheur que je ne veux pas nommer, et s'il m'arrivoit jamais, pardonne à mon âme d'aller te rejoindre et d'attenter sur ton ouvrage ».

Ces épanchements d'une imagination surexcitée portent la date du 28 juillet ; le lendemain ces impressions ne sont point affaiblies, et, au milieu de la splendeur de l'été, les mêmes visions sombres reparaissent.

« Hier au soir, un orage affreux s'est fait entendre; le mouvement de la nature a un grand empire sur l'âme ; tous les efforts de l'art des hommes ne l'agitent point aussi puissamment ; la nature a été faite pour l'homme et l'analogie se fait sentir par l'émotion qu'elle lui cause. J'étois seule, je n'entendois que le bruit de l'orage, celui des habitants de la terre avait cessé, un calme mélancolique s'emparoit de mon cœur à l'abri. J'entendois la pluie tomber en torrens, la foudre réveilloit à chaque instant dans mon âme l'idée de la puissance de Dieu et du danger que je courois. Un sentiment de confiance m'élevoit vers le ciel, et, pour me rassurer encore, je repas-

sois dans ma pensée tout ce qui pouvoit me rendre indifférente à la perte de l'existence ; fatale énumération lorsque la mort ne la suit pas ! J'étois déjà résignée ; mais, comme je ne tiens mon courage que des idées sensibles, j'étois ferme et cependant baignée de larmes. Cette contagion de la petite vérole aussi, pendant l'orage, dans les égaremens de mes rêveries je m'en supposois attaquée ; cette manière de mourir me faisoit horreur ; il faudroit éloigner de soi ceux qu'on aime, se refuser le charme de la mort, le bonheur de leur donner les dernières marques de tendresse que ce fatal moment doit rendre si solennelles et si touchantes ; ne pas leur parler dans cet instant, où tout ce qu'on dit a un si grand caractère de vérité. Ah ! ce moment qu'on les voit, lorsqu'on sait qu'on ne les verra plus, semble rassembler à la fois les jouissances de toute la vie. Quel malheur aussi si la maladie troubloit l'esprit, vous rendoit une autre que vous-même. Quoi ! l'on traiteroit avec froideur ce qu'on adore ; malgré lui, dans sa pensée, quelquefois votre image et l'insensibilité se joindroient ensemble. Je le sais, il est affreux et faible de recevoir quelque impression par le délire des mourans, mais le déchirement de la douleur est causé par le souvenir des derniers adieux, et quel est le cœur qui veut épargner des regrets à ce qu'il a de plus cher ?... Je hais aussi cette maudite maladie parce qu'elle défigure ; on ne pourroit plus sur son visage peindre sa pensée, attacher ses yeux éteins sur ce qu'on auroit le plus aimé, les ranimer du feu de son âme, conserver l'expression de la tendresse au milieu des an-

goisses de la mort, quand la parole manqueroit se servir encore de ses regards, et quand les yeux se fermeroient placer sur son cœur la main de ce qu'on adore pour le faire jouir encore de ces derniers battemens. Qu'il seroit horrible d'emporter en expirant la terreur d'avoir communiqué à ce qu'on aime le poison qui vient de vous consumer ; l'on veut qu'il pleure, mais qu'il vive ; ce n'est pas mourir que de laisser sur la terre des objets de sa tendresse : c'est échapper à l'anéantissement, et dans nos derniers moments mêmes la perspective de la mort de ce qui nous est cher conserve encore toute son horreur ».

On ne peut s'étonner si celle dont l'âme et l'imagination s'épuisaient en de semblables tableaux s'écrie, en songeant à sa propre jeunesse : « Temps si faussement vanté, temps de passions et de larmes » ! Des tempêtes intérieures comme celles-ci précèdent le développement mystérieux du talent « quand la nature », pour parler avec Herder, « se dispose à frapper un accord ». Ce sont là des visions qui ne deviennent intelligibles que lorsque, aux heures de l'inspiration, elles se seront incarnées dans des figures idéales qui s'appelleront désormais *Werther*, *Posa, René*, *Delphine*, *Corinne*. Mais un autre sentiment encore s'était-il éveillé dans le cœur de la jeune fille ? La réponse à cette question se trouve indiquée bien des années plus tard par un mot d'elle, adressé à un Allemand ; elle y déplore le sort de ceux qui ne peuvent disposer librement d'eux-mêmes et indique, comme objet de son premier et unique amour, un homme qui, lorsqu'elle était toute jeune encore, avait

demandé sa main [1]. Cet homme a reparu dans son existence. C'était le comte Louis de Narbonne, dont le mariage, conclu en 1782, indique qu'au moment où il songeait à épouser Mlle Necker, celle-ci n'était guère âgée de plus de seize ans.

La santé de Mme Necker obligea la famille à passer une partie de l'hiver de 1785 à Montpellier, dont la célèbre Faculté de Médecine attirait des malades de tous les pays. La seule trace de ce séjour se trouve dans une correspondance suisse, qui dépeint la famille Necker comme « consumée de vapeurs et d'ennuis [2] ». Revenue à Paris avec ses parents, Mlle Necker commença à y remplir les devoirs d'une maîtresse de maison. Elle correspondait avec les amis de sa mère et les recevait à la campagne, lorsque celle-ci était souffrante. L'un deux, sir John Sinclair, se souvenait du plaisir qu'elle lui avait causé en lui chantant des ballades écossaises [3]. Une autre amie de la maison, peu disposée à la gaieté, la comtesse de Sabran, raconte pourtant, dans la charmante correspondance qu'on a publiée d'elle, qu'il lui était impossible de résister à la pétillante bonne humeur de la jeune fille [4].

Le retour à Paris fit mûrir les projets relatifs à son établissement.

Depuis les jours de Louis XIV et de l'alliance du

[1] Varnhagen von Ense, *Mémoires et Mélanges :* Justus Erich Bollmann, I, 1 à 13.

[2] Gaullieur, *Etudes sur l'histoire de la Suisse française*, 300.

[3] Sir John Sinclair, *Correspondence*, I, 153-154.

[4] E. de Magnieu et H. Prat, *Correspondance de la comtesse de Sabran*, 254.

Nord, les Suédois jouissaient dans la capitale de la France d'une popularité à laquelle la politique n'avait donné que l'impulsion. On appréciait toujours en eux les alliés de Richelieu et de la couronne de France, et les Suédois, de leur côté, se passaient difficilement des subsides qui, depuis l'époque du grand cardinal, figuraient presque à poste fixe dans leur budget. Mais indépendamment des raisons politiques, on accueillait les Suédois à Paris comme des hôtes agréables et de chevaleresques soldats. Les prédécesseurs du comte de Creutz avaient vu rehausser leur situation par leurs qualités personnelles autant que par leur habileté diplomatique. On avait surtout gardé un bon souvenir du comte de Sparre, ambassadeur à la cour de Louis XV pendant la première moitié du règne de celui-ci, et dont la beauté n'était pas moins admirée que l'esprit. Un jour, à un dîner auquel étaient invités tous les ambassadeurs, le roi l'avait interpellé en ces termes : « Monsieur de Sparre, vous n'avez pas la même religion que moi ; cela me fait de la peine, car je ne vous retrouverai pas en paradis ». A quoi l'ambassadeur répondit sans hésiter : « Pardonnez-moi, Sire ; mon maître m'a ordonné d'accompagner Votre Majesté partout où elle ira ».

En Suède, on cultivait la philosophie de Descartes, la littérature, l'industrie et l'art français, et on regardait du côté de Paris comme vers une autre Mecque. Les bons rapports entre les deux nations subirent une altération lorsque, en 1720, le parti aristocratique à Stockholm s'empara du pouvoir et porta atteinte

à celui de la couronne alors aux mains d'un faible souverain d'origine allemande, qui ne cessait de répéter qu'il aimerait mieux être tambour en Allemagne que roi en Suède. Les humiliations qu'il endurait sans se plaindre éveillèrent d'autant plus ardemment chez sa femme, Louise-Ulrike, sœur du grand Frédéric, le désir de trouver un vengeur dans la personne de son fils, le futur Gustave III : « Souviens-toi bien », lui écrivait-elle en 1770, alors qu'il se rendait à Paris en traversant l'Allemagne, « souviens-toi bien que nous sommes les plus grands mendiants de l'Europe, et qu'il n'y a pas un seul petit prince dans ma patrie qui n'ait un plus beau mobilier, une plus belle argenterie, une domesticité plus convenable que les nôtres. Chez nous, tous les biens sont aux mains du clergé et des paysans. La noblesse qui, en tout pays, doit être assurée contre le besoin, est ruinée en Suède, et de plus assez déraisonnable pour méconnaître son unique moyen de salut ; elle préfère acheter sa ruine pour deux ou trois mille thalers et sacrifie, dans chaque *Reichstag*, ses privilèges et ses voix aux plus offrants. C'est là un terrible tableau. Compare toi-même ! Tu vas dire : Maman est de mauvaise humeur ! Mais qui ne le serait pas dans ce pays, où l'on meurt de dégoût, où l'on ne bavarde que sur la politique, et où tous les bavardages ne sont suivis d'aucun résultat[1] ! »

Le jeune homme de vingt-quatre ans à qui s'adressaient ces plaintes amères avait été élevé selon les

[1]* Geijer, *Papiers posthumes de Gustave III*, II, 5.

idées françaises, mais dans le sens du parti dominant en Suède. Son éducation achevée, on jugea qu'il avait le cœur aussi vide que la tête[1], et on lui imposa un mariage qui le rendit malheureux. En désaccord, pendant toute sa vie, avec sa mère et sa femme, immoral, superficiel, mais rusé, brave, hardi, et résolu à assurer, même au prix de sa vie, la sécurité du trône et l'indépendance du royaume, telle était, dans ses traits essentiels, la personnalité du jeune prince qui se rendait à Paris pour rétablir, grâce aux bonnes dispositions de Choiseul, les anciennes relations entre son pays et la France. Mais, à son arrivée dans la capitale, le ministre ami de la Suède était tombé du pouvoir, et tout semblait mis en question. Tout à coup, en février 1770, le père de Gustave mourut. Celui-ci était roi. Il ne quitta Paris qu'après avoir fait promettre au nouveau ministère de payer, comme autrefois, des subsides à la Suède, dès que lui-même aurait réussi à relever la puissance de la couronne et à humilier une aristocratie arrogante et hostile à l'alliance française. Cette condition fut remplie le 19 août 1772. Gustave III fit son coup d'Etat sans qu'une goutte de sang eût été versée, et se présenta au Reichstag avec trois projets de constitution en poche, dont le plus convenable à son avis fut accepté par serment avant qu'un quart d'heure se fût écoulé. Un récent historien a dit de cette constitution qu'elle avait préservé les Suédois du sort des Polonais[2].

[1] Geffroy, *Gustave III et la cour de France*, I, 97. — Léouzon Le Duc, *Gustave III*, Paris, 1861.

[2] Albert Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, I, 65.

A partir de ce moment, le jeune roi gouverna à Stockholm de façon à être admiré à Ferney comme un de ces monarques éclairés du dix-huitième siècle, « tout puissants pour le bien, se liant les mains pour s'empêcher de faire du mal ». Il accorda la liberté de la presse et des cultes, appuya les physiocrates, puis, sur la prière de ses amies françaises, fit planter la Dalécarlie de pommes de terre et embellir sa capitale par des artistes parisiens. Il voyait avec plaisir les jeunes gentilshommes suédois prendre du service dans les régiments français, à la condition de rentrer plus tard dans leur patrie.

Le plus brillant de ces militaires fut le comte Stedingk, qui, né en 1746, la même année que Gustave III, lui survécut jusqu'en 1837. Avec ses amis Lauzun, Coigny, Talleyrand-Périgord, Vaudreuil, Noailles, Vauban, Ségur, La Fayette, il alla faire la campagne d'Amérique et se distingua à l'assaut du fort de Savannah par une si brillante bravoure, que, à son retour en France, en 1780, à la suite d'une blessure, il se vit célébrer au théâtre et devint le héros du jour, si bien que Mlle Necker elle-même lui consacra une poésie de circonstance. Il abandonna en 1787 le service de Louis XVI et le régiment Royal-Suédois pour prendre part à une expédition en Finlande, d'où il revint feld-maréchal. Il fut nommé ensuite ambassadeur à Saint-Pétersbourg, situation qu'il conserva sous les successeurs de Catherine II ; Joseph de Maistre l'y connut et apprit à l'apprécier [1].

[1] Comte Biörnstierna, *Mémoires du feld-maréchal comte Stedingk*, Paris, 1844, 2 vol.

En 1774, un compatriote de Stedingk, le comte Jean-Axel de Fersen, âgé de dix-neuf ans, arriva pour la troisième fois dans la capitale de la France. Il était fils du sénateur comte Frédéric Axel, un des hommes les plus influents de la Suède, et d'une mère appartenant à une famille de réfugiés français, les de La Gardie. Il ne séjourna que peu de temps à Paris, fut présenté à Versailles au roi, à Mme Du Barry et à toute la cour, et reçut, à partir de ce moment, le surnom de « beau Fersen ». Le comte de Creutz écrivit à son souverain que l'attitude du jeune homme était excellente ; qu'une rare noblesse de sentiments s'associait chez lui à la physionomie la plus sympathique et à beaucoup d'intelligence [1]. Louis XV délivra au jeune comte un brevet d'officier dans le régiment Royal-Bavière ; mais celui-ci ne revint à Paris qu'en 1778 et jouit, à partir de ce moment, de la faveur, si mal interprétée plus tard, de Marie-Antoinette. On prétendait avoir remarqué, entre autres choses, qu'un jour, au piano, tandis qu'elle chantait cette strophe de *Didon* :

> Ah ! que je fus bien inspirée
> Quand je vous reçus dans ma cour,

ses regards s'étaient dirigés sur le jeune homme avec une émotion mal dissimulée. Une lettre de Creutz au roi raconte comment Fersen soutint la difficile épreuve de cette auguste sympathie. Les événements donnèrent plus tard à la lettre de l'ambassadeur la

[1] * Reumont, *Petits écrits historiques :* Le roi Gustave III de Suède à Aix-la-Chapelle, 1780-91, p. 319 et suivantes.

valeur d'un important témoignage en faveur de ces deux infortunées victimes des révolutions. « Je dois confier à Votre Majesté », écrit Creutz le 10 avril 1779, « que le jeune comte de Fersen a été si bien vu de la reine, que cela a donné des ombrages à plusieurs personnes. J'avoue que je ne puis pas m'empêcher de croire qu'elle avait du penchant pour lui : j'en ai vu des indices trop sûrs pour en douter. Le jeune comte de Fersen a eu dans cette occasion une conduite admirable par sa modestie et par sa réserve, et surtout par le parti qu'il a pris d'aller en Amérique. En s'éloignant, il écartait tous les dangers; mais il fallait évidemment une fermeté au-dessus de son âge pour surmonter cette séduction. La reine ne pouvait pas le quitter des yeux les derniers jours; en le regardant, ils étaient remplis de larmes. Je supplie Votre Majesté d'en garder le secret pour elle et pour le sénateur Fersen. — Lorsqu'on sut le départ du comte, tous les favoris en furent enchantés. La duchesse de Fitz-James lui dit : « Quoi ! Monsieur, vous abandonnez ainsi votre conquête? — Si j'en avais fait une, je ne l'abandonnerais pas, répondit-il; je pars libre, et malheureusement sans laisser de regrets ». Votre Majesté avouera que cette réponse était d'une sagesse et d'une prudence au-dessus de son âge »[1].

L'extérieur du jeune homme répondait à la description qu'en donne son vieil ami ; il avait quelque chose de noble et de distingué ; ses beaux traits,

[1] Geffroy, *Gustave III et la cour de France*, I, 361.

doux et mélancoliques, convenaient à un héros de roman, « mais pas d'un roman français », remarque un de ses contemporains, « car il n'en avait ni l'audace ni l'assurance[1] ». Fersen lui-même raconte que, lorsque Dumouriez le rencontra en Belgique en 1792, il s'excusa de ne l'avoir salué que légèrement, alors que sa belle physionomie seule aurait dû le faire reconnaître[2]. Bien des années après, Herder relevait également la beauté remarquable de Fersen, qu'il trouvait cependant trop peu animée[3]. En Amérique Fersen servit avec distinction et devint colonel ; à son retour, il voyagea avec Gustave III et ne rentra à Paris qu'en 1784 ; c'est alors que Louis XVI le nomma colonel du régiment Royal-Suédois.

Dans l'intervalle, un autre de ses compatriotes, le baron Erich-Magnus de Staël-Holstein, attaché depuis 1776 au comte de Creutz en qualité de secrétaire d'ambassade, avait été accueilli par la société parisienne. Né en 1749, d'une ancienne famille, il avait été destiné à la carrière militaire, qu'il suivit jusqu'au moment de son entrée dans la diplomatie : lui aussi il avait songé à prendre part à la guerre d'Amérique, mais en se rangeant du côté anglais[4]. C'était un homme du monde, agréable, insinuant, actif et pratique,

[1] Duc de Lévis, *Souvenirs.*

[2] Klinckowström, *Le comte de Fersen et la cour de France,* II, 69.

[3] *Böttiger. *Choses littéraires et contemporaines.*

[4] Léouzon Le Duc, *Correspondance du baron de Staël,* introduction.

mais qui n'avait ni les brillantes qualités de Stedingk ni l'attrait sympathique de Fersen. En revanche, il s'entendait merveilleusement à gagner à Paris la faveur de quelques dames âgées pour la plupart et amies de Gustave III. Depuis son séjour en France, celui-ci correspondait avec plusieurs d'entre elles, qui le renseignaient sur les nouvelles du jour et les événements politiques. Une de ces correspondantes, la belle, enthousiaste et spirituelle comtesse d'Egmont, une des premières à qui Rousseau fit la lecture de ses *Confessions*, cherchait, jusque sur son lit de mort, à enflammer Gustave pour la liberté et le bonheur des hommes. Bien différente était la vieille comtesse de La Marck, dont la jeunesse remontait au règne de Louis XIV et que Palissot, dans sa comédie des *Philosophes*, persifla sous le nom de la pédante Cydalise, auteur d'un in-quarto traitant de l'esprit, du bon sens,

> Des passions, des lois et des gouvernements,
> Des peuples policés et des peuples sauvages,
> De la vertu, des mœurs, du climat, des usages,
> Du désordre apparent, de l'ordre universel,
> Du bonheur idéal et du bonheur réel.

Une femme plus influente et d'un esprit plus solide que Mme de La Marck, mais éprise, comme elle, d'un idéal politique qu'elle croyait avoir trouvé dans la constitution anglaise, c'était Mme de Boufflers, l'amie de Hume, de Jean-Jacques et de Gustave III, auquel elle offrit l'hospitalité de sa maison d'Auteuil. Elle était à peu près la seule femme de son pays et de

son temps qui connût l'étranger pour l'avoir visité elle-même. De longues relations avec le prince de Conti, qui résidait au Temple, lui valurent le surnom de l' « idole du Temple » ; elle passait pour être aussi bienveillante que spirituelle, et pardonnait à Voltaire de railler, avec son bon sens habituel. les dames qui, comme elle, cherchaient la constitution française :

> Mais, Monsieur, des Capets les lois fondamentales,
> Et le grenier à sel, et les cours féodales,
> Et le gouvernement du chancelier Duprat [1] ?...

Le jeune Staël parvint à conquérir la sympathie de la comtesse de Boufflers. Creutz fit savoir au roi que celle-ci chérissait son secrétaire comme un fils ; il ajoutait en plaisantant que les plus jolies femmes de Paris, telles que M[me] de La Marck et la maréchale de Luxembourg (toutes deux plus que sexagénaires), l'avaient menacé, lui Creutz, de lui faire un mauvais parti, s'il ne prenait pas en main la cause de Staël.

Ce qu'elles entendaient par là, l'ambassadeur ne se fit pas faute de le dire. Staël avait épuisé ses ressources [2], et sa première allusion à la façon dont il songeait à se tirer d'affaire se trouve dans une lettre à Gustave, en date du 27 juin 1779. Il lui rappelle qu'il lui a déjà parlé de son dessein de demander la main de M[lle] Necker. Une conversation sur ce point

[1] Voltaire, *Les Cabales*.

[2] Léouzon Le Duc, *Correspondance du baron de Staël*, et Geffroy, *Gustave III et la cour de France*.

entre la comtesse de Boufflers et Mme Necker, poursuivait Staël, n'a pas nui à son affaire ; seulement, M^m^ Necker a déclaré formellement qu'un homme dont la situation serait assurée, en France, pouvait seul espérer devenir son gendre ; ni elle ni son mari ne voulaient se résoudre à une séparation prolongée d'avec leur fille Mlle Necker n'avait alors que quatorze ans, et Staël en avait trente ; mais en dépit de toutes les difficultés qu'on lui opposait, il ne perdit plus de vue, à partir de ce moment, l'idée de ce mariage. Dans une série de lettres dont le ton devenait de plus en plus pressant, il adjurait le roi de lui assurer le but de ses désirs, la succession du poste d'ambassadeur à Paris. Pour arriver à ses fins, il mettait en mouvement l'influence de ses amis. Gustave III, tout en répondant avec bienveillance, ne faisait pas de promesse positive. Creutz lui écrivit alors, en 1782, que la perspective de cette succession vaudrait à Staël une des plus grandes fortunes de l'Europe et lui permettrait, grâce à cinq cent mille livres de revenu, de déployer un luxe et d'occuper une position analogues à ceux d'un duc de Soubise, entre autres ; seulement, il ne fallait pas perdre de temps, car les parents de Mlle Necker disposeraient bientôt de leur fille. Les efforts de Creutz et les prières réitérées de Mme de Boufflers et de son protégé semblaient trouver enfin une oreille favorable. Gustave promit à son amie, en cas de mouvement diplomatique à Paris, d'y nommer un ministre plénipotentiaire, et d'appeler à ce poste le baron de Staël. Celui ci témoigna vivement sa

reconnaissance au roi par une lettre de juillet 1782.

L'année suivante eut lieu le mouvement prévu. Creutz, nommé chancelier et ministre des affaires étrangères, retourna en Suède. Mais en même temps Staël éprouvait une cruelle déception : le roi, oublieux de sa promesse, paraissait résolu à envoyer à Paris son ami personnel, le baron Taube. « L'état où je me trouve est affreux », écrivait Staël, « et je ne puis être sauvé du précipice, si Votre Majesté ne daigne révoquer l'arrêt qui fait mon malheur..... Toutes les espérances pour mon mariage doivent nécessairement s'évanouir, car M. Necker ne donnera certainement pas sa fille à un homme qui semble avoir perdu à la fois la bienveillance et la confiance de son maître..... Si Votre Majesté persistait dans sa résolution... alors je me retirerais dans quelque coin de la terre d'où elle n'entendrait plus ni mes prières ni mes plaintes importunes, et où je reprocherais au sort, en silence, de m'avoir fait naître le seul de vos sujets dont vous ayez voulu, Sire, faire le malheur ! » Cependant la situation n'était pas aussi mauvaise que la représente cette lettre. Une autre personne était intervenue en faveur de Staël et avait fait pencher la balance en sa faveur. Cette personne était la reine. En 1771, étant encore Dauphine, elle avait vu d'un mauvais œil que le roi de Suède, pour atteindre son but, ne dédaignât pas de rendre visite à Mme Du Barry et offrît un collier précieux à son bichon ; mais, depuis, les relations entre elle et Gustave étaient redevenues très amicales, et elle voyait volontiers à sa cour les gentilshommes sué-

dois. Elle avait d'abord songé à un mariage entre le comte Stedingk et Mlle Necker. Cette idée n'eut pas de suite, Stedingk préférant rester libre. Mais le baron de Staël aussi était dans ses bonnes grâces, et dès 1781, dans un billet au roi de Suède, elle manifestait l'espoir de le voir rester à Paris. En mars 1783 on lui rappela l'affaire, et Creutz écrivit à son souverain qu'il se permettait de lui répéter, dans son intérêt propre, qu'il fallait s'attendre à un sérieux mécontentement de la part de la cour de France, si Staël n'était pas enfin nommé. Gustave était alors en Italie. Moins que jamais il ne pouvait se passer des subsides français, ses revenus ne suffisant pas à son goût du luxe et de la dépense. Quelque opposée que fût à ses propres vues la nomination de Staël, il l'accorda à la reine. L'année 1783 n'était pas écoulée que son secrétaire devenait chargé d'affaires, puis ministre plénipotentiaire, et enfin, suivant l'usage de l'époque, ambassadeur pour six ans. Il était si bien vu à Versailles, que Creutz affirmait n'avoir jamais reçu lui-même de semblables témoignages de faveur, ni de la part de Louis XVI ni de celle de la reine. De Florence, Gustave écrivit à son nouvel ambassadeur : « Si vous épousez Mlle Necker, vous serez le plus riche seigneur de notre pays, et vous pourrez pour lors dire, comme César, qu'il vaut mieux être le premier dans sa patrie que le second dans Rome ». Et un peu plus tard : « Si au bout de tout cela vous épousez Mlle Necker, je dirai que vous aurez fait une fort belle ambassade. Voyez si vos négociations réussissent sur ce point ; en ce cas je pour-

rais bien venir signer votre contrat de mariage ».

Le roi ayant fait ce qu'on exigeait de lui, attendait d'autant plus impatiemment le dénouement promis. Mais Staël n'était pas au bout de ses épreuves. Quand, en mai 1784, Gustave arriva à Paris, il n'y trouva point le contrat de mariage sous lequel il avait promis de mettre son nom. Les Necker étaient en Suisse, et fatigués de ces longs retards, ils ne paraissaient plus tenir autant à cette alliance. Or, le séjour du roi à Paris coûtait à son ambassadeur la somme de deux cent mille livres. Dans cette conjoncture pénible, la comtesse de Boufflers intervint de nouveau pour sauver son ami Staël ; elle s'adressa plusieurs fois à Coppet et obtint enfin les conditions définitives auxquelles la famille Necker consentait à reprendre le projet d'union. Ces conditions, datées du 21 mai 1784, étaient :

1° L'assurance de l'ambassade de Suède à Paris « pour toujours ».

2° Une pension de 25,000 francs en cas que, par des circonstances imprévues, M. de Staël perde son ambassade.

3° Le titre de comte afin que Mlle Necker ne puisse être confondue avec une « certaine baronne de Staal, assez mauvais sujet ».

4° L'ordre de l'Etoile polaire pour M. de Staël.

5 La certitude que jamais l'ambassadeur n'emmènera sa femme en Suède que passagèrement et de son consentement.

6° La reine Marie-Antoinette devra témoigner qu'elle désire ce mariage.

Tandis que ces conditions parvenaient à leur adresse pour être soumises au consentement du roi de Suède, le destin ourdissait de nouveaux complots contre Staël. Dans le cours de l'année 1785 se présentait un autre prétendant à la main de Mlle Necker. Ce n'était rien moins qu'un prince allemand, Georges-Auguste de Mecklembourg, frère du duc régnant, homme de quarante ans, dont la demande n'avait pas, d'ailleurs, un motif moins intéressé que les conditions imposées par Necker au baron de Staël. Il recherchait la main de Mlle Necker « parce que, étant cadet de famille et depuis vingt ans major dans l'armée impériale, il avait été forcé de contracter des dettes considérables ». La circonstance qu'il faisait valoir à son avantage était celle-ci que, par son mariage avec lui, Mlle Necker devenait belle-sœur du roi d'Angleterre. Necker répondit que la loyauté lui faisait un devoir d'attendre le résultat des négociations déjà commencées, et il ne fut plus question du prince allemand. Dans l'intervalle, le mariage avec Staël ne paraissant pas devoir aboutir, Fersen pensa un moment à demander la main de la jeune fille. Après le retour de Gustave en Suède, il était revenu à Paris pour y reprendre le commandement de son régiment, et il avait retrouvé la cour et la ville animées des meilleures dispositions à son égard. Le roi de Suède était à Malmoé, quand le bruit de ce nouveau projet arriva jusqu'à lui. Combien il eût été heureux de le voir réussir, c'est ce que nous apprend une lettre qu'il adressa à Fersen en juin 1785 : « Si j'en de-

vais croire les gazettes, vous êtes prêt de conclure un grand mariage auquel le pauvre Staël aura sans doute échoué. Au reste, je n'en serais pas étonné ; il y a cent raisons pour M. Necker de vous donner sa fille préférablement à tout autre, et votre grande fortune future n'en est pas une petite aux yeux d'un banquier. Mais, connaissant le peu d'envie que vous avez de vous marier et votre prédilection pour les Anglaises, j'en doute encore [1] ».

L'allusion que fait ici le roi se rapporte à un projet de mariage entre Fersen et une très riche jeune fille, Mlle de Leÿel, dont le père s'était fait naturaliser Anglais [2]. Le jeune homme y avait songé avant son départ pour l'Amérique, mais le roi avait raison : Fersen ne se maria jamais. « Vous aurez déjà vu », écrivait-il à son père, « que l'idée que j'avais eue quant à Mlle Necker n'aurait pu avoir lieu, quand même vous y auriez consenti, à cause de mon ami Staël, à qui cela convient parfaitement et beaucoup mieux qu'à moi ; je n'y avais pensé que pour vous plaire, mon cher père, et je ne suis pas du tout fâché que cela ne se puisse pas réaliser » [3]. Devant cette décision, le roi n'eut plus qu'à céder.

Lors de la paix de Versailles, il avait aussi posé ses conditions, et, en échange de la nomination de Staël, réclamé l'île de Tabago, dans les Antilles,

[1] Léouzon Le Duc, *Correspondance du baron de Staël*, introduction.

[2] Klinckowström, *Le comte de Fersen et la cour de France*, introduction, XXXVI.

[3] *Id.* *ibid.* introduction, XXXIX.

que la Suède convoitait depuis longtemps. Il obtint à sa place, par la convention du 1er juin 1784, l'île Saint-Barthélemy, qui avait appartenu jusque-là à la France, et accorda enfin à son ambassadeur ce que Necker exigeait pour lui, à l'exception du titre de comte et de la garantie de son poste à vie. Il promettait seulement de le lui conserver pour les six années qui suivraient l'expiration de ses fonctions d'ambassadeur. Qui pouvait alors pressentir que, bien avant ce terme écoulé, la monarchie française aurait cessé d'exister! Pleine de joie, Mme de Boufflers écrivit à son royal ami une lettre où s'exprimait la satisfaction de se voir enfin débarrassée des ennuis de cette longue et pénible transaction. « J'en ai fait les premières propositions il y a plus de cinq ans, et depuis trois ans je ne cesse de solliciter ou de vive voix ou par écrit... Enfin, » dit-elle en achevant sa lettre, « j'espère que ce riche mariage ne laissera pas que d'être avantageux pour la Suède ». Le 16 octobre 1785, dans une nouvelle lettre à son père, Fersen écrivait que la chose était enfin décidée, et qu'il était heureux « de l'excellente affaire » que faisait Staël. Il mentionne que Mlle Necker a donné à ce dernier la préférence sur Pitt, et termine en disant : « Je l'ai vue il y a quelque jours : elle n'est pas jolie, au contraire, mais elle a de l'esprit, de la gaieté, de l'amabilité ; elle est très bien élevée et remplie de talents. Les noces doivent se faire le 10 ou le 15 du mois prochain[1] ».

[1] Klinckowström, *Le comte de Fersen et la cour de France*, introduction, XXXIX.

La politique fit plus tard ce que n'avait pu faire l'amour et brouilla le chevaleresque admirateur de la reine de France avec son ami de jeunesse et l'épouse de celui-ci.

Une maladie que fit Mlle Necker en automne retarda son mariage ; puis un obstacle peu prévu, que Gustave III va nous faire connaître, faillit encore compromettre l'issue finale : « Je savais bien, mon cher Staël », écrit-il le 2 novembre, « qu'il fallait être aimable, d'une jolie figure et ambassadeur pour être le mari de Mlle Necker ; mais je ne savais pas qu'il fallait être bon chrétien, et encore avec paraphe. Si vous m'eussiez dit un mot, je vous aurais envoyé mon attestat, et, comme je suis le pape de mon Eglise, je parie que mon paraphe eût été aussi orthodoxe que celui du curé de votre village ; mais vous ne savez pas que vous n'auriez pas pu épouser Mlle Necker si vous fussiez venu dix ou vingt ans plus tôt au monde, non pour votre âge, mais pour l'extrait de baptême, car alors il ne s'en trouvait pas dans toute la Suède ; c'est une nouvelle mode introduite depuis peu.... »

Une union qui répondait si complètement à la manière de voir et aux habitudes de la société d'alors aurait dû, semble-t-il, obtenir l'approbation générale. Cependant il n'en fut pas ainsi, si l'on en croit une des nombreuses correspondances adressées à l'impératrice Catherine de Russie : « Tout le monde », y lit-on, « est d'avis que Mlle Necker a fait un très vilain mariage[1] ».

[1] Grimm et Catherine II, *Correspondance. Recueil de la Société impériale de Russie*, XXIII, 370.

Marmontel se vante d'avoir le premier suggéré à la famille Necker l'idée de cette union. Necker constitua en dot à sa fille la somme, énorme pour le temps, de 650,000 livres [1].

On doit au comte de Guibert un intéressant portrait, censément traduit d'un poète grec, où, suivant la mode du jour, Mlle Necker est représentée sous un nom allégorique.

« Zulmé, y est-il dit, n'a que vingt ans, et elle est la prêtresse la plus célèbre d'Apollon ; elle est la favorite du Dieu ; elle est celle dont l'encens lui est le plus agréable, dont les hymnes lui sont les plus chers ; ses accents le font, quand elle le veut, descendre des cieux, pour embellir son temple et pour se mêler parmi les mortels..... Ses grands yeux noirs étinceloient de génie ; ses cheveux, de couleur d'ébène, retomboient sur ses épaules en boucles ondoyantes ; ses traits étoient plutôt prononcés que délicats ; on y sentoit quelque chose au-dessus de la destinée de son sexe ».

Sainte-Beuve raconte qu'il a eu sous les yeux un portrait de Mlle Necker toute jeune, qui confirme cette description à la plume : Cheveux épars et légèrement bouffants, l'œil confiant et baigné de clarté, le front haut, la lèvre entr'ouverte et parlante, modérément épaisse en signe d'intelligence et de bonté ; le teint animé par le sentiment ; le cou, les bras nus, un costume léger, un ruban qui flotte à la ceinture, le sein respirant à pleine haleine. Nous

[1] D'Haussonville, *Le salon de madame Necker*, II, 74.

connaissons le portrait auquel il fait allusion ; c'est celui de Rehberg. « Telle pouvait être la Sophie de l'*Emile* », conclut le grand critique, « tel l'auteur des *Lettres sur Jean-Jacques,* accompagnant l'admirable guide en son Elysée, s'excitant de chacun de ses pas, allant, revenant sans cesse, tantôt à côté et quelquefois en avant [1] ».

Quelques jours après la signature du contrat par le roi et la reine de France, le samedi 14 janvier 1786, le mariage de Mlle Necker avec le baron de Staël fut célébré dans la chapelle de l'ambassade de Suède, avec toute la pompe qui convenait au rang et à la situation sociale des nouveaux époux.

[1] Sainte-Beuve, *Portraits de Femmes : Mme de Staël*, 82.

CHAPITRE IV

Une note officielle du 3 février 1786 constate l'entrée de la jeune ambassadrice de Suède dans la société parisienne par sa présentation à la cour : « La baronne de Staël de Holstein, épouse du baron de ce nom, ambassadeur extraordinaire du roi de Suède, conduite par le Sr Tolozan, introducteur des ambassadeurs, et le Sr de Ségneville, secrétaire ordinaire du roi pour la conduite des ambassadeurs, a été présentée le 31 à Leurs Majestés et à la famille royale. Cette ambassadrice a dîné le même jour à une table de quatre-vingts couverts tenue par le marquis de Talaru, premier maître d'hôtel de la reine, et dont la princesse de Chimay, dame d'honneur de Sa Majesté, a fait les honneurs [1] ».

Ce jour mémorable ne fut pas exempt de péripéties. Au moment, par exemple, où l'ambassadrice faisait devant la reine les trois profondes révérences obligées, à la suite de la dernière desquelles la dame

[1] Geffroy, *Gustave III et la cour de France*, I, 392, note.

présentée, saisissant le bord de la robe de la souveraine, devait sembler vouloir la baiser, une dentelle se détacha de la longue traîne de Mme de Staël, et celle-ci, un peu gênée dans ses mouvements à cause de sa vue basse, se trouva dans un pénible embarras.[1] Le roi, qui était présent, lui dit en souriant : « Si vous ne vous trouvez pas à votre aise chez nous, vous ne vous y trouverez nulle part » ; quant à Marie-Antoinette, non moins aimable, elle fit réparer aussitôt le mal par une de ses femmes de chambre.[2] Si insignifiant que fût l'incident, il n'en donna pas moins lieu à un élogieux quatrain que nous a conservé la *Correspondance* de Grimm :

Le timide embarras qui naît de la pudeur,
Bien loin d'être un défaut, est une belle grâce ;
La modeste vertu ne connaît pas l'audace,
Ni le vice effronté l'innocente rougeur.

Il provoqua en même temps quelques remarques peu charitables de la part de la baronne d'Oberkirch, la première en date des nombreuses adversaires que Mme de Staël devait rencontrer parmi les personnes de son sexe. Elle reproche à la fille de Necker la raideur de ses manières et sa pruderie toute genevoise, tout en lui accordant les dons du génie. A ces critiques s'en ajoutait une autre. Au dire des personnes compétentes en cette matière, Mme de Staël ne s'ha-

[1] Simond, *Voyage en Suisse*, I, 295.
[2] De Lescure, *Correspondance secrète*, etc., 1777-1792, II, 13. — Baronne d'Oberkirch, *Mémoires*.

billait pas toujours avec goût.[1] Ce qui a droit d'étonner davantage, c'est que Mme de Boufflers, sans accorder le moindre répit à la jeune femme, ne cachait nullement combien peu de satisfaction elle attendait pour son ami Staël de cette union dont il lui était redevable.

Immédiatement après la célébration du mariage, elle écrivit au roi de Suède : « Je souhaite que M. de Staël soit heureux, mais je ne l'espère pas... Sa femme est élevée dans des principes d'honnêteté et de vertu, il est vrai, mais elle est sans aucun usage du monde et des convenances, et si parfaitement gâtée sur l'opinion de son esprit qu'il sera difficile de lui faire apercevoir tout ce qui lui manque. Elle est impérieuse et décidée à l'excès. Elle a une assurance que je n'ai jamais vue à son âge et dans aucune position. Elle raisonne sur tout à tort et à travers, et, quoiqu'elle ait de l'esprit, on compterait vingt-cinq choses déplacées pour une bonne dans tout ce qu'elle dit. L'ambassadeur n'ose l'avertir de peur de l'éloigner de lui dans les commencements. Pour moi, je l'exhorte à employer d'abord la fermeté, sachant que c'est la manière dont on a commencé qui décide bien souvent du reste de la vie. Au reste, les partisans de son père la portent aux nues ; ses ennemis lui donnent mille ridicules ; les personnes neutres, tout en rendant justice à son intelligence, lui reprochent de parler trop et de montrer plus d'esprit que de bon sens et de tact. Si elle était moins gâtée par

[1] Caro, *La fin du dix-huitième siècle*, II, 186 : *La Jeunesse de Mme de Staël.*

l'encens qu'on lui prodigue, j'aurais essayé de lui donner quelques conseils[1] ».

C'était là tout au début, qu'on y songe bien, le jugement des amis ; quel devait être celui des adversaires tels que Rivarol ou Mme de Genlis ? L'opinion publique ne s'est jamais montrée spontanément bienveillante à l'égard de Mme de Staël ; celle-ci a dû la conquérir par force et triompher toujours et partout des préjugés et souvent aussi de l'antipathie dont elle était l'objet.

Conformément aux usages d'alors, les nouveaux mariés restèrent quelques semaines avec leurs parents, avant d'occuper l'hôtel de l'ambassade suédoise, situé dans la rue du Bac. Depuis la démission de Necker, la famille habitait (de 1781 à 1788) un hôtel dans la rue Bergère, le nouveau ministre s'étant un peu trop empressé de louer à long bail l'hôtel Leblanc.

On a conservé la lettre par laquelle la jeune femme prend congé de la maison paternelle :

« Ma chère maman,

« Je ne reviendrai pas ce soir chez vous. Voilà le dernier jour que je passe comme j'ai passé toute ma vie ! Qu'il m'en coûte pour subir un tel changement ! Je ne sais s'il y a une autre manière d'exister ; je n'en ai jamais éprouvé d'autres, et l'inconnu ajoute à ma peine. Ah ! je le sais, peut-être, j'ai eu des torts en-

[1] Geffroy, *Gustave III et la cour de France*, II, 384.

vers vous, maman. Dans ce moment comme à celui de la mort, toutes mes actions se présentent à moi, et je crains de ne pas laisser à votre âme le regret dont j'ai besoin. Mais daignez croire que les fantômes de l'imagination ont souvent fasciné mes yeux, que souvent aussi ils se sont placés entre vous et moi et m'ont rendu méconnaissable. Mais je sens en ce moment, à la profondeur de ma tendresse, qu'elle a toujours été la même. Elle fait partie de ma vie et je me sens tout entière ébranlée, bouleversée au moment où je vous quitte. Je reviendrai demain matin, mais cette nuit je dormirai sous un toit nouveau. Je n'aurai pas dans ma maison l'ange qui la garantissoit de la foudre ou de l'incendie. Je n'aurai pas celle qui me protégeroit si j'étais au moment de mourir et me couvriroit devant Dieu des rayons de sa belle âme. Je ne saurai pas à chaque instant des nouvelles de votre santé. Je prévois des regrets de toutes les minutes. Je ne veux pas vous dire, maman, à quel point ma tendresse pour vous ajoute à la force de mon cœur. La vôtre est si pure, qu'il faut faire passer par le ciel tous les sentiments qu'on lui adresse. Je les élève vers Dieu : je lui demande d'être digne de vous ; le bonheur viendra ensuite, viendra par intervalle, ne viendra jamais ; la fin de la vie termine tout, et vous êtes si sûre qu'il y en a une autre, si sûre que mon cœur n'en peut douter.

« Je ne finirois pas ; j'ai un sentiment qui me feroit écrire toute ma vie. Agréez maman, ma chère maman, mon profond respect et ma tendresse sans bornes.

« Ce jeudi matin, chez vous encore ». [1]

Quelque relâchés et méprisés au dehors que fussent les liens conjugaux dans les régions sociales où se dénouait le premier acte du mariage des époux Staël, on s'est pourtant demandé dès ce temps-là en quoi cette nouvelle existence avait contribué au bonheur intime de la jeune femme. Mme de Staël elle-même semble dès le début résoudre la question négativement ; elle n'a jamais cessé, en effet, de représenter le bonheur dans le mariage comme le but suprême, et en même temps comme le rêve impossible de ses désirs. Elle s'exprime dans ce sens très peu de temps après son mariage ; son dernier mot à ce sujet se trouve dans ce célèbre dernier chapitre de *L'Allemagne* où elle a donné sa note la plus élevée sous le rapport de l'expression et de l'éloquence. On veut avoir trouvé une allusion à sa situation personnelle dans le passage de *Corinne* où l'héroïne, parlant des prétendants à sa main, cite un grand seigneur allemand qui a commencé par gagner son estime, mais qui, mieux connu d'elle, s'est montré trop dépourvu de valeur intellectuelle pour pouvoir conserver cette estime d'une manière durable. Quelques remarques des *Lettres sur J.-J. Rousseau*, publiées peu de temps après le mariage de Mme de Staël, en 1788, sont plus explicites encore : « Peut être Rousseau », ainsi s'exprime-t-elle, « s'est-il laissé trop aller à l'impulsion de son âme et de son talent... ; mais voyez comme il a respecté l'amour conjugal !... Comme il révère le lien

[1] D'Haussonville, *Le salon de madame Necker*, II, 78.

auquel la nature nous destine ! comme il a voulu prouver qu'il est fait pour rendre heureuse, qu'il peut suffire au cœur même qui a connu d'autres délices !... Qui oserait répondre qu'ils (les sacrifices) sont impossibles, lorsque Rousseau nous apprend que la plus passionnée des femmes, que Julie en a été capable ? » Mais elle se rend très bien compte du danger provoqué par Rousseau lui-même, quand, parlant de son système sur l'éducation des femmes, elle dit : « Rousseau voulait élever la femme comme l'homme, d'après la nature, et suivant les différences qu'elle a mises entre eux ; mais je ne sais pas s'il faut tant la seconder, en confirmant, pour ainsi dire, les femmes dans leur faiblesse... Une grande force d'âme leur est nécessaire ; leurs passions et leur destinée sont en contraste dans un pays où le sort impose souvent aux femmes la loi de n'aimer jamais ».

Passant ensuite à l'examen du supplément de son ouvrage, où Rousseau nous peint Sophie trahissant Emile, son époux, Mme de Staël s'écrie : « Ah ! Rousseau, c'est mal connaître les femmes ; leur cœur peut les égarer, mais leur cœur sait les défendre ; aucune de celles même que la vertu seule n'arrêterait pas, unie à ton Emile, aimée par lui, n'aurait changé la paix et le bonheur contre le désespoir et la honte ; aucune, faible même, comme tu veux qu'elles le soient, ne se fût bannie du paradis terrestre, en rompant les liens d'un hymen formé par l'amour ».

Ainsi s'exprime l'auteur dans ces lettres qui, comme on l'a justement remarqué, « ont été écrites

avant qu'elle fût atteinte par l'orage »[1]; quand celui-ci fondit sur elle, elle se trouva nécessairement désarmée. Qu'advint-il de cette glorification poétique de l'amour dans le mariage, dès qu'il cessa de trouver, conformément à ses principes empruntés à Rousseau, « le devoir dans l'inclination » et « la vertu dans l'impulsion naturelle ? » Il advint ce qui devait arriver : au bout de quelques années les deux époux se trouvèrent désunis, en fait sinon formellement. La nature saine et franche de Mme de Staël la préserva non pas du naufrage assurément, mais au moins de plaintes peu justifiées sur le sort qui lui était échu en partage. Elle reconnut que, par rapport au bonheur conjugal, la mise qu'elle apportait n'était pas suffisante pour assurer un bon lot. Son mari, par contre, tomba dans l'erreur commune de croire que, ayant pris toutes ses précautions en vue des intérêts d'ici-bas, il obtiendrait par surcroît le cœur de sa femme. Sa désillusion dut lui être d'autant plus pénible que cette femme, au témoignage de tous ses amis, lui avait inspiré non pas une passion passagère, mais une véritable affection. Un de ces amis, Reuterholm, écrit encore en 1793 au chancelier du duc-régent de Suède : « Bien que son aimable épouse lui soit hostile, Staël n'a jamais cessé pour son malheur de lui être tendrement attaché, ce qui en tout cas est une preuve de son bon cœur »[2]. La correspondance

[1] Mme Necker de Saussure, *Notice.*
[2] Léouzon Le Duc, *Correspondance du baron de Stael*, introduction.

entre Reuterholm et le baron de Staël offre de plus un autre genre d'intérêt.

Un trait caractéristique du dix-huitième siècle finissant, c'est son amour pour le mystérieux. Il revêt chez les uns la forme d'une religiosité sentimentale ; il se traduit chez les autres par le goût des associations secrètes et des pratiques superstitieuses qui, dans des temps plus éclairés au point de vue religieux, auraient été repoussées par la foi naïve d'un enfant. Le besoin du surnaturel, si longtemps honni et nié par les doctrines matérialistes, s'affirmait maintenant sous forme de doctrines occultes, de nouveaux prophètes, d'évocation des esprits et de visions de tout genre. Des hommes sérieux, éminents même, prirent part à ce mouvement ; mais un plus grand nombre de fourbes adroits s'y mêlèrent. Le mysticisme de ce temps-là a ceci de commun avec la philosophie de la même époque, qu'il préfère jouer avec les sentiments que de s'enchaîner à des lois déterminées. Il n'y avait pas de contradiction intime entre la philosophie sensualiste et ce genre de mysticisme, qui croyait, avec Mesmer et Puységur, avoir trouvé dans le magnétisme animal la panacée universelle des maux physiques et l'explication naturelle du mystère, tandis qu'il s'efforçait en même temps, à l'aide du somnambulisme, de ramener le surnaturel et de se constituer en secte.

Vers l'époque où Mesmer quitta Paris, en 1781, le Sicilien Balsamo Cagliostro y fit son entrée. Plus tard, pendant son emprisonnement à Rome, il affir-

mait être délégué par les illuminés allemands[1]. L'organisateur de ceux-ci, le Bavarois Weishaupt, cherchait, par l'intermédiaire d'adeptes, comme Knigge, entre autres, à soumettre la franc-maçonnerie française à sa propre doctrine, qui n'était en somme que celle de Rousseau sur la propriété et la société, poursuivie dans ses conséquences logiques. Au jugement de beaucoup d'historiens, parmi lesquels il faut citer Louis Blanc, Weishaupt a été un des conspirateurs les plus considérables qui aient jamais existé ; mais son plan échoua. La franc-maçonnerie française préféra le programme plus net du jeune Mirabeau : lutte incessante contre le despotisme au profit de la liberté civile et religieuse, programme qui avait de plus l'avantage d'être national, aux aspirations vagues de Weishaupt, auxquelles revinrent en partie un peu plus tard Fauchet et Babeuf.[2] Quant à Cagliostro, ses exploits se déroulèrent sur un autre terrain ; son nom se rattache à l'affaire du Collier et au cardinal Louis de Rohan, tandis que Mesmer trouva un disciple enthousiaste dans la personne de La Fayette[3].

Le mysticisme religieux de l'époque, tel que le représentaient Martinez Pasqualis, Saint-Martin, Swedenborg, Lavater, ne sortait en rien de ces régions sensualistes ou politiques ; par le noble et

[1] Henri Martin, *Histoire de France*, 4me édit. XVI, 531.

[2] Mirabeau, *Mémoires*, II, liv. VI, et *Lettre sur Cagliostro et Lavater*, 1786.

[3] La Fayette, *Mémoires*, II, 93, et sa correspondance avec Washington.

pieux Saint-Martin il remonte à Jacob Bœhme, et n'a donc pas moins une origine allemande que les découvertes de Mesmer et les plans de Weishaupt. Plus tard, cette tendance reprise par quelques romantiques et poursuivie dans leur sens, ne devait pas rester sans influence sur Mme de Staël. Quand, en 1802, Lacretelle jeune lui rendit visite à Coppet, elle parla de ces choses et lui dit à propos de ses anciennes impressions à ce sujet : « Savez-vous que j'ai été sur le point de devenir Martiniste illuminée, et que je n'en ai été détournée que par la crainte d'un petit grain de folie ?... Saint-Martin avait fait quelques prosélytes en France. Je suis convaincue que sans la Révolution il en eût beaucoup augmenté le nombre, tant nos âmes étaient fatiguées du matérialisme. Déjà il obtenait des succès merveilleux dans une petite assemblée, j'ai presque dit une petite église de fidèles. La princesse de Bourbon y présidait, et quelques hommes éloquents, tels que MM. Bergasse et d'Espréménil, étaient pour Saint-Martin des conquêtes plus précieuses. Bernardin de Saint-Pierre aurait aidé au succès de cette mission par le charme de son style, et qui sait si moi-même, dans le jeune enthousiasme qui m'avait fait écrire les lettres sur J. J. Rousseau, je n'aurais pas été une adepte plus ou moins timide d'une doctrine si attrayante pour le cœur ? Mais un charlatan, Cagliostro, s'est élancé de ses tréteaux pour pénétrer dans le sanctuaire de la petite église naissante... Et tout cela se passait en France huit ans après la mort de Voltaire. Vous voyez que le merveilleux est comme la mer qui ne

quitte une plage que pour en couvrir une autre »[1].

Si Mme de Staël ne se laissa pas gagner alors à ces tendances religioso-mystiques, il n'en fut pas de même de son mari, à qui elles se présentaient sous l'aspect séduisant d'un courant d'idées national. Comme les pays du Nord en général, la Suède y avait de tout temps été accessible. « Votre Majesté sait que la Suède est le pays des esprits, des apparitions et des prodiges », écrivait à son souverain Joseph de Maistre, qui à Saint-Pétersbourg fréquentait beaucoup le comte Stedingk et ses compatriotes.[2] Pour ne pas remonter au delà du dix-huitième siècle, le grand Linné, entre autres, offre sous ce rapport un exemple remarquable.[3] Presque en même temps que les premiers écrits du théosophe Saint-Martin, qui par leur profonde conception du christianisme captivaient des hommes tels que le comte de Maistre lui même, paraissait à Paris, en 1783, la première traduction du livre de Swedenborg, *Merveilles du ciel et de l'enfer*. Gustave III, lui aussi, était bien en cela le fils de son temps ; au lieu de puiser la consolation et les lumières à la source pure du vrai sentiment religieux, il allait les chercher aux flots troubles des affluents de la superstition ; il interrogeait des aventurières

[1] Charles Lacretelle, *Testament philosophique et littéraire*, II, 8-89.

[2] A. Blanc, *Mémoires et correspondance politique du comte Joseph de Maistre*, 329.

[3] Geffroy, extraits de la *Nemesis divina*, manuscrit conservé aux archives d'Upsal, et *Gustave III et la cour de France*, I, 61, II, 253.

sur l'avenir, croyait aux apparitions et aux présages, ainsi qu'aux mystères du carbonarisme, et songeait sérieusement, pendant son séjour à Rome, à reconstruire le temple de Jérusalem. Même la sympathie qu'il témoigna en Italie au prétendant Charles-Edouard Stuart était associée au désir de lui succéder comme grand-maître de la maçonnerie, dignité occupée par le prétendant en sa qualité de roi légitime d'Ecosse. Le poète dramatique Zacharias Werner a mis en œuvre plus tard, dans ses *Fils de la Vallée*, la tradition qui faisait ainsi du roi d'Ecosse le successeur légitime des Templiers [1].

Tandis que Gustave III se perdait dans des pensées et des rêveries de ce genre, son frère Charles, duc de Sudermanie, conjurait les puissances de l'abîme pour apprendre d'elles par quelles combinaisons du destin il remplacerait sur le trône son frère et son neveu : expériences dangereuses, qui donnaient de plus en plus à cette conjuration le caractère d'une conspiration. Son confident en cette matière était son ami le plus intime, ce baron de Reuterholm dont nous avons parlé, qui sut exploiter si habilement les dispositions de son protecteur, qu'il le tint bientôt complètement sous sa dépendance. Reuterholm, zélé franc-maçon, était l'ami du baron de Staël, qui partageait à un tel point son intérêt pour le côté mystique des sectes, qu'un des membres de son ambassade, un certain Halldin, était spécialement chargé de pratiquer ces rites et ces conjurations. [2]

[1] * Reumont, *La comtesse d'Albany*, I, 239-240.
[2] Geffroy, *Gustave III et la cour de France*, II, 270.

Une lettre de Staël à Reuterholm, à la suite du séjour prolongé de celui-ci (1789-90) à Paris, Avignon et Rome, dans l'intérêt des illuminés et des francs-maçons, montre quelle singulière disposition d'esprit s'était emparée de lui.

« Mon tendre ami, j'ai subi depuis votre départ des heures bien amères. Mon sort serait plus tolérable, si je savais porter ma croix, si le vieil homme n'était pas chez moi si vivace, si je m'abandonnais franchement dans la main de Dieu, dont la puissance et la bonté sont infinies. Quand je pense à tout le mal que j'ai fait et à tout le bien que j'ai négligé de faire, je sens que j'ai mérité mille fois plus de traverses. Priez pour moi, mon ami, afin que ma faible foi soit fortifiée. Mon tendre ami, mon cœur est oppressé ; je suis abreuvé de larmes. Priez, ah ! priez, afin que mon trouble m'instruise, et que j'entre dans la voie où la miséricorde divine m'appelle. Quelle joie si je puis conquérir une foi ardente qui me précipite dans les bras de celui qui console toutes les âmes affligées ! Que Dieu vous conserve et vous bénisse !... Ce que je souffre maintenant, je l'ai mérité, et c'est une grâce singulière de Dieu de ne pas m'éprouver plus durement ; mais j'en suis puni dans mon cœur, et malgré ma méchanceté, je crois avoir le cœur bon... Priez pour ma femme ! Puissent lui être à jamais épargnées les douleurs dont j'ai souffert et dont je souffre ! » [1]

[1] Geffroy, *Gustave III et la cour de France*, II, 271, et plus complète dans Léouzon Le Duc, *Correspondance du baron de Staël*, introduction, XXI-XXIII.

Cela continue pendant plusieurs pages, et l'on devine facilement de quelle nature étaient les épreuves qui faisaient aspirer le baron de Staël à de hautes consolations.

L'accablement et le découragement qui, à en juger par de semblables lettres, s'emparaient parfois de lui, n'empêchaient pas sa vie extérieure de revêtir une tournure brillante en rapport du moins avec son ambition. A l'ambassade de Suède se succédaient les fêtes, les bals et les dîners. Les correspondances de l'époque parlent souvent de l'ambassadeur comme d'un joueur passionné [1]. Une fois, à un bal donné par lui à Versailles, on n'avait pas songé aux laquais, et ceux-ci, tourmentés par la faim et le froid et fatigués d'attendre, manifestèrent leur mécontentement d'une façon si bruyante, qu'on eut beaucoup de peine à les apaiser. [2] La table du baron passait pour si luxueuse, que la reine fit recommander amicalement à la jeune femme par Necker de ne pas dépasser son budget. C'est à cette occasion que Mme de Staël écrivit de Saint-Ouen à son mari, qui était resté à Paris :

« Je te prie, mon cher ami, d'inviter Mme de Simiane pour notre dîner du jeudi. Ce n'est pas une personne de plus qui augmente un dîner, et, quoi qu'on en dise, nous ne nous ruinerons pas. Cet *on*, au reste, n'est pas à dédaigner. C'est tout simplement

[1] De Lescure, *Correspondance secrète inédite*, 1777-1792. — Edmond et Jules de Goncourt, *Histoire de la Société française pendant la Révolution*, 24.

[2] De Lescure, *Correspondance inédite*, II, 221.

la reine, qui a fait dire à mon père par M. de Castries qu'elle craignoit que nous ne nous dérangeassions et qu'il prît garde à nous. Voilà mon père qui a saisi cette occasion pour me moraliser ; car il a été fort frappé de l'avertissement et surtout fort touché de la bonté de la reine. Il t'en parlera sûrement, mais je ne crois pas qu'il te le dise aussi vivement qu'à moi ; car je trouve comme lui qu'on est embarrassé de dire qu'on aime des personnes de ce rang à : il y a tant de gens qui le feignent. Dans le fait, j'ai toujours remarqué qu'il la louait avec une manière à lui sur la justesse de son esprit, sur son élévation, sur sa bonté, qu'il repoussoit toute espèce d'attaque qu'on vouloit lui faire en sa présence et surtout qu'il devenoit triste quand on lui disoit qu'elle lui avoit conservé de l'intérêt. Le talent des femmes, c'est les observations fines, et je devine tous les mouvements de ce que j'aime.

Tu vas demain à Versailles ; tu feras nos compliments à M. de Vergennes, cela lui fera plaisir. Tu voudras bien ordonner le dîner. Seize entrées me paraissent suffisantes ; les leçons de la reine opèrent, comme tu le vois. Adieu, mon cher ami »[1].

Nous avons dit que les travaux de jeunesse de Mme de Staël furent publiés dans les premières années qui suivirent son mariage ; sa plume s'exerça aussi tout d'abord à des plaisanteries que recueillait parfois la *Correspondance* de Grimm. La mode était alors aux synonymes, et Mme de Staël écrivit de spirituels

[1] D'Haussonville, *Le salon de madame Necker*, II, 187.

petits chapitres sur les différences entre *trait* et *saillie*, *véracité* et *franchise* ; le comte de Thiars mit fin à la chose, avant qu'elle devînt trop ennuyeuse, par une piquante définition d'*ânesse* et *bourrique*. Un court récit, *La Folle de la forêt de Sénart*, est aussi de Mme de Staël. Un jour qu'elle laissa tomber sa plume, Marmontel, qui était présent, la ramassa et improvisa ces vers :

Cette plume est une de celles
Qu'à vos pieds déposa l'Amour,
Quand ce dieu, fixé sans retour,
Vous laissa lui couper les ailes.[1]

La dernière mention de Mme de Staël faite dans la *Correspondance* de Grimm est de 1789. L'abbé Barthélemy, connu jusque-là seulement par des travaux d'érudition, venait de publier, à soixante-douze ans, son *Voyage du jeune Anacharsis*, dont le succès avait été énorme. Mme de Staël le célébra dans une pièce de vers qui se termine ainsi :

De cette Athènes qu'on révère
Vous seul avez su rapporter
La lyre d'or du vieil Homère ;
Prêtez-la moi pour vous chanter.[2]

Mais ses vraies occupations littéraires, en ces années, étaient les lettres adressées à Gustave III, sous le nom de *Bulletin de nouvelles*; elles renseignaient le roi sur les faits et gestes parisiens de

[1] Grimm, *Correspondance littéraire*, XIV, 365, mai 1786.
[2] Grimm, *Correspondance littéraire*, XV, 401, février 1789.

nature à l'intéresser. Le côté curieux de ces lettres pour la biographie de Mme de Staël, c'est qu'elles nous apprennent quels faits éveillaient de préférence son attention. Le premier de ses bulletins, qu'elle priait son correspondant royal de jeter au feu après l'avoir lu, est du 11 mars 1786 et répond à une lettre autographe du roi, qu'elle ne devait jamais connaître personnellement. [1] Ni alors ni plus tard elle ne réussit dans sa tentative de le flatter avec la finesse presque imperceptible qui seule aurait pu lui plaire, car elle commença par lui assurer qu'il lui aidait à comprendre Louis XIV et que, de même qu'à ce roi, tout ce qui se faisait de bien devait lui être imputé à lui-même ; elle ajoutait qu'il pouvait conquérir des sujets par ses lettres, sans avoir besoin de recourir pour cela à des traités. Quelque exagérés que fussent ces hommages, elle sut prendre assez vite, là où il s'agissait de faits et d'événements, le ton convenable, et émettre des jugements à peine influencés par la situation de celui à qui elle les adressait.

Le premier incident que relève Mme de Staël est la réception de son ami, le comte de Guibert, à l'Académie française, en remplacement de Thomas. Elle dit de Guibert qu'il possède l'éloquence énergique et passionnée qui entraîne la multitude ; une phrase sur les sages administrateurs, ajoute-t-elle, a valu à Necker une chaude ovation. Elle ne dit pas que le récipiendaire avait trouvé aussi moyen de lui adresser

[1] *Lettres inédites de Mme de Staël*, appartenant à la bibliothèque de l'Université d' Upsal.

un hommage à elle-même, rappelant les jours où elle était encore jeune fille. [1] L'orateur, ajoute-t-elle, a été reçu froidement par le roi, et la cour l'a accusé de pathos, « le ridicule que les âmes froides donnent aux âmes ardentes. Ils appellent exagéré tout ce qu'ils ne sentent pas, et disent qu'on est monté sur des échasses alors qu'on est plus grand qu'eux ». Suit une anecdote sur l'abbé Maury, qui venait de prononcer l'oraison funèbre du duc d'Orléans. « Il allait, il y a quelques jours, chez Mme de Flahaut ; elle commença par se plaindre de ce qu'il était resté si longtemps sans la voir. — Hélas ! Madame, lui répondit l'abbé Maury, j'ai un de mes amis, l'abbé de Boismont, attaqué d'une paralysie qui a occupé tous mes moments ; il vient hier de récompenser mes soins d'une manière bien généreuse ; il m'a résigné son bénéfice. — Ah ! tant mieux ! lui répondit Mme de Flahaut ; maintenant que vous êtes libre, nous nous verrons plus souvent. « Ce n'est pas un homme sans talent, au contraire », ajoute prophétiquement Mme de Staël au sujet du futur orateur de la droite ; « l'âme et le cœur exceptés, rien ne lui manque ».

C'était le moment où Cagliostro, accusé de fourberies, venait d'être enfermé à la Bastille avec sa femme. « Sa détention et surtout celle de sa femme n'excitent pas moins l'intérêt ou plutôt la pitié générale. Dans ce pays-ci les victimes de l'autorité ont toujours l'opinion pour elles. On a été tenté un moment par cette raison de l'échauffer pour le cardinal ». Il

[1] Baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, ch. XXXI.

s'agit ici du cardinal de Rohan, le triste héros de l'affaire du Collier. « Mais le soupçon dont on le flétrissait était d'un genre trop bas pour exciter aucun mouvement vif, ni pour ni contre lui... Il n'y aura pas de nonce en France jusqu'au moment où le procès du cardinal sera terminé ; on l'a suspendu à Rome, aussi les faiseurs de pointes disent-ils que, quelques avanies qu'il éprouve à Paris, il recevra toujours beaucoup de politesses à Rome, parce qu'on lui ôtera son chapeau. Je crois qu'on pourrait écrire l'histoire de France en jeux de mots, car il y en a eu sur tous les événements les plus importants ».

« Mme de Genlis vient d'hériter de 200,000 livres de rente à la mort de Mme la maréchale d'Estrées. Elle doit compte de ce qu'elle en fera, car elle a associé le public à toutes ses actions ».

« Il vient de paraître un mémoire de M. Dupaty, premier président du Parlement de Bordeaux, pour plaider la cause de trois hommes innocents condamnés à la roue, dont tous les honnêtes gens sont enthousiastes. Mille morts sur un champ de bataille ne révoltent pas comme un supplice injuste. La jurisprudence criminelle en France induit souvent le juge en erreur, et il serait à souhaiter que le cri public forçât à des changements. Les conversations des sociétés ne sont plus oiseuses puisque c'est par elles que l'opinion publique se forme ; les paroles sont devenues des actions, et tous les cœurs sensibles vantent avec transport un mémoire que l'humanité anime, et qui paraît plein de talent parce qu'il est plein d'âme. Il a pourtant été dénoncé au Parlement hier. On prépare

un réquisitoire, les juges sont offensés d'être accusés d'avoir condamné injustement ; mais les malheureux, je l'espère, seront sauvés, et c'est tout ce que souhaite l'honnête homme qui s'est exposé pour eux. Les magistrats sont si indignés de sa témérité, qu'il faudrait se garder de l'admirer ».

Après que Dupaty eut atteint son but et obtenu la liberté des accusés, qui auraient subi le sort de leurs trois compagnons d'infortune, Mme de Staël ajoute : « M. Fréteau, son beau-frère, qui l'avait averti le premier qu'il croyait ces malheureux condamnés injustement, et qu'il lui demandait de prendre leur défense, devrait être rappelé de l'exil. A cette occasion, il serait bien à un roi de trouver que l'offense personnelle qu'on lui aurait faite serait expiée quand on aurait sauvé la vie de trois de ses sujets innocents ».

Des remarques du genre de celle-ci font pénétrer au cœur de cette société jadis si heureuse de vivre, que le souci des choses politiques commence à envahir de plus en plus. Mais elle avait encore un répit devant elle, et la jeune correspondante du roi prend plaisir à parler d'elle-même et de sa réception à la cour ainsi que de son entrée dans le monde. « La reine », raconte-t-elle, « m'a reçue avec bonté, ainsi que le roi ; elle m'a dit qu'il y avait longtemps qu'elle avait envie de faire ma connaissance, et de cette manière-là elle paraît distinguer tout ce qui porte le nom de Suédois. Le repas a été le plus magnifique qu'on ait donné à aucune ambassadrice. Huit jours après, j'ai été dîner chez M. de Vergennes

avec l'ambassadrice d'Espagne ; il nous a prises toutes les deux par la main pour nous faire passer ensemble. Je fais cas de ce genre de politesse, depuis que celles qu'on me fait n'ont plus de rapport à moi.

« Les bals de la reine ont été fort brillants cette année. La salle est arrangée comme un palais des fées ; les jardins du Trianon y sont représentés, et des jets d'eau jaillissent sans cesse ; les idées champêtres, les rêveries qu'inspire la campagne dans l'été se mêlent à l'éclat du plaisir et au luxe des cours. Dans une autre salle, on trouve des récréations peu pastorales, un jeu forcené. Un jeune M. de Castellane a quitté la maison paternelle pour avoir perdu toute sa fortune dans une soirée. Cependant la reine donne l'exemple de la modération, et ce n'est pas pour lui faire sa cour que l'on se ruine ; mais les joueurs s'ennuient de toute autre occupation, ils trouvent tout insipide, ils ont pris l'habitude des grands mouvements, ils ont besoin des dangers ».

Ce premier bulletin fut bientôt suivi d'un second, daté du mois d'août de la même année. Il s'occupe d'un fait qui fit beaucoup de bruit alors, l'internement à Charenton d'un certain comte de Sanois, sur la demande de sa femme et de sa fille. Lacretelle aîné avait entrepris la défense du malheureux et attaqué en même temps les « lettres de cachet », qui permettaient des abus semblables. « Cette cause est du nombre de celles qui font réfléchir chaque lecteur sur le danger qu'il court. Sur une simple demande de la famille, une lettre de cachet fait disparaître un

homme, et le prive à jamais de toute communication avec des amis, ou du moins avec des juges. De telles institutions rendent trop dépendants de la vertu de ceux qui nous entourent, et l'on commence à se plaindre hautement de ce que M. de Breteuil ne rétablira pas l'institution que M. de Malesherbes avait faite de ne jamais donner de lettres de cachet qu'après avoir pris l'avis d'un conseil composé de magistrats les plus distingués du royaume ; mais les établissements des ministres passent avec eux ; les rois mêmes ne règnent qu'un temps... J'ai eu le malheur de rencontrer la fille et le gendre de ce M. de Sanois ; ils vivent dans la société, on est fâché d'avoir été dans la même chambre que de telles gens ; cela rapproche trop. Ils préparent une réponse ; ils disent que l'avocat a fort exagéré les mauvais traitements que M. de Sanois a reçus à Charenton. Cela ne les justifiera pas, mais il faut convenir que c'est le défaut des Français de ne se jamais contenter de ce qui est vrai ; il faut qu'ils ajoutent à tout, et, loin d'augmenter l'effet, il leur arrive souvent de détruire, par une légère circonstance inventée, la foi qu'on avait à tout ce qui ne l'est pas. Depuis que le mémoire a paru, on fait chaque jour de nouvelles histoires sur les prisonniers enfermés par lettres de cachet. La moitié est sans doute imaginée, mais cette idée suffit-elle pour tranquilliser l'humanité ? »

Après les lettres de cachet, viennent les mœurs du clergé.

« Le maréchal de Duras, premier gentilhomme de la chambre et chargé du département de la Comédie-

Française, reçut, il y a quelques jours, visite d'une demoiselle qui voulait débuter : « Eh bien, mademoiselle, lui dit-il, de quels rôles voulez-vous vous charger ? — Monsieur, cela m'est égal ; je sais déclamer des vers comiques, tragiques, tout comme on veut. — Et qui est-ce qui vous a appris à déclamer ? — Ah ! monsieur, c'est un abbé qui prenait intérêt à moi. Je puis dire qu'il y a mis un soin extrême, mais cependant ce n'est pas lui qui m'a été le plus utile. — Et qui donc, mademoiselle ? — Un grand-vicaire, monsieur, avec qui j'ai passé quelque temps, et qui, je puis le dire, m'aimait véritablement et a contribué beaucoup à former mon talent. — Parbleu ! dit le maréchal, cela monte par grade. Est-ce tout, mademoiselle ? — Ah ! monsieur, répondit-elle, celui qui s'intéresse le plus sincèrement à moi et me donne encore des leçons, c'est un évêque, qui me recommandera, si vous le désirez ». Les noms de cette histoire, vraie à la lettre, sont l'abbé Delille, l'abbé d'Espagnac et le coadjuteur d'Orléans, M. de Jarente, frère de Mme de la Regnière. — Cela peut s'appeler, je crois, une histoire française...

« Les agiotages de l'abbé d'Espagnac et la fortune rapide qu'il y faisait faire à tous ses amis, au nombre desquels on comptait M. le duc d'Orléans, ont fort occupé le public. Il paraît que le roi a marqué du mécontentement de ce qu'un abbé se permettait un semblable métier. L'abbé a été tancé par son chapitre, et tout cela pour n'avoir pu résister au désir de publier son intelligence. S'il eût gardé le silence, sa gloire eût été moins grande et sa fortune plus con-

sidérable. A tout prendre, l'argent vaut mieux que ce genre de gloire. Le contrôleur général sous le ministère duquel on peut faire une fortune immense de cette manière est apparemment du nombre de ceux qui ne se fâchent pas de ce qu'ils aperçoivent, mais de ce qu'ils sont forcés de voir ».

Ce ministre des finances était Calonne, au sujet duquel Mme de Staël conte à un autre endroit l'anecdote suivante : « Il causait, il y a quelque temps, à table sur les ministres du temps de Louis XIV. Un de ses amis lui disait qu'alors les fortunes que faisaient les ministres étaient immenses ; il lui rappelait Mazarin, Louvois, et se plaignait de ce qu'on ne s'enrichissait plus à cet excès. — Pardonnez-moi, dit M. de Calonne, le métier n'est pas gâté. — Il vaudrait mieux dire ces mots-là dans son cabinet qu'à table ».

« Le cardinal de Rohan », dit encore Mme de Staël, « passe sa vie tristement dans son abbaye d'Auvergne (à la Chaise-Dieu). Le ministre de Créqui, faisant allusion aux prétentions de cette maison, a dit : « Les Rohan rentrent dans l'ordre de la noblesse, ils se déshonorent ». La belle Mme de Brionne, qui supporte toutes ces infortunes, devrait intéresser (elle avait pris parti pour le cardinal, qu'elle s'obstinait à défendre) ; mais elle a tellement dans la société des discours et des gestes de théâtre, qu'on prend ses malheurs réels pour des événements de tragédie ».

Quant à la reine gravement offensée, Mme de Staël ne parle pas d'elle, quoique le procès du Collier, qui dura neuf mois, fût le grand événement de l'année ; mais des dépêches du baron de Staël nous apprennent

ce qu'on en pensait dans la maison Necker. « Il paraît certain que MM. de Vergennes et de Calonne sont fortement contre la reine, et que, loin d'arrêter les bruits qui peuvent lui être désagréables, ils se plaisent à les exciter. Il est malheureux pour la reine de n'avoir pas un homme en état de la conseiller. car, avec des qualités aimables, elle a la force nécessaire pour suivre un excellent parti, mais elle a besoin qu'on le lui indique. Sa société n'a pas pour elle, à ce qu'il paraît, une grande déférence, car dans le moment présent, par exemple, les Polignacs et M. de Vandreuil sont avec ferveur pour le cardinal, et le comte d'Artois a montré pour lui le plus vif intérêt. En général, je ne trouve pas qu'on ait pour la reine le sentiment qu'elle devrait inspirer. Son désir de plaire ne lui a pas réussi même autant que cela aurait fait à une particulière. C'est peut-être une preuve que, malgré la légèreté de ce pays-ci, cette nation a besoin de trouver chez ses souverains des vertus éminentes et ne s'attache à eux que par leur activité » .

Ailleurs, Mme de Staël nous ouvre un jour intéressant sur certains épisodes caractéristiques de l'état de choses du moment :

« J'ai fait à Auteuil, il y a quelques jours, un dîner de bienfaisance. La femme d'un épicier, ayant trouvé dans la rue une lettre d'un prisonnier de Bicêtre qui l'a intéressée, a remué pendant trois ans entiers le ciel et la terre pour obtenir sa délivrance. Enfin le maréchal de Castries, ministre plein d'humanité, l'a

[1] Léouzon Le Duc, *Correspondance du baron de Staël*, 29, dépêche du 10 juin 1786.

emporté. Cette femme a eu l'année dernière le prix de vertu à l'Académie. Elle dînait, il y a huit jours, chez Mme de Luxembourg et Mme de Boufflers avec l'homme qu'elle a fait sortir de prison après trente-cinq ans de captivité pour une étourderie. Je ne puis dire combien cet homme m'a intéressée. Il nous a joué d'un instrument qu'il avait fait à la Bastille avec un bâton de sureau. Enfin le récit des misérables amusements de cette affreuse solitude, des ressources inimaginables qu'il avait trouvées pour se sauver de ces lieux horribles, m'ont émue jusqu'aux larmes. Comme les plus petits des plaisirs deviennent essentiels lorsqu'on n'a plus que ceux-là ! Comme les plus petites circonstances sont remarquées, lorsque tout peut servir et lorsque rien ne distrait ! Ce que la puissance de l'attention fait découvrir semble incroyable à ceux à qui le tourbillon du monde n'a jamais laissé le temps de réfléchir.

« J'ai entendu deux actes d'une tragédie que personne ne connaît et qui m'ont fait la plus grande impression. C'est *Strafford et Charles Ier* par M. de Lally, fils de celui qui a été décapité et qui défend la mémoire de son père avec tant de chaleur. L'analogie de l'histoire de son père avec celle de Strafford, du caractère de Louis XV avec celui de Charles Ier, ajoute à l'impression de ce bel ouvrage. Je n'ai jamais vu un homme plus voué à une seule pensée et à un seul sentiment. Il ne voit partout qu'un père à venger, qu'une injustice à réparer, un innocent à justifier. A son âge, à tout âge, c'est chose digne d'admiration.

« Houdon, fameux sculpteur, a rapporté d'Amérique le buste de Washington. C'est la figure la plus froide que j'aie vue de ma vie. Il est assez plaisant de la voir en contraste avec celle de Cagliostro. On dirait que Washington ne s'intéresse à rien fortement, et fait peu de cas de la gloire. Il est comme ces médecins qui ne croient pas à la médecine...

« *Figaro* en est à la quatre-vingt douzième représentation, M. de Beaumarchais disait à quelqu'un l'autre jour : « Cet ouvrage-là ne sera bien connu qu'à la cent-cinquantième ».

Le bulletin qui suit est du mois de novembre suivant ; il donne des nouvelles de la cour, matière qui intéressait Gustave III ; Mme de Staël lui parle du voyage à Fontainebleau, que le roi et la reine faisaient chaque année en automne :

« Les soupers et les dîners sont les seuls événements de la journée. On soupe trois fois par semaine chez Mme de Polignac, trois fois chez Mme de Lamballe, et une fois dans les cabinets. La reine vient chez Mme de Polignac et chez Mme de Lamballe à onze heures et joue une partie de billard. Cet amusement est devenu fort à la mode, et les femmes y réussissent assez bien. Les maisons des ministres, du capitaine des gardes, des grandes charges de la couronne, sont assez remplies jusqu'à onze heures et demie, mais à ce moment tout le monde part pour aller dans la maison où l'on trouve la reine. A minuit, l'on sort pour aller passer la soirée ailleurs. Les jeux de hasard y ont été absolument interdits, mais l'on tâche de rendre chers les jeux de commerce. Le jeu est encore le seul secret

qu'on ait trouvé pour amuser les hommes rassemblés, ou plutôt pour les occuper. Le plus grand plaisir d'une maîtresse de maison est de se débarrasser de tous ceux qui sont chez elle en les enchaînant à des tables de *quinze* ou de trictrac. Il y avait une telle foule à Fontainebleau, qu'on ne pouvait parler qu'à deux ou trois personnes qui jouaient avec vous, et l'on ne retirait du plaisir d'être dans le monde que l'agrément d'être étouffé ; mais c'était surtout autour de la reine que les flots de la foule se précipitaient. Il est, je crois, difficile de mettre plus de grâce et de bonté dans la politesse ; elle a même un genre d'affabilité qui ne permet pas d'oublier qu'elle est reine et persuade toujours cependant qu'elle l'oublie. L'expression du visage de tous ceux qui attendaient un mot d'elle pouvait être assez piquante pour les observateurs. Les uns voulaient attirer l'attention par des ris extraordinaires sur ce que leur voisin leur disait, tandis que dans toute autre circonstance les mêmes propos ne les auraient pas fait sourire. D'autres prenaient un air dégagé, distrait, pour n'avoir pas l'air de penser à ce qui les occupait tout entiers ; ils tournaient la tête du côté opposé, mais malgré eux leurs yeux prenaient une marche contraire et les attachaient à tous les pas de la reine. D'autres, quand la reine leur demandait quel temps il faisait, ne croyaient pas devoir laisser échapper une semblable occasion de se faire connaître et répondaient bien au long à cette question ; mais d'autres aussi montraient du respect sans crainte et de l'empressement sans avidité. — Sans doute ce tableau n'est pas nouveau pour un roi, toutes les

cours se ressemblent ; mais quand les hommages dus au trône sont mérités par le génie, quand on se courbe par devoir devant celui qu'on aurait honoré par choix, les plus grandes marques du plus profond respect et du plus vif désir de plaire rappellent plutôt le mérite de celui qui les reçoit que le rang qu'il occupe. — Le roi de France ne paraît point en société ; l'on y rencontre toute la famille royale, mais l'on ne voit le roi qu'à son coucher, à son lever, et le dimanche lorsqu'on lui fait sa cour. Il ne va jamais au jeu de la reine, il chasse et lit ; mais c'est assez plaisant d'entendre dire quand il ne chasse pas ou qu'il ne va pas au spectacle : « Le roi ne fait rien aujourd'hui », c'est-à-dire qu'il travaille toute la soirée avec ses ministres ».

A l'occasion d'une pièce de théâtre tombée à Fontainebleau et de la défense faite de siffler en présence du roi, Mme de Staël remarque qu'on a protesté contre cette défense en applaudissant si à propos des platitudes, que jamais sifflet n'a été plus cruel. « Paris », ajoute-t-elle, « par esprit républicain, applaudit ordinairement ce qui est tombé à Fontainebleau ; mais cette fois-ci la cour et la ville ont été d'accord ».

Vers la fin de ce siècle, le chevalier de Boufflers donna un rare exemple de dévouement, en se rendant pour la seconde fois au Sénégal, afin d'y faire planter des cannes à sucre et d'engager successivement les nègres des côtes d'Afrique à cultiver librement dans leur pays cette denrée qui était la cause de tous leurs malheurs. « Quelle gloire pour un siècle »,

s'écrie la correspondante du roi de Suède, « que l'abolissement de l'esclavage ! Si un seul homme en était cause, il aurait fait plus de bien que jamais homme n'en a pu faire ; mais c'est affreux à dire ; les nègres sont paresseux quand ils sont libres, et c'est la grande excuse des Européens. Cependant les détails que le chevalier de Boufflers m'a contés de cette traite des nègres sont déchirants ; par exemple, les Européens sont contents quand ils peuvent attraper de vieilles femmes ou de vieux hommes : les nègres sont pleins de pitié filiale et, dès qu'ils apprennent que leur père ou leur mère sont esclaves, ils viennent s'offrir à leur place, et les barbares marchands européens obtiennent souvent deux jeunes hommes forts et robustes à la place d'un vieillard infirme, profitant des vertus de ces mêmes nègres qu'ils croient, avec raison, d'une autre nature qu'eux ».

Quand Mme de Staël écrivait ces lignes, l'Angleterre préparait, sous la conduite de ses futurs amis Wilberforce et Romilly, sa grande campagne humanitaire contre la traite des noirs. Romilly raconte qu'en avril 1789, peu de temps avant la discussion au sein de la Chambre des Communes, il écrivit à Necker, au nom de ses partisans, pour réclamer l'appui de la France ; mais la réponse du ministre, très flatteuse dans son ensemble, était si décourageante sur le point en question, qu'on avait préféré ne pas en faire usage. C'est ainsi que le nom de Necker ne figure pas parmi ceux des libérateurs de la race humaine. Dans son livre *Sur l'administration des finances*, il avait signalé, comme la plus grande difficulté en cette matière, le

danger de voir repris par une nation le commerce abandonné par l'autre, et devenu ainsi d'autant plus productif ; Wilberforce s'appuya sur ce passage pour exprimer l'espoir que du moins ce ne serait jamais la France qui voudrait s'enrichir ainsi aux dépens de l'Angleterre. [1] Mme de Staël reprit plus tard le fil qu'avait laissé échapper Necker, en faisant appel en 1814 aux souverains alliés dans l'intérêt de l'abolition de l'esclavage.

Vers la fin de ce bulletin, Mme de Staël reparle de Dupaty, qu'on s'attendait à voir mis en disgrâce. Cette affaire, par suite de l'émotion qu'elle excita, fut un des événements avant-coureurs de la Révolution ; elle suggère à la correspondante de Gustave III les réflexions suivantes : « Ce qui est véritablement cruel dans ce pays-ci, c'est que l'opinion ne sert que pendant un temps ; elle soutient dans un combat de vingt-quatre heures, mais elle vous abandonne dès que vous avez besoin d'elle longtemps, et la grande adresse des ennemis, c'est de prolonger le mal qu'ils veulent faire à un homme que la voix publique défend. On l'accoutume à tout ; celui-ci passe pour être malheureux, celui-là pour être méprisable ; c'est un état dans le monde, et quand on l'a gardé quelque temps, on vous y laisse, on n'en parle plus, cela est reçu, tout est dit ».

Le quatrième et dernier bulletin, de 1787, porte déjà les traces de l'agitation croissante des esprits :

« Les affaires publiques ont tellement occupé de-

[1] Romilly, *Memoirs of the life of sir Samuel*, I, 343 et 345, 1840.

puis six mois tout Paris, que non seulement elles ont été seules le sujet de l'intérêt général, mais que les événements particuliers eux-mêmes, je crois, ont été plus rares, et que personne n'a voulu être extraordinaire dans un moment où l'on s'en serait si peu aperçu. Dans l'instant où j'ai su le départ du courrier de Votre Majesté, j'ai commencé à m'affliger de ce que mes amis et mes connaissances eussent été assez peu raisonnables et assez insipides depuis six mois pour ne me rien fournir à mander à Votre Majesté ».

L'événement politique du jour était le bannissement du duc d'Orléans, qui, dans la séance publique du Parlement de Paris, le 19 novembre 1787, avait répondu au roi qui réclamait un supplément d'impôts de 440 millions, que les Etats-Généraux seuls avaient le droit de consentir ce supplément, comme d'ailleurs l'impôt en général. Entre Mme de Staël et le duc il n'y avait que ces rapports de société dus à leur situation mutuelle. Elle ne le prenait pas au sérieux. Ses instructions pour les élections de 1789 mentionnant, entre autres choses, le divorce, Mme de Staël le remercia en plaisantant, « au nom des dames », à un bal chez le duc de Dorset. « Oh ! », répondit le duc d'Orléans, « je songe toujours à ce qui peut leur faire plaisir » [1]. Quand elle parle de lui, on sent percer un léger mépris ; c'est ainsi qu'elle dit à l'occasion de son exil : « M. le duc d'Orléans s'ennuie fort à Villers-Cotterets ; il a écrit au roi pour obtenir la per-

[1] Lord Auckland, *Memoirs and correspondence*, II, 305.

mission de revenir au Raincy, maison de campagne qu'il a à quatre lieues de Paris ; mais on le lui a refusé. Il s'est fait du tort par cette demande ; car, pour conserver tous les honneurs du courage, il ne faut pas se reconnaître coupable, et c'est l'être que de demander d'être moins puni. On disait à l'archevêque de Toulouse qu'en exilant le duc d'Orléans il allait lui donner de la considération. « Je le connais, répondit-il ; il ne la prendra pas ». L'on a été fort sévère pour toutes les demandes qui ont été faites d'aller à Villers-Cotterets. On ne conçoit pas cependant ce qui peut porter le gouvernement à ajouter de la rigueur à cet exil que l'opinion publique n'a pas approuvé...

« C'est assez l'habitude de M. le duc d'Orléans de ne pas choisir pour les places dont il dispose ceux qui y semblent destinés. Par exemple M. Ducrest vient de donner sa démission de la place de chancelier. Il avait fait un mémoire contre l'archevêque de Toulouse ; il a dit à M. le duc d'Orléans qu'il ne se croyait plus propre à traiter les affaires, ayant contre lui le principal ministre. M. le duc d'Orléans a tout fait pour le retenir : mais, voyant qu'il n'y pouvait réussir, il a fait venir un capitaine de vaisseau et lui a proposé cette place. M. de La Touche a cru qu'on se moquait de lui, il est retourné chez le duc d'Orléans en habit d'uniforme. « Monseigneur, lui a-t-il dit, j'ai mis cet habit afin de vous rappeler, si par hasard vous l'avez oublié, que je suis marin, que je ne sais pas seulement faire une addition, et que je suis incapable de la place que vous m'offrez. — C'est cela que je veux,

lui a répondu le duc d'Orléans». M. de La Touche, après avoir bien constaté son incapacité, s'est soumis à recevoir 100,000 livres de rente, puisque telle était la volonté de M. le duc d'Orléans. Il a tant de gaieté dans l'esprit que je crois quelquefois qu'un des motifs de ses actions, c'est de prendre le parti qui fera le plus rire les autres et lui. Il ne renoncerait pas pour rien au monde à se moquer de ce qu'il fait».

Une remarque de Mme de Staël sur les dissensions religieuses indique une fois de plus combien, comme protestante, elle souffrait personnellement des injustices de la législation française relative à ses corréligionnaires :

« Mme la maréchale de Noailles est de toutes les dévotes catholiques la plus folle et la plus superstitieuse. Sans cesse en correspondance avec le pape, elle soutient la foi et prêche l'intolérance comme un père du désert dans le quatorzième siècle (*sic*). Dès qu'elle a su que le roi avait envoyé au Parlement le projet de l'édit pour l'état-civil des protestants, elle est entrée dans un accès de rage et de désespoir qui la conduira au tombeau, si, comme il est problable, l'édit passe. Elle a fait écrire un ouvrage que Votre Majesté recevra par son courrier, qui rassemble tous les événements de l'histoire dans lesquels les protestants ont eu des torts, et s'efforce de faire trembler sur les suites funestes de la tolérance. Le but une fois supposé, l'ouvrage n'est pas mauvais, et, si l'on pouvait oublier qu'il est absurde, on le trouverait assez bien raisonné ; mais ce qui m'a véritablement étonnée, c'est qu'il y a quelques personnes sur l'es-

prit desquels il a fait impression. On croit tout son siècle éclairé quand la société qui nous entoure n'a plus de préjugés ; mais la moitié de la France est peut-être encore dans les ténèbres de la superstition. Les progrès de ceux qui ne lisent pas ne sont pas même l'ouvrage des siècles ; le peuple change ses opinions, mais ne les modère jamais. Je joins à ce pieux mémoire, commandé par la maréchale et qu'elle a porté chez tous les magistrats du Parlement en leur laissant un petit billet conçu dans ces termes : « Mme la maréchale de Noailles est venue chez M. le conseiller pour lui recommander la religion et les lois, dont le Parlement est dépositaire » ; j'y joins, dis-je, l'excellent mémoire de M. de Malesherbes, aussi savant que raisonnable ; c'est un des hommes les plus éclairés de France et très propre sans doute à être ministre sans département ; mais il convient lui-même qu'il lui manque le caractère qu'il faudrait à son esprit. Ce qu'il dit, il faut qu'un autre le fasse ».

Il n'est pas sans intérêt de comparer ces remarques de Mme de Staël à celles que le même sujet inspirait à la même époque à Mallet du Pan. « L'édit en faveur des protestants traîne et éprouve des débats. Il est singulier d'entendre le public, partagé sur cette opération, ressusciter toutes les vieilles craintes et sottises, et traiter ce sujet jugé partout comme si l'on sortait du jour de la création. Preuve que les lumières ont encore fait des progrès bien peu universels. La maréchale de Noailles a fait faire un libelle digne de Caveyrac, par l'abbé Beauregard ; elle le

vend et le distribue. Les moines dans leurs couvents ont exposé le saint-sacrement pour prier Dieu de détourner l'esprit du roi de la funeste idée de tolérer les protestants. M. de Malesherbes a fait un gros livre en leur faveur, comme si l'on avait encore besoin de livres à ce sujet... Le plus grand nombre des habitants de Paris est contre l'édit de tolérance. De toutes parts, on entend à ce sujet les propos du temps de la Ligue. Il y a même une timidité dans les esprits et le gouvernement telle, qu'on regarde comme une grande concession d'accorder aux calvinistes leurs baptêmes et mariages... Par l'édit, les protestants seront *sous*-entendus ou admis dans le royaume sans y être tolérés » [1].

L'année 1788 ne trouva plus le roi de Suède dans sa capitale ; il était aux frontières de Finlande, occupé à combattre les Russes ; il avait entrepris cette guerre pour faire diversion d'abord à ses ennemis politiques, et ensuite à ceux qu'il rencontrait au sein de sa famille. Pendant ce temps se déroulait en France le prologue du drame qui allait mettre fin à ces causeries littéraires et mondaines. A partir de ce moment, le commerce épistolaire de la jeune ambassadrice avec son souverain se borna à quelques lettres qui bientôt ne réussirent plus à aplanir les malentendus de plus en plus fréquents entre le roi et son mari et à apaiser le mécontentement du premier. Les rapports entre Gustave et son représentant à Paris, quoique courtois dans la forme, n'avaient ja-

[1] Mallet du Pan, *Notes inédites pour servir à l'histoire du temps*, décembre 1787.

mais été vraiment sincères et intimes. Le premier regardait comme inviolablement sacrées toutes les prérogatives de la dignité royale, tandis que son ambassadeur était gagné depuis longtemps aux doctrines de la limitation du pouvoir absolu. Une fois que les événements eurent donné gain de cause à ces doctrines, la rupture était inévitable.

La première marque de dissentiment fut l'ajournement de la promesse de décoration faite au baron de Staël et mentionnée dans son contrat de mariage ; sa femme la rappela en vain en 1788 [1]. Le roi avait cependant témoigné particulièrement sa faveur à celle-ci, en lui permettant, ainsi qu'elle l'en avait prié, de donner son nom à son premier enfant, une fille née en juin 1787. Cette enfant, qui n'est mentionnée dans aucune des biographies de Mme de Staël, mourut presque aussitôt sa naissance. Saint-Lambert n'en crut pas moins nécessaire de consoler Mme Necker d'être devenue grand'mère, et celle-ci souhaita à sa petite-fille, comme la chose par excellence, l'amour et la crainte de Dieu [2].

A partir de cette époque, le salon Necker, celui de la rue Bergère comme celui de Saint-Ouen, devint de plus en plus le salon de Mme de Staël, qui y recevait plus fréquemment, pour sa mère souffrante,

[1] *Lettres inédites de Mme de Staël*, appartenant à la bibliothèque de l'Université d'Upsal : Mme de Staël à Nils de Rosenstein, 28 janvier 1788.

[2] Geffroy, *Gustave III et la cour de France*, II, 447. — Mme de Créquy, *Lettres inédites à Sénac de Meilhan*, 25 juillet 1787. — Baron de Gérando, *Lettres inédites de Mme de Staël*, etc., 55 : Mme de Staël à Gérando, 1803.

qu'elle ne recevait chez elle, rue du Bac, à l'ambassade de Suède, ou à Versailles, quand la présence de la cour l'exigeait.

Les anciens amis, Diderot, d'Alembert, lord Stormont, Galiani, Creutz, Thomas, étaient morts ou avaient quitté Paris. Buffon devait mourir en 1788, et, suivant les paroles un peu exagérées de Grimm dans la *Correspondance*, fermer la barrière du plus beau siècle dont puisse s'honorer la France. Parmi les amis et les hôtes venus un peu plus tard, Marmontel, Grimm, Suard, Morellet, Saint-Lambert, Chastellux, Guibert, la duchesse de Lauzun, Mme d'Houdetot, formaient la transition avec le temps nouveau, qui laissait déjà apparaître au premier plan une tout autre génération. A côté des noms déjà connus surgissaient les noms de l'avenir. Le *Voyage du jeune Anacharsis* parut, nous l'avons dit, en 1788 ; un an auparavant Volney avait publié son *Voyage en Syrie et en Egypte*. Les *Etudes de la Nature* de Bernardin de Saint-Pierre sont de 1784 ; *Paul et Virginie*, composé beaucoup plus tôt, fut imprimé en 1787. Encore inconnu du public, Grec par la naissance et par le génie, grandissait le premier poète lyrique du dix-huitième siècle français, siècle d'ailleurs si prosaïque : c'est nommer André Chénier, qui n'arriva pas au plein épanouissement de ses facultés, « parce que la Révolution tua la poésie, et la Terreur le poète[1] », et que, suivant le mot de Ducis, le moment où des tragédies se déroulaient

[1] Nisard, *Histoire de la littérature française*, IV, 158.

tous les jours dans la rue n'était pas celui où l'on en pouvait écrire.

Dans l'histoire du théâtre, le 27 avril 1784 reste une date mémorable. C'est le jour de la représentation du *Mariage de Figaro* et du triomphe incomparable de Beaumarchais, qui, ce soir-là, amena les classes dirigeantes de France à applaudir avec enthousiasme à leur propre arrêt de mort. La cour, la noblesse, la haute magistrature, les princes du sang, la reine à leur tête, écoutaient l'immortel dialogue : « J'étais né pour être courtisan. — On dit que c'est un métier si difficile — Recevoir, prendre et demander, c'est le secret en trois mots... — La place demandait un administrateur, ce fut un danseur qui l'obtint... ». Et ce monologue : « Non, monsieur le comte, vous ne l'aurez pas, — vous ne l'aurez pas. — Parce que vous êtes un grand seigneur, vous vous croyez un grand génie ! Noblesse, fortune, un rang, des places, tout cela rend si fier ! Qu'avez-vous fait pour tant de biens ? vous vous êtes donné la peine de naître, et rien de plus ». Ce qu'Emilia Galotti, ce que Louise Miller, les héroïnes de Lessing et de Schiller, ne surmontaient qu'au prix de leur vie, Figaro le tuait sous le ridicule. Une seule femme, prête d'ordinaire à applaudir à toutes les plaisanteries, ne rit pas cette fois. « Jamais je ne me suis trouvée en aussi mauvaise compagnie qu'à cette noce célèbre[1] », écrivit l'impératrice Catherine.

Beaumarchais, Mirabeau, Rivarol, voilà les trois

[1] Grimm et Catherine II, *Correspondance*, 334.

principaux écrivains de ces années qui précédèrent la Révolution. On a dit d'eux que le premier a donné le manifeste de la Révolution, que le second l'a faite, que le troisième l'a combattue. [1]

Rivarol, entouré d'une petite troupe de bons amis et de méchantes langues, maniait, dans un milieu social encore restreint, les armes redoutées de la raillerie et de la satire, qu'il devait bientôt diriger contre Mme de Staël, comme il les avait dirigées contre Necker, en attendant que les événements lui fournissent son véritable engin de guerre, le pamphlet politique. Quant à Mirabeau, bien qu'il eût déjà exprimé ses idées dans de nombreux écrits, il était encore peu remarqué à Paris. Ce que l'on connaissait de lui, c'était sa déplorable réputation et ses histoires de famille, ses procès, son emprisonnement à Vincennes, ses luttes avec ce père qui fit enfermer tous les siens à l'aide de lettres de cachet, et ses querelles avec sa mère, qui déchargea un jour un coup de pistolet contre son fils, parce que celui-ci lui parlait d'une réconciliation avec son mari.

Par contre, un plus jeune que lui, Charles-Maurice de Talleyrand, abbé de Périgord, né en 1754, jouait un rôle des plus brillants dans la société parisienne. Talleyrand, que son pied boiteux avait fait consacrer à l'Eglise par ses parents, avec qui il affirmait n'avoir jamais dormi sous le même toit, occupait alors les fonctions importantes d'agent-général du clergé français ; mais il songeait dès ce moment à de plus

[1] Sainte-Beuve, *Châteaubriand et son groupe littéraire*, II, 177.

grandes choses. Dès l'automne de 1784, la belle Mme de Brionne, de la maison de Lorraine, demandait au roi de Suède, alors à Rome, d'agir en faveur de l'élévation au cardinalat de l'abbé de Talleyrand, à peine âgé de trente ans. Le roi s'occupa-t-il de l'affaire? on l'ignore. En tout cas, ce chapeau de cardinal est une des rares choses que Talleyrand n'obtint pas en sa vie. L'année 1789 le trouva évêque d'Autun, à la tête d'un groupe d'élégants et raffinés viveurs, tels que Narbonne, Jaucourt, Lauzun et beaucoup d'autres, qui se vantaient d'avoir achevé l'art de jouir à la fois des plaisirs intellectuels et de ceux de la vie. Autour de cette nouvelle génération impatiente d'arriver, les rapports sociaux aussi s'étaient singulièrement modifiés. Les rares salons qui permettaient seuls, autrefois, l'entrée dans la haute société, ces salons, en grande partie, n'existaient plus, et leur influence ne fut pas renouvelée. La vie s'était déjà dispersée davantage; les maisons où l'on rencontrait les célébrités du jour étaient beaucoup plus nombreuses; la politique commençait à chasser la littérature. De même que, d'après la mode anglaise, le thé avait remplacé le café, les vieilles habitudes françaises avaient, disait-on, cédé le pas à d'autres mœurs. On commença à fréquenter les courses, de création récente, à jouer au whist, et depuis la guerre d'Amérique, au boston; on devint plus simple dans sa toilette, on remplaça les lourdes robes brodées de brocart d'or et d'argent par de la mousseline et des étoffes simples; la poudre, les plumes et les dentelles, par de modestes rubans et

la coiffure naturelle. Les hommes renoncèrent à l'épée. On portait des habits à la J. J. Rousseau, des redingotes à la Franklin, et, comme ornement de tête, le portrait de l'objet aimé, fût-ce un mari, un enfant, un ami, un chien ou un chat. Le séjour prolongé à la campagne devint à la mode. De même que Marie-Antoinette quittait Versailles pour Trianon, ainsi la noblesse et la grosse finance se rendaient de Paris dans leurs propriétés et leurs châteaux, où des fêtes poétiques mettaient en action les pastorales de Florian et les tableaux de famille de Berquin. Toute une série de poèmes, les *Saisons* de Saint-Lambert, les *Mois* de Roucher, les *Jardins* de Delille et la prose du prince de Ligne sur son parc : *Coup d'œil sur Bel-œil*, répondaient au goût pour les bois, les champs et la campagne, soudainement éveillé dans ces cœurs blasés. Le duc de Broglie dit le mot de la situation : « Aimez vos femmes et vos châteaux ». Mais la vie, pour se dérouler en pleine nature, n'en devint pas plus sérieuse ni plus naturelle ; elle resta aussi coûteuse, et, sous des dehors irréprochables, aussi corrompue au fond ; on la gaspillait d'une autre façon. Avec six cent mille livres de rente, on se sentait « esclave de son rang ». « Mes richesses me procurent-elles autre chose que mon asservissement ! », disait la duchesse d'Estissac à Bonstetten. « Et quel lait délicieux, ajoutait-elle, il y a dans vos montagnes ! »[1]

Dans les parcs et les bergeries comme dans la splendeur des hôtels parisiens, on poursuivait le

[1] Karl Morell, *K. V. de Bonstetten*, 68.

même but : une vie joyeuse et sans trouble, qui recouvrait de fleurs tous les abîmes de l'existence et fuyait la douleur et le renoncement comme des choses non seulement pénibles à la nature, mais indignes de toute vraie philosophie. Les mœurs étaient si douces en apparence, même parmi le peuple, que Jefferson, qui n'était nullement favorable aux Français, remarque en 1785 qu'on pouvait passer des années en France sans se heurter à une grossièreté ; jamais il n'a rencontré un ivrogne. [1] Un voyageur anglais, Andrews, rapportait de France, la même année, l'impression que la tâche suprême de l'existence est d'y vivre dans une gaieté sans mélange. [2] La virtuosité sous ce rapport alla tellement loin, que le bon ton et la bonne humeur accompagnèrent cette race aimable et frivole des palais à la prison, au tribunal et jusque sur l'échafaud, où, presque sans exception, elle contempla la mort héroïquement, en souriant. Cet épicurisme aurait manqué de son assaisonnement, s'il n'avait châtié avec dédain tout ce qui le contrariait, rejeté l'expérience et méprisé l'autorité sous toutes ses formes. « Sire », disait le maréchal de Richelieu à Louis XVI, « sous Louis XIV on n'avait pas le droit de dire un mot ; sous Louis XV on parlait bas ; sous le gouvernement de Votre Majesté on parle haut ». Les premiers clubs prirent naissance et devinrent bientôt des centres politiques. Déjà Galiani émettait l'idée que Paris n'était plus le « salon », mais le « café » de l'Europe ; c'est le *Ne-*

[1] Jefferson, *Complete Works*, Correspondence, I, 443.
[2] Taine, *L'ancien régime*, I, 191.

veu de Rameau de Diderot qui lui inspira ce mot, devenu bientôt une réalité A la tête de l'opposition étaient les membres de la maison de France ; le duc d'Orléans salariait une bonne partie des pamphlets qui, en l'absence du journal proprement dit, représenté seulement par quelques feuilles officielles telles que la *Gazette* et le *Mercure de France*, préparaient l'opinion publique. Quand la Révolution éclata, il se trouva à sa tête des gentilshommes pour parler et lutter à son profit, des prêtres pour l'organiser, des évêques pour la bénir, des princes du sang royal pour lui fournir de l'argent, un monarque pour la laisser faire. Il n'y avait rien de trop hardi pour cette génération ; on pouvait tout faire et tout dire, pourvu que la forme fût correcte, aimable et piquante. « Je ne suis point touché de ce qui est vrai, mais de ce qui est neuf », disait Sénac de Meilhan, qui n'en passait pas moins pour conservateur ; et un nombre infini de ses contemporains partageaient sa manière de voir. [1] Ils ne doutèrent pas un instant que le règne de la raison avait commencé, que celle-ci avait triomphé de toutes les traditions, et qu'eux-mêmes fussent destinés à ouvrir l'âge d'or.

C'est en parlant de ces années antérieures à 1789 que Talleyrand a dit ce mot fameux : « Celui qui n'a pas vécu alors n'a pas connu le plaisir de vivre » [2].

Si telle était l'impression des hommes, comment les femmes, pour qui tout se déroulait à l'instar d'un spectacle, auraient-elles pu résister à cette enivrante

[1] Nisard, *Histoire de la littérature française*, IV, 126.
[2] Guizot, *Mémoires*, I, 6.

séduction ? On ne les respectait pas, il est vrai, mais on les idolâtrait, et dans l'encens qu'on leur prodiguait se perdirent, sans qu'elles le remarquassent pour ainsi dire elles-mêmes, l'honneur et la couronne de leur vie. C'est pour elles que les plus obscurs problèmes de la philosophie s'efforçaient de revêtir la clarté de l'expression, que la science devint épigrammatique et oratoire, que les théories les plus riches se dissimulèrent sous une forme attrayante. Tous ceux qui ont observé alors Paris et la France ont tenu compte de cette influence prépondérante de la femme ; mais nul ne l'a mieux fait ressortir que Rœderer, qui en parle d'une façon autorisée : « Qui pourrait nous dire ce que les sciences doivent de leur clarté en France à la conversation sociale, au désir qu'ont eu les savants de les faire entendre aux femmes ? L'application aux sciences est si pénible pour le sexe, et l'application du nôtre au soulagement de ses peines est si naturelle, que la clarté est devenue un besoin pour les savants... Fontenelle a écrit ses *Mondes* pour la marquise de Lambert. Voltaire, la *Philosophie de Newton* pour la marquise du Châtelet ; Mme Lavoisier a été une des premières initiées à la réforme de la chimie opérée par son illustre mari... J'ai vu Mme Fourcroy... suivre tous les cours si clairs et si précis de son mari, professeur éminemment lumineux. Mme de Condorcet était initiée par Condorcet aux plus hautes études de l'*entendement*, témoin l'ouvrage de cette femme de tant d'esprit et d'une beauté si parfaite sur la *Théorie des sentiments moraux* de Smith. Dirai-je ce que la présence assidue des sept ou huit

femmes des plus célèbres de la cour et de la capitale aux grands débats de l'Assemblée constituante, ce que leurs conversations avant et après les séances ont ajouté à l'émulation et à l'éloquence de nos grands orateurs ? Ne me serait-il pas permis d'observer, à l'occasion de la Révolution de 89, qu'elle fut l'ouvrage de l'opinion publique : que cette opinion fut formée, mûrie dans les réunions de sociétés libres, où les femmes avaient droit de suffrage, et qu'ainsi elles ont eu part à cette Révolution : ce qui fut une des grandes raisons de sa solidité. Les intérêts, les droits, les vœux, les appréhensions des mères de famille, des sœurs, des épouses, ont été sentis et partagés par les législateurs, sans qu'elles eussent besoin de se faire écouter pour se faire entendre ». [1]

Les étrangers, le Genevois Mallet du Pan comme les Américains Jefferson et Morris, ne jugeaient pas autrement. Mallet se plaint, il est vrai, que la physionomie de la Parisienne manque de véritable et sérieuse expression féminine comme de grâce innocente, mais il lui accorde à un degré incomparable une vivacité pleine d'esprit ; le rigide républicain Jefferson raillait ces femmes dont la journée commence à onze heures du matin par des visites qu'elles reçoivent au lit ; qui, entre la première toilette et la venue du coiffeur, trouvent à peine le temps de se promener au Palais-Royal et de flâner une demi-heure dans les rues après leur dîner, et qui terminent leur occupation quotidienne par des visites, le théâtre, le sou-

[1] Rœderer, *Fragments de divers mémoires concernant la société polie en France*, 1834.

per et le jeu de cartes prolongé jusque dans la nuit. Mais, malgré toutes ses critiques, il finit par avouer que l'opinion des jeunes et jolies femmes, qui toutes s'étaient prises d'enthousiasme pour le Tiers-Etat, était plus puissante en France que les deux cent mille soldats du roi[1]. Il va plus loin encore et exprime l'avis que le sort de la France dépendra finalement d'un genre d'influence qui a échappé à tous les calculs de réforme, à savoir l'influence des femmes, qui, heureusement, n'existe pas dans son pays[2].

Si tels étaient le pouvoir et le prestige de la femme, il vaut la peine de se demander quel usage elle en a fait et dans quel plateau de sa balance l'arbitre des choses humaines, l'impartiale histoire, apprécie sa part de responsabilité. On ne peut résoudre cette question qu'en examinant quelle a été l'attitude des femmes à l'égard de la souveraineté intellectuelle qui s'affirma aux débuts de la guerre d'Amérique et qui, après avoir été vivement combattue d'abord, régnait incontestée à la veille de la Révolution. Cette souveraineté était celle de Rousseau, tous les contemporains s'accordent à cet égard. Grimm témoigne dans sa *Correspondance littéraire* de cette influence croissante, bien qu'il n'eût aucun motif d'épargner Rousseau, qui a dit de lui qu'il était le seul homme qu'il haït. [3] En février 1775, le critique allemand ne se gêne pas pour dire du *Don Pèdre* de

[1] Jefferson, *Complete Works*, Correspondence, II, 116, et III, 10-11.

[2] Jefferson, *Complete Works*, Correspondence, II, 535.

[3] Berthoud, *Rousseau au Val-de-Travers*, 229.

Voltaire que cette tragédie « sent la décrépitude » ; mais quoiqu'il condamne avec la dernière rigueur le système de Jean-Jacques, il ne met pas un instant en doute la puissance de son talent. En 1780, Jean de Müller écrivait à un ami : « On s'étonne de voir quelle petite quantité de choses et quelle grande quantité de mots remplissent maintenant les têtes ; c'est là un mal commun, qui nous vient de France. Ce qui domine à présent, c'est la manière de Rousseau, et non celle de Montesquieu. Celui-là s'étonne de tout, celui-ci explique tout. Le premier exige un esprit vif, le second un grand savoir, ce qui fait qu'il a bien moins de partisans que l'autre. Mais celui-ci restera, quand la tension actuelle, dans laquelle on ne peut vivre éternellement, sera enfin apaisée. C'est un malheur que la voie expérimentale, suivie par Montesquieu, ait été délaissée pour celle de la fantaisie et de la spéculation indiquée par Rousseau ». [1] Et neuf ans plus tard il ajoute, conformément aux mêmes idées : « Si la régénération de ces philosophes réussit, alors fermons les livres, car l'expérience des nations et des siècles ne compte pas ; Montesquieu est un niais, et rien ne peut être plus faux que son affirmation relative aux bases morales nécessaires aux gouvernements. La phrase suffit ! » [2]

A la même époque, le Genevois Dumont se rendit de Londres à Paris chez son ami Mirabeau. « Le règne de Voltaire, sauf en ce qui concerne son théâtre, est terminé », écrivit-il de là à Romilly, en Angle-

[1] * Jean de Müller, *Œuvres complètes*, 1780, XV, 31.
[2] * Jean de Müller, *Œuvres complètes*, 1780, XV, 350.

terre, « Rousseau monte à proportion que l'autre descend. La postérité s'étonnera qu'on ait jamais pu les considérer comme rivaux ». Œlsner, le traducteur allemand et l'ami de Sieyès, ne portait pas un autre jugement au commencement de 1790 : « On a, comme vous le saurez », écrit-il à l'un de ses compatriotes, « décrété une statue à Jean-Jacques Rousseau comme auteur du *Contrat social*, et accordé une pension de douze cents livres à sa veuve. Les zélateurs de ce saint se rendront au premier beau jour de printemps en pèlerinage à Ermenonville. Les disciples de Voltaire crient contre cette double idolâtrie, se plaignent qu'on oublie leur prophète, et cette dernière partie de leurs réclamations est véritablement fondée ». [1]

C'est à peine si, en Allemagne, une contradiction s'éleva à cet égard. Après Lessing, en effet, Jean-Jacques Rousseau était « le philosophe audacieux qui, sans se préoccuper des préjugés, marche droit à la vérité ». [2] On dit que Kant sacrifia à plusieurs reprises sa promenade quotidienne pour lire l'*Emile*. [3] Le jeune Schiller s'écriait enthousiasmé :

Socrate fut la victime des sophistes ;
Rousseau souffre, meurt victime des chrétiens,
Rousseau, qui des chrétiens fait des hommes,

et en même temps il arrachait son brigand Moor à

[1] * K. E. Œlsner (plus tard conseiller de légation de Prusse), *Lettres de Paris*, 1790-92, 36.

[2] * H. Hettner, *Histoire de la littérature française au dix-huitième siècle*, 448, 456.

[3] * J. Honegger, *Histoire critique de l'influence de la civilisation française aux derniers siècles*, 359.

la civilisation pour le lancer dans les bois. Pour un autre encore, Rousseau a été le point de départ, mais n'a été que cela ; *Gœtz* à la main, *Werther* dans le cœur, Gœthe a laissé échapper cette exclamation : « Tais-toi, Jean Jacques, ils ne te comprendront pas ». [1] Herder, Jacobi, Klinger, Campe, Heinse, jusques y compris Lenz, témoignent de la puissante influence des idées de Rousseau sur eux, et il en est de même dans tous les pays civilisés.

Dans tous, excepté l'Angleterre, où le sens politique était trop aiguisé et l'indépendance d'esprit trop solidement établie pour qu'on s'éprît d'un bien vif enthousiasme envers toute cette paperasserie. En effet, « s'il y a jamais eu un esprit et un caractère anti-anglais, c'est certainement Rousseau. Sa rhétorique, ses généralisations et ses *a priori*, son manque de bonne foi dans l'exposition des faits, son invincible habitude de se mentir à lui-même et aux autres, cette absence complète de toutes les qualités qui constituent le gentleman et distinguent l'homme pratique, toute l'impureté de sa nature enfin, doivent rendre bien difficile à un Anglais la justice à son égard ». [2]

Chose singulière ! Même pour cette science politique anglaise, Jean-Jacques Rousseau est devenu une pierre de touche. Repoussé par le grand parti libéral comme un des plus dangereux ennemis de la liberté, il a été adopté cent ans après sa mort par la jeune école

[1] * M. Bernays, *Le jeune Gœthe*, III, 53. Gœthe à Sophie Laroche.

[2] * Karl Hillebrand, *Etudes sur l'Angleterre*, 338.

radicale. Son interprète le plus habile, M. John Morley, a publié une apologie de Jean-Jacques qui ne recule devant rien, ni devant les conséquences du *Contrat social,* ni devant les monstruosités des *Confessions*, ni devant l'éloge enthousiaste de la Montagne,[1] et qui, sur tous les points essentiels, accepte si pleinement la théorie de Rousseau, qu'un critique de la valeur de Karl Hillebrand ne trouve à la « noble erreur » de son ami Morley que cette excuse vraiment cruelle, « d'une naïveté extraordinaire et de l'ignorance la plus complète de la manière de voir accréditée sur le continent ». [2]

C'est en toute justice, au contraire, que Sébastien Mercier, regrettant trop tard, comme tant d'autres, sa participation à l'œuvre, pouvait publier en 1791 tout un livre sur *Jean-Jacques Rousseau considéré comme l'un des premiers auteurs de la Révolution.* Bernardin de Saint-Pierre, son disciple enthousiaste, fit un pas de plus. Il renie non seulement le patriarche de Ferney, il le nomme expressément « le mauvais génie du siècle, qui a trouvé son bon génie en Rousseau ». Cela aussi est caractéristique, que la première apologie proprement dite de Rousseau, publiée en 1787, émane de la plume de Barère, l' « Anacréon de la guillotine ». On connait le mot de Napoléon à Stanislas Girardin : « Sans Jean-Jacques Rousseau, la France n'aurait pas eu de révolution ». Mme de Staël le répète, en rapportant qu'il ajouta : « Je ne le regrette

[1] John Morley, *Rousseau*, 1873.
[2] * Karl Hillebrand, *Etudes sur l'Angleterre*, 331.

pas, car j'y ai attrapé le trône ». [1] Enfin, la femme même que nous venons de nommer, qui dès ses débuts en littérature suit ouvertement la bannière de Rousseau, ne s'est occupée de Voltaire que rarement et en passant. Non seulement le large courant de l'opinion publique, mais aussi la manière de voir de ceux qui vivaient autour d'elle l'influencèrent pour lui dans le sens de toutes ses impulsions personnelles. Nous avons répété à diverses reprises que Mme Necker mit tout en œuvre pour éloigner sa fille, dès sa jeunesse, des idées de Rousseau ; non point parce qu'elle condamnait ces idées, mais parce qu'elle aussi avait été trop violemment empoignée par elles. Elle, la femme austère et irréprochable, écrit à Moultou, après avoir lu en manuscrit une partie des *Confessions* : « Je vous avoue que tant qu'*Héloïse*, *Emile*, toutes ces divines et essentielles portions de Rousseau, seront entre mes mains, je ne puis regarder la vie de leur auteur que comme un faible accessoire ; et il semble qu'on doit jeter un voile sur les défauts de ce père de la vertu » [2].

Moultou, l'ancien prédicateur de l'Evangile, qui renonça à son état parce qu'il croyait avoir découvert que saint Paul et saint Augustin ont corrompu la doctrine du Christ, surpasse encore son amie en enthousiasme. « Oh ! mon ami, vous êtes bien grand », écrit-il en 1763 à Jean-Jacques réfugié en Suisse, à Val-de-Travers, région soumise au sceptre de Fré-

[1] Jobez, *La France sous Louis XV*, V, 640. — Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française*.
[2] Mme Necker, *Mélanges*, I, 147.

déric II ; « je le suis assez pour sentir la hauteur de votre âme ». « O Julie ! ô Saint-Preux ! ô Claire ! ô Edouard ! », s'écrie-t-il après la lecture de la *Nouvelle Héloïse*, « quel globe habitent vos âmes, et comment pourrais-je m'unir à vous ? » Et après avoir lu la *Profession de foi du vicaire savoyard*, il dit : « Si je n'avais déjà cru avant que de le lire, j'aurais cru certainement après l'avoir lu ». Il accepte d'un cœur tranquille et reconnaissant le conseil que lui donne Rousseau, en 1763, de quitter son habit de prêtre, devenu une honte pour lui, et celui par lequel il l'engage, six ans plus tard, à « rester ferme dans sa foi ».[1]

« Les écrits de Rousseau, dit Villemain, étaient la Bible de leur temps ». Il importait assez peu que Grimm, Diderot, Saint-Lambert fussent devenus ses contradicteurs acharnés : n'avaient-ils pas tous rendu hommage au penseur avant de se brouiller avec l'homme ! Malesherbes, le censeur royal, s'occupait de répandre l'*Emile*, qui, interdit officiellement, circulait de maison en maison sous le sceau de l'illustre parlementaire. Celui-ci n'était pas seulement un partisan, mais un « sectaire » de Jean-Jacques[2].

Quand, en 1762, parurent l'*Emile* et le *Contrat social*, Bachaumont écrivit que « Rousseau disait simplement tout haut ce que tous les autres avaient

[1] Berthoud, *Rousseau au Val-de-Travers*, 109, 140, 142, 147. — Gaullieur, *Etudes sur l'histoire littéraire de la Suisse française*, 87.

[2] Le mot est de Saint-Marc Girardin, *J.-J. Rousseau, sa vie et ses ouvrages*, II, 364.

dans le cœur ».[1] « Lisez *Emile* », écrivait Mounier, une des têtes les plus perspicaces de la future Constituante, « et malheur à vous si vous ne sentez pas ensuite le besoin de devenir meilleurs ! »[2]. Raynal, Thomas, Marmontel, Mably, Bernardin de Saint-Pierre, Dupaty, Florian, Roucher, Mercier, Berquin, étaient sous l'influence directe de Rousseau. A Lyon les églises s'emplissaient pour aller entendre un prédicateur qui empruntait son texte à l'*Emile.*[3] On raconte que l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, dont les lettres pastorales contre le livre avaient valu à Rousseau un de ses plus grands succès, ne parlait jamais de l'auteur dans l'intimité que pour vanter son caractère, ses vertus, son génie, sa pauvreté volontaire et sa sincérité.[4]

Si, quittant ces cercles distingués, Mme de Staël passait dans les régions bourgeoises, elle retrouvait le même culte chez Coindet, par exemple, le caissier de la banque Thélusson-Necker, qui, jusqu'à sa mort, en 1808, resta son fidèle ami, et dont le nom, comme plus d'un autre, est inutilement diffamé dans les *Confessions.* Coindet était un disciple enthousiaste de Rousseau et de plus un homme intelligent et respectable qui n'avait aucune raison pour « flatter les grands », comme celui-ci lui a reproché de le faire. Si Mme de Staël arrêtait ensuite son regard sur les visiteuses du salon Necker, elle en trouvait à peine une

[1] *Mémoires*, I, 137.
[2] Bardoux, *La bourgeoisie française pendant la Révolution.*
[3] Costa de Beauregard, *Un homme d'autrefois*, 25.
[4] Berthoud, *Rousseau au Val-de-Travers*, 85.

ou deux parmi elles qui eussent échappé à l'influence du philosophe ; en revanche, combien d'amies et de sectatrices, telles que la maréchale de Luxembourg, Mme d'Houdetot, la comtesse de Boufflers, la comtesse d'Egmont, pour ne nommer que celles qui ont joué un rôle dans sa vie ! C'est dans cette atmosphère que grandit Mlle Necker. Les *Lettres sur Rousseau* prouvent, sans qu'on puisse le démontrer par des dates précises, qu'elle s'était enthousiasmée pour lui dans sa première jeunesse. Son charme la subjugua, comme il subjugua toute la génération des dix années antérieures à la Révolution, et en vertu des mêmes motifs. Pour cette génération, en effet, son système était à la fois une innovation et une réaction.

Nouveaux étaient les paradoxes en faveur de l'état de nature et contre la civilisation et l'éducation, dans les traités de 1750 et de 1755 sur la question de savoir « si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs » et sur « l'origine de l'inégalité parmi les hommes », ce manifeste contre la société, dont le programme révolutionnaire n'a été dépassé par aucun des écrits postérieurs de son auteur. Nouvelles étaient pour le monde européen moderne les doctrines du contrat social, de l'inaliénabilité de la souveraineté du peuple, la proclamation de la volonté illimitée et absolue de tous comme principe unique de l'autorité et de l'Etat. Nouvelle était la doctrine qui en sortait logiquement, non pas, comme on est tenté de le croire, de l'égalité civile et du droit égal pour tous devant la loi, mais du droit de tous à la participation au gouverne-

ment, dont la seule source légitime est la volonté, toujours révocable et variable, de la collectivité. Nouvelle aussi était la méthode d'éducation de l'*Emile*, le retour à la nature, qui ne doit pas être combattue ou réglementée, mais simplement soutenue et développée. Après la déclaration des droits de l'homme dans le *Contrat social*, vint cette déclaration des droits de l'enfant, « l'évangile naturel de l'éducation », suivant les mots de Gœthe, utopie irréalisable dans l'ensemble comme chaque système construit par Rousseau ; dans le détail, pleine de suggestions fécondes, quoique toujours en contradiction entre elles, et de vérités utiles, comme tout ce qui est émané de son génie.

Tous ceux qui se sont tant soit peu occupés de Rousseau savent que les idées que nous venons d'exposer, quoique neuves pour ses lecteurs, n'étaient cependant pas originales dans leur majeure partie. Cent ans auparavant, l'Anglais Hobbes avait, contrairement à Rousseau qui préparait une révolution, été témoin d'une révolution. Il imputait à des influences religieuses l'anarchie politique, qu'il haïssait. Pour combattre l'une et l'autre, Hobbes résout la difficulté en faisant appel au despotisme d'un seul. Son prince possède la puissance absolue au point de vue spirituel comme au point de vue temporel, chacun de ses sujets lui ayant confié volontairement une fois pour toutes tous ses droits individuels, et la volonté générale ne pouvant se tromper. Et précisément parce que cette puissance n'est que la volonté individuelle de tous, concentrée dans le prince, celui-ci n'a pas

besoin de limitations, ni le peuple de garanties. Car, en effet, comment le prince pourrait-il jamais être tenté d'entreprendre quelque chose contre ceux dont il incarne le bien-être et l'intérêt et dont il exprime la volonté ? C'est là le point de contact entre les doctrines du *Léviathan* et du *De Cive* et les doctrines de Rousseau.

Faire dériver exclusivement la puissance absolue des princes de contrats généraux, cela est aussi faux historiquement que l'affirmation de Rousseau relative à la liberté et à l'égalité originelles de tous les individus et à l'éternelle inaliénabilité de leurs droits. Le système de Hobbes atteint son point culminant dans la monarchie absolue ; Rousseau le renverse et le remplace par la souveraineté du peuple. Mais tous deux s'accordent dans leurs conséquences. Le dernier mot de la doctrine du partisan des Stuarts comme le dernier mot de la philosophie du droit naturel du citoyen de Genève se résume, pour celui là, en faveur du trône, pour celui-ci, en faveur de la démocratie, mais tous deux anéantissent l'indépendance justifiée de l'individu et le droit des minorités, tous deux méconnaissent le développement historique et l'essence propre de l'Etat, tous deux aboutissent au despotisme. L'*Emile* aussi, la plus grande œuvre de Rousseau, a eu des modèles et des précédents. Les *Essais* de Montaigne, les ouvrages de Locke, l'adversaire politique de Hobbes, ont exercé sur lui une double action : ils ont éveillé à la fois ses idées et son esprit de contradiction. Il va de soi que les principes des éducateurs ecclésiastiques, les seuls

à peu près qui existassent jusque-là, ont été mis à contribution par lui [1]. Mais Grimm se faisait l'interprète de la vérité quand il demandait : « A qui donc Rousseau a-t-il pris son style, son éloquence, son coloris ? ». Le vrai nœud de la question, c'est que les vérités même les plus banales étaient oubliées ou négligées, jusqu'à ce que Rousseau vînt leur imprimer une vie nouvelle. Il domina son époque, moins parce qu'il avait à lui apporter des vérités inconnues, que parce qu'il lui remit sous les yeux une partie de l'ancienne sagesse, embellie de couleurs neuves et brillantes. Il faut moins chercher le secret de sa puissance en lui-même que dans la faiblesse de ses adversaires, dans le développement qu'avaient pris l'Eglise, l'Etat et la société depuis la mort de Louis XIV. Ce prince, qui possédait à un degré incomparable la science du gouvernement, avait tâché d'expier les scandales de sa vie privée en persécutant, fidèle à son idée de l'orthodoxie, les calvinistes d'un côté, les jansénistes de l'autre. La seconde moitié de son règne ne manque pas de tristes tableaux : nul, cependant, n'est plus tragique que l'expulsion de Français abandonnés à la faim, au froid, à la misère, que la profanation des tombes des religieuses de Port-Royal, mortes en odeur de sainteté, mais pensant autrement que le roi, et dont les chiens, presque sur le territoire de Versailles, rongeaient les ossements. Des

[1] * Brockerhoff, *Jean-Jacques Rousseau, sa vie et ses œuvres*, III, 48 et 155, cite un curieux livre d'un bénédictin, dom Cajot, intitulé *Les plagiats de M. Rousseau de Genève sur l'éducation*.

actes de ce genre, qui ne s'excusent pas, s'expliquent. Non moins que les victimes, leurs adversaires avaient des convictions fortes et sincères. Permis aux courtisans de feindre, pour gagner la faveur du monarque vieillissant ! mais Bossuet et les théologiens de l'église gallicane ne prenaient pas la chose moins à cœur que Pascal et les Port-Royalistes. Rien, en effet, n'est aussi voisin de l'intolérance que les fortes convictions religieuses. Condamnable, l'intolérance le sera toujours ; dans cette occasion, toutefois, elle ne devint aussi méprisable qu'odieuse que lorsque, les convictions chancelant ou disparaissant, la persécution n'en subsista pas moins. « La cour sue l'hypocrisie », disait Saint-Simon vers la fin du règne du grand roi. Le Régent, fier de son incrédulité, ne réclama plus de tribut de ce genre, mais il n'en laissa pas moins imposer par la violence une croyance qu'il méprisait au point de demander la pourpre romaine pour un Dubois, personnage qui contribue singulièrement à faire comprendre Voltaire [1]. Fleury ne nuisit pas moins, quoique autrement. Il mit la puissance temporelle à la disposition d'une doctrine ecclésiastique et poussa la papauté à des actes funestes. La lutte entre le gouvernement, qui était ultramontain, et les parlementaires, qui étaient jansénistes, remplit la première moitié du dix-huitième siècle français. Le jansénisme triomphait à Paris, quand fut proclamée en France la bulle *Unigenitus*, qui exigeait la soumission de la conscience sans exiger la

[1] Voltaire, *Lettres anglaises*, citées par Buckle, *History of civilisation in England*, I, 692, note.

conviction. En 1731, l'abbé Pucelle, un des premiers orateurs du Parlement de Paris, neveu, par sa mère, du maréchal de Catinat, jugeait comme il suit l'action exercée par cette bulle : « Depuis qu'elle a été reçue en France, cette bulle funeste, une enceinte de maux nous environne de toutes parts ; toutes les sources du bien sont fermées, toutes les écoles corrompues : qu'est devenue la Sorbonne, d'où l'on a exclu cent docteurs les plus savants et les plus attachés aux maximes du royaume ? Qu'est devenue la célèbre maison de Sainte-Barbe, qui a fourni tant de sujets d'élite à l'Eglise et à l'Etat ? Elle a été détruite avec l'appareil effrayant d'un lieutenant de police escorté de quarante exempts... Le mal croît et s'invétère tous les jours ; notre devoir est de tenter les derniers efforts . . . Il est clair que la bulle est le fléau de l'Eglise et du royaume. Depuis qu'elle a paru, quel bien a-t elle produit ?... Tous les ordres, tous les corps ne sont-ils pas bouleversés [1] ? »

De cette épuration de l'église catholique tentée en France par le cardinal Fleury, celle-ci ne s'est jamais remise. Sans doute, dans son immense majorité, la nation vivait et mourait conformément à sa foi ; autrement, l'ordre social aurait dès ce moment cessé d'exister. Mais les idées religieuses perdirent leur force sur l'esprit et le mouvement intellectuel du temps ; dans la longue lutte des partis cette force s'était paralysée. Presque toutes les villes du royaume

[1] Cité par Ch. Aubertin, *Les orateurs de la Fronde et les parlementaires jansénistes du dix huitième siècle. Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1881, pag. 376-77.

comptaient parmi leurs habitants des théologiens exilés, des professeurs chassés de leur chaire, des prêtres suspendus ; des religieuses même devaient, pour fait d'opinion, errer çà et là sans abri, et de bons catholiques mourir sans sacrements. Une anecdote curieuse à ce sujet se rattache à la visite de Joseph II à Paris en 1778. L'empereur exprima au roi le désir de connaître l'abbé de l'Epée, le bienfaiteur des sourds-muets ; mais ni Marie-Antoinette ni Louis XVI ne purent lui donner satisfaction, n'ayant jamais entendu parler de l'excellent prêtre, que l'archevêque de Paris avait suspendu sous Louis XV, pour cause d'idées jansénistes. [1]

Toute une littérature témoigne de ce que les âmes souffrirent alors et comment les chefs de l'Eglise catholique firent une vérité de ce mot : *Desertum faciunt, pacem appellant.* Le christianisme survit à de telles crises, mais l'Etat en meurt. Les convictions blessées se réfugièrent sous la protection des libertés parlementaires. En résistant aux abus de l'autorité ecclésiastique, on se formait à la résistance aux empiétements du pouvoir royal. De même que l'absolutisme monarchique s'était allié à la puissance ecclésiastique suprême, la réaction contre une oppression religieuse injuste conduisait maintenant à l'opposition politique. La première feuille où se firent jour ces dispositions fut les *Nouvelles ecclésiastiques ;* poursuivies en tout lieu, elles étaient lues de tout le monde ; d'autre part, les précurseurs de la tribune

[1] Droz, *Histoire de Louis XVI*, I, 233.

de 1789 sont ces parlementaires jansénistes, que l'atteinte portée à leur conscience rendit éloquents. [1] Mais tous, les oppresseurs et les opprimés, travaillaient pour un ennemi commun. « Les jansénistes et les jésuites se déchirent », écrivait Voltaire en janvier 1762 ; « il faut les écraser les uns par les autres, et que leur ruine soit le marche-pied du trône de la vérité [2] ».

La vérité ? Qu'est-ce que Voltaire et ses partisans ont nommé de ce nom ? Lui-même entendait par là un immense bouleversement, la lutte contre toute religion positive, le déisme épicurien, dont la meilleure phase, un optimisme humanitaire, s'exprimait dans ces mots : « Tout peut être bien ou mal ; tâchons seulement que tout devienne meilleur ». Sa participation à la Révolution ne se rattache guère à une vraie sympathie pour le peuple, qu'il n'estimait guère et qu'il n'aimait pas beaucoup ; elle consiste plutôt en ceci que ce fut lui qui révolutionna les idées des gouvernants. Son fanatisme aveugle à l'égard du christianisme n'était pas la voie indiquée pour une telle réforme ; il taxait de mensonge sa doctrine de tolérance. Quand, en 1770, parut le *Système de la Nature*, ce « code de l'athéisme », Voltaire s'éleva, mais trop tard, contre les spectres qu'il avait évoqués. L'œuvre de d'Holbach, qui voit dans tout mou-

[1] Rocquain, *L'esprit révolutionnaire avant la Révolution*. — Buckle, *History of Civilisation in England*, chap. XII-XIII. — Sainte-Beuve, *Port-Royal*, III, 21, 255, VI, 67, 192.

[2] Rocquain, *L'esprit révolutionnaire avant la Révolution*, 236.

vement religieux une aberration intellectuelle, n'était que la plus considérable d'une longue série de productions de ce genre. Helvétius avait formulé en 1758 le *credo* matérialiste dans son livre *De l'Esprit*, qui rapporte tout aux sens et imagine une morale conforme à cette doctrine. Bien loin de provoquer le mécontentement, l'auteur se trouva avoir écrit le livre populaire de la bonne société, et, comme disait la marquise Du Deffant, « avoir révélé le secret de tous ». La théorie de ces affirmations vint de Condillac, « le métaphysicien du dix-huitième siècle français », [1] qui avait rendu accessible à ses compatriotes la philosophie de Locke, mais en la développant dans le sens du matérialisme. A la suite de ces chefs de file, avec Diderot et l'*Encyclopédie*, une foule d'esprits poursuivirent le mouvement. Cette fois encore on put constater la vérité du mot d'après lequel, de même qu'il n'y a rien d'absolument bon, le pire mal lui-même n'est pas sans utilité. La plus abominable de toutes les philosophies, à laquelle personne ne revient plus en théorie, même s'il a le malheur de la mettre en pratique, conduisit à l'étude de la nature, donna l'impulsion aux découvertes des Lavoisier, des Lalande, des Cuvier, des Fourcroy, des Bichat, et tendit la main au temps nouveau. Mais son action sur les âmes n'en resta pas moins désolante et désastreuse. Sous la négation absolue de l'esprit, la haine de toutes les choses religieuses, l'entassement des sophismes en faveur de toutes les

[1] Cousin, *Histoire de la Philosophie*.

aberrations, la révolte contre toute autorité, la satire impitoyable et la raillerie triomphante de tout ce qui avait passé jusque-là pour sacré et inviolable, toutes les convictions et toutes les traditions s'écroulèrent. Et comment des notions morales auraient-elles pu survivre à la domination de ce naturalisme matérialiste qui place dans la sensation l'origine de la pensée et n'assigne plus que l'égoïsme comme motif aux actions humaines ? La raison occupait seule le terrain et niait la liberté morale.

C'est alors que vint Rousseau et avec lui la réaction, qui n'était possible et ne peut être comprise que grâce à ce qui a précédé. La première déclaration de guerre s'adresse précisément à la prépondérence excessive de la raison et à la trop grande estime en laquelle on la tient : « L'homme qui pense est un animal dégénéré... » « Venez dans les forêts, et devenez des hommes ! ». L'appel à la nature, qui dans l'*Emile* est nommé le « retour » à la nature, la théorie en vertu de laquelle celle-ci a créé l'homme « heureux et bon » tandis que la société l'a dépravé et rendu malheureux, voilà ce qui forme le fond de tous ses écrits. De ces affirmations découlent son éducation de l'homme conformément aux vues de la nature, le retour de la société à son état primitif ou à ce que Rousseau tenait pour tel, la division de la propriété d'après le seul droit naturel, la religion fondée sur le sentiment, à l'exclusion de tout dogme et sans se préoccuper de la forme du culte, ce qui réduisait tout bonnement le christianisme à « la religion naturelle mieux expliquée ».

La célèbre profession de foi du vicaire savoyard même ne dépassa pas ce point de vue ; elle rejette le matérialisme régnant et ne fait aucune concession à la théologie, mais elle fait appel à la morale chrétienne en tant qu'elle lui vient en aide, rétablit la croyance en l'immortalité de l'âme et reconnaît la liberté morale et l'existence de la conscience.

Comparées aux doctrines immédiatement antérieures, ces idées constituaient déjà un gain inappréciable. On ne peut mieux caractériser l'esprit de cette époque qu'en rappelant qu'elle permit à Voltaire, en trois occasions mémorables — les procès de Calas, de La Barre et de Lally-Tollendal — de se poser en défenseur de la justice, et qu'elle accueillit l'Evangile d'après la version de l'*Emile*. A partir de ce moment, Rousseau devint le héraut religieux du siècle et son directeur de conscience. Dans sa *Lettre à l'archevêque de Paris* il se nomme carrément le « défenseur de la cause de Dieu », et, cela n'est que trop certain, dans la littérature contemporaine et jusqu'en 1789, cette cause n'eut guère d'autre apologiste. A un endroit, Rousseau déclare que « l'humanité lui doit des autels ».

A la veille de la Révolution, trois écrivains, Bernardin de Saint-Pierre, Necker et Mme de Genlis, se firent les champions des croyances religieuses. Bernardin, disciple de Rousseau, écrivit les *Etudes de la Nature* ; il « crut la Providence plus en péril qu'elle ne l'était, et il la défendit comme fait un avocat pour un client douteux, en y employant les mau-

vaises comme les bonnes raisons ». [1] Le livre de Necker *Sur l'importance des opinions religieuses* était un essai de conciliation entre la philosophie et la théologie, essai qui, si estimable qu'il pût être, laissait les choses en leur état, et au déisme bien intentionné et vague duquel Rivarol opposa l'impitoyable dilemme : tout ou rien, il n'y a pas de milieu. Pour Mme de Genlis, elle ne mérite pas de mention sérieuse ; [2] on disait d'elle qu'elle avait mis les erreurs dans sa vie, la morale dans ses livres. Rousseau reste donc l'initiateur des idées religieuses et le grand dompteur des âmes. M. Nisard a dit en termes aussi justes qu'heureux : « Le moins que perde l'écrivain qui néglige l'antiquité classique, ce sont des lumières sur le cœur humain ; le moins que perde celui qui méprise l'antiquité chrétienne, ce sont des lumières sur son propre cœur ». [3] Sans doute, Rousseau ne s'était pas pénétré, comme Montesquieu, de l'esprit des anciens, si honteusement négligés de son temps, au témoignage de Grimm et de tant d'autres juges compétents, et que la sagesse orgueilleuse de cette époque avait jetés par-dessus bord avec toutes les autres traditions ; il en savait en réalité aussi peu sur ce point que sur le christianisme même. Mais le peu qu'il avait tiré de l'un et de l'autre suffisait cependant pour donner au premier des écrivains modernes l'enthousiasme idéal, le souffle pénétrant de vie ; au père de la moderne dé-

[1] Nisard, *Histoire de la littérature française*, IV, 521.

[2] Son livre est intitulé : *De la religion considérée comme l'unique base du bonheur et de la véritable philosophie.*

[3] Nisard, *Histoire de la littérature française*, IV, 49.

mocratie, la couleur républicaine. Ce qu'il avait recueilli de la tradition classique et chrétienne le ramena des écarts de la spéculation à l'étude des âmes et lui apprit l'éloquence qui lui soumit la jeunesse et les femmes, tandis que la simplicité et la clarté de ses théories sociales lui assurèrent l'empire sur les masses, qui ne le comprirent que trop bien. L'avenir allait démontrer que son système était faux, son état de nature celui d'un malade, son organisation de la société un essai de construction anarchique ; le présent sentait que la passion avec laquelle il exposait ses doctrines était réelle, et cette langue de la passion répondait aux besoins intimes des cœurs. Or, Rousseau la possédait, ornée de toutes les séductions d'un talent qui retrouvait pour la première fois des yeux pour la nature, l'expression pathétique du sentiment, la rêverie romantique, l'ardeur de l'inspiration.

De ces trois éléments de sa force, la jeunesse, le peuple et les femmes, ces dernières étaient celui qu'il estimait le plus. La première fois qu'il s'adressa au public, il avait dit, en citant Platon : « Les hommes seront toujours ce qu'il plaira aux femmes : si vous voulez qu'ils deviennent grands et vertueux, apprenez aux femmes ce que c'est que grandeur d'âme et vertu ».[1] C'est aux femmes qu'il songeait quand il disait de lui qu'il avait « senti avant de penser », quand il écrivait au début de ses *Confessions :* « Je ne suis fait comme aucun de ceux que j'ai vus ; j'ose croire n'être fait comme aucun de ceux qui existent ». Il ne

[1] *Si le rétablissement des Sciences et des Arts a contribué à épurer les mœurs ?*

se nuisait point auprès d'elles lorsqu'il ajoutait : « Quiconque ne se passionne pas pour moi n'est pas digne de moi ». [1]

Et les femmes, les plus distinguées, les plus attrayantes, les plus choyées, répondaient avec Mme d'Houdetot : « O toi, le plus aimable des hommes, et le plus aimé ! ». La maréchale de Luxembourg, Mme d'Epinay, Mme de Boufflers, une foule de Claires et de Julies, agissaient conformément à ces paroles. « Un soir, au moment de partir pour le bal de l'Opéra, elle trouve sur la toilette la *Nouvelle Héloïse*; je ne m'étonne point si elle fait attendre d'heure en heure ses chevaux et ses gens, si, à quatre heures du matin, elle ordonne de dételer, si elle passe le reste de la nuit à lire, si elle est étouffée par ses larmes ; pour la première fois, elle vient de voir un homme qui aime [2] ».

Et ce qu'a fait naître la *Nouvelle Héloïse*, les *Confessions* sont impuissantes à l'anéantir. C'est en vain qu'elles racontent non seulement des crimes, mais d'incomparables bassesses ; Rousseau, le jeune vagabond, le domestique malhonnête, la victime bientôt transformée en coupable, éveille leur compassion ; elles acceptent tranquillement que l'homme trahisse la femme, le va-nu-pieds sa bienfaitrice, qu'il déshonore à jamais Mme de Warens morte, à laquelle il laissa souffrir la faim de son vivant. La délicatesse féminine se réconcilie avec des tableaux cyniques, avec l'outrage à la morale le plus révoltant ; le cœur

[1] Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, II, 78.
[2] Taine, *L'ancien régime*, 356.

maternel permet qu'on lui dise que le compagnon d'une créature indigne relégua ses cinq enfants aux Enfants-Trouvés, alors même qu'il ne dépendait que de lui de gagner leur pain. Tout cela et le reste n'empêcha pas, après comme avant, le même homme qui — exception rare ! — avait été muet à la voix de la nature, de rester l'avocat idolâtré de ses droits ; après comme avant on emprunta des principes d'éducation à l'*Emile*, des doctrines morales suspectes aux déclamations de la *Nouvelle Héloïse*, et au Vicaire savoyard une profession de foi religieuse rabaissée au simple sentiment et étayée sur un déisme aux dehors chrétiens.

Mme de Boufflers, il est vrai, révoltée par les *Confessions*, les traite de « sales et dégoûtantes » dans une lettre adressée à Gustave III ;[1] mais en revanche une multitude de femmes sont prêtes à s'associer à ce criminel défi : « Que la trompette du jugement dernier sonne quand elle voudra, je viendrai, ce livre à la main, me présenter devant le souverain Juge... Etre éternel, rassemble autour de moi l'innombrable foule de mes semblables... Que chacun d'eux découvre à son tour son cœur aux pieds de ton trône avec la même sincérité, et puis qu'un seul te dise, s'il l'ose : Je fus meilleur que cet homme-là ! »

Parmi les filles intellectuelles de Rousseau, il y en a deux surtout qui sont restées célèbres : Mme Roland et Mme de Staël. Ses rapports avec toutes deux ont été ceux d'une action réciproque ; sans Rousseau on

[1] Geffroy, *Gustave III et la cour de France.* — Taine, *L'ancien régime*, I, 252.

ne peut les comprendre, et en même temps elles le complètent.

Occupons-nous d'abord de Mme Roland, l'aînée des deux.

Comme Rousseau, Marie-Jeanne Phlipon, née le 18 mars 1754, était l'enfant de petits bourgeois. Son enfance et sa jeunesse rêveuse se passèrent plus avec les livres qu'avec les hommes, sous l'humble toit de ses parents, auprès de l'atelier de son père, qui était graveur. Un de ses auteurs favoris était Plutarque, « cette source plus poétique qu'historique », écrit un de ses biographes, « à laquelle, on le sait, Rousseau a emprunté sa notion des caractères républicains de l'ancien temps et les brillants tableaux des vieilles républiques et s'est formé l'idée d'une forme politique qui n'a pas existé ni n'existera, mais qui pour cette raison précisément devait d'autant mieux plaire à une âme féminine » [1].

Et Rousseau lui-même ? « Je l'ai lu très tard », dit-elle dans ses *Mémoires*, « et bien m'en a pris ; il m'eût rendue folle ; je n'aurais voulu lire que lui : peut-être n'a-t-il que trop fortifié mon faible, si je puis ainsi parler » [2].

Un autre de ses biographes, Dauban, assigne à cette connaissance qu'elle fit des œuvres de Rousseau la date de 1777, alors qu'elle avait vingt-trois ans [3]. Elle-même dit que son éducation, ses premières im-

[1] *Fr. Ch. Schlosser, *Mme de Staël et Mme Roland.*
[2] Mme Roland, *Mémoires*, édit. Dauban, 92.
[3] Dauban, *Etude sur Mme Roland et son temps*, 1864.

pressions, le contact avec le monde, tout contribua à lui inculquer l'enthousiasme républicain qui lui fit sentir le ridicule ou l'injustice d'une foule de différences et de distinctions sociales. [1] En 1771 elle fit un séjour à Versailles auprès d'une de ses parentes, qui était femme de chambre de Marie-Antoinette, encore Dauphine. Mlle Phlipon passa huit jours dans une mansarde du château royal et examina la vie qu'on menait là avec un mélange de « philosophie », de « sentiment » et de « calcul » qui, elle le dit, étaient également exercés chez elle, mais ne la rendaient « point insensible à l'effet d'un grand appareil ». Seulement, elle s'indignait « qu'il eût pour objet de relever quelques individus déjà trop puissants et fort peu remarquables par eux-mêmes ». Sa mère lui demandant si elle était contente de son voyage : — « Oui, lui répondit-elle, pourvu qu'il finisse bientôt ; encore quelques jours, et je détesterai si fort les gens que je vois, que je ne saurai que faire de ma haine. — Quel mal te font-ils donc ? — Sentir l'injustice et contempler à tout moment l'absurdité ». Plus loin elle nous dit : « Lorsque je me trouvais témoin de cette sorte de spectacle que présentait souvent la capitale dans les entrées de la reine ou des princes, les actions de grâces après une couche, etc. je rapprochais avec douleur ce luxe asiatique, cette pompe insolente, de la misère et de l'abjection du peuple abruti qui se précipitait sur le passage des idoles de ses mains, en applaudissant sottement au

[1] Mme Roland, *Mémoires*, 92.

brillant appareil dont il payait les frais de son propre nécessaire ».[1]

Ce sont à peu près là les seuls événements de sa jeunesse. En 1780, à vingt-six ans, elle épousa un savant sur le retour, Roland de la Platière, alors inspecteur des manufactures de Lyon, plus âgé qu'elle de vingt ans. Un an plus tard elle mit au monde une fille, son unique enfant. En 1784 Roland mena sa femme en Angleterre, puis à Paris, où il faisait avec son appui des démarches, restées d'ailleurs infructueuses, pour obtenir l'anoblissement.[2] En temps ordinaire, les deux époux vivaient à la campagne, aux environs de Lyon. Le mari écrivait des mémoires et des dissertations savantes dont l'une, publiée en 1787, proposait de tirer des cadavres humains de l'huile et de l'acide phosphorique qu'on utiliserait pour l'agriculture. L'exemple des anciens Égyptiens l'induisit en 1788 à engager l'Académie de Villefranche à ériger un tribunal pour juger les morts.[3]

Pendant ce temps, Mme Roland s'occupait de sa maison et de son ménage, recevait les amis de son mari, qui admiraient avec respect la belle et enthousiaste jeune femme, et prenait soin de son époux et de sa fille, regardant le mariage comme une institution « qui confie à la femme le bonheur de deux êtres. »[4]

[1] Dauban, *Etude sur Mme Roland et son temps*, XXXIX, et texte, 75 et 93.

[2] Mme Roland, *Mémoires*, 179.

[3] Baron de Girardot, *Roland et Mme Roland*, I, 83, 185, cité par Taine, *La Révolution*, II, 109.

[4] Dauban, *Etude sur Mme Roland.*

En attendant, son imagination continuait à travailler fievreusement, et cette imagination était remplie et dominée par Rousseau. Comment eût-il pu en être autrement ? Elle n'avait rien à lui opposer — nulle connaissance des hommes et du monde, nulle expérience, nul dédommagement du cœur. A la façon des femmes, avec l'inexorable logique du sentiment, elle le prit au mot et chercha à réaliser sa théorie, sauf en un point important. La pureté de sa nature la préserva sinon des tentations, du moins des faux pas. Il y a un moment critique dans la vie de Marie-Antoinette, celui où, parlant de Louis XVI, elle dit : « le pauvre homme ». [1] Le moment vint où Mme Roland nomma le froid pédant qui était son mari : « le malheureux Roland », et cela dans une lettre à Buzot, qu'elle aimait. [2] Le destin fut généreux et l'infidélité resta à l'état d'intention. Dans l'adieu au bien-aimé : « O toi que je n'ose nommer... », [3] dont l'émotion frémissante et douloureuse peut s'égaler à ce qui a été écrit de plus beau, elle a béni les murailles du cachot qui défendaient son cœur, mais aussi salué la mort, qui la délivrait d'un insupportable dilemme. [4]

Sur tous les autres points, Mme Roland s'est abandonnée d'autant plus passivement à l'action de Rousseau.

[1] * Arneth, *Marie-Thérèse et Marie-Antoinette*, correspondance. — Geffroy et Arneth, *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et Mercy d'Argenteau*, II, 359, juillet 1775.

[2] Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, VII, 248.

[3] Mme Roland, *Mémoires*, Dernières pensées.

[4] Dauban, *Etude sur Mme Roland*, XXXIX.

Son style tout d'abord, comme le remarque avec justesse Sainte-Beuve, n'est nullement original. Quand la passion s'empare d'elle, dans l'exaltation suprême du sentiment pour ainsi dire, dans la transfiguration de la mort, elle s'élève à la véritable éloquence. Mais dans les circonstances ordinaires ses lettres et ses *Mémoires* sont pleins de phrases affectées et dépourvues de goût et l'on ne peut douter un seul instant que son style n'est pas le produit naturel de sa propre inspiration, mais le résultat d'une étude, une copie en un mot. Nous connaissons le modèle. L'orgueil de Rousseau touche à la folie ; il attend des autels. Mme Roland n'est pas plus modeste : « Je ne trouve dans le monde », dit-elle, « qu'une place qui me conviendrait ; c'est celle de la Providence ». Elle se peint non seulement au moral, elle se décrit aussi au physique, et comme elle n'a à enregistrer sur son compte aucune des indignités, aucune des hontes du maître, elle revient sur un vieil épisode absolument accessoire et écrit une page impardonnable, pour s'abaisser jusqu'à lui.

Il y a en Rousseau un autre trait encore, la haine de la tradition, et, par là même, l'aversion de toute histoire, haine et aversion que partagent avec lui tant de révolutionnaires, à commencer par Sieyès et Condorcet. « Absolument anti-historique », dit de lui un de ses meilleurs biographes allemands.[1] Hume ne peut s'empêcher de faire ressortir le même trait : « Il a très peu lu durant le cours de sa vie », écrit-il

[1] * H. Hettner, *Histoire de la littérature française au dix-huitième siècle*, 441.

en 1764, « et il a maintenant renoncé tout à fait à la lecture. Il a très peu vu, et n'a aucune sorte de curiosité pour voir et observer. Il a, à proprement parler, réfléchi et étudié fort peu, et n'a en vérité qu'un fonds peu étendu de connaissances. Il a seulement senti durant toute sa vie ». [1] Et Rousseau lui-même, conscient de ces lacunes, fait cet aveu au célèbre historien anglais : « Je crains toujours de pécher par le fond et que toutes mes théories ne soient pleines d'extravagances ». Dans les *Confessions* on lit en outre ce passage : « Ces émotions confuses (produites par la lecture des romans) me donnèrent de la vie humaine des notions bizarres et romanesques dont l'expérience et la réflexion n'ont jamais bien pu me guérir ».

Mme Roland ne connaît pas plus de semblables hésitations qu'elle ne connaît le passé historique de son pays ou de tout autre, à l'exception de quelques idées générales, de quelques événements à effet empruntés à Athènes et à Sparte. Mais s'il faut des études sérieuses pour bien juger le passé, il suffit ordinairement, pour les faits récents, d'un jugement sain et sans préjugés. Or, comment Mme Roland a-t-elle expliqué l'histoire contemporaine? Après beaucoup d'épreuves et de luttes supportées en commun avec son peuple, qui la vénérait et l'aimait comme une mère, Marie Thérèse était descendue au tombeau, respectée en tant que femme par l'Europe entière, y compris Frédéric II. Tout dissentiment sur ce point

[1] Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, II, 79.

semblait écarté, jusqu'à ce qu'il plût à Mme Roland d'être d'un avis contraire. Voici le jugement qu'elle porte dans ses *Mémoires* sur Marie-Antoinette : « Parvenu au trône (il s'agit de Louis XVI) au milieu des débordements de la cour de Louis XV et du désordre des finances, environné de gens corrompus, il fut entraîné par une étourdie joignant à l'insolence autrichienne la présomption de la jeunesse et de la grandeur, l'ivresse des sens et l'insouciance de la légèreté, qui elle-même étoit séduite par tous les vices d'une cour asiatique auxquels l'avoit trop bien préparé l'exemple de sa mère ». Cela explique comment Mallet du Pan, qui a connu Mme Roland, a pu la déclarer absolument incapable de décrire avec fidélité les scènes d'horreur qu'elle n'a pas craint de provoquer[1]. C'est dans ces dispositions que la trouva la Révolution : et elle à qui les plus exaltés paraissaient trop tièdes, les plus hardis trop modérés, elle éprouva, dès le premier lever de son aurore sanglante, une amère désillusion. Le 26 juillet 1789 elle écrivait à son ami Rose, le futur éditeur de ses *Mémoires* : « Vous vous occupez d'une municipalité, et vous laissez échapper des têtes qui vont conjurer de nouvelles horreurs. Vous n'êtes que des enfants : votre enthousiasme n'est qu'un feu de paille ; et si l'Assemblée nationale ne fait pas en règle le procès de deux têtes illustres, ou que de généreux Décius ne les abattent, vous êtes tous f.... »[2].

[1] *Mercure britannique*, 10 décembre 1798, 533.
[2] Dauban, *Etude sur Mme Roland*, LXXXIX.

Ainsi elle provoque au meurtre royal, dont l'ombre sanglante l'acccompagnera jusqu'à l'échafaud. A partir de ce moment, elle enflamme le courage de ses amis, Lanthenas et Bancal des Issarts, Brissot et Camille Desmoulins. Elle prêche, en septembre 1791, l'insurrection comme le plus saint des devoirs quand la patrie est en danger ; elle en appelle à Paris de la tiédeur des provinces. Il ne faut pas, dit-elle, faire grâce à son propre père dès que le bien général est en jeu.

Si l'on y comprend quelques articles pour le *Courrier de Lyon*, journal républicain fondé par un ami de son mari, Champagneux, ce fut là sa préparation à son rôle politique. A partir du 20 février 1791, époque de son arrivée à Paris, elle devint l'âme de la Gironde, pour finir tragiquement avec son parti, le 8 novembre 1793.

Jusqu'à quel point Jean-Jacques Rousseau est-il responsable de ce court, mais décisif épisode de sa vie ?

En ce qui le concerne, c'était un homme d'humeur variable et qui avait des moments fort lucides. On peut tirer de ses écrits tout le *credo* de la démagogie radicale, jusqu'au communisme inclusivement, mais on pourrait tout aussi bien réfuter chaque article de ce *credo* par une assertion contraire de Rousseau lui-même. Le *Contrat social* pose en principe la doctrine de la liberté et de l'égalité originelles de tous les individus, et déclare cette liberté inaliénable. L'Etat, tel qu'il le comprend, n'est que l'expression de la volonté de tous, qui peut à tout moment limiter,

modifier, reprendre la jouissance qu'elle a prêtée. En même temps, le *Contrat social* réclame de chaque individu, comme condition indispensable, le renoncement complet à tous ses droits en faveur de l'Etat ou de la communauté que l'Etat représente. Pour cette raison, celui-ci est omnipotent et doit tout régler, même la religion qu'il trouve utile au bien général, sur quoi le *Contrat social* conclut par le mot fameux : « Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes (religieux), se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort; il a commis le plus grand des crimes, il a menti devant les lois » . En d'autres termes, la liberté abstraite et absolue, réclamée pour l'individu, conduit à son absorption par l'Etat : la démocratie absolue se résout dans le despotisme illimité. En vain Rousseau déclare-t-il dans le dit ouvrage que même la révolution la mieux justifiée serait trop chèrement achetée par le sang d'un seul citoyen et que la constitution imaginée par lui s'adresse non à la société existante, mais à une république idéale composée de dix mille personnes peut-être ; en vain conseille-t-il aux Polonais non pas de réaliser son système, mais de supprimer le *liberum veto* et de choisir un roi dans l'aristocratie nationale : il ne s'agit pas de savoir comment il voulait être compris, mais comment il a été interprété.

Le véritable commentateur du *Contrat social* n'est pas Jean-Jacques Rousseau, qui l'a imaginé, mais Maximilien Robespierre, qui l'a mis en pratique. Pour arriver jusqu'à lui et jusqu'à la Montagne, il

faut traverser la Gironde. et dans la Gironde bat le cœur et vit l'esprit de Mme Roland. Elle veut la chute de l'état de choses existant, non parce qu'il a heurté sa notion de la justice, mais parce qu'il a blessé sa vanité. Une société qui n'offre pas de champ pour elle doit disparaître par cette seule raison[1] et faire place à la chimère de ses rêves, la république idéale. Sur le seuil de la réalité, Rousseau hésite et peut se prendre à songer ; Mme Roland demeure conséquente. Le moment critique est la fuite du roi, le retour de Varennes. « Remettre le roi sur le trône est une ineptie, une absurdité, si ce n'est une horreur », écrit-elle ; « le déclarer en démence, c'est s'obliger à nommer un régent, etc. Faire le procès à Louis XVI seroit sans contredit la plus grande, la plus juste des mesures. Mais vous êtes incapable de la prendre. Eh bien ! mettez-le non en *interdit* proprement dit, mais en *suspens* »[2]. Ces lignes sont du 24 juin 1791. Déjà après la mort de Mirabeau, en avril, elle envisage la plus terrible de toutes les calamités, la guerre civile, « comme la grande école des vertus publiques ». Huit mois plus tard Roland est ministre. Il se montre aussi honnête qu'incapable. Ayant affaire au roi, il est sur le point d'avoir pitié de lui et de découvrir que lui aussi est un honnête homme. Alors Mme Roland intervient : « Louis XVI, sans élévation dans l'âme, sans hardiesse

[1] Voir le jugement exprimé sur elle à cet égard par Fontanes, qui l'a connue, et que cite Sainte-Beuve dans ses *Nouveaux Lundis*, VIII, 190.

[2] Dauban, *Étude sur Mme Roland*, C.

dans l'esprit, sans force dans le caractère,... ne peut aimer la constitution. »

Cela devait lui être en effet difficile, la constitution étant la corde qui l'étranglait. Sa dernière tentative de salut est le renvoi des ministres girondins, qui le forçaient à persécuter les prêtres non assermentés. La réponse de Mme Roland et de ses amis, c'est l'accusation publique contre le roi, l'invasion des Tuileries au 20 juin 1792, l'installation de la Commune parisienne, le plan d'une fédération des départements, et leur dernière victoire, la chute du trône au 10 août.

C'est en vain que, trois semaines plus tard, les fauteurs du meurtre des gardes suisses protestent contre les massacres de septembre. A partir de ce moment règne Danton et commence le duel entre Mme Roland et Robespierre, qui, plus logique encore qu'elle, comprend dans sa logique le meurtre en masse et envoie à l'échafaud ses anciens alliés. « Je ne savois pas », écrit l'infortunée héroïne de la Gironde en parlant de l'ancien régime, « qu'il étoit un régime plus affreux encore et une corruption plus hideuse : mais qui l'auroit imaginé ? Tous les philosophes y ont été trompés comme moi ». Tous ? non. Mais bien celui de l'œuvre duquel Benjamin Constant a dit qu'il ne connaît « aucun système d'esclavage qui ait sanctionné des erreurs plus funestes que la métaphysique du *Contrat social* »[1].

Revenons maintenant à Mme de Staël et à ses *Lettres sur Rousseau.* Quand elles parurent, en 1788,

[1] Benjamin Constant, *Cours de politique constitutionnelle*, I, 329.

elle n'avait encore, elle le dit elle-même, « aucune idée de ce qu'est un gouvernement ». Mais elle ne commit pas les bévues de Mme Roland et de tant d'autres, car elle avait grandi dans l'atmosphère gouvernementale et savait très bien que les hommes n'ont pas l'habitude d'ériger leurs demeures sur des volcans. Le peu qu'elle dit au sujet des idées politiques de Rousseau permet d'affirmer que, sur ce point essentiel, elle s'écartait déjà notablement de son auteur favori : « Il voulait ramener les hommes à une sorte d'état dont l'âge d'or de la Fable donne seul l'idée... Ce projet sans doute est une chimère ; mais les alchimistes, en cherchant la pierre philosophale, ont découvert des secrets vraiment utiles ». « J'oserai blâmer Rousseau cependant », poursuit-elle, « de ne pas regarder comme libre la nation qui a ses représentants pour législateurs, et d'exiger l'assemblée générale de tous les individus. L'enthousiasme est permis dans les sentiments, mais jamais dans les projets ; les défenseurs de la liberté doivent se préserver de l'exagération... Montesquieu est plus utile aux sociétés formées ; Rousseau le serait davantage à celles qui voudraient se rassembler pour la premiere fois ; la plupart des vérités qu'il développe sont spéculatives... Peut-être faut-il avoir administré soi-même pour renoncer au bien idéal, pour se résoudre à placer le mieux qu'on peut obtenir à côté du mal qu'on doit supporter, pour se borner à faire lentement quelques pas vers le but qu'on atteint si rapidement par la pensée ». La notion d'égalité du *Contrat social* est absolument insaisissable pour toute

supériorité innée, car elle est sa négation directe. Mme de Staël n'y fait allusion que pour se ranger de l'avis de son père, qui dès 1775 s'était élevé contre le retour à la vie des forêts, parce que même alors les hommes devaient assigner des limites à leurs aspirations et préserver par la force ce qu'ils avaient conquis par leur adresse. [1]

Ses réserves au sujet de l'*Emile* ne sont pas moins nettes. Le système d'éducation physique préconisé dans ce livre n'a trouvé, dit-elle, aucune contradiction ; l'éloquence avec laquelle l'auteur l'expose a rendu aux femmes d'une certaine classe de la société des sentiments maternels et leur a fait goûter, dans l'accomplissement de leurs devoirs, le bonheur incomparable d'être mère ; mais ce même système a rendu à l'enfant aussi son paradis, et c'est avec justice que les portraits de Rousseau nous le montrent couronné par des enfants. Mme de Staël résout cependant plutôt par la négative la question de savoir si elle élèverait son propre fils d'après la méthode de Rousseau : « Peut-être », fait-elle observer, « ma vanité voudrait-elle le former pour un état déterminé, afin qu'il fût de bonne heure avancé dans une carrière ». C'est précisément ce qu'Emile ne peut pas, et Mme de Staël, de la façon la plus polie, relègue la méthode éducatrice de Rousseau dans ce royaume des chimères où habite déjà le *Contrat social.*

Cette liberté et cette indépendance de jugement annoncent une aptitude précoce pour les choses politi-

[1] Necker, *Œuvres*, I, 13.

ques. Si Rousseau s'était contenté d'ébaucher un droit naturel, il aurait exercé sur Mme de Staël une action bien moindre. Ce furent ses idées républicaines qui la trouvèrent bientôt plus accessible, sous la double influence des événements et de ses relations personnelles. Nous dirons dans le cours de cette biographie comment l'admiration de Mme de Staël pour son père ne l'a pas empêchée d'abandonner, pendant des années, le point de vue politique de celui-ci. C'est plutôt Necker qui subit son influence dans son testament politique de 1802, où il prêtait l'autorité de son nom à la doctrine qui considérait la forme républicaine comme la seule possible en France, doctrine qui cependant ne fut jamais la sienne. [1] L'expérience du despotisme put seule faire mûrir dans l'esprit de Mme de Staël la grande théorie constitutionnelle à laquelle elle a lié inséparablement son nom en sa qualité d'auteur des *Considérations sur la Révolution française.*

Mais nous sommes en 1788 : Mme de Staël a vingt-deux ans, et plus haut que la raison parle chez elle un cœur jeune et passionné ; c'est par là que pénètrent des doctrines que son jugement seul n'aurait pas acceptées. Dans les *Lettres sur Rousseau* une large part est faite à la *Nouvelle Héloïse.* Les premiers mots du chapitre qui y a trait : « Je tâcherai surtout de me défendre d'un enthousiasme qu'on pourrait attribuer à la disposition de mon âme plus qu'au talent de l'acteur.... et j'écrirai comme je le ferais, je crois, si

[1] Necker, *Œuvres*, XI, 222, 226, 240.

le temps avait vieilli mon cœur », ces premiers mots indiquent déjà qu'elle se sent prévenue. D'après elle, le roman de Rousseau a pour base une grande idée morale mise en action et dramatisée ; le but de l'auteur est de pousser au repentir. La commentatrice avoue que le sujet choisi par lui n'est rien moins que moral. « Je voudrais que Rousseau n'eût peint Julie coupable que de la passion de son cœur... Il me semble que l'indulgence est la seule vertu qu'il est dangereux de prêcher, quoiqu'il soit si utile de la pratiquer».

Cependant, « la véritable utilité d'un roman est dans son effet bien plus que dans son plan, dans les sentiments qu'il inspire bien plus que dans les événements qu'il raconte... S'il faut, pour ainsi dire, entraîner les hommes à la vertu ; si leur imperfection force à recourir, pour les intéresser, à l'éloquence d'une passion, faut-il blâmer Rousseau d'avoir choisi l'amour ?... Peut-être que dans les premiers temps les hommes ne connaissaient d'autres vertus que celles qui naissent de l'amour. L'amour peut quelquefois donner toutes celles que la religion et la morale prescrivent .. On est vertueux quand on aime ce qu'on doit aimer ; involontairement on fait ce que le devoir ordonne... Quand on s'est une fois entièrement détaché de soi, on ne peut plus s'y méprendre, et la piété succède à l'amour. C'est là l'histoire la plus vraisemblable du cœur ».

« Je sais », continue-t-elle, « qu'on lui reproche (à Rousseau) d'avoir peint un précepteur qui séduit la pupille qui lui était confiée ; mais j'avouerai que

j'ai fait à peine cette réflexion en lisant la *Nouvelle Héloïse*. D'abord il me semble qu'on voit clairement que cette circonstance n'a pas frappé Rousseau lui-même ; que toute la moralité de son roman est dans l'histoire de Julie, et qu'il n'a songé à peindre Saint-Preux que comme le plus passionné des hommes... Saint-Preux n'a point le langage ni les principes d'un corrupteur ; Saint-Preux était rempli de ces idées d'égalité que l'on retrouve encore en Suisse... Non, l'exemple de Saint-Preux n'est point immoral ; mais celui de Julie pouvait l'être. La situation de Julie se rapproche de toutes celles que le cœur fait naître ; et le tableau de ses torts pourrait être dangereux, si ses remords et la suite de sa vie n'en détruisaient pas l'effet, si dans ce roman la vertu n'était pas peinte en traits aussi ineffaçables que l'amour ».

Mme de Staël excuse également le silence de Julie à l'égard de Volmar, mais en ajoutant aussitôt : « Cependant, comme j'aimerais le mouvement qui porterait à tout avouer ! ». Elle sent très bien que la seule excuse valable pour Julie d'Etanges n'est pas dans ses réflexions et dans les sermons que lui fait tenir Rousseau, mais dans la force irrésistible de la passion qui la domine. « Quand on renonce aux charmes de la vertu, il faut au moins avoir tous ceux que l'abandon du cœur peut donner. Rousseau s'est trompé, s'il a cru, suivant les règles ordinaires, que Julie paraîtrait plus modeste en se montrant moins passionnée ».

Suivent les *Confessions*, qui se publiaient vers ce temps là. Mme de Staël les juge ainsi : « Cet ouvrage

n'a pas sans doute ce caractère d'élévation qu'on souhaiterait à l'homme qui parle de lui-même ». Mais « Rousseau avait un sentiment d'orgueil qui répond de la véracité de ses mémoires. Il se croyait le meilleur des hommes ; il eût rougi de penser qu'il avait besoin, pour se montrer à eux, de dissimuler une seule de ses fautes. Je trouve qu'il a écrit ses mémoires plutôt pour briller comme historien que comme héros de l'histoire... Rousseau n'était pas fou, mais une faculté de lui-même, l'imagination, était en démence... Il était né pour la société de la nature, et non pour celle d'institution. Tous ses ouvrages expriment l'horreur qu'elle lui inspirait ; il ne lui fut possible ni de la comprendre, ni de la supporter ; c'était un sauvage des bords de l'Orénoque, qui se fût trouvé heureux de passer sa vie à regarder couler l'eau... On ne peut pas dire que Rousseau fût vertueux, parce qu'il faut des actions et de la suite dans ces actions pour mériter cet éloge ; mais c'était un homme qu'il fallait laisser penser sans en rien exiger de plus ; qu'il fallait conduire comme un enfant, et écouter comme un oracle... Ce mouvement orgueilleux de Rousseau ne m'a point éloignée de lui ; j'en ai conclu qu'il se sentait bon... Comme son séjour aux Charmettes est peint délicieusement ! comme il était heureux dans la paix de la campagne !... ce n'était pas à Mme de Warens, c'était à l'amour qu'il songeait... Il était né bon, sensible et confiant ; mais lorsque cette cruelle folie de l'injustice et de l'ingratitude des hommes l'eut saisi, il devint le plus malheureux de tous les êtres ».

Mme de Staël est la première qui ait affirmé le suicide de Rousseau, dont elle était persuadée : la lettre où il condamne le suicide est inférieure à celle qui le justifie, dit-elle, ce qui peut laisser à penser qu'il craignait de s'ôter sa dernière ressource. Cette allusion, qui ne souleva pas peu de clameurs parmi les amis de Jean-Jacques, [1] amena une polémique entre son auteur et Mme de Vassy, fille de M. de Girardin, chez qui le philosophe était mort à Ermenonville. Cette question, résolue le plus ordinairement dans le sens négatif, n'a pas été tranchée jusqu'ici [2].

Le jugement de Rousseau par Mme de Staël serait incomplet si celle-ci ne parlait pas de la *Profession de foi du vicaire savoyard.* Elle la nomme un chef-d'œuvre d'éloquence dans le sentiment, de métaphysique dans les preuves : « Rousseau était le seul homme de génie de son temps qui respectât les pieuses pensées dont nous avons tant de besoin ; il consulte l'instinct naturel, et consacre ensuite toute la force de la réflexion à prouver à sa raison la vérité de cet instinct ». Son immortel mérite, c'est de s'être élevé par la passion à l'éloquence et d'avoir agi sur les âmes ; il croit à l'amour, et pour cela il est par-

[1] Mme de Charrière, *Lettres-Mémoires. Revue Suisse*, 1857, 793.

[2] Brockerhoff et Barni, parmi ses derniers biographes, mettent en doute le suicide ; Bourgeault, *L'Etat moral de Jean-Jacques*, 1 83, l'affirme au contraire, comme l'ont affirmé avant lui Corancez, un contemporain de Rousseau, et, dans ces derniers temps, Saint Marc Girardin, Louis Blanc et Sainte-Beuve.

donné. Il n'existait point encore d'éloge de Rousseau ;[1] la jeune femme a senti le besoin de voir son admiration exprimée. Elle a pensé « que si les hommes de génie ne pouvaient être jugés que par un petit nombre d'esprits supérieurs, ils devaient accepter du moins tous les tributs de reconnaissance.... Peut-être ceux dont l'indulgence daignera présager quelque talent en moi me reprocheront-ils de m'être hâtée de traiter un sujet au-dessus même des forces que je pouvais espérer un jour. Mais qui sait si le temps ne nous ôte pas plus qu'il ne nous donne? Qui peut oser prévoir le progrès de son esprit... D'ailleurs, n'est-ce pas dans la jeunesse qu'on doit à Rousseau le plus de reconnaissance ? ».

Seize ans plus tard, en 1814, dans une seconde préface, Mme de Staël raconte que ces lettres, publiées sans son aveu, décidèrent de sa carrière littéraire. « Je ne dirai point que j'y ai du regret », poursuit-elle, « car la culture des lettres m'a valu plus de jouissances que de chagrins.... Tout marche vers le déclin dans la destinée des femmes, excepté la pensée, dont la nature immortelle est de s'élever toujours... Les jouissances de l'esprit sont faites pour calmer les orages du cœur ».

A l'occasion de sa première entrée sérieuse dans la publicité, Mme de Staël fit une expérience qui devait se renouveler plus d'une fois dans sa vie. Elle se trouva répondre aux idées du grand nombre des lecteurs, et ceux-ci ne lui ménagèrent pas leurs suf-

[1] Un ouvrage de Barère sur Jean-Jacques Rousseau avait paru en 1787 ; mais Mme de Staël ne le connaissait pas.

frages. Grimm, entre autres, qui avait fait peu auparavant une satire amère des *Confessions* [1], n'en nomma pas moins les *Lettres sur Rousssau* « un charmant ouvrage ». Mais à côté de l'éloge littéraire, un autre sentiment, celui de l'animosité personnelle, se donna carrière contre Mme de Staël. Rivarol, hostile à toute la famille Necker, ne prit pas en personne parti contre la jeune femme ; mais il commença par attaquer le livre du père *Sur les opinions religieuses* et lança contre la fille son ami et collaborateur Champcenetz. Celui-ci écrivit en juin 1788 un petit traité intitulé *De l'amour des femmes pour les têtes folles*, où Mme de Staël est ridiculisée sous le nom d'Armande. Ces pages furent suivies d'une déclaration de guerre directe, sous forme de *Réponse aux Lettres sur J.-J. Rousseau*, que Grimm traite à bon droit de satire mortellement ennuyeuse. Une seule chose mérite d'y être relevée : Champcenetz ne trouve à adresser à Mme de Staël d'autre reproche que celui de « pruderie pédantesque », parce qu'elle honore en Rousseau, comme nous l'avons dit, le défenseur du mariage.

Et maintenant, une dernière question. L'influence de Rousseau sur la pensée de Mme de Staël est-elle restée sans action sur sa vie ? Assurément non.

Nous avons relevé les traits caractéristiques du système politique inauguré par cette philosophie ; mais sa morale aussi a son cachet propre. Elle le doit à cette particularité que chez Rousseau, plus que

[1] Grimm, *Correspondance littéraire*, XII, 118, et XIII, 160.

chez aucun des moralistes qui l'ont précédé, toutes les notions du juste et de l'injuste, solidement établies jusque-là, se confondent dans une rhétorique indistincte. C'est là un point sur lequel tombent d'accord tous ceux dont le jugement ne s'abaisse pas aux sophismes. « La *Nouvelle Héloïse*, écrit Mme Necker, est un édifice de vertu établi sur les fondements du vice .... Rien n'est si immoral qu'une exception citée en exemple ; employer le délire de ses fautes pour en composer l'enthousiasme de la vertu, c'est confondre l'un et l'autre, et se rendre à jamais incapable de les distinguer ». [1] Mallet du Pan éprouve absolument la même chose ; il dit à sa façon incisive et allant droit au but : « Rousseau a séduit l'honnêteté elle-même ». « Sa morale », dit Villemain, « est l'appel à la passion contre le devoir ». Bersot parle de sa doctrine morale comme d'une prescription du cœur, qui fait dépendre la notion du devoir de l'émotion du sentiment. Nisard lui reproche d'avoir proclamé des principes qu'il n'a pas suivis.

Si l'on était tenté de trouver ces jugements trop sévères, on n'aurait qu'à considérer un moment la destinée de la postérité intellectuelle de Rousseau, Werther, Delphine, quelques-unes des créations préférées de George Sand, qui tous terminent par le suicide une existence manquée, parce qu'ils ont tous cru à la doctrine de la légitimité des passions et de la bonté originelle de la nature humaine. « Il n'y a pas grand'chose de bon dans l'homme », disait

[1] Mme Necker, *Mélanges*, III, 105.

Kant en mourant ; « *homo homini non deus, sed diabolus :* que chacun sonde sa conscience [1] ». « Je ne sais ce qu'est la vie d'un coquin », disait Joseph de Maistre, « je ne l'ai jamais été ; mais ce que je sais, c'est que la vie d'un honnête homme est épouvantable ». A ces affirmations, Rousseau répond par la bouche de tous ceux qui partagent sa manière de voir : « L'homme est bon, et la seule limite de ses instincts lui est imposée par le souci de son bonheur ».

Qu'est-ce là autre chose, sinon la guerre déclarée au christianisme ?

Au contact de la doctrine nouvelle s'écroulent le fondement tout entier des idées chrétiennes et les barrières protectrices dont elles entourent le faible cœur humain. C'est là une expérience qui ne devait pas être épargnée à Mme de Staël. Il lui fallait subir une révolution, non seulement dans son existence extérieure, mais dans son développement moral, avant de pouvoir arriver par la loi à la liberté.

[1] * Hasse, *Dernières paroles de Kant*, par un commensal, Königsberg, 1804.

CHAPITRE V

Dans les années qui s'étendent entre la retraite de Necker, le 19 mai 1781, et le début de son second ministère, en août 1787, quatre personnalités différentes se succédèrent à l'administration des finances, qui embrassait alors les travaux publics, le commerce et une grande partie des affaires, et constituait ainsi le gouvernement intérieur de la France. Ces quatre personnalités sont Joly de Fleury, d'Ormesson, Calonne et Loménie de Brienne. Le premier en date, Joly de Fleury, fut choisi par Maurepas parce qu'il était réactionnaire, parfaitement insignifiant et agréable aux Parlements. Sa courte administration est marquée par une des mesures les plus déplorables du règne de Louis XVI, l'édit du 22 mai 1781, lancé trois jours après la retraite de Necker. Aux termes de cet édit, tous les candidats aux fonctions d'officier devaient faire leurs preuves de noblesse ; par conséquent étaient exclus non seulement les fils de bourgeois, mais ceux de toutes les familles dont le quatrième ancêtre n'était pas noble. C'est à juste ti-

tre que Mme Campan parle « du désespoir » excité par cette mesure. L'armée se divisa en deux camps opposés et créa, suivant l'expression d'un historien allemand, des Catilinas qui ne pouvaient que gagner à une révolution [1].

Vouloir induire d'une telle mesure que la noblesse dans son ensemble était réactionnaire et prête à prendre parti pour le maintien de l'ancien état de choses, ce serait là une de ces fausses conclusions auxquelles ont si souvent conduit des faits isolés de l'histoire de la Révolution et que l'ensemble de cette histoire réfute.

Cette victoire à la Pyrrhus, ce n'est pas l'aristocratie proprement dite qui l'avait remportée, mais la noblesse de cour et une partie des petits gentilshommes, qui avaient besoin des privilèges attachés à leur rang pour ne pas retomber dans le prolétariat. Combien la noblesse indépendante vivant sur ses terres méprisait et haïssait les courtisans de Versailles et les intrigants rassemblés autour d'eux, dont l'entretien et l'avidité insatiable suçaient la moelle du pays, c'est ce que disent une foule de témoignages contemporains, entre autres les lettres et les notes du marquis de Mirabeau. Ce sont précisément les vieilles familles, dépouillées de leur puissance par la monarchie absolue et se sentant cependant assez fortes pour se passer de l'appui de la cour, qui se montrèrent les plus avides de réformes, donnèrent l'impulsion au mouvement et assignèrent ses guides au

[1] * Oncken, *L'ère de la Révolution*, I, 34.

Tiers-Etat. L'alliance était naturelle et fondée sur l'essence des choses ; sur un point au moins, en effet, les intérêts de ces nobles étaient identiques à ceux du Tiers. Celui-ci visait au pouvoir politique, ceux-là voulaient le recouvrer et s'assurer dans le nouvel ordre de choses une situation semblable à celle de l'aristocratie anglaise,dussent-ils ne l'acquérir qu'au prix de grands sacrifices matériels.

La situation du clergé était différente. Comme l'a dit Henri de Sybel, toute révolution a été ou sociale ou religieuse. Pour les soixante mille membres du clergé français , celle-ci fut l'une et l'autre. Nous avons dit, en examinant la situation religieuse de la seconde moitié du dix-huitième siècle, quelles raisons ils avaient pour s'associer, comme ils le firent, aux désirs de réformes ; mais ils ne purent se désintéresser non plus de la question sociale.

Tandis que la haute prélature, que M. Taine évalue à environ deux mille huit cents personnes, puis les cloîtres et les couvents, dont la fortune se chiffrait par de nombreux millions, disposaient de revenus qui en certains cas variaient de quatre cent mille livres et un million [1], le clergé de paroisse vivait dans le plus pressant besoin, souvent même dans la misère. L'énorme fortune ecclésiastique, évaluée à un capital de quatre milliards produisant un revenu de deux cents millions, était répartie d'une façon tout à fait disproportionnée entre ses usufruitiers. Tandis que les uns disposaient d'une richesse colossale et, con-

[1] Taine, *L'ancien régime*, I, 17-20, 54-58, note, 530.

trairement aux lois ecclésiastiques, réunissaient plusieurs bénéfices en une seule main, les autres ne souffraient pas seulement la disette, mais devaient souvent aussi tirer leurs maigres ressources des communes, non moins pauvres et accablées qu'eux-mêmes. En 1768, un curé français avait en moyenne cinq cents livres, un vicaire deux cent cinquante, — chiffres qui furent élevés, en 1785, pour le premier, à sept cents, pour le second, à trois cent cinquante livres, — tandis que l'abbé de Vermont, lecteur de la reine, touchait un traitement annuel de quatre-vingt mille livres, et Loménie de Brienne, archevêque de Sens, un revenu de six cent soixante dix-huit mille. Les nombreux pamphlets qui, à la veille de la Révolution, dénonçaient cet état de choses, révèlent aussi les sentiments qu'il devait éveiller chez le clergé : « Il règne un grand abus dans l'Eglise », dit l'un d'eux ; « ceux qui servent l'autel ne vivent pas de l'autel, mais ceux-là en vivent qui ne le servent pas [1] ». L'archevêque de Toulouse lui-même avouait en 1775 qu'il ne reste à un prêtre âgé ou malade d'autre recours contre le besoin que la pitié de son évêque [2]. Malheureusement, maints de ces évêques, qui n'avaient jamais passé par les fatigues et les épreuves du gouvernement des âmes, n'avaient que du mépris pour ceux qu'ils traitaient de « prê-

[1] *Les droits des curés et des paroisses considérés dans leurs rapports spirituels et temporels*, 172.

[2] *Essai sur la réforme du clergé*, par un vicaire de campagne, docteur en Sorbonne, Paris, 1789, in-12.

traille ». [1] Et c'étaient ces derniers, cependant, qui défendaient l'honneur de leur profession, en maintenant éveillé chez la grande majorité de la nation le sentiment religieux et en cultivant les vertus modestes qui protégent la civilisation et préservent les peuples de la ruine. Parmi ces prêtres se trouvaient les théologiens instruits, parmi leurs partisans les laïques pieux qui restaient attachés à la doctrine traditionnelle de l'Eglise et à la pratique sévère du vieux catholicisme français, avec cette opiniâtreté qui a provoqué l'étonnement respectueux de Voltaire lui-même et la sympathie enthousiaste d'un philosophe de la tendance de M. Taine. [2] Si un corps, en France, devait attendre justice des dispositions pieuses du roi, c'était bien celui-ci. Necker le reconnut et chercha plus tard à diriger l'attention du monarque sur ces alliés dévoués et naturels dans la lutte contre le privilège. [3] Mais il était écrit que la vieille monarchie brûlerait les uns après les autres les livres sibyllins que la destinée avait préparés pour elle. Dans les derniers temps de l'ancien régime s'accrut la tendance à attribuer exclusivement aux cadets de la noblesse les bénéfices ecclésiastiques, et les cinquante mille prêtres français abusivement désignés sous le nom de « bas clergé » et qu'une politique aveugle condamnait à une détresse sans espoir firent pencher en 1789 la balance en faveur du Tiers.

[1] Même ouvrage. — Taine, *L'ancien régime*, 382.

[2] Voltaire cité par Taine, dans *L'ancien régime*, 95. Voir en outre, du même auteur, *La Révolution*, III, 410-416.

[3] Necker, *De la Révolution française*, *Œuvres*, IX, 99 et 162.

A côté de ces mesures prises dans l'intérêt des privilégiés, la courte administration de Joly de Fleury fut marquée par l'augmentation des impôts, des charges et des dettes. Ce ministre tomba en mars 1783, sans avoir même tenté une seule amélioration en aucun genre. Après la mort de Maurepas, le jeune roi avait déclaré vouloir gouverner seul. Il n'y eut plus de premier ministre en titre, mais le comte de Vergennes, directeur des affaires étrangères, en remplit en réalité les fonctions. Il avait donné dans son département des preuves incontestables d'habileté et de prévoyance, bien que lui aussi fût réactionnaire au point de vue des questions intérieures.

A Joly de Fleury succéda l'honnête et consciencieux d'Ormesson, âgé seulement de trente-et-un ans, qui pria vainement le roi de lui épargner la lourde tâche à laquelle il n'était pas préparé. A sa courte administration se rattache l'échec de la tentative faite pour remplacer par des agents royaux l'institution des fermiers généraux. Pour le moment, c'eût été une nouvelle perte pour le Trésor, car Necker avait considérablement augmenté le chiffre des redevances. Au bout de sept mois, d'Ormesson quitta les affaires sans aucune espèce de compensation, et c'est alors que le maréchal de Castries, dans une lettre secrète au roi, osa rappeler combien la popularité de Necker pouvait être utile. Ce fut en vain. L'antipathie personnelle de Louis XVI contre son ancien ministre l'emporta, quoique depuis son départ les emprunts se fussent accrus de trois cent quarante-cinq millions, et que le roi, qui avait acheté Rambouillet pour qua-

torze millions, ne possédât dans son Trésor que trois cent mille livres. Le candidat de la reine, qu'influençaient Marie-Thérèse et Mercy, était dès maintenant Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, partisan des économistes et ami de Turgot. Cette fois, cependant, Louis XVI se souvint du conseil que lui avait donné Maurepas de ne jamais faire d'un prêtre un premier ministre ; il éprouvait d'ailleurs une aversion personnelle pour ce prélat, qu'il savait incrédule et immoral. C'est alors que Vergennes, appuyé par l'entourage de la reine, les Polignacs et avant tout par le comte d'Artois, proposa l'intendant de Lille, Calonne. Celui-ci était méprisé du public comme du monarque, et il fallut une série d'intrigues pour le faire arriver. [1]

Dès sa première conversation avec le roi, le nouveau ministre des finances confessa au monarque qu'il avait deux cent mille livres de dettes : il me sera maintenant facile de les payer, ajouta-t-il, mais je préfère les avouer franchement. Louis XVI, interloqué, alla à sa cassette et lui remit, sans mot dire, la somme qu'il venait d'indiquer. Le public n'apprit l'histoire que parce que Calonne lui-même la raconta au vieux et digne Machault, qui ne savait comment il avait mérité une pareille confidence ; Calonne ajouta qu'il avait fait un autre emploi de l'argent du roi. Et ce fut l'État qui paya une fois encore ses dettes. [2]

La situation seule de ses propres finances, avait-il

[1] A. Chérest, *La chute de l'ancien régime*, I, 32-37.

[2] Montyon. *Particularités sur les ministres des finances :* article Calonne.

coutume de dire, l'avait déterminé à se charger de celles de la France. On l'a caractérisé en disant qu'il « traitait les affaires comme des plaisirs, et, en revanche, les plaisirs comme des affaires » [1].

Niebuhr, qui a puisé en grande partie ses impressions sur la Révolution française dans ses rapports directs avec les auteurs immédiats de celle ci, établit, en parlant du brillant mais léger Calonne, un parallele entre lui et Egmont. [2]

La cour n'avait pas à craindre de lui des réductions. Il encourageait aux prodigalités, promettait des ressources inépuisables, achetait Saint-Cloud pour la reine, qui désirait cette résidence depuis fort longtemps, [3] augmentait les pensions et ramenait à lui, grâce à ses opérations, le monde de la finance, auquel il permettait d'exploiter la détresse de l'Etat. Aussi aimable qu'ami du plaisir, il pouvait cependant, quand il le voulait, déployer une force de travail étonnante et conserver jusque dans les pires ennuis une inaltérable bonne humeur.

Quoique l'année 1784 s'annonçât comme mauvaise, il n'en fit pas moins percevoir les impôts avec une dureté qui dépassait tous les exemples précédents, mais il ne restreignit pas pour cela les dépenses. Ce fut alors qu il acheta la plume de Mirabeau, le futur tribun, pour défendre plusieurs de ses opérations financières, ce qui donna lieu plus tard

[1] Mallet du Pan, *Analecta sur l'histoire du temps*, 1785. Inédits.

[2] * Niebuhr, *Histoire de l'époque de la Révolution*, I,152.

[3] Augeard, *Mémoires*, 135.

à la mission secrète de celui-ci à Berlin ; [1] en même temps, Calonne entra en conflit avec les Parlements, qui se refusèrent à enregistrer les édits royaux. Alors la nécessité fit ce que la prévoyance, la raison et l'honnêteté avaient en vain tenté de faire chez un homme « qui semblait la réunion de tous les abus qu'il déclarait tout à coup vouloir détruire »[2]. L'orgie financière qu'il avait inaugurée était terminée, et avec elle prenaient fin les moyens désastreux qui jusque-là avaient amené dans les caisses épuisées les derniers restes de la fortune nationale.

Sans transition, sans ménagements et sans préparation, Calonne se mit à tracer un tableau désespérant de la situation que lui-même avait créée et accrue jusqu'à la rendre insupportable, et il demanda, dans un mémoire au roi, « la réforme de tout ce qui, dans la constitution de l'Etat, est mauvais et pourri »; mais il ajoutait en même temps la fameuse phrase : « Les abus sont les ressources de la monarchie », ce qui dans sa bouche signifiait qu'ils aplanissaient la voie à des changements nécessaires.

Dans les réformes qu'il projetait, il avait emprunté à Colbert ses plans de relèvement du commerce et de l'industrie, à Vauban l'établissement du port de Cherbourg. Le projet d'imposition des privilégiés, que Machault avait tenté, sous Louis XV, au moyen d'une imposition temporaire du clergé, revivait sous la forme d'un impôt foncier général. On devait ren-

[1] Droz, *Histoire de Louis XVI*, édit. de 1842, I, 457.
[2] Malouet, *Mémoires*, I, 287.

dre hommage aux idées de Turgot par la convocation des Assemblées communales et de district, la réforme des impôts personnels, la suppression des jurandes et des corporations obligatoires. On offrait aux économistes la réalisation de leur idée favorite, la liberté du commerce des grains ; les frontières douanières entre les provinces devaient tomber, l'odieuse gabelle ou impôt sur le sel disparaître, le programme de Necker relatif aux Assemblées provinciales être étendu à toutes les provinces qui n'avaient pas conservé de constitution locale. Quant à la noblesse et au clergé, le ministre espérait, grâce à sa promesse de les faire participer à la propriété foncière de la future administration locale. qu'ils lui pardonneraient les sacrifices que ses projets leur imposaient. Un des côtés les plus défectueux de l'ancien régime, la difficulté à peu près invincible de se retrouver dans la trame embrouillée de l'administration, s'accuse dans le désir manifesté par Calonne d'arriver à l'uniformité en cette matière. « Ce que vous me proposez là », lui répondit à ce sujet Louis XVI, « est une recette à la Necker ». « Sire », répliqua Calonne, « nous n'en possédons pas de meilleure ».[1] De là à prendre le remède de la main du premier, il n'y avait pas bien loin.

Il ne fallait naturellement pas compter sur les Parlements pour l'exécution de ce programme. Un moment Calonne songea à convoquer les Etats-Généraux, mais son administration financière, il le savait, ne

[1] Pontécoulant, *Mémoires*, I, 80.

supportait pas un examen sérieux.[1] Alors il recourut à une convocation des Notables, que Mirabeau se vantait d'avoir été le premier à conseiller.[2]

Sous Henri IV avait siégé la dernière assemblée de ce genre pour délibérer sur les affaires de la monarchie, et cette circonstance contribua à rallier le roi à cette mesure, qui avait déjà obtenu l'assentiment de Vergennes et du garde des sceaux Miromesnil. Louis XVI ignorait toute l'étendue du désastre financier, mais la seule pensée d'être délivré d'une partie de ses responsabilités lui fit dire que la joie lui enlevait le sommeil. Par contre, la reine, pour n'avoir pas été mise dans le secret, ne devait pas pardonner.

Le 22 février 1787, cent quarante-quatre notables, et parmi eux tout au plus six ou sept membres non privilégiés du Tiers, se réunirent en présence du roi pour délibérer sur les réformes à opérer. Quelques jours auparavant Vergennes était mort. Il fut remplacé au ministère de l'intérieur par l'honnête et bienveillant mais faible Armand de Montmorin, d'abord compagnon, puis confident du roi. Dans son discours d'ouverture, Calonne fit le procès au passé, énuméra longuement les défauts de l'ancien régime, flétrit ses abus et mit à nu ses plaies les plus hideuses.

Et cela en présence d'une opinion publique qui, presque sans exception, était hostile à la réunion des Notables, et que le chiffre du déficit, quand elle le

[1] Jefferson, *Complete Works*, Autobiography, I, 70. — Droz, *Histoire de Louis XVI*, I, 350.
[2] Mirabeau, *Lettres à un de ses amis en Allemagne*, 183.

connut, affecta très péniblement ; en présence d'hommes comme le marquis de La Fayette, qui approuvait, il est vrai, la convocation de l'assemblée, mais faisait dépendre le consentement ultérieur d'impôts de « la reconnaissance des principes constitutionnels », [1] ou d'hommes comme Loménie de Brienne, qui ne se proposait rien moins que de renverser Calonne et de prendre sa place. Les Notables se partagèrent en sept bureaux, se déclarèrent d'accord sur le principe de la réforme, se refusèrent cependant à la discuter dans ses détails avant de connaître exactement l'état des finances, et laissèrent voir très clairement qu'ils n'étaient pas disposés à accepter ces réformes des mains d'un Calonne. Au cours des délibérations, les archevêques de Narbonne et d'Arles, MM. Dillon et Dulau, déclarèrent que le droit de voter l'impôt n'appartenait pas au roi, mais, selon toute vraisemblance, aux États-Généraux exclusivement, et réclamèrent, avec La Fayette et le procureur général du Parlement d'Aix, Castillon, la réunion de ceux-ci. [2] Calonne avait perdu la partie, car ce qu'on lui demandait, il lui était impossible de ne pas le donner sans courir à sa ruine, tandis que les privilégiés avaient trouvé un moyen de ne rien accorder sans cependant se rendre odieux par un refus. Alors Calonne, opérant un changement de front, fit répandre dans le public ses six mémoires aux Notables et se déclara prêt à sacrifier les privilégiés et à

[1] La Fayette, *Mémoires et correspondance*, II, 190.
[2] Droz, *Histoire de Louis XVI*, I, 487.

percevoir, au nom de la justice, l'argent de ceux qui jusqu'ici n'avaient pas assez payé.

Cet appel à la faveur du peuple, grâce auquel Calonne pensait briser la résistance de ses égaux, n'obtint pas de succès. Ainsi que les Parlements un peu auparavant, les Notables se trouvèrent fêtés très à tort comme représentants des libertés et des droits de la nation. On avait risqué inutilement la dangereuse tentative d'introduire une innovation au sein de la routine et de mettre à nu des plaies qu'on ne pouvait guérir. Le conflit de Calonne avec Necker contribua de son côté au succès de la coalition qui se forma dès ce moment en vue de la chute du ministre, coalition à laquelle prirent part, avec les Notables, la cour et une partie des ministres, ainsi que la reine, qu'influençait Loménie de Brienne, ami de l'abbé de Vermont. Peu de temps avant la réunion des Notables, Necker ayant été informé que Calonne s'apprêtait à contester dans son discours d'ouverture la justesse du *Compte rendu*, il lui demanda par lettre de ne pas exécuter ce dessein sans lui permettre de se défendre. Calonne avait assuré, avec sa légèreté habituelle, qu'il ne songeait à rien de semblable. Il évita en effet dans son discours une attaque directe ; mais il n'en ressortait pas moins comme conclusion que l'exposé de Necker était faux. Celui-ci sollicita du roi l'autorisation de répondre à cette accusation ou devant lui même ou tout au moins devant un comité des Notables. Louis XVI le fit informer qu'il était content de ses services, mais qu'il le priait de se tenir tranquille. Une démarche antérieure

de Necker n'avait pas mieux disposé le monarque à son égard. En 1784, il avait publié sur l'*Administration des finances* un livre qui se répandit en Europe à plus de quatre-vingt mille exemplaires et eut un succès en quelque sorte inouï. Dans ce livre il faisait valoir d'une part des expériences et signalait des lacunes qu'il ne pouvait connaître que comme ministre ; [1] d'autre part il développait la pensée fondamentale du *Compte rendu*, le principe de la publicité et du contrôle dans l'administration des finances, principe que le roi avait alors accepté, mais pour le rejeter de nouveau ensuite. Ce souvenir ainsi évoqué ressemblait à un avertissement et à un reproche, et le roi, prévenu contre Necker par les successeurs de celui-ci et vivement irrité, fit exercer contre l'ouvrage une de ces douces persécutions officielles d'ordinaire plus avantageuses que défavorables aux livres comme aux auteurs de ce temps-là. [2] Après l'attaque de Calonne, il ne s'agissait plus toutefois de systèmes et de simples divergences d'opinions, mais de l'honneur personnel de Necker. S'il ne se défendait pas hautement, quelque chose de plus que sa popularité pouvait être en jeu. Il n'avait pas renoncé à la pensée de reprendre son plan de réforme de 1780 et de rentrer au ministère. On avait remarqué, entre autres, que dans la citation de Salluste qui servait d'épigraphe à son dernier livre, il avait retranché ces mots : *Et mihi reliquam ætatem a republica procul habendam statui.* Calonne n'était pas l'homme qui

[1] * Niebuhr, *Histoire de l'époque de la Révolution*, I, 169.
[2] Auguste de Staël, *Notice.*

pouvait, sans les preuves les plus indéniables, mettre impunément en doute l'intégrité de celui sur lequel continuaient à reposer toutes les espérances de la nation. Or, ces preuves manquaient, car il n'avait pas même su relever les erreurs matérielles évidentes du *Compte rendu* [1].

Devant l'alternative ou d'obéir au roi et de s'aliéner ainsi la faveur du public, ou, en désobéissant à l'ordre royal, de rendre problématique, selon toute vraisemblance, sa rentrée aux affaires, Necker se résolut finalement pour ce dernier parti, qui avait cessé d'être le plus dangereux. Il fit donc distribuer aux Notables une défense de son administration, qui ne tarda pas à se frayer la voie dans le public. L'ancien ministre Joly de Fleury, désigné comme arbitre, se prononça expressément pour Necker contre Calonne. Au commencement d'avril parut, imprimé à l'étranger, le mémoire pour la défense du *Compte rendu*, suivi plus tard par un second mémoire en réponse à la réplique de Calonne. Mirabeau, qui se rencontrait chez son ami et collaborateur le banquier Panchaud avec les adversaires de Necker, Clavière et Brissot, et qui attaqua, dans un même écrit, l'administration financière de Necker et de Calonne, [2] avec lequel il s'était brouillé, annonça une réfutation de l'apologie de Necker ; mais il ne tint pas parole, ce qui fit dire à son ami Dumont que

[1] Droz, *Histoire de Louis XVI*, I, 489.

[2] *Dénonciation de l'agiotage au roi et à l'Assemblée des Notables*, 1787.

les arguments de Necker avaient été triomphants.[1]

Louis XVI prit la chose à cœur. Dans le premier moment il s'emporta à un tel point, qu'il annonça à la reine que Necker serait exilé. Celle-ci dut rappeler les services, l'honnêteté, le désintéressement de celui-ci, mais elle ne put empêcher qu'il fût éloigné par lettre de cachet à quarante lieues de Paris.

Dans une des rares lettres de Necker à Mme de Staël qui sont parvenues jusqu'à nous, il annonce la nouvelle à sa fille sur un ton qui donne la mesure de l'impression qu'exerçait alors sur les esprits la disgrâce royale. Voici cette lettre :

« Ma chère Minette,

« Toutes réflexions faites et pleins de respect pour ton dernier conseil, nous partirons demain de grand matin pour Château-Renard, à moins d'incident imprévu ; je crois que le château est convenable, puisque toutes les automnes il a été habité par les deux familles d'Outremont et de Fougeret ; quant au dehors, je n'en ai nulle idée ; je redoute les goûts décidés de ta chère maman en bien et en mal ; cependant elle se met en route de bon cœur.... Tu ramasseras dans la semaine toutes les nouvelles ; nous avons été mis au courant par Germaine et encore plus par tes lettres, qui sont un voyage rapide, mais fort amusant. Mais tout cela n'est pas ma

[1] Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau* 37-38. — Decrue, *Les idées politiques de Mirabeau. Revue historique*, 1883, I, 280.

bonne Minette, dont je me sens séparé depuis bien longtemps, et que je serai bien ravi de revoir. La chère maman se livrera au plus parfait repos que son état nécessite. Je ne puis m'empêcher parfois de sentir qu'on nous traite durement en nous obligeant à tout ce remue-ménage. Ce n'est pas à cause de moi, mais une femme qu'on sçait fort malade, une fille déjà ronde comme un tambour, tout cela change bien la nature d'un exil. Je suis un peu plus animé sur tout cela depuis que je suis rendu à moi-même, et aussi depuis que j'ai éprouvé tous les inconvénients qui naissent d'un éloignement sans habitation : et encore depuis que j'ai vu que le mot *transitoire*, que j'avais placé dans une lettre au baron de Breteuil, n'a fait aucun effet. Nous aurons tous le temps de moraliser là-dessus. Un grand dédommagement, un grand contre-poids, c'est l'intérêt public ; sans cela... Mais ce n'est que par toi que je saurai bien tout ». [1]

Ce n'est pas Mme de Staël qui, cette fois, nous renseigne sur l'état des esprits à Paris, mais Mallet du Pan qui, bien que nullement partisan de Necker, rend hommage à la vérité en disant : « La douleur et les murmures sont éclatants, sont universels. La foule a été à sa porte jusqu'à son départ... L'archevêque de Toulouse, soutenu par l'abbé de Vermont, vise aussi à être surintendant des finances ; il a vraisemblablement agi contre Necker, dont il fut le partisan. M. de Montmorin passe pour être le mi-

[1] D'Haussonville, *Le salon de madame Necker*, II, 189.

nistre confidentiel de Sa Majesté. Le parti Necker a servi l'archevêque de Toulouse et s'en trouve mal jusqu'à présent. On lui impute d'avoir conseillé à M. Necker l'impression de sa réponse, quoiqu'il n'eût aucune permission, pour amener les suites de cette démarche et écarter M. Necker et M. de Calonne à la fois ».[1]

Des indications de la famille, en particulier les *Mélanges* de Mme Necker, affirment, au contraire, les bons rapports avec l'archevêque de Toulouse, qui, ainsi que le maréchal de Beauvau et sa femme, les ducs de Duras, de Nivernois, du Châtelet, de Castries, les archevêques de Narbonne, de Tours et l'évêque d'Arras, appartenait à leur cercle d'amis depuis la chute de Necker. Dès 1785, le baron de Staël, dans une dépêche à Gustave III, l'avait désigné comme un de ceux que la voix publique appelait au ministère .[2] Dans les derniers jours de l'administration de Calonne, et sur le désir de celui-ci, Louis XVI remplaça le garde des sceaux Miromesnil par Lamoignon, cousin de Malesherbes. Le renvoi de Breteuil devait suivre, lorsque la reine intervint, et, pour sauver celui-ci, renversa Calonne. Dans la Révolution dont il accéléra la venue, Mme de Staël n'a jamais vu l'œuvre des individus ; s'il en avait été autrement, si elle avait cru à la responsabilité d'un homme, cet homme-là eût été

[1] Mallet du Pan, *Analecta sur l'histoire du temps*, 1787. Inédits.

[2] Léouzon Le Duc, *Correspondance du baron de Staël*, 14, dépêche de mars 1785.

Calonne. Deux de ses collègues, amis de Necker, Ségur et de Castries, jugèrent alors l'instant venu de demander au roi le rappel de celui-ci, à qui ils devaient leurs portefeuilles. Ils furent appuyés par Montmorin, qui, à ce moment, ne connaissait pas encore Necker personnellement ; plus tard il se reprocha de n'être pas intervenu plus énergiquement pour lui en cette occasion. Le roi hésitait et allait enfin consentir, quoique à contre cœur. Sur ces entrefaites, Breteuil vint fortifier l'antipathie connue du monarque pour son ancien ministre. « Si vous rappelez Necker d'exil pour le mettre à la tête des affaires », lui dit-il, « son orgueil deviendra absolument insupportable ». Dans son livre sur la *Révolution française*, publié en 1796, Necker, faisant allusion à cette conversation, donne en effet une forte preuve de satisfaction de lui-même : « Le choix du roi s'était arrêté un instant sur ma personne. S'il était resté ferme, rien de ce que nous avons vu ne serait arrivé ». Et il ajoute qu'il était encore temps de conclure un nouveau traité d'alliance avec l'opinion publique et de détourner, par une sage administration, les pensées de la nation de la convocation des Etats-Généraux.

Louis XVI s'était déjà habitué à l'adroit Calonne, qui lui épargnait la peine de gouverner ; deux mois plus tôt, dans l'Assemblée des Notables, il approuvait encore les plans du ministre, contre l'administration duquel s'élevaient maintenant des plaintes si violentes qu'il crut prudent de se réfugier en Angleterre. Pour échapper à l'ennui d'une décision énergique, le roi

choisit un certain Sourqueux, que Mme de Staël juge ainsi : « Jamais perruque du conseil d'Etat n'avait couvert une plus pauvre tête... Ainsi, les partisans de M. Necker et de l'archevêque de Toulouse remplirent momentanément le fauteuil du ministère, comme on fait occuper les places dans les loges avant que les maîtres soient arrivés »[1].

Mais il y avait urgence, et Louis XVI, qui ne voulait pas prendre Necker, dut s'accommoder de Loménie de Brienne. Il le nomma ministre des finances seulement ; mais, à partir de ce moment, il s'abandonna à une sombre indifférence, qui laissa le champ d'autant plus libre à l'activité de ce conseiller funeste.

La reine n'était pas seule à se tromper sur Brienne, l'élu de son choix. Celui-ci s'était fait une grande réputation comme administrateur de la province de France la mieux gérée, le Languedoc. L'Américain Jefferson, qui va jusqu'à prétendre que sans la reine il n'y aurait pas eu de Révolution et qui n'hésite pas à déclarer que pour sa part il aurait confiné la souveraine dans un couvent, jugeait néanmoins l'archevêque de Toulouse encore plus favorablement qu'elle ; il le nomme « vertueux, patriote », vante ses talents, et le préfère visiblement à Necker : bien des années après la Révolution, il continue à le tenir pour « un homme d'Etat ami des réformes, ayant fait tout ce qu'il était possible de faire auprès d'une pareille cour »[2].

[1] Mme de Staël, *Œuvres complètes*, Paris, 1820-21, 17 vol. *Considérations sur la Révolution française*, XII, 119.
[2] Jefferson, *Complete Works*, I, Autobiography, 70, 101-102, et II, 258 et 310.

Tel était aussi l'avis de La Fayette, qui, en mars 1787, nommait Brienne « l'homme le plus capable et le plus honnête » qu'on eût pu choisir pour premier ministre[1]. Le baron de Staël était mieux informé sur ce point quand il écrivait à son roi que Louis XVI avait pris Brienne parce qu'il ne pouvait faire autrement. « L'effroi était si général », dit-il, « qu'on s'est jeté dans ses bras pressé par le besoin d'être gouverné. Les ministres mêmes étaient si épouvantés de la situation des affaires, qu'ils ne se seraient pas opposés au pouvoir de l'archevêque ». « C'est un homme de beaucoup d'esprit », ajoute-t il un peu plus loin, « mais il paraît qu'il cède facilement, et ce défaut est assez général dans cette nation où l'amour de la patrie est presque éteint et où l'on a l'air de croire que les grandes choses peuvent se faire sans des sacrifices qui sont souvent pénibles » .[2] Le dernier mot de la famille Necker sur Loménie de Brienne est dit par Mme de Staël dans ses *Considérations* : « Il avait les talents nécessaires pour être un bon ministre dans le train ordinaire d'une cour » ; mais, au demeurant, il « n'avait guère plus de sérieux réel dans l'esprit que M. de Calonne ».

Mme de Staël s'était hâtée, en avril 1787, de partager l'exil de son père ; mais elle n'envisageait pas avec une indulgence pareille à la sienne la conduite de Louis XVI. « J'étais bien jeune alors », écrivait-elle plus tard ; « une lettre de cachet, un exil, me

[1] La Fayette, *Mémoires et Correspondance*, II, 195 et 199.
[2] Léouzon Le Duc, *Correspondance du baron de Staël*, 58 et 60.

paraissaient l'acte le plus cruel qui pût être commis ; je jetai des cris de désespoir en l'apprenant ; je n'avais pas l'idée d'un plus grand malheur » [1]. Cette disposition d'âme céda bientôt la place au sentiment de fière satisfaction que lui inspiraient les témoignages de sympathie générale prodigués à Necker. Seulement, l'amertume qu'elle conçut au sujet de l'attitude de la cour, et en particulier de celle de la reine, dont elle ignorait l'intervention en faveur de son père, ne se calma pas ; quand le court exil eut pris fin, elle écrivait à son mari, resté à Paris :

« Je te remercie, mon cher ami, de la lettre que tu m'as écrite par Mme de Beauvau : j'étois déjà fâchée contre toi de ce que M. de Crillon ne m'avoit rien apporté de ta part. Tu vois bien que la reine ne s'est pas mieux conduite pour toi dans cette occasion que dans l'autre ; car il étoit bien simple qu'elle te fît part de la levée de la lettre de cachet, et c'est un genre d'attention qu'il est bien naturel d'avoir et qui est même dans sa manière ordinaire pour tous ceux à qui elle veut plaire. Je crois donc qu'il est plus essentiel que jamais de te tenir en arrière ; mais, si elle demande à te voir, de lui parler comme nous en sommes convenus, avec une grande noblesse pour mon père ; faisant sentir que la fin de cet exil intéressoit plus la reine et le roi que mon père ; avec une grande peine de la froideur et de l'indifférence que la reine t'a personnellement montrées, et rappelant la discrétion que tu as eue en tout temps de ne jamais

[1] *Notice sur le caractère de M. Necker.*

l'entretenir de mon père. Je sens que ce que je viens d'écrire, ménagé avec ta prudence, développant ce que je n'ai fait que t'indiquer, et surtout accompagnant tes discours d'un accent et d'une physionomie à la fois respectueuse et prononcée, seroit très bon à dire, si c'étoit elle qui t'eût fait demander de venir chez elle... Tu ne m'as pas répondu à ma lettre sur Fontainebleau. Si ton état, le caractère de ton roi l'avoit permis, je t'avoue que je n'aurois plus remis le pied à Versailles après l'exil de mon père ; il m'eût été doux de me livrer à ma fierté en m'en bannissant pour toujours. Mais, comme notre position rend cette résolution d'éclat impossible, je trouve qu'on n'annonce point le désir de plaire à la reine en lui faisant sa cour une fois ou deux et en passant quelques jours à jouir de la chasse et des spectacles qui, à mon âge, peuvent attirer sans qu'on me soupçonne d'intrigue ou d'amour de la faveur. D'ailleurs M. de Montmorin étant ton ministre, je serai plus agréablement à Fontainebleau cette année que du temps de ton Vergennes. Adieu, mon cher ami ». [1]

Cette lettre a été écrite par Mme de Staël peu de temps avant la naissance de son premier fils. Le bannissement de Necker avait duré deux mois à peine, et Mme Necker, qui préférait à tout le reste le bonheur de passer des jours tranquilles auprès de son époux, trouva que ces deux mois s'étaient écoulés beaucoup trop vite [2].

[1] D'Haussonville, *Le salon de madame Necker*, II, 191.
[2] Mme Necker, *Mélanges*, lettre à Saint-Lambert, 10 août 1787.

Au retour de Necker à Paris, les Notables n'étaient plus réunis. L'espoir nourri par le roi qu'ils viendraient en aide à l'Etat avait été amèrement déçu. Loménie de Brienne leur avait, il est vrai, présenté comme ministre les comptes que, comme notable, il avait si instamment réclamés de son prédécesseur. Mais ceux-ci ne se retrouvaient qu'imparfaitement dans ses rapports défectueux et embrouillés[1]; ils se contentèrent d'accepter des moyennes, de recommander l'économie, de mettre en garde contre de nouvelles dettes, et de confier à une commission spéciale les rapports financiers annuels. Après comme avant, ils reconnurent en principe la nécessité d'une répartition égale des charges, dépenses et impôts, mais ils conclurent en déclarant qu'ils n'avaient pas qualité pour proposer ou consentir des impôts nouveaux. Quand l'Assemblée se sépara, le 25 mai, elle n'avait rien accompli en fait, sinon un changement ministériel, et constaté publiquement « l'étendue effroyable » du mal, mais sans avoir autre chose à offrir que la promesse d' « examiner sérieusement » les propositions du monarque, tout en observant un silence respectueux [2].

La convocation des Notables n'avait donc exercé sur les événements qu'une action négative. L'acte positif de l'administration de Calonne fut sa reprise du projet de Necker sur les Assemblées provinciales, projet qui, approuvé par les Notables, fut maintenu

[1] Droz, *Histoire de Louis XVI*, I, 512.
[2] *Discours du premier président du Parlement de Paris*, dans la dernière réunion des Notables le 25 mai 1787.

par Brienne. Ce fut l'économiste Dupont de Nemours qui le développa sous Calonne même, sans rencontrer les difficultés auxquelles s'étaient heurtés Turgot et Necker. Calonne et Brienne firent un pas de plus, que Necker avait évité : ils revinrent au projet des Assemblées communales et de district voulues par Turgot. Ils donnaient dans les premières un siège et une voix au curé et au propriétaire foncier; les autres membres, au nombre de trois, de six ou de neuf, suivant l'importance de la commune, devaient sortir du libre vote de tous ceux qui payaient dix livres d'impôt personnel ou foncier. Cela ressemblait presque à un suffrage universel [1]. Cette première assemblée avait à en élire une deuxième, l'Assemblée de district, et celle-ci l'Assemblée provinciale, qui, dans son ensemble, restait organisée suivant le plan de Necker; elle tenait donc ses délibérations en commun, sans séparation des ordres, et donnait au Tiers autant de députés que la noblesse et le clergé ensemble. Les présidents étaient choisis dans les deux premiers ordres, et jusqu'à l'organisation complète de ces institutions, qui ne put être effectuée avant la Révolution, le roi choisit la moitié des membres, et celles-ci l'autre moitié. On votait par têtes, non par ordres. En prenant congé des Notables, Brienne s'engagea expressément à cette dernière mesure comme dédommagement pour le Tiers des biens et des dignités octroyés avec excès aux privilégiés. Dans le cours de l'été de 1789, dix-neuf de ces Assemblées provin-

[1] Lavergne, *Les Assemblées provinciales*, 107-109.

ciales inaugurèrent une activité qui aurait porté des fruits durables, même dans le milieu où l'on se trouvait, si leurs travaux n'avaient pas été interrompus prématurément. Avant la Révolution, aucune de ces assemblées ne s'est réunie plus d'une fois[1].

Tocqueville a reproché à cette institution d'avoir complètement désorganisé ce qui existait, en introduisant au sein de la centralisation administrative le principe électoral, en paralysant subitement les pouvoirs de l'intendant, alors unique organe de l'autorité, et en opposant sans préparation les ordres privilégiés à leurs adversaires naturels, les membres de ce Tiers surchargés d'impôts, et tout cela en renouvelant pour son propre compte la grande erreur de l'ancien régime[2] ; car, après avoir déplacé le siège du pouvoir, elle transférait celui-ci en d'autres mains, au lieu de profiter de l'occasion pour opérer la séparation des pouvoirs législatif et exécutif. On peut opposer à cette imputation la preuve fournie par Tocqueville lui-même, que cette centralisation administrative de l'ancien régime était la force de nivellement qui prépara et rendit possible la domination de la démocratie autoritaire et étouffa dans son germe la liberté politique. Les seules tentatives avec chances de succès qui furent faites sous Louis XVI pour préparer un autre avenir étaient précisément les projets de Turgot et les Assemblées provinciales de Necker. Le but qu'ils se proposaient l'un et l'autre, quoique par des moyens opposés, était

[1] Lavergne, *Les Assemblées provinciales*, 128.
[2] *L'ancien régime et la Révolution*, III, ch. VII, 317-332.

d'éveiller peu à peu l'intérêt de la nation pour ses propres affaires. Lorsque Calonne et Brienne, au dernier moment, revinrent à ces idées, l'organisme politique était déjà atteint dans son principe vital et le temps des réformes passé. Les espérances que nourrissait encore, au sujet des Assemblées provinciales, un penseur comme Condorcet donnaient la mesure des changements effectués pendant les sept années qui s'étaient écoulées sans profit depuis la chute de Necker. Avec l'impatience du théoricien, Condorcet réclamait d'elles non seulement une réforme complète de l'impôt, mais l'égalité civile et politique, la confiscation des biens ecclésiastiques au profit de la dette publique, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est-à-dire l'exécution d'un programme qui, aujourd'hui encore, n'est qu'imparfaitement réalisé[1]. Sous un rapport pourtant, l'influence des Assemblées provinciales sur le cours des événements n'a pas été perdue : bon nombre de leurs membres attirèrent sur eux l'attention publique et reparurent comme députés aux Etats-Généraux ; ainsi, pour n'en nommer que quelques-uns, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt à Soissons, Lavoisier et l'abbé Sieyès à Orléans, le comte de Crillon, le vicomte de Noailles et le duc de Luynes à Tours, La Fayette à Riom, Thouret à Rouen, le baron de Dietrich et le prince de Broglie en Alsace, Maurice de Talleyrand, l'abbé de Montesquiou Fezensac et Beugnot à Châlons. L'ex-

[1] Condorcet, *Essai sur la constitution et les fonctions des Assemblées provinciales*, 1788. — Lavergne, *Les Assemblées provinciales*, 113.

périence faite de 1779 à 1786 à Bourges et à Montauban, et dont nous avons parlé, s'était renouvelée. Les mêmes hommes qui, comme notables, parlementaires ou représentants du clergé, refusaient à un gouvernement dépourvu de plans arrêtés et sur lequel on ne pouvait compter, au nom de leur ordre, tout sacrifice pécuniaire, se montrèrent dans les provinces, presque sans exception, prêts à ces mêmes sacrifices. Les procès-verbaux des Assemblées provinciales, qui nous ont été conservés, ignorent l'hostilité de principe entre les privilégiés et le Tiers, mais témoignent au contraire du bon vouloir des premiers à se soumettre aux charges publiques partout où cela peut être véritablement utile.

Tandis que cette institution devait commencer par se frayer la voie dans les provinces, la tâche du gouvernement échouait au centre de son activité.

On croyait que Brienne allait soumettre à l'acceptation du roi, sous forme d'édits, dans une séance royale organisée principalement dans ce but, les mesures de son prédécesseur approuvées par les Notables, et qu'ensuite il les ferait enregistrer par les Parlements ; mais il se contenta de faire enregistrer des ordonnances sur la convocation des Assemblées provinciales, la liberté du commerce des grains et l'abolition des corvées. Le Parlement n'opposa aucune résistance. Il attendit une occasion meilleure pour se venger de la convocation des Notables et affermir à nouveau son autorité reléguée dans l'ombre, sans perdre la faveur du peuple. Cette occasion arriva. Brienne tenait prêts deux édits de finance ; l'un

demandait une subvention territoriale, c'est-à dire un impôt foncier qui viendrait en aide au Trésor aux dépens de tous, sans exception aucune en faveur des privilégiés ; l'autre était une loi sur le timbre, que le ministre mal conseillé soumit d'abord au Parlement de Paris. Celui-ci commença, à l'exemple des Notables, par réclamer des comptes rendus financiers exacts ; mais sentant bientôt qu'il dépassait ses pouvoirs, il choisit un meilleur terrain pour attaquer Brienne et déclara pour la première fois, par la bouche de l'abbé Sabatier de Cabre, qu'il ne possédait pas le droit budgétaire, dont il avait fait usage jusque-là. Il fallait, ajoutait on, rappeler au monarque les anciennes maximes du royaume, d'après lesquelles ce droit appartenait exclusivement aux Etats-Généraux.

Cette mesure extrême n'avait été prise en pleine connaissance de cause que par des hommes comme Duval d'Espréménil, jaloux au plus haut degré des droits de sa corporation, par quelques partisans sérieux des réformes dans le sens des vieux parlementaires jansénistes, ou par des jeunes gens comme Duport et Fréteau, qui partageaient avec La Fayette et ses amis l'admiration pour les institutions américaines et les résultats de la Révolution qui s'était accomplie par delà l'Océan Atlantique. Les autres — et ils formaient de beaucoup la majorité — comptaient que le gouvernement, pour échapper aux Etats-Généraux, se plierait plutôt à toutes les exigences de la magistrature du royaume. Le Parlement, après avoir taxé, sans égard pour le roi, qui lui en avait recommandé

l'enregistrement, d' « illégaux et nuls » les deux édits financiers dont il a été question, fut exilé à Troyes. Brienne profita des troubles sérieux qui éclatèrent alors à Paris pour se faire nommer premier ministre ; d'Espréménil, le premier de ces favoris du peuple que l'on commençait par idolâtrer pour les égorger ensuite, était devenu pendant ce temps le héros du jour. L'avancement en dignité de Brienne fit sortir du ministère les amis de Necker, Ségur et de Castries. L'exil des parlementaires à Troyes montra combien était petit le nombre de ceux qui avaient sérieusement calculé la gravité de l'acte entrepris. Cette assemblée, qui avait été exilée « non pour avoir maintenu ses privilèges, mais pour les avoir abandonnés » [1], se sentit incapable même de supporter l'ennui d'une petite ville et fit dès septembre, malgré toutes les protestations de d'Espréménil et de ses partisans, des concessions financières ; Brienne alors céda aussi de son côté et retira ses deux édits, bien qu'il les eût déclarés indispensables. La populace parisienne fêta le retour du Parlement en mettant le feu à des mannequins qui représentaient la duchesse de Polignac et Breteuil. Une démonstration semblable contre la reine fut arrêtée à temps. Deux mois plus tard, Brienne ne vit d'autre moyen de se procurer de l'argent qu'en présentant un nouvel édit demandant une somme de quatre cent vingt millions payables en cinq années, et en promettant au bout de ce temps la convocation des Etats-Généraux pour

[1] Léouzon Le Duc, *Correspondance du baron de Staël*, 64.

1792. Dans la séance royale tenue à cet effet le 19 novembre, le ministre fit rappeler par le roi et le garde des sceaux toutes les prétentions de l'absolutisme, et à l'heure même où il annonçait la fin de celui-ci, déclarer le roi « en possession de la puissance législative, sans limite et sans partage ». D'Espréménil, appuyé par quelques-uns de ses partisans, demanda qu'on n'ajournât pas au-delà de 1789 la convocation des Etats. L'Assemblée paraissait prête à se conformer aux désirs du roi, quand soudain, et sans attendre le vote usité, le garde des sceaux Lamoignon alla prendre les ordres du monarque pour l'enregistrement des édits. A peine ces ordres avaient-ils été donnés, que le duc d'Orléans se leva pour présenter la protestation préparée pour ce cas, protestation qu'il lut en bégayant. Par un des édits, Malesherbes, appelé dans l'intervalle au ministère, accordait aux protestants les droits civils auxquels ils aspiraient depuis si longtemps. Aussitôt après, le roi quitta l'Assemblée, que Malesherbes et le duc de Nivernais cherchèrent en vain à calmer. Ainsi commença le rôle politique du duc d'Orléans, qui avait été à bon droit jusque-là, par la corruption de ses mœurs, l'objet du mépris général.

M[me] de Staël avait raconté, dans une de ses lettres à Gustave III, comment le duc, banni par Louis XVI pour le fait que nous venons de signaler et longtemps brouillé avec la reine, avait mieux aimé se soumettre à l'humiliation de faire appel à l'influence de celle-ci que de supporter la relégation sur une de ses terres. Quant au Parlement de Paris, il resta, à par-

tir de ce moment, en possession de la popularité qui s'attacha désormais à tous ceux qui, de n'importe quelle manière et pour n'importe quel motif, firent de l'opposition au gouvernement. Mais en même temps ce d'Espréménil, qui réclamait du roi la liberté au nom du peuple, combattait avec la plus violente passion l'édit en faveur des protestants, qui valait au monarque peu de temps après, dans l'Assemblée du clergé, les remerciements solennels de l'archevêque de Narbonne, M. de Dillon. Mme de Staël décrit la scène, qui est inoubliable : « C'était à coup sûr une âme énergique et noble que celle du malheureux d'Espréménil, qui fut quelque temps l'éloquent tribun de la magistrature, mais c'était aussi un esprit fort mobile. Voici quel fut un des fruits de son martinisme. Il s'imagina en 1788 avoir vu et entendu la Sainte-Vierge qui lui prescrivait de protester au Parlement contre le bel édit conçu par M. de Malesherbes qui sauvait de l'illégitimité les enfants légitimes des protestants ; et il protesta en effet en montrant le portrait d'un Christ crucifié, et en s'écriant avec tout le pathétique d'un capucin : Ne voyez-vous pas que vous faites de nouveau saigner ses blessures ! Et pourtant le sang ne se liquéfiait pas » [1].

Le jeune collègue d'Espréménil, Goislard de Montsabert, trouva moyen d'empêcher le gouvernement de lever les impôts déjà consentis ; il arriva à ce résultat en accusant les employés du contrôle d'avoir réparti injustement le vingtième des privilégiés. La

[1] Charles Lacretelle, *Testament philosophique et littéraire*, II, 92.

situation entre ministres et parlementaires n'était plus tenable et tout annonçait la prochaine explosion d'une catastrophe que Brienne cherchait en vain à conjurer. Pour ne pas être surpris par les événements, le Parlement se réunit le 3 mai 1788 en séance solennelle. D'Espréménil lut la célèbre déclaration énumérant, parmi les lois fondamentales de la monarchie française, le libre consentement des subsides par les Etats-Généraux, organes de la nation, les droits coutumiers et capitulations des provinces, l'inamovibilité des juges, l'enregistrement des édits royaux par les Parlements au cas seul où ces édits répondraient aux lois fondamentales de la province et de l'Etat, et le droit inattaquable pour chacun d'être jugé par la loi seule et non par l'arbitraire ; en cas de violence, le roi et tous les ordres du royaume devaient être contraints à maintenir ces lois et ces droits.

Le gouvernement répondit à cette déclaration en annulant ces propositions et en lançant un mandat d'amener contre d'Espréménil et Goislard. Alors le Parlement se réunit en séance solennelle. Des troupes parurent devant le Palais de Justice, et à minuit le major des gardes-françaises, le marquis d'Agoult, entra dans la salle des séances et donna lecture de la lettre royale relative à l'arrestation des deux parlementaires. D'Agoult, qui ne les connaissait pas, demanda à l'assemblée de les lui désigner. Celle-ci alors s'écria d'une seule voix : « Nous sommes tous d'Espréménil et Goislard ! ». D'Agoult se retira pour aller aviser à une situation à laquelle personne n'était

préparé. Ce ne fut que le lendemain, au bout de trente heures, que parvint un ordre définitif aboutissant à l'arrestation des deux parlementaires, mais aussi à leur triomphe moral. Le 8 mai, on présenta au Parlement, convoqué à Versailles, de nouveaux édits qui, dans d'autres circonstances, auraient été salués avec reconnaissance par la nation. L'un d'entre eux décrétait l'abolition de la torture, un autre introduisait dans l'exercice de la justice d'importantes réformes, qui furent exécutées par Malesherbes, en partie aux dépens du pouvoir exercé jusque-là par les Parlements. Mais les effets salutaires de ces mesures disparaissaient devant la portée des autres, auxquelles, on le savait, elles ne servaient que de prologue. Un autre édit royal, par exemple, ordonnait la création ou plutôt le « rétablissement » d'un tribunal suprême, la cour plénière, bien que jusque-là personne n'eût soupçonné l'existence d'une telle institution, qui cherchait à associer le besoin soudainement éveillé d'un lien avec le passé à une tradition historique imaginaire [1]. A ce tribunal devait ressortir à l'avenir l'enregistrement exclusif des édits et des décrets royaux. Il devait se composer des grands dignitaires du royaume nommés à vie par le monarque, d'un nombre déterminé de membres de tous les Parlements, et être présidé par le roi en personne. Les Parlements ne conservaient pas l'enregistrement des décrets se référant à des affaires locales, et provisoirement toute réunion leur était interdite. Quant

[1] Henri Martin, *Histoire de France*, XVI, 604, note.

aux questions les plus importantes, dont toutes les classes de la nation attendaient impatiemment la solution, Brienne ne les aborda pas, ou se contenta d'assertions contradictoires, qui tendaient toutes au maintien du pouvoir absolu du monarque ; la seule chose qu'il promettait, c'était de convoquer un jour les Etats-Généraux ; en attendant, la cour plénière consentirait les impôts.

Si le mot « révolution », si diversement et souvent si mal appliqué, indique le moment de la vie d'une nation où, pour parler avec Mounier, le gouvernement emploie la violence, non au profit de la loi, mais au profit de l'arbitraire, et où les gouvernés marchent impunément à la résistance armée [1] il faut dater le début de la Révolution française du jour de la présentation des édits de Brienne, le 8 mai 1788. Aux yeux de Mme de Staël, elle a commencé dès l'instant où les Parlements, par la bouche de l'abbé Sabatier, renoncèrent en faveur du peuple à ces pouvoirs qu'ils avaient défendus si opiniâtrément contre la couronne [2].

Le premier signe de résistance ouverte aux ordres du roi fut donné par les parlementaires et les gentilshommes désignés pour faire partie de la cour plénière. Ils se refusèrent à obéir et mirent ainsi rapi-

[1] Mounier, cité par Lavergne, *Les Assemblées provinciales*, 382.

[2] Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, XII, 124. — A. Chérest, soixante-dix ans après, dans son livre sur *La chute de l'ancien régime*, I, 290, partage le même avis.

dement fin au coup d'Etat de Brienne. Une conséquence de la téméraire légèreté de celui-ci fut le rétablissement d'une alliance étroite entre l'aristocratie et la magistrature, ce qui eut cet autre résultat de faire pénétrer, par les corps d'officiers composés à peu près exclusivement de nobles, l'esprit de résistance dans l'armée[1]. Un danger non moindre, ce fut le goût des parlementaires pour les applaudissements de la foule, l'appui que les représentants de la légalité n'hésitaient pas à accepter de la populace. Les premières scènes de ce genre en l'honneur de d'Espréménil éveillèrent avec une rapidité terrible l'esprit de révolte dans les provinces. En Bretagne, à la fin du printemps de 1788, on se croyait à la veille d'une guerre civile; le gouverneur, le comte de Thiard, condamna par faiblesse les troupes à l'inaction[2]; l'intendant de la province, Bertrand de Molleville, dut s'enfuir, et les futurs combattants de la Vendée s'acheminèrent en qualité de rebelles vers la Bastille[3]. A Pau, dans le Béarn, la population, accourue des montagnes, exigea le rétablissement du Parlement. Mais l'épisode le plus important de ces premières scènes de désordre se déroula dans le Dauphiné.

Depuis sa réunion à la couronne française, cette

[1] Grimm, *Mémoires*, cités par Smith, *Lectures on the french Revolution*, I, 134. — Thiers, *Histoire de la Révolution française*, I, 14.

[2] Lavergne, *Les Assemblées provinciales*, 421-426. — Droz, *Histoire de Louis XVI*, II, 69-71.

[3] Tocqueville, *Coup d'œil sur le règne de Louis XVI*, 280 et 283.

province avait conservé d'abord, conformément à l'ancien droit, sa représentation locale ; après que celle-ci eut été suspendue sous Louis XIII, elle ne cessa jamais de la réclamer. En 1779, la tentative faite par Necker pour la dédommager par une Assemblée provinciale avait échoué. Quand, en juin 1787, Brienne renouvela cette tentative et bannit les Parlements récalcitrants, les paysans sonnèrent le tocsin, empêchèrent par la violence l'exécution de la mesure, et menacèrent le gouverneur, le duc de Clermont-Tonnerre, de l'attacher au lustre de son salon, s'il ne leur livrait pas les clefs du Palais de Justice. Après une lutte où deux régiments faillirent fraterniser avec la populace victorieuse, des députés des trois ordres se rassemblèrent dans le palais abandonné et décidèrent pour le 21 juillet, sans l'assentiment royal préalable, la réunion de l'ancienne représentation ; ils avaient commencé par déclarer que l'autorité légitime du monarque ne se distinguait du despotisme que par l'observation sévère de la loi, et qu'on ne pouvait porter atteinte en un seul cas à la sûreté des personnes sans mettre en danger la nation tout entière. Tous les auteurs et partisans des édits de mai furent accusés de trahison à l'égard du roi, de la nation et de la constitution. Le clergé et la noblesse donnèrent le signal, tandis que le Tiers, qui d'abord s'était refusé à ces mesures extrêmes, céda à l'influence d'un juge royal de Grenoble, Mounier, qui, bien qu'âgé seulement de trente ans, jouissait déjà d'une considération extraordinaire auprès de ses concitoyens. Le gouvernement remplaça le duc de

Clermont-Tonnerre par le maréchal de Vaux, à la disposition duquel il mit vingt mille hommes ; mais ce nouveau gouverneur, qui passait pour énergique, se bornait à accepter pour la forme ce que déjà il ne pouvait plus empêcher. La seule concession qu'il obtint fut de réunir dans le château voisin de Vézille, et non pas, comme on l'avait d'abord voulu, à Grenoble même, les Etats du Dauphiné. Sous la conduite de Mounier, appuyé par son jeune ami Barnave, on résolut de réclamer du roi les Etats-Généraux pour tout le pays, la convocation régulière des Etats pour la province, le maintien, pour tous deux, de l'égalité du nombre des députés du Tiers et de celui des privilégiés, et le vote en commun dans une réunion et par têtes ; après quoi les six cents députés de Vézille s'ajournèrent en promettant par serment de ne pas oublier les droits de la nation au profit des droits de leur province. Les représentations au roi, rédigées par Mounier, se terminaient déjà par cette formule favorite empruntée par la Révolution au *Contrat social*, « que les droits de l'homme dérivaient de la nature seule et étaient indépendants de tout contrat [1] ».

Tel est l'événement historique que M[me] de Staël nomme l' « insurrection calme et réfléchie du Dauphiné », et qui était en réalité le prologue de la Révolution [2].

[1] Lanzac de Laborie, *Jean-Joseph Mounier*, 13-20. — Lavergne, *Les monarchiens de la Constituante. Revue des Deux Mondes*, 1842.

[2] M[me] de Staël, *Considérations*, XII, 196.

L'exemple se propagea. De la plupart des provinces arrivèrent des protestations des Parlements et des Etats, des rapports sur les désordres, la confusion, l'effervescence qui y régnaient ; le ministre y répondit par des mesures répressives insuffisantes, et d'autant plus odieuses. C'est surtout contre les lettres de cachet que s'éleva une tempête de réprobation, bien qu'il fût démontré qu'aucun gouvernement n'en usa jamais avec plus de modération que le gouvernement de Louis XVI. La conscience de l'illégalité arbitraire de ce moyen était désormais éveillée, et son emploi plus doux ne pouvait plus apaiser les esprits [1].

Dans les généralités de Bordeaux et de Besançon, à La Rochelle et à Limoges, l'introduction des Assemblées provinciales n'avait pas réussi davantage, et il s'agissait de savoir quelles forces le gouvernement allait mettre en œuvre pour faire prévaloir sa volonté. En attendant, la pénurie d'argent avait atteint un tel degré que Brienne, en désespoir de cause, résolut de s'adresser au clergé, qu'il convoqua en réunion extraordinaire à Paris. Il fit pressentir à ses membres l'idée de la confiscation des biens monastiques, comptant sur sa connaissance exacte des choses et des hommes pour porter la discorde au sein de l'Assemblée et la plier ainsi à ses désirs ; mais de ce côté aussi il trouva les dispositions si changées, qu'il réduisit sa demande d'argent à une somme modeste, sans pouvoir empêcher la condamnation des édits de

[1] Lavergne, *Les Assemblées provinciales*, 378-79.

mai et, avec eux, celle de toute son administration. De même que la noblesse et la magistrature, le clergé, tout en se refusant comme celles-ci à tout sacrifice pécuniaire, se rendit populaire à son tour par suite de son opposition au gouvernement. Lui aussi il engagea le monarque à être plutôt roi des Français que maître de la France, et à convoquer le plus tôt possible les Etats Généraux. La réponse qu'il reçut fut en rapport avec l'importance de ces délibérations. Le gouvernement accorda au clergé ce qu'il avait refusé aux Parlements et reconnut expressément, sous la pression du mouvement général, que le souverain ne pouvait lever les impôts qu'avec l'assentiment des Etats-Généraux [1]. Dès le 8 août, la convocation de ceux-ci fut, par ordre royal, fixée au 1er mai 1789, et l'établissement de la cour plénière momentanément ajourné. Quelques jours après, le 16 du même mois, un édit révéla l'effroyable vérité : les payements des caisses royales devaient être en partie suspendus, en partie réduits, trois cinquièmes des dépenses nécessaires devant être payés comptant, et le reste en bons de crédit. C'était, en d'autres termes, l'aveu d'une banqueroute publique des deux cinquièmes, et il fallait, pour continuer à faire marcher la machine gouvernementale, environ un million de livres par jour [2]. Mme de Staël n'avait pas tort quand elle écrivait au roi de Suède que l'histoire de France se laissait raconter en

[1] * Leser, *Deuxième ministère de Necker*, 58-60. Réponse du roi aux remontrances du clergé, 15 juin 1788.

[2] Jefferson, *Works*, Correspondance, III, 40.

épigrammes. La contribution de Brienne à cette manière d'écrire l'histoire fut le mot qui caractérisait sa politique : « Il y a tant de hasards, dit-il, et il n'en faut qu'un pour nous sauver »[1].

Ce hasard ne se présentant pas, il n'éprouva aucun scrupule à faire main basse sur le fonds des invalides et sur le produit d'une loterie pour les pauvres. Puis, quand tout fut épuisé, il entra, sur le désir que lui en fit exprimer la reine par Mercy, en pourparlers avec Necker au sujet de l'acceptation du portefeuille des finances dans son ministère. Mais ce qui eût été encore possible peut-être un an auparavant avait cessé de l'être. Necker répondit à Mercy en réclamant le départ de Brienne, la haute main sur les affaires et l'accomplissement de la promesse de convocation des Etats-Généraux[2]. Sous la pression des vœux de tout un pays, sa manière de voir sur ce dernier point avait à son tour subi une transformation. Lui qui, après la chute de Calonne, avait exprimé l'idée que la principale tâche d'un ministre sensé était d'éviter cette convocation, il en faisait maintenant une condition indispensable et songeait « avec un transport de joie inexprimable que ce superbe et majestueux rassemblement des députés de vingt-six millions d'hommes... allait s'accomplir[3] ». Il n'y avait plus à douter que Necker ne fût décidé à accepter le triste héritage de Brienne et de Calonne, à

[1] C. Dareste, *Histoire de France*, VII, 132.

[2] Auguste de Staël, *Notice*. — * Leser, *Deuxième ministère de Necker*, 21-22.

[3] Necker, *Œuvres*, II, 599, VI, 59, IX, 53.

la condition toutefois de s'assurer l'appui et le contrôle de la nation. « C'est à la réunion éclatante de tous les amis, de tous les représentants de l'Etat », écrit-il dans sa réponse à Calonne, « qu'il appartient aujourd'hui de relever les forces de ce grand empire, et il presse de réparer l'opinion, cette vie morale et politique, cette puissance singulière, qui seule a le moyen d'anéantir le passé, en rapprochant avec vigueur le présent de l'avenir ». C'étaient les mêmes idées qui l'avaient guidé pendant sa première administration et qui reparaissaient maintenant, accommodées aux besoins nouveaux. Après comme avant, il suivait l'opinion publique. Serait-il en état de la diriger ? La réponse à cette question était réservée à l'avenir. Mercy revint à la charge, porteur cette fois des pleins pouvoirs officiels du roi. Le renvoi de Brienne fut tacitement accordé. Il se retira le 25 août, non sans avoir augmenté auparavant, par l'échange de l'archevêché de Toulouse contre celui de Sens, ses revenus de huit cent mille livres, et obtenu de la reine la promesse de demander pour lui le chapeau de cardinal. L'histoire n'eut plus qu'une fois l'occasion de le nommer : ce fut pour enregistrer, le 16 février 1794, la mort volontaire en prison, par le poison, du dernier et indigne conseiller de la monarchie absolue. Le soir qui précéda sa retraite, Necker avait été nommé directeur des finances ; deux jours après, il était ministre et membre du Conseil. Il n'y eut pas de premier ministre en titre, mais Necker exerça toutes les prérogatives de cette fonction.

A la ruine financière que lui transmettait son pré-

décesseur vint s'adjoindre une ruine morale plus complète encore. La confiance dans le gouvernement n'était pas moins épuisée que ses caisses. Depuis l'avènement au trône de Louis XVI, il y avait eu plus d'abus détruits en France, plus d'améliorations introduites, qu'en un siècle auparavant. On sait qu'Adam Smith, tout compte fait des lettres de cachet et des abus dans la levée des impôts et particulièrement de la taille, a déclaré que l'administration française au temps de Louis XVI était la plus humaine du continent [1]. Près d'un siècle après lui, Tocqueville a démontré quelle part les réformes de l'ancien régime ont eue dans sa chute. Le gouvernement faisait droit non seulement aux justes exigences ; il se montrait plus éclairé dans les questions importantes que les grands corps de la nation. C'est ainsi que les Assemblées provinciales étaient infiniment plus favorables au libre progrès que les anciens Etats. C'est le roi qui avait aboli la torture et fait présenter par Malesherbes aux Parlements la réforme judiciaire qui fut rejetée par eux. L'édit en faveur des non-catholiques fut promulgué par le gouvernement en dépit de la résistance de la magistrature et du clergé. La censure ne subsistait plus que de nom et n'empêchait rien ; la veille même de sa chute, Brienne réclamait formellement la liberté de la presse. Beaucoup des privilèges les plus odieux de la noblesse et du clergé étaient hors d'usage, les barrières à l'intérieur tombées, les vues des écono-

[1] Adam Smith, *Wealth of Nations*, cité par Jean de Müller, *Lettres ; Œuvres complètes*, XVIII, 296, note.

mistes sur la liberté du commerce des grains et sur celle du commerce en général et de l'industrie réalisées, la première complètement, la seconde en grande partie. Le bilan des fautes de l'ancien régime, tel que l'avait dressé, entre autres, Jefferson [1] . était déjà effacé dans ses parties les plus mauvaises, ou était sur le point de l'être. Mais le manque de confiance semblait croître en proportion de la destruction des abus ; car l'unique garantie des réformes était la volonté du roi, et celle-ci flottait entre les inspirations de son cœur, qui étaient toujours bonnes, et les suggestions du dehors, qui à chaque moment pouvaient conduire d'un extrême à l'autre. On n'avait pas oublié que Louis XVI avait négligé Machault, laissé partir Turgot, supporté Calonne, et subi Brienne. A présent il acceptait le ministère Necker comme une expérience imposée, avec l'honnête résolution de le laisser vivre, mais non pas sans l'espoir secret de le voir s'user. Ce qui s'ensuivrait, personne ne le savait. Necker caractérise très justement l'ancien gouvernement français, en disant qu'il disposait, il est vrai, de tous les moyens nécessaires pour maintenir les lois relatives à la propriété, à l'ordre et à la liberté, mais qu'en même temps il ne dépendait que de lui de porter atteinte à toutes ces lois. Sans s'exposer à aucune réclamation importune, avec un arrêt du conseil, il réduisait les rentes ou suspendait le remboursement des capitaux ; avec un lit de justice, il augmentait ou perpétuait les

[1] *Works*, Autobiography, I, 86.

impôts ; et avec une lettre de cachet, il faisait emprisonner qui bon lui semblait [1].

Un mot de Marie-Antoinette, prononcé alors, vient à l'appui de ce sentiment qui régnait autour d'elle, que les destinées de tout un pays pouvaient dépendre en fait d'un hasard ou d'un caprice. Non seulement la promesse des Etats-Généraux était formelle, mais le moment de leur réunion était fixé, quand elle écrivait à l'empereur Joseph qu'elle espérait voir éviter l'intervention attendue de la France dans les troubles de la Hollande, « car en cas de guerre la convocation des Etats deviendrait indispensable »[2]. Et pourtant personne en France, à l'exception de la noblesse de cour, dont la reine exprimait la manière de voir, n'admettait la possibilité de rester dans les sentiers battus et de s'en remettre sur ce point aux bonnes intentions du roi. Le plus grand nombre disait déjà avec La Fayette : « Nous voulons les Etats-Généraux, ou rien »[3]. Or, tout système auquel on refuse l'aptitude de se réformer est un système condamné. Ses concessions et ses promesses se heurtent à la réponse désespérante faite par Faust aux voix célestes : « J'entends bien le message que vous m'apportez, mais la foi me manque pour y croire ». L'ancien régime en était là, quand Necker prit la direction des affaires et affirma solennellement que dé-

[1] Necker, *Du pouvoir exécutif dans les grands États. Œuvres*, VIII, 592.

[2] Arneth, *Marie-Antoinette, Joseph II et Léopold II*, Correspondance, 118.

[3] La Fayette, *Mémoires*, II, 229.

sormais on gouvernerait au grand jour et avec l'assentiment de la nation.

Le peuple lui fit une ovation enthousiaste ; Paris fut inondé de brochures, d'images et d'allégories à sa louange. Au théâtre, il y eut des démonstrations en sa faveur, et une tempête d'applaudissements salua son nom quand, dans une comédie de Collin d'Harleville, *Les châteaux en Espagne*, furent prononcés ces vers :

> Je choisirais d'abord un ministre honnête homme.
> Le choix est bientôt fait quand le public le nomme [1].

« La nation, transportée du choix de Necker, attend de lui des miracles », écrivait son gendre à Gustave III. « On ne doute pas que la France ne soit dans peu d'années régénérée, si Necker n'est point arrêté dans ses opérations ; la confiance du public en lui est sans borne » [2]. La noblesse frondeuse s'accommoda cette fois, au moins en apparence, de l'inévitable ministre. Dans les premiers jours de son administration, le général commandant en Lorraine, le comte Clairon d'Haussonville, et le maréchal duc de Broglie, se rencontrèrent dans son antichambre. « Entrons ensemble », dit celui-ci au comte ; « vous me présenterez, car je ne connais pas Necker ». « Croyez-vous peut-être que je le connais moi-même ? », répondit son interloculeur. « Eh bien ! nous nous présenterons réciproquement », répliqua le maré-

[1] Grimm, *Correspondance littéraire*, XV, 481, avril 1789.
[2] Léouzon Le Duc, *Correspondance du baron de Staël*, 88.

chal. C'est ce qui fut fait. Leurs descendants épousèrent plus tard les petites-filles du ministre ; l'un d'eux, d'Haussonville, a conté l'histoire [1]. Le baron de Staël rappelle que les premières démarches pour le retour de Necker furent faites par la reine. La résistance de la cour à son égard parut apaisée, en ce sens du moins que nulle intrigue ne vint troubler les premiers mois de son activité [2].

Un esprit modéré, Malouet, tout en prononçant un jugement sévère sur Necker en tant qu'homme d'Etat, lui rend le témoignage que, sous le rapport du talent et du mérite personnel, il l'a trouvé supérieur à la grande majorité de ses adversaires, et que tous les désordres et les fautes qui ont conduit aux Etats-Généraux datent, on peut le dire, du moment de sa première chute [3]. Dumont, l'ami de Mirabeau, avoue que Necker a été « la divinité du moment [4]». Rivarol lui-même, qui attaqua les conclusions de la philosophie religieuse de Necker, a cependant loué avec la plus entière conviction son œuvre administrative [5]. Si telle était la disposition du public, on ne pouvait attendre de la famille Necker une appréciation plus calme. Mme Necker elle-même envisageait avec une confiance pleine d'espoir l'avenir, qui se rattachait désormais au culte de sa vie et paraissait reposer

[1] Comte d'Haussonville, *Souvenirs et Mélanges : Vie de mon père*

[2] Léouzon Le Duc, *Correspondance du baron de Staël*, 116.

[3] Malouet, *Mémoires*, I, 199.

[4] Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, 44.

[5] De Lescure, *Rivarol et la société française pendant la Révolution et l'Emigration*, 147.

dans les mains de son mari [1]. Et Mme de Staël? Sa disposition d'esprit était telle, que la marquise de Créqui, amie et correspondante de Sénac de Meilhan, adversaire systématique de Necker, profita de la circonstance pour refuser l'intelligence à la jeune enthousiaste ; Sainte-Beuve remarque à ce sujet qu'elle se trompait en croyant faire cette découverte ; car si l'enthousiasme de Mme de Staël méritait de trouver grâce auprès des têtes froides, c'était en faveur de tout l'esprit qu'il y avait derrière [2]. Necker, à qui sa fille porta la première à Saint-Ouen la nouvelle de sa nomination, remarqua, en voyant la joie et l'orgueil briller dans ses yeux, qu'à la fille d'un ministre revenaient tous les avantages d'une situation dont la terrible responsabilité pesait sur lui seul. Le lendemain, 25 août, tombait la fète de saint Louis. Mme de Staël devait se rendre à Versailles. Elle était tellement agitée, qu'en traversant la nuit le bois de Boulogne elle craignait d'être attaquée par des voleurs ; il lui semblait que le destin la punirait de se sentir trop heureuse. « Les voleurs ne m'attaquèrent pas », ajoute-t-elle, « mais la destinée ne justifia que trop mes craintes ». Le matin lui apporta le premier désenchantement. Elle fut reçue par la reine en même temps qu'une nièce de Brienne, et Marie-Antoinette témoigna, par la différence calculée de l'accueil qu'elle fit aux deux dames, que

[1] *Lettres inédites de la marquise de Créqui à Sénac de Meilhan*, 210.

[2] Même ouvrage, 28. — Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, XII, 386.

si Necker était devenu l'homme nécessaire, ses sympathies personnelles restaient acquises à son prédécesseur. Mme de Staël ne se trompa pas sur la portée de ce procédé, qui, dit-elle, ne se modifia en rien devant l'attitude conciliante de Necker, et resta une des grandes difficultés de son second ministère [1].

Quant à la façon dont celui-ci envisageait la situation, différents faits nous la révèlent. A l'époque de la nomination de l'archevêque de Toulouse, il avait dit à sa fille que l'état de choses, qui était déjà assez difficile, deviendrait bientôt intolérable et dépasserait les forces humaines. Quand il eut remplacé Brienne, il ne put retenir cette exclamation : « Ah ! que ne m'a-t-on donné ces quinze mois de l'archevêque de Sens ! à présent c'est trop tard ! ». Il était ministre depuis trois jours, quand éclatèrent dans Paris les premiers troubles sanglants : la populace brûlait Brienne en effigie. Le commandant de la garde urbaine intervint et fit attaquer à la baïonnette la foule qui refusait d'obéir à ses ordres ; deux ou trois personnes furent tuées, un grand nombre blessées, et le reste se dispersa. En proie à la colère et au ressentiment, le peuple s'amassa de nouveau le lendemain, attaqua la garde sur différents points, incendia dix à douze maisons et tua plusieurs soldats ; enfin les troupes mirent un terme au tumulte et Paris fut décrété en état de siège [2]. Tandis que le sang rougissait les rues de la capitale, la Bourse saluait la rentrée de Necker par une hausse qui n'at-

[1] Mme de Staël, *Considérations*, XII, 156.
[2] Jefferson, *Works*, II, 471.

teignait pas, sans doute, les trente pour cent affirmés par Mme de Staël, mais qui était encore assez considérable pour relever la confiance et permettre au ministre de supprimer les prescriptions de l'édit du 16 août et de recommencer à payer comptant. De grandes maisons firent des avances; le Languedoc ouvrit un emprunt de douze millions ; toutes les ressources de la banque furent mises en mouvement. L'histoire de cette seconde administration de Necker a été écrite en Allemagne, entre autres, par Leser, qui arrive à cette conclusion que Necker a employé, à la vérité, des moyens d'une légalité douteuse pour amener de l'argent au Trésor, mais ne s'est jamais aliéné la confiance publique, son appui nécessaire [1]. Tous ses efforts tendaient, par une série d'opérations, à assurer le budget jusqu'à la réunion des Etats-Généraux, et à sauver au gouvernement la dangereuse humiliation de se présenter devant eux avec le déficit. Droz, l'historien de Louis XVI, ne peut assez s'étonner que Necker soit parvenu à rétablir les payements et à remplir en même temps le Trésor, qui à la suite de la retraite de Brienne ne contenait plus que cinq cent mille livres [2]; et cela, malgré la lutte contre la misère et quoique les achats de blé seuls, dans l'hiver de 1789, eussent englouti soixante-dix millions. Non seulement il déclare le second ministère de Necker infiniment plus important que le premier, mais il le trouve affranchi

[1] Leser, *Deuxième ministère de Necker*, 33-41.

[2] Necker, *De l'administration de M. Necker. Œuvres*, VI, 25.

de toutes les traces de charlatanisme qui s'observent en celui-là [1]. Depuis qu'on attendait la réunion des Etats-Généraux, il n'y avait plus de changement sérieux possible sans la participation de ceux-ci, et il s'agissait de faire vivre la France jusque-là [2]. Necker, qui si facilement se faisait illusion, ne s'en est pas fait sur ce point, parce que c'était celui qu'il connaissait le mieux. « Toute espèce de crédit étoit anéantie », dit il, « et je vis cependant qu'il falloit trouver plusieurs millions dans la semaine pour satisfaire à des engagements précis [3] ».

Après la réunion des Etats-Généraux, le ministre trouva que les questions administratives étaient délaissées pour les questions politiques, et que les députes ne voulaient pas s'occuper des finances. « Il fallut », dit-il, « continuer la manœuvre [4] ». Ce que Necker a plus estimé que son action financière, c'est d'avoir réussi, dans l'hiver et au printemps de 1789, à préserver la capitale et plusieurs provinces de la disette, et il a nommé l'approvisionnement de Paris son acte le plus important [5]. Cette calamité menaçait en effet de s'ajouter à toutes les autres ; après dix mauvaises récoltes, les éléments se mirent de la partie pour achever le désastre ; l'enchérissement des vivres s'ensuivit, et l'on subit en outre le plus rude hiver que l'ont eût vu depuis 1709. Dans la

[1] Droz, *Histoire de Louis XVI*, II, 94-95.
[2] Henri Martin, *Histoire de France*, XVI, 615.
[3] Necker, *De l'administration de M. Necker*, VI, 26.
[4] Même ouvrage, VI, 25.
[5] Même ouvrage, VI, 298.

Normandie seule, quarante mille ouvriers restèrent sans travail et sans pain[1]. De toutes les provinces affluaient vers Paris des gens sans abri qui venaient y chercher inutilement un secours contre la misère, mais qui augmentaient d'autant plus sûrement les bandes de mécontents, n'attendant qu'un signal pour courir à la révolte. Le gouvernement dut se préoccuper avant tout de s'approvisionner de blé pour nourrir ces masses affamées ; le pain, en effet, était devenu si cher que, même chez les riches, les invités devaient, cet hiver-là, l'apporter avec eux, et qu'on suspendit toutes les fêtes afin de venir en aide aux malheureux, à l'intention de qui des feux étaient allumés dans tous les carrefours de la capitale[2]. Les vues antérieures de Necker sur la liberté du commerce des grains n'avaient pas subi de changement ; elles étaient restées très simples, comme il le dit lui-même, et bornées à s'accommoder aux circonstances[3]. Quand il fut certain d'avoir affaire à une mauvaise année, il suspendit pour un temps indéterminé, le 7 septembre 1788, la libre exportation concédée au mois de juin de la même année, et se mit en devoir de faire venir du blé surtout de l'Amérique. En même temps il fit faire à l'étranger de grands achats de céréales, ce qui eut pour nouvelle conséquence de paralyser le commerce privé, celui-ci devant craindre à juste titre de ne pouvoir concourir sans d'énormes désavantages avec le gouverne-

[1] Jefferson, *Works*, III, 40.
[2] Même ouvrage, II, 591.
[3] Necker, *Œuvres*, VI, 298.

ment, qui importait directement son blé et, au pis aller, était à même de le céder meilleur marché qu'il ne l'avait acheté. La défense de se procurer du blé en dehors des marchés, par laquelle Necker croyait mettre un frein aux opérations des usuriers, amena un contre-coup non-seulement économique, mais moral : ce fut de confirmer en quelque sorte officiellement le peuple dans la défiance qu'aux temps difficiles il témoignait à l'égard des marchands de blés. Sur tous les points du royaume il y eut des violences qui habituèrent les masses à la révolte et préparèrent la dissolution du gouvernement et l'extension de l'anarchie [1]. M. Taine détermine le moment précis de ces premières attaques directes contre la propriété, qui, nées de la panique de la faim, commencèrent par le pillage des transports de farines et des boutiques de boulangers pour s'étendre à celui des couvents et des châteaux, et qui, en revendiquant un droit égal pour tous, ouvrirent la guerre civile. L'hiver 1788-89 fut témoin de la première jacquerie en Provence, où le gouvernement laissa à peu près impunément la populace délivrer les prisonniers, suspendre le payement des impôts, fixer le prix des vivres et se refuser à recevoir les envoyés du roi. Mais en dépit d'une tolérance déjà voisine du suicide, le gouvernement ne réussit ni à maintenir l'ordre ni à approvisionner la France. En face de cette situation de plus en plus mauvaise, Necker renonça, comme la première fois, à ses appointements de

[1] Taine, *La Révolution*, II, chap. 1 : *L'Anarchie spontanée.*

deux cent mille livres, et mit de plus à la disposition du Trésor, en vue d'achats de blé, une somme de deux millions huit cent mille livres, à raison de cinq pour cent d'intérêt [1]. « Quand on expose son repos et sa santé », fit-il remarquer à cette occasion, « on peut bien risquer aussi sa fortune ». La responsabilité qu'il avait assumée surpassait néanmoins ses forces ; on parvint à ravitailler les six cent mille habitants de Paris, mais en créant artificiellement du travail pour douze mille individus qui chômaient et en négligeant les provinces, dont le cri de détresse retentissait le plus souvent en vain à l'oreille du ministre attristé [2]. C'est la faim qui, au début de la Révolution, enseigna aux masses les doctrines du *Contrat social.* Cette tentative de remplacer l'action individuelle par l'ingérence de l'Etat fut la dernière qu'essaya Necker comme administrateur de l'ancienne monarchie. Une épreuve infiniment plus pénible attendait le politique et l'homme d'Etat.

Il avait débuté par des mesures de conciliation qui répondaient le mieux à son inclination personnelle; il fit sortir les gentilshommes bretons de la Bastille, et d'Espréménil de sa prison de l'île Sainte-Marguerite ; il apaisa les Parlements en amenant le roi à remplacer comme garde des sceaux Lamoignon par Barentin, et aussi en leur sacrifiant les réformes de Malesherbes. Puis, après les avoir convoqués en septembre, il leur fit prendre leurs vacances, sans

[1] Necker, *Œuvres*, VI, 331, et Mme de Staël, *Considérations*, XII, 176.
[2] * Leser, *Deuxième ministère de Necker*, 45, 54.

leur laisser le temps de revenir à leurs anciens débats ; mais il leur promit la réunion des Etats pour le mois de janvier suivant.

Ces mesures avaient pour but de mettre le plus tôt possible un terme à l'agitation des esprits, qu'une dernière faute de son prédécesseur avait portée au comble. Brienne s'étant aperçu, en effet, que sa promesse de convocation des Etats ne lui ralliait aucun des partis existants, avait imaginé de chercher la consolidation de son pouvoir dans le désaccord général. Une ordonnance du 5 juillet déclara que le gouvernement n'ayant pu retrouver toutes les dispositions relatives au mode d'élection et à la réunion des Etats, il engageait, au nom du roi, non seulement tous les corps, mais aussi toutes les personnes bien informées, à se livrer à des recherches à ce sujet et à présenter leur manière de voir. Quant au ministre, il espérait trouver facilement, dans le conflit des intérêts et des opinions, un appui auprès des plus forts.

Ce que la science du gouvernement prescrit de fixer par des règles certaines devint ainsi l'objet des contestations et la proie du hasard ; dans le pays tout entier petits et grands, jeunes et vieux, érudits et ignorants, hommes d'Etat et faibles femmes, enthousiastes sincères et froids intrigants, patriotes convaincus et aventuriers ambitieux, se mirent à la recherche de cette constitution perdue, qui gagnait d'autant plus en mérite qu'on ne parvenait pas à la découvrir. Comme toutes les institutions de l'ancienne monarchie, celle-ci s'était en partie modifiée au cours des

temps, et en partie n'avait jamais été soumise à des règles très arrêtées. C'est ainsi qu'au commencement on ne nommait pas de membres des Etats ; noblesse et clergé apparaissaient en corps aux assemblées du royaume. Vers la fin du quinzième siècle seulement, dans chaque bailliage ou sénéchaussée, clergé, noblesse et bourgeoisie des villes choisissaient des députés de leur ordre. Le mode d'élection des membres du Tiers était tout aussi indéterminé. Le premier que Brienne lança sur cette vaste mer des recherches historiques, l'abbé Maury, revint en déclarant qu'il n'avait pas aperçu de terre. Malesherbes, qui avait été l'un des premiers à réclamer les Etats-Généraux à une époque où les rênes de l'autorité paraissaient encore fermes dans la main du gouvernement, sacrifia sa popularité pour prémunir, dans un mémoire au roi de juillet 1788, contre le danger d'opposer les uns aux autres, en modifiant les conditions de leur réunion, les trois ordres séparés dans tous leurs intérêts. Il revenait, au lieu et place, au plan de son ami Turgot, consistant à adjoindre à l'institution des Assemblées provinciales une assemblée unique composée de représentants choisis dans les classes possédantes. Avant tout, il conjurait le roi de ne plus souffrir d'équivoque dans la conduite de ses ministres et de ne pas permettre que la confiance dans la sincérité de ses desseins fût ébranlée, « car les conséquences du mécontentement général », concluait-il, « sont incalculables ». Dufresne Saint-Léon s'exprima d'une façon analogue dans un mémoire à Brienne. Le conseil était excellent, mais il venait

des années trop tard, et n'obtint que l'appui inutile de quelques-uns de ces esprits sages et expérimentés qui ne trouvent dans les révolutions ni place, ni crédit. « Il ne s'agit pas de ce qui a été, mais de ce qui doit être », déclara Mirabeau. Les Parlements répondirent d'une façon caractéristique. Ils réclamèrent la convocation et la constitution des Etats-Généraux d'après les règles suivies en 1614, c'est-à-dire le vote par ordres, contrairement aux vœux directs du Tiers. Puis, par un dernier coup de théâtre, ils élevèrent la prétention de représenter l'opinion de la nation tout entière et ils se retirèrent de la scène politique sous une avalanche d'accusations lancées contre eux dans la littérature et dans la presse. Une nouvelle et dernière évolution dans le sens des désirs populaires, qu'ils accomplirent en décembre 1788, après la séparation des Notables, n'amena aucun revirement en leur faveur. Leur rôle était joué le jour « où la vengeance les avait conduits au suicide ». Tandis que la tempête déchaînée par Brienne continuait à faire rage dans les Assemblées provinciales, des pamphlets et des brochures, dont le nombre, de juillet 1788 à mai 1789, est évalué à trois mille, s'occupaient de la solution du même problème[1]. « Depuis près de deux ans », écrit la *Correspondance* de Grimm, « M. le comte de Lauraguais s'est enseveli dans la poussière de nos bibliothèques, et surtout dans celle des Bénédictins de Saint-Germain-des Prés, pour consulter tout ce qui nous reste de

[1] Larcy, *Louis XVI et les successeurs de Turgot. Correspondant*, mars 1867.

monuments authentiques sur l'histoire de notre droit public et de nos assemblées nationales ; aussi ne l'appelle-t-on plus dans sa société que « *Dom Lauraguais* ». « Chaque jour, chaque heure, pour ainsi dire », ajoute Grimm un peu plus loin, « voit éclore quelque nouvelle brochure, quelque nouveau volume sur les Etats-Généraux, et si l'on rassemble tous ces écrits à la Bibliothèque du roi, l'on y comptera très incessamment plus de volumes encore sur la constitution de la monarchie qu'il n'y en a déjà sur la constitution *Unigenitus ;* car sur cette grande et belle question il n'y en a, dit-on, guère au delà de dix mille[1] ». En novembre parurent le livre de Kersaint, *Le bon temps*, et un autre de d'Entraigues sur les Etats-Généraux, qui fut beaucoup lu, et non seulement nommait le peuple unique dépositaire de la souveraineté, mais rejetait déjà la forme monarchique au profit de la République[2]. Lacretelle aîné, Target, Casaux, publièrent également des commentaires de la question constitutionnelle. Grouvelle, secrétaire du prince de Condé, attaqua Montesquieu, dont l'œuvre admirable manquait cependant, à son avis, de la double condition fondamentale de toute vraie législation, l'amour pour le peuple et l'amour pour la liberté. Il ajoutait que toutes les personnalités importantes du jour partageaient cette manière de voir sur la pensée-mère de l'ouvrage[3].

[1] Grimm, *Correspondance littéraire*, XV, 339, 343, novembre 1788.

[2] Tocqueville, *Coup d'œil sur le règne de Louis XVI*, 316.

[3] Grimm, *Correspondance littéraire*, I, 271, II, 255.

On disait élogieusement de la maison de La Rochefoucauld qu'elle ajoutait à l'exemple de la simplicité et de la pureté des mœurs celui de l'indépendance vis-à-vis de la cour et d'une intelligente sympathie pour toutes les réformes projetées. Elle était le centre de cette fraction nombreuse de la noblesse qui déjà acceptait dans son programme la double représentation du Tiers, le vote par têtes, la renonciation aux privilèges, et qui, suivant Mme de Staël, représentait, avec tous ceux qui en France agissaient sur l'opinion, la cause de la nation. « La mode », dit-elle, « était dans ce sens ; c'était le résultat de tout le dix-huitième siècle ». Dans ce milieu, Condorcet, Duport, La Fayette, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, aspiraient à une constitution ; par contre, l'indomptable parlementaire d'Espréménil, une fois de plus en contradiction avec lui-même, soutenait que la France en possédait une depuis longtemps par sa magistrature et qu'elle n'avait qu'à en compléter les attributions pour voir tous ses vœux exaucés ; un courtisan, Besenval, était d'un autre avis, et ne voulait entendre parler que de la tradition. La Fayette qui, en 1788 encore, trouvait le peuple si engourdi qu'il en avait été malade et que les médecins avaient été obligés de lui rafraîchir « le sang », réclamait maintenant, lui aussi, une constitution. Necker assistait à l'agitation sans y prendre part. « Le monarque et les jurisconsultes royaux », dit-il, « soutenoient que ce pouvoir appartenait au prince et qu'aucune magistrature n'avait le droit de mettre obstacle à son exercice...

La véritable balance du pouvoir suprême en France n'existoit pas dans l'organisation du gouvernement, elle étoit tout entière dans l'autorité de l'opinion publique[1] ».

Il aurait manqué quelque chose au spectacle offert par le pays, si les femmes ne s'en étaient mêlées. Une vieille dame, la comtesse Françoise de Beauharnais, présidait un salon d'abord littéraire, puis surtout politique, qui s'occupait si activement des questions à l'ordre du jour, qu'il fut surnommé l' « œuf de l'Assemblée nationale », ce qui faisait dire aux railleurs que la liberté et l'égalité étaient les deux dames d'honneur de la maîtresse de la maison. La marquise de Laval, la comtesse de Créqui, la baronne d'Astroz, exerçaient une influence analogue, et l'on disait de leurs salons qu'ils étaient « démocrates comme une antichambre ». Chez la princesse de Hohenzollern, établie à Paris, le marquis de Beauharnais et le prince de Salm introduisirent plus tard la gauche. Chez la princesse de Broglie, on rencontrait Barnave et les deux Lameth[2]. La femme de la haute société la plus remarquable par l'esprit était la comtesse de Tessé, fille du dernier maréchal de Noailles et tante de La Fayette, en qui elle saluait son idéal politique[3]. Cette grande dame voltairienne et originale avait, dans sa jeu-

[1] Necker, *Œuvres*, X, 277 et 281.

[2] Goncourt, *Histoire de la société française pendant la Révolution*, 15.

[3] *Anne-Dominique de Noailles, marquise de Montagu*, Paris, 1865, 132.

nesse, tenu avec succès chez son frère, le duc d'Ayen, un rôle dans un drame de Lessing. Sur la scène de 1789 elle en joua un autre, que mentionne Suard. Celui-ci, qui fut du petit nombre de ceux qui gardèrent leur sang-froid au milieu de l'effervescence générale, cherchait, en persiflant le présent, à se délivrer des sombres prévisions que lui inspirait l'avenir. Dans les *Lettres de la comtesse de *** au chevalier de ****, il fait dire à celle-ci : « Aujourd'hui vous ne vous entretenez que des Etats-Généraux... Ou je me trompe fort, ou vous n'avez jamais étudié ces matières. Cependant vous les savez parfaitement : voilà ce qui fait le désespoir des pédants et la gloire de vos amis... Demain, je vous en prie, avant de partir pour la chasse, écrivez-moi un mot qui m'explique ce que c'est que la *Constitution* ». Le chevalier, de son côté, décrit la comtesse ainsi qu'il suit : « Cette femme est réellement extraordinaire. Imaginez que depuis vingt ans elle s'occupe d'une constitution ; qu'elle a prédit tout ce qui arrive ; qu'elle verserait jusqu'à la dernière goutte de son sang pour que son plan fût exécuté. Son corps est faible, sa poitrine allumée ; ses nerfs sont misérables ; son âme remédie à tout, suffit à tout. Si l'on m'en croyait, on lui érigerait une statue ». Suard nous fait dire par la comtesse elle-même de quelle manière elle conduit ses discussions politiques : « J'ai attaqué à la fois l'archevêque de ***, qui est enragé pour son ordre, et le baron de ***, qui a toute la bassesse des anciens courtisans. Ils ont répété ces lourdes et fastidieuses objections, tirées des vieilles

chroniques, des vieux Etats-Généraux, de la nécessité des corps intermédiaires, auxquels on ne peut toucher sans ébranler la monarchie. Ils n'ont pas oublié un seul de tous les lieux communs avec lesquels on croit défendre si victorieusement une aussi misérable thèse... Je leur ai nié absolument leur histoire de France ; j'ai décidé que nos usages étaient barbares, nos lois absurdes, qu'il nous fallait une constitution ; et comme ils ont répliqué avec quelque hauteur, j'ai soutenu que le peuple était tout, qu'ils n'étaient rien, et que peut-être ferait-on fort bien de se passer de monarchie. Ma mère s'est levée et est sortie. Mon père a rougi et m'a fixée. Mes adversaires ont gardé le silence ; et quand j'ai vu que ma victoire était complète, je suis partie pour l'Opéra [1] ».

La comtesse de B***, ainsi prise à partie par Suard, n'était autre que la comtesse de Tessé ; mais plus d'une grande dame pouvait se reconnaître dans ce portrait. La situation paraissait déjà si sérieuse, qu'on n'était plus guère disposé, en général, à en faire ressortir le côté comique. Le républicain Dumont, esprit libéral au meilleur sens du mot, la jugeait ainsi : « Il est impossible de peindre la confusion des idées, le dérèglement des imaginations, le burlesque des notions populaires, les appréhensions, les espérances, les passions de tous les partis. On aurait cru voir le monde au *lendemain de la création*, comme disait le comte de Lauraguais ». « Les écrits violents, bizarres, anarchiques continuent »,

[1] Suard, *Mélanges de littérature*, IV, 201 à 213.

écrivait Mallet du Pan. « Leurs auteurs veulent, dans six mois, atteindre la perfection du gouvernement, transformer une monarchie absolue en république et « donner les plus belles leçons aux états libres », à ce qu'écrit M. de Lacretelle. On ne voit ni deux idées, ni deux plans conformes dans cette multitude de pamphlets... L'excès des abus du pouvoir a amené la crise actuelle, l'excès des réclamations et des inconvénients les rendra inutiles[1] ».

Avec une perspicacité courageuse, Grimm écrivait dans le même sens que Mallet du Pan : « Je vois tous les jours des hommes de génie dépouiller le monarque des prérogatives les plus essentielles avec moins de peine qu'on en aurait à les faire renoncer à une de leurs phrases. Quand cessera-t-on de traiter les éléments de la société comme ceux d'un problème de géométrie ? ».

Elles se réalisaient, les paroles prophétiques que le comte Joseph de Maistre, président du Sénat de Savoie, encore inconnu à ce moment, avait adressées à ses collègues lors de la session de 1784 : « Ce siècle », leur avait-il dit, « se distingue par un esprit destructeur qui n'a rien épargné : lois, coutumes, institutions antiques, il a tout attaqué, tout ébranlé, et le ravage s'étendra jusqu'à des bornes qu'on n'aperçoit pas encore ».

Quand le comte de Ségur, de retour d'une mission diplomatique, revit Paris après une absence de plusieurs années, il ne put assez s'étonner du

[1] Mallet du Pan, *Analecta pour servir à l'Histoire du temps*. Inédits, 1788.

changement qui s'y était effectué, même sous le rapport social. L'atticisme, la politesse accomplie, la mesure pleine de tact des anciens jours ne s'y retrouvaient plus. Les passions politiques avaient transformé les salons en champs clos ; chacun parlait haut pour sa part et n'écoutait plus les autres. « Les femmes », continue-t-il, « perdaient beaucoup à ce grand changement... Cependant plusieurs d'entre elles brillaient par leur éloquence et par leurs saillies ; je n'en citerai qu'une seule, Mme de Staël. Peu d'orateurs auraient pu la surpasser en verve et en dialectique; elle étonnait, persuadait et entraînait [1] ». Ce jugement se réfère au mois d'avril 1789.

Pour elle était venu un de ces moments qui donnent sa direction intellectuelle à toute la vie et semblent décider du sort réservé à la barque légère de nos destinées. Sera-t-elle assaillie par l'orage, ou bien des vents propices la guideront-ils au port, les voiles déployées au souffle de l'espérance, forte de jeunesse et d'avenir? Quoi qu'il put arriver plus tard, à ce moment, du moins, les présages étaient favorables à la jeune femme et réalisaient ses rêves les plus beaux. A la tête de l'État elle voyait son père, et l'admiration enthousiaste qu'elle ressentait pour lui était partagée par une nation tout entière. Son nom retentissait partout, partout elle retrouvait son image, et les plus hautes aspirations de l'existence, le bonheur d'un peuple, son désir du bien et de la liberté, s'associaient pour elle aux sentiments les

[1] Ségur, *Mémoires*, 3e édit., 1827, III, 506-507.

plus profonds et les plus sacrés du cœur. Et cela au moment désiré, au printemps de la vie, dans l'épanouissement de ses vingt-quatre ans, quand la muse lui faisait signe et lui tendait les couronnes qui, si souvent, ne se posent que sur des fronts déjà glacés. Pour Talleyrand, nous l'avons vu, l'art de vivre avait atteint sa perfection dans les années immédiatement antérieures à la Révolution. Pour Mme de Staël, ce moment est indiqué par l'année 1789, car jamais, dit-elle, on n'a déployé plus d'esprit et plus d'activité intellectuelle. Elle cite à l'appui le grand nombre de talents qui se développèrent sous la force des circonstances. Jamais la société n'a été à la fois plus sérieuse et plus brillante que dans les trois ou quatre années de 1788 à 1791, jamais en aucun pays et en aucun temps l'art de la parole n'a été plus remarquable [1]. C'est ainsi que, entraînée elle-même et inspirant les autres, elle entra dans le mouvement où sa place était depuis longtemps marquée. Les doctrines politiques de Mme de Staël se sont modifiées avec les circonstances. L'époque dont il s'agit ici ignore, ou à peu près, la grande théorie constitutionnelle des *Considérations ;* la femme témoin de la Révolution n'est pas la même que celle qui la raconte, et l'expérience mûrie de 1816 parle un autre langage que l'enthousiasme juvénile de 1789. Mais autant les événements devaient, à bon droit, exercer de l'influence sur le cours de ses idées, autant ses sympathies restèrent les mêmes. Elles appartenaient alor

[1] Mme de Staël, *Considérations.*

comme plus tard à ce groupe de gentilshommes pour lesquels elle n'a jamais cessé de revendiquer le mérite et l'honneur d'avoir inauguré la Révolution. A sa haute idée de la liberté s'associait chez Mme de Staël la conviction qu'un mouvement en sa faveur ne pouvait réussir que si les plus nobles et les meilleurs donnaient l'exemple et si l'impulsion venait d'en haut. La grande pensée de tous les réformateurs, de Vauban et Fénelon à Turgot, avait été d'obliger la couronne à prendre en mains la cause des réformes et de ne convoquer la représentation nationale que face à face avec une monarchie délivrée des scories du pouvoir despotique et en état de se défendre. La jeune génération, dans les rangs de laquelle Mme de Staël cherchait à résoudre le problème de l'avenir, descend déjà un degré dans la hiérarchie sociale. Si l'on ne réussissait pas à gagner le roi, les gentilhommes devaient aller de l'avant — cette jeunesse libérale de 1789 à laquelle M. Renan fait dire qu'elle a créé l'idée de la patrie, les Clermont-Tonnerre, les Lally-Tollendal, les Crillon, les Castellane, les La Rochefoucauld, les Toulongeon, les La Fayette, les Montmorency, « qui étaient », dit Mme de Staël, « infiniment supérieurs, par la pureté de leurs sentiments, aux hommes exagérés du Tiers Etat ». Cette idée de l'importance et des obligations d'une aristocratie forte, indépendante, puissante au point de vue intellectuel et au point de vue politique, est au fond de toute sa manière de comprendre l'histoire de France comme de sa prédilection pour les institutions anglaises. Richelieu est à ses yeux le mauvais

génie de la nation, parce qu'il a anéanti l'aristocratie et abaissé les puissants vassaux de la couronne au rang de courtisans. Elle rend son despotisme responsable de ce que le caractère français a perdu en originalité, en loyauté, et va jusqu'à qualifier le grand ministre d' « étranger ».

Il est presque comique de la voir défendre son père, comme d'un reproche, contre le soupçon de pouvoir devenir semblable à Richelieu, tandis que le seul homme d'Etat de la première phase de la Révolution conjure le ministre d'assumer ce rôle pour le salut de tous [1]. Necker, presque en même temps et dans le sentiment de sa supériorité morale, déclare au cours d'un entretien avec le roi que « si jamais les événements exigeaient un Mazarin ou un Richelieu, dès ce moment-là *il* ne conviendrait plus aux affaires publiques [2] ». Cette même manière de voir détermine le jugement de Mme de Staël sur Louis XIV et la monarchie en France. La grande question du jour : la France possède-t-elle une constitution ? elle la résout en répondant que l'ancienne monarchie a été gouvernée en partie par l'usage et la coutume, en partie par l'arbitraire, jamais par des lois fixes. La soi-disant constitution du royaume consiste dans l'hérédité de la puissance royale, son histoire dans les tentatives successives de la nation et de la noblesse pour s'assurer, celle-ci des privilèges, celle-là des droits, tandis que les rois introduisaient l'absolutisme [3]. Il ne lui échappe pas à quel

[1] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et La Marck*, I, 350.
[2] Necker, *Œuvres*, VI, 183.
[3] Mme de Staël, *Considérations.*

énorme danger est exposé un ordre qui est devenu à la fois privilégié et superflu, et qui excite encore l'envie quand il a perdu la puissance. Elle n'hésite pas à déclarer que la noblesse française doit sacrifier ses privilèges, mais elle veut qu'elle regagne en échange son pouvoir politique, et pour cela elle compte non sur la petite noblesse, qui a acquis à prix d'argent ou par la servilité des titres, brevets, pensions ou bénéfices, et qui avec eux perdrait toute son importance, mais sur les vieilles familles historiques, qu'elle croit capables de devenir, sur le modèle de l'aristocratie anglaise, un grand patriciat national ouvrant volontiers ses rangs à tous les genres de mérite, indépendamment de vains préjugés de caste et de privilèges blessants. De même que dans le monde idéal du poète, sur les planches qui représentent le monde et la vie, ce sont Gœtz et Karl Moor, Fiesque et Posa, qui montrent à la génération nouvelle la voie du bonheur et de la liberté, de même, d'après Mme de Staël et ses amis, les descendants des anciens conquérants francs devraient se mettre à la tête du temps nouveau, où la tribune remplace le champ de bataille et la parole le glaive, et prendre pour la seconde fois possession de la France.

Les déductions que nous venons de présenter sont tirées des *Considérations*, mais les idées qui en constituent le fond s'agitaient dès 1789 si vivement en elle, qu'elles revêtirent la forme poétique, et que son drame de *Montmorency* prit naissance à peu près en même temps que le *Strafford* de Lally-Tollendal

et le *Charles IX* de Marie-Joseph Chénier, cette tragédie de la Saint-Barthélemy, qui fonda le renom de Talma et marque la participation du théâtre aux événements de la première année de la Révolution. La pièce de Mme de Staël ne fut pas représentée ni même publiée, mais l'auteur en lisait parfois des morceaux à ses amis. Gouverneur Morris, qui avait succédé à Jefferson comme représentant des Etats-Unis, en eut aussi connaissance et conserva l'impression que Mme de Staël écrivait mieux encore qu'elle ne lisait et que le caractère de Richelieu était très habilement tracé[1].

La même idée qui la portait à glorifier au dix-septième siècle la résistance au despotisme de la couronne l'amena à excuser ce qu'autrement elle ne pardonna jamais et à oublier plus d'une fois, en écrivant le nom de Mirabeau, qu'elle parle d'un des adversaires les plus décidés de son père. Il n'y a aucun doute à cet égard : si Mme de Staël n'avait pas été la fille de Necker, elle se serait rangée du côté de celui qui représentait plus que tout autre le génie de la Révolution telle que Mme de Staël la comprenait en 1789. Tant que Mirabeau vécut, son regard resta rivé sur cette figure titanique, et chacune de ses fibres vibra sous l'impression de sa parole ardente. Son adhésion à l'attitude politique de son père, elle ne la sauva qu'à l'aide de ce sophisme, qu'il avait voulu comme homme d'Etat ce que réclamait l'aristocratique tribun lui-même.

[1] Jared Sparks, *Life of Gouverneur Morris with selections from his correspondence*, I, 356.

Et que voulait Necker ? Dans les deux écrits qu'il a composés durant le long intervalle qui sépare son second ministère du premier, on ne trouve aucun détail à ce sujet. Le livre sur l'*Administration des finances* témoignait de sa prédilection et de son admiration pour les institutions anglaises, sans rien apporter de nouveau en cette matière et sans toucher le côté pratique de la question au point de vue français [1]. L'ouvrage sur l'*Importance des opinions religieuses* traitait de l'immense danger social de l'irréligion et reçut un prix de l'Académie au moment où son auteur devint ministre [2]. Mais si le seul fait d'aborder de pareilles questions dans un pareil moment honorait le penseur et le chrétien, il n'en était pas moins vrai que cette liberté d'esprit supposait un homme que le formidable problème de la reconstruction d'une monarchie n'absorbait pas. Ce ne fut que dans des écrits publiés plus tard qu'il s'occupa du système politique qu'il aurait dû pratiquer comme ministre. La facilité avec laquelle il renonça, pendant cette seconde administration, à la résistance qu'il avait opposée à la convocation des Etats, ne partait d'aucun changement de conviction. Car il a souvent répété plus tard que la précipitation mise par le gouvernement à promettre les Etats-Généraux et l'impatience manifestée par la nation relativement à l'exécution de cette promesse, avaient été cause de tout le mal qui suivit. « Pourquoi dissimulerai-je », écrivait-il plus tard, « que mes premières et mes der

[1] Necker, *Œuvres*, V, 598.
[2] Grimm, *Correspondance littéraire*, XV, 229, 282, 302.

nières pensées furent toujours favorables à un système de gouvernement avec lequel ni les Etats-Généraux divisés en trois ordres, ni aucun autre institut monarchique ne peuvent être mis en parallèle [1] ? ».

Ce mode de gouvernement était le système constitutionnel sur le modèle anglais, appuyé sur une forte aristocratie, sans laquelle Necker ne tenait pas non plus pour possible la monarchie modérée. Une noblesse militaire lui semblait dangereuse, une noblesse d'argent exposée à trop de vicissitudes ; il voulait une noblesse héréditaire et une représentation divisée en deux Chambres, car il prévoyait que du moment où ce plan échouerait, la soif de l'égalité l'emporterait sur le désir de la liberté. Tous les événements survenus plus tard ont confirmé la justesse de ces vues. Malheureusement, Necker ne fit rien pour les réaliser, quoiqu'il indique le moment qui a précédé la réunion des Etats comme celui où un roi énergique aurait réussi à résoudre la question dans ce sens. Louis XVI partageait, il est vrai, l'antipathie de toute sa famille pour les institutions anglaises, tout en n'allant pas aussi loin sous ce rapport que son frère, le comte d'Artois, qui affirmait encore, en pleine Restauration, qu'il valait mieux fendre du bois qu'être roi à la manière anglaise.

Mais il y avait d'autres choses, par exemple les Etats-Généraux eux-mêmes, ou le rappel de Necker, auquel le roi avait consenti contre son inclination, et

[1] Necker, *Œuvres*, IX, 131.

un ministre qui se chargeait des affaires d'un Etat en banqueroute avait bien le droit de proposer un programme et d'avoir une opinion. Si Necker ne le tenta même pas, ce fut bien moins la faute des circonstances que celle de son caractère. Lui-même se reconnaît irrésolu et facilement hésitant[1]. Mme de Staël confirmait ce jugement en disant de son père que, par caractère comme par tempérament, il attendait les événements au lieu d'aller au devant d'eux : « Le scrupule dominait en lui, comme la passion domine chez les autres. L'étendue de son esprit et de son imagination lui donnait quelquefois la maladie de l'incertitude ; il était de plus singulièrement susceptible de regrets, et s'accusait souvent en toutes choses avec une injuste facilité ». Mme de Staël ne se contredit nullement en ajoutant que « si l'on pouvait lui faire un reproche comme homme d'Etat, c'était d'avoir autant de scrupule sur les moyens que sur le but, et de placer la morale non seulement dans l'objet que l'on se propose, mais dans la route même que l'on suit pour y parvenir ». Les actes de Necker répondent entièrement au jugement exprimé par sa fille. Non seulement il ne négligea aucune occasion de rappeler qu'à sa rentrée au ministère il avait trouvé le roi et ses conseillers liés par leurs promesses et par les espérances qu'elles avaient éveillées, mais il rejeta les responsabilités nées de cet état de choses, alors même que sa situation lui imposait le devoir de s'entremettre entre le maintien

[1] Necker, *Œuvres*, VI, 88.

de l'autorité royale confiée à ses soins et les vœux de la nation. Les questions qu'il s'agissait de résoudre sans tarder concernaient le nombre des députés en général et celui de chaque ordre en particulier, l'étendue des circonscriptions, le mode des élections, les conditions d'éligibilité, la forme du vote et des réunions dans lesquelles, d'après l'ancien usage, les électeurs devaient donner leurs instructions aux députés [1]. Sur un de ces points, Necker tenait ferme ; il voulait qu'on accordât le doublement du Tiers, et, suivant la remarque de sa fille, il regardait comme impossible que le roi, en le refusant, se montrât « inutilement injuste et dangereusement impopulaire ». D'ailleurs, il avait déjà concédé cette double représentation aux Assemblées provinciales et ne pouvait guère, en bonne logique, la refuser aux Etats-Généraux. Par contre, il était moins fixé sur l'idée de savoir si l'éligibilité, comme le voulait Turgot, devait être soumise à des conditions sérieuses de fortune et à un revenu déterminé. Ce n'est qu'après avoir cessé d'être ministre qu'il déclara cette condition absolument nécessaire ; plus tard, il revint sur l'idée que de telles exigences auraient été inexécutables dans la France d'alors et auraient eu de plus pour effet d'exclure le clergé de paroisse, qui ne possédait rien, et beaucoup des membres les p[illegible] capables du Tiers, que l'humiliante condition du payement de la taille empêchait d'acquérir des biens fonds.

[1] Leser, *Deuxième ministère de Necker*, 71, d'après le *Procès-verbal de l'Assemblée des Notables tenue à Versailles en l'année* 1788.

Comme ministre, toutefois, il ne fit rien non plus pour rapprocher sur ce point l'état de choses existant en France de son idéal politique anglais, mais conçut la malheureuse pensée de convoquer une seconde Assemblée des Notables et de lui abandonner le soin de fixer le mode électoral. Mme de Staël elle-même ne défend pas cette idée de son père, et Thiers impute à Necker le dessein d'avoir voulu anéantir le prestige des deux premiers ordres au profit de la couronne, accusation que l'extrême droite n'a jamais cessé de répéter. Mais l'accusation n'est pas justifiée, par cela seul qu'en cette occasion les calculs du ministre échouèrent tout d'abord. Le roi, en donnant son autorisation à la convocation des Notables, l'avait fait sous la condition que leurs délibérations ne seraient influencées en aucune manière. « La recommandation du roi », dit Necker, « ne me parut pas contraire à ses intérêts. On se donnoit le temps de voir le cours de l'opinion publique, d'observer ses progrès et de juger de sa force ; et le conseil laissant agir les Notables, sans s'associer à leurs délibérations, ménageoit au roi l'occasion de faire un peu plus qu'eux en faveur du Tiers-Etat[1] ». En d'autres termes, Necker voulait gagner du temps et sauvegarder sa popularité, sans rompre pour cela avec les deux premiers ordres, dont l'appui lui était absolument indispensable pour la construction de son futur édifice politique.

Quoi qu'il en soit de ces suppositions, les Nota-

[1] Necker, *Œuvres*, IX, 87.

bles s'assemblèrent une seconde fois le 6 novembre, et, à la place du garde des sceaux Barentin, Necker, qui s'était réservé expressément ce droit, leur présenta les résultats des recherches du gouvernement sur la formation des Etats du royaume et s'informa auprès d'eux s'ils voulaient rester attachés aux anciennes traditions, ou s'ils ne préféraient pas plutôt, conformément aux désirs du roi, prendre en considération les besoins du temps présent ; on leur laissait ce point à décider au cours des discussions sur le mode d'élection. Sur la question la plus importante, celle de la double représentation du Tiers, les Notables n'étaient pas moins liés que Necker, car eux aussi avaient, l'année précédente, accordé cette double représentation aux Assemblées provinciales. Depuis lors, cette question avait été présentée en d'innombrables brochures et commentaires non plus seulement comme une exigence absolue du Tiers, mais comme une arme offensive de celui-ci contre les deux autres ordres. En présence de ce danger croissant, les divers bureaux des Notables, à l'exception de celui présidé par le comte de Provence, se déclarèrent contre la double représentation du Tiers, et refusèrent ainsi à Necker leur appui moral, comme ils avaient refusé à Brienne les ressources matérielles. Leurs séances, que dès 1787 l'esprit populaire anglais avait désignées du nom de séances des *not-ables*[1] (incapables), prirent fin le 12 décembre. A en croire Necker, le résultat n'était ni inattendu ni

[1] Lord Auckland, *Journal and Correspondence*, I, 249.

même si regrettable. Le ministre continuait, il est vrai, à être fort préoccupé, et il ne céda, suivant Malouet, « qu'à l'impression que faisait toujours sur lui la voix publique[1] ». Mais enfin il alla de l'avant et régla, au nom du roi, ce que les Notables avaient laissé inachevé ou avaient refusé d'accorder. On décida que les bailliages et les sénéchaussées, qui depuis la fin du quinzième siècle formaient pour les Etats-Généraux les circonscriptions électorales dans toutes les provinces qui n'avaient pas d'Etats, ne jouiraient pas d'un droit égal comme auparavant, mais choisiraient leur représentation d'après le nombre de leurs habitants et le chiffre de leurs redevances à l'Etat, ce qui portait au moins à mille le nombre total des députés de toutes les provinces[2]. De plus, la double représentation du Tiers fut accordée. Necker oubliait une chose, c'est qu'il discréditait complètement les deux premiers ordres, déjà attaqués de toutes parts, en les convoquant, les interrogeant et les congédiant une seconde fois, pour faire ensuite précisément le contraire de ce qu'ils avaient décidé dans leur majorité. En attendant, on avait encore perdu du temps, et la convocation promise pour janvier dut être ajournée de nouveau. Necker revendiqua la pleine responsabilité des deux dispositions relatives aux circonscriptions électorales et au nombre des membres du Tiers, qui furent d'abord présentées au roi et approuvées dans le con-

[1] Malouet, *Mémoires*, I, 249. — Necker, *Œuvres*, IX, 79.
[2] * Leser, *Deuxième ministère de Necker*, 87, note, d'après Barentin, *Mémoires autographes*, 67-68.

seil des ministres du 27 décembre. Mercy raconte comment il résulta pour lui d'un entretien avec Mme Necker, « la confidente du cœur de son époux », que celui-ci était résolu à donner sa démission si le roi ne cédait pas, car, au cas où le Tiers eût été sacrifié, il ne voyait plus de possibilité d'échapper à la guerre civile ; si au contraire on remplissait ses vœux, il croyait possible d'assurer plus tard l'éclat et la situation des deux autres ordres[1]. Necker, au contraire, prétendit plus tard, d'une façon bien caractéristique, que cette disposition avait été nommée faussement « un doublement du Tiers », car, dit-il, « dans le troisième ordre étaient élus des nobles et des prêtres, tandis qu'aucun non-privilégié ne pouvait représenter un autre ordre que le sien ; d'ailleurs, il ne s'agissait pas tant pour le gouvernement du nombre des voix dans les Etats-Généraux que du nombre de celles de ses partisans dans la nation[2] ». Or, les plus fidèles et les plus sûrs de ces partisans étaient les curés, que Necker, de concert avec les Notables, avait appelés comme électeurs dans les assemblées du clergé et dont il voulait faire « les chargés d'affaires et les représentants du pauvre peuple ». Il était donc en droit de compter sur leur appui.

Sur ce point important, qui tient une si grande place dans l'histoire de la Révolution, les espérances de Necker devaient encore être déçues. Le clergé de paroisse, si longtemps mis à l'écart, exclu de tous

[1] Wertheimer, *Documents inédits relatifs à Marie-Antoinette*. *Revue historique*, 1884, II, 327.
[2] Necker, *Œuvres*, IX, 64, 97 et 99.

les postes lucratifs, se refusa à abandonner ses intérêts aux hauts dignitaires ecclésiastiques, qui étaient restés si longtemps sourds à ses prières et à ses représentations. Les cent quatre-vingt sept curés qui, en juin 1789, se réunirent au Tiers, firent pencher la balance en sa faveur. Ce ne furent donc pas, comme Necker l'avait cru, les deux premiers ordres qui gagnèrent des partisans dans les rangs du Tiers, mais bien celui-ci qui attira à lui les éléments d'opposition[1]. A ce faux calcul s'ajouta une autre et fatale erreur. Par les décisions du 27 décembre, Necker s'imaginait avoir posé les bases essentielles de la liberté constitutionnelle, tandis qu'au contraire la solution des questions les plus importantes restait réservée aux Etats-Généraux. Le doublement du Tiers aurait dû avoir pour conséquence, comme le remarque très justement Mme de Staël, la séparation de la représentation nationale en deux Chambres, et tous les écrits postérieurs de son père attestent que c'était là le but qu'il se proposait en accordant ce doublement. La décision du conseil des ministres du 27 décembre n'était que le premier pas dans cette voie. Le Tiers, en effet, ne pouvait s'avouer satisfait de ce qu'on lui offrait, du moment où l'on votait par ordres, car dans ce cas la concession cessait d'en être une et l'organisation nouvelle le reléguait de nouveau en minorité. Pour arriver à la suprématie

[1] Malouet, *Mémoires*, I, 279. — * Niebuhr, *Histoire de l'époque de la Révolution*, I, 170. — * Bernhardi, *Histoire de Russie*, II, 173. — Taine, *La Révolution*, I, 11. — Chérest, *La chute de l'ancien régime*, II, 255.

politique, il lui fallait obtenir le vote par têtes dans une Assemblée, et c'est ce qui arriva plus tard.

S'agissait-il, au contraire, d'établir l'équilibre politique sous une monarchie modérée, ainsi que le voulait Necker: la séparation de la représentation nationale en deux Chambres s'imposait. Cette solution ne pouvait réussir qu'à une condition : c'est que le ministre trouvât des auxiliaires tout disposés à la préparer, en attendant que le moment vînt de l'accomplir. Il n'y avait pas de temps à perdre, car le désir de réunir les trois ordres en une seule Assemblée, désir exprimé hautement, au mois d'août, n'avait fait depuis que redoubler chaque jour d'intensité, et l'on ne pouvait plus guère douter dans quel sens la majorité de la représentation nationale résoudrait la question, si le ministre s'en dessaisissait. Quant aux hommes dont Necker avait besoin pour l'exécution de ses idées, ils ne manquaient pas ; il n'eut pas en général à les chercher ; ils venaient s'offrir d'eux-mêmes.

D'après l'abbé de Pradt, la Révolution compte quatre grands écrivains : Mme de Staël, Burke, Rivarol et Mallet du Pan. Pour M. Taine, les quatre observateurs dont le jugement a le plus de poids sont Gouverneur Morris, Malouet, et encore Rivarol et Mallet du Pan. Gouverneur Morris, que le gouvernement des Etats-Unis avait envoyé en 1789 en France pour affaires financières, entretenait avec Necker non seulement des rapports officiels, mais un commerce suivi. Eloigné, comme étranger, de tout intérêt de parti et réduit au simple rôle d'observateur, ses jugements, que

Necker plus tard taxa de prophétiques [1], ont gagné par là ou comme valeur ou comme impartialité. Rivarol n'était pas partisan de Necker, mais il n'était pas non plus un adversaire absolu de sa politique. Le portrait dans lequel il dépeignit plus tard le ministre, sous le nom de « Narsès », témoigne de sa haute estime pour l'homme [2]. Mais Rivarol, comme dit son biographe, n'aimait que le bruit qu'il faisait lui-même, [3] et ne voulait pas rester inactif, quoiqu'il mît son orgueil à n'appartenir à aucun parti. Bon nombre de ses arguments contre la Révolution devinrent des armes victorieuses dans la main de Burke [4]. Il est du petit nombre de ceux que le 14 Juillet trouva dégrisés et acquis à la cause royale déjà à moitié perdue. Il ouvrit en 1789 le feu de la satire politique et mena à l'attaque la presse royaliste, à laquelle il restait à peine quelque chose à défendre. A côté de lui combattirent son frère, le marquis de Rivarol, le frère de Mirabeau, surnommé Mirabeau-Tonneau, Bergasse, Lauraguais, Champcenetz et Suleau. Ces deux derniers, ses amis intimes, ont payé de leur sang l'honneur d'avoir été à la tête du journalisme monarchique et libéral de 1789.

Tandis que la société parisienne tenait ses regards fixés sur les épigrammes de Rivarol comme sur des

[1] Necker cité par Jared Sparks, *Life of Gouverneur Morris*, III, 110, 111, 121.

[2] Rivarol, *La Galerie des États-Généraux*, 1789.

[3] De Lescure, *Rivarol et la société française*, 147, et Caro, *Journal des Savants*, septembre 1883.

[4] De Lescure, *Rivarol*, 228.

flèches bien dirigées, le compatriote de Necker, Mallet du Pan, rédigeait, pour le compte de Panchaud, la partie politique du *Mercure de France*. Un des premiers à apprécier la valeur de son influence sur l'opinion publique, ce fut le baron de Staël, qui, en janvier 1789, se servit de Mirabeau et de la plume de Mallet du Pan en faveur de la Suède et contre la Russie [1]. Mallet du Pan était alors ce qu'il est toujours resté, le plus indépendant des publicistes et le plus honnête des politiques, républicain d'origine et d'affection, monarchiste seulement parce que sa raison lui disait que, dans un pays comme la France, la liberté devait être protégée par la couronne ou bien être perdue ; tellement ennemi de toutes les exagérations, que dès 1788 il taxe de démagogique la conduite de Mounier dans le Dauphiné [2]; impitoyable pour les flatteurs, pour ceux d'en haut comme pour ceux d'en bas, pour ceux qui aveuglent le monarque comme pour les autres qui séduisent les masses. Avant tout, un caractère encore plus qu'un talent, si fidèle à ses convictions, qu'il « tient pied jusqu'à la dernière heure, et tant qu'il y a place pour une table et pour une feuille de papier », [3] et qu'il meurt en exil, dans la misère, indépendant comme il a vécu. Pour faire valoir toute leur force, Mallet du Pan et les partisans de la monarchie constitutionnelle avec lui n'avaient besoin que d'un programme qui pût se défendre. Ce

[1] Léouzon Le Duc, *Correspondance du baron de Staël*, 86 et 96.

[2] Mallet du Pan, *Analecta*, janvier 1789. Inédits.

[3] Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, IV, 471.

programme, Malouet le tenait prêt. Il était un des administrateurs les plus estimés du royaume, intendant de Toulouse et ancien ami de la maison Necker ; il avait connu Mme de Staël enfant et conservé une si haute idée des aptitudes de Necker comme ministre, qu'il lui décernait l'éloge d'avoir « gravé les droits des peuples dans la conscience des rois [1] ».

Malouet désirait rallier Necker et ses collègues à une politique qui ne refuserait aucune concession juste et nécessaire, mais ne sacrifierait aucune des conditions fondamentales de l'autorité, ne laisserait avant tout aucun point obscur, et constituerait les Etats-Généraux en une assemblée législative [2]. D'accord avec Cicé, archevêque de Bordeaux, et La Luzerne, évêque de Langres, que Mme de Staël, elle aussi, appelle « un des meilleurs esprits de France », il désirait abandonner au gouvernement les questions les plus brûlantes, telles que celles de la vérification des pouvoirs et du vote par têtes ou par ordre, et ne pas s'en rapporter aux Etats-Généraux sur les limites à assigner à la discussion. « Prenez une attitude décidée », répétait-il aux ministres, « car vous n'en avez pas ». Mais il trouva Necker embarrassé et néanmoins plein de lui-même, toujours prêt à critiquer les mesures proposées, jamais à prendre une décision [3].

Mme de Staël, une des premières, s'est montrée juste envers ce fidèle ami de son père. Elle vante

[1] Dareste, *Histoire de France*, VII, 158.
[2] Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis : Malouet*, XI, 293.
[3] Malouet, *Mémoires*, I, 252-254.

son inébranlable honnêteté, elle le nomme « l'âme la plus pure qu'elle ait rencontrée », un homme à qui il ne manquait, pour jouer un grand rôle dans le monde, que de mieux connaître les hommes et de compter moins sur le pouvoir de la vérité. « Dites à Malouet que je l'aime », écrivait-elle bien des années plus tard à Camille Jordan.

A côté de Malouet il est indispensable de nommer son ami Mounier, le député du Dauphiné et l'ami de Necker, des vues politiques duquel il se rapprochait davantage, parce qu'il voulait marcher plus résolument que Malouet dans la voie des idées constitutionnelles anglaises. On a remarqué plus d'une fois que les doctrines de la Révolution naissante se trouvèrent être, vingt-cinq années plus tard, les doctrines qui fermèrent l'ère révolutionnaire. Rien ne se rapproche autant de la Charte de 1815 que les propositions de Mounier au commencement de 1789. Elles renouvelaient, en les modifiant, les résolutions du Dauphiné. Les Etats-Généraux devaient concourir eux-mêmes à la formation de deux Chambres ; seulement, la première n'aurait pas été une chambre de nobles, mais un sénat de membres nommés à vie en partie par le roi et en partie par les cercles électoraux. Après cette grande concession faite aux sympathies democratiques du jour, Mounier voulait assurer au roi un pouvoir exécutif d'autant plus fort. Lui aussi avait ses illusions et devait bientôt le reconnaître ; mais la courte année de son activité politique n'en marque pas moins, dans l'histoire de la Révolution française, les espérances de la liberté. Il n'y a pas de plus grand

éloge pour lui, que Mme de Staël nomme « passionnément raisonnable », et dont elle admire l'inébranlable fermeté de caractère.

Sous l'influence de Mounier était le jeune Barnave, qu'elle signale comme celui de tous les grands orateurs de la Constituante dont le talent se prêtait le mieux à l'argumentation et aux débats dans le sens du parlementarisme anglais. Comme Necker et Mounier, Barnave partait du principe de la monarchie modérée et de l'alliance de la royauté avec la liberté; les suggestions de l'ambition et le besoin de popularité l'écartèrent plus tard de cette cause, à laquelle il revint et pour laquelle il devait tomber. Au même cercle appartenait Lally-Tollendal, un des intimes de la maison Necker, que Mme de Staël a nommé « un grand citoyen, en qui vingt-sept ans de révolution ont développé chaque jour de nouvelles vertus, un admirable orateur, dont l'éloquence a défendu la cause de son père, de sa patrie et de son roi ». Si elle exagère quelque peu le mérite de cet ami de sa famille, que Talleyrand, moins enthousiaste, nommait « un bon jeune homme, un très bon jeune homme, et rien de plus [1] », et que Rivarol appelait en raillant « le plus gras des hommes sensibles », il n'en est pas moins vrai que Lally apporta aux monarchistes constitutionnels l'appui de sa parole souvent éloquente et quelquefois irrésistible.

C'étaient là les plus éminents des partisans de Necker. Leurs vues différaient sur des points impor-

[1] Mme d'Arblay, *Diary and Letters,* V, 410.

tants ; sur d'autres, leurs opinions étaient trop peu arrêtées, mais tous partageaient la conviction que le retour à l'ancien état de choses n'était plus possible et que les réformes devaient être exécutées à l'aide de la monarchie. Ils auraient formé le parti Necker si celui-ci avait reconnu la nécessité de gouverner avec un parti. L'irritation seule de ne pas trouver en lui le guide attendu et désiré transforma en adversaires personnels de Necker des hommes comme Rivarol ou Mallet du Pan. L'année qu'il n'utilisa pas touchait à sa fin, quand une dernière adjuration dans ce sens lui fut adressée par Mirabeau ; celui ci écrivait à Montmorin, le 28 décembre : « Moi, comme citoyen, je tremble pour l'autorité royale, plus que jamais nécessaire au moment où elle est sur le penchant de sa ruine... Cependant le ministère, qui s'est précipité dans ce défilé fatal pour s'être efforcé de reculer les Etats-Généraux au lieu de s'y préparer, s'occupe-t-il des moyens de n'avoir point à craindre leur contrôle ou plutôt de rendre utile leur concours ? A-t-il un plan fixe et solide que les représentants de la nation n'aient plus qu'à sanctionner ? Eh bien ! le plan, je l'ai. Il est lié à celui d'une constitution qui nous sauverait des complots de l'aristocratie, des excès de la démocratie et de l'anarchie profonde où l'autorité, pour avoir voulu être absolue, est plongée avec nous [1] ».

L'immense force que le correspondant de Montmo-

[1] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, I, 340-341.

rin sentait en lui pouvait seule expliquer son langage et sa certitude qu'il serait écouté.

Mirabeau avait alors quarante ans. Toute la France se racontait les erreurs de sa jeunesse, ses luttes terribles avec son père, sa femme, sa sœur, sa longue détention à Vincennes, d'où il rentra dans la société avec une énergie indomptée, mais en révolte ouverte contre toutes les forces qui l'avaient terrassé. Après quoi vinrent le séjour en Angleterre, la publication de divers pamphlets politiques, leur condamnation par le Parlement, un premier voyage en Allemagne, la rencontre avec le grand Frédéric. L'année 1785 amena les premières relations avec Calonne, les travaux sur les finances, qui se terminèrent en 1787 par l'attaque que l'on sait contre Necker et Calonne, parce que ce dernier avait permis la suppression des écrits politiques de Mirabeau.

Dans l'intervalle se place la mission à Berlin, confiée à ce dernier sur la proposition de Talleyrand, en vue, d'une part, de surveiller les derniers moments de Frédéric II, de l'autre, d'éloigner Mirabeau lui-même de Paris. Ainsi prirent naissance le livre intitulé *De la Monarchie prussienne* et la publication de la correspondance secrète adressée à Vergenne, l'un et l'autre afin de se procurer l'argent dont il avait absolument besoin.

Rahel, l'épouse du célèbre publiciste allemand Varnhagen von Ense, a tracé, à l'occasion du second séjour de Mirabeau dans la capitale de la Prusse, un portrait du futur tribun tel qu'il s'était conservé dans ses souvenirs de jeune fille. « Il portait », dit-elle,

« un habit de ville qui lui donnait absolument l'apparence des gens de cour de sa nation ; sa mise était simple et se rapprochait beaucoup de la forme du vêtement anglais qui devait suivre. Sa toilette se composait d'un toupet légèrement frisé et poudré, d'un catogan, de souliers et de bas, d'habits sans garniture d'or ni d'argent et dépourvus de broderies. Il avait des yeux noirs pleins de vivacité, surmontés d'épais sourcils, la figure marquée de la petite vérole, était large de carrure, mais non pas gras ; il faisait l'effet d'un homme qui a beaucoup vécu et au milieu de beaucoup de gens. Il était plus vif que ne le sont d'ordinaire les personnes de sa caste et n'avait rien de compassé ; ses moindres mouvements indiquaient un homme plein d'énergie, qui examine tout par lui-même, veut tout connaître, tout approfondir ; ainsi il se servait de sa lorgnette, et, pourrait-on dire, de tout son *moi*. Il assistait aux pièces allemandes, pénétrait dans les coulisses, et allait mettre chaque jour lui-même ses lettres à la poste, où je le voyais rester des demi-heures et des heures entières, tandis qu'une dame et son fils, âgé de huit ans, l'attendaient dans la voiture. Mon père me dit qu'il n'était rien, sinon le comte de Mirabeau. Je ne savais rien à son sujet, et c'est pour cela que je me fie d'autant plus sûrement à mon jugement d'alors ; il produisit sur moi une bonne impression, quoiqu'il me parût âgé, ni élégant, ni beau, parce que j'étais presque une enfant.... Il avait l'air aussi d'un homme qui a beaucoup souffert et discuté [1] ».

[1] * Rahel, *Ein Buch des Andenkens*, II, 64-65. A rappro-

A partir de 1788, Mirabeau ne supportait plus d'être loin de Paris. Il sentait son heure venue, bien qu'il ne fût encore pour le public qu'un objet de curiosité ou de scandale ; au point de vue social, un banni ; au point de vue politique, un aventurier ; un de ces hommes en un mot sur lesquels comptent les révolutions, parce qu'ils n'ont plus rien à attendre de l'ordre. Mme de Staël nous le dépeint tel qu'il lui apparut d'abord, « grand, mais souillé ». « Doué de l'esprit le plus énergique et le plus étendu, (il) se crut assez fort pour renverser le gouvernement, et pour établir sur ses ruines un ordre de chose quelconque qui fût l'œuvre de ses mains.... Il se conduisit d'abord comme un factieux, bien que sa véritable manière de voir fût celle de l'homme d'Etat le plus réfléchi.... Mais il fallait mettre le feu à l'édifice social, pour que les portes des salons de Paris lui fussent ouvertes ».

Avant de faire comme Erostrate, Mirabeau tenta de se réhabiliter. Sa lettre à Montmorin disait à quel prix.

Les principes fondamentaux de la monarchie tempérée, que les amis de Necker attendaient en vain de lui et que le meilleur de ses ouvrages, son « évangile social », comme le nomme Mme de Staël, établit quatre années trop tard [1], ces principes étaient contenus dans les écrits de Mirabeau antérieurs à la Révolution, et, dans la confusion générale, il fut le

cher des notes de La Marck dans Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, I, 86.

[1] Lanfrey, *Essai sur la Révolution française*, 126.

seul dont le regard resta invariablement dirigé vers le but.

La démocratie ne veut pas se résigner à renoncer à Mirabeau ; aussi ses historiens atténuent-ils l'influence de Montesquieu sur lui, pour accentuer en échange celle de Rousseau ; ils mettent en doute sa prédilection pour les institutions anglaises, et comme ses idées monarchiques ne se sont pas démenties un instant, ils indiquent la « démocratie royale » comme le but où il tendait [1]. Cette opinion s'appuie sur la haine de Mirabeau contre la noblesse de l'ancien régime, avec laquelle il n'y avait pas de réconciliation possible pour lui et qu'il reconnut bientôt ne devoir jamais s'accommoder, comme ordre, de la monarchie constitutionnelle ; mais elle est contredite par tous ceux qui ont le mieux connu Mirabeau, par ses propres assertions, quand il n'obéissait pas à la passion, enfin par son attitude dans les derniers temps de sa vie. A en croire Dumont, il voulait pour la France une constitution sur le modèle de celle de l'Angleterre, mais adaptée aux besoins de son pays. Quand, au lieu de cela, le Tiers se constitua en Assemblée nationale, il nomma cet acte la cause de toutes les catastrophes suivantes et dit le mot connu : « Ils ont voulu gouverner le roi au lieu de gouverner par lui [2]». Mirabeau lui-même a répété plusieurs fois à de La Marck que si en Provence l'ordre de la no-

[1] Decrue, *Les idées politiques de Mirabeau. Revue historique*, mai-juin 1883.

[2] Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, 267. — Mirabeau, *Lettres à Mauvillon*, 468.

blesse ne l'avait pas repoussé, sa destinée aurait pris un autre cours. « Par son caractère », dit de La Marck, « et je puis même ajouter par ses principes, il était aristocrate ; mais son humeur et son éloquence l'entraînaient dans le parti populaire. Ministre, il eût défendu avec habileté le principe de l'autorité ; tribun, il enflammait par son enthousiasme pour la liberté. Il admirait beaucoup les formes du gouvernement anglais, et trouvait toutes les garanties désirables pour une sage liberté dans cette pondération maintenue entre le pouvoir royal et les entraînements du peuple par une aristocratie puissante mais habile, modérée, se recrutant sans cesse parmi les hommes qui se distinguaient en dehors d'elle[1] ». Mme de Staël ne pensait pas autrement de lui. « Non seulement », dit-elle, « son esprit était trop supérieur pour ne pas connaître l'impossibilité de la démocratie en France ; mais ce gouvernement eût été praticable, qu'il ne s'en serait pas soucié[2] ». « Aristocrate par inclination, tribun par calcul », ainsi le nomme Necker. Dans l'un de ses premiers écrits, Mirabeau ne voulait pas qu'on abolît les droits féodaux sans compensation. Il n'était nullement question, dans sa constitution, de donner accès au prolétariat. Il exige, pour qu'on puisse occuper les emplois publics, des garanties de fortune, il rejette l'appel au peuple, « qui fait du législateur un esclave », repousse l'idée de Rousseau en vertu de la-

[1] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, I, 109-110. — Malouet, *Mémoires*, II, 13.

[2] Mme de Staël, *Considérations*.

quelle le peuple doit gouverner par lui-même, comme aussi le projet de Sieyès relatif aux assemblées extraordinaires (ou conventions), destinées à modifier la constitution chaque fois que la nation le demanderait. Par contre, il s'attache fermement à la manière de voir de Montesquieu sur la séparation des pouvoirs et ne sacrifie le système des deux Chambres que quand il ne lui reste d'autre choix que de ne pas gouverner du tout ou de gouverner par le Tiers-Etat[1]. Thiers avoue que Mirabeau a agi en cela non par conviction, mais sous l'empire de la nécessité[2], et Henri Martin lui reproche l'hésitation avec laquelle il accomplit cette évolution[3].

Telles étaient les vues qui formaient le fond du plan de Mirabeau. Au commencement de 1789, Necker pouvait tout adopter de ce plan, tout, excepté son auteur lui-même. Il avait toujours professé l'opinion que, dans la vie publique, le respect de la loi morale était encore, si possible, plus nécessaire que dans la vie privée. Plus que l'habileté et la prévoyance, il estimait la pureté des intentions, la foi dans le triomphe de la raison et de la justice. « La morale », avait-il coutume de dire, « est fondée sur l'essence des choses[4] ». Non seulement son honnêteté, mais encore sa vanité, se complaisait à l'idée de représenter la morale en politique. Par cela seul, et

[1] Decrue, *Les idées politiques de Mirabeau. Revue historique*, mai-juin 1883.

[2] *Histoire de la Révolution française*, I, 139.

[3] *Histoire de France depuis* 1789, I, 49.

[4] Necker, *Discours à l'ouverture de l'Assemblée des Notables. Œuvres*, VI, 429.

quand bien même il eût pardonné les attaques contre sa personne, il lui était impossible de marcher la main dans la main avec l'homme le plus décrié du royaume. Mirabeau déplore lui-même que les excès de sa jeunesse soient devenus une malédiction pour sa cause. Mais il ne fallait pas pour cela le laisser se changer en un adversaire ; son ambition et avant tout ses embarras d'argent offraient les moyens de le retenir. Necker ne les saisit pas. Il était, nous l'avons dit, un fin observateur des faiblesses et des travers humains, mais la sympathie qui doit faire le fond de toute véritable connaissance des hommes, il ne la possédait pas. Dans ses nombreux écrits, c'est à peine si l'on trouve mentionnées des personnalités. A l'exception de Montmorin, qu'il nomme son ami, les grands acteurs de la Révolution passent comme inaperçus devant lui ; tout au plus un mot sur Mirabeau, Danton ou Robespierre, rappelle-t-il en quel temps il vivait. Ainsi fut perdue la première occasion de s'entendre avec Mirabeau. Montmorin, qui songeait sérieusement à le faire arrêter tandis qu'il se rendait en Provence, et à le faire déporter ensuite, lui adressa une lettre offensante, dans laquelle il menaçait de poursuites l'auteur de l'*Histoire secrète de la cour de Berlin*. Cette lettre trouva déjà en Provence, en pleine bataille électorale, celui que Goethe a nommé l'Hercule de la Révolution. Il s'y révéla le plus grand orateur de la France et en revint, lui qui était destiné à servir de guide aux partisans de la monarchie constitutionnelle, comme chargé de pouvoirs du Tiers.

Dans l'intervalle, la solution qu'on attendait en vain du gouvernement fut apportée par un autre.

Pas plus que la nature, l'histoire n'admet les manifestations soudaines et imprévues. Les choses les plus spontanées en apparence, le discours ailé, le mot des grandes situations historiques, la réplique électrisante de la tribune, tout cela a déjà son précédent quelque part, le ton est donné, et, au moment favorable, il s'échappe en un plein accord qui saisit l'imagination et entraîne la multitude.

Dans l'Assemblée nationale, avant que Barnave, à la suite du meurtre de Foulon, se fût écrié, en se tournant vers Lally-Tollendal : « Le sang qui a coulé était-il donc si pur ? », un membre du Tiers avait déjà répondu à un noble qui parlait du sang versé depuis des siècles par sa caste sur les champs de bataille : « Croyez-vous donc que le sang répandu par le peuple ait été de l'eau [1] ? ».

Et avant que retentît, dans le rythme d'airain de Rouget de Lisle, le chant de bataille de la Révolution, le plus grand orateur de la Gironde, Vergniaud, avait déjà écrit la Marseillaise en prose.

Le comte de Lauraguais raconte qu'un matin, vers la fin de 1788, un des hommes les plus aigris de son temps, l'écrivain Champfort, se présenta chez lui et lui dit : « Je viens de faire un ouvrage ». — Comment ! un livre ? » — « Non, pas un livre, je ne suis pas si bête, mais un titre de livre, et ce titre est tout. J'en ai

[1] Grimm, *Correspondance littéraire*, XV, 369, décembre 1788.

déjà fait présent au puritain Sieyès, qui pourra le commenter tout à son aise. Il aura beau dire, on ne se ressouviendra que du titre ». — Quel est-il donc ? » — « Le voici : *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ? Tout. Qu'a-t-il ? Rien*[1] ».

Bientôt après parut la célèbre brochure de Sieyès : *Qu'est-ce que le Tiers ?* qui à cette demande : « Que veut le Tiers-Etat ? », tenait prête cette réponse : « Devenir quelque chose ».

Deux autres brochures un peu antérieures du même auteur, d'une plus haute portée politique, avaient passé presque inaperçues[2]. Il aurait fallu les lire pour connaître leur contenu, tandis que cette fois Champfort, qui ne pouvait pardonner au public d'avoir sifflé ses pièces, lui épargnait cette peine. La définition de Sieyès lui appartenait d'ailleurs en propre. Elle tend à prouver que ce qui constitue une nation, c'est le travail de l'individu et les services généraux de la masse, et elle arrive à la conclusion que ces conditions, le Tiers-Etat seul les remplissait. Quant aux privilégiés, ils ne lui semblent pas appartenir à l'ordre social ; seulement, chose curieuse, il ne range parmi eux que la noblesse qu'il déteste, et nullement le clergé, qui pour lui n'est pas un ordre, mais une profession, de sorte que les prêtres ne sont pas, à ses yeux, des privilégiés, mais des employés.

[1] Lauraguais, *Lettres à Mme ****, 1802. — Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, IV, 537.

[2] *Essai sur les privilèges*, 1788. — *Moyens d'exécution dont les représentants de la France pourront disposer en* 1789.

La suppression de ces privilèges serait pour la nation non une perte, mais un gain.

Le moment où commence l'œuvre de Sieyès est précisément celui où Mirabeau sait la sienne menacée. Sieyès est l'auteur de la résolution en vertu de laquelle le Tiers se constitua en Assemblée nationale et consomma ainsi la destruction de l'organisation hiérarchique de la société [1]. Ce qui donna à cette résolution sa vraie signification, c'est qu'on n'y recourut pas comme à un dernier moyen contre le refus des deux autres ordres de se réunir au Tiers. La proposition de Sieyès à ce sujet date du commencement de janvier 1789 ; elle est antérieure, par conséquent, de quatre mois entiers à la réunion des Etats, et son importance est telle qu'elle mérite d'être reproduite textuellement. « Le Tiers », ainsi s'exprime-t-il, « doit rester séparé des deux autres ordres. Ceux-ci représentent environ deux cent mille individus et pensent seulement à leurs privilèges. Mais le Tiers seul, objectera-t-on, ne peut former les Etats-Généraux. Eh bien ! tant mieux ! il sera ainsi l'Assemblée nationale ». L'attitude relativement réservée de Sieyès comme député ne fut une déception pour personne ; chacun savait que ce qu'il voulait, ce n'était pas la réunion des ordres, mais leur suppression. Ce n'est qu'en vue du Tiers que Sieyès, ennemi non pas de la féodalité, comme Mirabeau, mais de toute hiérarchie sociale en général, crée le système représentatif. Contrairement aux idées de

[1] *Exposé historique des écrits de Sieyès*, an VIII, publié par lui-même.

Rousseau, pour qui la volonté ne peut être représentée ni la souveraineté déléguée, ce qui rend nécessaire l'intervention constante du peuple, Sieyès prétend que le peuple n'a qu'à gagner à se faire représenter le plus possible, tandis que la liberté décroît à mesure qu'on réunit plusieurs représentations sur la même tête[1].

Ainsi prend naissance le mécanisme gouvernemental le plus artificiel qui soit jamais sorti des méditations et des combinaisons d'un penseur solitaire. « Egalement éloigné de la souveraineté d'un seul, de la souveraineté de la noblesse et de la grossière souveraineté populaire », Sieyès se propose de fonder le règne de la raison par le plus grand fractionnement possible de tout travail, même du travail politique, et de créer la démocratie représentative comme seule forme légitime de gouvernement, en dehors de laquelle, d'après son inventeur lui-même, il n'y a qu' « usurpation, superstition ou folie », parce qu'elle seule place l'homme au-dessus du citoyen, le droit au-dessus de la loi, les prescriptions d'une morale immuable au-dessus des décisions changeantes des institutions humaines[2].

Dans ce but, la pyramide sociale doit être renversée et son ancienne base, la puissance royale, devenir le sommet, car, jusqu'ici, il reste encore démontré pour Sieyès « que les monarchies offrent

[1] * Œlsner, *Ecrits politiques d'Emmanuel Sieyès*, préface, I, 27. — Mignet, *Notices historiques : Sieyès*.

[2] * Œlsner, *Ecrits politiques d'Emmanuel Sieyès*, préface, I, 27. — *Exposé historique des écrits de Sieyès*, an VIII.

de meilleures garanties de liberté que les républiques », parce que les premières semblent plus favorables à son idéal d'unité et d'égalité politiques et de centralisation. Immédiatement après sa fameuse brochure sur le Tiers-Etat, il en publia une autre où il proposait la grande réforme territoriale qui, après les privilèges provinciaux, sacrifiait les privilèges locaux, divisait les provinces en départements, métamorphosait la carte historique de France en une carte administrative, et créait ainsi le plus incomparable engin non pas de liberté, comme son auteur le croyait, mais de centralisation, qui ait jamais été mis à la disposition de la tyrannie des masses ou du despotisme d'un seul. Ce génie organisateur qui s'étendait même aux animaux, à l'intention desquels il voulait célébrer une fête annuelle et dont l'œuvre politique a été si souvent comparée aux combinaisons d'un jeu d'échecs, avait tout prévu, une chose exceptée : c'est que ses figures étaient vivantes, douées d'une volonté propre, et mises en mouvement par la passion et non par la raison. L'expérience aurait pu l'instruire sur ce point. En sa qualité de vicaire-général de l'évêque de Chartres, il avait été commissaire auprès des Assemblées générales du clergé, député de son ordre auprès des Etats provinciaux de Bretagne et de l'Assemblée provinciale d'Orléans, où, ce qui mérite d'être rappelé, le don d'une riche abbaye apaisa ses premières velléités d'opposition, absolument comme plus tard Napoléon, après le 18 Brumaire, le rendit à jamais impossible en lui octroyant de fortes sommes d'argent et un titre de comte.

Mais Sieyès méprisait l'expérience non moins qu'il haïssait l'histoire ; de la première il ne veut accepter aucune leçon, de la seconde aucun précédent. La découverte de cette constitution, que chacun autour de lui cherchait, lui serait apparue comme une calamité. « Devrions-nous, à la fin du dix-huitième siècle », s'écrie-t-il avec indignation, « en être arrivés à appeler à notre secours les connaissances des législateurs des Goths et des Vandales[1] ! ». Pour lui, il ne perdait pas son temps à rechercher dans les parchemins jaunis les bases historiques de la nation. D'après ceux qui l'ont connu, il redoutait le travail, lisait peu, et, plus tard, dans les rares occasions où il prit la parole, il fit écrire ses discours par Des Renaudes ; quant à ses écrits, ils sont tous de circonstance et nés des besoins du moment.

On ne trouvait guère dans sa bibliothèque qu'une édition complète de Voltaire, qu'il recommençait à relire chaque fois qu'il l'avait terminé, parce que, disait-il, « tous les résultats étaient là[2] ». Dumont, qui dînait parfois avec lui chez l'évêque de Chartres, Lubersac, raconte qu'il ne discutait jamais. Si on le contredisait, il supposait qu'on ne l'avait pas compris et ne répondait pas aux objections. Il ressentait le plus profond mépris pour la société qui l'entourait. « Je crus que cet ami de la liberté devait aimer les Anglais », raconte Dumont ; « je me mis sur mon terrain ; mais je vis avec surprise que toute la constitution d'Angleterre ne lui paraissait

[1] * OElsner, *Ecrits politiques d'Emmanuel Sieyès*, I, 223-224.
[2] Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, I. *La Fayette*, note.

qu'une charlatanerie faite pour en imposer au peuple. Il me parut qu'il m'écoutait avec assez de pitié quand je lui représentais les modifications de ce système... Un jour, après avoir déjeuné chez M. de Talleyrand, nous nous promenâmes longtemps ensemble dans les Tuileries : l'abbé Sieyès se trouva plus communicatif, plus causeur qu'à l'ordinaire ; il était dans un accès de familiarité et d'épanchement, et après m'avoir parlé de plusieurs de ses travaux, de ses études, de ses manuscrits, il me dit ce mot qui me frappa : *La politique est une science que je crois avoir achevée...* Les ouvrages qu'il avait le plus aimés étaient le *Contrat social*, les écrits de Condillac et le *Traité sur la richesse des nations*, de Smith ». « Quand Brissot parlait de constitution », dit plus loin Dumont, « sa phrase familière était : Voilà ce qui a perdu l'Angleterre. — Sieyès, Dupont, Condorcet, Garat et quantité d'autres que j'ai connus, avaient précisément la même opinion [1] ».

Ce portrait de Sieyès est confirmé par lui-même. Il a écrit en 1794, en parlant de Rousseau : « Hélas ! un écrivain justement célèbre, qui serait mort de douleur s'il avait connu ses disciples, un philosophe aussi parfait de sentiment que faible de vues, n'a-t-il pas, dans ses pages éloquentes, riches en détails accessoires, pauvres au fond, confondu lui-même les *principes* de l'art social avec les *commencements* de la société humaine [2] ? ». Cet *art social*, il le voyait surgi de sa métaphysique, comme Minerve de la

[1] Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, 63 et 165.
[2] Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, V, 194.

tête de Jupiter. Son enthousiaste commentateur, Œlsner, n'hésite pas également à fustiger, comme « valets de l'expérience », Mounier, Lally, Malouet, qu'il appelle dédaigneusement « ces Anglomanes ».

L'influence de Sieyès domina l'Assemblée nationale pendant les premiers mois de sa durée jusqu'au moment où son axiome : Nous ne voulons pas détruire la propriété, mais changer les propriétaires [1], se retourna contre lui ; alors la Révolution, revenant à son véritable évangile, le *Contrat social*, mit la main sur les biens ecclésiastiques, ce qui lui fit prononcer sur elle ce jugement qu'elle n'écouta pas : « Ils veulent devenir libres et ne savent pas être justes ». A partir de cet instant, il ressentit le plus profond mépris, son biographe dit même « un vrai dégoût », pour l'humanité qui ne voulait pas se laisser construire d'après son plan rationnel [2] ». Il s'enveloppa, au pied de la tribune de Mirabeau, dans un mystérieux silence qui ne fit que contribuer à son prestige et lui permit, conformément à ses inclinations, de tenir en main les fils des intrigues politiques, sans avoir à répondre pour la façon dont il les faisait jouer. Ainsi il sut échapper à tous les accidents, sinon toujours avec un avantage personnel, du moins sans risquer sa vie. Sieyès, en un mot, était un caractère si ambigu, qu'un des plus honorables représentants du libéralisme en France, Laboulaye, n'a pas hésité à lui appliquer ce vers :

[1] Ferrières, *Mémoires*, II, 405.

[2] * Œlsner, *Ecrits politiques d'Emmanuel Sieyès*, préface, I, 81.

Il vit de haine et meurt de peur [1].

Mme de Staël fit sa connaissance dès le début, alors que sa brochure sur le Tiers-Etat venait de le rendre célèbre, et elle l'accueillit souvent à sa table ; c'est en une de ces circonstances que Morris l'entendit « rejeter avec le même mépris tout ce qui avait été dit ou *chanté* avant lui sur l'art de gouverner ». Mme de Staël se rendait si peu compte alors du contraste entre les idées de Sieyès et les siennes propres, qu'elle disait à Morris que « les opinions et les écrits de cet homme ouvriraient une ère nouvelle en politique, comme les découvertes de Newton dans les sciences naturelles ». Plus tard, dans les *Considérations*, elle a modifié cette haute appréciation de Sieyès, qui devait lui survivre tant d'années : « Il était peu fait », dit-elle, « pour communiquer avec les autres hommes, tant il s'irritait aisément de leurs travers et tant il les blessait par les siens ! Toutefois, comme il avait un esprit supérieur et des façons de s'exprimer laconiques et tranchantes, c'était la mode dans l'Assemblée de lui montrer un respect presque superstitieux... Quelques jeunes gens, et même des esprits d'une grande force, professaient la plus haute admiration pour lui, et on s'accordait à le louer aux dépens de tout autre, parce qu'il ne se faisait

[1] Laboulaye, Cours de législation comparée : *Les pamphlets de la Révolution. Revue des cours littéraires,* octobre 1868.

jamais juger en entier dans aucune circonstance. Ce qu'on savait avec certitude, c'est qu'il détestait les distinctions nobiliaires; et cependant il avait conservé de son état de prêtre un attachement au clergé qui se manifesta le plus clairement du monde lors de la suppression des dîmes ».

Quand Mme de Staël traçait ce jugement, les rapports entre elle et Sieyès avaient cessé depuis longtemps. Le 13 Vendémiaire avait amené entre eux une première rupture, que les événements survenus plus tard et l'influence qu'ils exercèrent sur la situation entre Mme de Staël et Bonaparte ne firent qu'accentuer.

Le 24 janvier, tandis que le cri de guerre de Sieyès retentissait dans le pays, Necker publia l'ordonnance relative à la convocation des Etats, qui devaient se réunir d'abord le 27 avril, date qui fut reculée ensuite jusqu'au 5 mai. C'est en vain qu'on engagea alors le roi à influencer au moins les élections. Louis XVI, qui avait défendu à ses ministres de se mêler en n'importe quelle façon aux délibérations des Notables, était pour le moment, avec Necker, le seul, dans cette France où tout le monde parlait de constitution, qui agît constitutionnellement; Necker, en effet, avait rejeté comme immorale l'idée d'influencer les élections, absolument comme il rejeta plus tard, et pour la même raison, la tentative de se créer un parti dans l'Assemblée nationale. Pour la première et la dernière fois peut-être, le pays tout entier — et non seulement les hommes, mais, dans les ordres privilégiés où la propriété était représentée, les

femmes aussi, entre autres les abbesses [1] — élut donc pendant trois mois, en pleine liberté, ses représentants, et rédigea les fameux cahiers où, suivant l'antique usage, les plaintes et les vœux des électeurs de chaque ordre étaient soumis à leurs députés. On a essayé à diverses reprises de découvrir dans ces innombrables documents une unité de pensée. Laboulaye ramène celle-ci à l'influence de l'écrit de Sieyès, que le duc d'Orléans fit propager [2]. Cet écrit donnait la prépondérance au Tiers, en d'autres termes à la bourgeoisie, car les paysans et les ouvriers jouèrent dans les élections un rôle si passif, que sur les cinq cent soixante-dix-huit membres du Tiers, on compta à peine cinq paysans [3]. La tâche s'annonçait difficile pour ceux dont on exigeait tous les sacrifices. Le décret du gouvernement en date du 27 décembre 1788 avait déjà condamné les privilèges pécuniaires ; d'un accord unanime, les cahiers des deux premiers ordres acceptèrent le principe d'une répartition égale des impôts. Sur les autres points les plus importants, tels que la cessation de l'arbitraire, le partage du pouvoir législatif entre le roi et la nation, la responsabilité ministérielle, la convocation régulière des Etats-Généraux et des Assemblées provinciales, la réforme de la jus-

[1] Laboulaye, *Revue des cours littéraires*, VI, 1868-69, 322.

[2] Sieyès, *Plan de délibérations pour les Assemblées du bailliage.* — * OElsner, *Ecrits politiques d'Emmanuel Sieyès*, I, 195.

[3] Laboulaye, *Revue des cours littéraires*, VI, 1868-69, 327. — * Niebuhr, *Lectures sur la Révolution française*, I, 174.

tice [1], il n'y avait également aucune opposition de principe entre les vœux des ordres, rien qui eût empêché une entente entre eux, si l'établissement de la liberté avait été véritablement leur but commun. Dans sa brochure publiée en décembre, Sieyès se plaignait encore que « le système des deux Chambres comptât une si grande foule de partisans, qu'on s'en effrayait [2] ». Au bout de quelques mois, durant lesquels s'accomplirent plus de transformations qu'il ne s'en accomplit en temps ordinaire dans l'espace de dix années, il en était déjà bien autrement. Une concession de ce genre ne pouvait plus satisfaire le Tiers qui, avisé dans l'intervalle par Sieyès, ne voulait pas seulement l'égalité politique, mais aussi l'égalité sociale, et elle ne pouvait satisfaire davantage les paysans, qui réclamaient la terre. Le gouvernement fut suffisamment prévenu de ce qui l'attendait, s'il n'intervenait pas entre les partis avec un programme arrêté. Dans trois provinces, la Provence, la Franche-Comté et la Bretagne, les trois ordres en vinrent aux voies de fait. A Marseille et à Aix, ce fut Mirabeau qui aida à rétablir le calme, car le gouvernement, comme dit Necker, « reculait devant l'emploi irréfléchi de la force ». La Franche-Comté donna l'exemple de l'attaque des châteaux, et la noblesse de Bretagne refusa d'élire des députés pris dans son sein. Pendant les quatre mois qui précédèrent la prise de la Bastille, on compta en France trois cents soulèvements ;

[1] Larcy, *Louis XVI et les États-Généraux. Correspondant*, 1868, 505.

[2] * Œlsner, *Écrits politiques d'Emmanuel Sieyès*, I, 118.

le premier éclata à Paris le 28 avril, jour où la populace pilla la fabrique de papiers de Réveillon, qu'on soupçonnait d'avoir abaissé le taux des salaires ; selon toute vraisemblance, les émeutiers avaient été soudoyés par le duc d'Orléans [1]. Le jardin du Palais-Royal, qui lui appartenait, était devenu un club où, chaque jour, des discours incendiaires échauffaient les têtes, sans que la police, en vertu d'un ancien privilège, eût le droit de s'y montrer.

Dès février, Necker avouait qu'on n'obéissait plus et qu'on n'était pas sûr même des troupes. Il répéta cela au roi quinze jours avant l'ouverture des Etats-Généraux et ajouta qu'il craignait que le monarque fût induit en erreur sur les dispositions de l'armée [2].

C'est ce que Mme de Staël avait oublié quand, parlant dans ses *Considérations* de la confiance dont jouissait alors le gouvernement, elle affirme que, malgré la misère, l'ordre n'avait pas été troublé durant l'hiver de 1788-89. Une lettre d'elle, en date du 21 janvier 1789, exprime l'espoir de voir réussir l'œuvre de la constitution, en dépit de la dispersion des forces : « La France est au moment de donner un grand spectacle à l'Europe. Il me semble que de tels spectateurs devraient donner de l'émulation ; mais ce qui est à craindre, c'est l'esprit de corps, l'esprit de telle ou telle province, enfin toutes les subdivisions qui donnent un autre centre que le centre com-

[1] Taine, *La Révolution*, I, 13, 17-18, 40. — Jefferson, *complete Works*, I, 100. — Droz, *Histoire de Louis XVI*, II, 169.
[2] Malouet, *Mémoires*, I, 287.

mun et diminuent la force de l'ensemble. Je me prends à vous parler d'objets qui passent ma portée, j'ai pensé à vous et non à moi [1] ».

Restait à fixer le lieu de réunion des Etats Généraux On a souvent opposé à Necker la déclaration de ses écrits postérieurs, aux termes de laquelle, après avoir consciencieusement examiné sa conduite politique, il affirme ne se sentir coupable d'aucune faute [2]. Il a cependant fait une exception : « Une erreur de ma part qui n'est point connue, écrit-il en 1791, et dont, par cette raison, je me plais davantage à faire l'aveu, c'est que j'avais proposé au roi de convoquer les Etats-Généraux à Paris même, plutôt qu'à Versailles, et Sa Majesté s'y refusa pour de bonnes raisons [3] ».

Le monarque craignait le Palais-Royal et le soulèvement des rues, le ministre les cabales de Versailles plus encore que la prédominance de la capitale, contre laquelle, au témoignage de sa fille, il espérait réagir par les Assemblées provinciales [4].

C'est ainsi qu'on offrit un asile aux députés sous le toit de Louis XVI. Le Tiers seul dut attendre jusqu'au dernier moment qu'on lui assignât son lieu de réunion. On choisit la salle des Etats, qui était pour-

[1] *Lettres inédites de Mme de Staël* appartenant à la bibliothèque de l'Université d'Upsal. Mme de Staël à Nils de Rosenstein (précepteur de Gustave IV Wasa), Paris, 21 janvier 1789.

[2] Necker, *Œuvres*, VI, 88.

[3] Même ouvrage, VI, 54.

[4] Mme de Staël, *Considérations*, XII, 88.

vue de tribunes. Malouet raconte que Necker, en voyant la populace encombrer les galeries, songea à faire détruire cette salle dans la nuit, sous prétexte qu'elle menaçait ruine [1].

Ses murs subsistent encore. Ce qui s'écroula, ce fut la monarchie de Louis XIV.

[1] Malouet, *Mémoires*, I, 295.

CHAPITRE VI

« La Révolution de France est une des grandes époques de l'ordre social. Ceux qui la considèrent comme un événement accidentel n'ont porté leurs regards ni dans le passé, ni dans l'avenir. Ils ont pris les acteurs pour la pièce ; et, afin de satisfaire leurs passions, ils ont attribué aux hommes du moment ce que les siècles avaient préparé ».

C'est en ces termes que M[me] de Staël inaugure le monument qu'elle a consacré à la Révolution. Le 4 mai, le jour de la messe solennelle qui devait précéder l'ouverture des Etats-Généraux et qui avait attiré à Versailles la moitié des habitants de Paris, avides de voir défiler les députés, la fille de Necker se trouvait à une fenêtre auprès de M[me] de Montmorin, femme du ministre des affaires étrangères. « Je me livrais, je l'avoue », nous dit-elle, « à la plus vive espérance, en voyant pour la première fois en France des représentants de la nation. M[me] de Montmorin, dont l'esprit n'était en rien distingué, me dit avec un ton décidé, qui cependant me fit effet : « Vous

avez tort de vous réjouir, il arrivera de ceci de grands désastres à la France et à nous ».

« Cette malheureuse femme », ajoute la narratrice, « a péri sur l'échafaud avec un de ses fils ; l'autre s'est noyé ; son mari a été massacré le 2 septembre ; sa fille aînée a péri dans l'hôpital d'une prison ; sa fille cadette, Mme de Beaumont, personne spirituelle et généreuse, a succombé sous le poids de ses regrets avant trente ans ; la famille de Niobé n'a pas été plus cruellement frappée que celle de cette pauvre mère : on eût dit qu'elle le pressentait ».

Dans les rangs de la noblesse, Mme de Staël vit passer de brillantes nullités ; dans ceux du haut clergé, maint personnage décrié ; puis, séparés des dignitaires ecclésiastiques par un orchestre, défilèrent les nombreux curés, ensuite le Tiers — avocats, notaires, quelques médecins, trente-huit petits propriétaires fonciers, une soixantaine d'industriels — parmi cinq cent soixante-dix-sept députés, dix hommes peut-être qui avaient occupé de grandes charges dans l'Etat [1]. Mme de Staël suivit des yeux Mirabeau, dont la tête recouverte d'une épaisse chevelure et plantée sur de larges épaules attirait tous les regards. Le lendemain, 5 mai, elle assistait dans la tribune diplomatique à la cérémonie d'ouverture, dont Grimm, qui était parmi les assistants, a laissé une description plus détaillée encore que la sienne. La salle avait été construite à la hâte et son plafond s'appuyait sur des colonnes ioniques ; la lumière,

[1] Taine, *La Révolution*, I, 155.

qui venait d'en haut, était tamisée par une draperie de taffetas blanc ; à une extrémité s'élevait l'estrade pour le roi, les princes et les grands dignitaires.

Le trône reposait sous un magnifique baldaquin ; à sa gauche on voyait le fauteuil de la reine et les sièges des princesses ; à sa droite, ceux des princes. Le garde des sceaux et le grand chambellan prirent place en bas ; plus loin, au-dessous, à une longue table recouverte d'un tapis de velours violet richement brodé de lis d'or, s'assirent les secrétaires d'Etat ; à leur droite et à leur gauche, les conseillers d'Etat, maîtres des requêtes, gouverneurs et commandants militaires des provinces. Les députés du clergé se placèrent du côté droit, les cardinaux et les évêques revêtus de leurs plus riches ornements. En face d'eux s'assit la noblesse, en manteau noir bordé d'or, habit brodé, chapeau à plumes retroussé, cravate en dentelle et bas blancs. Au centre, les regards dirigés sur le trône, le Tiers, dans le costume noir si souvent décrit, avec le manteau court et le tricorne sans aucun ornement. Entre les colonnes étaient disposées les loges des ambassadeurs et des deux mille personnes environ qui assistaient à ce spectacle et au premier plan desquelles on voyait surtout des dames.

Necker, seul parmi les ministres, au lieu de revêtir le costume des parlementaires ou celui des nobles, parut en habit bourgeois, « pluie d'or sur fond canelle », orné de riches broderies. A son entrée dans la salle, il fut accueilli par de vifs applaudissements, qui se renouvelèrent pour le duc d'Orléans au mo-

ment où celui-ci, seul membre du Tiers parmi les princes de la maison de France (il avait été élu par les habitants de Crépy en Valois), s'avança en cédant le pas à son collègue, un curé. Les députés du Dauphiné, à qui l'on devait la réunion des Etats, reçurent une ovation insignifiante, qui fut interrompue par des sifflets et des murmures, lorsqu'on voulut la re nouveler en l'honneur des représentants de la Provence ; ces sifflets et ces murmures étaient à l'adresse du comte de Mirabeau, et il fut le premier à le comprendre. Pendant ce temps, des hérauts en grand costume et des gardes royaux, chargés du maintien de l'ordre, se répandaient dans la salle.

Vers onze heures arriva le roi, suivi de toute sa maison et entouré des grands dignitaires de sa couronne ; il était revêtu du grand manteau et du chapeau à plumes, étincelait de diamants, mais, au grand étonnement de tous, ne portait aucun des insignes de la dignité royale [1]. L'Assemblée le reçut debout, avec des acclamations enthousiastes. La reine, qui avait rencontré la veille un accueil glacial, se fit un peu attendre ; quand elle entra, ses traits trahirent une vive émotion. Pour la première fois, Mme de Staël se sentit prise d'un sentiment d'anxiété ; elle croyait lire tout le sérieux de la situation sur le visage des députés et se demanda ce que deviendrait une assemblée dont l'unique affaire devait consister à délibérer.

Le roi lut avec dignité son discours de bienvenue;

[1] Droz, *Histoire de Louis XVI*, II, 174.

il exprimait ses espérances en des temps meilleurs, mais sans rien avancer d'important au point de vue politique. Il fut néanmoins interrompu deux fois par les acclamations. Ce qu'on n'avait pas trouvé dans sa harangue, on l'attendait de celles de ses conseillers. Le garde des sceaux Barentin prit ensuite la parole, mais pour dire moins encore. Il mentionna en passant la grande question du vote par tête ou par ordres, pour annoncer qu'elle serait résolue par la libre décision des Etats-Généraux, avec l'assentiment de Sa Majesté ; ensuite il se perdit de nouveau dans des lieux communs sur la nécessité de la paix et de la concorde, sur l'immense utilité des réformes à accomplir. Le tour de Necker arriva. Il prononça un discours qui devait durer plus de trois heures et que Broussonnet, le président de la Société d'agriculture, continua, au bout d'une demi-heure, à lire à sa place ; Necker l'acheva lui-même pour effacer, disait-on, la mauvaise impression qu'il paraissait avoir produite sur l'Assemblée [1]. C'était, avant tout, un discours sur les finances, qui renouvela comme tel la tactique du *Compte rendu*. Il ne renfermait pas de fausses assertions, mais comme il passait sous silence des points importants, il n'en donnait pas moins un faux tableau de la situation. Le déficit annuel, réduit depuis Brienne à environ quinze millions, fut porté à cinquante-six millions ; mais le fait terrifiant que la dette flottante atteignait cinq cent cinquante et un millions et demi fut laissé dans

[1] Chérest, *La chute de l'ancien régime*, III, 22.

l'ombre [1], tandis que les mesures pour le rétablissement de l'équilibre budgétaire étaient énumérées avec une exactitude si laborieuse, qu'on y examinait la question de savoir s'il ne valait pas mieux vendre le tabac de régie en poudre [2].

Cette manière de traiter la situation financière reposait, d'ailleurs, sur un dessein délibéré. Non seulement Necker continuait à croire sérieusement que la tranquillité, l'ordre et une économie consciencieuse permettraient de tirer l'Etat de ses embarras financiers ; il voulait empêcher avant tout, nous l'avons dit, que l'aveu d'une situation aussi pénible nuisît à la considération du roi devant les représentants de la nation. Ainsi s'expliquait le ton d'assurance avec lequel il parlait de la situation pécuniaire et son insistance à représenter la convocation des Etats-Généraux par le roi non comme un acte imposé par la nécessité, mais comme une libre concession de sa justice. « Il n'y a qu'une seule grande politique nationale », dit-il, « qu'un seul principe d'ordre, de force et de bonheur, et ce principe est la plus parfaite morale.... l'ouvrage chéri de l'Etre suprême ». Cette œuvre, il espérait la voir réalisée par la concorde et la gratitude, par les sacrifices et la pureté des intentions, par le dévouement au bien public et tous les nobles sentiments auxquels il faisait appel. Enfin, après de longues phrases, le ministre en arriva

[1] * Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, I, 45-46. — * Leser, *Second ministère de Necker*, 123.

[2] Droz, *Histoire de Louis XVI*, II, 176, note.

au point principal, la grande question du vote par tête ou par ordres. La solution, il n'y avait aucun doute à cet égard, se trouvait dans la main du roi. C'était peine inutile de sauvegarder le prestige du monarque dans la question financière, si son autorité ne décidait pas le mode de constitution des ordres, auxquels on venait de rappeler, peu d'instants auparavant, qu'ils étaient redevables à sa seule volonté du fait de leur existence. Au lieu de cette solution fiévreusement attendue par son auditoire, le discours ministériel n'apportait que les vœux du gouvernement ! Les ordres, disait Necker, devaient d'abord délibérer à part, pour laisser à la noblesse et au clergé le temps d'accomplir en pleine liberté le sacrifice de leurs privilèges pécuniaires ; cela fait, chaque ordre aurait à soumettre à des commissaires spéciaux les cas dans lesquels il lui faudrait voter soit en commun, soit séparément. Il assignait de bonnes raisons aux deux formes du vote, et termina en engageant l'assemblée à offrir au souverain, « comme tuteur de son peuple », de sages conseils pour la prospérité du royaume, et à ne pas vouloir rivaliser jalousement avec l'influence bienfaisante du temps [1].

Quant aux sympathies personnelles du ministre, une seule chose peut-être les trahit : c'est lorsqu'il fit remarquer qu'il serait plus facile au monarque d'exercer sur une seule Assemblée que sur deux Chambres l'influence que l'on redoutait. Necker n'osa recommander que sous cette forme négative le sys-

[1] Lord Auckland, *Correspondence*, I, 320.

tème à l'aide duquel il voulait gouverner [1]. Quand, vers la fin de la journée, la solennité approcha de son terme, le roi se leva et quitta la salle au milieu des acclamations. Au moment où la reine s'apprêtait à le suivre, une voix poussa un cri ému en sa faveur. Elle s'inclina profondément et reçut une ovation [2]. La foule enthousiaste ramena la cour dans son palais. Necker, de son côté, fut l'objet de nouveaux applaudissements. Le calme et la réflexion venus, on commença à juger l'œuvre du 5 mai. D'après Gouverneur Morris, « Bourbon avait, dans le premier acte du drame, accordé la liberté, puis, sans même le remarquer, il avait en même temps abdiqué sa couronne ». Ce n'est pas le roi, mais son entourage, comme le dit énergiquement l'homme d'Etat américain, qui a senti « l'angoisse de la grandeur qui s'écroule », — *the pang of greatness going off*. « L'abandon fait par le roi de la vérification des pouvoirs fut, dit Malouet, le premier brandon de discorde jeté au milieu de nous [3] ». Mme de Staël, elle aussi, reconnaît la portée de l'événement qui vient de se passer sous ses yeux, mais elle approuve son père d'avoir abandonné aux Etats-Généraux le soin de la constitution. Les incorrigibles du parti de la cour concluent du discours de Necker que la convocation des Etats aurait pu être évitée, et il n'échappa pas aux députés du Tiers que le ministre avait, il est vrai, demandé leurs conseils, mais n'avait fait aucune

[1] Necker, *Discours à l'ouverture des États-Généraux*.
[2] Jared Sparks, *Life of Gouverneur Morris*, I, 304-308.
[3] Malouet, *Mémoires*, I, 295.

mention de leurs droits, en particulier de celui de consentir l'impôt. Sieyès nommait Necker « un mathématicien accompli, avec des idées et des vues poétiques [1] ». La justification que faisait valoir Necker, Niebuhr la répète en sa faveur. On me reproche, disait un jour le ministre, de n'avoir donné aucun conseil au roi. C'est ce qu'on ne peut savoir ; si en effet il est possible d'avoir de l'intelligence pour un autre, il est impossible d'avoir du caractère pour lui. Alors comme plus tard il ne pouvait compter sérieusement sur l'appui du monarque [2]. Dès le lendemain, la question de la vérification des pouvoirs amena la crise. La noblesse et le clergé paraissaient disposés à y procéder sans hésitation, quand le Tiers réclama cette vérification par les trois ordres réunis, à l'exemple de ce qui s'était passé en 1483, tandis que la noblesse s'appuyait sur le précédent de 1614.

L'inactivité calculée du Tiers n'avait d'autre but que la réunion des ordres ; les députés nobles du Dauphiné, puis le duc de Liancourt et La Fayette, cherchaient à décider leurs collègues en faveur de cette mesure, quoique La Fayette eût déclaré, pas plus tard qu'en avril, que le système des deux Chambres, introduit en Amérique, répondait à tous ses désirs [3]. Sur le conseil du clergé, chaque ordre nomma des commissaires ; les pourparlers durèrent plus d'un mois et n'aboutirent à aucune entente. Tandis que

[1] A. W. Schlegel, *Jacques Necker. Les Contemporains*, I, 1816-17, 37.

[2] * Niebuhr, *Histoire de l'époque de la Révolution*, I, 421.

[3] Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, I, 421.

l'on taxait d'orgueil coupable la résistance de la noblesse, la modération pacifique du clergé ne fut pas moins sévèrement jugée. Lally-Tollendal l'accusa d'attendre l'issue de la lutte pour se ranger du côté du vainqueur.

Un peu auparavant, à la fin de mai, se place la seconde tentative de rapprochement entre Mirabeau et Necker. Mirabeau, sans se laisser troubler par la haine et les accusations, était décidé à arriver, fût-ce au prix d'une Révolution ; mais il était tout aussi résolu à ne jamais devenir l'instrument passif de la démocratie. Le 18 mai il avait fait échouer le premier essai indirect de Sieyès ; celui-ci, en effet, avait fait inciter par son ami Chapelier les deux premiers ordres à se réunir au Tiers. En cas de refus, le Tiers devait se constituer Assemblée nationale. Mirabeau voulait, lui aussi, la réunion des ordres, mais non la suprématie de l'un d'eux. Plus il apprenait à démêler et à mépriser les éléments qui s'agitaient autour de lui, plus l'attitude du gouvernement lui devenait insupportable. « Si M. Necker eût eu l'ombre du talent et des intentions perverses », écrivait-il en mai, « il avait sous huit jours 60 millions d'impôts, 150 d'emprunts, et le neuvième nous étions dissous. Si M. Necker avait l'ombre de caractère, il serait inébranlable, marcherait avec nous au lieu de déserter notre cause qui est la sienne, deviendrait cardinal de Richelieu sur la cour, et nous régénérerait[1] ». Ce que Necker ne fit pas, Mirabeau le fit. Il devint journaliste, atta-

[1] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, I, 350.

qua le ministère, vit supprimer le premier numéro de sa feuille, *Les Etats-Généraux*, se créa un second organe, les *Lettres à ses Commettants*, et par celui-ci un parti dans le pays tout entier, s'empara de la tribune, força d'abord l'attention, puis les applaudissements, et, le 27 mai, il était sur le point d'atteindre son but par une entente avec le clergé, quand, le 28, le roi proposa un arrangement. Dans des circulaires adressées aux Etats, il leur demanda d'examiner séparément leurs pouvoirs, de se communiquer réciproquement les résultats de ces examens, et, dans les cas douteux, de s'en remettre pour la solution au conseil des ministres.

Au moment où la circulaire royale devait être lue dans l'assemblée du Tiers, Malouet réclama l'évacuation des tribunes, ce qui le fit accuser de lâche perfidie par Volney. « Les députés », dit-il sans se douter combien il disait vrai, « doivent délibérer devant leurs maîtres ».[1] Ces tribunes ainsi que les premiers clubs de la capitale, à commencer par le club Breton, qui devait devenir le club des Jacobins, en y ajoutant les cafés du Palais-Royal, s'essayaient déjà à l'art de gouverner et n'étaient plus disposés à se laisser troubler dans cet exercice. La noblesse répondit à la demande du roi avec des réserves qui permirent au Tiers de la décliner de son côté. Pour le clergé, il ne se prononça pas nettement ; mais depuis longtemps on le savait acquis dans sa majorité aux intérêts du Tiers. Les négociations, reprises de nouveau, échouèrent encore le 9 juin, et dès le lende-

[1] Droz, *Histoire de Louis XVI*, II, 191-192.

main Sieyès proposait d'engager les deux autres ordres à se réunir avec le Tiers et de « couper ainsi », selon son expression, « le cordage qui retenait encore l'esquif au rivage ».

Sa crainte de voir le roi réussir dans son œuvre de conciliation n'avait pas été de longue durée. L'alliance avec les curés parmi les députés du clergé, et avec la minorité libérale parmi ceux de la noblesse, assurait la victoire du Tiers ; si maintenant on n'avouait pas celui-ci en haut lieu, il saurait bien se faire rendre raison. Alors, dans la tension du moment, l'homme d'Etat l'emporta chez Mirabeau. Lui seul parmi tous ses collègues se demandait ce qui adviendrait après la victoire et s'il valait la peine de se débarrasser d'un ordre privilégié uniquement pour tomber sous la domination d'un autre, qui, selon toute apparence, voulait commencer par une usurpation.

Ces préoccupations amenèrent sa seconde tentative de rapprochement avec Necker. L'attitude loyale et sage de Malouet dans l'assemblée du Tiers avait produit sur lui une impression si favorable, qu'il résolut de le choisir pour intermédiaire ; il lui fit demander une entrevue par son ami Duroveray, de Genève ; Malouet ne s'y prêta pas sans difficultés. Il se rencontra dans une tierce maison avec le député d'Aix et fut très étonné de trouver en lui un partisan de ses propres vues. Jamais, lui dit Mirabeau, je ne me vendrai au despotisme : ce que je veux, c'est une constitution monarchique libérale. Il ne faut pas ébranler la royauté. Dans les rangs de nos collègues il y a des gens dangereux, des têtes inflammables ; ceux qui,

dans l'aristocratie, possèdent de l'intelligence, sont dépourvus de raison. Il importe assez peu qu'entre les ministères et moi règne de l'antipathie ou de la sympathie ; il s'agit bien plus de savoir s'ils ont un plan qui peut se défendre. « Si ce plan existe », dit-il en terminant, « et s'il repose sur des bases raisonnables, je m'oblige à l'appuyer, à employer tous mes efforts, toute mon influence, pour empêcher l'invasion de la démocratie ». Malouet retrouva pour la première fois chez un autre ses idées préférées, ses préoccupations et ses désirs, et, tout joyeux, se mit en demeure d'arranger entre les ministres et Mirabeau la rencontre désirée par celui-ci. Il eut une longue conversation avec Montmorin et Necker, mais sans parvenir à les convaincre de l'importance de sa démarche : « Ils haïssaient Mirabeau et ne le craignaient pas encore [1] ». Necker ne disait rien et contemplait le plafond, ce qui indiquait de sa part une irrésolution particulière. Il se montra cependant plus accommodant que Montmorin, et une soirée fut prise pour l'entrevue.

Mirabeau vint malheureusement sans Malouet ; mis en présence du rigide et réservé Necker, celui-ci lui dit du ton le plus froid : « Monsieur, Monsieur Malouet prétend que vous avez des propositions à me faire ; quelles sont-elles ? ». A ces mots Mirabeau recula d'un pas, mesura d'un œil de mépris

[1] Malouet, *Mémoires*, I, 311, et II, 471, appendice. — Mallet du Pan, *Mercure britannique*, 2 janvier 1800. — Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, 56. — Chérest, *La chute de l'ancien régime*, III, 76.

celui qui l'accueillait ainsi, et lui répondit : « Ma proposition consiste à vous souhaiter le bonjour » ; après quoi il sortit. Dans la salle du Tiers il vit Malouet, escalada quelques bancs pour arriver jusqu'à lui, et s'écria avec colère : « Votre homme est un sot, il aura de mes nouvelles ».

Il dit vers le même temps à La Marck le mot historique : « Le vaisseau de l'Etat est battu par la plus violente tempête et il n'y a personne à la barre[1] ».

Necker resta pour lui « une horloge qui retarde ». Ils se retrouvèrent dans l'Assemblée nationale, mais comme adversaires.

Mme de Staël défend son père du reproche de n'avoir pas gagné Mirabeau à temps, en faisant valoir que Necker, par son caractère, n'était pas propre à une besogne dont tout autre se serait mieux acquitté que lui. Elle ajoute que Mirabeau n'aurait renoncé à la démagogie qu'après avoir été porté par elle sur le pavois. Libre à elle d'excuser cette faute, une des plus fatales de la Révolution ; ce qui est certain, c'est qu'elle ne l'aurait jamais commise[2].

On sait ce qui suivit. Le 1er juin, le Tiers commença à vérifier les pouvoirs par bailliages ; le 13, il vit se présenter dans son sein les trois premiers curés, que saluèrent des acclamations frénétiques ; dès le lendemain, sept ou huit autres s'adjoignirent aux premiers, après quoi l'Assemblée se déclara constituée, et Sieyès la désigna le 15 comme représentant la volonté de la nation. Ce jour-là Mirabeau prit trois

[1] Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, IV, 101.
[2] Mme de Staël, *Considérations*. XII, 262.

fois la parole. Il réclama la sanction du roi pour donner la force légale aux résolutions de ses collègues, à qui il cria d'une voix de tonnerre que sans elle il aimerait mieux vivre à Constantinople qu'en France ; rien, en effet, ne lui semblait plus effroyable qu'une aristocratie souveraine de six cents personnes, libre de se déclarer aujourd'hui inamovible, demain héréditaire, et, comme tout régime aristocratique, de finir par une domination sans limites. Devant son regard se dressait la vision d'une Convention. L'opposition exaspérée l'accusa de s'être vendu à la couronne [1].

Mais son avertissement fut vain. Le 17 juin, sur la proposition de Sieyès, le Tiers, par 490 voix contre 90, se déclara Assemblée nationale. Il accomplit en même temps le premier acte de souveraineté en déclarant que tous les impôts votés sans l'assentiment des représentants du pays étaient nuls ; il ajouta, il est vrai, qu'ils devaient être payés provisoirement jusqu'à la séparation de l'Assemblée, et il garantit les droits des créanciers de l'Etat.

Ce jour-là, Mirabeau ne vota pas ; au milieu des cris de victoire de ses collègues, il jeta le sombre avertissement que le premier pas vers la guerre civile était fait. Malouet aussi avoua que les députés du Tiers avaient outrepassé leurs pouvoirs [2]. « Le dé-

[1] Mirabeau, *Lettre au major Mauvillon*, 467, 17 juin 1789, et *Onzième lettre à mes Commettants*, 222, 235.— Laboulaye, *Revue des cours littéraires*, mai 1869, 395.

[2] Malouet, *Mémoires*, I, 319.

cret », dit Mme de Staël, « était la Révolution elle-même ».

Maintenant que le sort était jeté, Necker résolut d'intervenir.

Il raconte que, jusqu'à ce moment, il n'avait cessé de supplier le roi d'accepter une constitution sur le modèle anglais. Dès le milieu de mai il lui avait fait connaître les rapports venus des provinces et exprimé la crainte que l'armée n'offrît plus, en cas donné, la sécurité nécessaire. Le véritable état des choses, lui avait-il dit, n'est pas encore connu. « Servez-vous de cette incertitude même pour maintenir votre autorité dans l'opinion... Ce dont il s'agit maintenant, c'est d'accéder aux vœux raisonnables de la France ; daignez vous résigner à la constitution anglaise ; vous n'éprouverez personnellement aucune contrainte par le règne des lois, car jamais elles ne vous imposeront autant de barrières que vos propres scrupules[1] ».

Cette fois, le ministre n'eut qu'un tort, ce fut de ne pas tout dire. Non seulement le corps d'officiers dans sa majorité avait été jeté dans l'opposition par les ordonnances de 1781, qui réservaient les hautes charges militaires à la noblesse ; mais la troupe même était désorganisée et la discipline détruite ; ce résultat était dû surtout à la formation d'un comité créé par Brienne et présidé par le comte de Guibert, un grand admirateur de Frédéric II, qui voulait introduire en France le système prussien. Ce système

[1] Mme de Staël, *Considérations*, XII, 218-219.

impliquait les châtiments corporels pour le soldat et la nécessité du grade de colonel pour entrer dans l'état-major ; la bourgeoisie et la petite noblesse auraient donc vu se fermer devant elles la dernière possibilité de parvenir aux grades élevés. Ces décisions irritèrent tellement les soldats, qu'on vit s'accumuler suicides, révoltes et désertions, et que deux camps de manœuvres, à Saint-Omer et à Metz, durent être levés prématurément en 1788.

L'administration intérieure, elle aussi, était en désarroi. Tocqueville a exposé pour quels motifs s'était détraquée la lourde machine administrative que ses conducteurs eux-mêmes ne parvenaient plus à faire marcher, et comment, bien des années déjà avant la Révolution, elle avait été paralysée davantage par chaque nouvel essai de réforme, les autorités ne parvenant absolument plus à se faire obéir. Lorsque ensuite éclata la Révolution, il se produisit ce fait unique, que le commerce et l'industrie. les propriétaires et les gens de finance, se retournèrent contre l'état dechoses existant ; on alla même jusqu'à imputer à ces derniers le dessein de payer le soulèvement à prix d'argent, si cela était nécessaire,[1] ce qui n'arriva pourtant que dans des cas très rares. Car sur tous les points de la France, en effet, en Franche-Comté, en Provence, en Bretagne, en Normandie, en Languedoc, se déchaînèrent dès l'été de 1788 la résistance et la révolte, sous prétexte du rétablissement des anciens droits et constitutions propres ; et Necker dut faire des

[1] Tocqueville, *L'ancien régime*, 286. — Rivarol, *Mémoires*, cités par Chérest, *La chute de l'ancien régime*, II, 100-101.

concessions à tous les partis, en vue d'obtenir les impôts sans lesquels l'Etat ne pouvait continuer à subsister. S'il parvint, dans cet état de choses, à prolonger son administration comme ministre des finances, c'est ce que Mirabeau lui-même nommait tout bonnement « un miracle »[1].

Lorsque, détournant ses regards de la triste situation du pays, Necker les reportait sur les personnalités choisies comme députés, il ne pouvait, avec beaucoup d'autres, se former une haute idée du sens politique et des capacités d'une assemblée dans laquelle siégeait, par exemple, le cardinal de Rohan, élu par le clergé des bailliages de Haguenau et de Wissembourg, et au sein de laquelle Pétion et Brisset avaient pénétré en qualité de candidats de Lubersac, évêque de Chartres[2]. Après quelques rapports avec les députés, Necker en vint à dire : « Quelle différence si, au lieu de laisser errer et divaguer sans fin tant de parleurs politiques, tant de commerçants, tant de novices, on eût chargé un simple greffier de monter à la tribune et d'y lire, d'une voix de stentor, la constitution britannique ! »[3].

Malheureusement, alors comme plus tard, on chercha inutilement ce texte, car il n'existe pas. On ne pouvait faire prendre au roi une résolution quelconque, et les représentants de la nation française, dans leur très grande majorité, envisageaient la seule idée d'une constitution sur le modèle de celle de leurs

[1] Chérest, *La chute de l'ancien régime*, II, 136-140.
[2] Chérest, *La chute de l'ancien régime*, II, 566 et 575.
[3] Necker, *De la Révolution française*, IX, 299.

voisins d'Angleterre comme la plus insupportable des humiliations. [1] Les semaines perdues par la cour et les Etats furent mises à profit par les provinces pour la révolte. On vit augmenter les symptômes en face desquels le parlementaire Fréteau avait conjuré ses collègues de la noblesse, dès le commencement de mai, de moins s'occuper de doctrines politiques, en présence de ce fait de première importance « que la guerre entre les pauvres et les riches était déclarée ».[2]

Le sentiment intime que la question agraire qui, depuis plus d'un siècle, de Fénelon et Vauban aux économistes et à Turgot, attendait en vain sa solution de la monarchie, reparaissait au premier plan des événements, ce sentiment se fait jour aussi chez Mme de Staël : « Les jeunes gens et les étrangers », dit-elle, « qui n'ont pas connu la France avant la Révolution, et qui voient aujourd'hui le peuple enrichi par la division des propriétés et la suppression des dîmes et du régime féodal, ne peuvent avoir l'idée de la situation de ce pays, lorsque la nation portait le poids de tous les privilèges. Les partisans de l'esclavage, dans les colonies, ont souvent dit qu'un paysan de France était plus malheureux qu'un nègre. C'était un argument pour soulager les blancs, mais non pour s'endurcir contre les noirs ». Maintenant que la plupart de ces charges étaient supprimées ou sur le point de l'être, la population des campagnes écrivait son commentaire de la liberté à la lueur de l'incendie des châteaux réduits en cen-

[1] Laboulaye, *Revue des cours littéraires*, mai 1869, 379.
[2] Mme de Staël, *Considérations*, 86-87.

dres et des archives détruites ; en pleine capitale, dans le Palais-Royal, le jeune Camille Desmoulins déchaînait tous les instincts brutaux de la foule par la perspective du pillage : « Quarante mille palais, hôtels, châteaux ; les deux cinquièmes des biens de la France à distribuer, seront le *prix de la valeur.* Ceux qui se prétendent nos conquérants seront conquis à leur tour. La nation sera purgée... ». Telles étaient les prédications du camarade de Robespierre, de l'auteur d'une ode où se lisent ces vers :

> Necker descend de la montagne ;
> La raison seule l'accompagne ;
> En lui le peuple espère encor.
> Lois saintes, lois à jamais stables !
> Dans ses mains il tient les deux tables !
> Il va renverser le veau d'or.

Necker n'osait avouer que non seulement le Tiers-Etat — les communes réunies à Versailles, — mais aussi le quatrième Etat — les paysans, — se trouvaient en révolte ouverte contre le gouvernement. Car l'opposition à la cour et parmi le clergé et la noblesse n'attendait qu'un signal de ce genre pour courir à une réaction dont la première victime aurait été le ministre lui-même. L'opinion était si excitée, que le marquis de Montesquiou put à peine se faire entendre quand il proposa, à la suite de La Luzerne, évêque de Langres, de répondre à la résolution du Tiers par la constitution d'une première Chambre composée de la noblesse et du clergé, et d'Espréménil dit tout haut que si le procureur géné-

ral faisait son devoir, il ordonnerait de poursuivre les membres du Tiers comme coupables de haute trahison. Necker pouvait maintenant espérer faire accepter au roi une politique qui tenait le milieu entre les deux partis extrêmes, et empêcher à la fois le retour à l'ancien état de choses que méditaient ses adversaires grâce à l'écrasement du Tiers, et la destruction de tout gouvernement par l'acceptation sans condition de la déclaration du 17 juin.

Conformément à cette pensée, il proposa que le roi pût faire, en vertu de son plein pouvoir, ce que le Tiers venait de faire contre celui-ci : ordonner la réunion des ordres. La noblesse et le clergé ne délibéreraient séparément que sur leurs affaires particulières, la constitution reposerait sur le système des deux Chambres, le roi serait mis en possession d'un fort pouvoir exécutif, à commencer par le commandement suprême de la force armée ; tous les décrets de l'Assemblée devraient, pour obtenir force de loi, être soumis à sa sanction, et le public serait à l'avenir exclu des séances[1].

Le roi, par contre, promettait de supprimer toutes les exemptions d'impôts, de reconnaître aux Etats le droit de consentir l'impôt et de participer à la législation, qui avait à s'occuper avant tout de l'amélioration des codes civil et criminel, de la liberté des personnes et de celle de la presse. Le roi devait manifester sa volonté aux Etats dans une séance solen-

[1] Bertrand de Molleville, *Mémoires*, appendice. — Barentin, *Mémoire autographe*, 182-183. — Necker, *De la Révolution française*, IX, 182-196.

nelle. C'est dans les termes les plus précis que Necker a identifié sa politique avec ce projet : « Ma décision à cet égard », dit-il, « venait de la persuasion où j'étais que ce plan aurait pour lui la grande majorité de la nation. Mais, pour déclarer la guerre à cette majorité et pour narguer l'opinion publique, il fallait jeter les yeux sur un autre que moi » [1]. La cour était à Marly, en deuil du Dauphin, mort à l'âge de sept ans, quand Necker décida le monarque, le 19 juin, deux jours après la constitution du Tiers, à réunir en ce lieu le conseil des ministres. Celui ci parut d'abord favorable au projet ; mais le lendemain, quand l'ensemble des concessions faites au Tiers apparut plus clairement, des hésitations sérieuses ne tardèrent pas à s'élever ; si bien que trois ministres seulement, Montmorin, Saint-Priest et La Luzerne, restèrent du côté de Necker.

Pendant la séance, lorsqu'une résolution définitive allait être prise, le roi fut soudainement appelé par la reine, et quand il rentra il ajourna la chose au lendemain matin. Ce jour-là, ses frères assistèrent pour la première fois au conseil. Louis, comte de Provence, le futur Louis XVIII, parla sur un ton modéré, mais sans résoudre la question de la réunion des ordres. Charles, comte d'Artois, se prononça contre cette réunion, mais aussi pour l'abandon des privilèges pécuniaires et l'allègement des charges du peuple. Les ministres Barentin, de Puységur, Villedeuil, et quatre conseillers d'Etat appelés en consul-

[1] Necker, *De la Révolution française*, IX, 217.

tation, s'exprimèrent dans le même sens [1]. Le roi se déclara d'accord avec cette majorité, et le lendemain il fit rédiger définitivement le projet.

Un biographe de Necker rappelle à ce propos que le ministre disposait d'un moyen de briser la résistance de ses adversaires. Le Trésor était vide ; il lui suffisait de faire connaître cette circonstance et d'ajouter que, sans l'assentiment du Tiers, il ne restait aucune possibilité d'établir le budget [2]. Seulement, il était impossible d'accorder un pareil aveu avec son exposé officiel de la situation financière, et sa politique n'aurait été victorieuse qu'aux dépens de sa considération comme dispensateur du crédit. Aussi résolut-il de se taire, et après avoir déclaré que toute modification de son plan en anéantirait la valeur, il ne s'exprima pas davantage sur ce qu'il songeait à faire personnellement au cas où ce plan serait rejeté.

Tandis que ces choses se passaient à Marly, des bruits de coups d'Etat circulaient à Versailles. L'agitation s'accrut quand le maître des cérémonies fit fermer la salle du Tiers pour la préparer en vue de la séance royale. Les députés de cet ordre crurent ou firent semblant de croire qu'on leur défendait de se rassembler [3]. Ils se rendirent alors dans la salle du

[1] De Barante, *Notice sur Saint-Priest*. — Necker, *De la Révolution française*, IX, 198. — * Leser, *Second ministère de Necker*, 146. — Larcy, *Louis XVI et les États-Généraux. Correspondant*, mai 1868, 516-518.

[2] * Leser, *Second ministère de Necker*, 146-147.

[3] Mounier, *Recherches sur les causes qui ont empêché les*

Jeu de Paume, et bientôt eut lieu la scène que l'on connaît : Mounier adjura ses collègues de ne pas se séparer avant le vote d'une constitution qui devait avoir pour bases fondamentales, selon lui, le droit pour les Etats de voter l'impôt et de participer à la législation, leur convocation régulière et la responsabilité ministérielle. Au bout de moins d'une année, le même Mounier appelait ce fatal serment un véritable attentat contre l'autorité royale ; il ne pouvait assez s'accuser d'en avoir pris l'initiative [1]. « C'était le signal de l'insurrection » [1], dit Malouet, qui songeait déjà sérieusement à donner sa démission, tant il était écœuré à la vue du spectacle qui se renouvelait quotidiennement sous ses yeux : petites gens, avocats, marchands, médecins de campagne, sans préparation et sans connaissance de cause, courant sus à toutes les institutions existantes, citant le *Contrat social* et apportant des projets de constitutions ! Le serment du Jeu de Paume est du 20 juin. Le 22, l'église Saint-Louis, à Versailles, fut mise par le clergé à la disposition du Tiers. Les longues hésitations de celui-ci étaient terminées ; cent quarante-neuf de ses membres, accompagnés par des archevêques et des évêques, se réunirent au Tiers, qui les salua par de bruyants applaudissements. Le lendemain, le roi parut en séance solennelle sans Necker. Son discours, débité sur un ton impérieux, acceptait dans son essence le programme de son ministre,

Français de devenir libres. — Lanzac de Laborie, *Jean-Joseph Mounier*, 89-93.

[1] Malouet, *Mémoires*, I, 278 et 323.

mais avec une restriction décisive : le maintien des délibérations par ordres. La résolution contraire du Tiers fut déclarée nulle et non avenue, et on enjoignit aux députés de se séparer pour se réunir le lendemain de la façon prescrite. Louis XVI termina en affirmant sa sollicitude impartiale pour le bien du pays ; si on ne voulait pas l'aider, il l'accomplirait tout seul. La majorité l'écouta dans un silence glacial et avec la certitude accablante que la couronne avait pris parti pour la noblesse. Quand, le monarque parti, le marquis de Brézé ordonna aux députés de se séparer, Mirabeau lui fit la réponse fameuse : « Nous sommes ici par la volonté du peuple et nous ne céderons qu'à la force des baïonnettes »[1]. Pour Sieyès, il résuma la situation en disant : « Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier ; délibérons ». Après quoi l'Assemblée proclama l'inviolabilité de ses membres. Lorsqu'on fit part au roi du refus d'obéir à ses ordres, il se promena un moment de long en large, puis dit avec humeur : « Eh bien ! s'ils ne veulent pas quitter la salle, qu'on les y laisse ! ».

Dans le courant de la journée qui avait décidé contre lui, Necker offrit sa démission. Le baron de Staël raconte que pendant les délibérations de Marly le comte d'Artois avait répondu vivement à une première allusion du ministre à ce sujet : « Non, Monsieur, vous devez nous rester comme gage ; nous vous tenons responsable de tout le mal que vous avez

[1] Chérest, *La chute de l'ancien régime*, III, 256-259.

fait »[1]. Necker se contenta de dire qu'il n'avait pas voulu prendre sur lui les conséquences qu'aurait eues pour le monarque l'offre de sa démission avant la séance royale ; mais sa présence à cette séance lui aurait coûté et le ministère et sa popularité. Lally-Tollendal est dans l'erreur quand il raconte que la femme et la fille du ministre durent se jeter à ses pieds pour obtenir de lui qu'il ne se rendît pas à la séance ; Bailly savait déjà la veille qu'il n'irait pas[2]. Tandis que le monarque rentrait dans ses appartements au milieu des murmures et des invectives, Mme de Staël voyait la foule assiéger la demeure de son père et acclamer son nom. Il vint des députés de la noblesse, du clergé, du Tiers ; ils versèrent des larmes quand Necker les exhorta à la modération, et ils l'assurèrent de leur confiance en lui. Sur ces entrefaites, le roi le fit appeler ; la reine était présente. Elle avait entendu de ses appartements, pour la première fois, le déchaînement de la révolte, et, tout émue encore, promit de ne plus opposer de résistance aux plans du ministre. Louis XVI le pria instamment de rester, tout en lui refusant cependant le renvoi des collègues dont la résistance avait fait échouer ses plans. L'agitation à Versailles était si grande, que Necker crut devoir céder, bien qu'il ne se dissimulât pas quelle faute énorme il commettait[3].

[1] Léouzon Le Duc, *Correspondance diplomatique du baron de Staël*, 103, dépêche du 25 juin. — Jefferson, *Complete Works*, I, 90.

[2] Necker, *De la Révolution française*, IX, 215.

[3] *De l'administration de M. Necker*, par lui-même, VI, 95, et *De la Révolution française*, IX, 214.

Il tint bon, du moins sur la question de l'éloignement des troupes, pour cette raison qu'il savait combien leur fidélité était douteuse.

Le ministère des finances — le Contrôle général, comme on le nommait — faisait partie des bâtiments du château de Versailles ; le ministre pouvait s'y rendre sans être vu de la foule rassemblée dans les cours, et Mme de Staël constate expressément que rien ne paraissait plus dangereux à son père qu'un triomphe personnel aux dépens de l'autorité royale [1]. Cependant il se montra au peuple, « pour le calmer ». La foule le reconduisit dans sa demeure avec des ovations enthousiastes, et le même jour vit le monarque insulté et son ministre idolâtré. Il semblait à Mme de Staël que toutes ces voix qui répétaient le nom de son père étaient des voix d'amis auxquels l'unissait un même sentiment d'amour pour lui : elle l'accueillit avec transports, en se disant que pour la seconde fois il avait rendu au monarque les rênes du gouvernement. [2]

L'illusion de Necker n'alla pas si loin. Ses amis lui faisant remarquer que la foule le nommait le sauveur de la France, il répondit qu'avant quinze jours peut-être cette même foule le lapiderait. [3] Mais il se rencontrait avec sa fille dans la croyance que le trône, quoique ébranlé, pouvait cependant être de nouveau affermi.

[1] Mme de Staël, *Considérations*, XII, 234.

[2] Mme de Staël, *Considérations*, XII, 236. — Léouzon Le Duc, *Correspondance diplomatique du baron de Staël*, 104.

[3] *De l'administration de M. Necker*, par lui-même, VI, 96.

L'indépendance de jugement n'existait que chez ceux qui, placés en dehors du tourbillon des passions déchaînées, contemplaient à distance leurs éléments en fermentation. Parmi ces témoins de la Révolution il faut citer en première ligne les deux Américains Gouverneur Morris et Thomas Jefferson. Celui-ci, alors ambassadeur des Etats-Unis à Paris, jugeait les hommes selon qu'ils se rapprochaient ou s'éloignaient de son idéal républicain de liberté. Il n'était pas injuste de parti pris, car il se rendait très bien compte d'avoir emporté en Europe « tous les préjugés engendrés par l'habitude, l'origine et l'âge ». Au nombre de ces préjugés était la haine irréconciliable de la monarchie, qu'il rangeait sur la même ligne que les grands fléaux de l'humanité. Selon lui, tout le mal produit par la forme républicaine jusqu'au jour du jugement, n'équivaudrait point, mis dans un plateau de la balance, à celui que la forme monarchique faisait souffrir à la France dans une semaine, à l'Angleterre dans un mois. Cela ne l'empêchait pas de juger Louis XVI capable de grands sacrifices et animé des meilleures intentions, pourvu qu'on parvînt à le convaincre de ce que réclamait le bien général. En août 1788 il le nomme l'homme de son royaume le plus fidèle à son devoir, le plus honnête, le plus économe, sachant subordonner sa propre manière de voir aux vœux de la nation [1]. *He had not a wish, but for the good of the nation.* (Il n'avait pas un désir qui ne fût pour le

[1] Jefferson, *Complete Works*, I, 415, II, 221, 253, 439, 490.

bien de la nation), disait-il encore de Louis XVI à l'âge de soixante-dix-huit ans. Mais enfin celui-ci était un roi, et, en cette qualité, un mal incurable ; plutôt que de lui sacrifier la cause républicaine, Jefferson aurait consenti non seulement à sa ruine, mais à la destruction de la moitié de l'univers [1]. Il est d'autant plus intéressant de constater que même un fanatique de son espèce conseilla vivement, le 23 juin, à ses amis du Tiers, de ne pas en venir à une rupture, mais d'accepter un compromis et de se contenter des concessions que leur faisait le roi, conformément au programme de Necker. « Mais, dit Jefferson, mes amis étaient d'un autre avis, et le temps a démontré combien ils se trompaient. Après tant de guerres, la perte de millions d'hommes, la ruine du bonheur de milliers d'individus et enfin la domination étrangère, ils n'ont rien obtenu de plus que ce qu'on leur offrait alors, et cela même, non sans la crainte de le perdre de nouveau ». Parmi ces amis de Jefferson qui ne se laissèrent pas convaincre était La Fayette, alors député de la noblesse d'Auvergne. Le théoricien américain et le partisan français de l'Amérique se comprirent parfaitement. La Fayette, que le mandat de ses électeurs obligeait à se prononcer pour le vote par tête, se déclara résolu « à brûler ces instructions et à voter d'après sa conscience, ou, si cela était impossible, à donner sa démission ; car, écrit Jefferson, son cœur était avec le peuple [2] ».

[1] Jefferson, *Complete Works*, III, 502.
[2] Jefferson, *Complete Works*, III, 29. — Jared Sparks, *Gouverneur Morris*, I, 314.

Le soir du 23 juin, Gouverneur Morris dînait avec La Fayette. Comme Jefferson, Morris était l'ami personnel du président actuel des Etats-Unis, Georges Washington ; lui aussi avait fait partie du Congrès de l'indépendance. Il était lié avec Jefferson, quoiqu'il eût peu de ressemblance avec le rigide inventeur des Droits de l'Homme, tant sous le rapport des qualités personnelles que sous celui des idées. Fin, habile, porté à l'ironie, homme du monde et connaissant les hommes, son noble visage se rapprochait tellement de celui de Washington, qu'il posa devant le sculpteur Houdon pour le buste de celui-ci. En 1780, à la suite d'un accident, il avait été amputé d'une jambe à Philadelphie. Un jour que, en 1792, la populace parisienne poursuivait son carrosse au cri de : « A bas l'aristocrate ! », il montra sa béquille par la portière et cria : « Que voulez-vous à un aristocrate qui a laissé ses membres sur les champs de bataille de la guerre de l'indépendance américaine ? ». Un tonnerre d'applaudissements lui répondit, et il put continuer tranquillement sa route [1]. Se payer de mots ou croire à la supériorité infaillible de telle ou telle forme de gouvernement, ce n'était pas le fait d'un homme de sa trempe. Il jugeait la France vivante qu'il avait devant lui, non les chimères abstraites qui agitaient les têtes. Quand Jefferson parlait d'effacer toutes les différences de rang, Morris répliquait qu'il n'était pas sûr du tout qu'on rendrait service à l'humanité en agissant ainsi, mais que bien certainement cela ne réussirait

[1] J. Chanut, *G. Morris. Nouvelle Biographie générale*, XXXVI, 654.

pas en France. Ce même soir du 23 juin, La Fayette faisait remarquer à Morris combien il nuisait à la bonne cause, car, en raisonnant ainsi, disait-il, nombre de gens opposaient ses opinions à celles qu'il soutenait, lui, La Fayette. « Et à juste titre, répondait Morris, car je combats la démocratie par amour pour la liberté, et je vois les Français courir à leur perte. Je les en empêcherais volontiers si je savais comment ». Il jugeait les vues de La Fayette et celles de ses amis en contradiction complète avec les éléments dont se composait la nation. Ce qui pourrait leur arriver de pire, ajoutait-il, serait l'accomplissement de leurs vœux. A quoi La Fayette répondit : « Je sais bien que mon parti est devenu fou, et je ne le dissimule pas ; mais malgré tout, je suis résolu à mourir avec lui ». Morris répliqua qu'il lui semblait plus sage de le rendre raisonnable et de vivre avec lui [1].

Le jugement de Morris sur Necker n'est pas moins net. Peu de temps après son arrivée en France, en février 1789, il avait fait la connaissance du ministre et de sa femme, un peu plus tard celle de leur fille. Il trouva Mme Necker apprêtée, il est vrai, sans grâce, mais toujours occupée du bien des autres, et lui voua un sentiment de respect sincère. Necker lui apparut comme un homme honnête, bien intentionné, désintéressé, mais d'une valeur intellectuelle ordinaire et même, quoiqu'un pareil jugement frisât l'hérésie, insuffisamment instruit en matière de finances. En politique, en interprétant ce mot dans un sens

[1] Jared Sparks, *Gouverneur Morris*, I, 314.

élevé, comme l'art de rendre heureux les hommes, il était à ses yeux un complet ignorant, absolument incapable de fonder une constitution ou de lui créer des partisans, et, à partir de la convocation des Etats, lancé sans gouvernail sur la vaste mer du hasard [1].

Le plan échoué le 23 juin était en fait la dernière tentative de Necker pour diriger l'esquif. Désormais il laissa les choses suivre leur cours. Le 24, le clergé parut de nouveau, cette fois au complet, dans la salle du Tiers. Le lendemain suivirent quarante-sept membres de la noblesse, le duc d'Orléans en tête, sous la conduite de Clermont-Tonnerre et de Lally-Tollendal. Les députés qui résistaient encore étaient déjà insultés par le peuple [2]; une foule menaçante força dans les rues de Versailles l'archevêque de Paris à se conformer aux résolutions de son ordre. Bailly, le président provisoire de l'Assemblée, ouvrit les portes à la première de ces députations du peuple de Paris, qui bientôt devaient la dominer. Sur les places publiques on entendait dire tout haut à des gardes royaux qu'ils défendraient la vie du roi, mais qu'ils étaient les soldats de la nation et qu'ils ne deviendraient pas les meurtriers de leurs concitoyens [3]. Dès le mois de mai, Mme de Staël avait qualifié l'armée « d'armée de citoyens ». « Une légion de philosophes », ainsi la nommait Camille Desmoulins, sous

[1] Jared Sparks, *Gouverneur Morris*, II, 93-94.
[2] Necker, *De la Révolution française*, IX, 219. — Droz, *Histoire de Louis XVI*, II, 191.
[3] Jefferson, *Complete Works*, I, 93.

les yeux de qui des centaines de soldats des régiments de Paris étaient fêtés chaque jour au Palais-Royal, et qui pouvait observer leur indiscipline croissante [1]. L'impression de ces événements était si accablante, que le roi, influencé par la reine qu'avait gagnée Mercy [2], revint au projet de Necker et ordonna, le 29 juin, la réunion des ordres, alors qu'il n'y avait plus aucun moyen de regarder sa résolution comme volontaire. Cette fois le ministre sentit enfin « que l'épée avait glissé des mains du roi... que sa conseillère était la peur [3] ». Le même soir, Versailles illumina, mais l'amertume emplissait les âmes. Les vainqueurs n'avaient plus aucune raison d'être reconnaissants d'un don arraché par la force. Les vaincus ne se soumettaient qu'en apparence. Le roi avait dans l'espace de quinze jours donné deux ordres tout à fait opposés, et tenait déjà sa vie pour menacée. La noblesse pouvait faire valoir maintenant que ce n'était plus sa cause qu'elle avait à défendre, et elle déclara au roi, par la bouche du duc de Luxembourg, qu'elle se rappelait qu'il était de son devoir de mourir pour lui ; à quoi Louis XVI répondit qu'aucune vie humaine ne devait être sacrifiée à sa cause personnelle [4]. Son entourage ne partageait pas cette

[1] * Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, I, 53.

[2] Wertheimer, *Documents inédits relatifs à Marie-Antoinette. Revue historique*, II, 1884, 328.

[3] Necker, *De la Révolution française*, IX, 220, 277. — Jared Sparks, *Gouverneur Morris*, II, 70.

[4] Laboulaye, *Revue des cours littéraires*, juin 1869, 445. — Chérest, *La chute de l'ancien régime*, III, 285.

résignation ; si l'on devait périr, il ne fallait pas du moins périr sans se défendre. On ne pouvait, à la cour de Versailles, se résoudre à renoncer tout à coup à un état de choses qui avait duré si longtemps. Au lieu de reconnaître qu'un enchaînement fatal de causes, de fautes et de responsabilités avait amené sa destruction, il paraissait plus utile d'imputer cette destruction à un seul homme, et de dire qu'une fois lui disparu, les résultats des six derniers mois disparaîtraient en même temps. Mercy, qui depuis tant d'années suivait jour par jour les événements, écrivait, plein d'inquiétudes, à la cour impériale de Vienne, qu'à Versailles on cherchait à peindre Necker aux yeux des souverains comme un personnage dangereux qui voulait mettre à profit sa grande popularité pour devenir le « dictateur de la monarchie » et tenir le roi très chrétien sous sa tutelle. « Les chefs de cette cabale étaient les princes de Condé et de Conti, Madame Adélaïde, qui avaient attiré à eux le comte d'Artois, et le faisaient l'intermédiaire de leurs insinuations calomnieuses auprès des souverains ». [1]

Ainsi s'exprime Mercy, qui n'oublie pas d'ajouter que la générosité subite et la popularité du duc d'Orléans ne peuvent s'expliquer, étant donnée son avarice connue, que par le dessein secret de jouer, à la tête du Tiers, un rôle très défavorable au roi [2]. La situation de Paris justifiait ces appréhensions. Le 30 juin, la populace délivra de la prison de l'Abbaye

[1] Wertheimer, *Documents inédits relatifs à Marie-Antoinette. Revue historique*, II, 1884, 327.

[2] Wertheimer, *Ibid.* Mercy à Kaunitz, 4 juillet 1789.

onze soldats enfermés pour insubordination, sans que le poste de garde tentât de s'y opposer sérieusement. Ces événements eurent pour conséquence de faire renforcer la garnison, à laquelle on adjoignit des régiments en partie étrangers et par là même plus sûrs ; on les plaça sous le commandement du vieux maréchal de Broglie, dont le fils appartenait à la minorité libérale de la noblesse, tandis que le parti opposé remettait le soin de sa défense au père, le héros de la guerre de Sept ans.

Dans l'Assemblée, sous l'impression de la victoire, se faisait jour, pendant ce temps et pour la dernière fois, un esprit de conciliation. Le 27 juin, deux jours avant la réception de la lettre royale qui ordonnait à la noblesse et au clergé de se réunir au Tiers, Mirabeau avait prononcé un discours mémorable. Il redoutait de voir se changer en actes sanglants et irréparables le mécontentement du parti de la cour et l'exaltation du peuple ; aussi proposa-t-il pour cette raison, et dans un but d'apaisement, un manifeste à la nation, qui devait rappeler tout ce qui avait été accordé par le roi, même le 23 juin, et exprimer la confiance qu'une ferme modération permettrait d'achever l'œuvre commencée. La lettre du roi fit échouer ce plan, qui n'était pas la dernière tentative dans l'intérêt de la concorde. Le 9 juillet, Mounier présenta à l'Assemblée le premier rapport sur la constitution ; il y exprima avec force l'idée qu'il était bien moins important de faire de nouvelles lois que de s'assurer de l'exécution des lois existantes ; il recommanda de ne pas oublier que les Français n'étaient pas un peu-

ple nouvellement sorti des forêts, mais une nation de vingt-cinq millions d'hommes qui cherchaient à affirmer leur situation intérieure, sans vouloir pourtant ébranler les bases de la monarchie à laquelle ils avaient juré une fidélité inviolable. La lutte, concluait Mounier, n'est dirigée que contre l'arbitraire et l'illégalité.[1]

Mais ce qui manquait, maintenant comme dès le premier jour, c'était l'effort combiné avec le ministre dirigeant. Mounier confirme que lui aussi ne le voyait jamais et qu'il ne pouvait agir que d'après des suppositions[2]. « Il y eut des secrets et des arrière-secrets, » dit Necker, « et je crois que le roi lui-même n'était pas de tous[3] ». Mme de Staël rapporte que personne n'avait informé officiellement son père du vrai motif de la concentration des troupes, mais qu'il lui était venu constamment du dehors des avis et des communications qui ne pouvaient lui laisser aucun doute sur ce qui se préparait. Il savait aussi qu'il était question de l'envoyer à la Bastille, mais il était resté à son poste, comme une sentinelle avancée qui cherche à tromper l'assaillant sur les mouvements de l'ennemi ; chaque jour, en quittant le roi, il était rentré chez lui avec la conviction d'y trouver l'ordre de son arrestation[4]. Une nouvelle fois il offrit sa démission, si ses ser-

[1] Larcy, *Louis XVI et les États-Généraux. Correspondant*, mai 1868. — Lavergne, *Les monarchiens de la Constituante. Revue des Deux Mondes*, 1842.

[2] Mounier, *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres*, I, 240.

[3] Necker, *De la Révolution française*, IX, 225.

[4] Mme de Staël, *Considérations*, XII, 236-239.

vices n'étaient plus agréables, en ajoutant qu'en ce cas il quitterait immédiatement la France et le plus secrètement possible. « Je vous prends au mot », lui dit le roi, « mais restez [1] ». En attendant, le 7 juin, le chiffre des troupes commandées par de Broglie s'élevait au nombre de trente mille hommes ; on en attendait encore quinze mille. Personne ne doutait plus qu'un coup d'Etat se préparât, excepté le roi lui-même, qui se refusait à toutes les mesures de violence. A ce moment naquit l'idée d'adjoindre au monarque incapable le duc d'Orléans comme lieutenant général du royaume. Mirabeau qui, malgré les démentis donnés plus tard par ses amis, acceptait ce projet jusqu'à un certain degré, ne l'envisageait pas comme un complot, mais comme une éventualité que les circonstances pouvaient commander ; il l'agita avec des hommes d'opinion tout à fait opposée, avec les royalistes Bergasse et Mounier comme avec Target et Robespierre [2]. Necker n'était plus à ses yeux « qu'un pygmée », et il ne voulait plus l'introduire désormais dans ses projets.

Mais il fallait empêcher une réaction féodale. Le 8 juillet, Mirabeau parla sur un ton de grandeur qui ne manquait pas de modération. Son discours fit le fond de l'adresse présentée au roi, le 11, par vingt-quatre membres de l'Assemblée, en vue du retrait des troupes. Louis XVI répondit qu'il était responsable de la tranquillité publique, que celle-ci exigeait des mesures de précaution extraordinaires, et que lui-même

[1] Laboulaye, *Revue des cours littéraires*, juin 1869, 459.
[2] Droz, *Histoire de Louis XVI*, II, 284-286.

réclamait la confiance. Si l'Assemblée était inquiète, elle pouvait, avec son assentiment, se retirer à Noyon ou à Soissons ; en ce cas, il se rendrait à Compiègne, c'est-à-dire au milieu du camp.

Le comte de Crillon apaisa les mécontents parmi ses collègues en disant que la parole de Louis XVI était celle d'un honnête homme ; mais Mirabeau mit en garde contre la politique de sentiment et insista vainement pour qu'on redemandât l'éloignement des troupes. Sur ces entrefaites, à trois heures de l'après-midi, le ministre de la marine, La Luzerne, remit à Necker un billet du roi qui lui rappelait sa promesse de quitter le pays en cas de nécessité et lui demandait de le faire vite et en secret. Le ministre congédié resta si bien maître de lui, que ses invités de ce jour-là, parmi lesquels étaient son frère, son cousin Huber, l'archevêque de Bordeaux, M. de Cicé, et Mme de Staël elle-même, ne soupçonnèrent rien de ce qui s'était passé ; on remarqua seulement qu'il serrait parfois tendrement la main de sa fille [1]. Après le dîner, il proposa à sa femme, qui seule était au courant de la chose, de prendre l'air, et monta avec elle en voiture, comme s'il s'agissait d'une promenade ordinaire. Au bout de quelques centaines de pas, à cinq heures et demie, il fit diriger la voiture vers la première poste et demanda alors à ses serviteurs s'ils étaient prêts à l'accompagner hors de France. Il s'achemina d'une traite jusqu'à Bruxelles, sans que Mme Necker lui permît d'avoir égard à l'état de fai-

[1] Lord Auckland, *Correspondence*, I, 331,

blesse où elle se trouvait.[1] Son successeur Breteuil, craignant que Necker provoquât en sa faveur un soulèvement à Paris, conseilla au roi de le faire arrêter ; mais celui-ci s'y opposa. Cette crainte n'était pas moins chimérique que le coup d'Etat lui-même, dont on n'a jamais éclairci complètement l'objet réel. Il suffisait qu'on crût partout qu'on avait résolu d'affamer Paris, d'emprisonner un certain nombre de députés, de dissoudre l'Assemblée et de revenir à l'ancien système.[2]

En dépit de tous les avertissements, Necker n'était pas préparé à cette tournure des choses : « Je croyais », dit-il, « être nécessaire à la circonstance, et en situation encore de rendre des services à la chose publique» .[3] Par contre, le pénétrant Morris n'avait pas manqué d'observer que depuis longtemps déjà la popularité de Necker ne tenait plus à ses services, mais reposait principalement sur l'opposition du parti de la cour, de telle sorte que « la tentative faite pour le renverser empêchait seule sa chute ».[4] Quand on apprit à Paris que cette tentative avait réussi, l'enthousiasme pour lui redoubla à un point extraordinaire. On porta des cocardes vertes, parce que c'était la couleur de sa livrée et parce que Camille Desmoulins, au Palais-Royal, s'était attaché

[1] Necker, *De la Révolution française*, I, 226, et *De l'administration de M. Necker*, par lui-même, VI, 97.

[2] Jared Sparks, *Gouverneur Morris*, II, 78.

[3] *De l'administration de M. Necker*, par lui-même, VI, 96.

[4] Jared Sparks, *Gouverneur Morris*, II, 71.

une feuille d'arbre sur la poitrine en nommant l'exil de Necker « le signal de la Saint-Barthélemy des patriotes », et en appelant aux armes, un pistolet en main, l'immense foule qui l'entourait. Les théâtres furent fermés ; on sonna le tocsin, et les bustes de Necker et du duc d'Orléans, que l'on croyait aussi banni, furent voilés de noir et promenés par les rues. Le frère de Necker, qui se préparait à le suivre, fut arrêté avec ses compagnons dans la rue de Clichy et contraint à retourner chez lui, car s'il partait, criait la foule, il n'y aurait plus personne pour donner au peuple des nouvelles de « son père ». [1] Mme de Staël était rentrée à Paris le 11 juillet au soir ; le lendemain matin un mot de Necker l'informa de son départ, mais sans lui dire où il s'était rendu. Il lui enjoignait de se retirer à la campagne pour ne pas être l'objet de démonstrations publiques dans la capitale. Mais il était trop tard. Des députations se présentaient l'une après l'autre chez la jeune femme, réclamant d'elle, dans les termes les plus pressants, le retour de son père. Enfin elle s'échappa et alla à Saint-Ouen. Là un courrier de Necker vint l'informer que ses parents étaient en route pour Bruxelles ; dès le 13, elle s'y rendait avec son mari. Elle ne réussit pas sans peine à les retrouver dans cette ville étrangère, sous un nom emprunté et dans une auberge inconnue ; en revoyant son père, elle tomba tout en pleurs à ses pieds. Il portait ainsi que sa femme le vêtement avec lequel ils avaient quitté Versailles ; sans être pré-

[1] Lord Auckland, *Correspondence*, I, 335.

parés au voyage et même sans passeport, ils avaient atteint avec difficulté la frontière. Necker utilisa son court séjour à Bruxelles pour renouveler à la banque Hope, à Amsterdam, sa garantie de deux millions de livres, afin de ne pas arrêter l'approvisionnement de la capitale. Ensuite il poursuivit avec son gendre son voyage vers Bâle, où il arriva le 20 juillet.[1] Mme de Staël les suivit à petites étapes avec sa mère, et vit ainsi pour la première fois les pays allemands du Rhin. Elle manqua à Bruxelles un courrier de La Fayette, expédié le 16, qui lui annonçait le rappel de son père ; mais à Francfort les deux dames trouvèrent déjà des courriers royaux, avec des lettres publiques de Louis XVI et de l'Assemblée, qui appelaient pour la troisième fois Necker à la tête des affaires.

Elles arrivèrent elles-mêmes à Bâle un jour après ces courriers, et apprirent là ce qui s'était passé pendant ce temps à Paris : la défection trop longtemps redoutée de l'armée, à l'exception des quelques régiments étrangers ; la lutte entre ceux-ci et les gardes-françaises révoltés ; le soulèvement de Paris, les pillages, la formation et l'armement de la garde bourgeoise, en un mot tout ce qui, le 13 juillet, avait mis fin à tout gouvernement. Puis les actes du 14 juillet, la prise de la Bastille, le meurtre de De Launay et de Flesselles, la « capitulation sans conditions » du roi devant l'Assemblée,[2] le discours entraînant prononcé à l'Hôtel de Ville, en

[1] Mme de Staël, *Du caractère de M. Necker et de sa vie privée.*
[2] Jefferson, *Complete Works*, I, 99. — Lord Auckland, *Correspondence*, I, 328-333.

l'honneur de Necker, par Lally Tollendal, qu'avait député l'Assemblée, la fin du ministère Breteuil au bout de trois jours d'existence, l'échec des plans en faveur du duc d'Orléans par suite de l'apparition du roi dans la capitale et à l'Hôtel de Ville pour reconnaître les faits accomplis et faire « une amende honorable comme jamais souverain n'en avait faite, comme jamais peuple n'en avait reçue ». [1] Mirabeau, en apprenant cette démarche du roi, avait dit : « Celui qui la lui a conseillée est un audacieux mortel ; sans cette démarche, Paris était perdu pour lui. Deux ou trois jours encore, et il ne lui était plus possible d'y revenir ».

Non moins extraordinaires que les nouvelles elles-mêmes étaient les messagers qui les apportaient. Le soir du 15 juillet, la première émigration, celle du comte d'Artois, de ses amis Breteuil et Montesson, des duchesses de Polignac, de Guiche, du comte de Vaudreuil, de l'abbé de Vermond, tous confidents de la reine, avait commencé. L'informatrice de Necker était la duchesse de Polignac elle-même qui le pria de venir la trouver à son hôtel à Bâle ; et elle qui avait contribué à sa chute, lui décrivit les événements qui en avaient été les suites et dont elle était maintenant la victime. Mme de Staël raconte que son père, qui n'avait jamais cru à la possibilité de proscriptions, eut besoin de quelque temps pour saisir l'enchaînement de circonstances qui le mettaient face à face avec la duchesse. Puis leurs routes se

[1] Jefferson, *Complete Works*, I, 101-102. — Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, 114.

séparèrent pour ne plus jamais se croiser. L'amie de la reine se rendit dans la patrie de celle-ci, à Vienne, où l'épouvante que lui causa la fin de la malheureuse princesse termina prématurément ses jours. Quant à Necker, il se décida « à retourner à une cour dont il avait éprouvé les caprices, à retrouver un Trésor vide et un peuple dont la faveur n'était peut-être pas moins épuisée ». De Bâle même, le 24 juillet, il écrivait à son frère Necker de Germanie qu'il lui semblait qu'un abîme l'appelait [1]. Sa femme essaya en vain de le retenir. Sa fille ne dit pas dans quel sens s'exerça sa propre influence ; mais selon les apparences et conformément à sa nature, il est probable qu'elle se prononça pour le retour.

A ce court séjour en Suisse se rattache le souvenir d'une rencontre avec Lavater. Celui-ci passait l'été de 1789 à Bâle chez son ami Sarrasin. Il fit la connaissance de Necker et parle dans ses lettres des « traits doux et célestes » de sa physionomie originale. Il ne mentionne sa « spirituelle fille » que pour constater qu'elle s'est entretenue avec lui sur l'art de la physiognomonie. [2]

Le voyage de Mme de Staël de Bâle à Paris, aux côtés de son père, ressembla à un triomphe ; elle en savoura toute la jouissance. Des foules enthousiastes accueillaient Necker dans les villes ; sur les routes, les femmes s'agenouillaient en voyant venir sa voi-

[1] Necker, *De la Révolution française*, IX, 237-240. — Mme de Staël, *Du caractère de M. Necker et de sa vie privée*.

[2] * Gessner, *Vie de Lavater*, III, 123. — * Lavater, *Réponses à des questions et à des lettres*, Berlin, 1790, 16-23.

ture ; les citoyens les plus distingués prenaient la place du postillon ; il arriva plus d'une fois que les chevaux furent dételés, et un jour le futur maréchal Junot faillit perdre la vie dans la presse. Necker parla fréquemment au peuple, invita au calme, à la modération, procura des passeports à des personnes menacées. A dix lieues de Paris il rencontra Besenval, le commandant des régiments suisses appelés le 12 juillet dans la capitale, et qu'après la collision avec les « soldats » rebelles « de la nation » il ramena de Paris à Versailles, sans qu'ils eussent pactisé avec le peuple. Le roi lui avait permis de se retirer en Suisse ; mais il avait été arrêté en route et on allait le livrer à la future municipalité parisienne. Les meurtres de Foulon et de Berthier, le 22 juillet, laissaient prévoir son sort. Necker essaya en vain de lui obtenir un sauf-conduit et résolut de tout mettre en œuvre à Paris en vue de son salut. Avant tout, il se rendit le 29 avec les siens à Versailles, où le roi le reçut avec bienveillance et l'assura de toute sa confiance ; puis il se présenta à l'Assemblée, pour lui exprimer ses remerciements[1]. Le lendemain, il s'achemina en hâte vers Paris, où chacun s'efforçait de se trouver sur son passage pour le voir et le saluer ; puis il courut à l'Hôtel de Ville, afin d'arracher au peuple sa victime. « Je me prosternai, je m'humiliai de toutes les manières pour réussir », [2] dit-il lui-même.

Dans une harangue longue et touchante il réclama

[1] Mme de Staël, *Du caractère de M. Necker.*
[2] *De l'administration de M. Necker*, par lui-même, V, 104.

grâce, amnistie ; il fit, dans l'émotion du moment, les aveux les plus dangereux, disant aux chefs de la révolte victorieuse que le gouvernement n'avait plus de force en main, que le salut de l'Etat était dans les leurs, dans celles de l'Assemblée nationale. Lui, le ministre, il les conjurait de mettre un terme aux proscriptions, à l'effusion du sang.

La harangue, prononcée d'abord devant les cent vingt représentants de la Commune, était si émouvante, qu'il dut la répéter dans la salle des séances publiques. Il y était attendu par des étrangers de distinction, des membres de l'Assemblée nationale, par sa femme et sa fille. Au milieu des applaudissements du peuple, des cris de : grâce ! amnistie !, il dut se montrer sur le balcon, orné de la cocarde que quinze jours auparavant le roi avait piquée à son chapeau. Après que les représentants de la Commune eurent accordé la liberté de Besenval, Clermont-Tonnerre, qui se trouvait là, rédigea au nom de l'Assemblée, sur l'assentiment de laquelle on croyait pouvoir compter, une résolution promettant l'amnistie générale. On célébra Necker comme sauveur de l'Etat, et la foule fut transportée en quelque sorte hors d'elle-même quand il lui parla de paix et de pardon. Mme de Staël n'en entendit pas davantage à cet instant, car, trop fortement dominée par ses sentiments, elle tomba sans connaissance. Quand elle revint à elle, elle sentit qu'elle avait atteint la limite de la félicité humaine, et, plus tard, elle a parlé de ce jour comme du dernier jour complètement heureux d'une vie qui était alors dans sa fleur. [1]

Une très curieuse lettre d'elle au roi Gustave, en date du 16 août 1789, donne l'impression immédiate de la maison Necker aussi bien sur les événements accomplis que sur le prochain avenir. Nous la reproduisons ici avec sa ponctuation et son orthographe originales quelque peu étranges, la première surtout.

« Votre Majesté daignera-t-elle reconnaître les hommages d'une personne que tant d'événements malheureux, glorieux, incroyables, ont agitée depuis si longtemps. Je me demande si mille ans se sont écoulés depuis un mois, depuis quinze jours et si je ne retrouvais pas et Gustave et sa gloire, je croirais vivre dans un autre monde. Votre Majesté aura été instruite de tous les événements, mais je doute encore du jugement qu'elle en aura porté, je l'adopterais, je m'y soumettrais, si elle en avait été le témoin, mais qui peut appercevoir de loin les petites causes de ces grands effets, qui n'est pas tenté d'expliquer par des raisons imposantes des événements si terribles cependant moi qui les ai tous suivis, moi qui voyais ce que j'ai de plus cher au monde au gouvernail pendant la tempête il m'est démontré qu'une intrigue de cour, qui soutenait les prétentions exagérées de la noblesse, qui voyait tout le royaume dans Versailles et pensait qu'on détruisait la force du peuple en renversant dans M. Necker son plus fidèle défenseur, une intrigue, dis-je, menée par

[1] Mme de Staël, *Considérations*, XII, 258, et *Du caractère de M. Necker*.

M. le comte d'Artois a tout fait, ou a lié dans l'esprit du roi sa cause avec celle de la noblesse, vainement l'exemple récent de la Suède ou votre majesté n'avait trouvé d'obstacle que dans ce premier ordre de son royaume, vainement mon père dans son conseil ne cessait de répéter que derrière les six cents représentants des communes, l'on devait voir des millions d'hommes prêts à s'armer, l'on traitait avec hauteur ce qu'il fallait considérer avec sagesse, et le départ de mon père, le rassemblement des troupes la nomination d'un ministère odieux donnèrent un signal terrible d'un bout du royaume à l'autre, je ne crois pas à cette conspiration dont on nous entretient sans cesse à ce bombardement de Paris, à cet emprisonnement de tous les députés à ces discours aussi absurdes qu'atroces, mais je crois bien qu'on s'est flatté de disperser les états-généraux de rendre au roi toute son autorité, et qu'on a cru que mon père, en répétant sans cesse que le roi n'en avait pas la puissance dans ce moment, le trompait sur sa véritable force. Dès que l'exil de mon père a été su tout le royaume s'est armé, alors je le crois alors des étrangers peut-être même des français, excités par des projets coupables, ont profité de ces troubles les ont fomentés, les perpétuent, mais sans les fautes du gouvernement, sans le renvoi de mon père, jamais ils n'y auraient réussi, on fait naître une cabale, une insurrection partielle avec des mensonges et de l'orgueil, mais jamais un royaume entier ne se soulève sans de véritables raisons, sans des raisons frappantes pour tout le monde, en quinze jours de temps,

l'aspect entier des affaires a été changé, mon père qui s'était sauvé de France, qui avait fui la gloire comme l'on fuit la honte, mon père qui est revenu se dévouer à la France en victime du bien public, non en ambitieux de la puissance a trouvé tous les pouvoirs anéantis ou confondus, le gouvernement de la force (comme à) l'origine des sociétés, une vieille nation retombée dans l'enfance plutôt que revenue à la jeunesse, un peuple corrompu qui veut adopter les institutions de l'Amérique, la liberté obtenue avant que l'esprit public soit formé, enfin une incohérence dans les idées, un contraste entre les caractères et les circonstances qui fait frémir. Il faut attendre d'un long temps les remèdes aux malheurs d'un seul jour, il faut que tous les soins de mon père tendent à relever l'autorité du roi, si le pouvoir exécutif ne lui appartient pas en entier si les troupes ne lui obéissent pas ce pays est perdu, quand un gouvernement subsiste depuis si longtemps il y a apparence qu'il est nécessaire, c'est comme les règles de l'arithmétique dont on trouve la preuve en les renversant. Jamais mon père n'a formé le projet d'en détruire les bases, il désirait sans doute de grandes améliorations, des améliorations devenues aussi indispensables qu'utiles en elles-mêmes, mais en s'y refusant lorsqu'il n'était plus tems le roi et la noblesse ont bouleversé le royaume mon père a constament supplié le roi d'accorder ce qu'il serait obligé de céder, c'est au système contraire qu'il faut attribuer l'arrogance du peuple et l'inconsidération du monarque, et des grands qu'on a vu de même tout refuser à la rai-

son, tout abandonner à la violence , si cet état durait la France serait détruite, et sa dissolution serait terrible, mais j'espère encore, j'espère que mon père le sauvera, il fera tous les jours quelque chose de bien, il empêchera tous les jours quelque chose de mal, et le tems qui calme ne trouvera pas d'obstacles sur la route, si cette attente est trompée il faut fuir à jamais la France. Constantinople serait un asile plus sûr qu'un pays abandonné à la liberté sans frein, c'est-à-dire au despotisme de tous. Votre majesté me pardonnera-t-elle d'avoir osé lui parler d'intérêts si fort au-dessus de moi, me pardonnera-t-elle d'avoir eu le besoin de soumettre à ses lumières des événements dont la gloire de mon père dépend, enfin me pardonnera-t-elle de mettre un prix inestimable à une occasion de me rappeler à son souvenir, si le tableau terrible et philosophique que j'ai sans cesse devant les yeux, rend moins sensible aux grandeurs de la vie il ajoute au respect dont on est pénétré pour le génie, on a besoin de la gloire on est passionné pour les succès et quand tour à tour le despotisme et l'anarchie égalisent tous les hommes on désire pour l'honneur de son siècle que le roi qui sait gouverner son peuple sans l'asservir, qui le contient par son pouvoir et l'anime par son exemple, ne perde rien de son éclat et faisant aimer encore une constitution légalement monarchique, conserve dans l'Europe une forme de gouvernement qui depuis si longtemps maintient la paix dans les grands empires.

Il me reste à rendre compte à votre majesté de ma

conduite personnelle. J'ai obtenu, j'ai exigé de M. de Staël qu'il fût absent pendant dix jours pour accompagner mon père dans un moment où sa vie peut-être ou sa liberté du moins pouvait être exposée, car la rage de ses successeurs croissait en proportion des regrets que la France lui témoignait, j'ai osé être sûre que votre majesté m'approuverait c'est avec respect mais non avec inquiétude que je lui soumets la conduite de M. de Staël. Je supplie votre majesté de continuer à le traiter avec bonté, notre sort à tous les deux dépend d'elle, personne n'aura plus de zèle que M. de Staël pour vos intérêts, personne dans ce moment n'a autant de moyens pour exécuter ses ordres, personne dans tous les temps n'en éprouvera plus le désir. Je serais heureuse si votre majesté daignait avoir un sentiment particulier de bienveillance pour moi, quelquefois je me le persuade, sans avoir d'autres raisons, d'autres droits pour l'espérer que l'attachement profond, l'admiration vraie dont je suis pénétrée pour elle ». [1]

Les heures d'exaltation passées, on put mesurer la transformation que trois courtes semaines avaient opérée dans l'histoire de France et dont Mme de Staël ne dissimulait pas à son royal correspondant l'effet écrasant. Dans les campagnes la population sévissait avec le fer et le feu contre la propriété ; dans les villes régnait l'anarchie. Le pouvoir qu'on avait arraché au roi n'avait point passé aux mains de l'As-

[1] *Lettres inédites de* Mme *de Staël*, appartenant à la bibliothèque de l'Université d'Upsal.

semblée : « Ce n'est pas un gouvernement qui tombe pour faire place à un autre, c'est tout gouvernement qui cesse pour faire place au despotisme intermittent des pelotons que l'enthousiasme, la crédulité, la misère et la crainte lanceront à l'aveugle et en avant ».[1]

Personne pour ainsi dire ne payait plus d'impôts, toute la machine gouvernementale était arrêtée. La plupart des employés avaient pris la fuite, les archives étaient détruites : « Les déclamations démocratiques avec lesquelles on réussissait à la tribune », dit Mme de Staël, « se transformaient en mauvaises actions dans les provinces ; on brûlait les châteaux, en exécution des épigrammes prononcées par les orateurs de l'Assemblée, et c'était à coups de phrase que l'on désorganisait le royaume ».[2]

Quand Necker, le 7 août, exposa à l'Assemblée nationale un projet d'emprunt, il demanda s'il avait été possible de prévoir la révolution inouïe qui en peu de semaines s'était accomplie. Le mal avait atteint de telles proportions, qu'il n'était plus malheureusement au pouvoir de personne de se le dissimuler ; envisagé au point de vue des ministres du roi, le tableau était vraiment terrifiant. Sa description de la situation ne laissait rien à désirer pour la clarté ; quant à essayer d'y porter remède, Necker ne le tenta plus. Son devoir, dit-il, était de se soumettre à la volonté de l'Assemblée et de servir le roi à l'aide de la popularité dont il disposait encore. De même

[1] Taine, *La Révolution*, I, 51.
[2] Mme de Staël, *Considérations*, XII, 270.

qu'il avait demandé à genoux à la municipalité parisienne la vie de Besenval, il conjura de la même façon les représentants de la nation de sauver l'Etat. [1] Le troisième ministère Necker n'a plus dans l'histoire de la Révolution française qu'une importance passive ; le court triomphe de l'Hôtel de Ville ne dura pas jusqu'au soir de ce jour, qui, avant de finir, vit le triomphe de Mirabeau.

Peu de temps après le 14 Juillet, celui-ci avait fait offrir par son ami de La Marck ses services à la reine ; on lui avait répondu que le roi, il fallait l'espérer, ne serait jamais assez malheureux pour avoir besoin de recourir à lui. [2] La passion alors l'emporta : puisqu'il ne pouvait gouverner avec les puissances du jour, il se tournerait contre elles. Sa première pensée avait été de se faire nommer maire de Paris à la place de Bailly. [3] En apprenant la mise en liberté de Besenval, il courut dans la capitale et y souleva l'opinion publique contre les décisions de la municipalité. L'Assemblée nationale, déjà terrorisée, déclara en conséquence que Besenval ne devait pas être soustrait à la loi. L'organe de Mirabeau (*Lettres à mes Commettants*) disait ouvertement que le peuple avait fait justice, que la mesure était comble ; le châtiment d'un visir, ajoutait-il, pourrait servir d'utile exemple à tous les autres. Mirabeau lui-même

[1] Necker, *Troisième ministère*, VII, 13, et *De la Révolution française*, IX, 240.

[2] Droz, *Histoire de Louis XVI*, II, 368.

[3] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, I, 99.

dit à la tribune, en parlant des meurtres du 22 juillet, qu'il ne fallait pas se laisser toucher par le sort des individus ; qu'à ce prix seul on était vraiment un citoyen.[1]

Le salut de Besenval resta l'unique résultat de cette journée que Necker avait espéré devoir être la première de la paix reconquise, et qui fut la dernière de sa popularité[2].

Le genre d'influence que, pendant sa courte absence de Paris, les événements des dernières semaines avaient exercée sur les sentiments de ses amis, fut décisif sur la future attitude politique de Mme de Staël.

Lally-Tollendal fut le premier d'entre eux qui, le 20 juillet, projeta d'arrêter l'anarchie à l'aide d'une proclamation aux Français. Le 27, Mounier présenta à l'Assemblée le projet du comité de la constitution, qui visait à l'établissement de la monarchie modérée, avec le système des deux Chambres pour base. Malouet d'abord, puis Crillon, évêque de Chartres, le jeune Mathieu de Montmorency, Toulongeon, gentilhomme libéral étroitement uni à La Fayette, qui écrivit plus tard une histoire impartiale de la Révolution que Mme de Staël a souvent citée,[3] tous partageaient avec Lally la conviction que l'Assemblée nationale restait responsable des crimes qu'elle ne savait pas châtier. Mais des hommes nouveaux, comme Buzot, le futur Girondin, et Maximilien Robespierre,

[1] Droz, *Histoire de Louis XVI*, II, 369. — Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, I, 94-95.

[2] Ferrières, *Mémoires*, I, 178.

[3] Mme de Staël, *Considérations*, XIII, 102.

dont le nom fut mentionné pour la première fois en cette occasion, pensaient autrement. Ils parlèrent des complots ourdis contre le peuple, non de ses sauvages excès, qualifièrent d'héroïques les Parisiens « qui avaient fait usage du droit de nature » , et réussirent à faire échouer à peu près la tentative en question. Il s'agissait avant tout d'entretenir la panique. Mirabeau et Bailly indiquent le chiffre des sommes qui furent payées aux émeutiers de la capitale. [1]

L'éloquence déployée par Lally et ses amis pour obtenir le châtiment des meurtriers fut stérile devant l'attitude ambigue du député de la Provence. La proclamation projetée devint une exhortation banale à la paix et à la concorde, et il ne resta de ce long débat que le souvenir ineffaçable du triste mot de Barnave après le meurtre de Foulon : « Le sang versé était-il donc si pur ? ».

Tandis que les amis de Mme de Staël sentaient déjà le sol manquer sous leurs pieds, l'un d'eux se trouva porté au pinacle par ces mêmes événements.

Depuis le 15 juillet, La Fayette était commandant de la garde civique, baptisée désormais du nom de garde nationale.

Selon le baron de Staël, cette institution, dont la première idée appartient à Sieyès, dut son existence à Necker. A l'époque où il suppliait le roi de faire retirer les troupes du duc de Broglie, il lui recommanda la formation d'une garde nationale comme le

[1] * Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, I, 65, note. — Droz, *Histoire de Louis XVI*, II, p. 357 et suivantes.

moyen le plus propre à rétablir l'ordre, à condition seulement que les officiers fussent nommés par le monarque. [1]

Après le 14 Juillet, ce fut le parlementaire Duport, depuis longtemps gagné à toutes les doctrines révolutionnaires, qui, avec une habileté et une énergie vraiment étonnantes, organisa dans toute la France l'armement du peuple ; « en moins de quinze jours, deux millions de gardes nationaux furent sur pied en France ; le sentiment unanime qui fit sortir le peuple de tutelle ne fut inspiré par aucune adresse, ni dirigé par aucun homme ; l'ascendant des corps privilégiés et la force des troupes réglées disparurent en un instant. La nation remplaça tout... et il lui suffit de se montrer pour remporter la victoire » [2].

Si l'idée de la garde nationale ne saurait donc être revendiquée par La Fayette, il a d'autres services à son actif. C'est bien lui qui inventa le drapeau tricolore, qu'il composa des couleurs de la ville de Paris, auxquelles il ajouta le blanc royal [3], et duquel il prédit qu'il ferait le tour du monde. Il se laissa difficilement persuader par Necker que le moment de prendre l'initiative et de se mettre à la tête du mouvement révolutionnaire en Hollande et en Irlande n'était pas encore venu. On doit de plus à La Fayette

[1] Léouzon Le Duc, *Correspondance diplomatique du baron de Staël*, 121.

[2] Necker, *De la Révolution française*, 377. — Mme de Staël, *Considérations*, XII, 325.

[3] La Fayette, *Mémoires*, II, 267, note, II, 82. — * Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, I, 71.

le bonnet phrygien sur le pommeau du sabre des gardes nationaux, et, plus qu'aucun autre, il a sa part dans la Déclaration des Droits de l'Homme. A-t-il jamais, pendant toute la durée de son commandement, été en mesure de faire prévaloir sur la garde nationale une autre volonté que la volonté de cette garde elle-même? C'est là une question qui ne rentre malheureusement pas dans le cadre de cette étude. Quand M[me] de Staël le retrouva dans sa nouvelle dignité, il avait déjà au bout de huit jours, à la suite du meurtre de Foulon et de Berthier, offert sa démission ; mais il l'avait retirée dès le soir même, sans avoir obtenu la moindre garantie quant au châtiment des coupables. Cette conduite devait se répéter dans beaucoup de scènes semblables; cela n'empêchait pas La Fayette de rester pour le moment la figure la plus populaire du jour. Dans le chapitre des *Considérations* qui lui est consacré, cette popularité exerce encore son influence sur M[me] de Staël. Il lui apparaissait comme le vrai républicain, et parce qu'il avait sacrifié ses intérêts de caste et restait indifférent à l'argent, elle le croyait, avec la prévention de l'amitié, également au-dessus des tentations de l'ambition et des calculs de l'égoïsme. Elle ne voyait pas ou ne voulait pas voir que dans des situations pareilles le sacrifice opportun d'un privilège est le moyen le plus sûr de le faire valoir.

On se racontait qu'un solliciteur, voulant obtenir une audience de La Fayette, avait appuyé sur sa qualité de noble. « Monsieur, cela n'est pas un empêchement », lui avait répondu le marquis. De telles anec-

dotes circulaient alors de bouche en bouche ; mais il y en avait d'autres qui, sous une forme enjouée, renfermaient déjà de sérieuses leçons. On avait pris l'habitude, au théâtre, d'interrompre par de bruyantes démonstrations les pièces qui déplaisaient, sans que jamais on osât protester contre ces désordres, car cette protestation eût été fort dangereuse. Un incident de ce genre eut lieu pendant une représentation d'*Iphigénie*. On jeta des pommes pourries dans toutes les loges qu'on soupçonnait occupées par des « aristocrates ». Un de ces projectiles frappa la duchesse de Biron, qui l'envoya à La Fayette avec un mot au crayon portant que le premier fruit de la Revolution devait lui appartenir. Son type à lui, c'est celui de général de la garde nationale, qu'il nommait sa « fille aînée ». Sa théorie finit aux Droits de l'Homme ; il n'a jamais dépassé ce grand morceau déclamatoire ; Charles X avait coutume de dire que lui et La Fayette étaient les seuls qui n'avaient pas changé depuis 1789. Niebuhr, qui connaissait personnellement ce dernier, confirme la remarque, en ajoutant que La Fayette lui était insupportable parce qu'il le voyait incapable de faire un pas en avant sur le terrain des idées. Il trouvait que le mot dont on a abusé, à savoir « que l'homme de bien est extrêmement peu de chose », s'appliquait parfaitement à lui [1].

Son incroyable imprévoyance politique résulte de son propre témoignage : « Ma profession de foi du 11 juillet 1789, dit-il, fut à la fois un manifeste et un

[1] * Niebuhr, *Histoire de l'époque de la Révolution*, I, 201.

ultimatum. Elle précéda de trois jours l'insurrection nationale, la dernière qui fut nécessaire et la dernière que j'aie voulue [1] ».

Mais les insurrections qu'il ne voulait pas, celles du 6 octobre 1789 et du 18 août 1791 entre autres, il les dirigea ou les laissa s'accomplir, parce qu'en s'y opposant il aurait perdu d'abord sa puissance, puis sa popularité, et qu'il estimait la popularité plus que la vie. Au milieu de la tempête révolutionnaire il se trouva d'humeur à s'abandonner à « la délicieuse sensation du sourire de la multitude » et à se féliciter de posséder la faveur populaire, « sans laquelle il ne pouvait vivre ». Cette puissance abstraite — l'opinion publique — devant laquelle Necker s'inclinait, avait, pour La Fayette, revêtu un corps et était descendue dans la rue. Il croyait la conduire, alors qu'il la précédait revêtu de l'écharpe tricolore.

Washington l'avertit en vain de se tenir en garde contre son excessive sensibilité pour tout ce qui concernait sa réputation [2]. Jefferson s'exprime plus durement et indique comme son côté faible *a canine appetite for fame* [3] (une faim canine de la renommée). Mirabeau répétait le mot du duc de Choiseul, qui avait donné à La Fayette, à son retour d'Amérique, le surnom railleur de « Gilles-César [4] ». « Quand

[1] La Fayette, *Mémoires*, III, 227.

[2] Thureau-Dangin, *Le parti libéral sous la Restauration*, 46.

[3] Jefferson, *Complete Works*, II, 106.

[4] Thureau-Dangin, *Le parti libéral sous la Restauration*, 47, note.

vous auriez cessé d'être le complice de la Révolution, vous êtes cependant resté son courtisan », lui écrivait Mounier après le 6 Octobre. A côté de cela, il avait le mérite de mener une vie privée irréprochable, à côté de la noble femme qui plus tard lui donna des preuves héroïques de l'amour enthousiaste et profond qu'elle lui avait voué.

Mme de Staël, qui est toujours restée fidèle à son culte pour le caractère de La Fayette, se laissa gagner, à l'époque où la jeunesse faisait miroiter devant ses yeux mainte illusion dont elle revint plus tard, aux qualités intellectuelles extraordinaires d'un homme qu'on ne peut nommer que par opposition au premier. Au lieu de se laisser aveugler, comme celui-ci, par un optimisme qui fit dire à Napoléon : « La Fayette est un niais ! », Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun depuis janvier 1789, s'appliqua de bonne heure à faire preuve de modération, de calme et de sang-froid, à garder une égalité d'âme inébranlable, à se diriger toujours selon les lois de la saine raison ; il avait de plus une sûreté de coup d'œil qui touchait au génie. On raconte que, bien jeune encore, dans une occasion où tout autre aurait poussé un cri involontaire d'étonnement, il se contenta de dire : « Oh ! », en souriant, à une dame qui se rappelait la chose plus tard. Ce petit mot est comme le prologue de sa remarque fameuse à la suite d'une de ses terribles scènes avec Napoléon : « Quel dommage qu'un aussi grand homme soit aussi mal élevé ! ». Talleyrand ne s'étonnait de rien ; il s'épargnait à lui et aux autres l'expression d'une indigna-

tion morale qu'il n'éprouvait point ; à une époque où presque tout le monde perdait la tête, il resta un froid observateur qui tenait sans cesse les yeux fixés sur le but et y marchait, par des voies tortueuses, à travers l'intrigue, les dangers et les complots, s'il le fallait, ignorant les scrupules moraux, mais jamais trompé non plus par une mesquine vanité ou entraîné par des succès faciles. Son juge impitoyable, Sainte-Beuve, d'ordinaire plus prudent, a tort de dire que le soupçon d'avoir contribué à la mort de Mirabeau pèse sur la mémoire de Talleyrand. C'est assez de le trouver, treize ans plus tard, chargé de la complicité du meurtre du duc d'Enghien [1].

Talleyrand connaissait l'accusation dirigée contre lui ; il l'a repoussée à sa manière : « Un homme intelligent et habile a-t-il jamais besoin d'appeler le crime à son aide ? », dit-il. « C'est la ressource des fous. Le crime ressemble aux flots de la mer : ils reviennent et débordent. J'avais des faiblesses, quelques-uns disent aussi des vices ; *mais des crimes ? Fi donc !* [2] ».

Cette ombre qui plane sur le futur Talleyrand, sur celui du Consulat et de l'Empire, ne l'avait point encore assombri en 1789 ; mais il travaillait déjà en grand, ne s'occupait pas de la foule, imposait aux puissances du jour et surtout se mettait en devoir de leur survivre. Pour lui aussi les hommes n'étaient que des figures d'échecs, mais combien il s'entendait

[1] Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, XII, 12 : *Talleyrand*. — Meneval, *Souvenirs*, III, 85.

[2] Lamartine cité par Marcellus, *Chateaubriand et son temps*, 145.

mieux à les mettre en mouvement que son collègue Sieyès, pour qui elles ne représentaient que des formules mortes ! La Fayette, dans le grand monde, était gauche et raide ; il ne se trouvait à l'aise que dans les clubs, « où il pouvait saisir au vol les idées des autres »[1], ou l'épée à la main, à la tête de son peuple en armes. Talleyrand, au contraire, exerçait un irrésistible attrait, parce qu'il s'était plié à l'habitude quotidienne du calme et de la douceur et qu'il possédait l'art de plaire non seulement aux femmes, mais aux hommes. Personne ne le surpassait pour la grâce des manières ; Rivarol le jugeait capable, à l'âge de trente-cinq ans, d'arriver à tout[2]. Rédacteur des cahiers de son diocèse, il fut un des rares députés qui n'apportèrent que des projets pratiques et réalisables et qui ne firent aucune allusion à l'avènement prochain d'un âge d'or[3].

Lié depuis longtemps avec Necker, il faisait partie du cercle intime de l'ambassade de Suède, tandis que des liens d'un autre genre l'unissaient à la comtesse de Buffon, puis à la comtesse de Flahault. Il était, dans l'Assemblée, un des membres du clergé le plus résolument partisan du Tiers ; elle l'en récompensa en le faisant siéger, le 14 juillet, avec Mounier, Cicé, Lally, Clermont-Tonnerre, Bergasse et Sieyès, dans le comité chargé de préparer la constitution.

[1] Rivarol, *Galerie des États-Généraux*, Philarète. (Portrait de La Fayette).

[2] Rivarol, *Galerie des États-Généraux*, Amène (Talleyrand).

[3] Sir Henry Lytton Bulwer, *Talleyrand*, édit. Tauchnitz, 24.

Quand il s'agit de décider si, après les événements qui étaient survenus, les mandats confiés par les électeurs à leurs délégués devaient continuer à être considérés comme impératifs, l'évêque d'Autun parla pour la première fois et réclama liberté complète d'action pour lui et ses collègues. La résolution prise à cet égard ne décida rien moins que la marche future de la Révolution. Les cahiers de 1789 réclamaient en effet un changement, car ceux du clergé et de la noblesse, qui dans la plupart des cas obligeaient leurs députés à voter par ordres, étaient devenus désormais sans objet. En revanche, presque tous les cahiers sans exception avaient en vue non l'affaiblissement et encore moins l'anéantissement de la monarchie, mais sa réforme. Aussi des modérés, comme Malouet, réclamaient-ils la révision des mandats, en tant que celle-ci était nécessaire à assurer le maintien des Etats-Généraux ; leur suppression leur apparaissait déjà comme une victoire du despotisme [1]. Mais la proposition de Talleyrand et non celle de Malouet fut acceptée, et la Constituante, désormais affranchie des mandats reçus par ses membres, travailla à l'édification de la République.

Le rôle des amis de Mme de Staël, au 4 Août, était déterminé à l'avance par ce qui avait précédé. L'initiative fut donnée au club Breton par l'héritier de Richelieu, le duc d'Aiguillon, qui y proposa l'abolition des droits féodaux. Dans l'Assemblée même, c'est le vicomte de Noailles, beau-frère de La Fayette, qui de-

[1] Malouet, *Mémoires*, I, 299.

manda l'égale répartition des impôts, la suppression de tous les droits pécuniaires et celle du servage, en même temps que la sanction solennelle de la noblesse et du clergé pour la suppression du système féodal. Mme de Staël, dans son livre des *Considérations*, ne parle pas de cet épisode si connu de la Révolution ; mais sans le moindre doute elle partageait le joyeux enthousiasme qui, dans cette nuit mémorable, abandonnait sans hésitation et sans distinction, contre des dédommagements incertains, non seulement ce qui était perdu en fait ou ne méritait pas de survivre, mais aussi des droits de possession bien fondés. L'économiste Dupont de Nemours, jadis secrétaire de Turgot, était le seul qui, partant d'un ordre d'idées digne d'un homme d'Etat, mettait en garde contre des innovations d'une portée indéterminée et recommandait le maintien des lois et le rétablissement de l'ordre. Deux des membres éminents de l'Assemblée nationale résistèrent avec lui au « courant électrique » qui semblait emporter leurs collègues. Sieyès, appuyé par Lanjuinais, ne voulait pas qu'on supprimât, mais qu'on rachetât la dîme du clergé ; il prononça à la tribune, sous l'impression de cette attaque directe à la propriété, le mot célèbre : « Ils veulent être libres, et ne savent pas être justes ! ». Mirabeau, d'autre part, prévenu de ce qui se préparait, n'avait pas assisté à la séance du 4 Août, et se contenta de faire remarquer à Sieyès qu'après avoir lâché le taureau, il ne devait pas s'étonner de le voir jouer des cornes. Il fit échouer provisoirement le but définitif de la fameuse séance,

la fondation de l'égalité par la suppression de toutes les distinctions de rang, en rejetant la proposition relative à l'abolition des droits honorifiques de la noblesse.

La première tâche à entreprendre, la pacification du pays, « où les lois étaient devenues sans force, les juges sans autorité, la justice un vain fantôme [1] », réussit si peu, que Necker dut interrompre les débats sur les résolutions du 4 Août, pour mettre enfin l'Assemblée au courant de la situation. D'après lui, on avait inauguré l'ère nouvelle par un oubli complet, du bien public, et la renonciation à tant de droits, non seulement de la part des ordres, mais aussi de la part des provinces, des villes et des corporations, sans indemnités nettement déterminées, avait été l'œuvre d'une précipitation funeste [2]. En public, toutefois, il ne parla que de l'arrêt des affaires, du refus des impôts et des arrérages, du vide du Trésor et de la nécessité d'un emprunt de trente millions pour faire face aux dépenses les plus urgentes pendant les deux mois que lui, comme tant d'autres, il jugeait suffisants à l'achèvement des travaux de l'Assemblée. Pendant ces débats, le marquis de Lacoste et Alexandre de Lameth firent entendre pour la première fois et sur un ton menaçant que les biens ecclésiastiques, appartenant à la nation, devaient être employés à satisfaire les créanciers de l'Etat. Quant à l'emprunt

[1] *Compte-rendu du Comité des rapports à l'Assemblée*, 13 août 1789.

[2] Necker, *De la Révolution française*, IX, 267, et *Troisième ministère*, VII, 68.

proposé par Necker, il échoua complètement par suite de la réduction des intérêts du fait de l'Assemblée. Il en tomba malade, parce qu'il vit non-seulement sa paix et sa santé, mais encore sa réputation compromise, la confiance perdue, le crédit du pays ruiné. Pas un jour désormais ne se passait sans désordres et sans révolte impunie contre la loi [1]. Ce résultat déplorable de son intervention financière détermina bientôt après l'Assemblée à voter sans discussion aucune un emprunt qui n'était pas moindre de quatre-vingts millions. Cela fait, elle quitta la prose des affaires pour remettre le pied sur le terrain des abstractions.

Elle fit précéder la constitution de la *Déclaration des Droits de l'Homme*, « préface inutile d'un livre nécessaire », suivant le mot de Rivarol. Cette déclaration était rédigée sur le modèle de celle que Jefferson, en 1776, avait mise en tête de l'acte d'indépendance au congrès de Philadelphie, et qu'il reproduisit avec plus de détails dans la constitution de l'Etat esclavagiste de Virginie ; mais avant de définir les Droits de l'Homme, il aurait fallu, suivant la remarque d'un historien allemand, définir l'homme lui-même [2]. Jefferson avait emprunté à Locke et à son élève Jean-Jacques-Rousseau les traits principaux de ces déclarations pour les points qui ne répondaient pas à des vérités générales. Ainsi fit retour dans sa patrie, sous une étiquette étrangère, le principe fondamental du *Contrat social*, la doctrine de la souveraineté du

[1] Necker, *Troisième ministère*, VII, 39.
[2] * Bernhardi, *Histoire de Russie*, II, 175.

peuple. La Fayette ne céda à personne l'honneur de l'initiative de la proclamation des Droits de l'Homme, qu'il songeait à offrir non seulement à ses compatriotes, mais à l'humanité. « Nous voulons, dit son ami Duport, une déclaration des droits pour tous les hommes, tous les temps, tous les pays, qui serve de modèle à l'humanité entière ». A cette occasion, Mallet du Pan crut devoir rappeler que le précepte de l'amour du prochain avait été donné dans l'Evangile, et le sévère Gneisenau, invoquant la modération, lui demanda d'enthousiasmer le genre humain pour son devoir d'abord, puis pour son droit, tandis que Talleyrand lui-même paya cette fois son tribut à la phrase et nomma les Droits de l'Homme la « loi du législateur [1] ».

La définition des droits du citoyen américain, appuyée sur l'ordre existant, ne suffisait pas, on le devine, à de telles prétentions. Tandis que là, comme en Angleterre, il s'agissait de défendre des libertés dont les origines se confondaient avec l'histoire nationale, on se perdit en France dans des définitions vaines et l'on aurait cru s'abaisser si, en travaillant à organiser l'avenir, on avait tenu compte des enseignements du passé. D'après les doctrines anglo-saxonnes, le mandat du gouvernement devait être restreint ; d'après le commentaire français de ces mêmes doctrines, il fallait combattre tout gouvernement comme une puissance ennemie et usurpatrice, et cela jusqu'à la destruction de toute autorité légale.

1 Lanfrey, *Essai sur la Révolution française*, 159.

L'amour de la théorie était un trait si caractéristique du temps, que pas moins de trente projets suivirent celui de La Fayette [1]. Deux d'entre eux abandonnent les sentiers battus. La déclaration de Sieyès, basée sur des abstractions métaphysiques, distingue entre les droits civils, auxquels tous ont les mêmes titres, et les droits politiques, qui sont en même temps des devoirs et ne doivent être exercés que par ceux qui contribuent aux charges de la collectivité. Grégoire, d'autre part, demandait qu'à côté des droits du citoyen on inscrivît une définition de ses devoirs. Mais ces deux projets furent écartés, et pendant des semaines l'Assemblée ressembla à une Académie débattant des problèmes philosophiques. Dumont, qui assistait aux séances, mentionne ces discussions « comme un temps d'ennui mortel ; vaines disputes de mots, fatras métaphysique, bavardage assommant, l'Assemblée s'était convertie en école de Sorbonne, et tous les apprentis de législation faisaient leur essai sur ces puérilités [2]». Mme de Staël aussi parle comme témoin oculaire quand elle dit que, dans le vaste champ ouvert à la déclaration des droits français, il y avait « bien de l'espace pour des sophismes », et que peut-être il aurait mieux valu s'en tenir à « ce qui, d'une part, n'est pas contestable, et de l'autre ne saurait être susceptible d'aucune interprétation dangereuse ». « Quand la déclaration des Droits de l'Homme, ajoute-t-elle, parut dans l'Assemblée constituante, au milieu

[1] Laboulaye, *Revue des cours littéraires*, 1869, 567.

[2] Lanzac de Laborie, *Jean-Joseph Mounier*, 133. — Dumont, *Souvenirs*, 138.

de tous ces jeunes gentilshommes naguère courtisans, ils apportèrent l'un après l'autre à la tribune leurs phrases philosophiques, se complaisant dans les débats minutieux sur la rédaction de telle ou telle maxime, dont la vérité est pourtant si évidente, que les mots les plus simples de toutes les langues peuvent l'exprimer également. L'on prévit alors que rien de stable ne pourrait sortir d'un travail dont la vanité, frivole et factieuse tout ensemble, s'était si vite emparée [1] ».

Quand le flot oratoire fut enfin tari, la victoire resta à peu près à la formule de Rousseau telle que l'avait appliquée La Fayette : le bonheur des individus, but suprême de l'Etat, qui lui-même est l'expression d'une alliance en vertu de laquelle chacun des contractants n'obéit qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. Conformément à cette idée, La Fayette débute à son tour par la phrase sur la liberté et l'égalité originelle de tous les hommes, mais en ajoutant aussitôt que les distinctions sociales ne devaient être fondées que sur le bien général. Il s'imaginait réserver ainsi la possibilité d'institutions à l'américaine.

Cet espoir fut trompé. Dans toutes ces définitions vagues et le plus souvent incompréhensibles pour lui, le peuple cherchait un résultat pratique tangible, et il le trouva dans le principe du droit de rébellion contre le gouvernement, toutes les fois que, à son avis, le gouvernement serait dans son tort.

[1] Mme de Staël, *Considérations*, XII, 276-277.

Bentham lui-même, qui ne connaît pas plus que Rousseau les devoirs de l'individu envers la collectivité ou l'Etat, appelle ce principe « le poignard destiné à armer l'insurrection »[1]. La déclaration des Droits de l'Homme imposée par les tribunes à l'Assemblée vacillante, malgré les avertissements de Lally et ceux plus énergiques encore de Mirabeau, ne tarda pas à vérifier la prédiction des philosophes anglais.[2] La première proposition de La Fayette, répandue dans tout Paris sous forme de brochure, eut pour écho le soulèvement du 13 juillet et l'attaque de la Bastille. Dans la matinée du 5 octobre, la dernière qui vit briller la monarchie sous le toit de Versailles, la sanction des droits fut arrachée à Louis XVI. Et pour n'atténuer en rien le droit de révolte du peuple souverain, le futur jacobin Varlet enveloppa la pâle figure du meurtre sous cette formule euphémique, que, « en présence de la nécessité sanglante, les droits de l'homme devaient être recouverts d'un voile »[3]. L'insinuation ne fut que trop bien comprise aux journées d'Octobre. Pendant les semaines qui précédèrent la catastrophe, l'Assemblée livra la grande bataille de la constitution. Le moment décisif fut la question relative à la création d'une ou de deux Chambres et à la fixation des prérogatives royales. Le comité constitutionnel lui-même n'était pas d'accord. La majorité, composée de Cicé, archevêque de Bordeaux, de Lally-Tollendal, Clermont-Tonnerre,

[1] Bentham, *Sophismes anarchiques* (traduction française).
[2] Taine, *La Révolution*, I, 123.
[3] Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, II, 202.

Mounier et Bergasse, voulait la monarchie modérée, sans être pourtant tout-à-fait d'accord sur les moyens de la fonder. Talleyrand, Sieyès, Chapelier voulaient également la monarchie, mais sous forme de « démocratie royale ». Mirabeau seul reconnaissait que déjà les conditions vitales manquaient à cette monarchie que tout le monde encore prétendait vouloir, jusqu'à Robespierre lui-même, qui vota avec toute la gauche pour le paragraphe de la constitution qui qualifiait de monarchique le gouvernement de la France. Mirabeau eut le courage de dire à l'Assemblée ou qu'elle n'achèverait jamais la constitution, ou qu'il lui faudrait rendre quelque force au pouvoir exécutif. [1] Quant à une constitution sur le modèle anglais, à une Chambre des pairs, il n'y fallait plus songer. Non seulement, en effet, l'ordre qu'elle aurait dû représenter avait cessé d'exister, mais la petite noblesse s'unissait à l'extrême gauche pour rejeter la pairie. Ceux-là mêmes qui continuaient à désirer une pareille institution n'avaient pas le droit de la nommer, mais devaient se borner à adopter la proposition de Mounier qui voulait un sénat de deux cents membres pris dans toutes les couches de la population, proposés d'abord par les Assemblées provinciales, ensuite par les députés et le roi, et nommés par celui-ci à vie. Ce sénat aurait eu, le cas échéant, à juger les ministres, à apaiser les conflits, à préparer et à voter les lois, à l'exception de celles de finance et du budget, réservées à la seconde Cham-

[1] Droz, *Histoire de Louis XVI*, II, 427-428.

bre. Fidèle à son programme, Mounier parla au nom des monarchistes constitutionnels. Il avait déjà, à la fin de juin, exposé ses idées sur la constitution dans un écrit que les historiens de Louis XVI nomment la meilleure brochure politique de 1789.[1] A côté du sénat, Mounier veut contrebalancer l'excessive puissance de l'Assemblée à l'aide d'un fort pouvoir exécutif, terme par lequel était désignée la couronne. Il assure au monarque le droit de proroguer la représentation nationale, si cela lui semble nécessaire, et même de la dissoudre, à la condition de procéder immédiatement à de nouvelles élections ; il lui décerne le *veto* absolu, cette sanction royale sans laquelle aucune résolution de l'Assemblée ne reçoit force de loi. Il fut soutenu en cela par Lally, qui, s'appuyant sur Montesquieu et son école anglo-américaine, avant tout sur le Genevois De Lolme, répéta la phrase célèbre : « Un seul pouvoir dans l'Etat absorberait tout. Deux pouvoirs se combattraient réciproquement, trois au contraire se feraient équilibre ».

Cette question du *veto* déchaîna la tempête. Abandonnée à elle-même, la Constituante aurait accepté le projet de Mounier, car les résultats des votes secrets étaient toujours en sa faveur.[2] Malheureusement, elle était depuis longtemps terrorisée par les clubs, comme ceux-ci par la rue ; malgré cela, sa théorie continuait à lui enseigner que le danger ve-

[1] Mounier, *Considérations sur le gouvernement de la France.* — Laboulaye, *Revue des Cours littéraires*, 1869, 632. — Lavergne, *Les monarchiens de la Constituante.*

[2] Lanzac de Laborie, *Jean-Joseph Mounier*, 173.

nait toujours d'en haut, ce qui, il y avait trois mois, semblait un rêve irréalisable aux plus hardis, l'énorme concession faite à la démocratie par le projet de Mounier, — en partie contre son dessein, par suite de l'exclusion du roi de toute initiative législative et de l'exclusion des députés de toutes fonctions ministérielles, — cela même ne suffisait plus. Mallet du Pan ayant pris fait et cause, dans le *Mercure,* pour le projet et exprimé l'intention d'y revenir, quatre hommes armés de pistolets se présentèrent chez lui et lui déclarèrent, au nom des patriotes du Palais-Royal, qu'au cas où il tiendrait sa promesse, c'en était fait de sa vie. Des listes de proscription circulèrent à Paris contre les « traîtres », ainsi que les représentants de la souveraineté populaire qualifiaient les partisans de la monarchie modérée. Les monarchistes constitutionnels de l'Assemblée reçurent des lettres les menaçant de la perte de leur mandat, puis de poursuites judiciaires. Des écrits anonymes avisèrent les partisans du *veto*, entre autres le président de l'Assemblée, l'évêque de Langres, qu'on ne tarderait pas à « les mieux éclairer » en incendiant leurs demeures et leurs châteaux. Le club breton, Barnave, Alexandre de Lameth, La Fayette, se déclarèrent également contre les théories de Mounier et de ses amis. On invita celui-ci à des conférences qui se tenaient en partie chez Jefferson et où l'on discutait, dit celui-ci, « à la façon de Platon, de Xénophon et de Cicéron ». « Par amour de la paix », et, comme il ajoute aussitôt, « afin que l'aristocratie ne pût réaliser ses projets », La Fayette se déclara prêt à un

compromis, à la condition qu'au *veto* absolu on substituerait un *veto* simplement suspensif, imaginé par Barnave et Pétion, auquel le roi pourrait recourir pendant deux ou trois législatures successives ; en revanche, il n'avait rien à objecter à la formation d'un conseil des anciens élu par le peuple. [1]

L'ultimatum adressé à Mounier par Adrien Duport au nom de ses amis était d'une autre nature. On affirmait à Paris que ce qu'il pensait, Barnave le disait et Lameth le faisait. Or, Adrien Duport s'obligeait à voter avec ses partisans pour le *veto* absolu et la dualité de la représentation, si Mounier, de son côté, voulait promettre de ne pas accorder au roi le droit de dissolution, de ne donner au Sénat qu'un *veto* suspensif, et de reconnaître à la nation le droit de reviser la constitution. Mounier repoussa la proposition. D'après lui, on avait atteint l'extrême limite des concessions ; céder davantage, c'eût été fortifier le despotisme de l'Assemblée et amener la ruine de la liberté. Il pouvait encore espérer que la majorité de la Constituante lui donnerait raison. Elle avait voté, le 8 septembre, la permanence du corps législatif. Cependant, deux jours après, quand on agita la question d'une Chambre unique ou de deux Chambres, il manquait quatre cent quatre-vingt-dix députés sur douze cents. Cent vingt-deux se déclarèrent encore trop peu fixés sur la question pour avoir une opinion ; quatre-vingt-neuf eurent le courage de voter pour le partage de la représentation nationale. Le reste des

[1] Jefferson, *Complete Works*, I, 105. — La Fayette, *Mémoires*, III, 203.

monarchistes constitutionnels couvrit sa défection sous l'assertion en forme d'oracle et d'autant plus efficace de Rabaud Saint-Etienne : de même que la nation, la représentation doit être une et indivisible. Quant à la droite monarchique, qui pouvait encore faire pencher la balance, elle suivit pour la première fois la tactique fatale « d'opérer de concert avec l'ennemi pour amener la crise par l'exagération de tous les principes que l'on voulait détruire ». Le système des deux Chambres, pensait un des chefs de la droite, l'abbé Maury, pourrait permettre à la Constitution de durer, et c'est à quoi il fallait s'opposer à tout prix. Les passions égalitaires de la gauche l'empêchèrent d'entendre l'avertissement à son adresse que contenaient ces mots, et ces passions ne répondaient que trop complètement aux rancunes de l'aristocratie. [1]

Dans l'isolement qu'une tactique manquée avait créé autour de lui, Necker pouvait mesurer la défaite de sa politique et les vains efforts des défenseurs de celle-ci. Sans doute, les hommes de conviction tels que Malouet, Bergasse ou Virieu, restaient jusqu'à la fin du côté de Mounier. Mais d'autres parlaient comme ce membre de la droite, qui disait à Lally-Tollendal : « Devons-nous peut-être laisser massacrer nos femmes et nos enfants ? », et sous l'influence des invectives de Camille Desmoulins, de Loustalot et de Marat, ils se laissaient déterminer par la crainte, et non plus par la conviction. D'autres encore étaient attirés par l'ambition ou par le désir de servir de

[1] Mme de Staël, *Considérations*. XII,300. — Ferrières, *Mémoires*, II, 122. — Lanzac de Laborie, *Jean-Joseph Mounier*, 168.

médiateurs entre les partis. Barnave s'était depuis longtemps séparé de Mounier, et le jeune Matthieu de Montmorency suivait La Fayette. La masse de ceux qui, dans toute assemblée, cèdent à une impulsion ou à un succès, aurait pu encore être gagnée, quand le conseil donné au roi par Necker de sacrifier le *veto* absolu donna le coup décisif. Il écrivit plus tard à ce sujet, pour sa justification, que considérant le *veto* absolu comme perdu, il avait voulu sauver au moins le *veto* suspensif. Mais pas un seul des motifs allégués par lui en faveur de celui-ci n'a résisté à l'examen. Quoi qu'il en soit, la dernière occasion de tomber avec honneur fut perdue pour le ministre. Il songeait à porter à la connaissance des députés le mémoire au roi où il développait son point de vue ; mais ceux-ci refusèrent de lui accorder la parole, et ainsi se vengea encore une fois le manque d'entente entre le ministre et les députés. Quand le lendemain, 11 septembre, le vote eut lieu, le *veto* absolu n'obtint que trois cent vingt-six voix, et le *veto* suspensif fut accepté par six cent soixante-treize. La veille, Mirabeau avait repoussé le sénat ; cette fois il vota avec la minorité. Comme le 16 juin, quand il avait voulu empêcher l'Assemblée de se déclarer Assemblée nationale, il protesta contre l'intention de vouloir transformer le souverain en premier employé d'une république, au lieu de recourir à lui comme au vrai représentant et au défenseur de la nation contre les empiétements d'une Assemblée dont l'usurpation pouvait dépasser à chaque instant celle d'une aristocratie à peine détruite. Ayant

échoué, il prophétisa l'anarchie, et, à sa suite, le despotisme[1]. Sieyès, de son côté, qualifiait tout *veto* de « lettre de cachet » contre la nation, qu'il voulait, par une nouvelle transformation artificielle du pouvoir législatif, mettre à l'abri de ses propres dangers. On ne tint aucun compte alors de ce projet ; mais il fut réalisé dans la Constitution de l'an VIII. Mounier qui, pendant le vote, avait couru de banc en banc pour enflammer le courage des siens, et qui, opposant une défense désespérée au coup porté en plein cœur par Necker à son parti, tentait de repousser comme illégale toute intervention du roi dans les délibérations d'une Assemblée constituante, regarda la défaite comme définitive ; elle l'était en réalité. Le même jour, avec Lally-Tollendal, Bergasse et Clermont-Tonnerre, il se retira du Comité de la Constitution. Lally rappela à l'Assemblée que le temps était venu de soulever tous les voiles et de se ranger autour du trône menacé. Mme de Staël a peint la situation dans ces mots énergiques : « L'Assemblée a considéré le pouvoir exécutif comme un ennemi de la liberté, au lieu de s'en faire une sauvegarde. Elle a combiné une constitution comme on combinerait un plan d'attaque. Tout est venu de cette faute[2] ».

La logique des choses, qui n'épargne guère les humiliations aux vaincus, suivit son cours. Ce fut Barnave qui poussa l'Assemblée à n'accorder le *veto* au souverain qu'après l'acceptation par lui

[1] Mirabeau, *Courrier de Provence.* Nouveau coup d'œil sur la sanction royale, septembre 1789.

[2] Mme de Staël, *Considérations*, XII, 310 311.

des décrets du 4 Août. Ceux-ci consentis, Necker communiqua, le 24 septembre, la nouvelle effrayante que les tentatives d'emprunt avaient échoué l'une après l'autre, parce que les créanciers du gouvernement français, insensibles aux talents oratoires des députés, réclamaient des garanties que le ministre ne pouvait plus offrir, et parce que la direction de la machine gouvernementale avait passé de plus en plus aux mains de l'Assemblée, sans l'assentiment de laquelle rien désormais ne pouvait plus se faire ; [1] en sorte que, selon le témoignage non suspect de Barère, la France était gouvernée « à coups de décrets » par une Assemblée à la fois délibérante et administrative, pleine de défiance à l'égard du ministère, et dont il croyait ne pouvoir mieux définir l'ingérence écrivassière dans toutes les parties de l'administration, qu'en la nommant un « gouvernement plumitif [2] ». Dans cette extrémité, Necker proposa de mettre patriotiquement un quart du revenu à la disposition du Trésor, car le crédit était épuisé et le roi voulait que toute la vérité fût connue [3]. Les députés hésitaient devant l'alternative de la banqueroute et la nécessité d'imposer soudainement un tel sacrifice au peuple, auquel ils avaient promis si souvent et si solennellement la diminution de ses charges. Alors Mirabeau se leva, et, dans un de ses discours les plus mémorables et les plus achevés, recommanda le projet de Necker, qui fut adopté.

[1] Mme de Staël, *Considérations*, XII, 310-311, 320.
[2] Barère, *Mémoires*, I, 318.
[3] Necker, *Troisième ministère*, VII, 83.

Mme de Staël raconte qu'elle le vit ce jour-là trois fois à la tribune, tenant pendant deux heures les auditeurs sous le charme de sa merveilleuse éloquence. Elle cherche à en donner une idée, mais elle termine sur une citation de Garat dans le *Journal de Paris:* « Que serait-ce, si vous aviez vu le monstre? ». « Les députés des provinces », dit-elle un peu plus haut, n'y étaient pas très sensibles (au malheur de la banqueroute); mais comme on ne savait pas alors ce qu'on a trop appris depuis, à quel point une nation peut supporter la banqueroute, la famine, les massacres, les échafauds, la guerre civile, la guerre étrangère et la tyrannie, l'on reculait à l'idée des souffrances dont l'orateur présentait le tableau[1] ».

Morris dit que Mme de Staël était prête, ce jour-là, non seulement à admirer l'attitude de Mirabeau, mais aussi à le remercier de ce qu'il avait parlé de « l'immense popularité » de son père comme de «la récompense due à d'éminents services, à une longue expérience et à une extraordinaire entente des choses financières[2] ». On se demandait à la Constituante si Necker avait enfin « gagné » son redoutable adversaire, c'est-à-dire s'il avait réussi à le corrompre ; d'autres exprimèrent l'opinion, partagée plus tard par Mme de Staël elle-même, que Mirabeau avait voulu écraser le ministre sous le poids de la responsabilité qu'il lui imposait. Aucune des deux suppositions n'était fondée. Mirabeau se sentait assez fort pour être juste envers Necker, surtout parce qu'il sa-

[1] Mme de Staël, *Considérations*, XII, 315.
[2] Jared Sparks, *Gouverneur Morris*, I, 326.

vait que c'était son oraison funèbre qu'il prononçait.

Maintenant que le tribun songeait à gouverner, il devait d'autant moins vouloir rendre impossible tout gouvernement. De ce jour date son autorité sur l'Assemblée, qui après de longues révoltes se soumit à la puissance de sa parole. Il n'avait d'autre rival dans la faveur de la foule que La Fayette, qui, placé à la tête de la seule force encore existante en France, se flattait de l'illusion de dominer ainsi la situation, et cela d'autant plus que Bailly, le maire de Paris, lui laissait la direction de la police, ce qui lui permettait de surveiller la capitale, Versailles, la cour et l'Assemblée. Durant ces semaines il tint en bride, avec l'aide de la municipalité, les démagogues du Palais-Royal, et arrêta, en apparence, les menées orléanistes, en faveur desquelles intriguait alors Danton[1]. Mais la trêve momentanée n'était pas due à une amélioration de la situation ; elle provenait simplement des conflits qui avaient surgi. Le duc d'Orléans, et, plus que ce conspirateur sans courage, le parti qui s'était emparé de lui[2], comptait sur un crime pour mettre ensuite et n'importe sous quel titre la main sur la souveraineté devenue vacante. La Fayette n'alla pas si loin ; il voulait amener le roi à Paris afin d'y disposer de lui comme d'un instrument[3]. Ce court espace de temps ne fut d'ailleurs pas perdu pour la Révolution. La Fayette qui, à la tête de sa garde nationale,

[1] * Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, I, 89.

[2] Mme de Staël, *Considérations*, XII, 308 309.

[3] Necker, *De la Révolution française*, IX, 275.

dispersait des troupes d'insurgés déjà prêtes, lors de la discussion du *veto*, à marcher sur Versailles, invita, le 8 septembre, la Commune à réclamer de l'Assemblée une réforme de la justice criminelle ; celle ci n'ayant pas eu lieu assez vite, à son gré, il réussit à faire suspendre en attendant tous les jugements prononcés [1]. Il était temps de songer à la sûreté du roi et des siens. « Tout est perdu », disait déjà Mirabeau à son ami de La Marck ; « le roi et la reine y périront, et vous le verrez : la populace battra leurs cadavres ». Remarquant l'horreur qu'il causait à son interlocuteur : « Oui, oui », répéta-t-il, « on battra leurs cadavres » [2]. Le premier projet de fuite parvint à la reine ; elle devait se réfugier avec ses enfants dans les Pays Bas [3]. Vers le milieu de septembre, plusieurs députés modérés, soutenus par les ministres Montmorin et La Luzerne, donnèrent au roi le conseil de se retirer avec l'Assemblée à Soissons ou à Compiègne, pour échapper ainsi au voisinage périlleux de Paris [4]. Louis XVI voyait clairement quelle était sa situation personnelle ; dès le 17 juillet, avant de se rendre à l'Hôtel de Ville, à Paris, il avait fait son testament et réglé ses comptes avec le ciel, parce qu'il croyait être massacré [5]. Il possédait en face du dan-

[1] La Fayette, *Mémoires*, II, 294-296. — Droz, *Histoire de Louis XVI*, II, 451.

[2] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, I, 112.

[3] Wertheimer, *Documents inédits. Revue historique*, II, 1884.

[4] Malouet, *Mémoires*, I, 339. — Droz, *Histoire de Louis XVI*, II, 470.

[5] Taine, *La Révolution*, I, 65.

ger ce courage passif qui, s'il avait été uni à la faculté d'initiative, l'aurait sauvé. Necker raconte que le roi s'endormit ou fit semblant de s'endormir quand ce projet de fuite fut agité pour la première fois dans le conseil des ministres. Il ne l'approuvait pas, parce que, disait-il, la détresse, la révolte et l'insécurité régnaient dans tout le pays, et qu'en outre les caisses de l'Etat étaient vides. Dès la fin d'août, Breteuil avait fait proposer à la famille royale comme lieu de refuge la ville de Metz, où Bouillé se trouvait avec ses troupes. La Fayette, qui eut connaissance de ce projet, répondit que là aussi il y avait des patriotes et qu'à la rigueur il valait mieux qu'un seul mourût pour tous [1]. En présence de tous ces plans et de ces avis contradictoires, la cour se contenta de demander à la municipalité de Versailles, par l'intermédiaire du plus énergique des collègues de Necker, le comte de Saint-Priest, de faire venir de Douai le régiment de Flandre pour protéger l'ordre menacé. Ce régiment se composait d'environ mille hommes qui, en les supposant fidèles jusqu'au bout, n'auraient pu en tout cas modifier beaucoup la situation. La destinée voulait que leur rôle fût d'une autre nature. Leur arrivée eut pour conséquence le banquet offert aux officiers du régiment dans la salle de spectacle de Versailles, l'apparition de la reine, puis du roi, la distribution de la cocarde blanche en opposition à celle que le monarque avait acceptée le 17 juin, les ovations enthousiastes à l'adresse de la famille

[1] Thiers, *Histoire de la Révolution française,* I, 109.

royale, toute cette scène imprudente mais si facilement explicable, enfin, qui consola la monarchie foulée aux pieds à l'heure de son profond abaissement et qui offrit à ses partisans l'occasion d'exprimer des sentiments qu'ennoblissaient le malheur et le danger. Mais si ce témoignage de dévouement fut agréable à la cour, un événement qui pouvait devenir le signal de la révolte le fut plus encore aux clubs parisiens.

La récolte, cette année, n'était pas bonne, et on ne l'avait pas encore amenée sur les marchés. Necker essaya de prévenir la cherté par des achats de blé, particulièrement en Angleterre, et il réussit à assurer l'approvisionnement de Paris dans ce sens du moins, que le prix du pain ne dépassât pas une limite raisonnable [1]. Mais il ne put empêcher quarante mille vagabonds sans feu ni lieu d'attendre impatiemment le cataclisme, ni défendre à Marat de leur répéter, dans le *Publiciste parisien*, comment le gouvernement exportait le blé indigène et leur donnait en échange, pour leur argent, du « pain empoisonné » tiré de l'étranger [2]. Quand on apprit à Paris les incidents du banquet de Versailles, on s'écria qu'il se préparait là une contre-révolution. La vieille haine contre la reine se déchaîna ; on alla jusqu'à répéter cet odieux calembour : « Pour sauver la France, il faut un maréchal de Turenne (tue-reine) [3] ». La cocarde patriotique

[1] * Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, I, 95, note.
[2] Hatin, *Histoire du journal en France*, cité par Laboulaye.
[3] Droz, *Histoire de Louis XVI*, III, 19.

insultée se montra partout ; on commença à parler tout haut de la fuite projetée du roi et des siens. Sur ces entrefaites, le matin du 5 octobre, parvint à l'Assemblée l'approbation royale provisoire des décrets du 4 Août et de la déclaration des Droits ; quant à l'acceptation définitive, le roi la subordonnait à l'achèvement de la Constitution et à la reconnaissance par l'Assemblée des droits du pouvoir exécutif. En même temps, il recommandait instamment à celle ci de ne pas interrompre, comme elle était en train de le faire, la marche de la justice dans un moment où l'autorité ne possédait pas assez de force pour percevoir les impôts, maintenir l'ordre et approvisionner le pays. Ces observations aussi modérées que raisonnables avaient soulevé une discussion au cours de laquelle Mirabeau venait de prendre la parole pour répondre à Robespierre, quand on vint lui dire que Paris, représenté pour le moment par une troupe de bandits et de femmes en fureur, marchait sur Versailles. Le matin, le pain avait manqué chez quelques boulangers et le soulèvement avait commencé par l'occupation de l'Hôtel de Ville. La partie de la garde nationale composée des gardes-françaises révoltés déclara à La Fayette qu'elle ne pouvait tirer sur le peuple affamé. Lui-même empêcha les gardes nationaux proprement dits, tout prêts à maintenir l'ordre, d'exécuter leurs desseins, et il est prouvé que le cri : « Le roi à Paris ! », qui détermina les événements du lendemain, fut poussé par des soldats de La Fayette[1].

[1] * Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française,* I, 98-99 et 104-105.

Ainsi commença la marche sur Versailles, afin de délivrer le roi de l'aristocratie et de demander du pain pour le peuple affamé. La façon dont La Fayette finit par se décider à suivre avec ses troupes ne saurait être passée ici sous silence.

Il était environ quatre heures de l'après-midi. Depuis le matin le tocsin résonnait, et les faubourgs défilaient en colonnes serrées, au cri de : « A Versailles ! », devant Lafayette, en le sollicitant de se mettre à leur tête. Il était à cheval, au quai de la Grève, devant ses bataillons. Pendant de longues heures il contempla le torrent humain qui s'écoulait à ses pieds, et refusait sous toutes sortes de prétextes de se rendre à son appel. Alors un jeune homme, sortant des rangs et portant la main à la bride de son cheval, lui dit : « Mon général, jusqu'ici vous nous avez commandés ; mais maintenant c'est à nous de vous conduire... ». Un instant plus tard, et l'ordre : « En avant ! », jusqu'alors vainement attendu, s'échappa [1].

A Versailles, Mirabeau avait informé le président de l'Assemblée nationale, qui était justement Mounier, de l'arrivée imminente des bandes parisiennes, en l'engageant tout bas à lever immédiatement la séance et à aviser le château. Mounier ne bougeant pas, il devint plus pressant et parla de dangers extrêmes, même pour les députés. On était à une de ces heures où décide non pas la supériorité de l'in-

[1] Sainte-Beuve, *Portraits littéraires. La Fayette*, II, 141. D'après le récit d'un ancien garde-national témoin de l'incident.

telligence, mais bien celle du caractère. « Tant mieux ! »,répliqua Mounier. « Qu'ils nous surprennent tous ici et nous tuent ! mais tous, entendez-vous. Les affaires de la République n'en iront que mieux ». Mirabeau ne trouva rien à répliquer, et le 6 Octobre commença.

Mme de Staël a été témoin de cette journée.

Lorsque, dès le matin, elle apprit ce qui se préparait, elle se rendit aussitôt, par des rues détournées, de Paris à Versailles. En route elle rencontra la chasse du roi, rappelée en toute hâte du bois de Meudon. A son arrivée, Necker était avec le monarque. Elle trouva sa mère dans une des antichambres qui con duisait aux appartements royaux ; Mme Necker, en proie à une angoisse mortelle au sujet de son mari, était cependant résolue à partager son sort. Beaucoup d'autres personnes arrivèrent successivement à Versailles. Vers le soir vint Mounier, pour exiger fort à contre-cœur, comme président de l'Assemblée, la sanction royale pure et simple à la déclaration des Droits. Mme de Staël, qui nous donne ce détail, ajoute ce qui suit : « Le roi en avait, pour ainsi dire, littéralement admis les maximes, mais il attendait, avait-il dit, leur application pour y apposer son consentement. L'Assemblée s'était révoltée contre ce léger obstacle à ses volontés ; car il n'y a rien de si violent en France que la colère qu'on a contre ceux qui s'avisent de résister sans être les plus forts ».

Dans les antichambres on discutait autour d'elle la question de savoir si le roi devait fuir ou rester, se mettre en état de défense ou gagner la province.

Mme de Staël assure — et cela a été confirmé depuis — que, parmi les ministres, Cicé, Montmorin et Necker inclinaient, conformément au projet de La Fayette, à assigner désormais Paris comme résidence au monarque. Saint-Priest seul conseilla la fuite à Rambouillet et déclara que si Louis XVI se laissait conduire à Paris, sa couronne était perdue. « C'est là un conseil qui peut vous coûter la tête », [1] lui répondit Necker. On se racontait dans l'entourage du roi que celui-ci se refusait à fuir, parce qu'il était persuadé que l'Assemblée voulait le remplacer par le duc d'Orléans, appréhension aussi peu fondée alors que plus tard, suivant Mme de Staël ; celle-ci d'ailleurs croyait fermement qu'un succès militaire, même en le supposant possible, n'aurait plus sauvé le prince, tant l'esprit révolutionnaire s'était emparé de tous. On attendait donc anxieusement, et sans prendre de résolution, le péril qui s'approchait ; on regardait par les fenêtres dans la direction de la grande avenue située en face du château, et l'on se disait que les premiers coups de canon seraient précisément tirés droit dans la salle où l'on se trouvait. « Mais cependant aucune femme, dans une aussi grande circonstance, n'eut l'idée de s'éloigner ». Vers trois heures, les premières bandes de femmes avaient fait irruption dans l'Assemblée, et les scènes que l'on sait se déroulaient dans la cour du palais ; à ce moment M. de Chinon, plus tard duc de Richelieu, les habits déchirés, oublieux pour la première fois de toutes les

[1] * Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, I, 98. — Duchesse de Tourzel, *Mémoires*, I, 8.

règles de l'étiquette, pénétra dans les appartements royaux. Il s'était joint à la populace, dans les rues de Paris, pour se mettre au courant de ses projets, et l'avait ensuite devancée à mi-route de Versailles, pour prévenir le roi et sa famille. Ses révélations produisirent une impression terrifiante : les femmes, dit-il, étaient encore plus ivres de vin que de fureur, les hommes, la lie du peuple, se vantaient des meurtres qu'ils avaient commis et qu'ils se promettaient de dépasser. La tombée de la nuit et les nouvelles contradictoires du dehors accrurent encore l'anxiété ; enfin, à onze heures du soir, la nouvelle de l'arrivée de La Fayette et de la garde nationale se répandit comme un présage de salut. Mme de Staël vit le général se rendre chez le roi ; on l'entourait de tous côtés, on l'assiégeait de questions comme s'il eût été encore maître de la situation. La Fayette avait l'air très calme, comme toujours. A sa sortie des appartements royaux, il releva si complètement, par ses assurances, le courage des assistants, que peu à peu, vers minuit, tout le monde se retira, et que le danger paraissait conjuré par cela même que les forces épuisées refusaient leur service [1].

Ainsi commença cette nuit, qui n'a pas sa pareille dans l'histoire des révolutions et sur les péripéties de laquelle des adversaires irréconciliables ont porté ce jugement : « M. de La Fayette a dormi contre son roi ». « Général Morphée », railla Rivarol, quand le premier effroi fut passé. Mme de Staël, elle aussi, avait

[1] Lanzac de Laborie, *Jean-Joseph Mounier*, 222-223, et *Exposé de la conduite de M. Mounier*, 69-92.

fini par se retirer avec ses parents et par aller dormir. Le lendemain, de grand matin, la vieille mère du comte de Choiseul-Gouffier, qu'elle ne connaissait pas, vint la réveiller en l'exhortant à fuir. Elle apprit par elle l'irruption des hordes dans le palais par une entrée non surveillée, le massacre des gardes du corps, et comment la reine avait, par pur hasard, échappé au même sort. Mme de Staël s'était rapidement habillée, quand on vint lui dire que Necker s'était déjà rendu auprès du monarque et que sa mère s'apprêtait à le suivre. Les appartements royaux, nous l'avons déjà fait remarquer, communiquaient avec le contrôle général par un long corridor. Mme de Staël, en le traversant, entendit les coups de fusil qu'on tirait dans les cours. Dans la grande galerie on voyait partout des traces de sang; dans la salle voisine, les gardes du corps et les gardes françaises, au comble de l'excitation, fraternisaient les uns avec les autres, échangeaient leurs cocardes et criaient : « Vive La Fayette ! ». Celui-ci, de son côté, cherchait à protéger contre la populace la vie de ceux qui avaient échappé à l'égorgement. D'une autre salle on voyait et on entendait la foule hurler et crier, tandis que retentissaient des coups de feu et que le nom de la reine était fréquemment répété. Tout à coup, les portes d'une pièce latérale s'ouvrirent et la reine parut, la chevelure en désordre, mortellement pâle, mais digne, faite pour frapper l'imagination.

Elle entendait dans la cour de marbre le peuple qui la réclamait. Les hommes étaient presque tous armés de pistolets ou de fusils. On pouvait lire sur leurs

visages le sort qu'ils réservaient à Marie-Antoinette.

Elle ne s'avança pas moins sur le balcon, tenant ses deux enfants par la main.

La scène qui suivit a été mille fois décrite; elle a inspiré historiens et poètes, royalistes et républicains. Mais rien ne remplace l'impression des témoins directs, qui, comme Mme de Staël, virent la fureur aveugle de cette foule se transformer d'abord en stupéfaction muette, puis en bruyante admiration. A cette époque, les rapports entre Necker et La Fayette étaient des meilleurs, et Mme de Staël ainsi que son père s'efforcent de l'absoudre de toute responsabilité dans les événements d'Octobre[1], tandis qu'ils n'avaient aucun motif de vanter la conduite de la reine à leur égard. Mais la force d'âme déployée en cette circonstance par celle-ci fit une telle impression sur Mme de Staël, qu'elle ne parle même pas du rôle joué à ce moment par La Fayette. Elle raconte seulement que la reine, rentrée dans la salle, s'approcha de Mme Necker et lui dit d'une voix qu'étouffaient les larmes : « Ils vont nous forcer, le roi et moi, à nous rendre à Paris, avec les têtes de nos gardes du corps portées devant nous au bout de leurs piques ».

Tandis que, quelques heures plus tard, le cortège funèbre de la monarchie s'acheminait vers la capitale, Mme de Staël arrivait avec les siens à Paris par un chemin plus court, qui conduisait à travers le bois de Boulogne. Le temps, dit-elle, était splendide ; pas un souffle n'agitait l'air, et le soleil qui dorait tout de

[1] Necker, *De la Révolution française*, IX, 273. — Mme de Staël, *Considérations* XII, 341.

son éclat faisait apparaître plus grand encore le contraste entre cette nature souriante et les événements. Le lendemain elle revit la reine. Elle recevait le corps diplomatique et les personnes de la cour aux Tuileries ; le palais était si peu préparé à la recevoir, qu'on avait dressé des lits de camp pour les enfants royaux dans la salle de réception. La reine essaya de parler, mais les sanglots lui coupèrent la parole, et aucun des assistants ne fut en état de lui répondre. Sa physionomie était belle et irritée ; on ne peut l'oublier quand on l'a vue, dit, en terminant son récit, la jeune ambassadrice.

Les membres de la famille royale n'étaient pas seuls prisonniers de la populace. Quinze jours plus tard ils furent suivis dans la capitale par l'Assemblée, qui, après avoir triomphé par le peuple, n'avait ni le droit ni le pouvoir de lui imposer des bornes, et à laquelle il ne restait que l'obligation de reconnaître son autorité [1]. Il n'y eut d'exception que de la part de ceux en qui l'indignation produite par les récents événements fut plus forte que toute prudence politique. Les chefs des constitutionnels, Mounier, Lally-Tollendal, La Luzerne, plus environ cent vingt députés, dont les uns donnèrent leur démission pendant que d'autres n'assistèrent plus aux séances, tinrent la partie pour perdue.

Mounier se rendit à Grenoble, résolu à protéger sa province contre les décrets de l'Assemblée nationale et à en appeler plutôt à la guerre civile et à prêter

[1] Necker, *De la Révolution française*, IX, 285.

la main à un démembrement de la France, qu'à obéir en de pareilles circonstances [1].

La Fayette avouait plus tard qu'il ne pouvait donner tort à Burke, à Mounier, à John Adams et aux publicistes les plus éclairés, qui parlaient, après les journées d'Octobre, de la France comme d'une république [2]. Mais à ce moment il chercha à détourner Mounier de sa résolution, en lui écrivant que lui-même savait très bien à quoi s'en tenir sur son immense responsabilité ; elle ne pouvait cependant, ajoutait-il, ni le décourager, ni empêcher que son cœur restât entièrement acquis à la cause du peuple et qu'il combattît avec le même zèle l'aristocratie, le despotisme et les factions. « Je connais », disait en terminant La Fayette, « les fautes de l'Assemblée nationale ; mais il me paraît bien plus dangereux, et il serait vraiment coupable de la discréditer. Je hais la trop grande influence d'un seul ; mais je suis bien plus pénétré que vous ne croyez de la nécessité de remonter le pouvoir exécutif [3] ».

La réponse de Mounier à cet aveu si fort en désaccord avec les actes de son correspondant fut une tentative de soulèvement du Dauphiné. Ce qui le détermina tout particulièrement à cette résolution, que beaucoup de gens, Mme de Staël entre autres, lui ont reprochée comme une lourde faute politique [4], fut la persuasion où il était de la complicité de Mirabeau

[1] Léouzon Le Duc, *Correspondance politique du baron de Staël*, 140-141. — Mme de Staël, *Considérations* XII, 249.
[2] La Fayette, *Mémoires*, III, 193.
[3] La Fayette, *Mémoires*, II, 418.
[4] Mme de Staël, *Considérations* XII, 349.

dans les journées d'Octobre, complicité qui, du reste, n'a jamais été prouvée [1]. L'impossibilité où il se trouva d'opérer une réaction des provinces contre la capitale en faveur de la liberté et au profit de la légalité, le porta à résigner son mandat et à se retirer d'abord en Suisse, puis à Weimar, où il gagna sa vie comme instituteur. L'écrit consacré par lui à l'histoire de sa vie publique et de ses désillusions est un document de première importance pour la connaissance de la Révolution [2].

Quelques-uns des amis de Mounier, Clermont-Tonnerre et Malouet parmi les députés, Mallet du Pan dans la presse, comprirent leur devoir d'une façon différente, sans jeter sur l'avenir des regards plus confiants que lui. Ils résolurent de rester fermes à leur poste, tout en le jugeant perdu. Sous le nom d'« Impartiaux » d'abord, puis, dans les derniers temps de l'Assemblée nationale, sous celui de « Constitutionnels », ces hommes tinrent leur promesse, jusqu'au jour où la persécution les réunit de nouveau à leurs compagnons d'armes de 1789, qu'ils suivirent sur la terre étrangère ou sur l'échafaud.

Mais les idées défendues par eux étaient destinées à leur survivre, et voilà pourquoi les luttes des monarchistes constitutionnels rentrent dans le cadre d'une biographie de Mme de Staël.

[1] Mounier, *Appel au tribunal de l'opinion publique*, dirigé contre Mirabeau. Mettre en regard Lanzac de Laborie, *Jean-Joseph Mounier*, 252-253.

[2] Mounier, *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres*, 1792.

Un écrivain de ce siècle qui plus d'une fois a donné comme historien des preuves de vraie divination, Michelet, a nommé l'histoire « une résurrection ».

Cette définition s'applique à ceux qui, en 1789, voulaient créer l'Etat constitutionnel et qui ont expié chèrement leur illusion, à l'exemple de tous ceux qui devancent leur génération et prétendent goûter prématurément les fruits de la sagesse politique, que le temps seul peut mûrir.

Le naufrage des doctrines représentées par eux amena vingt-cinq années de malentendus, la Terreur, la guerre civile, les victoires corruptrices du césarisme et leurs terribles représailles. Puis, après des catastrophes « qui avaient mis en question les intérêts de la race humaine » [1], on revint au point de départ, aux théories que les meilleurs esprits du dix-huitième siècle avaient envisagées comme un but possible et désirable.

L'importance politique de Mme de Staël consiste principalement en ceci, qu'elle se constitua la gardienne d'une tradition dans laquelle elle avait grandi et qu'elle sut épurer et débarrasser plus tard de mainte illusion, grâce à l'expérience acquise sous l'influence salutaire du temps et des événements. La femme, l'écrivain, a son intérêt spécial. Son titre au souvenir de l'histoire, c'est d'avoir sauvegardé pour la génération nouvelle, grandie à l'ombre du despotisme, la pensée et l'amour de la liberté, qu'elle sut préserver avec un mâle courage, au cours d'une persécution de douze années et d'une défaillance presque universelle.

[1] Mounier, ouvrage cité, dernier chapitre.

CHAPITRE VII

Après les journées d'Octobre, ce fut d'abord l'intrigue qui gouverna la France.

La première victime du changement de situation fut le duc d'Orléans. La Fayette, pour se débarrasser de lui, avait réussi à s'emparer des fils de la conspiration qui s'était ourdie autour du prince.

Huber, parent de Necker, raconte à ce propos à son correspondant, le diplomate anglais Morton Eden, que, le 10 octobre, le général se rendit chez le duc et lui dit : « Monseigneur, je crains que la tête d'une personne de votre nom tombe bientôt sur l'échafaud ». Et comme le duc le regardait avec surprise, La Fayette continua : « Vous avez eu le projet de me faire assassiner. Soyez persuadé qu'une heure après ma mort vous mourrez vous-même ». Le duc ayant alors protesté de son innocence, le général lui répliqua qu'il lui fallait, sans doute, accepter sa parole, mais qu'il avait cependant entre les mains des preuves si accablantes pour lui, qu'il devait ou quitter la France dans les vingt-quatre heures, ou

paraître en jugement. « Le roi », observa La Fayette à cette occasion, « a descendu quelque degré de son trône. Je me suis placé sur le dernier. Il n'y arrivera qu'en passant sur mon cadavre. Vous avez à vous plaindre de la reine ; moi aussi. Mais le moment est venu d'oublier tous les torts ». [1]

Le 14, le duc reçut ses passeports, sous prétexte d'une mission politique que lui confiait le roi ; le même jour il fit avec son confident Choderlos de Laclos, l'auteur du trop fameux roman intitulé *Les Liaisons dangereuses*, un voyage à Londres qui l'enleva pour un temps aux événements. Bien des années après la fin tragique qu'il s'était préparée, on trouva écrit de sa propre main le témoignage le plus accablant pour sa mémoire. C'était la lettre à son banquier qu'on a souvent citée depuis, par laquelle il lui donnait l'ordre de ne pas payer une somme tirée sur lui, car, disait-il, « l'argent n'est point gagné, le marmot vit encore ». [2]

Ce même duc d'Orléans, parlant un jour de Mirabeau, avait dit à son sujet qu'il n'avait « rien à perdre ». [3] La même pensée semblait former le fond des accusations dirigées contre lui non seulement par ses adversaires de la droite, par Mounier ou Necker, mais encore par La Fayette, qui malgré cela entrait en négociations avec lui peu de jours après.

[1] Lord Auckland, *Journal and Correspondence*, II, 364. — Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, I, 126.

[2] Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, I, 105.

[3] Droz, *Histoire de Louis XVI*, II, 342, note.

Le passé, sans doute, offrait assez de sujets de plaintes et de soupçons. Sans remonter à son attitude et à ses discours avant et après les evénements du 14 Juillet, il suffisait de rappeler comment, aux premiers jours d'octobre, il s'était engagé à dénoncer tous les auteurs de l' « orgie sacrilège » de Versailles, à la condition que la personne seule du roi serait inviolable, et que toutes les autres compromises dans cette circonstance seraient également responsables devant la loi : paroles d'où la reine ne fut pas la seule à conclure que Mirabeau menaçait sa vie. Mais, nous l'avons dit, le jugement impartial de l'histoire, qui doit distinguer, dans sa carrière, entre ses vues d'homme d'Etat, ses explosions de passion et ses concessions coupables à l'idole du jour, n'a cependant apporté aucune preuve à l'appui de sa complicité dans les événements d'Octobre. Son attitude au lendemain ne fut en rien celle d'un homme qui aurait eu à craindre le grand jour. Il ne se dissimulait pas quel accroissement de force et d'influence avait obtenu La Fayette par l'éloignement du duc d'Orléans. Pour lui faire contre-poids, il offrit hardiment au duc, que le public regardait comme son complice, de le défendre ouvertement dans l'Assemblée nationale, et cela aux dépens de La Fayette. Le duc s'y refusa, préférant échapper par une fuite déguisée en Angleterre aux menaces de l'un et aux offres de service presque aussi dangereuses de l'autre. [1]

[1] Droz, *Histoire de Louis XVI*, III, 44 et 127.

Bientôt après, le comité d'enquête établi par la municipalité chargea le tribunal du Châtelet de poursuivre les auteurs des événements que, par une désignation assez caractéristique, il nommait les « crimes du 6 Octobre » ; la Commune de Paris, pour le moment, était encore tout entière sous l'influence de La Fayette, et le nom de celui-ci couvrait l'œuvre de ce jour-là. [1] Quand, en août 1790, après dix mois d'enquête, le Châtelet demanda la poursuite non seulement du duc d'Orléans, mais aussi de Mirabeau, les preuves contre ce dernier étaient si faibles, que Maury lui-même le constate, [2] et que le tribun obtint de La Fayette, comme du témoin le mieux informé, la promesse de faire connaître la vérité à l'Assemblée. Mais quand vint ce jour, La Fayette ne parut pas, et Mirabeau alors écrivit à de La Marck : « Je pouvais imprimer hier à M. de La Fayette une tache ineffaçable que, jusqu'ici, je ne lui destine que dans l'histoire. Je ne l'ai pas fait ; j'ai montré le sabre, et je n'ai pas frappé. Le temps le frappera assez pour moi ». [3] La prédiction s'est vérifiée. La correspondance entre Mirabeau et de La Marck et les renseignements donnés par celui-ci sur son ami justifient Mirabeau autant qu'ils chargent La Fayette. De La Marck a fourni la preuve indéniable que La Fayette, avec qui il avait passé une partie de la nuit du 5 au 6, connaissait par-

[1] Maxime de La Rochetrie, *Les Journées du* 5-6 *Octobre* 1789. *Revue des questions historiques*, vol. 14, 1873.

[2] Droz, *Histoire de Louis XVI*, III, 274.

[3] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, II, 209.

faitement le sort réservé aux gardes du corps, mais qu'au lieu de prendre des mesures pour les sauver, il s'était porté garant auprès du comte de Montmorin de la sécurité du château pour toute cette nuit ; après quoi il était allé se reposer. [1]

Appuyé sur de semblables documents, l'historien allemand de la Révolution n'a pas hésité à accuser La Fayette non seulement d'avoir provoqué le cri du 5 octobre : « Le roi à Paris ! », mais encore d'avoir éveillé la panique à Versailles, [2] en y faisant répandre des bruits de révolte, avant même que cette révolte eût éclaté à Paris. La foi persistante dans la loyauté de La Fayette ne pourra se contenter, à l'avenir, de la défense équivoque de Rivarol, qui, devinant d'instinct le rôle du général pendant les journées d'Octobre, disait à ce propos « que dans les places importantes, le manque d'esprit a les effets de la perversité du cœur ». [3]

La politique de Mirabeau contrastait actuellement de la façon la plus formelle avec celle de La Fayette. Vingt-quatre heures à peine après l'arrivée de la famille royale à Paris, il conjura de La Mark de faire comprendre à Louis XVI que lui, les siens et la France avec eux étaient perdus, s'il n'abandonnait

[1] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, I, 115-119.

[2] * Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, I, 97-106. — Droz, par contre, dit que ce cri s'était déjà élevé plusieurs fois à Paris (*Histoire de Louis XVI*, II, 344, et III, 18).

[3] De Lescure, *Rivarol*, 223.

pas le plus tôt possible la capitale. C'est à ce point de vue qu'est rédigé le mémoire du 15 octobre.

Selon lui, le roi et l'Assemblée ne sont ni libres, ni en sûreté à Paris ; l'avenir y cache d'incalculables dangers, parce que la capitale, livrée à l'agiotage et à l'anarchie, est entraînée à sa perte en même temps que le pays. Une nation n'a de valeur que si elle travaille, fait remarquer Mirabeau, et la France s'est déshabituée du travail. Il n'y a pas à attendre de secours de l'Assemblée, composée d'éléments absolument incompatibles ; elle s'est fermé à elle-même toute voie de retour à partir du moment où elle a proclamé l'irrévocabilité de ses décrets. Parmi les ministres il n'y en a qu'un seul, Necker, qui compte. Mais lui aussi a toujours eu plus d'enthousiastes que de véritables partisans ; incapable et destructif en matière de finances, il maintient à Paris, il est vrai, une apparence de vie, mais au prix de la ruine du pays tout entier. Le retour au passé est impossible. Si le roi va à la frontière, à Metz, il se sépare de la nation et abdique. Un appel à la noblesse n'est pas moins dangereux ; la chute de l'Etat féodal est l'expiation de dix siècles d'erreurs. Le peuple ne sait pas encore distinguer entre noblesse et patriciat et anéantirait impitoyablement les gentilshommes, si on voulait tenter avec leur aide une réaction. L'unique moyen de salut est l'achèvement et l'affermissement de la Révolution par l'union la plus étroite du roi avec le peuple. Que le monarque, en conséquence, après avoir pris les mesures militaires nécessaires, quitte en plein jour sa capitale, se rende à

Rouen, en appelle de là aux provinces contre la tyrannie de la capitale, y fasse venir l'Assemblée et convoque, en vue de l'achèvement de la constitution, une Convention nationale chargée de modifier et d'améliorer ce qui dans la constitution serait impraticable. Les difficultés de ce plan ne sont pas un obstacle à sa réalisation ; on n'échappe aux grands dangers que par un danger moindre. Une crise est inévitable. [1]

L'idée que, depuis les derniers événements, la reine s'était faite de Mirabeau, excluait toute espérance de la gagner à ce plan. Le mémoire fut donc remis au comte de Provence, et l'on sait d'autant moins s'il parvint à la connaissance du roi, que de La Marck affirme expressément le contraire. C'est vers ce temps-là que le comte de Provence, parlant de Louis XVI, comparait ses irrésolutions à des billes de billard huilées, qu'on s'efforce en vain de retenir ensemble. Mirabeau, par contre, ne reculait même pas devant la perspective d'une guerre civile. Sur la remarque de Dumont que ce mémoire en était le signal, il répliqua que celui-ci ignorait à quel point la France était encore attachée à la personne du roi, combien le pays était monarchique ; si La Fayette — Cromvell-Grandisson, comme il le nommait en raillant depuis le 6 Octobre — voulait jouer au Washington, il y trouverait sa ruine [2]. Il dit également à de La Mark que la guerre civile renouvellerait les âmes et leur rendrait

[1] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, I, 364.

[2] Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*, 164.

l'énergie perdue par l'immoralité ; les Français, fit-il observer, veulent tous de l'argent ou des places ; qu'on suppose le roi en état de donner l'un ou l'autre, et son parti ne tardera pas à l'emporter. — Mirabeau voyait aussi qu'on n'arriverait à rien tant qu'un ministère fort et énergique ne serait pas à la tête des affaires. La période qui suivit fut remplie par des négociations au cours desquelles chaque jour pour ainsi dire apportait des combinaisons nouvelles. Au commencement de septembre, le député d'Aix avait demandé à l'Assemblée, dans le *Courrier de Provence*, de retirer le décret excluant les ministres de ses délibérations. Puis la chose sommeilla quelque temps, et, dans le courant d'octobre, Mirabeau prit une fois encore le ministère à partie, pour ne laisser subsister aucun doute sur sa faiblesse et son inactivité. En même temps, cependant, il négociait de nouveau avec Necker, puis avec le ministre de la justice, de Cicé, et se faisait présenter par La Fayette à Montmorin. Leurs vues différaient, l'inimitié et une défiance réciproque accrurent les difficultés. Talleyrand, l'ami de la maison Staël, était d'avis que tant que Necker resterait au ministère, il serait impossible de créer une administration viable ; son éloignement lui semblait une condition *sine qua non* ; quant à La Fayette, il n'avait aucun plan. [1] La désunion avait pénétré depuis longtemps au sein du ministère. Depuis des mois, l'archevêque de Cicé intriguait contre Necker ; Saint-Priest, qui avait de l'initiative,

[1] Jared Sparks, *Gouverneur Morris*, I, 335.

passait pour peu sûr ; Montmorin était animé de bonnes intentions, mais manquait de l'énergie nécessaire pour les réaliser. Necker essaya une fois encore de s'entendre avec Mirabeau, sans se rencontrer personnellement avec lui. Il lui fit offrir par La Fayette le poste d'ambassadeur en Hollande ou en Angleterre et une somme de cinquante mille francs pour parer à ses embarras d'argent les plus pressants. Mais Mirabeau voulait que les offres pécuniaires fussent motivées par une grande situation ; il refusa tout, à part une somme qui, du reste, fut remboursée [1]. Dès le milieu d'octobre, Mirabeau était, une fois encore, si exaspéré de l'attitude de Necker, qu'il se rapprocha complètement de La Fayette ; par lui il parvenait à la reine. Il procura à la vanité du commandant de la garde nationale et à celle de Bailly le triomphe d'une ovation de la part de l'Assemblée, le jour même où celle-ci tint sa première séance à Paris. Puis il pressa le dictateur, comme on appelait maintenant La Fayette, de former un ministère tout à sa dévotion. Une note autographe, dont Morris parle dès le 12 octobre, reconstruit le cabinet avec Necker comme premier ministre, « afin qu'il devienne aussi impuissant qu'il est incapable ; en tout cas, les derniers restes de sa popularité serviraient au roi ». Cicé aurait été nommé chancelier, Liancourt, ami personnel de Louis XVI, ministre de la guerre ; de La Marck était mis à la tête de la marine, et Talleyrand, des finances. Lui-même devenait ministre sans portefeuille ; La Fayette fai-

[1] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, I, 353, 387, 395-396.

sait également partie du ministère comme maréchal de France et généralissime, à charge de reformer l'armée. Il était question aussi de Mounier. Le projet reposait sur une alliance de tous les talents. Dans une seconde note, Talleyrand recevait les affaires étrangères, Sieyès l'instruction publique [1]. Le nouveau gouvernement aurait été un pouvoir fort. Mirabeau, en effet, partant toujours de l'idée que Paris était le grand foyer de l'anarchie, avait présenté à l'Assemblée, immédiatement après le 6 Octobre, un projet de loi martiale applicable à la capitale ; d'autre part, il avait tenté de débarrasser les finances de l'Etat de leur charge la plus écrasante, la dette flottante, qui s'accroissait toujours. De cette façon, les desseins destructifs de la Révolution devaient être utilisés en vue d'une politique grande et viable.

Pendant ce temps, Talleyrand proposa, le 10 octobre, la prise de possession des biens ecclésiastiques, projet qu'avait inspiré un livre de Puységur [2] et dont Mirabeau connaissait le motif intéressé. En cas de succès, un portefeuille récompensait Talleyrand [3], et, de plus, les quatre milliards auxquels on évaluait la valeur des biens ecclésiastiques [4] auraient été comme le gage offert par l'évêque d'Autun à la Révolution au moment où il entrait à son service.

[1] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck* I, 411-412. — Malouet, *Mémoires*, I, 373.

[2] Jules Simon, *Une Académie sous le Directoire*, d'après Bachaumont, *Mémoires secrets*, V, p. 148 et suivantes.

[3] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, I, 411.

[4] Taine, *L'ancien régime*, 18-19.

Quant à Mirabeau, tout en tenant l'Eglise pour perdue en France, il condamnait cet acte immense de spoliation comme il avait condamné le 4 Août ou les journées d'Octobre; et lorsque l'Assemblée l'eut ratifié, il le nomma la plus empoisonnée de toutes les blessures déjà faites au pays [1]. L'impulsion, toutefois, ayant été donnée par un autre, il appuya le projet de mettre les biens de l'Eglise à la disposition de la nation, à la condition de les placer sous une administration tout à fait distincte et de les employer, comme hypothèque, pour le remboursement au moins partiel, en bons du Trésor, de la dette flottante. C'est au cours de ces discussions sur la législation financière que Mirabeau jugea le moment venu pour un pas décisif en avant. Le 6 novembre, il présenta les trois propositions suivantes : assurer la tranquillité de Paris par des approvisionnements de blé, charger une administration spéciale du soin de la dette publique, et donner place aux ministres dans l'Assemblée avec voix consultative. Malgré la résistance de la droite et de l'extrême gauche, il pouvait espérer obtenir, par la puissance de sa parole, l'assentiment de ses autres collègues, si la cour, le ministère et surtout La Fayette, grâce à son influence sur la gauche modérée, le soutenaient en cette circonstance. Cette attente fut trompée. On ne vit dans le projet de Mirabeau que le danger de sa propre élévation au pouvoir ; la gauche fit ajourner le vote, et le lendemain Lanjuinais, « un des

[1] Mirabeau à Mauvillon, cité par * Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, I, 114. — Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, I, 358.

hommes de France les plus honnêtes et les plus fous »[1], se couvrit du grand nom de Montesquieu pour faire rejeter, par l'obstination avec laquelle il défendit une théorie qu'il interprétait mal, les projets en question. Il ne cacha pas un seul instant combien peu il s'agissait ici pour lui d'une des plus importantes questions constitutionnelles : « Un éloquent génie », dit-il à ses collègues, « vous entraîne et vous domine. Que ne ferait-il pas, s'il était ministre ? ».

Mirabeau répondit vainement, avec une ironie tranchante, que l'Assemblée pouvait accepter la loi et n'exclure de ses effets que lui, le député d'Aix, et son adversaire Lanjuinais. Maury et d'Espréménil, Sieyès et Montlosier, Duport et Robespierre, Lameth et Barnave, se trouvèrent soudain du même avis. La bataille fut perdue, et avec elle la monarchie[2].

Mirabeau a imputé avec indignation à Necker d'abord, puis à Cicé, la responsabilité, du changement survenu cette nuit-là dans les dispositions des députés, qui d'abord avaient semblé irrésolus. Mais il se convainquit bientôt que le vrai coupable n'était autre que celui qui n'avait « tenu aucun des engagements volontaires » qu'il avait pris avec lui, c'est-à-dire le général La Fayette, et il ne tarda pas à le lui reprocher[3].

[1] * Niebuhr, *Histoire de l'époque de la Révolution*, I, 226.

[2] Mme de Staël, *Considérations*, XII, 350. — Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, I, 130. — Droz, *Histoire de Louis XVI*, III, p. 64 et suivantes.

[3] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, I, 423.

Même après le vote du 7 novembre, le tribun ne tint pas la partie pour tout à fait perdue. « Si je suis réellement nécessaire », disait-il alors, « je puis encore arriver au pouvoir, et j'y arriverai ». En effet, ou l'Assemblée devait rapporter le décret relatif aux ministres, ou la Révolution ne s'affermirait jamais. Pour établir une alliance durable entre la royauté et le peuple, il restait encore, après l'anéantissement du clergé et la défaite de la noblesse, une institution à détruire : les Parlements. Alors il fallait nécessairement s'arrêter et se vouer à l'œuvre de la reconstruction du pouvoir royal.

Quant à la première partie du programme, elle ne tarda pas à s'accomplir. Le 3 novembre, un des adversaires politiques les plus décidés de Mirabeau, Alexandre de Lameth, proposa de proroger les Parlements pour un temps indéterminé, de les « enterrer vivants », comme il s'exprimait, jusqu'à ce que la constitution eût créé une nouvelle procédure judiciaire. Mirabeau contribua par un de ses plus violents discours, du 9 janvier 1790, à étouffer les dernières protestations de la « magistrature aristocratique » condamnée ; dans l'intervalle, il tenta une fois encore d'amener La Fayette à une résolution énergique. L'idée de confier au comte de Provence la présidence du conseil des ministres occupa quelques esprits ; mais elle dut être bientôt abandonnée, parce que le prince n'était pas assez sûr, et, d'après Mirabeau, avait fait preuve en outre d'une complète incapacité ; d'autre part, l'ami du tribun, Dumont, se range à l'avis de ceux qui voient dans le marquis de Favras la vic-

time héroïque des desseins personnels du prince. Il était tout aussi impossible d'atteindre le but à l'aide de La Fayette. Sa confiance en lui-même s'était accrue de l'hésitation qui régnait autour de lui. Il regardait comme le succès le plus heureux de savoir le roi « en sûreté aux Tuileries » ; et plus que jamais il croyait commander à la capitale, depuis que, à la suite du meurtre d'un boulanger, l'Assemblée avait décrété, pour toute la France, le 21 octobre, une loi martiale semblable à celle que Mirabeau avait réclamée pour Paris seul. Or, gouverner Paris, c'était, aux yeux de La Fayette, diriger la Révolution. Les avances de Mirabeau flattaient sa vanité ; mais il était bien résolu à ne partager avec personne la puissance qu'il croyait avoir en main, et, méconnaissant l'énorme danger de la situation, il se berçait dans une sécurité trompeuse. Le duc d'Orléans était éloigné, Mounier compromis, Necker usé, le roi entre ses mains. Il ne craignait pas Mirabeau, parce qu'il le méprisait profondément ; il regardait Lameth comme un intrigant, Barnave et Duport comme des incapables. [1] La foi aveugle en la puissance des théories allait de pair chez lui avec le dédain des personnes. En janvier 1790, Gouverneur Morris l'entendit affirmer, à sa grande surprise, que, en dépit de bien des fautes, l'Assemblée nationale avait cependant réussi à faire une constitution « infiniment

[1] La Fayette, *Mémoires*, II, 443, 458. — Jared Sparks, *Gouverneur Morris*, I, 338. — Léouzon Le Duc, *Correspondance diplomatique du baron de Staël*, 154.

meilleure que la constitution anglaise ». La lettre à Mounier du 23 octobre, que nous avons mentionnée dans le chapitre précédent, n'avait été que la courte lueur d'une appréciation plus juste de l'état des choses ; au fond, La Fayette resta toujours révolutionnaire. La veille du 6 novembre, Mirabeau écrivait à son sujet qu'il l'avait examiné de près et trouvé tout aussi incapable de rompre sa parole que de la tenir à temps. Moins de quatre semaines plus tard il ajoutait, sous l'impression des désillusions les plus amères, qu'il avait en vain averti La Fayette des écueils où il allait se briser le premier. Aveuglé par sa situation, poursuivi comme en vertu d'une fatalité par son irrésolution et son amour pour les médiocrités, il courait à sa ruine et y entraînerait l'Etat avec lui [1].

Pendant les mois qui suivirent, Mirabeau s'effaça. Un profond découragement s'était emparé de lui. Humilier ses ennemis lui était facile, mais son passé, il le sentait bien, se dressait devant lui, et il devait mourir des blessures qu'il s'était portées à lui-même.

L'année 1789 atteignit ainsi son terme, au milieu des inimitiés réciproques, de la défiance et des complots. Le baron de Staël et sa femme prirent part jusqu'au dernier moment à ses émotions et à ses vicissitudes. L'ambassadeur de Suède est nommé à plusieurs reprises comme un de ceux qui assistèrent aux conférences chez La Fayette [2]. Pour décrire la vie des salons parisiens et l'influence de ceux-ci sur

[1] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, I, 417, 423-424.

[2] Jared Sparks, *Gouverneur Morris*, I, 328.

les questions du jour, un observateur aussi attentif que Morris renvoie à l'hôtel de l'ambassade de Suède. Il avait fait en automne, chez la comtesse de Tessé, la connaissance de Mme de Staël, à l'endroit de laquelle il nourrissait des préjugés que des relations plus étroites ne parvinrent pas à dissiper complètement. Le genre de coquetterie de la jeune femme lui déplaisait, et de plus il trouvait son ton trop décidé et ses jugements trop tranchants. Son culte pour son père n'était pas non plus de nature, il s'en fallait beaucoup, à éveiller la sympathie de Morris. Quand il l'entendait dire que la sagesse était vraiment un don rare et qu'elle ne connaissait qu'un homme véritablement sage, — Necker, — le diplomate américain ne pouvait s'empêcher de considérer une telle assertion comme le comble de l'aveuglement [1].

Mais bientôt il dut avouer, lui aussi, qu'il la trouvait merveilleusement douée et affranchie de tous les préjugés vulgaires. « Sa maison », écrit-il en janvier 1790 à Washington, « est une espèce de temple des Muses où se rassemblent les hommes d'esprit et de bon ton ; ils y soupent deux fois par semaine et y dînent au moins une fois, sinon plus souvent. Le comte de Clermont-Tonnerre, un des plus grands orateurs de l'Assemblée nationale, nous lut un soir un discours très pathétique dont le but était de prouver qu'il est de l'essence de toute punition légale d'exiger une réparation pleine et entière pour tout crime ou délit, mais que la société n'a pas le droit d'infliger

[1] Jared Sparks, *Gouverneur Morris*, I, 212, 324, 335.

de son côté des punitions morales. L'homme qui a été pendu, ayant par cela même payé sa dette à la société, ne devrait donc pas laisser après lui un nom déshonoré ; cet autre qui, pendant sept années, a été condamné aux galères, devrait, lorsqu'il a fait son temps, être reçu dans la bonne compagnie, comme si rien n'était arrivé... Ce discours était très beau, très sentimental, et d'un style des plus harmonieux ; aussi excita-t-il de grands applaudissements et une approbation générale... Je n'ai pas besoin d'ajouter que, jusqu'à présent, il n'a point été prononcé dans l'Assemblée. Cependant, il serait de ceux qui font rendre un décret par acclamation. Figurez-vous qu'au milieu d'une délibération quelconque, souvent un orateur se lève ; il prononce avec plus ou moins d'à-propos un discours éloquent ; il s'anime, il s'emporte, puis tourne brusquement, et termine par une résolution imprévue qu'un *hourrah* général sanctionne à l'instant. C'est ainsi que, pendant qu'on discutait un projet de banque nationale, sur la proposition de M. Necker, il prit fantaisie à un membre de proposer que chaque député offrît à la patrie ses boucles d'argent. Cette proposition fut adoptée sur le champ avec enthousiasme ; en conséquence, l'honorable orateur défit les boucles de ses souliers, et les déposa, séance tenante, sur le bureau ; après quoi la discussion reprit son cours [1] ».

Un exemple plus frappant encore était à la portée de Morris. Il n'avait qu'à citer à Washington la lettre

[1] Jared Sparks, *Gouverneur Morris,* II, 89.

adressée à la Constituante par une femme tombée, qui, née pour l'amour, disait-elle, avait réussi à mettre ainsi de côté une somme d'argent qu'elle offrait à la patrie. Sur quoi l'Assemblée avait remercié la demoiselle en termes flatteurs, tandis que Condorcet applaudit hautement à l'anéantissement de préjugés qui faisait rentrer dans le sein de la patrie des gens tels que l'auteur de cette lettre et les comédiens [1]. Cette disposition des esprits et cette excitabilité des têtes ont fait dire à un juge impartial et fin, le duc de Lévis, qu'à l'époque où des soldats discouraient, où des juges faisaient de la politique, des littérateurs des lois, et où des abbés administraient les finances, la confusion avait atteint un degré tel, que personne n'était resté pour en rire [2]. Dans de pareilles conditions, il n'était nullement indifférent de savoir de quel côté se rangeraient les femmes d'esprit enthousiastes des idées régnantes.

Des trois grands objets auxquels se consacra la Constituante au cours de l'hiver et du printemps de 1790 : la nouvelle division de la France en quatre-vingt trois départements, la suppression des Parlements et la prise de possession des biens ecclésiastiques par l'Etat, c'est le dernier qui a surtout occupé Mme de Staël. Alors comme plus tard dans les *Considérations*, son point de vue se rapprochait de celui qu'a développé Turgot dans son article *Fondations*, rédigé pour l'*Encyclopédie*. Il y expose que la législation

[1] Condorcet, *Mémoires*, Paris, 1824, II, 36.
[2] Duc de Lévis, *Souvenirs et portraits*, 1780-89. Paris, 1819, 99.

a le droit de supprimer les corporations ou de modifier leur but, si le bien général le réclame. Il avait essayé de prouver qu'il était absurde de considérer comme inattaquables des fondations, en d'autres termes des créations sorties de la volonté d'individus isolés, et plus tard, comme ministre, il avait, conformément à cette manière de voir, agi contre les corporations séculières. La question même d'atteinte portée aux biens ecclésiastiques par l'Etat ne fut pas abordée par lui pendant la durée relativement courte de son ministère. Mais autour de lui on n'hésita pas à aller plus loin, et, en s'appuyant sur son autorité, à aboutir peu à peu à la conclusion que les prêtres, étant serviteurs de l'Etat, les biens du clergé devaient être regardés comme un simple dédommagement pour des services rendus. Tant que le clergé a paru nécessaire à l'Etat, ses droits à cette fortune ont été les mêmes, par exemple, que ceux de l'armée à sa solde; mais à présent les choses ont changé, et avec la cessation des services a cessé également le droit à leur rémunération. A ces sophismes gros de haine non seulement contre l'église proprement dite, mais contre toute institution religieuse en général, vinrent s'ajouter d'une part la détresse financière, de l'autre la perspective engageante d'y mettre un terme par la sécularisation des biens ecclésiastiques, que beaucoup de personnages indignes avaient détournés de leur destination, mais qui n'avaient pas été engloutis et perdus, comme une grande partie de ceux de la noblesse.

La mesure des dispositions nourries à l'égard du

clergé est donnée par ce fait, qu'il se trouva un évêque pour porter le coup de mort à l'ordre auquel il appartenait et pour le faire descendre, non pas, il est vrai, sans des réserves et des compensations pécuniaires, de la première place de l'Etat au rang de fonctionnarisme subordonné et soldé. Tandis que Necker était du petit nombre de ceux qui, comme le janséniste Camus, défendaient fermement le droit de propriété du clergé, [1] Mme de Staël inclinait en cette matière vers les idées de son ami Talleyrand. Elle demande, en s'appuyant sur les arguments de Thouret et de Chapelier à la Constituante, de quel droit l'homme réclamerait une durée éternelle pour ses dispositions et tenterait de retrouver dans la nuit des temps des titres éteints pour les opposer à la raison vivante ? [2] Sur ce point, elle, la protestante, se rencontrait avec la Révolution dans le sentiment de l'injustice subie. Elle la ressentait non seulement en sa qualité de membre d'une église si longtemps et si durement persécutée ; mais en outre elle avouait franchement, plus tard, que l'interdiction du mariage avec les non-catholiques lui avait coûté le bonheur de sa vie. Tandis que Necker trouvait dans ces motifs personnels une cause de réserve d'autant plus complète, sa fille revient sur l'histoire des persécutions religieuses, la guerre des Cévennes, la révocation de l'édit de Nantes, pour rendre le plus illustre

[1] *De l'administration de M. Necker*, par lui-même, VI, 276 et 142.

[2] Mme de Staël, *Considérations*. XII, 355-362. — Jared Sparks, *Gouverneur Morris*, I, 335.

représentant de l'église gallicane, Bossuet, responsable à son tour de l'alliance avec le despotisme, et pour contester à l'Eglise, qui se rangea à son avis, le droit d'occuper une situation privilégiée dans l'Etat. Si intolérante qu'était cette conclusion, Mme de Staël reconnut d'autant plus justement qu'une des principales causes du déclin de la religion en France devait être imputée à l'alliance des dogmes avec les privilèges, au mélange de la foi et de la politique. Son amour sincère de la liberté la ramena dans le droit chemin, quand elle vit le clergé attaqué, non plus seulement dans ses biens et ses honneurs terrestres, mais dans sa conscience même.

Ses notes relatives à l'année 1790 et son attitude personnelle pendant cette période indiquent d'ailleurs qu'insensiblement elle échappait à l'influence des idées de son père. Tandis que Necker, après avoir occupé la première place dans l'Etat, se voyait de plus en plus réduit au rôle de spectateur passif, il était dans l'essence des choses que sa fille, bien que toujours remplie de la même admiration pour son père, fût amenée à chercher le salut de la société ailleurs qu'auprès du gouvernement, qui, dans sa faiblesse et son humiliation, était désormais impuissant à l'entreprendre [1].

Le décret du 7 novembre avait en effet rendu impossible toute ingérence de la part du ministère, car l'Assemblée, d'une part, se refusait à donner au roi des ministres pris dans son sein, et, de l'autre, elle

[1] Mme de Staël, *Considérations*, XII, 299, 355.

s'imaginait gouverner, tandis qu'elle ne savait pas se faire obéir. Ce qui devait arriver arriva. La France se couvrit d'une armée d'employés qui, en fait, dépendaient uniquement de l'Assemblée. Le droit de suffrage, exercé pendant toute la période révolutionnaire d'après les systèmes les plus différents, équivalait presque au suffrage universel, car il s'étendait à quatre millions de citoyens actifs ; il était cependant restreint par le maintien d'un cens très bas, que la Constitution de 1791 avait fixé au prix de trois journées de travail et qui restait la seule et dernière barrière opposée à l'égalité complète rêvée par la Déclaration des Droits de l'Homme [1]. C'est ainsi que, dès 1789, les prolétaires arrivèrent à la puissance politique, avec la résolution de s'en servir contre la propriété. En outre, la liberté illimitée de la presse et le droit de réunion firent passer la direction des affaires publiques aux clubs et aux journaux.

Le club Breton, toujours dirigé par le triumvirat Duport-Lameth-Barnave, siégeait depuis octobre dans le couvent des Jacobins. Ce même Duport, qui avait armé la France, donna une nouvelle preuve de son talent pour organiser le désordre. Il créa dans les départements, sous le nom de sociétés patriotiques, des associations qui opéraient de concert avec son club, échauffaient les esprits, éveillaient les passions, se livraient à l'espionnage et à la propagande, et rendaient si difficile l'activité des citoyens tranquilles et amis de l'ordre, que les membres du club de la ca-

[1] Jules Simon, *Une Académie sous le Directoire*, 289.

pitale devinrent bientôt les vrais maîtres de la situation, jusqu'à ce qu'ils tombèrent entre les mains de leurs successeurs et ennemis mortels, les Jacobins. Mme de Staël compare ce club à « la mine souterraine toujours prête à faire sauter les institutions existantes, quand l'occasion s'en présenterait[1] ». En avril 1790, on essaya bien d'établir un contre-poids au moyen d'un autre club, le club de 1789, fondé par La Fayette Bailly, La Rochefoucauld, Talleyrand, Chapelier, Rœderer, que Mirabeau soutenait et que présidait Sieyès ; mais cette manœuvre échoua, comme toutes celles tentées désormais pour imposer une digue au torrent déchaîné. « Ces fonctions de conserver, de réprimer, d'arrêter », dit très justement à ce propos Mme de Staël, « sont celles d'un gouvernement, mais non pas d'un club ». Elle pouvait cette fois d'autant moins réussir, que le contraste entre Duport et La Fayette ou entre Barnave et Talleyrand n'était pas une lutte entre des principes opposés, mais bien une lutte pour le pouvoir. Des deux côtés on voulait la Révolution, et on voulait la dominer. Il ne fallait pas songer à une entente avec les forces conservatrices. Comment des hommes aussi fermes et aussi honnêtes que Malouet ou Clermont-Tonnerre auraient-ils pu agir d'un accord commun avec Alexandre de Lameth ou Duport, qu'ils regardaient, celui-là, comme un ambitieux aussi dangereux qu'incapable, celui-ci,

[1] Droz, *Histoire de Louis XVI*, III, 102-103. — * Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, I, 121. — Mme de Staël, *Considérations*, XII, 400.

comme un fanatique qui, pour atteindre son but, n'hésitait pas à recourir au mensonge ? [1]

L'acte le meilleur de la Constituante au point de vue pratique, la réforme de la justice, perdit par l'amovibilité des juges et leur élection par le peuple le plus précieux de ses avantages : les chances d'indépendance et de stabilité. Tandis qu'on transformait le pays avec une précipitation fiévreuse, il ne restait au ministre, qui nominalement était toujours à la tête des affaires, d'autre tâche que de payer les frais chaque jour croissants de la Révolution. Les prolétaires parisiens seuls coûtaient chaque mois à l'Etat plusieurs millions [2]. Necker annonça aux députés, le 6 mars, que le déficit pour les six mois suivants se monterait à 294 millions. Les paroles dont il accompagna cette communication ne respiraient plus, on le comprend, la confiante sécurité d'autrefois. Il parla de sa santé ébranlée par tant de soucis, de la nécessité du repos, mais point encore de retraite ; il pria l'Assemblée, qui d'ailleurs s'y refusa, de lui adjoindre une commission financière choisie dans son sein, afin que la responsabilité ne reposât plus sur lui seul. A ses demandes d'argent on avait opposé depuis novembre le projet suivant : au lieu de fonder une banque nationale garantie par l'Etat, comme Necker en

[1] Malouet, *Mémoires*, I, 281. — Léouzon Le Duc, *Correspondance diplomatique du baron de Staël*, 144. — *Galerie historique des contemporains*, IV, 281.

[2] Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, I, 206. — Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, I, 130.

avait le dessein, on proposait de chercher la sécurité de nouveaux emprunts, et avant tout de l'émission de papier-monnaie, dans la vente des biens ecclésiastiques, en commençant par les biens des couvents. Cette fois Necker résista, et c'est à son honneur. Il ne se fit pas illusion sur les conséquences financières de cette mesure : sans une réglementation préalable de l'administration et de l'emploi du fond ecclésiastique, tels que Mirabeau les réclamait en vain, ces projets, il le prévoyait, ne pouvaient conduire qu'à l'accroissement de la ruine, à l'expédient des assignats, et finalement à la banqueroute. Tandis qu'en effet on atténuait les difficultés de l'aliénation des biens de l'Eglise, on ne se trompait pas moins sur leur chiffre total. On attendait une partie du gain espéré tout d'abord de la diminution des frais d'entretien du culte, ce qui déjà impliquait la transformation de la situation intérieure de l'Eglise. C'est ce que voulait la gauche, qui espérait porter par la confiscation un coup mortel à l'Eglise elle-même. Malheureusement, Necker n'avait que des palliatifs à opposer à ce nouveau mal. La caisse d'escompte, à l'aide de laquelle il avait opéré de préférence jusqu'ici, était elle-même obérée, et un obstacle à la fondation d'une banque nationale, c'est que l'Etat, qui devait la garantir, n'avait plus de crédit [1]. Le décret du 19 décembre, qui ordonnait provisoirement la vente des biens ecclésiastiques jusqu'à concurrence des quatre cents millions payables en assignats, n'avait cependant pas

[1] Jared Sparks, *Gouverneur Morris*, II, 94.

été rapporté, mais entravé pour le moment dans son exécution, parce qu'on ne trouva pas d'acheteurs pour ces biens jetés soudainement sur le marché en un moment si défavorable. La droite comptait sur cette circonstance et attendait de Necker lui-même la réalisation de ses projets, lorsque la Commune intervint et changea tout à coup l'aspect des choses. La crainte de laisser échapper une occasion si favorable à ses desseins subversifs l'induisit à offrir de prendre les biens des couvents jusqu'à concurrence de deux cents millions, sous certaines conditions avantageuses pour elle. D'autres municipalités se déclarèrent prêtes à faire de même, et la vente des propriétés ecclésiastiques fut ainsi assurée jusqu'au chiffre de quatre cents millions. Personne ne pouvait plus se dissimuler que c'était là le premier pas vers la confiscation complète. Le clergé offrit alors vainement d'avancer pareille somme comme hypothèque sur ses propriétés. On lui répliqua que depuis les décrets du 2 novembre il avait perdu son droit sur les biens ecclésiastiques mis à la disposition de la nation, d'autant plus que, depuis le 27 juin, il n'y avait plus en France d'ordre ecclésiastique particulier. Les défenseurs les plus résolus de l'Eglise comprenaient que les combats acharnés qui se livraient maintenant sur cette question au sein de l'Assemblée n'en seraient pas moins inutiles. A la dernière tentative de paix d'un pieux utopiste démocrate, le chartreux Dom Gerle, qui voulait faire déclarer le catholicisme religion du peuple français, Mirabeau répondit en montrant de la main la fenêtre du Louvre de laquelle le

coup de fusil d'un roi avait donné le signal de la Saint-Barthélemy. C'en était fait. Le 14 et le 17 avril, la Constituante décida la rétribution du clergé et l'entretien du culte aux frais de l'Etat, la confiscation en bloc des biens ecclésiastiques, et l'émission de quatre cents millions d'assignats. Ces mesures, Necker le reconnut, lui enlevaient l'administration de la fortune publique pour la faire passer aux mains de l'Assemblée nationale. Sa manière de voir sur la moralité de la chose ne subit aucune modification ; mais de même que, en un cas bien différent, l'administrateur malhonnête a été loué pour l'habileté avec laquelle il a su, grâce au bien injustement acquis, s'assurer des amis dans le malheur, ainsi Necker crut devoir admirer cette fois l'adresse avec laquelle l'Assemblée sut envisager la situation et comment, au lieu de réclamer les impôts arriérés ou d'en exiger de nouveaux, elle sut sauver sa popularité en abandonnant ce qui ne lui appartenait pas [1].

Quelques semaines encore, et, sur ce point tout d'abord, la guerre civile entreprit, à la place de Necker, la condamnation de la politique de la Constituante. M[me] de Staël avait espéré que la création d'un gouvernement parlementaire permettrait à son père, en premier lieu, de réunir un parti autour de lui, et ensuite de triompher de l'homme en qui se concentrait toute la force vitale de la Révolution, Mirabeau [2]. La déception fut d'autant plus grande, que M[me] de Staël se

[1] *De l'administration de M. Necker*, par lui-même, VI, 142.
[2] M[me] de Staël, *Considérations*, XI, 264.

rendait un compte exact des merveilleuses qualités de ce talent, fait « de force et d'originalité, d'amertume et d'ironie », dont l'action incomparable sur les auditeurs provenait pour une bonne part de ce qu'il savait se modérer, de ce qu'à la tribune « il était surtout imposant[1] ». Seules des circonstances extraordinaires amenaient chez lui l'apostrophe provocante, l'éclat subit et foudroyant auquel la Constituante ne résistait presque jamais. Contre un pareil talent oratoire, les paroles de Necker, qui de bouche comme par écrit se livrait à de filandreuses analyses et ne s'élevait guère au-dessus des formules sentimentales du jour, seraient restées impuissantes. On était fatigué d'entendre Necker parler de son honnêteté, écrivait à Dumont le juriste Romilly, qui s'acquit plus tard une si juste célébrité[2]. En outre, depuis les journées d'Octobre, le ministre était persuadé que la vie du monarque était menacée et que, pour le sauver, il fallait accepter humblement toutes les décisions de l'Assemblée[3], condition peu faite pour enflammer l'éloquence. On en eut la preuve par les discours qu'on permettait à Necker d'adresser à l'Assemblée en de certaines circonstances, et plus encore par ceux qu'il composa pour le roi. Le 4 février 1790, Louis XVI, sur le conseil de son ministre, avait

[1] Droz, *Histoire de Louis XVI*, III, 288, note, d'après les témoignages contemporains. — Duc de Lévis, *Souvenirs et portraits*, 217.

[2] *Memoirs of the life of sir Samuel Romilly*, I, 378.

[3] *De l'administration de M. Necker*, par lui-même, VI, 167.

exhorté, dans un discours de ce genre, les représentants de la nation à la concorde et à la paix, en les assurant de son respect pour la Constitution : langage fait pour toucher momentanément les cœurs et provoquer une de ces démonstrations bruyantes dont la Constituante était coutumière, mais qui ne changeait absolument rien au cours des choses. La fatalité voulait que la cause royale eût toujours de nombreux partisans, mais point de conseillers utiles. Rivarol, consulté au nom du roi par l'intendant de la liste civile, La Porte, répondit que le monarque devait marcher avec le peuple et, s'il le fallait, même avec la populace, sacrifier la noblesse, ne pas défendre le clergé ; en morale, ajouta-t-il, on périt par l'injustice, en politique, par des fautes. Le droit est la possession appuyée sur la force ; perdez la force, et vous ne sauverez plus le droit ; il n'existe pas, pour la populace, de siècle des lumières. « Dites au roi de faire le roi, tout est là », lui fit-il dire par Malesherbes[1]. Son profond mépris pour les héros du jour et pour leur idéale égalité révolutionnaire le porta à engager le roi à se servir de la Révolution comme d'un outil qui, une fois usé, devait être rejeté aussitôt : conseil qui, d'ailleurs, a été suivi, non par le doux et irrésolu Louis XVI, mais par Bonaparte. Quand ensuite la cour, pressée par la nécessité et triomphant de son antipathie, demandait conseil à La Fayette, elle recevait une réponse semblable, pour des motifs, il est vrai, absolument opposés. L'aveugle

[1] De Lescure, *Rivarol*, 255 et 195-197.

confiance de celui-ci dans le succès de la Révolution, sa persuasion de la nécessité de tout ce qu'elle avait détruit et de la valeur des garanties qu'elle offrait à la liberté [1], se résumaient, comme la haine de Rivarol, dans cet axiome : « Le roi à la tête du mouvement ». Gouverneur Morris, en homme pratique, était d'un avis différent. Sur la demande du roi, il lui fit remettre par le médecin de la reine, Vicq d'Azyr, un mémoire où il était dit que le monarque ne devait pas goûter une fois encore des fruits amers que lui avait valus son commerce personnel avec l'Assemblée, mais laisser s'user la situation actuelle et attendre un revirement inévitable. [2] Morris fit plus, et demanda à La Fayette de résigner son commandement de la garde nationale, parce qu'il ne possédait plus sur elle d'autorité réelle [3]. Il était à prévoir que cette demande ne serait pas entendue ; elle eut pour effet de les désunir l'un et l'autre, et un séjour de Morris en Angleterre, où l'appelaient les ordres de son gouvernement, éloigna pour un temps cet observateur incommode, qui prêchait dans un désert.

On était au printemps de 1790. Aux difficultés intérieures venaient se joindre les complications du dehors. Le 10 février, l'empereur philosophe qui avait recueilli l'héritage de Marie-Thérèse mourait désenchanté. A la limite de son empire, en Belgique, se déchaînait, provoquée par lui, une révolution en faveur du recouvrement d'anciens droits solennelle-

[1] La Fayette, *Mémoires*, II, 439.
[2] Jared Sparks, *Gouverneur Morris*, I, 338.
[3] Jared Sparks, *Gouverneur Morris*, I, 349.

ment garantis et qui n'avait avec les événements qui se passaient en France que ce point de contact : c'est qu'elle aussi remuait le pays jusque dans ses fondements. Cela suffisait pour que ce mouvement, mené par des prêtres, des nobles et des paisibles bourgeois, ralliât les sympathies de La Fayette et de ses amis, qui se laissaient aller contre toute évidence à l'illusion que cette révolution, commencée en faveur du droit historiquement établi, finirait par s'entendre avec la leur. D'un autre côté, le ministère français commençait également à voir dans la guerre le moyen de se délivrer d'une situation intérieure intolérable. Montmorin, aux affaires étrangères, n'inclinait pas moins à intervenir dans une lutte en faveur de l'Espagne contre l'Angleterre, que La Fayette n'était prêt à tirer l'épée, à Bruxelles, pour son idéal de liberté, à Amsterdam, contre les Orangistes alliés à l'Angleterre [1]. La guerre, qui offrait au gouvernement la chance de retrouver une armée, ouvrait à La Fayette la perspective d'un succès personnel et d'un regain de popularité. Pour les mêmes raisons, les Jacobins jetèrent dans la balance, par tous les moyens en leur pouvoir, l'opinion opposée. Robespierre, à qui la guerre devait donner la puissance, la dénonça en attendant comme une conspiration des rois contre les peuples, et l'on se livra dans l'Assemblée à de grands débats sur le droit de guerre et de paix.

Ils avaient été précédés, en apparence du moins,

[1] Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, II, 54, 61, 93-95.

par un traité de paix, et ce traité avait été conclu entre la monarchie et Mirabeau.

Le comte de Mercy, ambassadeur de l'empereur Léopold à la cour de sa sœur, avait, sur le désir particulier du roi et à l'insu de Necker, ménagé au mois d'avril, à l'aide de La Marck, le rapprochement du tribun avec la cour. Il était parvenu à convaincre la reine que Mirabeau n'avait eu aucune part aux événements du 6 Octobre ; rassurée sur ce point, l'antipathie de la princesse contre La Fayette fit le reste et triompha de ses dernières hésitations relativement à une entente avec le député d'Aix. Le père de celui-ci, « l'ami des hommes »,était mort à la fin de 1789, sans que cette mort améliorât essentiellement, pour le moment du moins, la situation financière de son fils. Le roi lui fit proposer alors de payer ses dettes, qui se montaient à 208,000 livres, et mit en outre 6,000 livres par mois à sa disposition. Le point d'honneur d'un homme intègre se serait refusé à de semblables propositions ; mais Mirabeau se contenta d'affirmer que cela ne changeait rien à son attitude politique, et il accepta. Autant qu'il pouvait le faire sans compromettre sa popularité, il était depuis longtemps le défenseur des prérogatives royales. De La Marck raconte que, plus que le roi, Mirabeau sentait tout ce qu'avait de pénible la situation de celui-ci[1]. Le monarque, lui, regardait la diminution de ses prérogatives comme un avantage personnel ; quand Mme de

[1] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, I, 150. — Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, II, 39, 46.

Staël prétend qu'un roi ne peut consentir à l'affaiblissement de son pouvoir, elle juge d'après son sentiment à elle[1]. Le descendant de Louis XIV se serait accommodé de toute situation supportable. Mirabeau, par contre, voulait une royauté forte et puissante, aussi bien à l'époque où, repoussé par la monarchie, il créait sa popularité par son opposition contre elle, que maintenant où il se faisait payer pour sauver le trône, si cela était encore possible. Dans cette alliance trop tardive, la partie sincère était, chose curieuse, celle qui risquait sa tête ; les hésitations, le manque de confiance, les restrictions blessantes, l'irrésolution continue étaient au contraire du côté de ceux qu'il s'agissait d'arracher à leur perte. On sait comment Mirabeau, que la reine avait reçu à Saint-Cloud le 3 juillet 1790, revint conquis par les grâces de la souveraine, « le seul homme que le roi ait à son côté » ; pour lui sauver la vie, répétait-il, il faut aussi sauver sa couronne ; la perte de l'une entraînerait la perte de l'autre. Mais la princesse, imprévoyante dans ses choix et si souvent abusée, ne se montrait plus susceptible d'une confiance durable : témoin la duchesse de Polignac, qui avait perdu sa faveur quand la haine de la populace la força, à cause de cette faveur même, qu'on lui supposait encore, à fuir à l'étranger[2]. On aurait pu croire que Mercy, du moins, le serviteur éprouvé de sa mère et son propre ami et conseiller à elle-même depuis sa tendre jeunesse, échapperait à cette humeur changeante :

[1] Mme de Staël, *Considérations*, XI, 336.
[2] Duc de Lévis, *Souvenirs et portraits*, 134.

mais nous savons par la reine elle-même, qui le dit en 1792 à la duchesse de Tourzel, qu'elle l'accusait d'être insensible à son sort et de ne la tromper pas moins que son autre confident, le baron de Breteuil; ce dernier, ajouta-t-elle, n'a jamais obéi qu'aux suggestions de son égoïsme [1]. Il faut sans doute mettre en partie sur le compte du malheur la dureté de ces jugements ; il n'en est pas moins vrai que Necker et même La Fayette, vers lesquels la reine inclinait en des temps meilleurs, avaient été victimes de ces caprices. Necker avait passé par tous les degrés de faveur et de disgrâce [2]. L'antipathie invincible, la répulsion instinctive que, depuis le début de la Révolution, Marie Antoinette éprouvait pour La Fayette, ont joué un rôle important dans celle-ci. Sous ce rapport du moins, l'accord entre elle et Mirabeau paraissait assuré. Cette antipathie n'empêcha pas cependant le roi, alors que les négociations avec Mirabeau avaient déjà lieu, de s'obliger solennellement à accorder son entière confiance à La Fayette dans toutes les questions constitutionnelles [3]. Tandis que les ministres ignoraient les rapports qui existaient entre La Fayette et la couronne, Mirabeau à son tour ne fut pas mis au courant de ces négociations ; il n'en tenta pas moins de gagner La Fayette à sa politique et de l'amener à s'unir à lui pour le salut de

[1] Duchesse de Tourzel, *Mémoires*, II, 166.

[2] Léouzon Le Duc, *Correspondance diplomatique du baron de Staël*, 116, 117, 125.

[3] Droz, *Histoire de Louis XVI*, III, 194-195. — La Fayette, *Mémoires*, II, 449.

l'Etat[1]. Il réussit aussi peu à cela qu'à s'assurer d'une façon complète et durable la confiance de Louis XVI et de la reine, et il dut tenter seul la terrible aventure de sauver la monarchie en dépit de la cour[1], la liberté en dépit des Jacobins, la hiérarchie sociale en dépit de la noblesse, et, au moment où Edmond Burke déclarait la France « rayée du système européen » et préparait son manifeste contre la Révolution[2], de sauver cette Révolution d'elle-même.

La lutte gigantesque commença au cours des débats sur le droit de guerre et de paix, amenés par les bruits de guerre. Mirabeau voulait la paix. Il avait depuis longtemps deviné que la guerre assurerait nécessairement le pouvoir à ces Jacobins qui continuaient à se dresser contre lui. Mais il demandait qu'on donnât au gouvernement les moyens de défense nécessaires, et l'Assemblée remit au roi le droit de paix et de guerre, en gardant pour elle celui de voter les sommes nécessaires et de réclamer la responsabilité ministérielle. Le lendemain, des brochures et des journaux annoncèrent la grande trahison du comte de Mirabeau. La gauche remit sa cause entre les mains de Barnave ; la droite trouva en Maury un orateur qui cette fois se surpassa. Mais Mirabeau vainquit, en ce sens au moins qu'à l'avenir l'Assemblée nationale ne devait décider la question que sur la proposition du roi et avec sa sanction. Ce jour-là,

[1] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, II, 1-7, 15, 19-22. — La Fayette, *Mémoires*, II, 367.

[2] Ce discours de Burke est du 9 février 1790, et ses *Considérations* parurent en novembre.

La Fayette fut du côté de Mirabeau, qui ne dépassa plus ce triomphe oratoire du 22 mai ; la victoire politique resta néanmoins incomplète et isolée. C'est ce que prouvèrent les événements des semaines suivantes : les débats sur la constitution civile du clergé, auxquels Mirabeau ne prit point part, et l'abolition de la noblesse comme préparation à la grande fête de la liberté et de l'égalité, — la Fédération, — qui devait être célébrée le jour anniversaire du 14 Juillet.

De même que, dans la nuit du 4 Août, elle avait sacrifié ses privilèges, la partie de la noblesse qui avait commencé la Révolution lui sacrifia sans hésiter, le 19 juillet, ce qui subsistait encore : les honneurs extérieurs, titres, armoiries et autres distinctions. Des noms qui, parfois, pouvaient revendiquer des siècles d'illustration, devaient être abolis : les Montmorency se nommer Bouchard, les Mirabeau, Riquetti. « Vous avez pendant quatre jours désorienté l'Europe », ripostait brusquement ce dernier au journaliste qui l'avait nommé Riquetti l'aîné ; et il choisit ce moment pour mettre ses domestiques en livrée [1]. Contrairement à Alexandre de Lameth, à Noailles, au jeune Matthieu de Montmorency, à La Fayette, — qui avait conseillé tout particulièrement au roi d'abolir la noblesse, il insistait sur la force des souvenirs, sur l'impossibilité de détruire à ce point de vue la véritable idée des distinctions sociales [2]. Il fallait assurer l'égalité devant la loi ; tout le reste n'était qu'un jeu déguisé de la vanité. Mira-

[1] Duc de Lévis, *Souvenirs et portraits*, 209.
[2] *Lettres de Mirabeau à un de ses amis d'Allemagne*, 519.

beau voyait juste, et un avenir prochain montra combien il était absurde de vouloir combattre des institutions qui, fondées sur la nature humaine elle-même, reparaissent toujours sous une forme ou sous l'autre. Au lieu de supprimer les distinctions existantes, le marquis de Condorcet proposa de permettre à chacun de se les arroger à son gré, et Napoléon répara plus tard la faute de la Constituante, en créant, dans son intérêt, une noblesse militaire.

Necker essaya en vain d'empêcher ce décret[1]. Le suivant, sur la constitution ecclésiastique, eut des conséquences beaucoup plus graves encore.

Nous avons dit pour quelles raisons le mouvement qui amena la convocation des Etats-Généraux trouva le clergé de paroisse avec lui. Dès le début, les témoignages de sympathie et de dévouement donnés par celui-ci à la cause populaire étaient si peu équivoques, que rien n'eût été plus facile que de lui conserver ces sympathies. L'œuvre la plus malaisée était incontestablement de se l'aliéner et de transformer le prêtre en un adversaire. L'année 1789 n'était pas révolue, que déjà l'Assemblée nationale avait réalisé ce problème. Cette fois, la faute n'en était pas à la vue bornée de ses théoriciens, mais au contact de leurs doctrines avec d'autres influences et d'autres mobiles.

Les tendances politiques de l'époque, son idéal égalitaire niveleur, devaient forcément entrer en opposition avec une organisation fondée, comme l'Eglise

[1] Necker, *Mémoire au roi*, mai 1790.

catholique, sur l'autorité, sans qu'il fût nécessaire pour cela d'appeler à l'aide la « conspiration de l'athéisme ». Dès qu'il fut entendu qu'en 1789 il ne s'agissait nullement de la liberté, du respect des droits de tous, du libre développement des forces intellectuelles et matérielles de la nation, mais de l'application d'une théorie toute spéciale destinée à fonder la souveraineté des masses, et, pour préparer la voie à cette souveraineté, de l'introduction de la centralisation administrative et de l'uniformité sociale, il fallait en venir tôt ou tard aux prises avec tout ce qui, en dehors de ce système, prétendait encore à l'indépendance.

Une pareille théorie sociale ne pouvait se contenter de l'anéantissement du clergé comme ordre ; il lui fallait aller plus loin et entreprendre la réforme de la constitution de l'Eglise elle même.

Le passé seul de l'Eglise gallicane peut expliquer comment les forces destructives de la Révolution se rencontrèrent précisément en ce point avec les tendances rénovatrices dans cette Eglise elle-même.

Par le Concordat de 1516, le pape Léon X avait abandonné à la couronne de France, au prix de grands avantages matériels pour la curie, le droit exercé jusque-là par les chapitres de l'Eglise gallicane, de nommer les évêques et les hauts dignitaires. De ce temps date l'alliance avec la monarchie ; d'abord imposée au clergé par la force, elle fut ensuite acceptée par lui. Le clergé appuya le pouvoir de la couronne, fonda avec elle l'unité du royaume, et éleva à la hauteur d'une théorie la doctrine de la puissance illi-

mitée des princes, qui plus tard, sous Louis XIV, fut appliquée au profit du roi contre Rome elle-même [1].

La couronne, de son côté, dépouilla peu à peu le clergé de tous ses droits de souveraineté et d'indépendance, mais lui laissa en échange splendeur et richesse, le dédommagea de la perte de son ancienne influence comme corps en l'appelant aux emplois les plus importants de l'Etat, et récompensa son dévouement à l'idée de l'unité politique du royaume par le maintien de l'unité religieuse dans la foi. Le monarque qui occupa Avignon, en appela du pape à un concile œcuménique et fit emprisonner son nonce, n'en poursuivit pas moins l'hérésie et révoqua l'édit de Nantes. Le gouvernement de Louis XIV à son apogée marque en France le point culminant de l'alliance entre la monarchie et l'Eglise ; mais cela seul explique comment la réaction inévitable devait se produire. L'importance de l'Eglise gallicane ne consistait pas seulement dans sa puissance extérieure, mais plutôt en ceci qu'elle avait créé une grande doctrine scientifique et l'école de théologie qui lui donna son nom et qu'illustrèrent tant de saints et savants docteurs. Ses doctrines contrastaient complètement avec celles que les Jésuites devaient produire plus tard, et quand la lutte contre les protestants commença à s'épuiser sur le terrain théologique, les dissensions éclatèrent au sein de l'Eglise française elle-même ; les esprits les plus élevés y prirent part, non seulement des évêques et des théologiens comme Saint-Cyran, les Ar-

[1] Bossuet, *La politique tirée de l'Ecriture sainte.*

naud, Bossuet, Fénelon, mais des laïques de la valeur d'un Pascal et d'un Racine. La lutte ne resta pas bornée au terrain théologique. Le pouvoir séculier, habitué à intervenir dans les dissensions religieuses, à parer les attaques du dehors et à poursuivre l'hérésie, n'hésita pas à faire sentir cette fois tout le poids de la persécution aux gallicans et aux jansénistes, et cela au profit des doctrines jésuitiques, qui étaient parvenues à s'imposer au roi par ses confesseurs. Louis XIV mourut; mais la persécution continua et étouffa toute vie intellectuelle dans l'Eglise.

Extérieurement, sans doute, le calme était rétabli; mais c'était le calme d'un cimetière. Les dignitaires parmi le clergé vivaient dans la jouissance, dans l'intrigue politique, trop souvent aussi dans les égarements d'une vie de désordre. Le champ de la théologie restait en friche. L'esprit de résistance continuait à vivre dans les Parlements et poussait la magistrature à cette opposition qui prépara, contre ses vœux, la Révolution.

Le châtiment ne se fit pas attendre. L'abolition des Jésuites était avant tout l'œuvre des Parlements, la revanche prise par la magistrature janséniste; mais la blessure faite à la conscience française ne devait pas se fermer. L'orthodoxie forcée devint une ignorance indifférente; la suppression de la liberté enfanta l'hypocrisie. Les doctrines matérialistes entrèrent par la brèche. La conscience religieuse, toutefois, quoique refoulée et condamnée au silence, n'était pas éteinte. Aux doctrines destructives qui ralliaient à elles la grande majorité des esprits cultivés, le peu-

ple opposait la pratique des vertus modestes qui maintiennent les civilisations et préservent les peuples de la ruine ; d'autre part, la vieille doctrine gallicane, la sévère pratique janséniste continuaient à vivre chez des théologiens instruits et de pieux laïques avec cette opiniâtreté propre à toutes les convictions persécutées.

Or, maintenant que tous les liens politiques et sociaux allaient se rompre et que la liberté, si elle n'était pas le but, était du moins le mot d'ordre, rien de plus naturel pour ces membres si longtemps opprimés de l'Eglise que de croire le moment venu de réclamer à leur tour la liberté et d'établir un état de choses qui exclût le réveil de la tyrannie et de la contrainte. C'est ainsi que s'explique la part prise aux travaux du comité ecclésiastique, d'où sortit la constitution civile du clergé,par des hommes sincèrement religieux, tels que Lanjuinais, l'avocat Camus, dont l'autorité en matière de droit canon était reconnue, par Treilhard, Freteau, Durand-Maillane. Pour eux il s'agissait réellement d'une réforme, du retour à la pureté des temps apostoliques. Au milieu de leur génération hostile à toute tradition, dont l'idéal consistait à tout renouveler de fond en comble, ils revinrent seuls au vieux droit et réclamèrent l'ancienne constitution de l'Eglise gallicane.

Mais ils ne s'aperçurent pas en quel moment et à l'aide de quels alliés ils cherchaient à atteindre un pareil but. Un politique éprouvé, qui devait devenir le gendre de Mme de Staël, a mis en garde contre les luttes qui sont assurées du concours de tous les élé-

ments douteux, tandis que les amis de l'ordre et de la légalité, effrayés des conséquences qu'ils prévoient, se jettent du côté opposé [1]. C'est une lutte de ce genre qu'entreprirent les jansénistes et les gallicans de la Constituante. La gauche vint avec empressement à leur rencontre. Grâce aux dispositions par lesquelles un Camus ou un Grégoire espérait rétablir le christianisme des premiers siècles, les Jacobins affirmaient le principe de la souveraineté du peuple, de l'omnipotence de l'Etat dans l'Eglise elle-même, et pendant qu'ils demandaient que Rome rendît au gallicanisme toutes ses prérogatives, ils mirent de leur propre autorité la main dans les affaires de l'Eglise.

Non seulement, en effet, la distribution des diocèses d'après les quatre-vingt trois nouveaux départements entraînait la suppression de cinquante-trois évêchés sur cent trente-six ; mais le mode d'élection aussi fut changé ; désormais les électeurs de chaque district devaient nommer le curé, ceux du département, l'évêque. Pour exercer ce droit, il n'était pas nécessaire d'être catholique ; il suffisait d'assister à une messe. Tous les chapitres et tribunaux ecclésiastiques furent supprimés. Les évêques devaient à l'avenir communiquer au pape leur nomination ; mais il leur était défendu de lui demander l'investiture canonique, et celui-ci perdait le droit de dispense. Tout élu avait à jurer fidélité à la nation, au roi et à la Constitution. Robespierre demanda en outre la

[1] Duc de Broglie, *Notices biographiques inédites*, citées par Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, I, 213.

suppression du célibat pour les prêtres, et Barnave déclara que les vœux monastiques étaient une atteinte aux Droits de l'Homme. L'espoir que l'exécution de ces dispositions détacherait le clergé de la cause de la Révolution et transformerait en adversaires ceux-là surtout qui lui avaient fait les plus grands sacrifices, cet espoir stimula les Jacobins, au lieu de les arrêter. Ce qu'ils préféraient de beaucoup à l'alliance avec l'Eglise, c'était sa destruction.

Non seulement le roi [1], mais des prélats tels que le noble Boisgelin, archevêque d'Aix, Cicé, que nous avons plus d'une fois nommé, et des prêtres de la disposition conciliante de l'abbé de Montesquiou, tentèrent d'amener une entente entre l'épiscopat français et Rome : ils s'appuyaient sur ce fait que la constitution civile, inacceptable sur quelques points, renfermait sur d'autres des dispositions sages et utiles. Ils réussirent du moins à faire différer pendant sept mois, du 24 août, jour où le roi la sanctionna, jusqu'au 10 mars 1791, sa condamnation par le doux Pie VI.

Mais depuis dix mois déjà différentes provinces françaises avaient répondu par la guerre civile à l'ingérence de l'Assemblée nationale dans l'organisation intérieure de l'Eglise. La population des campagnes, voyant que les biens ecclésiastiques jusqu'ici sagement administrés ou affermés à bas prix tombaient entre les mains de spéculateurs ou lui étaient enlevés par les nouveaux propriétaires, protesta, par

[1] Chauvelot, *Lettres de Louis XVI.* Louis XVI à Pie VI, 2 juillet 1790.

des pétitions à l'Assemblée, contre la chute de la religion catholique ; et celles-ci étant restées sans résultat, on recourut aux armes.

En Alsace, en Bretagne, dans le midi surtout, en Provence, à Aix, à Marseille, à Nîmes, à Montauban, il se livra des combats meurtriers entre catholiques et protestants, entre les partisans de la Révolution et leurs adversaires [1].

La Constituante répondit à ces manifestations de la volonté nationale par la mise en vente, ou, pour parler plus exactement, par le gaspillage des biens ecclésiastiques non encore vendus, par le pillage officiel des églises et des sacristies, des cloîtres et des couvents, et par l'achèvement de la constitution civile. La conviction qu'il ne s'agissait décidément que d'un complot contre la religion s'empara alors avec une force irrésistible de la partie de la nation restée croyante. Il ne fut plus question de nouvelles réformes ecclésiastiques ; en présence du danger extérieur, les rangs se serrèrent d'autant plus. Ce qu'aurait été impuissante à faire la conscience religieuse, ébranlée chez tant d'individus, le sentiment de la solidarité, l'honneur et l'esprit de corps le firent. « Nous nous sommes comportés en 1791 comme de véritables gentilshommes », disait plus tard l'archevêque de Narbonne ; « car de la plupart d'entre nous, on ne peut pas dire que nous ayons agi par religion ». Il n'y eut plus tard que cinq évêques, dont trois des plus mal famés, Talleyrand, Loménie de Brienne et

[1] Taine, *La Révolution*, I, 322. — René Lavollée, *L'Eglise et la Constituante*, *Correspondant*, septembre 1873.

Jarente, prêts à accepter la constitution civile. Sous les provocations de la gauche, en réponse aux menaces de Mirabeau, le gallican Montlosier dit ce mot, que les débats de trois Assemblées révolutionnaires n'ont pas fait oublier : « Je ne crois pas, quoi qu'on puisse faire, qu'on parvienne à forcer les évêques à quitter leur siège. Si on les chasse de leur palais, ils se retireront dans la cabane du pauvre qu'ils ont nourri ; si on leur ôte leur croix d'or, ils prendront une croix de bois. C'est une croix de bois qui a sauvé le monde [1] ».

En dépit de ses assurances de complète liberté et de tolérance dans le domaine religieux, l'Assemblée recourut à la force ; le 20 novembre, elle contraignit tous les prêtres à prêter serment à la constitution, y compris la constitution civile du clergé, sous peine de perdre immédiatement leurs charges et d'être poursuivis comme perturbateurs publics [2]. De cette décision date le schisme de l'Eglise française, schisme qui divisa toute la nation et accéléra la ruine. A contre-cœur, sous la pression de l'Assemblée, les menaces des tribunes et celles d'un soulèvement, Louis XVI, après d'inutiles tentatives pour obtenir une solution de Rome, finit par céder et signa, le 23 décembre, le décret du 27 novembre. Cet acte, qui le mit en désacord avec sa conscience, explique ses projets de fuite, son plan de recourir à l'aide de

[1] A. Bardoux, *Le comte de Montlosier et le gallicanisme*, 37. Ces paroles sont inscrites sur sa tombe.

[2]* Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, I, 230, note 1.

l'étranger. « Plutôt roi à Metz que maître de la France dans de pareilles conditions », dit-il un jour au comte de Fersen [1].

Le sentiment écrasant que la situation n'était plus tenable s'empara de lui pendant cette matinée d'avril 1791 où la foule furieuse le força de renoncer au départ pour Saint-Cloud, où il voulait aller faire ses dévotions de Pâques auprès d'un prêtre insermenté. Il fut perdu à partir du 29 novembre, où il opposa son *veto* au décret de la Législative qui passait de la persécution cachée et indirecte à la persécution ouverte, et menaçait tous les prêtres insermentés de la privation de leur traitement et de l'expulsion. Les deux tiers du clergé catholique furent frappés par cette loi ; les prisons se remplirent d'ecclésiastiques. Vingt-huit mille environ d'entre eux furent déportés [2]; d'autres s'exilèrent volontairement. On calcule que 2183 personnes — prêtres, moines et religieuses — perdirent, pendant la Révolution, la vie à cause de leur état [3].

Cette fois, l'auteur des *Considérations* n'hésite pas un instant à se ranger du côté des victimes. Le sentiment de la justice, que la question de propriété avait été impuissante à éveiller, se ranima devant la persécution : « Un grand tort », dit Mme de Staël, dont

[1] Le roi à Fersen, dans Droz, *Histoire de Louis XVI*, III, 299 et 320. — *Mémoires de Bouillé*, IX et X. — Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, II, 128.

[2] De Pradt, *Les quatre Concordats*, II, 34.

[3] *Martyrologe du clergé français pendant la Révolution*, Paris, 1840. — L'abbé Carron, *Les confesseurs de la foi dans l'Eglise gallicane à la fin du dix-huitième siècle.*

il semble cependant qu'il devait être facile à l'Assemblée constituante de se préserver, c'est la funeste invention d'un clergé constitutionnel ; exiger des prêtres un serment contraire à leur conscience... c'était mettre l'intolérance politique à la place de l'intolérance religieuse... Cependant le prêtre qui refusait un serment théologique exigé par la menace agissait plus en homme libre que ceux qui tâchaient de le faire mentir à son opinion ». Mme de Staël comprend très bien que le glaive de la persécution était à deux tranchants, et que, tandis qu'il atteignait ceux qui refusaient le serment, il abaissait en même temps ceux qui le prêtaient[1].

Elle donne à cette occasion un curieux détail : « Trois évêques », dit-elle, « étaient nécessaires pour sacrer les schismatiques et leur communiquer ainsi le pouvoir d'ordonner d'autres prêtres à leur tour. Sur ces trois évêques, dont la fondation du nouveau clergé dépendait, deux, au dernier moment, furent près de renoncer à la bizarre entreprise que la religion et la philosophie condamnaient également ». Ce détail fait pour la première fois allusion à un épisode de la vie de Talleyrand, qui, bien que raconté par lui-même à son ami Dumont, ne fut rendu public qu'assez tard.

Quand il s'agit de trouver, avec Talleyrand, deux évêques pour consacrer les prêtres constitutionnels, Gobel, évêque de Lida *in partibus*, informa son collègue d'Autun que le troisième, Miraudet, évêque

[1] Mme de Staël, *Considérations* XII, 363, 409.

de Babylone également *in partibus*, ne voulait plus se joindre à eux. A cette nouvelle, Talleyrand alla trouver ce dernier et lui dit que l'évêque de Lida était en train de les abandonner tous deux, qu'il savait bien, lui, quel effet ce refus produirait sur le peuple, et qu'il ne voulait pas se laisser lapider, mais tenait à prévenir à temps la trahison d'un collègue. Tout en parlant, il faisait jouer le chien d'un petit pistolet qu'il avait tiré de sa poche au cours du colloque. La menace réussit, et la cérémonie eut lieu sans autres difficultés [1].

Ceci se passa en février 1791 ; mais nous empiétons sur les événements. A l'époque qui nous occupe, dans l'été de 1790, il s'agissait de la célébration d'une fête, la première de la Révolution. Le jour anniversaire du 14 Juillet, sur le Champ de Mars, devant l'autel de la Patrie, en présence de la famille royale, de l'Assemblée, des délégués de la garde nationale de toutes les provinces et d'un concours immense de peuple, on prêta serment à la Constitution encore inachevée. Devant l'autel se tenait, en habits pontificaux, prêt à bénir le drapeau rajeuni de la France et à célébrer la messe, l'évêque d'Autun. Il était assisté de l'abbé Louis, le futur ministre des finances de la Restauration. On raconta plus tard que Talleyrand et lui échangèrent en ce moment des mots cyniques [2]. Quand le roi vint jurer fidélité à

[1] Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau*. — Jared Sparks, *Gouverneur Morris*, I, 354. — Sainte-Beuve, *Talleyrand. Nouveaux Lundis*, XII, 12. — Mme de Staël, *Considérations*, XII, 363.
[2] Sainte-Beuve, *Talleyrand. Nouveaux Lundis*, XII, 12.

cette Constitution qui, par une série de vingt mille paragraphes et décrets [1], lui avait enlevé le pouvoir, l'enthousiasme de la foule fut indescriptible. La duchesse de Tourzel nomme cette fête « le dernier beau jour de la reine », et raconte que Barnave, lors du retour de Varennes, dit à Madame Elisabeth que si le roi, mettant à profit l'opinion alors existante, s'était rendu dans les provinces, les députés auraient été perdus [2]. La remarque de la duchesse est confirmée par ce passage d'une lettre de La Fayette à Washington, en date d'août 1790 : « Le peuple commence à être fatigué de la Révolution non moins que de l'Assemblée [3]». Le baron de Staël et sa femme ont décrit tous deux en témoins oculaires le jour que la fille de Necker, sous l'impression de l'exaltation régnante, eût été tentée de saluer comme le premier jour de l'ordre nouveau et de la monarchie modérée, si l'inquiétude qu'elle lisait dans les traits de son père ne l'avait mise en garde contre une confiance prématurée [4].

En fait, ce premier anniversaire de la prise de la Bastille eut des résultats presque aussi graves.

Quand les Jacobins s'aperçurent, à certains signes indéniables, que l'on commençait à se fatiguer de la Révolution, ils concentrèrent leurs forces et redoublèrent leurs efforts. Camille Desmoulins prêcha

[1] * Niebuhr, *Histoire de l'époque de la Révolution*, I, 135.
[2] Duchesse de Tourzel, *Mémoires*, I, 150.
[3] La Fayette, *Mémoires*, III, 140.
[4] Léouzon Le Duc, *Correspondance diplomatique du baron de Staël*, 166. — Mme de Staël, *Considérations*, XII, 377-381.

l'insurrection ; la monomanie du meurtre éclata chez Marat. L'organe de celui-ci, l'*Ami du Peuple*, demanda des pierres pour lapider tous ceux qui osaient encore prêcher des doctrines royalistes, et avec eux les ilotes et les sybarites voués à la défense de la tyrannie. Il écrivit la phrase horriblement fameuse : « Cinq ou six cents têtes abattues vous auraient assuré repos, liberté, bonheur ; mais une fausse humanité a retenu vos bras et suspendu vos coups ».[1]

En même temps, les promoteurs d'une réorganisation de l'armée étaient menacés du gibet et du bûcher. C'est sur ce point surtout que se dirigeait l'infaillible instinct de la destruction.

L'abolition de la noblesse avait jeté un nouvel élément de discorde dans l'armée, confirmé les soldats dans leurs idées d'égalité et dans l'indiscipline, rendu dans la même proportion les officiers défavorables à la Révolution. Les provocations quotidiennes de la presse démagogique à la révolte, au meurtre des officiers traîtres et aux mesures les plus absurdes, ne manquaient pas leur effet. En juin 1790, Mirabeau nommait l'armée un instrument gigantesque de pillage et de meurtre : villes et campagnes, dit-il, tremblaient devant les soldats révoltés. Les régiments de Nancy répondaient à la suppression des clubs militaires, que venait de voter enfin l'Assemblée, par une sédition que l'énergique Bouillé apaisa avec le secours de la garnison de Metz, restée fidèle. Mais cette victoire de l'ordre fut isolée, et l'indisci-

[1] Marat, L'*Ami du Peuple*, cité par Droz, *Histoire de Louis XVI*, III, 245. — Taine, *La Révolution*, II, 333-334.

pline grandissait à vue d'œil. Après le 14 Juillet, Rivarol avait remarqué en raillant que ce qui jadis était pour toute armée un titre de honte, la désertion, devenait maintenant pour elle un titre de gloire [1]. Mirabeau proposa de licencier l'armée entière et de la reformer avec des éléments tout nouveaux ; sa proposition fut rejetée, mais la transformation fut entreprise. On laissait au roi la nomination aux grandes fonctions militaires ; pour tout le reste, l'armée était soustraite à son influence. D'un côté on cherchait à rétablir la discipline, de l'autre on accordait aux soldats le droit électoral, du moins pour les grades inférieurs, et l'on introduisait le jury en matière de crimes militaires. Le véritable but de l'Assemblée nationale était bien moins de réorganiser l'armée, que de la soustraire à l'autorité du gouvernement et de la diriger elle-même. Elle avait préparé le terrain en augmentant la solde des simples soldats et en faisant d'autres concessions ; il s'agissait seulement de trouver les ressources financières nécessaires à l'exécution de ses promesses.

L'émission des assignats avait commencé en avril ; en août, trois cent trente millions avaient déjà été dépensés sur les quatre cent mille, et le déficit se chiffrait à trente millions par mois, sans qu'on eût pu trouver d'autres ressources. Ordinairement, en de pareils moments, on se rappelait que Necker existait. Cette fois, le Comité des finances de l'Assemblée conçut un nouveau plan pour l'extinction de la

[1] Rivarol, *Petit dictionnaire des grands hommes de la Révolution*, préface.

dette flottante, plan qui ne fut pas même communiqué au ministre. Les jeunes financiers de l'Assemblée voyaient en lui un homme usé et qui avait fait son temps ; il les ennuyait, et ils le disaient ouvertement. Il s'agissait maintenant de choisir entre l'émission de nouveaux assignats et la banqueroute. Mirabeau s'était expliqué sur les deux éventualités ; on n'avait pas encore oublié l'admirable discours prononcé par lui en novembre sur les conséquences terribles qu'aurait cette dernière. Mais le papier-monnaie aussi était à ses yeux une ressource si dangereuse, qu'il le nommait « la peste circulante [1] ». Toutefois, il conseilla une nouvelle émission d'assignats pour une somme de huit cents millions, cette fois sans autre sûreté que l'engagement et l'aliénation des domaines de l'Etat. Il se laissait déterminer par des motifs politiques bien plus que par des raisons économiques.

En matière de finances comme dans toutes les autres, on était déjà sous la domination complète du prolétariat, et spécialement de la populace parisienne, qui ne voulait entendre parler que des impôts qu'elle n'avait pas à payer, et rendait en conséquence impossible tout système financier raisonnable. A cela vinrent s'ajouter d'autres considérations. Par l'émission des assignats on rendait la fortune des classes possédantes plus ou moins dépendante du taux des papiers, on nécessitait la vente des domaines de l'Etat, on unissait les intérêts de tous les nouveaux

[1] Mirabeau, *Lettre à Cérutti*, janvier 1789.

possesseurs de ces domaines aux destinées de la Révolution, et on hâtait l'accomplissement d'une de ses mesures de prédilection, le partage du sol entre le plus grand nombre de mains possible.

Mirabeau se complut dans l'illusion que les assignats n'étaient pas un papier-monnaie, mais une hypothèque foncière, et que d'un autre côté l'extension de la propriété rurale formerait comme une digue contre le flot montant de l'anarchie.

Dans une de ses notes à la cour, qui parlait du départ de Necker comme d'un fait déjà accompli, il désignait pour son successeur son propre conseiller financier, le genevois Clavière [1].

Cette fois Necker alla au-devant de son désir. Il adressa un mémoire à l'Assemblée nationale pour la mettre en garde de la façon la plus pressante contre l'émission de nouveaux assignats et pour prédire, ce qui d'ailleurs arriva, que si l'on n'organisait pas préalablement le budget, ces nouvelles sommes seraient gaspillées comme les quatre cents millions des biens ecclésiastiques. Il trouva dans cette conjoncture des mots dictés par la sagesse politique, recommandant de se garder des abstractions dans la pratique des affaires publiques et de ne pas mettre les systèmes à la place de l'expérience [2]. Il parla à cette occasion du « gros bon sens, devant lequel », dit-il d'une façon significative, « je m'agenouille chaque jour avec

[1] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, II, 149-156.

[2] *De l'administration de M. Necker*, par lui-même, VII, 448.

plus de respect, en voyant combien, dans toutes les affaires, nous payons chèrement le mépris qu'on a pour lui ou les dédains qn'on lui témoigne [1] ».

Le mémoire en question, dont l'Assemblée entendit la lecture avec une glaciale indifférence, est du 27 août. Le 31, Bouillé écrasait à Nancy les régiments mutinés. La démagogie parisienne rendit, dans sa fureur, Necker responsable de la victoire de l'ordre. Dès le mois de juillet, dans un pamphlet dirigé contre lui, Marat l'avait follement accusé de songer, au moyen de la contribution patriotique du quart du revenu, qui ne fut d'ailleurs jamais versée, à lever et à armer cinq cent mille hommes en vue d'assujettir la France. [2] Plus tôt encore, vers la fin de 1789, Robespierre assurait à Garat que Necker pillait le Trésor ; on avait, affirmait-il, rencontré sur la route de Genève des bêtes de somme chargées de son or. [3] Le premier ministre du roi se voyait constamment forcé de descendre aux plus humiliantes justifications, d'en appeler bien inutilement des attaques les plus basses à la protection de l'Assemblée. [4] Dans les premiers jours de septembre, tandis que dans les rues de Paris la populace demandait vengeance des « massacres » de Nancy, La Fayette lui envoya un de ses aides-de-camp pour l'engager à veiller à sa sûreté. Necker se rendit à Saint-Ouen, où son arrivée provoqua une

[1] Necker, *Du pouvoir exécutif dans les grands Etats*, VIII, 46.

[2] *Pamphlet de Marat contre Necker*, juillet 1790.

[3] Garat, *Mémoires*, I, 97.

[4] Necker, *Troisième ministère*, VII, 402.

agitation telle, qu'il jugea prudent de passer la nuit hors de chez lui, en pleine campagne. Il ne revint qu'au matin auprès de sa femme, dont on peut se figurer les angoisses, [1] et n'hésita plus à offrir sa démission au roi, alléguant comme prétexte que ses forces déclinaient et que sa santé était détruite. Cette démission était attendue, et elle fut immédiatement acceptée. La cour ne remercia pas le ministre d'avoir, au dernier moment, tenté de conserver à la couronne la nomination aux emplois civils et militaires ainsi que le payement des pensions sur la cassette royale, et de s'être obstinément refusé à communiquer à l'Assemblée le « Livre Rouge », où étaient inscrites les dépenses secrètes. [2] La haine de parti exploita contre lui jusqu'à sa retraite. Cazalès la stigmatisa comme un acte de lâcheté, accompli au moment où tout bon citoyen devait à la patrie le sacrifice de sa vie. [3] Ferrières, beaucoup plus modéré, partage la même manière de voir, et se retranche derrière ce mot dit par un autre: Necker, portant un moulin à eau sur ses épaules, s'occupait sans cesse à regarder d'où venait le vent [4].

Le ministre démissionnaire laissait au Trésor, comme garantie de son administration, les deux millions qu'il lui avait avancés l'année précédente pour acheter du blé. L'homme que la haine de la droite et les passions de la démagogie rendaient à la

[1] Droz, *Histoire de Louis XVI*, III, 265.

[2] Duchesse de Tourzel, *Mémoires*, I, 167. — Mme de Staël, *Considérations*, XII, 387.

[3] Cazalès, Discours du 16 octobre 1790.

[4] Ferrières, *Mémoires*, an VII, II, 135.

fois responsable de la ruine du pays, ne trouvait d'autre confession à faire, sondant plus tard sa conscience, que d'avoir accepté un jour un envoi de fruits et de café venu de Provence. Pour lui qui avait toujours servi l'Etat gratuitement, un pareil aveu ressemblait à la plus amère des ironies ! [1]

Au milieu des émotions de l'automne de 1790, on remarqua à peine que ce troisième et dernier ministère Necker se fermait sur un épisode qui rappelait le premier. Dans la lettre où Necker fait part de sa démission à l'Assemblée nationale, il allègue comme un des motifs de sa retraite les soucis et les craintes qu'éprouvait à son sujet une épouse aussi vertueuse qu'aimée. La crainte de provoquer une seconde fois la raillerie des indifférents, dit-il plus tard, ne saurait l'empêcher de rappeler les services de celle dont l'inépuisable bienfaisance méritait la reconnaissance publique.

Le 8 septembre 1790, Necker quitta Paris, pour se rendre avec sa femme à Coppet. Mme de Staël n'accompagna pas ses parents. Le 31 août, elle avait mis au monde son deuxième enfant, l'aîné de ses fils, Auguste ; il lui fallait donc rester en France, en proie à des préoccupations plus que justifiées sur la destinée des siens. Quatre jours après le départ de son père, elle apprit par un courrier qu'il lui dépêchait que, quoique muni d'un double passeport, l'un du roi et l'autre de l'Assemblée, il avait été arrêté à Arcis-sur-Aube par une populace furieuse, comme traître à la cause nationale. Il fallut un ordre

[1] *De l'administration de M. Necker*, par lui-même, VI, 333, note.

spécial de l'Assemblée pour lui permettre de poursuivre son voyage vers la Suisse ; et tout le long de la route, cette même population qui, treize mois auparavant, l'avait idolâtré, l'insulta, le menaça, lui lança des pierres. A Vesoul il fut en danger de mort. Son égalité d'âme ne se démentit pas et nulle plainte ne monta à ses lèvres ; mais il se comparait involontairement au roi Lear, et, en présence de l'impitoyable réalité, l'idole de ses rêves, la voix infaillible de l'humanité, — l'opinion publique, pour l'appeler par son nom, — retombait dans le domaine des utopies. Lui que Barnave citait comme le premier homme du continent ayant vraiment possédé ce qu'on nomme la popularité, il écrivait : « Je ne sais trop pourquoi l'opinion publique n'est plus à mes yeux ce qu'elle étoit. Le respect que je lui ai religieusement rendu, ce respect s'est affaibli, quand je l'ai vue soumise aux artifices des méchants, quand je l'ai vue trembler devant les mêmes hommes qu'autrefois elle eût fait paroître à son tribunal pour les vouer à la honte [1] ».

Le ministère qu'il avait présidé ne tomba qu'en novembre, à la suite d'un vote de défiance de Mirabeau. Montmorin seul resta dans une nouvelle combinaison, comme conseiller du roi, — conseiller fidèle, mais irrésolu et nullement à la hauteur de la situation. L'unique espoir qu'on eût de sortir du chaos reposait sur les plans de reconstruction de Mirabeau. Du mois de juin au 3 février suivant il esquissa,

[1] *De l'administration de M. Necker*, par lui-même, VI, 1.

dans une série de cinquante notes adressées à la cour, les principes d'une politique qui, avec une énergie étonnante, cherchait à mettre en mouvement toutes les forces encore existantes, afin d'arrêter l'anarchie. Point de retour à l'ancien ordre de choses, mais rétablissement de l'ordre ; point d'abolition de la Constitution, mais une contre-constitution ; pas d'abandon de ce qui avait été conquis, pas de retour aux privilèges, à l'inégalité des impôts, à l'autonomie des provinces, à l'existence des Parlements, du clergé et de la noblesse comme ordres privilégiés : voilà ce que Mirabeau répétait sans cesse à la cour, et à peu près dans les mêmes termes que Morris lorsqu'il écrivait à Washington [1]. L'avantage ne serait pas moindre pour le roi que pour le peuple, disait-il, si l'on parvenait à établir l'unité d'impôts, la liberté, mais non l'impunité de la presse, la tolérance religieuse, la responsabilité des serviteurs du pouvoir exécutif, l'égalité de tous devant la loi, le contrôle des finances par la nation. En revanche, poursuit-il, il faut rendre au roi l'autorité qui lui convient, briser une trop puissante faction, mettre fin à la tyrannie de la capitale sur les provinces. Il est impossible de gouverner en présence de deux millions d'hommes en armes ; l'armée est désorganisée, la garde nationale est dans les mains des municipalités ; on a fait au peuple des promesses que personne ne peut tenir, ouvert aux intérêts lésés des perspectives de compensations qu'ils n'obtiendront jamais. Les lois ne sont pas ob-

[1] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, II, 209, 223.

servées ; les nouvelles autorités, les municipalités, les districts, les départements, se font réciproquement obstacle ; la Constitution est l'œuvre de la crainte et de la haine, une monstrueuse concession faite au peuple pour le gagner, le séduire, et lui imposer un joug tyrannique, au lieu de le rendre libre. Conçue en vue de l'avenir, elle ne s'adresse en réalité qu'au présent. Il faut la transformer, et, avec ses matériaux, édifier la monarchie modérée. Tel est le but. Quant aux moyens, toujours d'après Mirabeau, ils consistent en ceci : défendre l'idée monarchique dans le pays par la presse, les clubs, des agents, des brochures, conformément à la tactique des adversaires eux-mêmes, et délivrer le roi et sa famille des mains de La Fayette et de la démocratie parisienne, mais ouvertement, à la face de tous. « Car un roi ne s'en va qu'en plein jour, quand c'est pour être roi[1] ».

Mirabeau regardait la guerre civile comme inévitable, probablement même comme nécessaire. Il s'agissait simplement de décider si l'on voulait la laisser venir ou au contraire en prendre l'initiative. La Fayette sera sans force dès qu'il essayera de s'insurger contre la volonté de la populace parisienne ; mais comme il représente extérieurement encore la puissance de cette populace, son influence doit être anéantie et le général de la garde nationale être mis hors d'état de nuire. C'est ce qui ne tarda pas d'ailleurs à arriver ; au commencement de 1791, Mirabeau réussit à lui faire retirer les sommes allouées par la liste

[1] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, II, 78 et 418.

civile pour sa police privée[1]. Le résultat de cette mesure se fit si tôt sentir, que le tribun dut être le premier à conseiller de prévenir la chute de La Fayette plutôt que de l'accélérer[2].

C'est au mois d'octobre qu'il proposa, au cas où l'on pourrait choisir les ministres parmi les députés, de les prendre parmi les Jacobins, car « les Jacobins ministres ne sont pas des ministres Jacobins » ; arrivés au pouvoir, ils seraient eux-mêmes forcés de rétablir l'autorité du roi. En janvier, il appuya sur la nécessité de confirmer l'Assemblée nationale dans toutes ses erreurs et de l'entraîner ainsi à sa perte : « Si l'Assemblée croit que la démission de vingt mille curés ne fera aucun effet dans le royaume, elle a d'étranges lunettes[3] ». En même temps, toutefois, il fit sur le domaine des affaires ecclésiastiques de nouvelles concessions qui effrayèrent la conscience du roi et ranimèrent tous ses scrupules à l'égard de son conseiller, qui ne parvint jamais à s'assurer la confiance royale. Après comme avant il dut se servir de sa popularité comme d'une arme contre les plans réactionnaires de la droite, la méfiance de la cour, la haine des Jacobins. Son dernier grand triomphe, lors de la discussion d'une loi contre les émigrés au cours de laquelle il imposa, par une apostrophe restée fa-

[1] * Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, I, 216.

[2] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, III, 9 et 27.

[3] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Marck*, II, 366.

meuse, silence aux « trente voix », fut d'anéantir les projets de ses adversaires personnels, les deux Lameth, Duport, Barnave et leurs partisans. Il rejetait l'idée d'avoir travaillé seulement à une grande destruction ; pour cela il n'était besoin que de forces ordinaires, et des pygmées même pouvaient suffire ; pour reconstruire, au contraire, il fallait des hommes, et il n'y en avait pas. « Vous aurez des massacres, vous aurez des boucheries », dit-il un jour à la tribune ; « vous n'aurez pas même l'exécrable honneur d'une guerre civile » [1].

Mirabeau aurait-il été en état d'arrêter le cours de la Révolution ? C'est là une question primordiale à laquelle son meilleur ami et son admirateur sincère, le comte de La Marck, a lui-même répondu négativement. Mirabeau, de son côté, a passé par toutes les phases du découragement et de la confiance, selon qu'il envisageait la faiblesse et l'insuffisance des moyens et des alliés, ou qu'il comptait sur les ressources inépuisables de son génie. Il a ignoré beaucoup de choses, par exemple les négociations du roi avec Breteuil et Bouillé en 1790-91 [2]. Il n'avait jamais été plus puissant en apparence qu'en mars 1791, après sa première et brillante présidence de l'Assemblée, à la suite de la scène du club des Jacobins où il avait défendu la liberté et combattu l'anarchie.

A ce moment, le 2 avril, la mort arriva, et la question de savoir si la France monarchique aurait encore pu être sauvée resta insoluble.

[1] Mme de Staël, *Considérations*, XII, 413.
[2] Droz, *Histoire de Louis XVI*, III, 327.

La puissante impression que Mirabeau avait faite sur Mme de Staël, l'ardente sympathie qu'il lui avait inspirée, se transformèrent en une douleur patriotique du moment où le rideau fut tombé sur cette vie que « les passions enveloppaient de toutes parts comme les serpents du Laocoon ». En présence de cette mort, elle célébrait l' « homme assez dévoué et assez intéressé au succès de la Révolution, pour qu'on pût l'entendre parler d'ordre, sans craindre qu'il ne voulût conduire au despotisme, et de sûreté pour tous, sans redouter qu'il n'aspirât à l'exception pour quelques uns ». « Le grand chêne était tombé », dit-elle en parlant de la fin de Mirabeau ; « le reste ne se distinguait plus[1] ».

Chacun sentait, comme elle, que le premier acte du drame était terminé. Avant que le second suivît, avec cette logique inexorable qui fait sortir les événements des doctrines et des principes aussi sûrement que la plante de son germe, se posa cette question : de quel côté, dans la confusion des partis et des opinions, Mme de Staël a-t-elle trouvé les témoins des jours écoulés, les amis de la maison paternelle, ceux tout d'abord dont la pente intellectuelle avait déterminé la sienne, les guides de sa jeunesse, dont la manière de voir et de sentir conserve pour chacun de nous le mérite incomparable de parler non seulement à notre raison, mais à notre cœur, et de s'iden-

[1] Mme de Staël, *Considérations*, XII, 407, et son écrit intitulé : *A quels signes peut-on connaître quelle est l'opinion de la majorité de la nation?* 1790. Tome XVII de ses *Œuvres complètes*.

tifier à nos plus chers souvenirs, de telle sorte qu'une scission avec eux constitue un des plus profonds regrets de la vie ?

Un jugement d'une valeur spéciale était celui de Gibbon. En novembre 1790 parut l'acte d'accusation de Burke, dont il a été dit, un demi siècle plus tard, « qu'après lui les censeurs de la Révolution n'ont rien inventé » [1]. L'effet des *Considérations sur la Révolution française* fut immense ; en un an il se vendit plus de trente mille exemplaires de cette réfutation de la Révolution par une autre révolution, de la condamnation de 1789 par la justification de 1688. Les répliques des adversaires ne contribuèrent guère moins au succès que les louanges enthousiastes des amis. Thomas Payne écrivit en réponse au livre de Burke ses *Droits de l'Homme*, qu'une phrase a sauvés de l'oubli : Burke, dit il, déplorant le sort de la noblesse française, s'est répandu en plaintes sur le brillant plumage et a oublié l'oiseau mourant. James Mackintosh, alors âgé de vingt-six ans, dirigea ses *Vindiciæ Gallicæ* contre l'auteur, qu'il plaça, peu d'années après, à côté de lord Bacon et de Cicéron [2]. Frédéric Gentz, abandonnant Mirabeau pour Burke, traduisait l'écrit de celui-ci comme le grand catéchisme anti-révolutionnaire destiné à inspirer le courage des Allemands dans la lutte contre la Révolution, à détourner leur esprit de la France pour le diriger dans son courant naturel, vers cette Angleterre « qui, avertie par la voix d'un de ses plus grands

[1] Rémusat, *L'Angleterre au dix-huitième siècle*, I, 393.
[2] *Memoirs of the life of J. Mackintosh*, I, 91.

citoyens, conserve au monde la doctrine et l'exemple de la liberté ». Gibbon, lui aussi, n'hésita pas à prononcer un jugement analogue: « Le livre de Burke », écrivait-il, « est le plus admirable remède contre la maladie française. J'admire son éloquence, j'approuve sa politique, j'adore sa chevalerie, et je vais presque jusqu'à lui pardonner sa vénération pour l'Eglise établie [1] ».

Grimm se prononça d'une façon tout aussi nette. Dans la *Correspondance littéraire*, qu'il rédigea jusqu'à la fin de 1790, il combattait le système avec lequel il était familiarisé depuis sa polémique contre Rousseau, et au sujet duquel il prédisait que, en cas de succès, c'en était fait pour longtemps de la cause de l'humanité. Quand il eut pris connaissance du livre de Burke, il lui sembla retrouver l'écho de ses propres pensées. « Ce sont vraiment les réflexions d'un philosophe et d'un homme d'Etat ; ce sont les vues d'un esprit supérieur exercé depuis longtemps à méditer sur les hommes et sur les affaires, sur les premiers principes de l'ordre social et sur les seuls ressorts capables de mouvoir une grande machine politique, sans l'exposer sans cesse à se désorganiser et à se détruire elle-même [2]» .

A partir de ce moment, la *Correspondance* se tut. Grimm sentait peut-être que la politique réprouvée par lui puisait ses conditions vitales dans ces mêmes conditions que lui et Diderot avaient répandues dans

[1] Rémusat, *L'Angleterre au dix-huitième siècle*, I, 3 7.
[2] Grimm, *Correspondance littéraire*, XVI, 1-6, décembre 1790.

la haute société européenne, et avec elles les théories qu'il reniait maintenant.

Marmontel, le facile méridional, était arrivé aux mêmes conclusions que le pessimiste allemand. Sa trop longue illusion que si tous les hommes n'étaient pas grands, la plupart du moins étaient bons, sa foi naïve dans l'efficacité des *Contes moraux*, des *Bélisaire* et des *Incas*, pour corriger le monde [1], tout cela fit place alors chez lui au découragement. Morris raconte que, lorsque les discussions venaient à se perdre dans les généralités métaphysiques, Marmontel exigeait des définitions précises, et qu'un jour, au sortir d'un dîner chez lui, il avait, par ce moyen, à propos d'un débat sur les droits de l'homme, désarmé son adversaire [2].

Quant à Morris lui-même, il n'avait, contrairement à presque tous ses contemporains, rien à changer à son jugement sur la France. La mort de Mirabeau lui parut peu digne de regrets. Il avait pesé dans sa balance morale le génie dépouillé du caractère, et l'avait trouvé trop léger. Pourtant, lui aussi payait son tribut à l'erreur humaine, quand il s'imaginait rencontrer en Talleyrand les qualités morales qui manquaient à Mirabeau. La situation de la France d'alors se reflète dans les lettres de Morris à Washington ; elles se lisent aujourd'hui encore comme une page d'histoire et apparaissent dans toute leur valeur quand on les compare, entre autres, aux dépêches insignifiantes de l'ambassadeur de la

[1] Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, IV, 516.
[2] Jared Sparks, *Gouverneur Morris*, I, 353, et II, 69.

Grande-Bretagne, lord Gower[1], ou aux lettres adressées par La Fayette à Washington. « Nous avons renversé tout ce qui existait », écrivait celui-ci en août 1790 à son illustre ami ; « peut-être était-ce le seul moyen de triompher d'innombrables obstacles. Nous avons ensuite fait une immense quantité de décrets constitutionnels, législatifs, administratifs, et beaucoup trop de cette dernière espèce. Heureusement que j'avais convaincu l'Assemblée de la nécessité de faire précéder ses travaux d'une déclarations des droits ; aussi, parmi nos décrets, il en est peu qui n'y soient conformes. Nos erreurs sont surtout dans le sens populaire et spéculatif ; on peut s'en rapporter à l'influence monarchique et aux difficultés de pratique pour y porter remède dans peu d'années avec une seconde Convention, tandis que, si nous nous étions arrêtés à moitié chemin ou que nous eussions adopté une autre base que celle des droits naturels, il eût été impossible de vaincre les difficultés, de déraciner nos préjugés. C'est ce qui me donnait tant d'ardeur pour détruire jusqu'à la plus petite apparence d'aristocratie parmi nous ».[2] Quelques mois plus tard, Morris s'adressait en ces termes au même Washington : « Ce malheureux pays, égaré dans la poursuite d'utopies plus impossibles les unes que les autres, offre moralement l'aspect d'une vaste ruine... Le souverain, humilié, rabaissé au niveau d'un mercenaire, est sans autorité,

[1] *The Despatches of Earl Gower*, Cambridge University press, 1885.
[2] La Fayette, *Mémoires*, III, 138.

sans amis, sans ressources. L'Assemblée, tout à la fois maîtresse et esclave, nouvelle au pouvoir, est vague dans les théories, ignorante dans la pratique. Inhabile à exercer aucune fonction, elle les a accaparées toutes : elle a retiré à ce peuple orgueilleux et violent le frein de toute religion et de toute retenue... Une chose seulement semble démontrée, c'est que l'occasion d'un triomphe glorieux est perdue et que, pour cette fois au moins, la révolution a échoué ; cependant nous ne dissimulerons pas que des fondements de prospérité future ont été jetés, qu'ils existent [1]. »

Washington n'hésita pas dans le choix à faire entre les opinions divergentes de ses deux correspondants : « Toutes les nouvelles qui nous arrivent de France », écrivait-il à La Fayette, « nous inspirent plus de crainte que d'espoir [2] ». Le président de la République des Etats-Unis, un des champions les plus illustres et les plus convaincus de la liberté, se rangeait, avec l'instinct politique si sûr de sa race, du côté d'Edmond Burke.

L'école économique, dont la mort avait déjà éclairci les rangs, pouvait encore mettre en ligne deux de ses lutteurs, l'abbé Morellet et Dupont de Nemours. Morellet, l'ami de la famille Necker, opposa une sorte de *credo* des idées de 1789 à Chamfort, l'apôtre de la Révolution, et n'hésita pas à avouer que le nerf du mouvement était dans l'at-

[1] Jared Sparks, *Gouverneur Morris*, II, 117.
[2] La Fayette, *Mémoires*, II, 118.

taque contre la propriété [1]. C'est à son ami Dupont que Burke adressa, après les journées d'Octobre, la fameuse lettre où il réserve encore son jugement sur le prochain avenir, mais où cependant il exprime déjà de sérieuses préoccupations [2]. Quand Dupont de Nemours vit où tendait le mouvement, il se jeta aussitôt à la traverse. Avec Malouet, Lally-Tollendal et Clermont-Tonnerre, il partagea l'honneur d'être insulté par la populace ; après l'affaire de Nancy et au cours des discussions sur les assignats, il exposa sa sûreté personnelle dans l'intérêt de l'ordre, de la loi et d'une sage administration des finances. En 1791 il acheta une imprimerie et fonda un journal destiné à défendre la cause de la monarchie constitutionnelle, que Mallet du Pan avait combattue jusque-là dans le *Mercure*.

Parmi ceux qui cherchaient maintenant à enrayer le mouvement, était celui qui, le premier, avait incité aux travaux littéraires Mme de Staël pour ainsi dire enfant : l'abbé Raynal. Malouet, que Sainte-Beuve a appelé « le confesseur des convertis politiques », raconte dans ses *Mémoires* la conversion de l'auteur octogénaire de l'*Histoire philosophique des deux Indes*, dont l'Assemblée nationale recueillit la lettre de protestation comme la vaine démonstration d'un vieillard affaibli par l'âge. Au nombre de ceux qui jugeaient le moment venu d'agir dans le sens des idées modérées, il faut aussi ranger Suard. Le

[1] Morellet, *Mémoires*, cités par Lavergne, *Les économistes français*, 370.
[2] Prior, *Life of Burke*, II, 41, 42, 43-50.

censeur royal qui avait voulu écarter de la scène le *Mariage de Figaro* comme « une production de mauvais goût et de mauvaises mœurs », ne modifia pas sa manière de voir quand la comédie se transforma en tragédie. Pontécoulant rapporte dans ses *Mémoires* que Suard répétait fréquemment qu'il ne fallait avoir aucune idée de la nature de l'homme et de son histoire pour vouloir greffer les plantes exotiques de la démocratie sur les racines profondes d'une vieille monarchie[1].

Suard défendit cette opinion dans le journal *Les Indépendants*, qu'il publia jusque vers la fin de 1792 en collaboration de Lacretelle. Dans l'écrit publié en 1791 par Montlosier *Sur l'art de constituer une nation*, qui valut à son auteur les félicitations de Burke, Necker reconnut ses propres convictions[2].

Le clergé français, sur l'alliance duquel il avait fondé de si grandes espérances, ne les trompa pas entièrement. Les meilleurs et les plus éclairés de ses membres s'efforcèrent jusqu'à la fin de s'entendre avec la Révolution. Le séminaire de Saint-Sulpice avait pour directeur ce pieux et savant abbé Emery qui trouva grâce devant Robespierre, uniquement parce que ses exhortations empêchaient les cris de désespoir des condamnés à mort ; dans la suite, Napoléon essaya à son tour, mais en vain, de faire plier ce prêtre. Dans l'intérêt de la paix religieuse et bien qu'on eût déjà recouru à la violence, Emery publia en 1791 son écrit sur les principes de la sou-

[1] Pontécoulant, *Mémoires*, I, 106.
[2] Bardoux, *Le comte de Montlosier*.

veraineté, pénétré d'un esprit de conciliation véritable [1].

Une des meilleures productions dans ce sens fut le livre de Necker sur le *Pouvoir exécutif*, qui parut au commencement de 1792, un an après sa sortie du ministère et presque en même temps que l'histoire justificative de sa troisième administration. Dans cet écrit, Necker donne l'histoire et la critique de l'œuvre de la Constituante. Il commente la constitution qui, partant de la monarchie, qu'elle veut et qu'elle proclame, a entouré le trône d'institutions républicaines, avec une seule Chambre toute-puissante affranchie de tout contrôle, si bien que ses sept cent quarante-cinq députés, payés chacun à raison de dix-huit francs par jour, en sont venus à donner leurs ordres au roi de France « comme à leur premier commis », et que celui-ci se vit contraint, s'il voulait accorder une gratification de cent francs, de recourir à leur assentiment. Cette monarchie impuissante, « qui, devenue un simple nom, sera bientôt pour la nation un article de luxe trop coûteux », Necker la compare aux attributions du président des Etats-Unis, à celles des chefs des républiques européennes, pour arriver à conclure que les législateurs français ont simplement oublié de créer le pouvoir exécutif. Assailli par les vagues du principe égalitaire, dépourvu de la protection du respect, le trône ne peut subsister sans hiérarchie sociale. La souveraineté populaire, fondée sur de pures abstractions,

[1] Garnier, *Notice sur l'abbé Emery*. — Gosselin, *Vie de l'abbé Emery*.

a pris sa place. En présence du nouveau maître, chacun s'est demandé quel était le moyen le plus sûr de le gagner. On a réussi, conformément au caractère du peuple français, à flatter sa vanité, tout d'abord par le décret du 19 juin 1790 relatif à l'abolition de la noblesse, et, partant d'une idée tout à fait fausse, on s'est imaginé que la liberté dépend de l'égalité absolue, tandis que toute liberté réelle a été anéantie en fait par la puissance illimitée de l'Assemblée nationale, qui elle-même obéit au torrent populaire des clubs et des autres sociétés politiques [1].

Ce tableau concorde de tous points avec celui de Burke ; mais l'issue du labyrinthe n'est pas la même pour Necker que pour Burke.

Celui-ci laisse de côté la question très controversée de savoir si la France possédait une constitution, pour s'attacher à démontrer qu'elle avait tous les éléments de cette constitution : noblesse et église, notables et ordres, corporations et bourgeoisie, magistrature et armée, et qu'elle les a détruits. Necker croit avec lui que seule la Révolution a réussi et que la réforme a échoué ; mais au lieu de chercher le salut dans les conditions données, il espère le trouver dans le trompeur mirage de la constitution britannique.

[1] Necker, *Du pouvoir exécutif dans les grands États*, VIII, 23, 29, 33, 106, 108, 111, 276, 297, 306, et IX, 290, 294, 379, 578, 582. Comparer avec Burke, *Reflections on the French Revolution*, et avec Lecky, *History of England in the XVIII century*, V, 469-473.

Il n'est pas inutile de noter que la théorie du fédéralisme, qui devait être lancée contre les Girondins comme une accusation de trahison, apparaît déjà chez Necker, en vue de faire échec à l'influence de Paris. Sans doute, il regarde l'établissement d'Etats fédératifs dans l'Europe en général comme impossible et remarque en particulier que « la France a plus besoin d'éclat que de bonheur » ; mais pour sa part il y incline sérieusement et dit d'une façon très nette que si la Constitution française ne devait pas se montrer susceptible d'amélioration, un Etat fédératif serait bien supérieur à l'état de choses actuel. Comme la Gironde encore, Necker a eu sur ce point un prédécesseur dans Mirabeau. Celui-ci était tellement pénétré de la nécessité de faire, à l'aide des provinces, contre-poids à la tyrannie de la capitale, qu'il écrivait à de La Marck : « Pour moi, qui suis convaincu qu'un grand empire ne peut être tolérablement gouverné que lorsqu'il est constitué en confédération de petits Etats, et qu'ainsi le nôtre se dissoudra ou se constituera ainsi, je ne doute pas que, si notre gouvernement devient sage..., l'on verra enfin jusqu'où peuvent s'étendre les conquêtes de la liberté et de la raison humaine [1] ».

L'œuvre de Necker, que l'on ne consulte plus guère, renferme aussi des renseignements sur une question restée ouverte. Jusqu'ici on a fait dater de Necker et de ses partisans les commencements de l'école doctrinaire ; mais on n'a pas pris garde que

[1] Bacourt, *Correspondance entre Mirabeau et de La Mark*, I, 451.

si le nom provient de lui, il ne se l'est pas appliqué non plus qu'à ses amis. Dans l'histoire de son second ministère il parle des « doctrinaires économistes », et, dans son livre sur le *Pouvoir exécutif*, « une petite troupe de doctrinaires », — les chefs de la future Convention, — sont rendus responsables du dogme égalitaire de la Révolution. Littré, à qui ce détail échappe, ne fait remonter ce terme politique qu'à la Restauration et renvoie à ce sujet à un vers railleur de Béranger et à un article du *Nain jaune réfugié* (journal français publié à Bruxelles), sur Royer-Collard. [1]

La manière de voir de son père et des amis de celui-ci apparaît chez Mme de Staël assez considérablement modifiée. Elle l'exprime dans l'éloge funèbre du comte de Guibert, mort le 6 mai 1790 ; cet écrit ne fut pas imprimé, mais il passa de main en main et fut inséré par fragments dans la *Correspondance* de Grimm. [2]

Guibert était un officier d'une brillante bravoure. Il avait publié un livre militaire, l'*Essai général de tactique*, que Frédéric-le-Grand d'abord, puis Napoléon, recommandaient à leurs généraux, et que Washington nommait son compagnon de guerre. [3] Il composa également des tragédies qui furent représentées à Versailles et lui ouvrirent les portes de l'Académie. Sa tentative de transformer l'armée

[1] *Dictionnaire de la langue française*, au mot *Doctrinaire*.
[2] Grimm, *Correspondance littéraire*, XVI, 66, août 1790.
[3] Général Ambert, *Le comte de Guibert*. *Revue contemporaine*, XXVI, 253.

française sur le modèle de l'armée prussienne avait échoué, nous l'avons déjà dit ; elle lui avait attiré la disgrâce d'en haut et avait provoqué la plus violente opposition au sein de l'armée ; cet échec arrêta sa carrière militaire et fit échouer d'abord sa candidature pour les Etats-Généraux. Les sympathies de Guibert étaient chaudement acquises à la Révolution, et plus tard il fut élu député du Tiers. Comme tel, il réclama la réorganisation de l'armée et une garde nationale fortement disciplinée, redevint pour la seconde fois un des hommes de France les plus impopulaires et mourut de chagrin dans la force de l'âge. La sévérité du sort à son égard augmenta les regrets que cette perte éveilla chez M[me] de Staël. Le respect chevaleresque témoigné par Guibert à la jeune fille grandie sous ses yeux avait flatté celle-ci et touché son cœur. Elle n'oublia pas qu'il avait été le premier à pressentir sa destinée future, et elle crut ne pouvoir mieux honorer sa mémoire que par l'expression d'une opinion qui, elle le savait, était aussi la sienne.

Cette opinion, contrairement aux vues de Necker et de son entourage, penche fortement à gauche. Elle ne mesure pas, comme Mirabeau expirant, la profondeur de l'abîme ; elle ne se résigne pas, comme Burke et Morris, à l'échec de ses plus chères espérances ; elle n'avoue pas, avec Mounier et Malouet, qu'une grande expérience a échoué et que la haine des classes qui caractérisait l'ancien régime a revécu dans la haine plus furieuse encore des partis. Soutenue par toutes les espérances de la jeunesse et

la sécurité que donne à cet âge le sentiment de la force et de la vie, elle s'abandonne au présent, se plaît dans la lutte et garde sa foi dans l'avenir. Sans doute, Mme de Staël se met en garde contre les factions : mais elle trouve naturel qu'une génération qui passe de la servitude à la liberté craigne l'esclavage et redoute la tyrannie. Guibert ne voulait pas qu'on accordât au roi le droit de guerre et de paix. Contrairement aux royalistes modérés qui, d'accord avec Necker et Mirabeau, voyaient là une grave atteinte et une insulte aux prérogatives royales [1], Mme de Staël se range en cette question du côté de Guibert et qualifie de « sages modifications » les changements apportés par l'Assemblée au projet primitif de Mirabeau.

Cette tendance progressiste s'accuse plus nettement encore dans un article publié sans le nom de Mme de Staël, mais sorti de sa plume, et qui parut dans la feuille de Suard et Lacretelle, *Les Indépendants*. Il est consacré à la question de savoir où incline en fait la vraie majorité de la nation. Il décide cette question en faveur d'un juste milieu qui reconnaît, sans doute, la monarchie comme nécessaire, mais juge le retour à l'ancien ordre de choses aussi coupable qu'impossible, et trouve le salut dans le maintien d'une forte légalité telle que la voulait Mirabeau mourant, « pour sauver l'égalité et la liberté ». « Il n'est plus que deux partis, les royalistes et les républicains », dit Mme de Staël ; « pourquoi tous les

[1] Necker, *Du pouvoir exécutif dans les grands Etats*, VIII, 223.

deux n'oseraient-ils pas se nommer? Quels sentiments condamnent les républicains à l'hypocrisie et les royalistes au silence? Pourquoi ne voit-on pas cesser ce contraste bizarre? Pourquoi les uns ne sont-ils pas instruits par les autres?... Ces deux opinions politiques ne peuvent-elles pas être soutenues? Y a-t-il du sacrilège dans l'une, de la servitude dans l'autre? Le temps où l'on faisait une religion de la royauté n'est-il pas passé sans retour? Ne sommes-nous pas arrivés à la considérer comme un système politique dont il faut peser les avantages et les inconvénients, comme de toute autre institution sociale? Pourquoi tous les républicains n'osent-ils pas l'attaquer? Pourquoi les royalistes n'osent-ils pas la défendre? On la traite comme un préjugé, il faut l'analyser comme un principe [1] ».

Ce qui ressort très nettement de cette argumentation, c'est que Mme de Staël n'eût pas trop regretté de voir le cours des événements décider contre la monarchie au profit de la république.

Ainsi se marquait la voie qu'elle devait suivre pendant la nouvelle phase de la Révolution, qui s'étend du printemps de 1791, à la veille de la fuite à Varennes, jusqu'au premier ministère de la Gironde. Dans cette période elle échappe à l'influence modératrice de son père, pour se laisser dominer par un autre courant d'idées et une autre personnalité. Cette déviation était indiquée et amenée non seulement par les

[1] *A quels signes peut-on connaître quelle est l'opinion de la majorité de la nation ?*

vicissitudes de la politique, mais plus encore par celles de sa destinée de femme. Necker songeait très probablement à sa fille quand, parlant des événements de la France, il exprimait l'opinion que, sous leur influence, les caractères n'avaient pas été moins révolutionnés que l'État. [1]

[1] Necker, *Du pouvoir exécutif dans les grands États*, VIII, 436.

FIN DU PREMIER VOLUME

Imprimerie DESTENAY, Saint-Amand (Cher).

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE DEUXIÈME

CHAPITRE TROISIÈME

CHAPITRE QUATRIÈME

CHAPITRE CINQUIÈME

CHAPITRE SIXIÈME

CHAPITRE SEPTIÈME

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME

Imprimerie DESTENAY, Saint-Amand (Cher).

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie DESTENAY.